

2021

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Incluant le rapport financier annuel



2021

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2		
CHIFFRES CLÉS	3		
1 GROUPE PSA	5		
1.1. Historique et faits marquants dans le développement des activités	6		
1.2. Organigramme	7		
1.3. Activités et stratégie	9		
1.4. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne	20		
1.5. Facteurs de risques DPEF.B	23	RFA	
1.6. Plan de vigilance	34	RFA	
2 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	37		
2.1. Une responsabilité sociétale pleinement intégrée à la stratégie du Groupe	38		
2.2. La prise en compte des enjeux environnementaux	41	RFA	
2.3. Engagement sociétal en faveur du développement durable	57	RFA	
2.4. Les ressources humaines : mener les transformations du Groupe PSA	65	RFA	
2.5. Performance RSE du Groupe PSA	78		
2.6. Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	78		
2.7. Périmètre de reporting, méthodologie et tables de correspondance	81		
3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	85	RFA	
3.1. Les organes de Direction et de surveillance	86		
3.2. La rémunération des mandataires sociaux	114		
4 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE EN 2018 ET PERSPECTIVES	129		
4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés	130	RFA	
4.2. Situation financière et trésorerie	132	RFA	
4.3. Résultats de la Société mère	134	RFA	
4.4. Contrats importants	136		
4.5. Investissements en Recherche et développement	136	RFA	
4.6. Événements récents et perspectives	141	RFA	
5 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	143	RFA	
5.1. Comptes de résultats consolidés	144		
5.2. Résultat global consolidé	146		
5.3. Situations financières consolidées	148		
5.4. Tableaux de flux de trésorerie consolidés	150		
5.5. Variations des capitaux propres consolidés	152		
5.6. Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2018	153		
5.7. Rapport du Conseil de Surveillance : Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice	221		
5.8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés	222		
6 COMPTES DE PEUGEOT S.A. 2018	227	RFA	
6.1. Comptes de résultats au 31 décembre 2018	228		
6.2. Bilans au 31 décembre 2018	229		
6.3. Tableaux de flux de trésorerie	231		
6.4. Notes annexes aux comptes de Peugeot S.A.	232		
6.5. Tableau des cinq derniers exercices	246		
6.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	247		
6.7. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	251		
7 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	255		
7.1. Informations concernant la société Peugeot S.A.	256	RFA	
7.2. Informations concernant le capital social	258	RFA	
7.3. Actionnariat	261	RFA	
7.4. Marché des instruments financiers de la Société	263		
8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	265		
8.1. Personnes responsables du document	266	RFA	
8.2. Informations financières historiques	267		
8.3. Documents accessibles au public	267		
8.4. Responsables du contrôle des comptes	268	RFA	
8.5. Tables de concordance	269		



2018

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel



Le présent document de référence qui contient toutes les informations du rapport de gestion, a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 mars 2019, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une Note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document contient l'ensemble des informations relatives au rapport financier annuel.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Trois ans après le lancement de notre plan stratégique Push to Pass, nous avons démontré notre capacité à obtenir d'excellents résultats de manière durable. En 2018, porté par sa dynamique d'efficacité, Groupe PSA a de nouveau affiché des résultats records et créé de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Ces résultats témoignent une nouvelle fois de la résilience de notre groupe et de sa capacité à surmonter les défis d'un monde chaotique.

Le plan Push to Pass constitue une première étape vers la vision du Groupe : « Être un constructeur automobile mondial à la pointe de l'efficacité, et un fournisseur de services de mobilité de référence pour une relation avec ses clients tout au long de leur vie ». Pour concrétiser cette vision dans le monde incertain d'aujourd'hui, nous devons redoubler de combativité et de créativité. L'état d'esprit darwinien que nous adoptons est essentiel pour nous adapter dans cet environnement complexe et devancer nos concurrents. Cet état d'esprit s'appuie sur nos trois valeurs :

■ **Gagner ensemble**, comme une seule équipe au niveau mondial, pour améliorer notre performance et assurer un avantage concurrentiel. En 2018, le Groupe PSA était l'un des constructeurs les plus efficaces, affichant une marge opérationnelle courante Groupe de 7,7 %. Grâce aux résultats de ces quatre dernières années, les profits redistribués aux collaborateurs ont été multipliés par 4,5 en cinq ans, nos actionnaires bénéficieront d'une distribution de dividendes de 0,78 euro/action en 2019, soumise au vote de l'Assemblée générale du 25 avril prochain. Ce dividende représente un *payout ratio* de 25 %, qui passera à 28 % en 2020.

■ **l'agilité**, essentielle pour adapter notre activité aux sept grandes tendances qui vont façonner l'avenir de notre secteur⁽¹⁾. Cette valeur nourrit tous les aspects de notre plan stratégique : en nous appuyant sur notre *Core Model Strategy*, nous avons programmé jusqu'à 116 lancements de produits dans toutes les régions d'ici 2021 et capitaliserons sur une gamme jeune. Nous allons bientôt élargir nos frontières géographiques, avec l'arrivée de Peugeot en Amérique du Nord, celle de Citroën en Inde et le retour d'Opel en Russie, ainsi qu'avec l'accroissement de la visibilité internationale de DS. La transition énergétique est notre priorité, qui définit notre *Core Technology Strategy* : 50 % de notre gamme sera électrifiée d'ici 2021 et 100 % d'ici 2025. Nous déployons notre marque de mobilité Free2Move dans le monde entier, élargissons notre offre sur le marché de l'après-ventes et nous nous engageons de manière plus active dans l'économie circulaire.

■ **l'efficacité** et l'efficacité, leviers incontournables d'une croissance durable, pour capitaliser sur les résultats de l'ensemble de nos opérations et investissements, et proposer à nos clients des services de mobilité compétitifs, ainsi que des technologies et des produits au meilleur niveau de l'industrie automobile.

Nos équipes repoussent sans cesse les limites, et en adhérant à ces valeurs cardinales, elles soutiennent la raison d'être du Groupe PSA, qui est de préserver la liberté de mouvement en proposant une mobilité sûre, durable, abordable et agréable. Guidés par notre engagement en faveur de la responsabilité et de la transparence, nous apportons une contribution positive à l'économie, à la société et à l'environnement.

CARLOS TAVARES

Président du Directoire du Groupe PSA

⁽¹⁾ Changement climatique, divergence des marchés, connectivité et véhicules autonomes, digitalisation, évolution du comportement client et économie du partage.

UNE IMPLANTATION MONDIALE...



211 013
employés dans le monde

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

- Site de production automobile
 - en partenariat
 - en projet
- Site de mécanique, fonderie
 - en partenariat
 - en projet
- Site d'assemblage automobile
 - en partenariat
 - en projet

AUTRES IMPLANTATIONS

- Centre R&D

IMPLANTATIONS COMMERCIALES

- Pays où le groupe est présent avec une filiale qui commercialise des véhicules et/ou des services de mobilité
- Pays où seuls des services de mobilité du Groupe sont proposés

Partenaires industriels

(1) STAFIM - (2) Conдор Electronics, Palpa Pro et l'Entreprise Nationale de Production de Machines-Outils - (3) CK BIRLA - (4) URYSIA - (5) EASA et Nordex - (6) THACO - (7) SC Uzavtosanoat - (8) Naza Automotive Manufacturing - (9) PAN Nigeria Ltd - (10) MIE (Mesfin Industrial Engineering's) - (11) FIAT - (12) Mitsubishi - (13) Toyota - (14) Dongfeng Motor Corp. - (15) Changan PSA Automobiles - (16) HMFCL (Hindustan Motor Finance Corporation Limited)

NB : n'apparaissent pas les sites tertiaires, sièges sociaux, sites informatiques, les activités non automobiles, ainsi que les pays où les véhicules du Groupe sont commercialisés par un importateur.



CHIFFRES CLÉS 2018



74 milliards d'euros

chiffre d'affaires 2018
+ 18,9 % versus 2017



7,6 %

marge opérationnelle courante
de la division Automobile
Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall



constructeur européen

(17,1 % part de marché VP + VUL et leader du marché VUL avec 24,7 % de part de marché)



3,88 millions d'unités

vendues dans le monde
+ 6,8 % versus 2017



7,7 %

marge opérationnelle courante
du Groupe PSA



3,5 milliards d'euros

de free cash flow

GRUPE PSA

1.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS	6	1.5. FACTEURS DE RISQUES DPEF.B	23
1.2. ORGANIGRAMME	7	1.5.1. Risques opérationnels	24
1.2.1. Organigramme fonctionnel du Groupe	7	1.5.2. Risques relatifs aux marchés financiers	31
1.2.2. Fonctionnement du Groupe	7	1.5.3. Risques relatifs à Banque PSA Finance	31
1.2.3. Relations Société mère-filiales	8	1.5.4. Risques juridiques et contractuels	32
1.2.4. Organigramme simplifié au 31 décembre 2018	8	1.5.5. Couverture de risques – assurances	33
1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE	9	1.6. PLAN DE VIGILANCE	34
1.3.1. Modèle d'affaire	9	1.6.1. Cartographie des risques concernés par le plan de vigilance	34
1.3.2. Principales activités du Groupe	9	1.6.2. Autres mesures du plan de vigilance	34
1.3.3. Les orientations stratégiques du Groupe	19		
1.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE	20		
1.4.1. Objectifs du contrôle interne du Groupe	20		
1.4.2. Cadre de référence utilisé	20		
1.4.3. Principes du dispositif de contrôle interne	20		
1.4.4. Acteurs et processus	20		
1.4.5. Élaboration du traitement de l'information comptable et financière	22		
1.4.6. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport sur le contrôle interne	23		

1.1. HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Fondée en 1896, la Société a exercé une activité industrielle et commerciale jusqu'en 1965 au moment où, dans le cadre d'une réorganisation juridique et financière du Groupe, elle a été transformée en société holding, ses activités étant poursuivies par sa filiale Automobiles Peugeot.

En 1974, Peugeot S.A. a pris le contrôle de l'intégralité du capital de Citroën S.A., ces deux sociétés ayant ensuite fusionné en 1976.

En 1978, la société américaine Chrysler Corporation a cédé à Peugeot S.A. le contrôle de ses filiales industrielles et commerciales en Europe. L'activité de ces sociétés, poursuivie sous la marque Talbot, a été rattachée, en 1980, à Automobiles Peugeot.

En 1979, ce dispositif a été complété par le rachat à Chrysler Financial Corporation de l'ensemble de ses filiales de financements commerciaux en Europe, opération qui a constitué une étape importante pour le développement des activités du Groupe dans ce domaine.

En 1987, Aciers et Outillages Peugeot et Cycles Peugeot forment Ecia et, après l'offre publique d'achat amicale sur les actions de l'équipementier Bertrand Faure en 1998, sa dénomination sociale devient Faurecia. En 2001, Faurecia a réalisé l'acquisition des activités automobiles de Sommer Allibert.

PSA Finance Holding, dont les filiales assurent le financement des ventes de véhicules Peugeot et Citroën, a été transformée en banque en 1995. Sa dénomination est désormais Banque PSA Finance.

La réorganisation de la division Automobile, intervenue fin 1998, a consisté à harmoniser les structures juridiques avec les nouveaux schémas d'organisation fonctionnelle mis en place cette même année. Les sociétés Automobiles Peugeot et Automobiles Citroën ont apporté l'ensemble de leurs activités de développement et de fabrication de véhicules automobiles à la société Peugeot Citroën Automobiles, et leurs activités de conception et de fabrication de biens industriels à la société Process Conception Ingénierie.

En 1992 est créé Shenlong Automobile, joint-venture avec le groupe Chinois SAW (ancien nom de Dongfeng Motor), dédiée à la production et à la commercialisation en Chine des véhicules de la marque Citroën.

En 2000, la Joint-venture avec le groupe Chinois Dongfeng Motor Group (DFG) étend son périmètre à la marque Peugeot et prend le nom de DPCA.

En 2011, une nouvelle joint-venture est créée en Chine avec le groupe Changan, CAPSA, pour la production et la commercialisation de véhicules de la marque DS.

En février 2012, Automobiles Citroën a cédé le groupe Citer, spécialisé dans la location de véhicules, au groupe Entreprise.

Fin 2012, le Groupe PSA a cédé 75 % du capital de GEFCO S.A., Société mère du groupe spécialisé dans la logistique, à JSC Russian Railways (RZD).

Suite au projet d'évolution de la participation du Groupe PSA et de Renault dans le capital des filiales Française de Mécanique (Douvrin, Nord-Pas-de-Calais) et Société de Transmissions Automatiques (Ruitz, Nord-Pas-de-Calais), le Groupe PSA a pris le contrôle exclusif, en décembre 2013, de la Française de Mécanique.

Fin mars 2014, le Groupe a renforcé son partenariat industriel et commercial avec Dongfeng Motor Group (DFG).

Suite à la signature d'un accord-cadre de partenariat européen en juillet 2014 puis juillet 2015 au Brésil avec le groupe Santander, l'ensemble des sociétés communes entre Banque PSA Finance (BPF) et le groupe Santander ont démarré leurs activités. Pour plus de précisions, il convient de se reporter au paragraphe 1.3.1.3 ci-après.

Par ailleurs, pour accélérer le développement de Peugeot Scooters, renforcer la marque et ses produits et lui donner un avenir, le Groupe PSA a signé, le 19 janvier 2015, avec le groupe Mahindra & Mahindra (M&M) un partenariat stratégique de long terme.

Le 31 mars 2015, le Groupe a acquis la société Mister Auto, l'un des leaders du e-commerce des pièces de rechange toutes marques automobiles sur le marché européen.

Le 21 juin 2016, le Groupe PSA et Iran Khodro ont signé l'accord final de joint-venture en vue de produire des véhicules de dernière génération en Iran.

Le 29 juillet 2016, Faurecia a cédé à la Compagnie Plastic Omnium son activité *Automotive Exteriors* comprenant les pare-chocs et les modules de bloc-avant.

Le 6 octobre 2016, le Groupe PSA et SAIPA, partenaire de Citroën en Iran depuis 1966, ont signé un accord de joint-venture pour produire et commercialiser des véhicules Citroën.

En décembre 2016, le Groupe PSA et Aramisauto, leader de la vente en ligne de véhicules d'occasion, ont conclu une alliance capitalistique et stratégique pour accélérer le développement des ventes en ligne de véhicules d'occasion et de services associés.

Le 25 janvier 2017, les Groupes PSA et CK Birla ont signé des accords de société commune pour produire et vendre des véhicules et des composants en Inde à l'horizon 2021.

Le 6 mars 2017, General Motors (GM) et le Groupe PSA ont annoncé avoir conclu un accord aux termes duquel la filiale Opel Vauxhall (OV) de General Motors et les opérations européennes de General Motors Financial rejoindront le Groupe PSA.

Le Groupe PSA a annoncé le 1^{er} août 2017 la finalisation (*closing*) du rachat des filiales Opel et Vauxhall de General Motors, dont le projet avait été signé le 6 mars 2017.

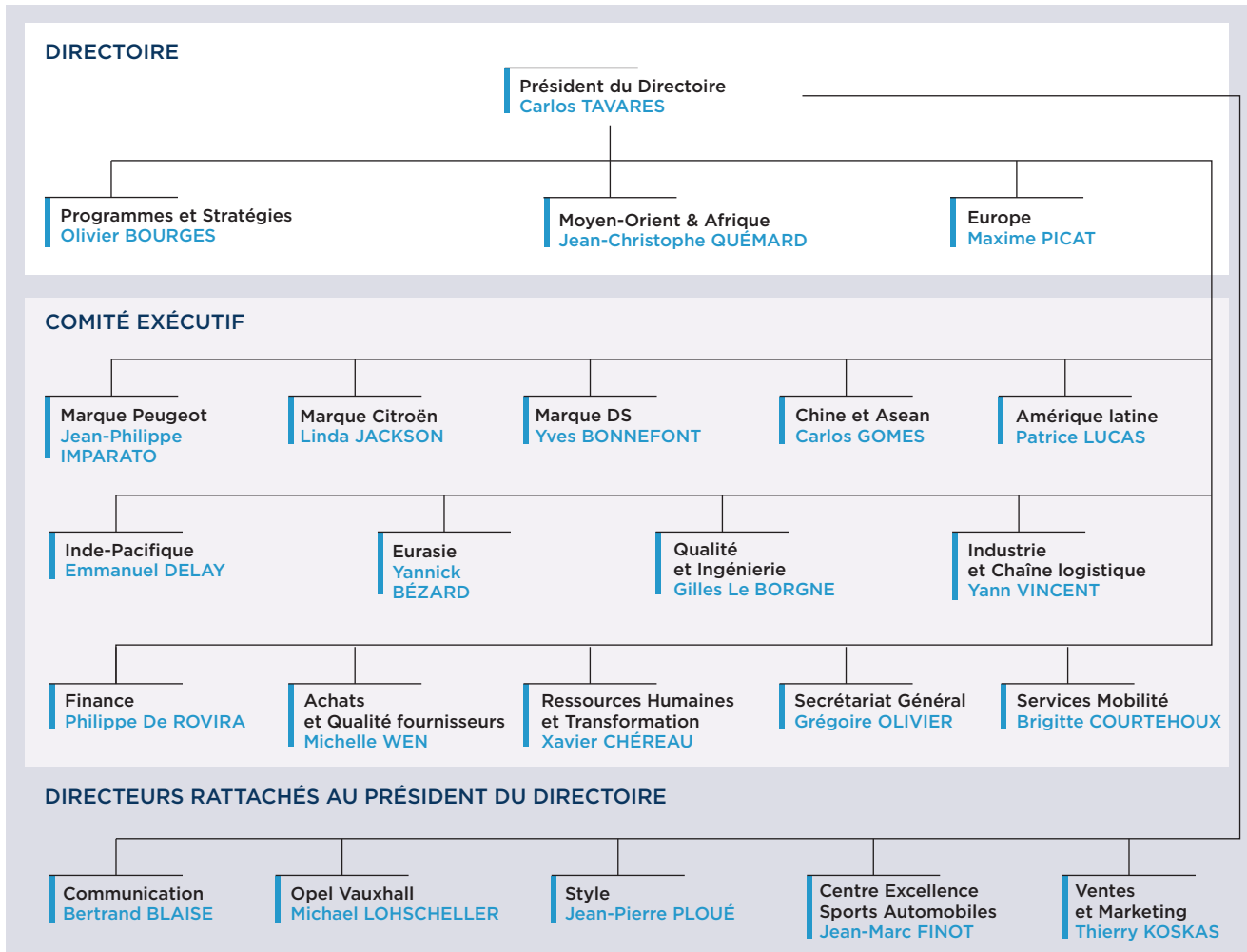
Le 4 décembre 2017, le Groupe PSA et la holding Nidec Leroy-Somer du fabricant japonais, ont décidé de s'associer dans le domaine des moteurs électriques par le biais d'un accord de coentreprise qui localise en France les étapes de conception et de production des principaux composants de la chaîne de traction électrique. Le 22 mai 2018, a été entérinée la création de la société commune « Nidec-PSA emotors » - la nouvelle coentreprise de Nidec Leroy-Somer et du Groupe PSA dédiée à la conception, au développement, à la fabrication et à la vente de moteurs de traction électriques.

Suite au retrait américain du JCPOA annoncé le 8 mai 2018, le Groupe s'est conformé à la nouvelle réglementation américaine en suspendant ses opérations en Iran concernées par les sanctions.

1.2. ORGANIGRAMME

1.2.1. Organigramme fonctionnel du Groupe

L'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe au 26 mars 2019 se présente comme suit :



1.2.2. Fonctionnement du Groupe

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Directoire, dont la présentation détaillée figure au chapitre 3.1 ci-après.

Le Directoire assume les fonctions de direction et de gestion. Il contribue à la définition, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie établie en accord avec les grandes orientations à long terme fixées par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire s'appuie sur le Comité Exécutif. Ce dernier est organisé par marques, régions et métiers, selon un schéma matriciel. Cette organisation a pour objectif d'assurer une croissance rentable du Groupe partout dans le monde. Chaque région est dirigée par un Directeur opérationnel, responsable du résultat économique et du management des ressources du Groupe dans la région, incluant les activités industrielles et commerciales. Cette responsabilité s'exerce en lien avec les marques et les métiers du Groupe.

Sont en outre rattachés au Président du Directoire quatre Directeurs métiers ainsi que le Directeur d'Opel Vauxhall.

1.2.3. Relations Société mère-filiales

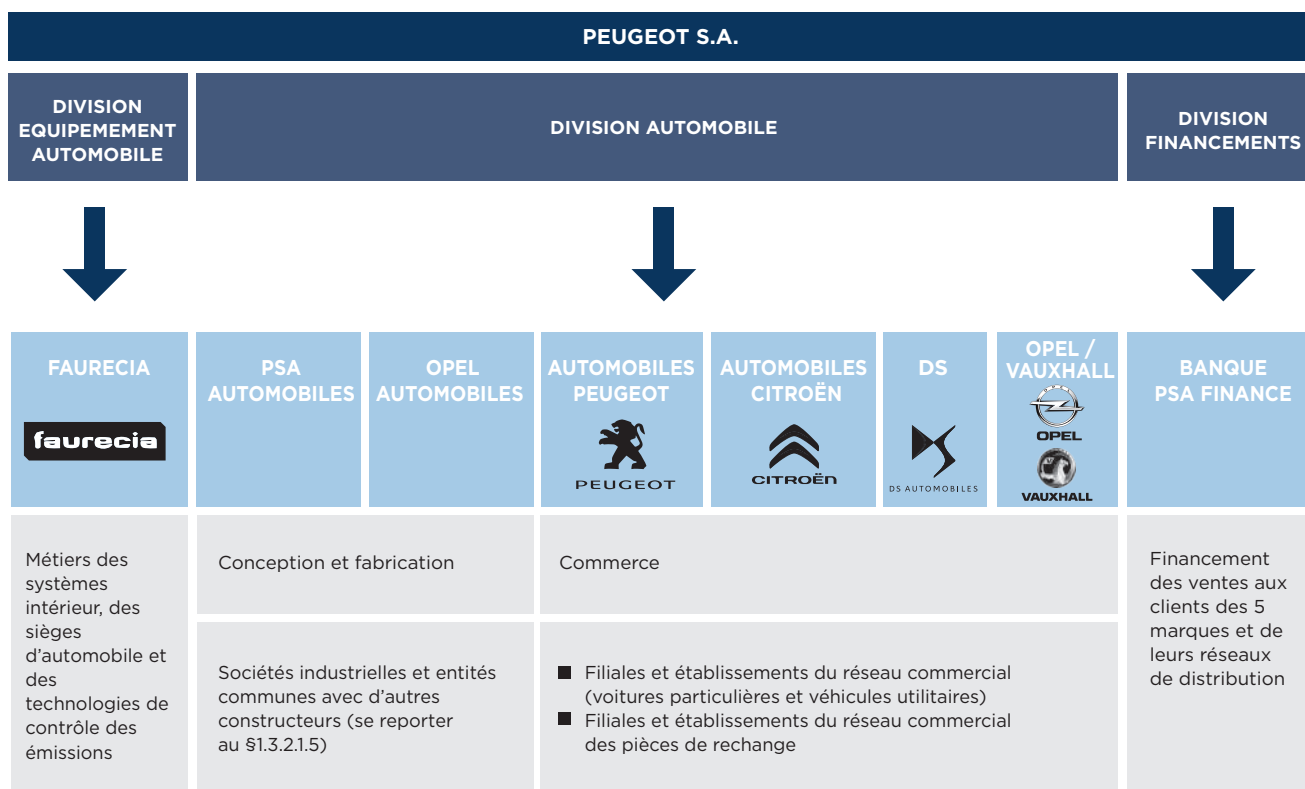
Peugeot S.A. est la holding du Groupe et n'exerce, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles significatives.

La société Peugeot S.A. entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles », dont les principales caractéristiques sont précisées dans les États financiers de Peugeot S.A. au chapitre 6.4. Il convient de se référer à la Note 17 aux États financiers

consolidés 2018 pour le détail des transactions avec les parties liées au Groupe, notamment avec les sociétés mises en équivalence.

Pour des informations complémentaires, il convient de se reporter au rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, chapitre 6.7 ci-après.

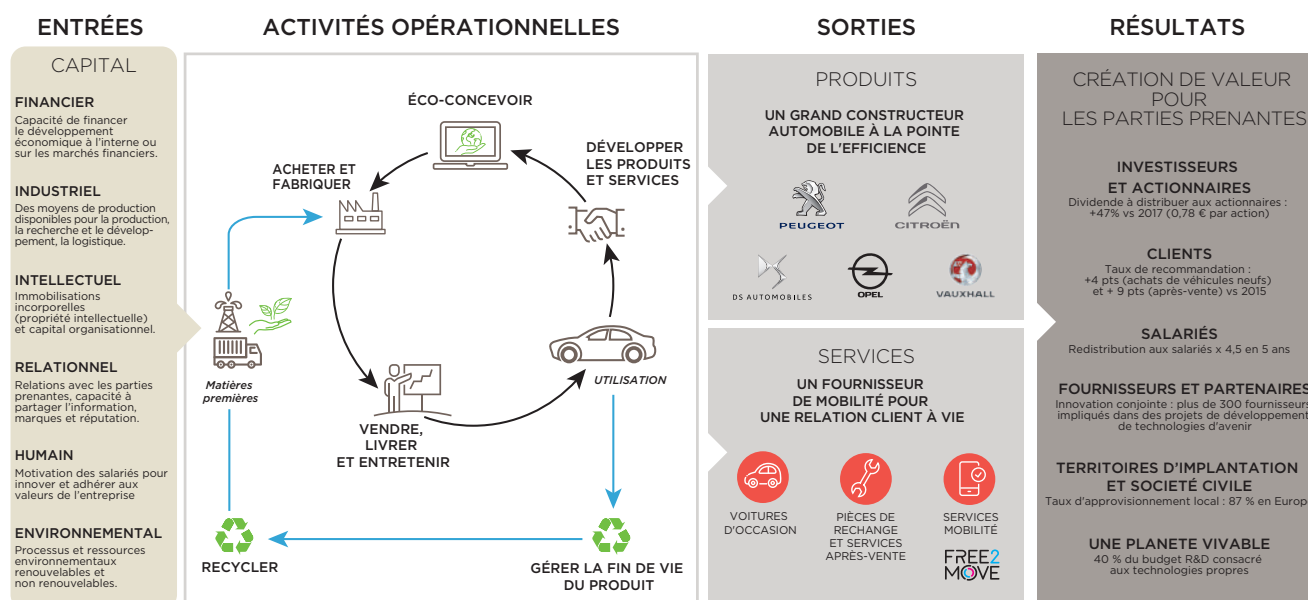
1.2.4. Organigramme simplifié au 31 décembre 2018



Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation se compose de 427 entités. La liste complète figure dans la Note 20 aux États financiers consolidés 2018, au chapitre 5.6 ci-après.

1.3. ACTIVITÉS ET STRATÉGIE

1.3.1. Modèle d'affaire DPEF.A



1.3.2. Principales activités du Groupe

Les trois principales activités du Groupe PSA sont les suivantes :

- la division Automobile qui regroupe les deux secteurs Peugeot Citroën DS (PCD) et Opel Vauxhall (OV) avec principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall ;
- la division Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur, des sièges d'automobile et des technologies de contrôle des émissions ;
- la division activités de Financement, qui correspond au groupe Banque PSA Finance (BPF), assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall et de ses réseaux de distributions. BPF a le statut d'établissement financier.

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par activité se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires ⁽¹⁾			Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Automobile Peugeot Citroën DS	43 027	40 735	2 292	3 617	2 966	651
Automobile Opel Vauxhall	18 306	7 238	11 068	859	(179)	1 038
Faurecia	17 525	16 962	563	1 263	1 156	107
Autres activités et éliminations ⁽²⁾	(4 831)	(2 679)	(2 152)	(50)	35	(85)
TOTAL	74 027	62 256	11 771	5 689	3 978	1 711
Ventes du Groupe (en milliers d'unités)	3 878	3 632	6,8 %			

(1) Application de IFRS 15 avec données retraitées (excluant principalement les monolithes)

(2) Y compris les activités de Banque PSA Finance non concernées par le partenariat signé avec Santander Consumer Finance.

Concernant l'information sectorielle - les secteurs d'activité et les principaux marchés - il convient de se référer à la Note 3 au États financiers consolidés 2018, au chapitre 5.6, ci-après.

Les informations relatives au chiffre d'affaires et au résultat des différents secteurs opérationnels sont présentées dans le chapitre 4.1 ci-après.

1.3.2.1. DIVISION AUTOMOBILE

1.3.2.1.1. Les faits marquants des activités commerciales en 2018

Nouveau record en 2018 avec 3,9 millions de véhicules vendus et une hausse des ventes mondiales de 6,8 %

- **Volumes en hausse pour la 5^e année consécutive, avec un renforcement du pricing power, dans un contexte de vents contraires économiques et géopolitiques.**
- **La Core Model Strategy porte ses fruits : succès des nouveaux lancements et leadership européen sur le marché des Véhicules Utilitaires Légers.**

Cette **croissance rentable**, qui atteint près de 3 878 000 véhicules vendus, a été soutenue par l'**offensive produits** du Groupe PSA marquée par plus de 70 lancements régionaux en deux ans, le déploiement de la **Core Model Strategy** orientée clients et l'**engagement du réseau commercial**.

- Les modèles du Groupe PSA se sont classés parmi les finalistes des plus prestigieux concours automobiles chaque année depuis 2014. Ils ont été récompensés en 2018 par les prix *Van of the Year 2019* d'IVOTY (Peugeot Partner, Citroën Berlingo Van et Opel/Vauxhall Combo) et *Best Buy Car of Europe 2019* d'AUTOBEST (Citroën Berlingo Van, Opel/Vauxhall Combo Life et Peugeot Rifter), dans le sillage du Citroën C3 Aircross l'année dernière. La **Core Technology** du Groupe PSA a elle aussi été distinguée avec le prix du Moteur international de l'Année pour la 4^e année consécutive pour le moteur essence 3 cylindres Turbo PureTech (110 et 130 chevaux).
- Les modèles SUV du Groupe PSA sont un succès, porté par les Peugeot 2008, 3008 ⁽¹⁾, 5008 (marque leader en Europe), les Citroën C3 Aircross ⁽²⁾, C3-XR, C5 Aircross, DS7 Crossback, et les Opel/Vauxhall Crossland X, Mokka X et Grandland X. Cette dynamique va se poursuivre en 2019, avec des lancements majeurs pour l'ensemble des marques.
- Le Groupe a annoncé son offensive électrique pour toutes les marques, avec les premiers modèles PHEV ⁽³⁾ et EV ⁽⁴⁾ disponibles pour les clients dès 2019, en commençant par la marque DS.

Le Groupe PSA a battu un **nouveau record de ventes pour les VUL : 564 147 unités vendues, en hausse de 18,3 %**.

- Le Groupe PSA a renouvelé ses gammes fourgons compacts en 2016 puis ses fourgonnettes en 2018 et a renforcé sa position de leader en Europe sur tous les sous-segments : près d'un acheteur de VUL sur quatre porte aujourd'hui son choix sur un modèle du Groupe. L'offensive VUL du Groupe a posé les bases de sa croissance internationale, avec le lancement réussi de la production du Peugeot Expert et du Citroën Jumpy en Eurasie, et les débuts très prometteurs d'une vaste gamme de produits et services VUL à destination des clients d'Amérique latine.

1.3.2.1.2. Les marchés du Groupe

Europe ⁽⁵⁾ : changement d'échelle avec 17,1 % de part de marché.

Le Groupe PSA a pleinement profité de son excellente gestion du déploiement de la nouvelle norme WLTP pour prendre une longueur d'avance sur la concurrence au 3^e trimestre. Sa part du marché atteint 17,1 % en fin d'année 2018, en hausse de 3,8 points, grâce aux marques Peugeot et Citroën, qui affichent les meilleures

progressions de ventes en 2018 du top des 10 marques en Europe, avec près de 5 % pour chacune.

Peugeot confirme sa dynamique : leader SUV en Europe, numéro 1 en Espagne et numéro 1 en France sur les marchés B2C et B2B véhicules particuliers. Citroën atteint son meilleur niveau de ventes des sept dernières années. DS Automobiles progresse significativement avec une hausse de 6,7 % de ses ventes, grâce au lancement de DS7 Crossback. Opel/Vauxhall poursuit son offensive produits avec la famille X.

Le Groupe PSA fait mieux que le marché et s'améliore dans tous les principaux pays : France (+ 2,6 pt), Espagne (+ 4,2 pt), Italie (+ 3,9 pt), Royaume-Uni (+ 4,8 pt) et Allemagne (+ 3,7 pt).

Moyen-Orient - Afrique : le Groupe reste offensif dans un contexte régional mouvementé.

Malgré de forts vents contraires, dus principalement à la suspension de l'activité en Iran ⁽⁶⁾ et à un fléchissement du marché turc, la part de marché du Groupe PSA a progressé au Maroc (+ 1,7 pt), en Tunisie (+ 1 pt) et en Égypte (+ 3,1 pt). Le Groupe reste leader sur le marché des Départements d'Outre-Mer.

L'empreinte industrielle régionale est en cours de déploiement, avec comme étape majeure le début de la production sur le site de Kenitra (Maroc) en 2019.

Chine & Asie du Sud-Est : le Groupe PSA s'emploie à traiter la situation en Chine et prépare son offensive commerciale en Asie du Sud Est.

Dans un marché chinois des voitures particulières en recul de 2 %, les ventes du Groupe ont accusé une baisse de 34,2 %. Le Groupe travaille sur plusieurs plans d'actions avec ses partenaires afin de surmonter les difficultés en cours. Il met notamment en œuvre sa stratégie d'électrification avec la marque Fukang, suivie par des modèles électrifiés PCD ⁽⁷⁾ à partir de 2019. La **Core Model Strategy**, en cours d'exécution, proposera une offre produits répondant davantage aux attentes des clients chinois.

Les ventes en Asie du Sud-Est ont doublé par rapport à 2017, atteignant 10 882 véhicules. La joint-venture avec Naza (Malaisie) livrera ses premières productions en 2019 avec les Peugeot 3008 et 5008.

Amérique latine : la baisse des ventes est due en grande partie au repli sévère du marché argentin (- 32 % au second semestre) dû au contexte économique, avec un impact défavorable sur le taux de change, et des difficultés sur le marché brésilien. Les ventes restent toutefois bien orientées dans la zone panaméricaine (54 887 véhicules vendus, en hausse de 13,3 %), avec notamment le Chili, le Mexique, la Colombie, le Pérou, l'Uruguay et l'Équateur.

Le lancement du nouveau SUV Citroën C4 Cactus, produit en Amérique latine, est encourageant. La production locale de la gamme de VUL est en cours (lancement des Jumpy MiniBus, Berlingo, Boxer et Jumper au Brésil, du Jumpy et de l'Expert Crewcab en Argentine et du Partner en version électrique au Chili et en Uruguay).

Inde-Pacifique : la croissance des ventes résulte notamment du bon niveau d'activités du Groupe au Japon (+ 9,6 %). Le projet de production en Inde, développé en partenariat avec le groupe CK Birla, suit son cours comme prévu.

Eurasie : stabilité des ventes. Les ventes progressent en Ukraine (+ 7 %). La bonne dynamique des Peugeot 3008, C4 Berline et des nouveaux VUL produits à Kaluga depuis avril (Peugeot Expert et Citroën Jumpy) est encourageante.

(1) Peugeot 4008 en Chine.

(2) C4 Aircross en Chine.

(3) PHEV : Plug-in Hybrid Electric Vehicle.

(4) EV : Electric Vehicle.

(5) Chiffres PCDOV.

(6) Iran : les ventes de véhicules fabriqués en Iran ne sont plus comptabilisées dans les ventes mondiales consolidées depuis le 1er mai 2018.

(7) PCD : Peugeot Citroën DS.

1.3.2.1.3. Quelques chiffres clés

VENTES MONDIALES CONSOLIDÉES PAR RÉGIONS ⁽¹⁾

Région	Marque	Volume 2017	%	Volume 2018	%	%Var
Europe	Peugeot	1 173 465	32,31 %	1 231 327	31,75 %	4,93 %
	Citroën	785 662	21,63 %	824 623	21,27 %	4,96 %
	DS	43 135	1,19 %	46 013	1,19 %	6,67 %
	PCD	2 002 262	55,12 %	2 101 963	54,21 %	4,98 %
	Opel Vauxhall	376 380	10,36 %	1 004 197	25,90 %	166,80 %
	Groupe PSA	2 378 642	65,49 %	3 106 160	80,10 %	30,59 %
Moyen-Orient et Afrique ⁽²⁾	Peugeot	533 170	14,68 %	223 838	5,77 %	- 58,02 %
	Citroën	57 273	1,58 %	34 731	0,90 %	- 39,36 %
	DS	1 575	0,04 %	1 440	0,04 %	- 8,57 %
	PCD	592 018	16,30 %	260 009	6,71 %	- 56,08 %
	Opel Vauxhall	26 809	0,74 %	31 989	0,82 %	19,32 %
	Groupe PSA	618 827	17,04 %	291 998	7,53 %	- 52,81 %
Chine et Asie du Sud Est	Peugeot	249 223	6,86 %	143 628	3,70 %	- 42,37 %
	Citroën	131 821	3,63 %	114 419	2,95 %	- 13,20 %
	DS	5 963	0,16 %	3 955	0,10 %	- 33,67 %
	PCD	387 007	10,65 %	262 002	6,76 %	- 32,30 %
	Opel Vauxhall	295	0,01 %	581	0,01 %	96,95 %
	Groupe PSA	387 302	10,66 %	262 583	6,77 %	- 32,20 %
Amérique latine	Peugeot	136 303	3,75 %	112 774	2,91 %	- 17,26 %
	Citroën	68 526	1,89 %	60 404	1,56 %	- 11,85 %
	DS	1 304	0,04 %	969	0,02 %	- 25,69 %
	PCD	206 133	5,67 %	174 147	4,49 %	- 15,52 %
	Opel Vauxhall	142	0,00 %	1 110	0,03 %	681,69 %
	Groupe PSA	206 275	5,68 %	175 257	4,52 %	- 15,04 %
Inde et Pacifique	Peugeot	19 205	0,53 %	19 987	0,52 %	4,07 %
	Citroën	6 049	0,17 %	5 661	0,15 %	- 6,41 %
	DS	799	0,02 %	831	0,02 %	4,01 %
	PCD	26 053	0,72 %	26 479	0,68 %	1,64 %
	Opel Vauxhall	26 053	0,72 %	0	0,00 %	NS
	Groupe PSA	26 053	0,72 %	26 479	0,68 %	1,64 %
Eurasie	Peugeot	8 479	0,23 %	8 660	0,22 %	2,13 %
	Citroën	6 345	0,17 %	6 391	0,16 %	0,72 %
	DS	84	0,00 %	57	0,00 %	- 32,14 %
	PCD	14 908	0,41 %	15 108	0,39 %	1,34 %
	Opel Vauxhall	307	0,01 %	180	0,00 %	- 41,37 %
	Groupe PSA	15 215	0,42 %	15 288	0,39 %	0,48 %
TOTAL	Peugeot	2 119 845	58,36 %	1 740 214	44,88 %	- 17,91 %
	Citroën	1 055 676	29,06 %	1 046 229	26,98 %	- 0,89 %
	DS	52 860	1,46 %	53 265	1,37 %	0,77 %
	PCD	3 228 381	88,88 %	2 839 708	73,23 %	- 12,04 %
	Opel Vauxhall	403 933	11,12 %	1 038 057	26,77 %	156,99 %
	Groupe PSA	3 632 314	100,00 %	3 877 765	100,00 %	6,76 %

(1) Y compris Éléments Détachés.

(2) Dont 141 000 véhicules vendus en Iran sous licence Peugeot en 2018 par Iran Khodro jusqu'au 30 avril 2018.



GROUPE PSA - VENTES MONDIALES PAR MODÈLES

Marque	Modèle	Volume 2017	Volume 2018
PEUGEOT	ION	1 148	1 895
	108	54 573	59 573
	206	176 572	60 800
	208	326 814	294 876
	2008	232 739	218 640
	301	63 866	46 240
	308	242 132	209 560
	408	63 460	30 421
	3008	226 322	265 125
	4008	51 990	29 436
	405	266 645	80 252
	508	23 888	17 395
	5008	86 555	109 900
	BIPPER	7 723	604
	PARTNER	165 781	145 243
	EXPERT	45 084	57 978
	BOXER	68 665	72 938
	TRAVELLER	14 801	20 419
	PICK UP PEUGEOT	860	251
	RIFTER	106	18 486
AUTRES	0	182	
TOTAL PEUGEOT		2 119 845	1 740 214
CITROËN	C-ZERO	1 242	1 539
	E-MEHARI	252	385
	C1	54 376	52 754
	C3	255 227	252 117
	C3 Monospace	32 034	7 970
	C3 AIRCROSS	35 415	122 813
	C-ÉLYSEE	88 410	67 251
	C3-XR	22 642	15 975
	C4 CACTUS	59 219	78 908
	C4	70 030	44 479
	C4 PICASSO	106 670	76 433
	C4 AIRCROSS	3 321	781
	C5	12 570	5 082
	C5 AIRCROSS	22 657	29 779
	C6	5 947	3 925
	NEMO	5 999	798
	BERLINGO	165 717	159 792
JUMPY	38 670	43 901	
JUMPER	61 367	62 794	
SPACETOURER	13 911	18 753	
TOTAL CITROËN		1 055 676	1 046 229



Marque	Modèle	Volume 2017	Volume 2018	
DS	DS 3	28 971	16 187	
	DS 4	12 257	5 381	
	DS 5	7 854	2 756	
	DS 6	2 947	592	
	DS 7 CROSSBACK	788	27 786	
	AUTRES	43	563	
TOTAL DS		52 860	53 265	
TOTAL PCD		3 228 381	2 839 708	
OPEL VAUXHALL	ADAM	17 152	45 600	
	AMPERA-E	1 074	2 406	
	ANTARA	129	126	
	ASTRA	79 472	181 661	
	CASCADA	870	1 974	
	COMBO	7 607	28 269	
	CORSA	80 739	235 639	
	CROSSLAND X	33 899	102 424	
	GRANDLAND X	18 703	79 976	
	INSIGNIA	40 579	71 341	
	KARL/VIVA	15 906	48 201	
	MERIVA	3 390	2 519	
	MOKKA X	58 555	118 487	
	MONARO	8	63	
	MOVANO	8 397	24 504	
	VIVARO	23 086	64 543	
	ZAFIRA	14 367	30 324	
TOTAL OV		403 933	1 038 057	
TOTAL GROUPE PSA		3 632 314	3 877 765	
Dont PCD	Véhicules particuliers (VP)	2 790 930	2 392 871	
	Véhicules utilitaires (VU)	437 451	446 837	
	VP + VU dont :	Essence	1 884 435	1 596 353
		Diesel	1 337 272	1 235 229
		Électrique	6 231	8 053
		Hybride	443	73

1.3.2.1.4. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

La répartition géographique de la production du Groupe en 2018 est la suivante : Europe 82,2 % (et de l'ordre de 30,6 % en France), Amérique du Sud 3,1 %, Asie 9,7 % et Moyen Orient 4 %.

Outil industriel

USINES TERMINALES

Sites de montage	Modèles fabriqués au 31 décembre 2018	Production 2017	Production 2018
Madrid (Espagne)	C4 Cactus	59 517	70 760
Mangualde (Portugal)	Partner, Berlingo	53 645	63 090
Mulhouse (France)	2008, 508, 508 SW, C4, DS 4, DS 7 Crossback	247 832	244 713
Buenos Aires (Argentine)	308, 408, C4, Partner, Berlingo	46 844	36 006
Poissy (France)	208, DS 3, DS 3 Cabrio, DS 3 Crossback	233 968	175 252
Porto Real (Brésil)	2008, 208, C3, C3 Picasso Aircross, C4 Cactus	95 900	77 750
Rennes (France)	C5, C5 Tourer, C5 Aircross, 508, 508 SW, 508 RXH, 508 RXH HY, 508 HY, 5008	89 647	101 069
Hordain (France)	Expert, Traveller, Jumpy, Space Tourer	110 730	137 070
Sochaux (France)	308, 308 SW, 3008, DS5, DS5 HY, GrandLand X	424 998	501 319
Trnava (Slovaquie)	208, C3 Aircross	335 114	352 007
Vigo (Espagne)	Berlingo, Partner, Combo, Berlingo électrique, Partner électrique, C-Elysée, 301, C4 Space Tourer, Grand C4 Space Tourer	434 915	398 340
Ellesmere Port (Angleterre)	Astra, Astra Sports Tourer	92 020	76 963
Luton (Angleterre)	Vivaro	59 779	62 643
Eisenach (Allemagne)	Corsa, Adam	100 136	84 923
Gliwice (Pologne)	Astra, Cascada	165 241	106 457
Rüsselsheim (Allemagne)	Zafira Tourer, Insigna Grand Sport, Insigna Sports Tourer	141 962	123 277
Zaragoza (Espagne)	C3 Aircross, Corsa, Corsa Van, Mokka, Crossland X, C3 Aircross	382 238	447 396

USINES MÉCANIQUE ET BRUTS



Caen (France)	Liaisons au sol et transmissions
Charleville (France)	Fonderie d'aluminium et de fonte
Douvrin Française de Mécanique (France)	Moteurs essence et diesel
Hérimoncourt (France)	Moteurs, boîtes de vitesses : assemblage petite série et rénovation
Metz (France)	Boîtes de vitesses
Mulhouse mécanique (France)	Liaisons au sol
Mulhouse métallurgie (France)	Fonderie d'aluminium sous pression, forge acier, outillage
Porto Real (Brésil)	Moteurs <i>flex-fuel</i> et essence
Saint-Ouen (France)	Emboutissage
Sept-Fons (France)	Fonderie de fonte et usinage de pièces de freinage
Trémery (France)	Moteurs essence et moteurs diesel
Valenciennes (France)	Boîtes de vitesses
Rüsselsheim (Allemagne)	Transmissions
Kaiserslautern (Allemagne)	Moteurs diesel
Aspern (Autriche)	Moteurs essence et transmissions
Szentgotthard (Hongrie)	Moteurs essence et diesel
Tychy (Pologne)	Moteurs essence

FILIALES COMMUNES AVEC D'AUTRES CONSTRUCTEURS

<i>(situation au 31 décembre)</i>		Production annuelle 2017	Production annuelle 2018
Étranger			
Sevelsud, Società Europea Veicoli Leggeri (Italie)			
50 % PSA Automobiles SA	Peugeot Boxer	67 957	73 432
50 % Fiat	Citroën Jumper	60 870	62 718
Total		128 826	128 826
DPCA, Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (Wuhan, Chengdu, Chine)			
50 % PSA Automobiles SA	Nouvelle C-Elysée, 301, C3-XR, 2008, C3		
50 % Dongfeng Motors	Aircross, Nouvelle 308, Nouvelle C4, C4 Lounge, Nouvelle 408, C5, Nouvelle C5, Nouvelle 2008, 508, 3008, 4008, 5008, C5 Aircross	364 256	247 601
Total		364 256	247 601
TPCA, Toyota Peugeot Citroën Automobiles (Kolin, Tchéquie)			
50 % PSA Automobiles SA	Peugeot 108	54 512	60 139
50 % Toyota Motor Corporation	Citroën C1	54 415	53 134
Total		108 927	113 273
PCMA Rus (Kaluga, Russie)			
70 % PSA Automobiles SA			
30 % Mitsubishi Motors Company (MMC)	Spare Tourer, Traveller, Jumpy, Expert, Citroën C4 L, Peugeot 408	1 731	5 242
Total		1 731	5 242
CAPSA, Changan PSA Auto Company Ltd (Shenzhen, Chine)			
50 % PSA Automobiles SA			
50 % Changan	DS4, DS5, DS5 LS, DS6, DS7 Crossback, DS7 Crossback hybrid	6 170	4 013
Total		6 170	4 013
SCC (Saipa Citroën Company) (Iran)			
25 % Automobiles Citroën			
25 % PSA Automobiles SA			
50 % SAIPA	C3	-	21
Total			21
IKAP (Iran Khodro Automobiles Peugeot Company) (Iran)			
25 % Automobiles Peugeot			
25 % PSA Automobiles SA			
50 % Iran Khodro	2008, 301, 208	482	3 084
Total		482	3 084
Autres coopérations			
Okazaki (Japon)			
Coopération avec Mitsubishi Motors Company	Citroën C4 Aircross, Peugeot 4008	2 667	-
Mizushima (Japon)			
Coopération avec Mitsubishi Motors Company	Citroën C-Zéro, Peugeot iOn	2 140	3 132
Bursa (Turquie)			
Coopération avec Fiat et Tofas	Citroën Nemo, Peugeot Bipper	14 395	-
Bolloré (Rennes)			
Coopération avec Bolloré	E-Méhari	122	376



(situation au 31 décembre)	Production	Production annuelle 2017	Production annuelle 2018
NORDEX (Uruguay)			
Coopération avec Nordex	Space Tourer, Traveller, Expert, Jumpy	1 069	4 590
Dongfeng (Chine - DFPV2)			
Coopération Dongfeng	2008	10 788	4 872
Dongfeng Nissan (Chine)			
Coopération Dongfeng	Peugeot Pick Up	878	1 105
Changwon GMK (Corée du sud)			
Coopération General Motors	Karl, Viva	48 591	43 585
Bupyeong GMK (Corée du sud)			
Coopération General Motors	Mokka	112 451	72 396
Orion GMNA (États-Unis)			
Coopération General Motors	Ampera-E	2 791	2 110
TOFAS (Turquie)			
Coopération TOFAS	Combo	19 331	11 955
Sandouville (France)			
Coopération Renault	Vivaro	1 349	879
Batilly (France)			
Coopération Renault	Movano	20 490	23 195
Iran Khodro (Iran)			
Coopération Iran Khodro	Peugeot 405, 206, 207	443 217	141 052

Pour plus de détails sur les immobilisations corporelles, il convient de se reporter à la Note 7.2 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

Après-vente, maintenance, réparation et pièces de rechange

Dans le domaine de l'après-vente, le plan *Push to Pass* se traduit par une offensive commerciale visant à répondre aux besoins de l'ensemble des clients dans le monde, quels que soient leur pouvoir d'achat, la marque ou l'âge de leur véhicule. Le Groupe est ainsi passé d'une offre centrée sur les pièces d'origine de ses marques automobiles à une offre élargie à l'ensemble du marché de la réparation indépendante, sur l'ensemble du parc roulant mondial, avec d'une part la marque Eurorepar et d'autre part une offre totalement inédite de pièces équipementiers.

L'Enseigne de distribution **DISTRIGO**, lancée en 2016, porte cette offensive. En Europe, elle s'appuie sur un réseau logistique de 130 plaques de distribution de pièces de rechange.

Une offre similaire est en cours de déploiement en Amérique latine, au travers de joint-ventures au Brésil et en Argentine, ainsi qu'en Chine, avec notamment les prises de participation dans les distributeurs de pièces de rechange Jian Xin et UAP, en 2018.

Le Groupe PSA propose également une offre en ligne avec le site internet de vente de pièces **MisterAuto.com**, disponible dans 19 pays dans le monde, et la plateforme **Autobutler**, qui permet la réalisation de devis en ligne pour l'entretien et la réparation automobile.

Au 31 décembre 2018, 24 magasins de pièces de rechange gèrent 300 000 références pour PCD, incluant les pièces multimarques : Vesoul (France), Natolin (Pologne), Villaverde (Espagne), Pregnana (Italie), Spillern (Autriche), Tile Hill (Royaume-Uni), Bruxelles (Belgique), Barueri (Brésil), Pacheco (Argentine), Santiago (Chili), Toluca (Mexique), Kaluga (Russie), Kiev (Ukraine), Boufarik (Algérie), Istanbul (Turquie), Johannesburg (Afrique du Sud), Shimizu (Japon), Wuhan (Chine-DPCA), Shanghai (Chine-DPCA), Beijing (Chine-DPCA), Chengdu (Chine-DPCA), Guangzhou (Chine-DPCA), Shanghai (Chine-CAPSA) et Shenzhen (Chine-CAPSA).

Pour Opel/Vauxhall, 8 magasins de pièces de rechange en Europe gèrent plus de 280 000 références : Luton (Royaume-Uni), Saragosse (Espagne), Fiumicino (Italie), Russelsheim et Bochum (Allemagne), Mszczonów (Pologne), Budapest (Hongrie) et Izmir (Turquie).

Les questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe PSA de ses immobilisations sont exposées au chapitre 2 ci-après.

1.3.2.2. FAURECIA

Le groupe Faurecia est un des leaders mondiaux de l'équipement automobile, qui développe, fabrique et commercialise des équipements de première monte à travers trois principales branches d'activité (*Business Groups*): les sièges (activité *Seating*), les intérieurs (activité *Interiors*) et la mobilité propre (activité *Clean Mobility*). Sur chacune de ces trois activités, Faurecia est un des trois premiers acteurs mondiaux.

Faurecia est une société cotée sur le compartiment A du marché Euronext Paris (FR0000121147 EO). Au 31 décembre 2018, Peugeot S.A. détient 46,34 % du capital et 63,11 % des droits de vote théoriques au sein de Faurecia.

Au 31 décembre 2018, le groupe Faurecia emploie près de 115 000 personnes dans 32 pays, répartis sur l'ensemble des continents, et exploite environ 300 sites dont 35 centres de Recherche et développement.

En 2018, le chiffre d'affaires du groupe Faurecia s'est élevé à 17,5 milliards d'euros, en progression de 3,3 % par rapport à 2017 en données publiées et de 7,0 % à taux de change constants. Il s'est réparti à hauteur de 50,5 % en Europe, 25,5 % en Amérique du Nord, 18,6 % en Asie (dont 14,2 % en Chine), 4,1 % en Amérique du Sud et 1,3 % dans le reste du monde.

Pour une information détaillée sur les résultats de Faurecia, il convient de se reporter au paragraphe 4.1.6 et à la Note 3 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.3.2.2.1. Les activités de Faurecia

Le chiffre d'affaires de Faurecia est réalisé à travers trois branches d'activité (*Business Groups*) et les priorités stratégiques du Groupe sont alignées sur les tendances de fond du marché automobile mondial.

Ainsi, le groupe Faurecia accélère sa croissance rentable en concentrant son développement et ses efforts d'innovation sur deux axes principaux :

- la « **Mobilité durable** » ou **Sustainable Mobility**, à travers son activité de mobilité propre (*Clean Mobility*), qui accompagne l'évolution de l'automobile vers des véhicules toujours moins polluants, avec notamment des innovations pour les véhicules hybrides, les véhicules utilitaires et les camions et les véhicules à zéro émission ;
- le « **Cockpit du futur** » ou **Cockpit of the Future**, à travers ses deux autres activités de sièges (*Seating*) et d'intérieurs (*Interiors*), qui développent des solutions innovantes et des technologies de rupture, en vue de créer le cockpit du futur en réponse à l'évolution de l'automobile vers une conduite plus connectée et plus autonome.

Les trois branches d'activité (*Business Groups*) du groupe Faurecia sont les suivantes :

Sièges (*Seating*)

Faurecia conçoit et assemble des sièges et en fabrique les principaux composants que sont les armatures, les mécanismes de réglages, les mousses et les coiffes, les accessoires de confort et de sécurité. Au-delà de ce cœur de métier d'architecte du siège, adapté aux différentes plateformes des constructeurs, Faurecia développe des solutions innovantes en matière de sécurité et de bien-être, s'appuyant sur des partenariats noués avec des acteurs clés de la sécurité, tel que ZF, ou de la gestion thermique, tel que Mahle. L'activité *Seating* a représenté 43 % des ventes de Faurecia en 2018.

Intérieurs (*Interiors*)

Faurecia, leader mondial, conçoit et produit des planches de bord, des consoles centrales et des panneaux de porte répondant aux attentes et aux besoins des constructeurs automobiles. L'évolution vers un véhicule toujours plus connecté et autonome conduit Faurecia à accélérer le développement de solutions innovantes notamment en matière de surfaces intelligentes (*Smart surfaces*), d'*Infotainment* et d'interfaces homme-machine (*HMI*). L'adjonction d'expertises telles que celles de Parrot Automotive ou Coagent contribuent à accélérer le développement de ces innovations. L'activité *Interiors* a représenté 31 % des ventes de Faurecia en 2018.

Mobilité propre (*Clean Mobility*)

Faurecia, leader mondial des Technologies de contrôle des émissions, développe, produit et commercialise des systèmes d'échappement complets répondant à toutes les exigences du marché. Pour satisfaire aux normes internationales de plus en plus contraignantes, Faurecia dispose d'un solide portefeuille de technologies et d'innovations pour les voitures particulières, mais aussi pour les véhicules utilitaires et les camions. L'activité *Clean Mobility* a représenté 26 % des ventes de Faurecia en 2018.

Le 26 octobre 2018, Faurecia a annoncé son projet d'acquisition de la société japonaise Clarion, acteur majeur dans la connectivité et les systèmes d'*infotainment* embarqués, les solutions audio digitales, les solutions *HMI* (Interface Homme Machine), les systèmes avancés d'aide à la conduite et les services *Cloud*. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,4 milliard d'euros lors de son dernier exercice clos fin mars 2018. Cette acquisition positionnera Faurecia comme un acteur majeur de l'intégration systèmes du cockpit, capable d'offrir des expériences utilisateur uniques. Le lancement de l'offre publique d'achat a eu lieu le 30 janvier 2019 et le 1er mars 2019, Faurecia a annoncé que 95,28% des actions de Clarion avaient été apportées à l'offre avec un règlement-livraison le 7 mars 2019. Une procédure de retrait obligatoire pour acquérir toutes les actions

restantes sera finalisée avant fin mars 2019. Faurecia va créer une quatrième activité baptisée *Faurecia Clarion Electronics*, qui regroupera Clarion avec Parrot Automotive et Coagent.

1.3.2.2.2. Le dispositif de production

Le groupe Faurecia travaille aujourd'hui avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles, ce qui nécessite une implantation internationale pour être au plus près des clients.

Il adapte son dispositif de production en fonction des besoins et des attentes des constructeurs. En conséquence, si les deux tiers de ses usines sont des sites de composants, implantés de manière à optimiser les coûts de fabrication et de logistique, un tiers d'entre elles fonctionnent en mode juste-à-temps.

1.3.2.2.3. Les clients

Le groupe Faurecia dispose d'un portefeuille clients de plus en plus diversifié avec l'arrivée de nouveaux entrants, des constructeurs chinois et des fabricants de moteurs pour les véhicules commerciaux et à haute puissance.

En 2018, les principaux clients du groupe Faurecia (représentant plus de 4 % de ses ventes) ont été le groupe Volkswagen avec 14,4 %, suivi par Ford pour 14,2 %, puis le Groupe PSA pour 12,5 %, Renault-Nissan pour 9,6 %, GM et Daimler pour 4,7 % chacun et BMW pour 4,2 %.

1.3.2.3. BANQUE PSA FINANCE

Étroitement associée à la politique commerciale des marques du Groupe PSA, Banque PSA Finance (BPF), contrôlée directement à 100 % par des sociétés du Groupe PSA, assure dans 18 pays, avec des partenaires dans la plupart de ces pays, la distribution d'offres de financement et de services pour favoriser les ventes des véhicules par les réseaux des marques du Groupe PSA.

BPF, via ses entités opérationnelles locales :

- assure aux réseaux des marques le financement de leurs stocks de véhicules neufs et occasions, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin de fonds de roulement ;
- propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, de services et, en France et en Allemagne, de produits d'épargne.

Le plus souvent, l'offre commerciale de BPF associe aux financements des assurances et des services afin de mieux répondre aux attentes croissantes de solutions de mobilité des clients particuliers ou entreprises.

Depuis 2015, BPF a mis en place un business-modèle de coopérations, avec notamment deux partenariats majeurs en Europe, l'un avec le groupe Santander Consumer Finance pour les marques Peugeot, Citroën, DS, et l'autre avec le groupe BNP Paribas Personal Finance pour les marques Opel et Vauxhall. BPF opère également en partenariat avec Santander au Brésil. Et grâce à la gouvernance mise en œuvre dans le cadre de ces coopérations, les décisions de crédit sont indépendantes des marques tout en permettant la construction d'offres commerciales adaptées, innovantes, et venant pleinement en soutien des plans de croissance *Push to Pass* et *Pace!*.

Pour plus de détails sur la mise en œuvre des opérations juridiques dans chaque pays de la coopération, veuillez-vous référer au rapport annuel de BPF sur le site internet www.banquepsafinance.com.

1.3.2.3.1. Stratégie de refinancement

Suite à la mise en place du partenariat avec Santander en Europe et au Brésil, et avec BNP Paribas Personal Finance en Europe, le financement nécessaire aux sociétés communes est sous la responsabilité des partenaires. Ainsi, BPF assure le financement des activités principalement en Argentine, au Mexique et en Russie.

Pour le financement des activités hors périmètre des partenariats avec Santander et BNP Paribas Personal Finance, BPF s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conformes aux exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque. Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible et une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

Pour plus de détails sur la stratégie de refinancement de BPF, veuillez-vous référer au rapport annuel de BPF sur le site internet www.banquepsafinance.com.

1.3.2.3.2. Activité de financement à la clientèle finale

L'activité de financement à la clientèle finale de Peugeot Citroën DS ainsi que Opel et Vauxhall représente, au 31 décembre 2018, 69 % des encours totaux de Banque PSA Finance, soit 26 256 millions d'euros contre 23 283 millions d'euros au 31 décembre 2017 au format IFRS 8 (Au format consolidé, les encours de cette nature s'élevaient à 115 millions d'euros soit 64 % des encours totaux).

La clientèle finale est composée de particuliers et d'entreprises auxquels BPF propose :

- des crédits pour l'acquisition des véhicules neufs ou d'occasion ;
- du *leasing* opérationnel à courte et longue durée (location) ;
- du *leasing* financier (véhicules avec clause de rachat) ;
- des services associés tels que l'assurance, l'entretien, ou l'extension de garantie.

Animée d'une préoccupation toujours forte de fidélisation du client final aux marques du Groupe PSA, BPF propose des produits de financement diversifiés, ainsi que des offres packagées permettant de constituer, conjointement avec les six marques, une offre de mobilité complète.

1.3.2.3.3. Activité de financement des réseaux de distribution

Banque PSA Finance, via ses filiales et partenariats intervient principalement dans le financement des stocks de véhicules neufs, de véhicules de démonstration et le cas échéant de pièces de rechange des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall du périmètre d'implantation de BPF.

Au 31 décembre 2018, l'activité Réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que Opel Vauxhall représente 31 % du total des encours de BPF, soit 11 682 millions d'euros au format IFRS 8 (au format consolidé, les encours de cette nature s'élevaient à 64 millions d'euros, soit 36 % des encours totaux).

Partenaire financier des réseaux, Banque PSA Finance s'attache également à gérer, suivre et maîtriser le risque financier des concessionnaires en adéquation avec l'évolution de la situation spécifique à chaque pays.

1.3.2.3.4. Activité assurance et services

BPF enrichit chaque année son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc.) et de services automobiles élaborés avec les marques du Groupe PSA (extension de garantie, contrat de maintenance, assistance routière, etc.).

En 2018, BPF a commercialisé 1 677 812 contrats d'assurance et/ou de services sur le périmètre Peugeot Citroën DS, en augmentation de + 3,2 %, soit en moyenne un peu moins de deux contrats par client financé.

1.3.3. Les orientations stratégiques du Groupe

Le 5 avril 2016, le Groupe PSA a présenté son plan stratégique de croissance rentable *Push to Pass* couvrant la période 2016-2021. Les objectifs initiaux du plan *Push to Pass* ayant été dépassés pour la période 2015-2018, le Groupe PSA a fixé et présenté le 26 février 2019 le nouvel objectif suivant pour la période 2019-2021 (incluant Opel Vauxhall) :

- une marge opérationnelle courante ⁽¹⁾ moyenne supérieure à 4,5 % pour la division Automobile sur la période 2019-2021.

Le plan *Push to Pass* constitue une première étape vers la vision du Groupe PSA : « un constructeur automobile mondial à la pointe de l'efficacité, fournisseur de services de mobilité de référence » et met le client au cœur de ses activités.

Ce plan capitalise sur la dynamique du précédent plan *Back in the Race* en matière d'excellence opérationnelle et de différenciation des trois marques Peugeot, Citroën et DS.

En complément, le plan *Push to Pass* s'appuie sur la digitalisation du Groupe et sur des équipes compétitives pour construire :

- une offensive produit permettant de lancer « un nouveau véhicule, par région, par marque, par an ». Cette offensive produit repose sur une stratégie conception de véhicules mondiaux (*Core model strategy*) intégrant des technologies ciblées (*Core technology strategy*) ;

- l'internationalisation du Groupe et la croissance rentable dans toutes les régions dans lesquelles le Groupe est présent ;
- l'extension des activités du Groupe notamment dans les domaines de l'après-vente et du véhicule d'occasion, intégrant le développement d'offres multimarques visant à élargir la base clients. Le Groupe étend également ses activités aux services de mobilité permettant de répondre aux besoins de ses clients (*Core services strategy*), avec notamment les offres d'auto-partage, de services connectés, de location, de gestion et partage de flotte, de services connectés.

L'acquisition d'Opel Vauxhall, effective au 1^{er} août 2017, constitue une opportunité d'accélération du plan de croissance du Groupe PSA, en bénéficiant :

- de l'effet de levier de l'excellence opérationnelle sur un groupe élargi ;
- d'une capacité R&D plus importante ;
- d'effets volumes et de synergies ;
- de nouvelles marques automobiles, complémentaires en termes d'image et d'implantation.

(1) Résultat Opérationnel Courant rapporté au Chiffre d'affaires de la division Automobile (PCDOV).

1.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

En préambule, il convient de préciser que le chapitre 1.4 détaille la politique globale de management des risques du Groupe PSA. Le chapitre 1.5 aborde les risques majeurs appelés « Top-Risques Groupe » auxquels le Groupe est confronté et quelles mesures de

remédiation il met en place pour atténuer son exposition. Enfin, les chapitres 1.6 et 2 répondent aux obligations réglementaires en matière de traitement de risques environnementaux, sociaux et sociétaux.

1.4.1. Objectifs du contrôle interne du Groupe

Pour traiter les risques endogènes ou exogènes auxquels le Groupe doit faire face, y compris les risques RSE, le Groupe a mis en place un dispositif de management des risques et de contrôle interne qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par le Comité Exécutif ;

- le bon fonctionnement des processus internes des sociétés, notamment ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs ;
- la fiabilité des informations financières et du reporting opérationnel.

Ce dispositif contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

1.4.2. Cadre de référence utilisé

Le dispositif de management des risques et de contrôle interne du Groupe est conforme et opérant selon les règles édictées par la 8^e directive concernant le contrôle légal des comptes, le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) émis en janvier 2007, et le rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit de l'AMF du 22 juillet 2010. L'activité bancaire du Groupe dispose d'un dispositif spécifique adapté aux établissements de

crédit conformément au règlement n° 97-2, relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

Faurecia, en tant que société dont les titres sont admis sur un marché réglementé qui agit sous la responsabilité de son Conseil d'Administration, applique sa démarche de contrôle interne de façon indépendante vis-à-vis des autres divisions du Groupe.

1.4.3. Principes du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne en vigueur dans le Groupe repose sur les principes suivants :

- un engagement au plus haut niveau ;
- la responsabilisation de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de l'organisation ;
- une logique d'auto-évaluations de la conformité et du déploiement des processus ;

- l'exploitation des résultats des auto-évaluations pour améliorer l'efficacité et la conformité des activités du Groupe.

Pour ce faire, le Comité Exécutif du Groupe a décidé en 2016 de renforcer le dispositif de contrôle interne en structurant son organisation et son déploiement dans une logique d'amélioration continue. Cette mission a été confiée à la Direction de la protection, de l'audit et des risques, rattachée au Secrétariat Général, qui a construit et mis en place le programme METRIC (*Management of Ethics, Risks, Internal Control & Compliance*).

1.4.4. Acteurs et processus

1.4.4.1. AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA DIVISION AUTOMOBILE POUR LA GESTION DES RISQUES

Il existe un dispositif d'ensemble contribuant à la maîtrise des risques du Groupe.

La démarche de gestion des risques est déployée dans toutes les directions du Groupe.

Chaque direction pilote l'identification et le contrôle des risques auxquels elle est exposée et met en place les plans d'actions de traitement des risques nécessaires.

La Direction de la protection, de l'audit et des risques pilote la démarche de management des risques et contrôle la bonne application des dispositifs de maîtrise des risques.

Les principaux risques de chaque direction, dont la criticité (impact x probabilité) est la plus élevée, font l'objet d'un reporting semestriel spécifique « Top-Risques Direction » de chaque direction auprès du Secrétariat Général, via sa Direction de la protection, de l'audit et des risques.

En complément, cette direction identifie les principaux risques transversaux du Groupe, une fois par an, lors d'entretiens conduits avec un échantillon représentatif de cadres dirigeants et responsables du Groupe.



La cartographie des risques majeurs « Top-Risques Groupe » (issus notamment des « Top-Risques de Direction » et des entretiens précédemment cités) est examinée annuellement par le Comité Exécutif et présentée au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. Le Comité Exécutif valide les plans d'actions de traitement des « Top-Risques Groupe ».

Des dispositifs particuliers de gestion et de contrôle des risques permettent de couvrir des risques spécifiques.

La Charte éthique, mise à disposition de tous les salariés du Groupe en accès immédiat depuis le portail intranet, est déployée auprès de l'ensemble des salariés, auxquels il a été demandé d'adhérer formellement. Le Comité Éthique & Compliance présidé par le Secrétaire Général se réunit chaque trimestre.

Pour plus d'informations sur la démarche éthique du Groupe, il convient de se reporter au paragraphe 2.3.3 du présent document de référence.

Le dispositif de lutte contre la fraude, placé sous la responsabilité du Comité Éthique & Compliance du Groupe qui en délègue l'animation, les opérations d'investigation, le suivi des dossiers et le reporting à la Direction de la protection, de l'audit et des risques du Groupe.

La Direction de la protection, de l'audit et des risques, placée sous l'autorité du Secrétaire Général, est chargée de définir et de coordonner, au plan mondial, l'ensemble des actions visant à protéger les salariés et les actifs matériels et immatériels du Groupe (hors Faurecia) contre les risques résultant d'actes de malveillance de toute nature.

La Direction des affaires juridiques, rattachée au Secrétaire Général, assure l'élaboration ou la vérification des engagements contractuels pris par le Groupe. Elle est en charge de l'organisation de la défense des intérêts du Groupe dans les litiges qui peuvent l'opposer à des tiers. Elle contribue ainsi à limiter et à gérer les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé.

La Direction du contrôle de gestion, placée sous l'autorité du Directeur financier, assure le pilotage de la performance économique du Groupe et, à ce titre, est chargée de proposer à la Direction générale les objectifs annuels et pluriannuels, en termes de croissance, de marge opérationnelle et de rentabilité des capitaux employés. À cet effet, elle anime les processus d'élaboration de plan à moyen terme (PMT) et de cadrage budgétaire. Elle contrôle les résultats des Directions opérationnelles et des projets et assure le reporting de synthèse. En outre, elle a en charge des missions à caractère économique, notamment pour le domaine automobile, tels que le calcul et la fourniture des prix de revient des produits, le contrôle des prix de vente, le contrôle de la rentabilité des projets, le pilotage financier des coopérations industrielles avec les autres constructeurs et des négociations à mener lors des opérations de fusions, acquisitions, cessions, etc., ainsi que la normalisation des règles et standards de gestion.

Le contrôle de la bonne application de ces dispositifs de maîtrise des risques par la Direction de la protection, de l'audit et des risques.

La Direction de la protection, de l'audit et des risques vérifie, via des missions d'audit, le respect des règles. Le plan d'audit annuel, défini en toute indépendance, est élaboré à partir des « Top-Risques Groupe » et est soumis pour validation à la Direction générale et présenté au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. La Direction de la protection, de l'audit et des risques évalue également le degré de maturité des dispositifs de maîtrise des risques mis en œuvre et émet, le cas échéant, des recommandations visant à améliorer leur efficacité. 56 missions ont été réalisées en 2018 sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

La fonction de supervision et de contrôle du Conseil de Surveillance.

Au sein du Conseil de Surveillance, le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et de contrôle interne. Il prend connaissance des informations qui lui sont communiquées par le Secrétaire Général relatives aux dispositifs en place et à leur degré de maturité, et à la cartographie des « Top-Risques Groupe », en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable.

Il examine également les principes d'organisation et de fonctionnement de l'Audit interne, donne son avis sur le plan d'audit et est informé des résultats des missions réalisées en exécution de ce plan ainsi que des missions de contrôle de suivi des recommandations aux services audités.

1.4.4.2. AU NIVEAU DU GROUPE ET DE LA DIVISION AUTOMOBILE POUR LE CONTRÔLE INTERNE

Environnement de contrôle

Pour mieux répondre aux exigences réglementaires et attentes consommateurs, le Groupe a nommé cinq duos de *Compliance Officers* dans les domaines de la concurrence, de l'anti-corruption, des données à caractère personnel, de l'homologation et de l'*Export Control* afin de porter et intégrer ces préoccupations en interne.

Au plus près des organismes de régulation, chacun dans son domaine, est responsable en interne de traduire les contraintes et obligations externes (lois, règlements, engagements consommateurs) en règles internes applicables aux processus opérationnels de l'entreprise.

Ils peuvent s'appuyer sur le réseau des Responsables du Contrôle Interne et des Risques (RCIR) mis en place en 2016. Ces derniers sont chargés au sein de leur direction de démultiplier les règles Groupe et de les adapter aux activités de leur direction. Les RCIR identifient les risques spécifiques à leur direction et s'assurent de leur mise sous contrôle.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle menées par les différentes directions ont pour objectif de s'assurer de la bonne application des règles.

- L'outil utilisé dans le cadre du programme METRIC permet aux directions d'auto-évaluer leurs processus de suivre les plans d'actions nécessaires le cas échéant. Les résultats de la campagne METRIC d'auto-évaluation sont reportés une fois dans l'année au Comité Exécutif. Des plans d'actions appropriés sont mis en place par les entités dans un objectif d'amélioration permanente.
- Leur correcte mise en œuvre peut être évaluée dans le cadre d'audits internes.

Pilotage du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne relève d'une décision du Comité Exécutif. Son pilotage repose sur les points suivants :

- une animation périodique du réseau de RCIR complétée, le cas échéant par des groupes de travail dédiés ;
- une Revue annuelle en Comité de Direction présentant les résultats des auto-évaluations de l'entité ;
- une présentation annuelle au Comité Exécutif d'une synthèse de l'activité du contrôle interne apportant aux dirigeants du Groupe une information concise sur le degré de maturité du contrôle interne ;
- une présentation annuelle au Comité Financier et d'Audit et financier du Conseil de Surveillance détaillant les risques majeurs du Groupe, le plan d'audit associé et le niveau de maturité du Groupe en matière de contrôle interne.

Démarche d'amélioration continue

Le pilotage du contrôle interne s'accompagne d'une logique d'amélioration continue. Son objet est de mettre en œuvre une démarche d'excellence afin de constituer un ensemble cohérent de méthodes et d'outils permettant au management d'avoir une vision synthétique des constats et ajustements éventuels. Elle s'appuie sur les principes suivants :

- élaboration et enrichissement des référentiels de contrôle interne, en collaboration étroite avec les Directions opérationnelles pour accompagner la politique du Groupe ;
- écoute des différents métiers pour rationaliser et optimiser le dispositif de contrôle interne ;
- adaptation des contrôles en fonction de l'évolution des risques.

1.4.5. Élaboration du traitement de l'information comptable et financière

En complément de la démarche de gestion des Risques décrite ci-avant, qui s'applique à elle comme à toute autre direction du Groupe, la Direction financière a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne spécifique à l'élaboration et à la publication de l'information comptable et financière.

1.4.5.1. ORGANISATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La Direction financière dispose d'un référentiel technique et organisationnel comprenant : les normes comptables et de consolidation Groupe, les bonnes pratiques comptables, les normes de comptabilité intégrée, les normes de gestion finance, les normes de financement et trésorerie et les normes liées à la fiscalité. Ce référentiel est accessible à tous les salariés du Groupe de manière à garantir une application uniforme des normes. Chaque nature de norme dispose d'un correspondant responsable de la mise à jour.

Les normes comptables décrivent les principes comptables applicables à l'ensemble des filiales du Groupe, par référence aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, en tenant compte des choix comptables ou des anticipations autorisées décidées par le Groupe. Elles précisent notamment les traitements et schémas d'écritures comptables relatifs aux opérations complexes et/ou nouvelles. Les normes comptables sont déclinées de façon spécifique dans le secteur bancaire et chez Faurecia.

Le référentiel de bonnes pratiques comptables élaboré par la Direction de la comptabilité automobile est accessible à l'ensemble des salariés de la division Automobile du Groupe. Il contribue à l'application uniforme des bonnes pratiques identifiées au sein du Groupe en termes de qualité comptable et de contrôle interne.

Un calendrier de gestion Groupe, établi par la Direction centrale du contrôle de gestion, est diffusé annuellement à l'ensemble des services comptables, financiers et de gestion du Groupe. Il fixe notamment pour chaque période mensuelle les différentes dates d'arrêtés comptables, de reporting et de comités de résultats. De même, la Direction de la consolidation établit et diffuse au travers d'une norme le planning de transmission et d'intégration des liasses de consolidation des filiales.

Les systèmes d'information comptables et financiers développés et/ou mis en œuvre dans le Groupe par la Direction informatique répondent aux besoins exprimés par les services utilisateurs (comptabilité, consolidation, gestion, finance, trésorerie). Chaque application fait l'objet d'une classification en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité des informations transmises ou produites. Cette classification détermine le niveau d'exigence de la gestion des accès (confidentialité et traçabilité) ainsi que celui des plans de continuité et de reprise d'activité (disponibilité et intégrité). Les procédures d'archivage et de sauvegarde des

1.4.4.3. BANQUE PSA FINANCE

Banque PSA Finance (BPF) a mis en place un dispositif de contrôle interne qui est conforme au règlement n° 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédit. Ce dispositif est décrit dans le rapport annuel de BPF disponible sur son site internet (www.banquepsafinance.com).

1.4.4.4. FAURECIA

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de Faurecia sont présentés dans le document de référence 2018 de cette dernière, consultable sur son site internet (www.faurecia.com).

données informatisées mises en œuvre, permettent de respecter les obligations légales en termes de conservation des données et de reconstituer les pistes d'audit en termes de traçabilité de l'information.

Afin de garantir le maintien et l'amélioration de la qualité comptable et du contrôle interne au sein de la division Automobile du Groupe, il a été institué dans chaque service comptable des directions de tutelle concernées un « plan de qualité comptable » placé sous l'autorité du Directeur financier. Ce plan rassemble l'ensemble des actions menées en interne afin de mettre en œuvre les recommandations issues des audits internes et externes mais aussi les améliorations identifiées par les équipes elles-mêmes. Tous les semestres, une réunion de suivi du plan de qualité comptable, présidée par le Directeur financier du Groupe, permet aux opérationnels de décrire l'avancée des plans d'actions.

1.4.5.2. PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'information financière mise à la disposition de tiers par le Groupe est constituée des États financiers consolidés du Groupe et comptes sociaux de Peugeot S.A., arrêtés par le Directoire et diffusés après examen par le Conseil de Surveillance, des analyses de gestion sur ces états financiers et des communiqués de presse diffusés par le Groupe.

Les résultats consolidés mensuels, semestriels et annuels sont validés conjointement par les services comptables, le service consolidation, le contrôle de gestion central ainsi que les services de gestion de chaque direction. Ils font l'objet d'un reporting établi sur la base des comptes consolidés complets du Groupe, examiné mensuellement par la Direction générale.

L'élaboration des États financiers consolidés du Groupe est un processus assuré par la Direction de la consolidation (en charge également des normes comptables), à partir des comptes « retraités » des sociétés du Groupe hors Faurecia, établis conformément aux normes et interprétations du référentiel comptable IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et de la sous-consolidation du groupe Faurecia. Les comptes des filiales du Groupe sont établis sous le contrôle des Directions comptables et financières des différentes divisions du Groupe (Automobile, Équipement Automobile, Financement). Ces dernières assurent la justification et la validation des comptes sociaux et retraités en liaison avec les Directions opérationnelles et la Direction du contrôle de gestion (co-validation systématique). La Direction de la consolidation établit mensuellement les comptes consolidés du Groupe, qui répondent aux besoins de gestion interne et aux besoins de publication externe pour les clôtures semestrielle et annuelle. La Direction de la comptabilité automobile établit les

comptes sociaux et retraités de Peugeot S.A. La Direction de la consolidation, avec les autres Directions comptables, prend en compte les travaux des Commissaires aux Comptes.

La consolidation des comptes est réalisée par des équipes dédiées au niveau du Groupe, au niveau de BPF et ses filiales, ainsi qu'au niveau de Faurecia. L'ensemble des sociétés consolidées transmettent chaque mois à l'équipe dédiée concernée leurs états financiers détaillés, établis conformément aux normes du Groupe (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie et états analytiques) pour intégration aux comptes consolidés. Chaque filiale est responsable de l'établissement régulier d'un état de rapprochement entre ses capitaux propres sociaux et ses capitaux propres établis conformément aux normes du Groupe et cet état est contrôlé par l'équipe de consolidation afin de vérifier en particulier la comptabilisation des impôts différés. Toutes les écritures de consolidation sont contrôlées et tracées. Une analyse globale des variations des principaux postes de compte de résultat, bilan ou tableau des flux de trésorerie consolidés est réalisée et diffusée chaque mois à la Direction générale.

La fiabilité des données transmises par les filiales est contrôlée à la fois par leurs équipes de contrôle de gestion, par les Directions comptables et financières des divisions et par la Direction de la consolidation.

Les états financiers des filiales sont centralisés à l'aide du logiciel SAP BusinessObjects Financial Consolidation implanté dans toutes les filiales consolidées afin de garantir la sécurité et la traçabilité des

données. Toutefois Faurecia dispose de son propre outil de consolidation et remonte sur Groupe PSA un sous-pallier opaque.

Les engagements hors bilan sont identifiés au sein de chacune des sociétés du Groupe et sont transmis à la Direction de la consolidation des comptes.

Les dispositifs de contrôle des actifs sont basés sur des inventaires annuels des stocks détenus par le Groupe, mais aussi par des inventaires des immobilisations corporelles détenues sur les sites du Groupe, organisés par rotation une fois tous les trois ans. Ces inventaires sont réalisés selon des procédures strictes en termes de séparation des tâches et de contrôle des comptages, qui en garantissent la fiabilité.

Les orientations de placement et de financement ainsi que l'évaluation de l'ensemble des risques de contreparties auxquelles le Groupe est exposé du fait de ses opérations sur les marchés financiers sont validées par la Direction financière.

La Direction de la communication financière rattachée hiérarchiquement à la Direction financière est responsable de toutes les opérations de communication auprès des investisseurs et des autorités de marchés financiers. Elle coordonne notamment les opérations de rédaction du document de référence annuel par les différentes entités contributrices du Groupe et veille au respect du planning d'élaboration et de diffusion, et ce en concertation avec les Commissaires aux Comptes. La Direction du contrôle de gestion est responsable quant à elle de l'élaboration et de la présentation des données financières de synthèse en termes d'analyses de résultats ou de prévisions.

1.4.6. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport sur le contrôle interne

Les diligences mises en œuvre pour établir ce rapport ont principalement consisté à :

- recenser l'ensemble des pratiques existant au sein des Directions opérationnelles du Groupe concernant l'existence de procédures et la réalisation d'analyses des risques ainsi que leur mise à jour périodique ;
- vérifier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne du Groupe aux principes généraux posés par le cadre de référence des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne établis sous l'égide de l'AMF ;
- de manière plus détaillée, s'assurer, au niveau de la Direction financière et avec le soutien des équipes comptables, de

consolidation, de communication financière et de gestion, que les processus de production et d'arrêtés des comptes du Groupe respectent les critères de qualité définis pour chaque catégorie d'opérations par le guide d'application intégré au cadre de référence.

Depuis le 1^{er} août 2017, le Groupe PSA a accompagné Opel et Vauxhall dans la définition d'un dispositif de gestion de ses risques propres visant à être intégrés dans celui du Groupe PSA.

Pour l'exercice 2018 et conformément à la feuille de route, les entités Opel et Vauxhall ont été pleinement intégrées dans le périmètre de gestion des risques Groupe assurant ainsi la présentation d'une information consolidée.

1.5. FACTEURS DE RISQUES **DPEF.B**

Le Groupe PSA conduit ses activités dans un environnement soumis aux profondes évolutions que connaît le monde automobile, évolutions tant technologiques, réglementaires, que dans les modes de consommation et poussées par de nouvelles concurrences. Il est, dès lors, exposé à des risques dont la matérialisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Ce chapitre présente les risques principaux identifiés.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des dispositifs de contrôle associés sont menées en continu par les différentes Directions opérationnelles du Groupe (Faurecia ayant son propre dispositif, pour plus de détails veuillez-vous référer au DDR de Faurecia consultable sur son site internet www.faurecia.com), en France comme à l'étranger, et font l'objet d'un reporting annuel au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance.

En complément, le Groupe a mené une série d'entretiens auprès d'observateurs extérieurs afin d'en retirer une perception réaliste et pertinente quant à son positionnement face à ces risques dans son environnement.

Toutefois, d'autres risques dont le Groupe PSA n'a pas connaissance à la date du présent document de référence, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

Pour plus de détails sur le déploiement de la gestion des risques, veuillez-vous reporter au paragraphe 1.4, du présent document de référence.

1.5.1. Risques opérationnels

Conformément à la Déclaration de Performance Extra-Financière [DPEF], les risques RSE sont identifiés dans les tableaux ci-dessous présentant les risques opérationnels du Groupe ainsi que leurs dispositifs de gestion et de contrôle.

1.5.1.1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET GÉOPOLITIQUE DU GROUPE

Facteurs de risques	Dispositifs de gestion et de contrôle
<p>En 2018, les résultats du Groupe PSA restent encore dépendants du marché Européen et dans une moindre mesure du marché chinois. L'acquisition d'Opel Vauxhall et l'arrêt des activités commerciales en Iran accentuent cette dépendance au marché Européen. Les activités du Groupe en particulier sur les marchés anglais, chinois, russe, turque, brésilien et argentin l'exposent naturellement à des risques exogènes tels que le risque de change, l'évolution défavorable des réglementations fiscales et/ou douanières, des événements géopolitiques et de leurs conséquences sur les marchés. Par ailleurs, la part croissante des motorisations électrifiées, dont les batteries intègrent des matières rares, fait peser un risque sur l'approvisionnement et le coût des batteries (géopolitique et de pénurie), et pourrait favoriser l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché Européen.</p>	<p>Dans l'objectif de limiter de tels risques, la stratégie consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ à réduire la dépendance du Groupe vis à vis de ses marchés historiques grâce à une internationalisation accrue, et à se protéger de politiques protectionnistes mises en place par certains pays pour favoriser le développement d'une industrie automobile nationale ; ▶ et à sécuriser la profitabilité des activités du Groupe sur le marché Européen en s'appuyant par exemple pour Opel Vauxhall sur le plan stratégique <i>PACE!</i>. Cette stratégie d'internationalisation du Groupe intégrée dans le plan <i>Push to Pass</i> s'est concrétisée par un engagement fort, notamment en Afrique (avec particulièrement une usine au Maroc, une en Algérie, ainsi qu'en Namibie), ainsi que par la signature de joint-ventures en vue de produire et de distribuer des véhicules en Inde et en Malaisie. Le Comité Exécutif pilote et contrôle les activités du Groupe à travers l'animation de <i>Push to Pass</i> et de l'avancement de ses plans d'actions.
<p>Croissance des inégalités dans le développement économique des territoires (macro-risque RSE) Face aux inégalités croissantes dans le développement économique des régions, une attention particulière doit être portée sur la redistribution de la valeur créée par les entreprises dans les territoires où elles opèrent.</p>	<p>Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ développement de l'approvisionnement local dans les territoires d'implantation (cf. 2.3.1.1) ; ▶ répartition de la valeur ajoutée et gouvernance équilibrées (cf. 3) ; ▶ philanthropie/mobilité solidaire (cf. 7 du rapport RSE).
<p>Atteinte aux droits de l'Homme et manquements aux règles éthiques (macro-risque RSE) L'industrie automobile doit anticiper la sévèrisation des réglementations nationales et internationales liées par exemple aux minéraux issus des zones de conflit, à l'équilibre et à l'intégrité des relations d'affaires, au devoir de vigilance des grandes entreprises, ainsi qu'à la protection du consommateur.</p>	<p>Le Groupe déploie des actions sur l'enjeu RSE suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pratique éthique des affaires (cf. 2.3.4).

1.5.1.2. RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT, AU LANCEMENT ET À LA VENTE DE NOUVEAUX VÉHICULES

Facteurs de risques	Dispositifs de gestion et de contrôle
<p>Les décisions de développement et de commercialisation de nouveaux modèles de véhicules ou organes résultent d'études marketing et de rentabilité réalisées plusieurs années avant leur lancement effectif. Compte tenu d'un marché automobile de plus en plus réactif, ce décalage génère un risque sur les volumes prévisionnels, qui se concrétise par un risque financier (perte de valeur des actifs immobilisés, passifs vis-à-vis de fournisseurs qui auraient investi sur la base des volumes prévisionnels). Le développement des véhicules et des organes est exposé à l'évolution permanente des réglementations qui imposent des prescriptions de plus en plus sévères, notamment en termes de consommation et d'émissions de CO₂ et de polluants. (cf. paragraphe 2 ci-après du présent document.) Ces évolutions, combinées avec des tendances consuméristes lourdes, peuvent également se concrétiser par des modifications structurelles du marché (mix thermique/PHEV/électrique), auxquelles les moyens industriels ne sont pas toujours immédiatement adaptés. Le risque technique lié à la qualité et à la sécurité des produits vendus peut conduire les constructeurs automobiles à faire des campagnes de rappel de véhicules.</p>	<p>La Direction des programmes a pour objectif de décliner la stratégie du Groupe PSA en termes de plan produit, et de garantir son exécution en pilotant les développements des programmes véhicules et organes et en portant la responsabilité de leur performance économique. La Direction des programmes est dotée d'une entité « Stratégie » qui anticipe les évolutions structurantes des marchés notamment les changements mix énergétiques des futures années (thermique/PHEV/électrique). Le Groupe s'appuie sur un schéma opérationnel de développement efficient. Pour chaque projet véhicule et organes, sont définis des objectifs de prestations produit, de rentabilité, de qualité, de délais. La réalisation de ces objectifs est garantie par le passage de jalons validés par le Comité Exécutif. De plus, la Direction de la qualité a autorité pour valider ou refuser la commercialisation de chaque véhicule produit, et pour faire procéder aux contrôles et modernisations de véhicules éventuellement défectueux qui auraient déjà été livrés aux réseaux ou aux clients. Le Groupe attache la plus grande importance aux échanges avec les autorités de réglementations afin d'anticiper les schémas de conception et les investissements industriels nécessaires au respect du planning des évolutions réglementaires. En matière d'homologation, le Groupe rappelle que ses véhicules sont conformes aux différentes réglementations portant sur les émissions de polluants.</p>

Facteurs de risques

Santé/sécurité : vigilance de la société civile (macro-risque RSE)
En réponse à l'inquiétude croissante de la société concernant les effets des produits et des processus industriels sur la santé, les constructeurs automobiles doivent démontrer leur capacité à réduire l'impact de leurs activités et accroître la différenciation positive de leurs produits en termes de sécurité.

Attentes clients et risques de marché (macro-risque RSE)
En réponse aux politiques de déplacement et aux contraintes urbaines, les constructeurs automobiles doivent se différencier par le développement de nouvelles solutions adaptées à chaque besoin de mobilité, reposant sur des produits et services de qualité, et une gestion irréprochable de la relation client.

* Enjeux RSE stratégiques (cf. matrice de matérialité en § 2.1.3).

Dispositifs de gestion et de contrôle

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :
 ▶ qualité des véhicules* (cf. 2.3.2.1) ;
 ▶ impact des véhicules sur la qualité de l'air* (cf. 2.2.1.2).

Le Groupe déploie des actions sur l'enjeu RSE suivant :
 ▶ qualité des véhicules et des services - satisfaction client* (cf. 2.3 du rapport RSE).

1.5.1.3. RISQUES LIÉS À L'APPARITION DE NOUVEAUX BUSINESS MODELS ISSUS DES NOUVELLES MOBILITÉS

Facteurs de risques

Le marché montre une tendance prononcée vers les nouvelles mobilités que sont l'auto-partage, le co-voiturage, et les services connectés. Celle-ci ouvre des opportunités accessibles également à de nouveaux entrants issus pour la plupart du monde digital. La position que ces acteurs hors secteur automobile ont l'ambition de prendre dans la chaîne de valeur automobile vient directement concurrencer la place « naturelle » des constructeurs automobiles et ainsi capter les marges qu'offrent les nouvelles technologies. Une maîtrise insuffisante de la progression de ces nouveaux acteurs ou une absence sur ces nouveaux marchés et par conséquent de ces nouveaux *business models* représenteraient un risque pour le Groupe PSA.

Attentes clients et risques de marché (macro-risque RSE)

* Enjeux RSE stratégiques (cf. matrice de matérialité en § 2.1.3).

Dispositifs de gestion et de contrôle

La Direction des services de mobilité répond à la nécessité pour le Groupe de se positionner de manière robuste et visible dans la chaîne de valeur de la mobilité et des services connectés futurs. En 2016, le Groupe PSA a annoncé la création de sa marque de services de mobilité Free2Move qui fédère l'ensemble de ses offres de services connectés et de mobilités dont :
 ▶ l'auto-partage B2C et C2C ;
 ▶ l'auto-partage B2B ;
 ▶ la gestion de flotte connectée ;
 ▶ le *smart service* : avec tous les services poussés aux clients au cours de leur mobilité, en créant un écosystème avec d'autres partenaires ;
 ▶ l'activité de location.
 Par ailleurs, le Groupe développe des services d'après-vente connectés ainsi que des activités de *Data service* notamment pour les villes. L'application Free2Move, lancée en avril 2017, est disponible en Europe, et aux États-Unis. Elle intègre l'auto-partage urbain et entre particuliers, et permet de choisir le moyen de transport le plus approprié en un seul clic. Louer un vélo, un scooter ou une voiture auprès d'un particulier, d'un service opéré par un partenaire ou par le Groupe PSA : toutes les solutions sont disponibles.

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :
 ▶ qualité des véhicules et des services - satisfaction client* (cf. 2.3 du rapport RSE) ;
 ▶ gestion responsable de la relation et des données clients (cf. 2.3.2.2) ;
 ▶ développement de nouvelles solutions de mobilité* (cf. 2.2.1.4).

1.5.1.4. RISQUES CLIENTS ET CONCESSIONNAIRES

Facteurs de risques

Dans le cadre de ses activités commerciales et d'établissement de crédit, le Groupe PSA est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients et de ses concessionnaires.

S'agissant des ventes avec option de rachat des véhicules, le risque porte sur l'écart entre l'estimation de la valeur de la revente finale d'un véhicule donné faite lors de la conclusion du contrat et la valeur réelle le jour de la reprise.

Les provisions et les charges enregistrées en couverture de ces risques sont présentées dans la Note 12.2 pour Banque PSA Finance et la Note 11.2 pour les sociétés industrielles et commerciales des États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Face aux risques d'insolvabilité, le Groupe accorde une attention particulière à la sécurité des paiements reçus en contrepartie des biens et services qu'il délivre à ses clients.

Lorsque le risque porte sur les aspects de financement, il convient de se référer au dispositif mis en place par Banque PSA Finance qui lui est propre (cf. paragraphe 1.4.3 ci-après).

Lorsque Banque PSA Finance n'intervient pas, une norme définit les conditions de règlements (à appliquer par la division Automobile aux différents clients, et précise le niveau de validation nécessaire à l'octroi d'une dérogation par rapport aux règles fixées par la norme. Parmi ces règles, les créances sur les importateurs étrangers doivent faire l'objet d'une sécurisation quasi systématique à 100 %. Les dérogations accordées font l'objet de validation formalisée en fonction de seuils de crédit autorisé. Une surveillance des encours par rapport aux plafonds autorisés est en place. Ce dispositif est également mis en place pour les entités Opel Vauxhall, dans le cadre du programme de convergence des processus.

S'agissant des ventes avec option de rachat de véhicules, le Groupe a mis en place une expertise d'évaluation de la valeur résiduelle. Cette expertise est mise en œuvre au moment de la négociation du contrat et à intervalles réguliers pendant la durée du contrat permettant, si nécessaire, d'ajuster les valeurs de nouveaux contrats.

1.5.1.5. RISQUES MATIÈRES

Facteurs de risques

La division Automobile du Groupe est exposée au risque « matières » directement ou indirectement via leurs achats de pièces ou fonctions.

Ces achats de matières ont représenté, en 2018 sur le périmètre Europe, un montant approché de 7,7 milliards d'euros (soit environ 25 % du budget d'achat).

Les principales matières utilisées sont : l'acier (36 % du coût total des achats de matières premières de production), les matières polymères et élastomères (29 %) et l'aluminium (9 %).

Deux types de risques principaux sont identifiés :

1. le risque d'approvisionnement ;
2. le risque économique.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Face à ces risques, la Direction des achats mets en œuvre différents leviers d'actions: optimisation du *sourcing* mondial, massification des achats, recherche de matières de substitution, utilisation de matières recyclées et de matériaux verts, valorisation des sous-produits et mise en place de couvertures financières.

La mise en œuvre des stratégies matière est validée lors de revues pilotées par les Directeurs de la qualité et de l'ingénierie et des achats et déployée au sein de réseaux conjoints techniques et achats par matière.

Afin de limiter le risque économique sur les matières premières cotées, le Groupe a mis en place depuis 2009 un dispositif de couvertures financières. Chaque trimestre, les recommandations, sur la base de règles de gouvernance établies, sont proposées pour arbitrage et validation aux Directeurs financier et des achats. La Direction de la protection, de l'audit et des risques audite régulièrement ce dispositif. En complément, veuillez-vous référer à la Note 11.7 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2018, paragraphe 5.6 ci-après.

Raréfaction des ressources (macro-risque RSE)

À une époque marquée par la rareté des ressources naturelles, la réduction de la dépendance à l'égard des ressources en eau et des matières premières est à la fois une question de responsabilité vis-à-vis de l'environnement mais aussi une question de pérennité de l'entreprise.

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :

- ▶ utilisation raisonnée des matières dans le cycle de vie du véhicule
 - dont recyclage (cf. 2.2.1.3) ;
 - gestion durable de l'eau (cf. 2.2.2.4) ;
- ▶ optimisation des cycles matière - dont déchets - dans les *process* industriels (cf. 2.2.2.3).

1.5.1.6. RISQUES FOURNISSEURS

Facteurs de risques

La contribution des fournisseurs représente plus de 80 % du prix de revient de fabrication des véhicules. De ce fait, la performance technique, qualité, logistique et financière des fournisseurs contribue à la performance du Groupe PSA. La défaillance d'un fournisseur, constitue un risque sérieux d'arrêt de production ou de retards dans les lancements commerciaux.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Les fournisseurs du Groupe sont évalués, sélectionnés et suivis selon différents critères dont la compétitivité, la qualité, la performance logistique, l'aptitude à développer et à industrialiser de nouveaux produits, la pérennité, l'exposition aux risques naturels, et la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

La Direction des achats s'appuie sur une expertise en analyse des coûts de production et des prix matières ainsi que sur une connaissance approfondie des marchés mondiaux, lui permettant d'animer la mise en concurrence et de maîtriser la relation avec ses fournisseurs. Les équipementiers de taille mondiale sont devenus des acteurs économiques de premier plan dont la responsabilité pèse sur la chaîne de sous-traitance. Conscient de ce risque, le Groupe a mis en place des modes de fonctionnement avec ces équipementiers garantissant la qualité de la relation sur le long terme en les impliquant dans la démarche de sécurisation de la chaîne de sous-traitance face à l'ensemble des risques.

Des équipes dédiées ont pour mission de gérer de façon préventive et curative les risques qualité, logistique et pérennité des approvisionnements et RSE pour l'ensemble du panel. En 2018, le suivi curatif ou préventif des fournisseurs à risque fort de défaillance sur les critères financiers concernait 42 dossiers représentant approximativement 7,6 % de la masse achats.

La Direction des achats analyse les résultats financiers des fournisseurs du Groupe, consolide les informations sur leurs stratégies industrielles, apprécie les impacts de la politique *make or buy*, évalue les impacts socio-économiques des choix industriels et s'assure de la conformité des fournisseurs aux exigences sociales et environnementales du Groupe.

Cette analyse permet d'éviter d'affecter de nouveaux marchés à des fournisseurs en difficulté et d'identifier les fournisseurs à risque fort de défaillance (santé financière, moralité des actionnaires, exposition aux risques naturels, etc.). La situation de ces fournisseurs est présentée chaque mois au Comité des Risques de la Direction des achats qui valide les plans d'actions (dont soutien de trésorerie, doublage des productions, recherche de repreneurs ou d'investisseurs, constitution de stocks d'avance, etc.). Le Groupe PSA a mis en œuvre une organisation et des processus évolutifs permettant de garantir au maximum le respect des délais de paiements contractuels convenus avec ses fournisseurs. Une animation dédiée aux retards de paiements fournisseurs est en place.

Changement climatique (macro-risque RSE)

Face au changement climatique, s'impose la nécessité d'une appréhension globale : concevoir des véhicules qui émettent moins de CO₂, mais également réduire l'impact carbone de l'outil industriel, de la logistique et des achats, et enfin mettre en œuvre des leviers de compensation carbone.

Le Groupe déploie des actions sur l'enjeu RSE suivant :

- ▶ performance environnementale de la *supply chain* : achats et logistique (cf. 2.2.2.1.3 et 2.3.1.2.1).

Raréfaction des ressources (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur l'enjeu RSE suivant :

- ▶ utilisation raisonnée des matières dans le cycle de vie du véhicule - dont recyclage (cf. 2.2.1.3).

Croissance des inégalités dans le développement économique des territoires (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur l'enjeu RSE suivant :

- ▶ développement de l'approvisionnement local dans les territoires d'implantation (cf. 2.3.1.1).

Atteinte aux droits de l'Homme et manquements aux règles éthiques (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :

- ▶ information et marketing responsable (cf. 7.5 du rapport RSE) ;
- ▶ droits de l'homme dans la *supply chain* (cf. 2.3.1.2).

1.5.1.7. RISQUES INDUSTRIELS

Facteurs de risques

La survenance d'un sinistre majeur (dont incendie, explosion, catastrophe naturelle) dans un site industriel du Groupe ou de sa *supply chain* peut compromettre la production ainsi que la commercialisation de plusieurs centaines de milliers de véhicules.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Le Groupe met en place des démarches pour réduire la probabilité de survenance des événements redoutés et en limiter les impacts potentiels aux plans humain, environnemental et économique. Les actions visant à maîtriser les risques et à favoriser la continuité des activités, sont conduites, dans chaque établissement, par les entités opérationnelles avec le soutien des experts en management des risques et les différents métiers concernés. Les démarches de management des risques et les bonnes pratiques associées sont également mises en œuvre dans les projets de nouvelles implantations de sites techniques ou industriels. Pour ce qui a trait plus spécifiquement à la fabrication, le système de management des risques des régions s'appuie sur trois fondamentaux : la dynamique de convergence vers « l'usine excellente », le dispositif de management des risques Groupe et le contrôle de gestion économique industriel, qui permettent de couvrir, de suivre, et de contrôler tout au long de l'année l'ensemble des risques majeurs identifiés au sein des entités industrielles. Enfin, en ce qui concerne la qualité des processus industriels, les unités terminales sont certifiées ISO 9001 (hors chapitre 7.3 « conception et développement ») par l'UTAC, pour répondre aux exigences de l'annexe X « procédure de conformité de la production » de la Directive européenne 2007/46/CE.

Changement climatique (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur l'enjeu RSE suivant :
 ▶ énergie/empreinte carbone industrielle (cf. 2.2.2.1).

Raréfaction des ressources (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :
 ▶ gestion durable de l'eau (cf. 2.2.2.4) ;
 ▶ optimisation des cycles matière - dont déchets - dans les *process* industriels (cf. 2.2.2.3).

Santé/sécurité : vigilance de la société civile (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :
 ▶ biodiversité (cf. 5.6 du rapport RSE) ;
 ▶ maîtrise des rejets et nuisances industriels (cf. 2.2.2.2).

1.5.1.8. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Facteurs de risques

Dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, le Groupe PSA peut être exposé à des risques environnementaux.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Le Département environnement industriel coordonne le déploiement de la politique environnementale des sites industriels et de recherche du Groupe qui vise à réduire les impacts environnementaux des installations du Groupe, il assure un reporting centralisé pour suivre la performance environnementale des sites et encourager les démarches d'amélioration continue. Dans chaque site significatif, une équipe « environnement » est dédiée à la maîtrise opérationnelle complète des risques environnementaux, un plan d'investissement annuel dédié accompagne le déploiement du programme de certification, des méthodologies adaptées sont déployées. Toutes les usines et principaux centres de R&D sont certifiés ISO 14001 et sont audités par des tiers externes chaque année. Pour des informations complémentaires sur les provisions pour risque environnemental et la démarche de certification ISO 14001 du Groupe, il convient de se référer au paragraphe 2.2.2 ci-après.

Santé/sécurité : vigilance de la société civile (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :
 ▶ utilisation raisonnée des matières dans le cycle de vie du véhicule - dont recyclage (cf. 2.2.1.3) ;
 ▶ gestion durable de l'eau (cf. 2.2.2.4) ;
 ▶ optimisation des cycles matière - dont déchets - dans les *process* industriels (cf. 2.2.2.3).

Raréfaction des ressources (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :
 ▶ biodiversité (cf. 5.6 du rapport RSE) ;
 ▶ maîtrise des rejets et nuisances industriels (cf. 2.2.2.2).

1.5.1.9. RISQUES LIÉS AU CAPITAL HUMAIN DONT SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Facteurs de risques

Le Groupe PSA est confronté à diverses situations mettant en jeu la santé, la sécurité et le bien-être de son personnel. Les conditions de travail peuvent être à l'origine de situations de stress ou de mal-être, qui au-delà des impacts sur la santé, influent directement sur la motivation des salariés. Le travail « posté » impliquant l'accomplissement de sollicitation physique du personnel constitue la cause principale des maladies professionnelles. Par ailleurs, les déplacements, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements du Groupe, peuvent être les causes d'accidents du travail ou de trajet. Enfin, l'utilisation ou la présence de certains produits chimiques dans les processus de fabrication peut induire des risques sur la qualité de l'air ou générer des pollutions ou des explosions.

Capital humain (macro-risque RSE)

Dans un contexte de forte évolution du travail au sein de l'industrie automobile (automatisation, transformation numérique, etc.) la compétitivité de l'entreprise doit s'appuyer sur l'ensemble des talents, le dialogue social, le bien-être des employés et la sécurité au travail.

* Enjeux RSE stratégiques (cf. matrice de matérialité en § 2.1.3).

Dispositifs de gestion et de contrôle

Dans le cadre de son ambition de développement responsable, le Groupe s'appuie sur un système de management de la sécurité et de la santé au travail (SMST).

Les exigences issues du SMST permettent :

- ▶ de réduire les risques d'accident du travail et les maladies professionnelles ;
- ▶ d'améliorer la sécurité et le bien-être au travail, en particulier par des mesures de détection du niveau de stress.

Ce dispositif repose avant tout sur l'engagement ferme et régulièrement renouvelé de la direction (les membres du Comité Exécutif du Groupe PSA, y compris ceux d'Opel et Vauxhall, ont tous signé en 2018 la nouvelle politique de santé et de sécurité du Groupe), une animation structurée et des outils d'appropriation qui permettent à tous les salariés d'être des acteurs au quotidien de leur santé et de leur sécurité.

Le Groupe PSA est en mesure d'affirmer que son taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt est l'un des meilleurs du secteur automobile, démontrant l'efficacité de son système de management.

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :

- ▶ attractivité et développement de tous les talents (cf. 2.4.3) ;
- ▶ gestion des transformations de l'entreprise et dialogue social* (cf. 2.4.1 et 2.4.2) ;
- ▶ santé, sécurité et bien-être au travail (cf. 2.4.4) ;
- ▶ diversité et égalité des chances (cf. 2.4.5).

1.5.1.10. RISQUES LIÉS AUX COOPÉRATIONS

Facteurs de risques

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts d'ingénierie et de production, le Groupe PSA a mis en œuvre une politique de coopération avec d'autres constructeurs, portant aussi bien sur les plateformes véhicules que sur les organes. Le Groupe concède aussi régulièrement des licences de fabrication à certains partenaires industriels. Pour plus d'informations sur les coopérations, il convient de se référer au paragraphe 1.3.1.1.5 ci-avant.

Durant la phase exploratoire d'une coopération, le risque encouru concerne l'exploitation par le partenaire des informations portées à sa connaissance par le Groupe, ainsi qu'une mauvaise évaluation des risques contractuels pour le Groupe lors de la phase de négociation.

Une fois l'accord de coopération établi, le risque encouru par le Groupe est essentiellement économique. Il se traduit par le paiement potentiel de pénalités pour non-enlèvement de véhicules ou organes à hauteur des capacités réservées ou pour compenser l'impact négatif des baisses de volumes sur les prix d'achat des composants, du dépassement ou de la surévaluation des frais de R&D, d'investissements, quand le partenaire assure la maîtrise d'œuvre.

Le partenariat peut faire également courir un risque de réputation aux marques du Groupe en cas de mauvaise performance.

Pour les cas où il s'avère que la rentabilité des projets est remise en cause, la part négative qui en résulte, le cas échéant, fait l'objet d'une provision pour contrat onéreux et/ou d'une perte de valeur sur les actifs immobilisés dans les comptes consolidés.

Le non-respect de la propriété intellectuelle dans les cas où le partenaire concéderait des licences à tiers sans contrepartie pour le Groupe est une autre forme de risque, de même qu'un défaut d'un produit manufacturé par le partenaire nécessitant des rattrapages en clientèle qui affecterait l'image des produits du Groupe PSA.

Concernant le partenariat avec Dongfeng, le Groupe estime que le renforcement de cette coopération devrait générer des synergies pour la Société.

Toutefois, ces synergies reposent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient ne pas se réaliser, parmi lesquelles, le bon déroulement des prochaines étapes du plan industriel et commercial défini par le Groupe et Dongfeng Motor Group Company Limited dans le cadre du partenariat.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Pour limiter le risque dans la phase de négociation des contrats, le Groupe s'appuie en particulier sur des dispositifs de contrôle des projets dits stratégiques via des règles strictes en termes de *Contract Management*, précisant les modalités de responsabilité, de jalonnement (mandat et cadrage, suivi de la négociation, validation avant signature, suivi de l'exécution des contrats) et de validation (Comité Exécutif, Directoire).

Au plan opérationnel, la Direction des programmes et de la stratégie avec l'aide de la Direction financière dispose d'un processus de contrôle des réalisations des engagements réciproques des partenaires.

Parmi les éléments de ce dispositif, on trouve la mise en place d'instances de gouvernance propre à chaque coopération, avec un processus d'escalade pour le règlement des points de divergence. Ces instances permettent une animation régulière et la prise de décisions communes, concernant notamment les plans d'actions destinés à corriger les dérives potentielles ou limiter le risque.

En complément, veuillez-vous reporter à la Note 8.3 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

Concernant le partenariat avec Dongfeng, le Groupe a mis en place en juillet 2014 un Bureau de Partenariat Stratégique composé d'une équipe conjointe Groupe PSA/Dongfeng et les cadres qui la composent sont issus des deux sociétés. Le Bureau de Partenariat Stratégique est rattaché au Directeur de la région Chine-Asie du Sud Est, il a pour vocation le pilotage opérationnel du partenariat et est donc au plus près du terrain pour anticiper les situations à risque et mettre en place les actions correctrices.

1.5.1.11. RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Facteurs de risques

Les risques liés aux systèmes d'information du Groupe PSA, dont ceux embarqués dans les véhicules, proviennent des attaques ou malveillances ciblées, des anomalies dans les comportements des acteurs, des pannes ou des sinistres. Les conséquences seraient d'ordre économique ou juridique, ou un affaiblissement de l'image du Groupe.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Une politique de sécurité de l'Information et des Systèmes d'Information du Groupe est en vigueur : elle couvre les secteurs Automobile et Financement. Elle est déployée dans les Directions opérationnelles au travers de la gouvernance mise en place par la Direction de la protection du Groupe en liaison avec la Direction des systèmes d'information. Pour maîtriser ces risques, des actions relatives à la conception des systèmes d'information, leur utilisation et leur maintien en conditions opérationnelles, sont conduites selon plusieurs axes :

- ▶ renforcement de la maîtrise des accès aux informations et applications sensibles par le déploiement de revues des droits accordés aux salariés et aux intervenants extérieurs au Groupe ;
- ▶ mise en place d'outils permettant aux collaborateurs d'indiquer le niveau de confidentialité de leurs mails ce qui déclenche la protection appropriée ;
- ▶ éducation permanente des collaborateurs sur les dangers et les bons comportements en maîtrise de l'information par l'animation continue d'un système de management de la maîtrise de l'information (SMMI) ;
- ▶ renforcement de la recherche des failles de sécurité applicatives dans le parc d'applications informatiques et mise en œuvre des correctifs ;
- ▶ déploiement de plans de reprise d'activité visant à poursuivre les activités essentielles du Groupe en cas de dysfonctionnement ou de sinistre majeur affectant l'un des centres informatiques ;
- ▶ mise en conformité aux évolutions réglementaires et légales, en particulier sur les aspects des données à caractère personnel ;
- ▶ introduction, dans les systèmes embarqués des véhicules connectés, des principes déjà en vigueur dans les systèmes débarqués, afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes et des biens ;
- ▶ mise en place d'une structure transversale d'animation de la cyber-sécurité des véhicules connectés ;
- ▶ mise en œuvre du SOC (*Security Operation Center*) : tour de contrôle qui améliore notre vision et détection des anomalies et agressions et décuple notre capacité d'intervention.

1.5.1.12. RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Facteurs de risques

Les sites du Groupe PSA peuvent être soumis, en fonction de la zone géographique où ils sont situés, à des événements naturels tels que les tremblements de terre ou à des phénomènes climatiques tels que les ouragans, les cyclones et les inondations. Les événements climatiques dus à l'élévation globale de la température nécessitent une prise en compte dans le choix des nouveaux sites du Groupe PSA et des moyens de protection concernant certains sites existants situés dans des zones à risque.

Dispositifs de gestion et de contrôle

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe PSA s'engage pour une gestion active des risques liés aux catastrophes naturelles et au dérèglement climatique par la mise en place d'actions de prévention et de contrôle pour ses installations, et l'intégration des enjeux du dérèglement climatique au sein de ses nouveaux sites industriels.

Changement climatique (macro-risque RSE)

Le Groupe déploie des actions sur les enjeux RSE suivants :

- ▶ émissions de CO₂ des véhicules* (cf. 2.2.1.1) ;
- ▶ énergie/empreinte carbone industrielle (cf. 2.2.2.1) ;
- ▶ performance environnementale de la *supply chain* : achats et logistique (cf. 2.2.2.1.3 et 2.3.1.2.1).

* Enjeux RSE stratégiques (cf. matrice de matérialité en § 2.1.3).

1.5.2. Risques relatifs aux marchés financiers

Le Groupe PSA est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marchés liés notamment aux variations des prix des matières premières. En ce qui concerne la gestion des risques, principalement assurée par la Direction financière, les risques identifiés et la politique suivie par le Groupe pour gérer ces risques sont précisés dans la Note 11.7 aux États financiers consolidés 2018.

1.5.2.1. EXPOSITION AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

Il convient de se reporter à la Note 11.7.A (4) aux États financiers consolidés 2018 chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.2. EXPOSITION AUX VARIATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Il convient de se reporter à la Note 11.7.A (2) aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.3. RISQUE DE CONTREPARTIE ET RISQUE DE CRÉDIT

Il convient de se reporter à la Note 11.7.A (3) aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Il convient de se reporter à la Note 11.7.A (1) aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.2.5. NOTATION DE LA DETTE

Au 26/03/2019	Notation	Révision	Notation précédente
Peugeot S.A.			
Standard & Poors	BBB-/Stable	17/12/2018	-
Moody's	Ba1/Positif/NP	25/10/2018	Ba1/Stable/NP
Fitch	BBB-/Stable	13/11/2018	BB+/Positif
Banque PSA Finance			
Moody's ⁽¹⁾	A3/Stable/P-2	08/03/2017	Baa2/stable/P-2

(1) Notation non sollicitée depuis le 11 février 2016.

La notation de Peugeot S.A. repose sur des critères appréciant la compétitivité du Groupe, sa diversification géographique, sa profitabilité, sa liquidité.

En 2018, la notation de Peugeot S.A. a été améliorée :

- Fitch a relevé la notation de Peugeot S.A. le 13 novembre 2018 à BBB-/Stable ;

- Moody's Investors Service a également relevé la notation de Peugeot S.A. le 25 octobre 2018 à Ba1/positif.

Enfin, S&P a également attribué la notation BBB-/Stable à Peugeot S.A. le 17 décembre 2018.

Toute révision de ces notations est susceptible d'affecter la capacité à obtenir des financements à court, à moyen et à long terme.

1.5.3. Risques relatifs à Banque PSA Finance

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques, dont le Responsable est membre du Comité de Direction de la banque. Il rend également régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel ;
- la fixation du niveau de risque souhaitable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF qui est adopté par la Direction générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- la validation des méthodes ou modèles de mesure ;

- la mise en œuvre de *stress-tests* et/ou de dispositifs d'atténuation des risques périodiques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de comités : le Comité Management des Risques (bimensuel), le Comité ALCO (mensuel), le Comité Modèles (bimensuel) et le Comité d'Audit et des Risques (quadrimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces comités, soit informés de leur teneur.

Le pilotage des Risques au sein des Coopérations avec Santander et BNPP PF est assuré par des comités paritaires *Global Risk Committee*, et est décliné au sein de chaque JV entité locale dans des Comités Risques locaux.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise qui sont présentés en détail dans son rapport annuel 2018 disponible sur son site internet www.banquepsafinance.com.

1.5.4. Risques juridiques et contractuels

Facteurs de risques

Le Groupe PSA est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de concepteur, de constructeur et de distributeur de véhicules, d'acheteur de composants et de fournisseur de services.

Dispositif de gestion de contrôle

Ces différents risques sont maîtrisés par la mise en œuvre de politiques de prévention dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité du travail, de la propriété industrielle et intellectuelle, de l'environnement industriel, de la sécurité des véhicules et de la qualité de ses produits ou services ainsi que par la sécurisation juridique des opérations réalisées par le Groupe.

1.5.4.1. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Au 31 décembre 2018, aucun des litiges dans lesquels sont impliquées les sociétés du Groupe n'a eu d'impact significatif sur les comptes de ce dernier.

Au cours de la période couvrant les douze derniers mois, il n'y a pas eu de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. De même, le Groupe n'a pas

connaissance de procédure en suspens, ou dont il serait menacé, susceptible d'impacter significativement sa situation financière ou sa rentabilité.

Concernant les provisions pour litiges commerciaux, fiscaux et divers, il convient de se reporter à la Note 9 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.4.2. RISQUES LÉGAUX LIÉS AUX LITIGES ANTI-CONCURRENCE

Facteurs de risques

Comme l'ensemble des opérateurs économiques, le Groupe PSA est exposé, en France ainsi que dans les pays où il est implanté, à des risques juridiques liés au droit de la concurrence.

Les risques identifiés ont été cartographiés ; ils concernent principalement le domaine des achats, celui du commerce et celui des coopérations.

Le Groupe est susceptible de faire l'objet d'enquêtes par les autorités de la concurrence. Les sanctions envisageables en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées incluent des amendes administratives, des sanctions pénales et/ou des condamnations à des dommages-intérêts. Le Groupe n'est pas à ce stade en mesure de prédire les conséquences de ces enquêtes, notamment en termes de sanctions administratives, pénales et/ou civiles qui pourraient lui être signifiées.

Dispositif de gestion de contrôle

Pour prévenir ces risques, le Groupe dispose en central, comme dans les pays où il est implanté, de juristes internes et de conseils externes, experts en droit de la concurrence, qui travaillent en étroite relation avec les opérationnels concernés.

Par ailleurs, le Groupe a engagé dès 2013 des actions pérennes de formation en droit de la concurrence auprès des responsables opérationnels susceptibles d'être confrontés à des risques de pratiques anti-concurrentielles, notamment dans le domaine du commerce.

En 2018, ces actions se sont poursuivies et étendues au sein du Groupe, qui a renforcé son programme de conformité en matière de concurrence, décliné en plusieurs actions (11 engagements pris en 2014 auprès de l'Autorité de la Concurrence française), notamment :

- ▶ la mise en œuvre d'un système d'alerte ;
- ▶ des séances de formation, présentielles et en *e-learning*, aux collaborateurs concernés, pour bien comprendre sur le plan pratique quels sont les bons réflexes à avoir et les comportements à éviter.

1.5.4.3. RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Facteurs de risques

La nature des activités du Groupe et son implantation internationale le soumettent à un ensemble de réglementations très variées. En particulier, le développement des véhicules et des organes mécaniques est exposé à l'évolution permanente des réglementations, tant au niveau mondial qu'europpéen, relatives notamment à la sécurité et à l'environnement. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères. Les activités du Groupe peuvent être impactées par la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs, ainsi que par l'évolution des réglementations fiscales et/ou douanières des pays avec lesquels le Groupe commerce.

Dispositif de gestion de contrôle

Ces exigences sont prises en compte au plus tôt dans le développement des véhicules et organes au niveau des projets ainsi que dans le cadre de la commercialisation de ces véhicules. Pour ce faire, le Groupe a mis en place des politiques et procédures aux niveaux appropriés pour assurer le respect de ces réglementations. De plus, le Groupe participe au dialogue permanent avec les autorités nationales ou régionales en charge de la réglementation spécifique des produits du secteur automobile afin de prévenir les risques liés aux changements de réglementation.

Le renforcement du dispositif de compliance présenté en 2016 et la mise en place en 2018 du système d'alerte professionnelle mondial contribuent également à prévenir et limiter les risques réglementaires.

1.5.4.4. COVENANTS DE CRÉDITS

Les covenants de crédit ont pour vocation de protéger les organismes prêteurs, et leur non-respect ouvre généralement des clauses de remboursement ou d'exigibilité anticipés. Le crédit syndiqué de 3 milliards d'euros au profit de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie nécessite le respect d'un niveau de dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales inférieur à 6 milliards d'euros et le respect d'un ratio de dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1. Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2018. Le crédit syndiqué de 1,2 milliards d'euros au profit de Faurecia nécessite le respect d'un ratio de dettes nettes sur EBITDA inférieur à 2,50. Ce ratio était respecté au 31 décembre 2018.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la Note 11.7.A (1) aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.4.5. RISQUES LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de régimes de retraite complémentaires, à cotisations définies ou à prestations définies (dont les régimes prévoyant une somme forfaitaire au moment du départ à la retraite). Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de ses cotisations. Pour les régimes à prestations définies, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne principalement, des engagements sociaux sont provisionnés dans les comptes du Groupe. Ces engagements impactent directement les résultats du Groupe.

Afin de maîtriser au mieux ces passifs sociaux, des évaluations actuarielles sont effectuées par des experts indépendants dans l'ensemble des pays concernés, et une revue régulière est menée sur les paramètres de calcul que sont, notamment, le taux d'actualisation des cash-flows futurs, les taux d'inflation, et les paramètres démographiques (évolution des salaires, table de mortalité, *turnover*, etc.). Les fonds de pension sont suivis par la Direction financière (l'allocation de l'actif financier, la robustesse du modèle, les rendements, etc.). En complément, il convient de se reporter à la Note 11.7 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6.

1.5.4.6. RISQUES LIÉS AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à breveter ses innovations, à concéder, ou se voir concéder, des droits d'exploitation de brevets ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle.

La plus grande attention est portée à la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actions sont engagées à l'encontre des contrefacteurs, notamment de pièces de rechange.

En 2018, 1 074 nouvelles demandes de brevets du Groupe PSA ont été publiées en France. Pour des informations complémentaires sur la politique de brevets du Groupe, il convient de se référer aux paragraphes 4.5.3.

1.5.4.7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il convient de se reporter à la Note 16 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

1.5.5. Couverture de risques - assurances

Le département Assurances du Groupe souscrit pour le compte du Groupe PSA (PCD + OV), auprès d'acteurs à la solvabilité financière reconnue, des programmes d'assurances mondiaux, notamment pour :

- les « Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation » avec trois lignes d'assurances pour une capacité globale de 1 500 millions d'euros et des franchises allant jusqu'à 10 millions d'euros par sinistre ;
- la « Responsabilité Civile » avec trois lignes d'assurances pour une capacité globale de 250 millions d'euros et une franchise maximale de 1 000 000 euros par sinistre ;
- le « Transport et stockage de véhicules sur parcs » avec deux lignes d'assurances de 72 millions d'euros et des franchises de 300 000 euros au maximum ;
- la « Fraude » avec quatre lignes d'assurances à hauteur de 65 millions d'euros et une franchise maximale de 500 000 euros.

Certaines premières lignes de ces programmes d'assurances sont réassurées par la société SARAL (S.A. de Réassurance Luxembourgeoise) détenue à 100 % par Peugeot S.A.

SARAL participe à la couverture des seuls risques du Groupe et est engagée sur les risques de Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation (20 millions d'euros par sinistre et 24 millions d'euros par an), de Responsabilité automobile (750 000 euros par sinistre), de Transport et Stockage de véhicules sur parcs (20 millions d'euros par sinistre et 40 millions d'euros par an), de Fraude (5 millions d'euros par sinistre et par an).

Associée à une démarche de prévention des risques volontariste et reconnue par les assureurs partenaires, la politique d'assurances du Groupe se traduit donc par un transfert vers les assureurs de certains risques d'intensité élevée et à une rétention par le biais des franchises et de la captive, des risques d'intensité faible et modérée.

1.6. PLAN DE VIGILANCE

Objet du plan de vigilance

Conformément à la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des Sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, **le plan de vigilance présenté dans ce chapitre comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement**, résultant :

- des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement ;
- des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

En toute transparence, Groupe PSA a choisi de distinguer ces deux périmètres dans la présentation des différentes mesures ⁽¹⁾ de son plan de vigilance.

1.6.1. Cartographie des risques concernés par le plan de vigilance

Les éléments présentés ci-après constituent la réponse du Groupe PSA à la mesure n° 1 : « *Cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation* ».

1.6.1.1. RISQUES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Lors des travaux de mise à jour de sa matrice de matérialité, le Groupe a identifié sept macro-risques, parmi lesquels figure le changement climatique, déclinés en 23 enjeux RSE (cf. 2.1.1). Le Groupe a eu recours à un tiers extérieur pour garantir une cotation équitable et rigoureuse de chacun des enjeux, selon une méthodologie homogène (cf. 2.1.1).

Le résultat a été soumis à l'appréciation des parties prenantes du Groupe via des entretiens menés auprès d'un échantillon représentatif. La nouvelle matrice (cf. 2.1.3) a été validée par les membres du Comité Exécutif en septembre 2017.

1.6.1.2. RISQUES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DES SOUS-TRAITANTS OU FOURNISSEURS

Groupe PSA a choisi d'identifier les risques liés aux activités de ses sous-traitants et fournisseurs par catégories d'achats, pour les achats série et hors-série. La méthodologie s'articule autour de l'*EcoVadis Rating Framework* (cf. 2.3.1.2.2). Le niveau de risque RSE établi pour chaque catégorie d'achats est ensuite enrichi par :

- les évaluations RSE réalisées par EcoVadis pour les fournisseurs de chaque catégorie d'achat ;
- les risques liés aux pays d'implantation ;
- d'autres facteurs (volume de dépenses et importance stratégique de la catégorie d'achat pour le Groupe).

Ces éléments conjugués permettent de positionner les risques sur six niveaux. Cette matrice des risques est révisée par la Direction des achats et validée par le Directoire.

1.6.2. Autres mesures du plan de vigilance

Périmètre :
Activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle (filiales)

Périmètre :
Activités des sous-traitants ou fournisseurs

Mesure n° 2 :
« procédures d'évaluation régulière de la situation, au regard de la cartographie des risques »

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Suivi annuel d'application de l'Accord-Cadre Mondial (auto-évaluation des filiales en association avec les organisations syndicales), système de management de la sécurité au travail, audits sécurité (audits STOP, alertes ALT), baromètre social, évaluation et suivi du stress, audits internes et externes environnementaux, etc. (cf. 2) › Procédures de contrôle interne et de gestion des risques (cf. 1.5.1) | <ul style="list-style-type: none"> › Évaluation RSE des fournisseurs par un tiers extérieur (EcoVadis) › Audits de tous les fournisseurs selon la norme IATF 16949 (exigence de certification automobile) › Audits externes des fournisseurs à risque (cf. 2.3.1.2.2) |
|--|--|

Mesure n° 3 :
« actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves »

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Politiques décrites par les directions au regard des différents enjeux RSE (cf. 2) | <ul style="list-style-type: none"> › Formation des acheteurs › Critères de sélection/formation/sanctions des fournisseurs › Signature de la Charte « achats responsables » par les fournisseurs (cf. 2.3.1.2.2) |
|--|--|

(1) L'article L. 225.102.4.I. du Code de commerce impose un plan de vigilance en cinq mesures.

Périmètre :
Activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle (filiales)

Périmètre :
Activités des sous-traitants ou fournisseurs

Mesure n° 4 :
« mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans la Société »

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> › Le Groupe a mis en place un dispositif de <i>whistleblowing</i> qui permet aux salariés de signaler de manière confidentielle les comportements contraires à la Charte éthique du Groupe, dont le respect des droits humains et l'environnement (cf. 6.1.2 du rapport RSE). De plus, <i>Speak4Compliance</i> (cf. 6.1.3.1), qui a été déployé en 2018, est un système d'alerte qui permet de recevoir, traiter et gérer de façon sécurisée et en toute confidentialité le signalement de violations des règles de conformité du Groupe PSA. L'une des catégories de reporting concerne le non-respect et la violation des droits et de la dignité des personnes, ainsi que la violence verbale ou physique et le harcèlement › IndustriALL et les organisations syndicales exercent une vigilance continue et peuvent signaler les cas de non-conformité à la Direction des ressources humaines en vertu de l'Accord-Cadre Mondial | <ul style="list-style-type: none"> › Des réunions avec les fournisseurs ont lieu une à deux fois par an › Le questionnaire d'étonnement (outil interne mis à la disposition de toute personne du Groupe se rendant sur un site de production fournisseur : acheteur, auditeur qualité, agent de maîtrise, analyste) permet de remonter tout cas de non-conformité observé. › La Direction des achats est par ailleurs à l'écoute des parties prenantes de l'entreprise (ONG, journalistes, syndicats) notamment lors des consultations organisées dans le cadre de l'Accord-Cadre Global (cf. 4.2.2.4 du rapport RSE) › Un système d'alerte externe mondial à partir d'un site internet (<i>whistleblowing</i>) a été mis en place et sera progressivement déployé dans tous les pays. D'ores et déjà consultable en ligne par tous les collaborateurs, il verra son accès être progressivement étendu, en fonction des réglementations et des besoins nationaux, à nos partenaires externes (fournisseurs, ONG, etc.) qui souhaiteraient signaler au Groupe PSA des infractions à la loi ou à des conventions internationales (cf. 6.1.2.1 du rapport RSE) |
|---|---|

Mesure n° 5 :
« dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité »

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> › Le Groupe suit les mesures mises en œuvre dans le cadre du reporting RSE annuel (cf. 2) › L'efficacité des mesures est évaluée lors du bilan annuel de l'accord-cadre mondial (cf. 2.4.1) › Procédures de contrôle interne (cf. 1.5.1) | <ul style="list-style-type: none"> › En cas de constat de non-conformités aux exigences de la Charte achats responsables par un fournisseur, le Groupe impose au fournisseur de mettre en place des plans d'actions correctifs › Le Groupe évalue l'efficacité des mesures grâce à l'évolution des scores EcoVadis obtenus par ses fournisseurs › Le contrôle interne vérifie l'efficacité de ces dispositifs (cf. 4.2.2.5 du rapport RSE) |
|--|---|

Le rapport sur la mise en œuvre du plan de vigilance est accessible au public dans les différents chapitres du présent document de référence et du rapport RSE 2018 mentionnés précédemment.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



2.1. UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE	38	2.4. LES RESSOURCES HUMAINES : MENER LES TRANSFORMATIONS DU GROUPE PSA	65
2.1.1. Les principaux risques RSE du Groupe	38	2.4.1. Dialogue social	65
2.1.2. La politique RSE du Groupe	38	2.4.2. Une politique responsable de l'emploi	66
2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes du Groupe	39	2.4.3. Le développement des ressources humaines	70
		2.4.4. Bien être, santé et sécurité au travail	73
		2.4.5. Diversité et égalité des chances	76
2.2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	41	2.5. PERFORMANCE RSE DU GROUPE PSA	78
2.2.1. L'intégration des enjeux environnementaux dans la conception de l'offre	41	2.6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	78
2.2.2. L'écologie industrielle des sites du Groupe	47		
2.3. ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	57	2.7. PÉRIMÈTRE DE REPORTING, MÉTHODOLOGIE ET TABLES DE CORRESPONDANCE	81
2.3.1. La gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement	57	2.7.1. Périmètre de reporting	81
2.3.2. La sécurité et la protection des consommateurs	61	2.7.2. Méthodologie de reporting	82
2.3.3. Loyauté des pratiques - lutte contre la corruption	63	2.7.3. Table de correspondance avec les exigences réglementaires	82
2.3.4. Les actions de partenariat et de mécénat en faveur du développement régional et des communautés	65		

Ce chapitre traite des principaux risques et enjeux RSE identifiés par Groupe PSA selon une analyse des risques au niveau macroscopique (cf. la méthodologie présentée au 2.1.1), parmi les 45 thématiques visées à l'article R. 225-105 du Code de commerce.

Le présent document intègre les informations environnementales, sociales et sociétales des sociétés Opel et Vauxhall pour l'exercice 2018 uniquement puisque, du fait de leur acquisition par Groupe PSA au 1er août 2017, il n'était pas possible de garantir une collecte exhaustive et une consolidation homogène de ces informations avant l'exercice financier 2018.

2.1. UNE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA STRATÉGIE DU GROUPE

Au sein du Groupe, la Délégation au développement durable anime transversalement la démarche RSE en s'appuyant sur un réseau de correspondants présents dans chacune des grandes directions du Groupe. Elle est rattachée au Directeur de la communication, qui rend compte directement au Président du Directoire. Elle préconise

les engagements RSE du Groupe portés par les membres du Comité Exécutif, qui les valide une fois par an et en suit la mise en œuvre. Ces éléments font l'objet d'une présentation annuelle en Conseil de Surveillance.

2.1.1. Les principaux risques RSE du Groupe DPEF.b DPEF.15

En ligne avec les objectifs de développement durables de l'Organisation des Nations Unies, la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et la Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des Sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe a identifié les macro-risques auxquels il doit faire face. Compte-tenu des activités du Groupe, chaque macro-risque se décline en plusieurs enjeux RSE (cf. 1.5). Le Groupe présente, dans le chapitre 2 de ce document, sa réponse face à chacun de ces enjeux. Le rapport RSE du Groupe présente ces mêmes réponses de façon plus détaillée, ainsi que les trajectoires que le Groupe s'engage à suivre.

Le Groupe a identifié ses macro-risques et ses enjeux RSE lors des travaux de mise à jour de sa matrice de matérialité (cf.

méthodologie décrite dans le rapport RSE en 8.4.2). La nouvelle matrice (cf. 2.1.3), qui hiérarchise les 23 enjeux RSE classés en sept macro-risques, a été validée par les membres du Comité Exécutif en septembre 2017.

L'identification des enjeux et des macro-risques RSE a été réalisée sur la base de l'expertise métier du réseau de correspondants RSE du Groupe, représentant l'ensemble des activités. Le résultat a été conforté par une veille sectorielle, une analyse des référentiels RSE mondiaux (dont la *Global Reporting Initiative*) et une veille média, puis soumis à l'appréciation des parties prenantes du Groupe via des entretiens menés auprès d'un échantillon représentatif.

Le Groupe a eu recours à un tiers extérieur pour garantir une cotation équitable et rigoureuse de chacun des enjeux, selon une méthodologie homogène.

2.1.2. La politique RSE du Groupe DPEF.15

Pour le Groupe PSA, seule une conduite responsable et transparente des affaires permet d'inscrire **un développement et une performance économique dans la pérennité**. Sur ce principe, en ligne avec le Pacte Mondial de l'ONU, auquel il adhère depuis 2003, le Groupe a défini sa politique de responsabilité sociale et environnementale. Issue d'un **dialogue permanent avec ses parties prenantes** et concrétisée par des **engagements publics**, cette politique RSE guide les actions du Groupe face à ses enjeux stratégiques. Elle repose sur trois piliers : la mobilité durable, le développement économique de ses territoires d'implantation et la mobilisation de tous les talents et la création des conditions de la réussite.

MOBILITÉ DURABLE

Pionnier sur de nombreuses technologies, Groupe PSA témoigne de sa responsabilité sociétale en développant un bouquet d'offres de mobilité répondant aux évolutions des attentes des parties prenantes : non seulement les consommateurs mais aussi les territoires. Sa stratégie est d'**être présent sur tous les segments du marché de la mobilité**.

Dans cet objectif, il mobilise ses ressources d'**innovation** sur la réduction des impacts environnementaux de la mobilité. Sa stratégie repose sur le déploiement des technologies les plus efficaces **sur le plus grand nombre de véhicules**, afin de constituer un levier massif de lutte contre les pollutions et le changement climatique.

Dès la conception puis en fabrication, Groupe PSA s'engage à optimiser **l'utilisation des ressources** en intégrant des matériaux verts ou recyclés dans ses véhicules, en garantissant leur recyclabilité, et en **limitant l'empreinte environnementale de ses sites de production et de ses réseaux commerciaux** en matière d'énergie, d'eau ou de déchets.

L'usage des véhicules représente l'essentiel des émissions. Aussi, le Groupe :

- équipe largement ses gammes de *clean tech* **bas carbone** efficaces et préservant la **qualité de l'air**, et commercialise des véhicules thermiques *best in class*, hybrides et électriques ;
- développe une offre de **services connectés et de mobilité** répondant aux évolutions des comportements et des attentes **clients**.

Enfin, à l'écoute de la société civile, invente la mobilité de demain en inscrivant le numérique dans l'ADN de ses gammes, en déployant des aides à la conduite apportant toujours plus de sécurité et de fluidité du trafic, annonçant le véhicule autonome.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SES TERRITOIRES D'IMPLANTATION

Les activités du Groupe ont une empreinte économique et sociale d'envergure sur ses territoires d'opération. Groupe PSA est conscient de la responsabilité qui en découle. À ce titre :

- il sélectionne ses **fournisseurs** au plus près de ses sites de production, en respect de ses **exigences sociales et environnementales**. En faisant croître de façon responsable la part de ses achats locaux, il démontre que **ses activités** sont génératrices de **développement économique durable** ;
- il soutient les publics les plus fragiles dans ses territoires d'implantation via sa Fondation d'entreprise qui finance des projets d'insertion par la mobilité et des projets d'accès à l'éducation. Le Groupe marque ainsi son **engagement au service des communautés qui l'accueillent**.

LA MOBILISATION DE TOUS LES TALENTS ET LA CRÉATION DES CONDITIONS DE RÉUSSITE

La performance économique de Groupe PSA est indissociable de sa performance sociale. Il s'agit de fédérer les énergies pour gagner. Le Groupe privilégie la qualité des relations avec ses partenaires sociaux pour définir des **solutions innovantes et créer la confiance et l'engagement**. Pour accompagner son internationalisation et mettre en œuvre de façon efficiente son engagement social, il s'est doté depuis 2006 d'un cadre de référence : l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale.

Dans chacun de ses sites, Groupe PSA en déploie les principes, pour répondre à ses enjeux sociaux. Le Groupe :

- s'appuie sur ses relations sociales matures avec les partenaires sociaux dans une dynamique de co-construction, pour partager sa stratégie et ainsi sécuriser les parcours professionnels des salariés par des dispositions négociées et un accompagnement de proximité ;
- affirme son exigence de **garantir la santé et la sécurité au travail** et de développement du bien-être au travail ;
- place l'expression et le **développement des talents** comme socle de sa stratégie ;
- garantit **l'égalité des chances** basée sur la reconnaissance des mérites ;
- étend à ses fournisseurs et à ses partenaires son engagement pour le **respect des droits humains fondamentaux** ;
- implique chaque salarié dans le respect de sa **Charte éthique** et de ses règles de comportement professionnel.

Groupe PSA fait de sa politique RSE (responsabilité sociale et environnementale) un engagement à la fois collectif et individuel et veille à la mise en œuvre de ses principes dans chaque décision que la conduite de l'entreprise impose.

2.1.3. Dialogue avec les parties prenantes du Groupe DPEF.32

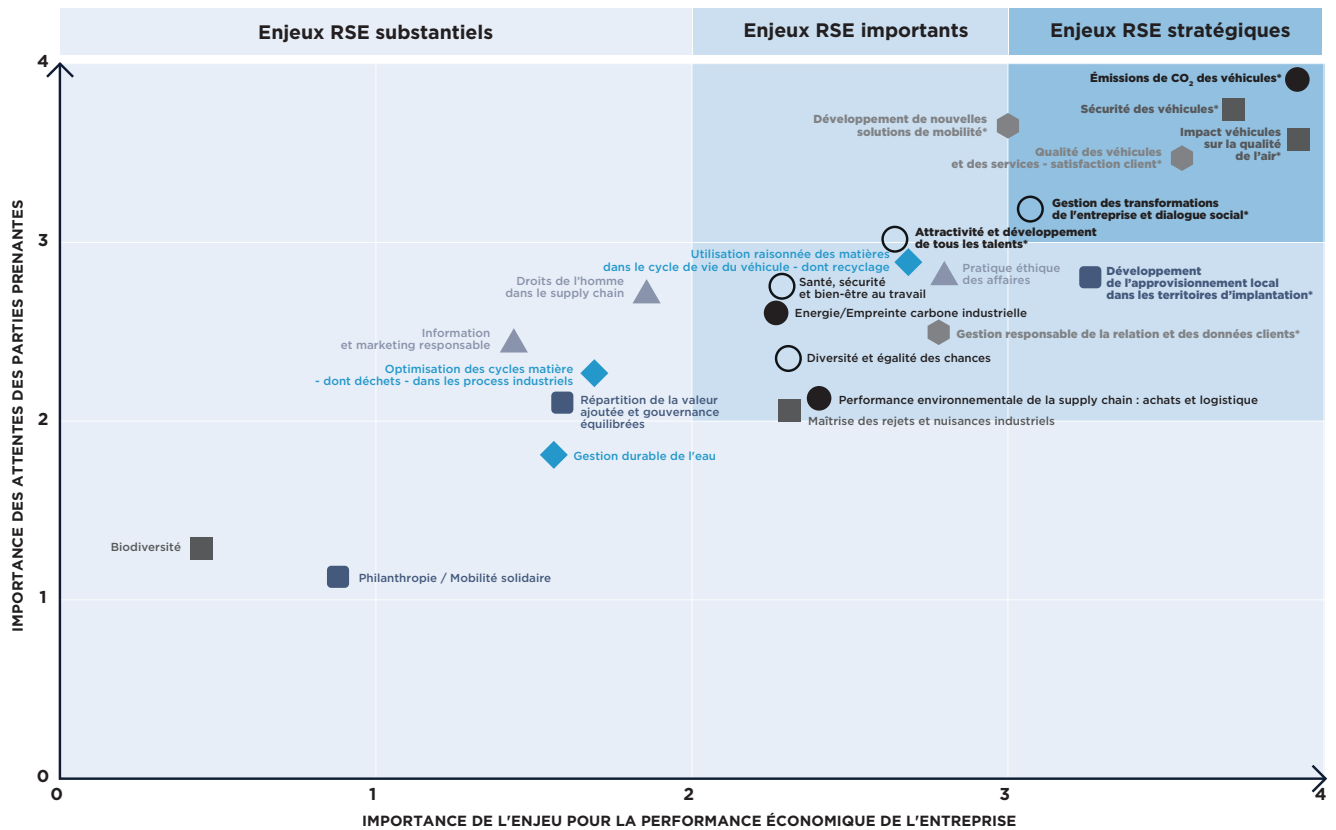
Acteur engagé sur ses territoires d'implantation, le Groupe entretient depuis de nombreuses années des relations solides avec l'ensemble de ses parties prenantes : ses salariés, ses clients, ses actionnaires et investisseurs, ses fournisseurs, les institutions et associations sectorielles, les ONG et les collectivités territoriales (cf. rapport RSE - 1.2.1.3.1 et 8.2).

Ces échanges réguliers avec les parties prenantes permettent une meilleure identification des enjeux et risques sociaux, environnementaux ou économiques et conditionnent l'adaptation du Groupe aux mutations à la fois sociologiques et technologiques en œuvre au sein de la Société. Le dialogue avec les parties prenantes a notamment alimenté la matrice de matérialité des enjeux RSE ci-dessous.

En 2018, le Président du Directoire du Groupe a également organisé une série d'entretiens avec des experts de haut niveau afin de discuter des grandes tendances qui façonneront le futur de la mobilité. L'objectif de ces échanges est d'aider à l'élaboration du plan stratégique de la Société pour les années à venir. Tous ces échanges sont filmés afin de garantir au public une parfaite transparence. Le premier entretien, lié au changement climatique, a fait l'objet d'une communication grand public en décembre 2018.



Matrice de matérialité de Groupe PSA



Sept catégories de macro-risques déclinés en 23 enjeux RSE :

- Changement climatique
- ◆ Raréfaction des ressources
- Santé/sécurité : vigilance de la société civile
- Croissance des inégalités dans le développement économique des territoires
- ▲ Atteintes aux droits de l'homme et manquements aux règles éthiques
- Capital humain et climat social interne
- Attentes clients et risques de marché

* Enjeu lié au plan stratégique Push to Pass

Cf. rapport RSE - chapitre 8.4.2, pour savoir de quelle manière la matrice de matérialité des enjeux a été constituée.

2.2. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

2.2.1. L'intégration des enjeux environnementaux dans la conception de l'offre



Dès les phases de conception et à chaque étape du cycle de vie, les équipes du Groupe, y compris les équipes de Faurecia, sont mobilisées pour limiter autant que possible l'impact de l'automobile sur l'environnement (maîtrise des consommations, des émissions de CO₂, des polluants, utilisation raisonnée des ressources naturelles, meilleure recyclabilité, etc.). Outre la conformité de ses véhicules aux réglementations environnementales des différents marchés, ce travail d'écoconception vise à assurer au Groupe une avance en matière de mobilité durable.

Le Groupe consacre une part très importante de ses efforts de recherche aux *clean technologies* pour répondre aux quatre enjeux suivants :

- la lutte contre l'effet de serre et l'adaptation au changement climatique, via la réduction des émissions de CO₂ et de la consommation des véhicules ;
- la réduction des émissions de polluants des véhicules pour préserver la qualité de l'air ;
- l'utilisation raisonnée des matières dans le cycle de vie du véhicule, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage des véhicules en fin de vie ;
- le développement de nouvelles solutions de mobilité adaptées à tous les besoins.

L'ORGANISATION DU GROUPE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN PHASE DE CONCEPTION DES PRODUITS ET SERVICES

DPEF.15

Division Automobile

La Direction de la qualité et de l'ingénierie (DQI), qui siège au Comité Exécutif, conduit et assure le suivi des travaux d'innovation technologique du Groupe dans trois axes stratégiques de R&D :

- des voitures toujours plus respectueuses de l'environnement (cf. 4.5.2.1) ;
- des voitures connectées et autonomes pour soulager les contraintes de la conduite (cf. 4.5.2.2) ;
- des voitures attractives, source de plaisir, répondant à l'ADN des marques automobiles du Groupe.

La DQI pilote et réalise les actions d'écoconception, notamment les analyses de cycle de vie et le suivi des utilisations de matériaux verts ou issus du recyclage : les données nécessaires sont collectées auprès des métiers d'ingénierie et des fournisseurs pour chaque projet véhicule.

La Direction des programmes suit au fil du développement des projets véhicules la mise en œuvre des solutions choisies et en mesure l'efficacité : taux d'utilisation des matériaux verts, émissions de CO₂. Une entité dédiée est responsable de l'animation du programme CO₂ du Groupe. Elle assure le suivi et le reporting des performances CO₂ des véhicules développés par le Groupe.

Une entité spécifique est responsable du suivi de la politique VHU (véhicules hors d'usage) du Groupe.

LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

DPEF.16

Division Automobile

Les éléments (budget R&D, effectif, compétences, partenariats) relatifs à la Division automobile sont présentés dans le chapitre 4.5.4 du document de référence.

2.2.1.1. LUTTER CONTRE L'EFFET DE SERRE ET S'ADAPTER AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.2.1.1.1. LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES

DPEF.16 DPEF.24 DPEF.27

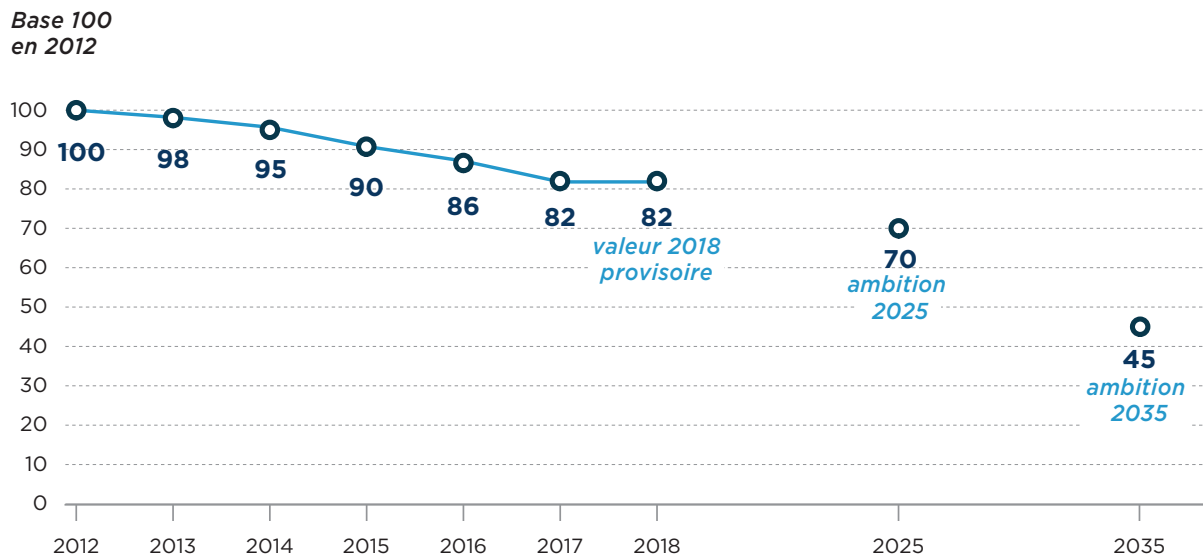
Pionnier environnemental pour les émissions de CO₂ des véhicules particuliers, le Groupe poursuit le développement d'une offre de voitures bas carbone pour continuer à satisfaire à la fois les besoins croissants de mobilité individuelle et les exigences réglementaires, en identifiant les solutions techniques dont le ratio coût/efficacité est le meilleur pour ses clients. Un Comité CO₂, mené par le Président du Directoire, est organisé tous les mois avec le Directoire et le Comité Exécutif. Il a pour mission de décider des plans d'actions (leviers techniques, adaptation des plans produits et stratégie) à mettre en place afin d'atteindre les objectifs du Groupe. Cf. 4.5.2.1 pour la description de la stratégie Clean-Tech, dont les technologies hybrides et électriques, l'optimisation des moteurs thermiques, l'optimisation des boîtes de vitesses, l'utilisation de carburants alternatifs, l'optimisation de l'architecture et des équipements des véhicules (plateformes multi-énergies, masse, aérodynamique, aides à la conduite, etc.).

2.2.1.1.2. Performance CO₂ des véhicules vendus par le Groupe

DPEF.16

Le Groupe s'engage à réduire de 55 % le niveau moyen des émissions de CO₂ de ses véhicules commercialisés dans le monde entre 2012 et 2035.

La moyenne des émissions de CO₂ du Groupe dans le monde en 2018 reste stable, comparée à 2017, malgré l'intégration d'Opel et Vauxhall (OV). Les améliorations réalisées sur l'ensemble des régions permettent de compenser la dégradation de la situation en Europe, due à la baisse des parts de ventes de véhicules diesel, à la montée en gamme, et à l'intégration d'OV. D'ici 2020, le Groupe PSA réduira de façon drastique la moyenne des émissions de CO₂ grâce au déploiement des véhicules électriques et hybrides rechargeables, à des leviers techniques et à des adaptations de ses produits et de ses gammes commerciales.

La trajectoire CO₂ du Groupe : émissions moyennes des véhicules vendus dans le monde

2.2.1.2. PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

DPEF.16 DPEF.18 DPEF.36

Acteur du débat concernant les enjeux de santé publique et d'environnement liés à la mobilité, le Groupe PSA a intégré la problématique de la qualité de l'air depuis de très nombreuses années dans ses programmes de recherche et développement. Ces derniers lui ont permis de déployer dans ses gammes des motorisations et technologies réduisant drastiquement :

- les émissions de particules : inventeur du filtre à particules (FAP) qu'il a commercialisé dès 2000, le Groupe PSA a anticipé de plus de neuf ans la réglementation Euro 5 qui l'a rendu obligatoire à partir de septembre 2009 ;
- les émissions d'oxydes d'azote : le Groupe PSA est le premier constructeur à avoir choisi la généralisation de la solution SCR (*Selective Catalytic Reduction*) qui permet de réduire jusqu'à 95 % les émissions d'oxydes d'azote, et qu'il a commercialisée dès 2013 sur ses véhicules Euro 6.

Des choix technologiques en rupture pour réduire les polluants atmosphériques des véhicules du Groupe PSA sont valables aussi bien sur les véhicules thermiques que sur les véhicules hybrides.

La palette de solutions pour améliorer la qualité de l'air intègre également l'électrification des véhicules allant de la micro-hybridation telle que le *Stop & Start*, et de l'hybridation légère (*Mild hybrid 48 V : ajout d'un alterno-démarrreur et d'une petite batterie de 48 V*), jusqu'aux véhicules hybrides rechargeables par le client, ainsi que des solutions de véhicules « zéro émission » électriques (ZEV), utilisant une batterie (*Battery Electric Vehicle*) ou une pile à combustible (*Fuel Cell*).

Avec le plan *PACE!*, lancé en novembre 2017, Opel et Vauxhall (OV) ont pris un virage vers l'électrification. Le plein accès aux technologies du Groupe PSA permettra à OV d'ici à 2024, de proposer en Europe une offre de véhicules particuliers électrifiés avec un moteur 100 % électrique ou hybride rechargeable, en complément de moteurs thermiques efficaces. D'ici à 2020, Opel et Vauxhall proposeront quatre lignes de produits électrifiés, dont le Grandland X hybride rechargeable, ainsi que la nouvelle génération de Corsa en version électrique.

Avec son plan stratégique *Push to Pass* et le plan *PACE!*, le Groupe s'engage à commercialiser huit véhicules hybrides rechargeables et sept véhicules électriques entre 2019 et 2021. D'ici à 2021, 50 % des véhicules commercialisés par le Groupe dans le monde seront proposés dans des versions électrique ou hybride rechargeable. En 2025, 100 % des modèles commercialisés seront déclinés avec une version électrifiée.

2017 : entrée en vigueur de deux nouveaux protocoles de mesures des émissions de polluants, plus représentatifs des conditions réelles de conduite

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la réglementation européenne (UE 2017/1151) impose, pour l'homologation des véhicules, deux nouveaux protocoles de mesure (nouvelle étape de la réglementation Euro 6) :

- la procédure d'homologation WLTP (*Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedure*), réalisée en laboratoire ;
- la procédure RDE (*Real Driving Emissions*), réalisée sur route en « conditions réelles », qui mesure les émissions polluantes avec un PEMS (*Portable Emissions Measurement System*) et définit le facteur de conformité admis (coefficient d'écart admis entre les valeurs en usage réel et les limites réglementaires du protocole WLTP). Le facteur de conformité pour les émissions de NO_x admis est de 2,1 depuis septembre 2017 et sera ramené à 1 en 2020 (hors dispersion de mesure, limitée à 0,43).

Pour l'homologation de ses nouveaux véhicules en Europe, le Groupe PSA s'est engagé à respecter en RDE un facteur de conformité NO_x inférieur à 1 (hors dispersion de mesure, limitée à 0,43, qui correspond à la marge réglementaire). Cet engagement a été pris dès le 1^{er} septembre 2017, soit trois ans avant l'exigence réglementaire de 2020.

Ces nouveaux protocoles de mesure ont pour objectif d'être plus représentatifs des conditions réelles de conduite de façon à réduire l'écart d'émissions entre l'homologation en laboratoire et les conditions réelles de roulage.

Les véhicules particuliers du Groupe PSA ont tous été certifiés en vertu du nouveau test de laboratoire WLTP avant fin août 2018, grâce aux choix technologiques judicieux faits en amont de la réglementation - SCR *Selective Catalytic Reduction* et GPF *Gasoline Particulate Filter*.

Les marques Opel et Vauxhall adopteront progressivement les technologies réduisant les émissions polluantes développées par le Groupe PSA (environ 15 % des modèles en 2017 avec les Crossland X et Grandland X, 40 % en 2019 et 100 % à l'horizon 2024).

Le Groupe déploie ainsi une politique d'investissements massifs en R&D pour l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (1 150 millions d'euros afin de développer les chaînes de traction en 2018). Cette approche s'inscrit en synergie avec la prévention des risques climatiques décrite au paragraphe 4.2.5.1.



2.2.1.2.1. Le filtre à particules du Groupe PSA : seule technologie efficace dans toutes les conditions d'utilisation des véhicules

Le Groupe avait identifié le besoin de traiter la pollution des particules dès la fin des années 1990, et a introduit sur le marché la nouvelle génération de moteurs diesel HDi, qui ont réduit les particules de 60 % par rapport à la génération précédente (soit 100 mg/km sur les moteurs HDi, à comparer à 250 mg/km sur les versions précédentes). Le Groupe a ensuite équipé ces moteurs d'une technologie de filtration à très haute performance, le filtre à particules (FAP) qu'il a commercialisé dès 2000, en anticipant de plus de neuf ans la réglementation Euro 5 qui l'a rendu obligatoire à partir de septembre 2009.

La question des particules fines et ultrafines

Le FAP filtre toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines) avec une très grande efficacité (99,7 % en nombre et plus de 95 % en masse ; source ADEME : émissions de particules et de NO_x par les véhicules routiers - mai 2018). À la fin des années 1990, les émissions de particules ont chuté de plus de 3 500 000 particules en nombre au cm³ sur un moteur diesel non filtré à moins de 3 500 particules au cm³ sur un moteur diesel avec FAP. Le FAP supprime les particules dans toutes les conditions de circulation. Le FAP est un système mécanique qui est opérationnel et efficace dans toutes les phases de fonctionnement du moteur - charge/température à chaud/à froid, en ville/sur autoroute -, y compris lorsque le filtre est plein.

Un moteur diesel équipé d'un filtre à particules émet moins de particules qu'un moteur essence à injection directe de dernière génération, avec des niveaux d'émissions de particules très sensiblement inférieurs aux seuils exigés par la réglementation en vigueur (20 fois inférieur en masse, jusqu'à 100 fois en nombre).

Le filtre à particules est généralisé sur les modèles diesel du Groupe depuis 2010 - il est obligatoire sur tous les véhicules commercialisés depuis l'entrée en vigueur de l'étape réglementaire Euro 5 tout type (janvier 2011).

Précurseur dans ce domaine, le Groupe a vendu un total de 17,2 millions de véhicules diesel équipés de FAP à fin 2018.

En 2018, les véhicules équipés de FAP ont représenté 91 % des véhicules diesel vendus par le Groupe dans le monde, contre 97 % en 2017 et 37 % en 2009.

La seconde étape Euro 6 (Euro 6d-TEMP) est caractérisée par une limitation accrue en termes de nombre de particules des véhicules essence à injection directe (même limite qu'en diesel) et par une réduction des émissions en conditions réelles de roulage sur route.

Pour respecter la seconde étape Euro 6, en complément de l'optimisation des systèmes d'injection, **le Groupe a introduit, dès octobre 2017, pour ses véhicules essence à injection directe, un filtre à particules (GPF - Gasoline Particulate Filter) à régénération passive pour réduire les émissions de particules en masse et en nombre.** Cette solution, qui sera généralisée sur tous les véhicules essence à injection directe, est efficace à plus de 75 % en nombre sur toutes les granulométries de particules (fines et ultrafines), et ce quelles que soient les conditions de roulage.

À fin 2018, le Groupe a vendu un total de 280 000 véhicules essence à injection directe équipés de GPF. En 2018, les véhicules essence à injection directe équipés de GPF ont représenté 33,1 % des ventes de véhicules essence à injection directe.

Ces optimisations sur les moteurs à essence à injection directe ont permis de diminuer les émissions de particules au niveau de la chambre de combustion de plus de 50 %, et d'autres avancées sont attendues dans les années à venir.

Enfin, le Groupe PSA a décidé de lancer une version améliorée de son GPF, qui augmente encore son efficacité d'environ dix points pour atteindre environ 85 % (en nombre). Cela induit une diminution supplémentaire du nombre de particules en sortie d'échappement d'environ 40 %. Cette version sera disponible dès 2019 sur certains véhicules à moteur essence 1,2 l et PHEV, et sera progressivement étendue à une grande partie de la production du Groupe PSA.

2.2.1.2.2. La SCR (Selective Catalytic Reduction) : solution la plus efficace pour réduire les oxydes d'azote

La technologie de post-traitement SCR permet de réduire notablement les niveaux d'émissions d'oxydes d'azote (NO_x) par l'introduction d'un réducteur (AdBlue®, mélange composé de 32,5 % d'urée et de 67,5 % d'eau) dans la ligne d'échappement en amont d'un catalyseur spécifique.

Intégrée dans une nouvelle architecture de dépollution en amont du filtre à particules, cette technologie permet d'optimiser le moteur diesel en termes de consommation et de réduction des émissions de CO₂.

Pour répondre aux exigences de la seconde étape Euro 6, le **Groupe PSA a développé une nouvelle architecture de ligne de dépollution permettant à ses moteurs diesel d'accroître encore la performance de traitement des oxydes d'azote en sus des particules, du monoxyde de carbone et des hydrocarbures imbrûlés.** Cette nouvelle ligne BlueHDi a été mise en série dès octobre 2017 sur tous les nouveaux véhicules équipés de moteurs diesel 1,5 l.

Il était auparavant prévu que l'appoint d'AdBlue® des véhicules du Groupe PSA soit effectué lors des opérations de maintenance à la fréquence mentionnée dans les carnets d'entretien. Désormais, pour améliorer la performance des nouveaux véhicules du Groupe (véhicules de la seconde étape Euro 6), l'appoint d'AdBlue® a été facilité par un mode de remplissage plus aisé via une généralisation d'un orifice placé dans la trappe à carburant. Cela implique cependant la mise en place aux niveaux français et européen d'un réseau de distribution dense d'urée (AdBlue®), réducteur utilisé pour transformer les NO_x en azote.

En 2018, les véhicules dotés de la ligne BlueHDi représentaient 83 % des véhicules diesel équipés de FAP (dont 80 % de conception Groupe PSA et 3 % de conception General Motors), avec un total de 4,3 millions de véhicules vendus dans le monde à fin 2018 (dont 4,2 millions de conception Groupe PSA et 0,1 million de conception General Motors).

La technologie « BlueHDi » fait l'objet d'une centaine de brevets déposés par le Groupe PSA. Le Groupe continue d'optimiser ses technologies, avec notamment l'introduction sur ses véhicules utilitaires en 2018 et, à terme (troisième étape Euro 6 - Euro 6d-ISC-FCM), sur ses véhicules particuliers d'un catalyseur ASC (*Amonia Slip Catalyst*) de traitement des fuites d'ammoniac (NH₃), qui permet de gagner encore en efficacité en termes d'élimination des émissions de NO_x traitées par le système SCR en amont.

2.2.1.2.3. Une posture en rupture : le choix d'une information transparente et responsable vis-à-vis des clients et des territoires

En rupture sur les solutions technologiques, le Groupe PSA se démarque aussi en matière d'information de ses clients.

Sûr de la pertinence de ses choix technologiques face aux enjeux climatiques et de qualité de l'air, il a annoncé dès novembre 2015 son **partenariat avec deux ONG environnementales**, et a publié avec elles les consommations en conditions réelles de conduite de plus de 1 000 modèles du Groupe. Le protocole de mesure a démontré son efficacité concernant les tests de consommation de carburant et d'émissions de CO₂ en usage réel (cf. 2.2.1.1.1).

Suite à ce succès, l'expérimentation a été reproduite dans le cadre des mesures d'émissions de NO_x et de particules. Le Groupe PSA a publié début mars 2018 les premiers résultats de ces mesures. Cette nouvelle étape contribue à accroître encore la fiabilité des essais et mesures dans l'automobile.

Groupe PSA est à ce jour le seul constructeur automobile à s'être engagé dans cette transparence vis-à-vis de ses clients.

Conscient de la difficulté à informer ses clients sur les écarts entre les mesures faites en laboratoire et les mesures en conditions réelles de conduite, le Groupe poursuit son travail pédagogique, permettant à ses clients de disposer de toutes les informations les aidant à faire un choix éclairé et de mesurer l'impact de leur mode de conduite sur les émissions et la consommation de leur véhicule.

Par ailleurs, le Groupe PSA rappelle que les résultats des émissions des tests RDE de ses véhicules récemment homologués sont présents sur le site internet suivant :

<http://www.acea.be/publications/article/access-to-euro-6-rde-monitoring-data>.

2.2.1.3. IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MATÉRIAUX : ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DURABLE DES MATIÈRES

2.2.1.3.1. Utilisation raisonnée des matières

DPEF.23

En 2018, le Groupe a consommé :

- 3 000 000 tonnes d'acier, dont 720 000 tonnes en direct ;
- 460 000 tonnes de métaux non ferreux dont 84 000 tonnes d'aluminium en direct ;
- 700 000 tonnes de matériaux de synthèse, polymères et élastomères.

Ces volumes proviennent des masses de matières premières achetées, de pièces assemblées dans les usines du Groupe (hors Amérique latine), de pièces de rechange et de pièces fournies aux usines d'assemblages exploitées en coopération.

Démarche volontariste d'utilisation des « matériaux verts »

Groupe PSA a pris comme engagement d'intégrer en moyenne un taux de 30 % de matériaux recyclés et d'origine naturelle sur les véhicules du Groupe.

Le Groupe classe sous l'appellation « matériaux verts » trois familles de matériaux : les matières recyclées (y compris les polymères et les métaux), les matériaux d'origine naturelle (bois, fibres végétales, etc.), et les matériaux bio-sourcés (polymères non issus de la filière pétrochimique mais de ressources renouvelables). Leur emploi présente plusieurs avantages : il permet de réduire l'utilisation des matières d'origine fossile ou minière, et favorise le développement des filières de recyclage, en élargissant leurs débouchés.

Une application large des matériaux verts nécessite la mise en place de filières d'approvisionnement solides, voire des recherches sur de nouveaux matériaux. Pour atteindre ses objectifs, le Groupe mène un travail de sélection et de validation des matériaux présentant le meilleur compromis technico-économique, afin de constituer un portefeuille de solutions à disposition des projets de véhicules.

L'utilisation de matériaux verts est dorénavant intégrée dans les référentiels de conception des ingénieries et dans les cahiers des charges des appels d'offres auprès des fournisseurs de pièces et de composants. L'intégration de matériaux verts fait également partie des critères de choix lors de la sélection des fournisseurs.

Les derniers véhicules commercialisés illustrent les résultats obtenus :

- la nouvelle Peugeot 508 comporte en moyenne 31 % de matières recyclées et naturelles au global véhicule. Environ 80 pièces en polymère intègrent des matières recyclées et naturelles, comme des fibres de chanvre dans les conduits de dégivrage du pare-brise ou du polypropylène recyclé dans les déflecteurs, le plateau de batterie ou le boîtier de rangement pour la réparation des pneus ;
- La Citroën C5 Aircross comporte en moyenne 31 % de matières recyclées et naturelles au global véhicule. Environ 85 pièces en polymère intègrent des matières recyclées et naturelles, comme des fibres de chanvre dans le panneau de porte latéral, du polyamide recyclé dans le groupe motoventilateur, les filtres et l'échangeur d'air, et du polyéthylène recyclé dans la moquette du coffre.

En moyenne, sur les véhicules commercialisés en 2018, le taux d'intégration moyen de matériaux verts au global véhicules était supérieur à 30 % (moyenne pondérée sur les volumes de ventes véhicules 2018 PCD Europe).

La diminution des substances dangereuses DPEF.18 DPEF.36

Les exigences réglementaires en lien avec l'utilisation de substances dangereuses sont prises en compte dans toutes les phases de la vie des véhicules du Groupe (conception, fabrication, utilisation, fin de vie) en collaboration étroite avec les fournisseurs. Le Groupe demande à ses fournisseurs, pour toute pièce livrée, une déclaration de conformité via l'outil IMDS (*International Material Data System*) vis-à-vis des réglementations sur les substances chimiques. La prise en compte de ces exigences s'articule autour de deux objectifs majeurs :

- **L'élimination des quatre métaux lourds (plomb, mercure, cadmium et chrome hexavalent)** : par exemple, le plomb a été supprimé dans les soudures des cartes électroniques pour les nouveaux véhicules en janvier 2016 ;
- **le respect de la réglementation REACH** : le Groupe a mis en place une organisation et un système de communication pour suivre et assurer la bonne prise en compte des exigences du règlement REACH par ses partenaires et fournisseurs. Le Groupe s'est fixé comme objectif de limiter autant que possible l'utilisation de substances issues de la « liste candidate » de REACH et d'anticiper les interdictions des annexes XIV et XVII en agissant dès la phase de recherche et innovation sur les nouveaux matériaux. Par exemple le DEHP (Diéthyl Hexyl Phtalate), utilisé comme plastifiant dans les gaines en PVC des faisceaux électrique, a été substitué.

Vigilance sur la criticité des matières

Dans un contexte de raréfaction et de renchérissement à long terme des matières premières, la Direction des achats et la Direction de la recherche et du développement collaborent, via un Comité Stratégie Matière, pour gérer et sécuriser sur le long terme l'approvisionnement du Groupe et orienter les axes de sa R&D vers des matériaux de substitution. Cette stratégie initialement mise en place sur les matières brutes est en cours d'extension aux matières premières de synthèse.

2.2.1.3.2. L'écoconception pour un meilleur recyclage DPEF.20 DPEF.23

Les actions du Groupe en ce domaine s'inscrivent dans le cadre de la Directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000, relative aux véhicules hors d'usage (VHU) qui fixe des exigences de conception des véhicules ainsi que des exigences opérationnelles de traitement du véhicule en fin de vie. Elle établit notamment trois types de valorisation des véhicules en fin de vie : le réemploi des pièces, le recyclage des matières et la valorisation énergétique. Elle a imposé un taux de valorisation globale de 85 % en masse véhicule (dont 80 % minimum de réemploi et recyclage) jusqu'en 2015, puis ce taux est passé à 95 % (dont 85 % minimum de réemploi et recyclage).

Afin de répondre à ces obligations, le Groupe PSA s'est organisé en réseau. Cette organisation très transversale réunit l'ensemble des compétences pour traiter les processus amont et aval. Le pilotage de l'activité est scindé en deux pôles : d'une part l'amont qui répond aux enjeux d'écoconception et l'aval qui traite du suivi de la collecte et du traitement des véhicules hors d'usage. Ces sujets sont menés en étroite collaboration avec nos partenaires tels que les fournisseurs, les opérateurs de recyclage ou les associations de constructeurs.

Les mesures de prévention : l'engagement en faveur de la recyclabilité

En amont, les impacts du recyclage en fin de vie des véhicules sont pris en compte dès l'étape de conception. Les moyens utilisés par le Groupe pour garantir un recyclage élevé comprennent :

- **l'utilisation de matériaux connus pour leur aptitude au recyclage** ;
- **la réduction de la diversité des matières plastiques dans les véhicules afin** de faciliter le tri post-broyage et d'optimiser le fonctionnement et la rentabilité des filières de récupération spécifiques ;



- **L'utilisation d'une seule famille de plastique par grande fonction afin** de pouvoir recycler l'intégralité d'un sous-ensemble, sans démontage préalable des différentes pièces ;
- **le marquage normalisé des pièces plastiques** afin de pouvoir en assurer l'identification, le tri et la traçabilité ;
- **l'introduction de matériaux verts**, notamment de matériaux recyclés, dans la conception véhicule qui permet l'émergence ou le développement de débouchés pour certaines matières ;
- **la prise en compte du recyclage très en amont du véhicule**, dès les phases d'innovation, notamment pour de nouveaux matériaux ou pièces véhicules ;
- **la prise en compte dès la conception des exigences de dépollution ou prétraitement des véhicules**, première étape obligatoire de traitement des véhicules hors d'usage qui consiste à vidanger tous les fluides contenus dans le véhicule, à neutraliser les fonctions pyrotechniques, et à démonter les pièces jugées polluantes pour l'environnement afin d'éviter tout transfert de pollution lors du traitement du véhicule en fin de vie. Au travers du consortium IDIS (*International Dismantling Information System*), le Groupe tient à disposition des opérateurs de recyclage les notices de démontage des véhicules des marques du Groupe.

Le 30 mai 2018, le Groupe a obtenu le renouvellement, pour une durée de trois ans, du certificat de l'UTAC attestant de sa capacité à mettre en place les *process* nécessaires pour répondre à l'exigence de recyclabilité/valorisation à 95 % (en masse du véhicule) dont 85 % en réemploi ou recyclage matière : tous les véhicules Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall sont aujourd'hui homologués pour répondre à cette exigence.

2.2.1.3.3. La gestion des produits en fin de vie

DPEF.16

En 2018, le Groupe PSA a créé une *Business Unit* dédiée à l'économie circulaire au niveau de l'après-vente. Toutes les activités associées sont désormais regroupées au sein d'une seule équipe qui dispose de toute l'expertise requise, de la rénovation de pièces au développement commercial, en passant par le marketing.

L'objectif de cette *Business Unit* est de bâtir une entreprise pérenne et rentable, qui s'appuie sur les principes de l'économie circulaire chaque fois (limite technique) et partout (à l'échelle mondiale) où cela est porteur de sens.

Cela inclut notamment de réutiliser ou de recycler les surplus d'usine, les pièces usagées provenant du réseau (après-vente) et les pièces issues des véhicules en fin de vie.

À compter de 2019, une marque sera créée afin de différencier tout produit associé à cette offre.

Le réemploi et la rénovation des pièces

Le Groupe s'inscrit dans l'économie circulaire en proposant une offre Produit échange standard (rénovation des pièces et organes à forte valeur) et une offre de pièces de réemploi (récupération de pièces issues de véhicules hors d'usage). Un nouveau service "*repair & return*" a également été mis en place. Ces offres sont décrites plus largement dans le rapport RSE, disponible sur le site internet du Groupe.

Le recyclage des véhicules hors d'usage (VHU)

En aval, et depuis presque 30 ans, le Groupe participe à la mise en place de la collecte et du traitement des VHU issus de ses réseaux commerciaux par le biais de partenariats avec des opérateurs (démolisseurs et broyeurs). Les démolisseurs (Centres VHU) sont en charge de la dépollution et du démontage partiel ou total du véhicule en fin de vie, les broyeurs en extraient ensuite, après traitement, les principales matières pour revente sur les différents marchés internationaux (ferraille, aluminium, cuivre, etc.).

Au-delà des seuls métaux et plastiques, Groupe PSA a pour ambition de valoriser une gamme plus étendue de matières. Deux filières s'en trouvent ainsi alimentées :

- la filière valorisation matières ;
- la filière valorisation énergétique.

En France, le Groupe s'appuie sur des partenariats industriels performants techniquement et économiquement. Ils assurent une traçabilité totale des VHU et garantissent l'atteinte des taux de recyclage et valorisation globale.

Ces partenaires industriels travaillent eux-mêmes avec des réseaux de centres VHU agréés (331 à fin 2018), assurant la collecte des véhicules en fin de vie, la désimmatriculation, la dépollution et le démontage pour revente de certaines pièces (réutilisation).

Entre 2008 et 2018, cette stratégie a permis d'assurer la collecte et le traitement de plus de 1 000 000 VHU, issus des réseaux Peugeot Citroën et DS, et (depuis août 2017) des réseaux Opel et Vauxhall.

La performance effective du Groupe en France en matière de valorisation globale des VHU collectés dans son réseau est conforme à la réglementation européenne et supérieure à la moyenne nationale :

Performance du Groupe en 2017 = 95%, dont 88% de réutilisation/recyclage.⁽¹⁾

Pour rappel, les dernières données ADEME au plan national font état pour 2017 d'une performance globale en réutilisation, recyclage et valorisation de 94,6 % (dont 87,4 % de recyclage et réutilisation).

En avance de phase par rapport à la prime de Conversion qui a été mise en œuvre par le ministère de la transition écologique et solidaire en 2018, Peugeot France, Citroën France et DS France ont lancé, en octobre 2017, un programme de mise à la casse des véhicules diesel de plus de 16 ans et essence de plus de 20 ans pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion. En 2018, cette politique commerciale a permis de retirer de la circulation plus de 80 000 véhicules dotés de technologies anciennes, soit une hausse de + 283 % par rapport à l'année précédente. Ces véhicules hors d'usage sont traités conformément aux procédures mises en place par Groupe PSA afin d'assurer une traçabilité à 100 % et une performance environnementale supérieure à 95 %.

Le Groupe PSA a fortement contribué à l'élaboration d'un plan d'actions multi-constructeur pour résorber les stocks historiques de VHU abandonnés estimés à 60 000 véhicules en mai 2015, dans les départements et territoires d'outre-mer où le Code de l'environnement s'applique (Guadeloupe, St Martin, Martinique, Guyane, Île de la Réunion, Mayotte). Ce plan, qui répond aux problématiques environnementales et sanitaires que pose l'abandon des véhicules par leur dernier détenteur, a donné lieu à la signature, le 24 octobre 2018, d'un accord-cadre inter-constructeurs.

Sur les marchés européens, conformément à la Directive européenne sur les véhicules en fin de vie, tous les fabricants automobiles sont tenus de récupérer ces véhicules auprès des derniers propriétaires ou détenteurs. À cet effet et aux fins de répondre aux différentes exigences nationales, Groupe PSA a mis en place des réseaux de reprise dans chaque État membre de l'UE. L'organisation entre PCD et OV sera optimisée en 2019.

Après 18 ans de mise en œuvre et d'exécution réussies de toutes les exigences légales, l'UE a décidé de revoir la Directive VHU et, si nécessaire, de faire des propositions dans l'optique d'une refonte d'ici fin 2020. Le Groupe PSA, de concert avec les autres membres de l'ACEA, s'attache actuellement à définir les meilleurs processus de traitement des VHU en fonction des pays afin de garantir les meilleurs résultats environnementaux dans le cadre d'une filière VHU pérenne.

Conformément à la Directive 2006/66/CE, le Groupe a mis en œuvre les modalités de collecte et de traitement des batteries haute tension (batteries HT) de ses véhicules hybrides et électriques commercialisés en Europe. Les technologies de batteries pour véhicules électriques et hybrides nécessitent un traitement par procédés spécifiques.

(1) L'ADEME n'ayant pas publié, fin 2018, les déclarations officielles des opérateurs VHU en France, le Groupe n'est pas encore en mesure de déterminer sa performance pour 2018.

Rénovation

Pour étendre la phase d'utilisation et éviter le recyclage prématuré des batteries haute tension, OV a lancé une démarche de reconditionnement de ses batteries usagées en 2012. Depuis lors, plus de 500 batteries HT ont été rénovées.

Le Groupe PSA intégrera un processus de reconditionnement pour la nouvelle génération de batteries haute tension qui seront développées pour l'ensemble des marques à compter de 2019. En cas de défaillance, la batterie sera, après analyse par le réseau de distribution, dirigée vers un centre de rénovation. Ensuite, la batterie rénovée sera utilisée dans un autre véhicule électrique d'occasion afin de maintenir la mobilité électrique le plus longtemps possible pour nos clients

Seconde vie

Au-delà de sa stratégie de recyclage des batteries, Groupe PSA travaille également sur des solutions de réutilisation des batteries de traction dans des installations de stockage d'énergies tertiaires. À titre d'exemple, un premier conteneur intégrant huit batteries usagées, provenant de véhicules Peugeot-ION et Citroën C-ZERO, a été installé à Carrières-sous-Poissy en 2018. Ce conteneur, qui est raccordé au réseau du site, est destiné à explorer les solutions de services énergétiques qui peuvent être mises en place via l'utilisation de batteries usagées. Il permettra d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment de plusieurs façons : déplacement de la charge, stockage d'énergie durant la nuit à des fins d'utilisation dans la journée, ou encore services d'équilibrage au niveau du réseau. Un autre projet doit être mis en œuvre au Centre d'Essais Opel basé à Dudenhofen : un conteneur, doté de batteries usagées d'Opel AMPERA E, sera mis en place afin de permettre l'accumulation d'énergie pour la station de charge utilisée dans le cadre des essais de conduite des véhicules électriques, limitant ainsi les coûts de montée en puissance de la ligne électrique locale.

Le recyclage des batteries des véhicules hybrides et électriques

Pour l'ensemble du marché européen, PCD a contractualisé avec un partenaire unique et performant, dont les taux de recyclage en 2017 atteignent 77,4 % pour les batteries Li-ion des véhicules électriques et 84 % pour les batteries Ni-MH des véhicules hybrides. Ces taux sont largement supérieurs aux seuils réglementaires de 50 % de recyclage matière. Cet accord concerne l'ensemble des réseaux commerciaux et sites industriels PCD, pour toutes les technologies de batteries de traction, et cela sur toutes les zones de commercialisation en Europe. En termes de réglementation sur les batteries, le Groupe est associé de près à l'évolution des textes de référence via l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA). Hors Europe, en Chine en particulier, Groupe PSA est un contributeur actif en partenariat avec les joint-ventures locales. OV s'engage à appliquer la même stratégie avec le même partenaire à compter de 2019.

Le recyclage des pneus

En France, sur le principe de la responsabilité élargie du producteur, les marques du Groupe ont mis en œuvre des modalités de collecte et de traitement des pneumatiques détenus par les centres VHU agréés. En 2018, 5 357 tonnes de pneumatiques issus des VHU ont ainsi été traitées à hauteur de 50 % au minimum en « valorisation matière » (réemploi, solution de drainage, granulation, etc.).

2.2.1.3.4. Analyses de cycle de vie et empreinte carbone des véhicules **DPEF.18 DPEF.19 DPEF.20 DPEF.27**

Analyses de cycle de vie pour améliorer les bilans environnementaux des véhicules

Le Groupe réalise des analyses de cycle de vie, conformément au cadre défini dans les normes ISO 14040/044, sur ses véhicules et composants. L'objectif de ces études est d'analyser les bilans environnementaux multicritères des véhicules, et de valider des choix de conception pièce ou matière. La totalité du cycle de vie du produit est pris en compte depuis l'extraction des matières premières, en passant par la fabrication, et l'utilisation, jusqu'à la fin de vie.

Le Groupe s'est fixé comme objectif de réaliser des analyses de cycle de vie pour chaque nouvelle famille de véhicule. De plus, pour chaque changement technologique majeur ou innovation stratégique, une étude est réalisée, en collaboration avec des fournisseurs, afin d'apprécier les évolutions des impacts environnementaux de ces modifications. De ce fait, en 2018, les analyses de cycle de vie couvraient 58,7 % de la flotte totale vendue (PCD et OV). La méthodologie employée pour réaliser les ACV véhicules a été certifiée lors d'une revue critique par THINKSTEP, cabinet d'expertise en analyses de cycle de vie.

Les impacts environnementaux sont pris en compte dans le processus d'innovation et une évaluation complète est réalisée pour chaque innovation dimensionnante. L'objectif est de s'assurer que les impacts environnementaux du nouveau véhicule sont inférieurs à la précédente génération.

En 2019, le Groupe prévoit d'analyser le cycle de vie des nouveaux modèles DS3 Crossback, Peugeot 208 et Peugeot 2008, et il poursuivra ses études sur les innovations majeures et sur l'introduction de matériaux verts ou matériaux composites.

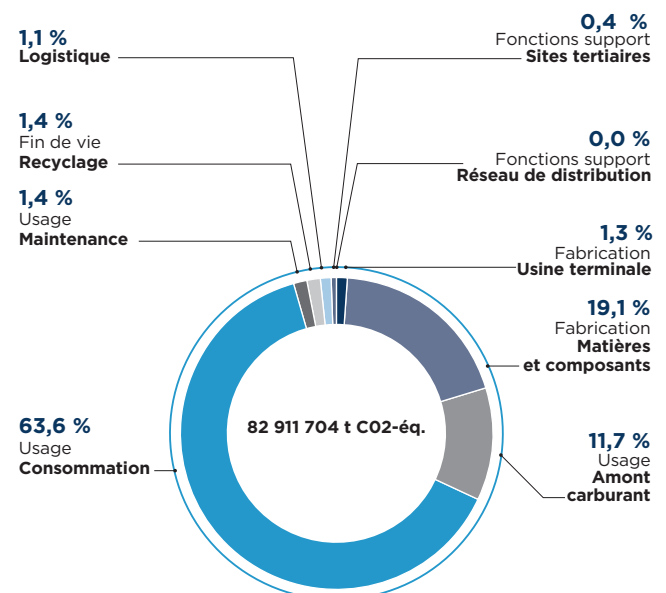
Suivi de l'empreinte carbone d'un véhicule

Le Groupe PSA a engagé une démarche permettant de calculer le bilan d'équivalent CO₂ global de ses activités en Europe.

Ainsi, ce bilan prend en compte, sur une année d'activité, les émissions de la fabrication des matières et des composants des véhicules produits, des usines de fabrication du Groupe, des activités tertiaires, de l'extraction et de la fabrication du carburant nécessaire à l'usage des véhicules produits, de la phase d'usage des véhicules produits et de la fin de vie des véhicules.

La méthode a été vérifiée et validée par Eco Act, cabinet expert en analyse environnementale et particulièrement en diagnostic de gaz à effet de serre.

Répartition de l'empreinte carbone globale des véhicules produits sur une année par le Groupe en Europe



Le total des émissions de CO₂ équivalents des véhicules produits sur l'année 2018 (PCD et OV) par le Groupe s'élève à 82,9 millions de tonnes.

La phase d'usage du véhicule représente près de 80 % des émissions de CO₂ équivalent de l'empreinte carbone globale véhicule. C'est pourquoi le Groupe PSA consacre des efforts de Recherche et développement importants sur les enjeux de consommation et d'allègement des véhicules (cf. 2.2.1.1.1).

2.2.1.4. LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE MOBILITÉ ET DE L'INTELLIGENCE EMBARQUÉE DPEF.27 DPEF.36

Le Groupe PSA franchit une nouvelle étape stratégique comme fournisseur de services de mobilité.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux de la mobilité, le Groupe PSA poursuit le déploiement de son plan *Push to Pass* avec la construction d'un écosystème riche d'une quinzaine de partenaires et de développeurs.

La stratégie du Groupe, dont l'objectif est de proposer des solutions de mobilité durable, intelligente, sûre et partagée pour garantir une liberté de mouvement à tous, s'illustre par :

- la création de la Direction des services de mobilité qui coordonne le pilotage transversal de l'ensemble des activités définies dans le plan *Push to Pass* ;
- le lancement de *Free2Move*, la marque de services de nouvelles mobilités, qui fédère l'ensemble de ses offres de services connectés et de mobilités ;
- une entrée au capital de Communauto, le pionnier de l'auto-partage en Amérique du Nord ;
- l'acquisition de TravelCar, une startup offrant des solutions d'auto-partage, de stationnement et de location de voitures ;

- le lancement de *Free2Move Business Solutions*. Cette marque est destinée aux entreprises clientes avec un système de gestion de flotte connecté (*Connect Fleet*) et un service d'auto-partage (*Fleet Sharing*) ;

- un partenariat avec IBM dans le cadre du projet *Smarter cities*, en cours de déploiement dans les métropoles de Nice (Côte d'Azur), Lyon, Lille et Tours, mais aussi en Gironde, en Loire Atlantique, dans le Val d'Oise, en Seine et Marne, et dans les Yvelines, ainsi qu'en Wallonie (Belgique).

- Le lancement de l'application *Free2Move*, plateforme de services de mobilité qui permet de disposer de voitures, scooter ou vélo en partage. Lancée en avril 2017, elle est aujourd'hui disponible :

- en Europe : 11 pays (Allemagne, Italie, Autriche, Suède, Royaume-Uni, Espagne, France, Belgique, Portugal, Pays-Bas et Danemark) et 32 villes ;
- aux États-Unis : dans les villes de Portland, Seattle et Washington.

L'application *Free2Move* permet de profiter des services d'une cinquantaine d'opérateurs dont trois opérant en partenariat avec le Groupe. Fin 2018, l'application avait été téléchargée 1 600 000 fois.



2.2.2. L'écologie industrielle des sites du Groupe

LA POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GROUPE AU NIVEAU INDUSTRIEL

La politique environnementale de la Direction industrielle s'applique à toutes les entités industrielles des directions des Régions. Elle a pour ambition d'atteindre, à horizon 2025, un niveau d'efficacité opérationnelle au niveau des meilleurs. Cette vision engage toutes les usines du Groupe à converger vers « l'Usine Excellente », au niveau des meilleurs constructeurs mondiaux.

La politique environnementale de la Direction industrielle contribue aux six enjeux suivants :

- **Énergie/Empreinte carbone industrielle et performance environnementale de la logistique :**
 - Réduire l'empreinte carbone des activités industrielles selon deux orientations prioritaires : en réduisant les consommations d'énergie des usines et en optimisant les activités logistiques.
 - Favoriser le recours aux énergies renouvelables en fonction des opportunités.
- **Maîtrise des rejets et nuisances industriels :**
 - Maîtriser les impacts environnementaux liés aux activités industrielles et notamment à l'utilisation de produits chimiques (comme les émissions des ateliers de peinture, et les risques liés à l'emploi de ces produits), et réduire les différentes nuisances auprès des riverains.
- **Optimisation des cycles matière dans les process industriels (dont déchets) :**
 - Développer des démarches d'économie circulaire, ciblées sur la recherche et la mise en œuvre de filières de traitement des déchets avec le concours des partenaires du Groupe dans ce domaine.
- **Gestion durable de l'eau :**
 - Maîtriser les consommations, les usages et les traitements de l'eau dans les processus industriels.
- **Biodiversité :**
 - Préserver la biodiversité identifiée, dans la logique de réduction des impacts du Groupe.

Une organisation solide et éprouvée pour prendre en compte les questions environnementales dans les process DPEF.15

Activités Automobiles

Le Groupe a mis en œuvre une politique de protection de l'environnement, afin que l'activité de chaque site de production et de Recherche et développement garantisse le respect de la réglementation environnementale en vigueur dans chaque pays d'implantation, en préservant au mieux les milieux naturels et la qualité de vie des riverains.

La stratégie industrielle du Groupe intègre la protection de l'environnement avec une volonté d'amélioration continue fondée sur une organisation rigoureuse, une méthodologie structurée autour du système de management environnemental (norme ISO 14001), et l'allocation de moyens financiers significatifs. Le reporting des données environnementales est assuré depuis 2015 avec un nouvel outil, également mis en œuvre sur les sites OV en 2018, complétant et harmonisant les applications utilisées dans le Groupe dans ce domaine. L'historique acquis depuis 1989 est conservé, et ainsi le Groupe priorise et intervient efficacement sur les enjeux environnementaux les plus significatifs de ses activités.

Ce sont environ 500 personnes qui sont impliquées directement dans la gestion quotidienne de l'environnement industriel du Groupe.

Commerce automobile

La politique environnementale des sites du Groupe est aussi déployée dans les établissements des réseaux commerciaux des marques. La Direction des marques encourage ses points de vente à piloter leurs indicateurs environnementaux (eau, énergie, déchets) afin de gagner en performance.

Les véhicules des marques sont distribués à la fois par des points de vente détenus en propre par le Groupe et animés par PSA Retail, ainsi que par des concessionnaires indépendants. Le Groupe engage également son propre réseau et ses concessionnaires indépendants dans sa démarche de développement durable, via une animation assurée par un réseau de correspondants nommés dans chaque filiale des marques.

Depuis 2008, le Groupe utilise un système d'information pour assurer la collecte, le contrôle et la consolidation des données environnementales de l'ensemble de son réseau propre. Depuis 2016 une enveloppe d'investissements pluriannuelle est mise en œuvre afin d'assurer le maintien du patrimoine mais également pour favoriser l'intégration de nouvelles technologies comme l'éclairage LED, l'autonomisation des bâtiments et ainsi améliorer l'empreinte énergétique.

Une politique de certification active **DPEF.15**

Division Automobile

Engagée depuis plus de 15 ans (1999), la démarche de certification est arrivée à maturité dans l'ensemble des usines de production (PCD et OV) qui sont aujourd'hui toutes certifiées ISO 14001, conformément à la nouvelle version de la norme mise en œuvre en 2015. Les coopérations industrielles automobiles avec Toyota, Dongfeng Motor Corp, Mitsubishi en Russie et Fiat en Italie sont aussi certifiées.

Faurecia

La stratégie de Faurecia en matière de certification ISO 14001 est détaillée dans le rapport RSE de Faurecia. Il est à noter que la part des sites certifiés ISO 14001 a augmenté en 2018.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement **DPEF.10**

Division Automobile

Au sein de la division Automobile, pour garantir l'atteinte des objectifs fixés, le Groupe a identifié l'Environnement en tant que fonction clé dans les filières métiers développées pour l'ensemble de ses activités majeures. Selon cette conclusion, les compétences nécessaires sont listées et le parcours de formation de chaque acteur majeur de l'environnement est défini pour qu'il puisse accomplir pleinement son activité. Ces cursus de formation intègrent des stages en présentiel, permettant des partages d'expérience, des conférences courtes (5 minutes chacune, pour un total d'environ 10 000 heures), notamment dans les usines Opel et Vauxhall où certains éléments environnementaux spécifiques sont expliqués aux équipes de production, mais aussi des formations en *e-learning*, avec contrôles des acquis, permettant le maintien à niveau des connaissances. En 2018, 45 520 heures de formation ont été dispensées au personnel dans les usines.

Au niveau opérationnel, sur chaque site, un chargé d'Environnement a pour mission de mettre en place et de gérer le système de management environnemental, conformément aux engagements génériques du Groupe et en ligne avec la norme ISO 14001. Il s'appuie sur des correspondants désignés dans chaque atelier et fait partie d'un réseau de spécialistes en management environnemental coordonné par le Département Central Environnement.

Le Département Central Environnement est chargé d'aider les sites à se conformer aux exigences réglementaires et de coordonner le système de management environnemental de tous les sites afin de s'assurer de leur conformité au regard de la norme ISO et de l'amélioration continue au regard des objectifs environnementaux mentionnés ci-dessus.

Les mesures de prévention des risques environnementaux, des pollutions ou des rejets au sein des sites **DPEF.18**

L'organisation éprouvée mise en place, avec des chargés d'environnement dans chaque établissement du Groupe et une coordination centrale par une équipe d'experts, associée à

l'implication de chaque salarié dans la maîtrise des impacts à chaque étape du processus, garantit une démarche environnementale efficace.

Sur ce socle, le volet environnement de l'usine excellente conduit à la définition d'objectifs ambitieux sur les cinq enjeux industriels et l'enjeu logistique cités en introduction du chapitre 2.2.2 et à la mise en œuvre des moyens adaptés.

Les moyens mis en œuvre **DPEF.16**

Les sites de production

La vision environnement de la Direction industrielle se développe dès la conception de nouveaux moyens de production, pour permettre la prise en compte des impacts environnementaux. On peut ainsi estimer que 1 % du montant des investissements destinés à l'outil industriel correspond à la prise en compte des incidences environnementales. En complément, le Département environnement industriel gère un plan annuel d'investissements qui permet notamment de réaliser les opérations de mise en conformité des installations liées aux évolutions réglementaires et de réduction des nuisances et risques environnementaux.

Les provisions pour risque environnemental **DPEF.17**

La division Automobile

Conformément au décret n° 2012-633 du 3 mai 2012, le Groupe a constitué, depuis juillet 2014, des garanties financières à hauteur de 1 million d'euros en vue de la mise en sécurité de certaines installations classées pour la protection de l'environnement de ses établissements français. D'ici 2019, le Groupe disposera de garanties financières d'environ 5 millions d'euros. Une réglementation similaire est maintenant mise en œuvre en Espagne, mais les trois sites restent en dessous du seuil d'application.

Faurecia

Le document de référence de Faurecia fournit des informations détaillées sur les provisions constituées par Faurecia (3 100 milliers d'euros).

Les indemnités versées en exécution d'une décision judiciaire pour atteinte à l'environnement

À ce titre, PSA Automobiles SA n'a eu à verser aucune indemnisation en 2018.

2.2.2.1. LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

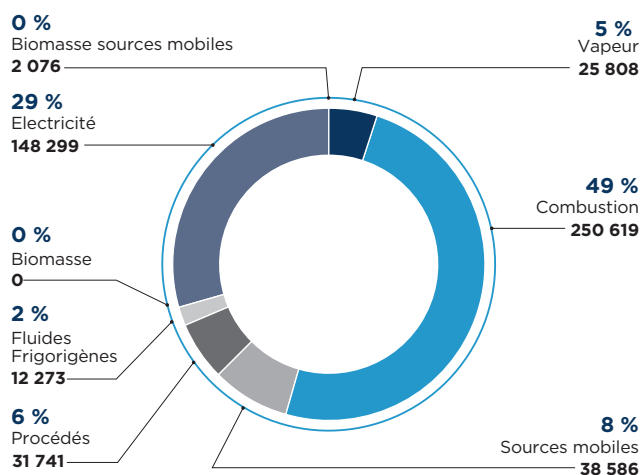
À l'instar de la stratégie produit où l'accent est mis sur le développement de véhicules décarbonés, la Direction industrielle s'engage à travers sa politique environnementale à participer aux efforts du Groupe en réduisant son empreinte carbone liée à la consommation énergétique. Au sein de la division Automobile, la fabrication des véhicules utilise de l'énergie pour des procédés industriels très variés : fonderie, usinage, cuisson des peintures, traitement thermique, etc. Le Groupe dispose d'un plan de maîtrise de l'énergie sur l'ensemble de ses sites de production, en cohérence avec les meilleures techniques disponibles, qui a permis depuis 1995 de réduire de 36 % la consommation d'énergie par véhicule produit et de 53 % les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les bilans d'émission de gaz à effet de serre (GES) des établissements français

En application de l'article L. 225-25 du Code de l'environnement, issu des Lois du Grenelle de l'environnement, les sociétés concernées de la division Automobile (sociétés employant plus de 500 personnes) ont réalisé pour leurs activités en France un bilan des émissions de GES (six GES du protocole de Kyoto), sur la base

des émissions de l'année 2014. Ce bilan a porté sur les scopes 1 et 2 réglementaires. Chaque société du Groupe assujettie a établi son bilan, et l'a transmis au préfet de région compétent en décembre 2015.

Cette étude sera mise à jour en 2019 sur la base des données 2018. Dans l'attente de cette nouvelle version, les conclusions de l'étude peuvent se résumer comme suit.



Un plan d'actions couvrant la période 2015-2017 a été joint à chaque bilan, le gain attendu total étant estimé à plus de 41 000 tonnes d'équivalent CO₂. Les actions retenues résultent soit du plan de maîtrise des énergies (par exemple : réduction des consommations d'électricité ou de gaz), soit d'actions spécifiques de réduction des émissions de GES (par exemple : utilisation de fluides frigorigènes à moindre Potentiel de Réchauffement Global).

Cette seconde itération du bilan GES, conduite en 2015 sur la base de la même méthodologie, permet d'établir des éléments de comparaison avec la première étude réalisée en 2011. Une baisse de 80 000 tonnes des émissions de CO₂ est constatée, confirmant le bon déroulement des plans d'actions prévus puisque ceux-ci visaient une réduction de

60 000 tonnes. Cela représente une baisse de 8,5 % des émissions de CO₂ par voiture produite en France entre les deux études.

2.2.2.1.1. Maîtriser les consommations énergétiques **DPEF.24**

L'actualisation en 2015 des bilans d'émissions de GES sur le périmètre France, a permis de conforter les pistes des plans d'actions retenus par la Direction industrielle pour réduire l'empreinte carbone des usines. En effet, ces bilans ont confirmé que 83 % des gaz à effet de serre émis par le Groupe proviennent des consommations d'énergies primaires et secondaires. L'analyse des profils d'émission de GES des autres sites industriels du Groupe, hors France, montre une répartition similaire, amplifiée par le fait que la production locale d'électricité génère des émissions supérieures à l'électricité française. Ainsi, il est logique de travailler sur l'efficacité énergétique pour réduire l'empreinte carbone des activités industrielles du Groupe. À ce titre, et en cohérence avec les objectifs de la COP 21 visant à limiter le réchauffement climatique à 2 °C, le Groupe PSA a établi une démarche prévisionnelle de ses émissions de CO₂ industrielles à l'horizon 2025. Les axes de travail sont identifiés pour respecter une réduction des émissions conforme aux engagements de la COP 21, avec 2010 comme année de référence.

Ce plan de maîtrise s'appuie notamment sur :

- la cartographie de la performance énergétique de tous les sites industriels pour optimiser leurs schémas énergétiques. Aujourd'hui cette politique de maîtrise de la consommation de l'énergie est arrivée à maturité. Sept sites sont certifiés ISO 50001 et les échanges d'expériences entre sites confirment et améliorent la solidité du système interne de maîtrise de l'énergie, et cela n'impose pas l'extension de la certification à d'autres sites ;
- la réduction des surfaces, et l'optimisation des moyens de production dans le cadre des plans de compactage des usines ;
- l'introduction d'une part croissante d'énergies renouvelables dans les *process* industriels, lorsque des opportunités économiquement viables se présentent ;
- la réduction des émissions de CO₂ liées à la logistique avec un plan d'actions d'ici à 2022, même si cet item n'est pas intégré au bilan GES.

Consommation énergétiques totales

CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DÉTAILLÉES

(unité : MWh pci)	Année	Énergies combustibles					Énergies non combustibles		Consommations énergétiques totales
		Non renouvelables			Renouvelables	Électricité	Vapeur		
		Fiouls lourds	FOD	GN + GPL	Coke			Biomasse (bois)	
Activités Automobiles (PCD + OV)	2018	1 477	2 272 343	86 946	17 190	3 100 239	763 858	6 242 053	
dont OV	2018	168	495 268			863 649	601 115	1 960 200	
dont PCD	2018	1 309	1 777 075	86 946	17 190	2 236 590	162 743	4 281 853	
(PCD)	2017	794	1 770 364	86 733	15 968	2 226 320	159 603	4 259 782	
(PCD)	2016	2 947	1 758 271	80 430	16 881	2 175 096	154 815	4 188 082	
Commerce automobile (PCD + OV)	2018	419	4 464	91 191		77 217	1 865	175 156	
(PCD)	2017	417	4 383	103 764		85 517	2 485	196 566	
(PCD)	2016	432	7 290	103 540		100 090	2 542	213 893	
Faurecia	2018	1 102	7 380	556 284	5 363	1 457 681	21 572	2 049 382	
	2017	971	6 546	529 731	5 843	1 392 968	21 973	1 958 031	
	2016		9 201	512 978	0	1 311 402	22 127	1 861 207	
TOTAL	2018	1 521	13 321	2 919 818	86 946	22 553	4 635 137	787 295	8 466 591
	2017	1 388	11 723	2 403 859	86 733	21 811	3 704 805	184 061	6 414 380
	2016	432	19 078	2 374 789	80 430	21 467	3 586 588	179 484	6 263 081

Fiouls lourds = Fioul HTS + Fioul BTS + Fioul TBTS.

Fioul HTS = fioul haute teneur en soufre.

Fioul BTS = fioul basse teneur en soufre.

GPL = Gaz de pétrole liquéfié.

FOD = fioul domestique.

GN = Gaz naturel.

GPL = gaz de pétrole liquéfié.

Les Activités Automobiles

Durant l'année 2018, il a été procédé pour la première fois à l'intégration complète des activités OV et de leurs impacts environnementaux. OV exploitant trois installations de cogénération, qui produisent de l'électricité et de la vapeur ou de l'eau chaude à partir de gaz, le profil de consommation énergétique et d'émissions de CO₂ de Groupe PSA a beaucoup évolué, notamment parce qu'une partie des énergies produites (essentiellement l'électricité) est vendue à des clients externes. Les chiffres ci-dessus représentent l'énergie consommée sur tous les sites de production automobile. En outre, il est à noter que 1 685 417 MWh pci ont été utilisés pour produire de l'électricité (639 139 MWh) et de la vapeur ou de l'eau chaude (555 855 MWh). La moitié de l'électricité et 15 % de la vapeur produites ont été vendues à des clients externes.

Le résultat moyen de la consommation d'énergie par voiture produite est légèrement inférieur à 2 MWh pour Groupe PSA. PCD continue de réduire sa consommation par voiture à 1,93 MWh avec une réduction homogène sur chaque utilisation d'énergie, confirmant la bonne maîtrise sur tous les sites, et l'amélioration continue par la mise en œuvre des meilleures pratiques et d'autres actions comme l'éclairage LED pour réduire la consommation d'électricité, la réduction des surfaces des usines, l'amélioration des installations de peinture pour ce qui est de la consommation de gaz. La consommation de Coke ne concerne que la production de fonte de la fonderie de Sept-Fons et est liée à la réutilisation des ferrailles, en boucles d'économies circulaires. Chez OV, le résultat s'élevant à 2,13 constitue le premier rapport de données.

Commerce automobile

Les actions entamées en 2016 avec la massification des achats d'énergie, la maîtrise de la consommation et la mise en œuvre de nouvelles technologies se poursuivent en 2018, et malgré l'extension au réseau de concessionnaires OV, la diminution de la consommation d'énergie est poursuivie sur le gaz et l'électricité.

Les résultats des marques PSA concernent en moyenne 100 % des sites en 2018 pour la consommation directe (contre 100 % en 2017 et 98 % en 2016) et 97 % des sites en 2018 (contre 100 % en 2017 et 98 % en 2016) pour la consommation indirecte.

Faurecia

Des informations détaillées sur la performance énergétique de Faurecia sont disponibles dans le rapport de référence de Faurecia.

Les données couvrent 97 % des sites Faurecia pour la consommation d'énergie directe et 100 % pour la consommation indirecte.

2.2.2.1.2. Réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre **DPEF.26 DPEF.27 DPEF.28**

Activités Automobiles

Depuis 1990, les travaux de modernisation d'installations, de substitution du fioul et du charbon par le gaz naturel, le développement de la cogénération et les actions de maîtrise des consommations d'énergie ont contribué à améliorer le rendement énergétique et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Émissions atmosphériques directes issues de l'utilisation de combustibles

Nota : Les émissions directes sont calculées à partir des consommations d'énergie directe en application des facteurs d'émissions reconnus pour le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (EU ETS) au titre de l'arrêté du 31 octobre 2012 ou de la décision européenne n° 2012/601 pour le CO₂ et de la circulaire du 15 avril 2002 pour les autres gaz. Leur variation est donc directement liée à l'évolution de la consommation d'énergie. Pour simplifier la lecture, le Groupe conserve les facteurs d'émissions retenus en 2014 pour les cinq exercices suivants. La prochaine mise à jour de ces composants aura lieu en 2019.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SCOPES 1 ET 2

(unité : tonnes)	Année	CO ₂	N ₂ O	CH ₄	Émissions directes de GES en CO ₂ éq. (Scope 1)	Émissions de GES provenant de sources renouvelables (CO ₂ éq.)*	Émissions indirectes de GES en CO ₂ éq. (Scope 2)	Émissions totales de GES en CO ₂ éq. (Scope 1 + Scope 2)
Activités Automobiles (PCD + OV)	2018	845 348	35,74	58,73	857 661	5 693	416 827	1 274 488
dont OV	2018	445 213	19,49	31,18	451 910		248 053	699 963
dont PCD	2018	40 0135	16,25	27,55	405 751	5 693	168 775	574 526
(PCD)	2017	398 201	16,17	27,28	403 786	5 289	160 080	563 866
(PCD)	2016	394 434	16,08	27,21	399 991	5 591	161 513	561 504
Commerce automobile (PCD + OV)	2018	20 072	0,85	1,34	20 352		19 116	39 468
(PCD)	2017	22 633	0,96	1,52	22 951		22 468	45 419
(PCD)	2016	23 375	0,97	1,53	23 697		25 456	49 154
Faurecia	2018	118 796	5,07	7,58	120 466		596 327	716 793
	2017	111 947	4,81	7,20	113 530		567 253	680 783
	2016	108 604	4,66	7,03	110 139		551 124	661 263
TOTAL	2018	984 216	41,66	67,65	998 479	5 693	1 032 270	2 030 749
	2017	532 781	21,94	36,00	540 267	5 289	749 801	1 290 068
	2016	526 413	21,71	35,77	533 827	5 591	738 183	1 272 010

* Les émissions de gaz à effet de serre provenant de la combustion de biomasse (bois sur le site de Vesoul) ne sont pas intégrées aux émissions directes conformément aux lignes directrices du GHG Protocol. Le calcul des émissions directes de GES exprimées en tonnes éq. CO₂ s'effectue par l'application de coefficients (pouvoirs de réchauffement globaux) de, respectivement, 298 pour le N₂O et 21 pour le CH₄ (source : rapports IPCC, respectivement 2006 et 1995). Les émissions indirectes sont quant à elles calculées à partir des achats d'électricité et de vapeur en application de facteurs d'émissions obtenus auprès des fournisseurs pour la vapeur, et par reprise des facteurs retenus l'an passé pour l'électricité.



Cette année, l'ensemble des facteurs d'émission ont été mis à jour pour la première fois depuis 2014 afin d'harmoniser les bases de référence pour tous les sites, y compris OV. Pour PCD, les nouveaux facteurs ne diffèrent radicalement pas des précédents ; la comparaison d'une année sur l'autre est donc pertinente.

Trois sites OV exploitent des centrales de cogénération. Les données ci-dessus intègrent les émissions de toutes les installations de combustion et incluent également ces cogénérations dans les émissions directes. Une partie de l'électricité et de la vapeur produites par ces équipements est vendue à des clients externes. La quantité d'énergie vendue représente 112 000 tonnes de CO₂. En complément, l'électricité produite par l'une de ces centrales de cogénération alimente également d'autres sites OV, et les émissions liées s'élèvent à 21 900 tonnes de CO₂. On peut également mentionner le fait que l'électricité produite et utilisée sur site a une teneur en CO₂ inférieure à celle de l'électricité provenant des fournisseurs externes.

Si 2018 est le point de départ du nouveau périmètre de Groupe PSA, incluant OV, on peut effectuer une certaine comparaison avec les années précédentes en ce qui concerne les sites PCD. La stabilité de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ des activités industrielles confirme la bonne gestion des énergies sur tous les sites PCD, et le résultat moyen par voiture produite s'établit désormais à 258 kg/voiture produite, contre 259 kg/voiture en 2017. Pour ce qui est des sites OV, le ratio, si l'on exclut la part des émissions générées par la production d'énergie pour les clients externes, s'établit à 651 kg/voiture. Le résultat pour Groupe PSA s'élève à 372 kg/voiture.

Le recours aux énergies renouvelables atteint en 2018 17,2 % de l'électricité consommée par le Groupe dans le monde.

Les résultats du Commerce Automobile indiqués dans le tableau précédent se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergies (cf. 2.2.2.1.1). La part d'énergies renouvelables consommées est de 22,3 %.

Participation au système d'échange de quotas de CO₂

Le Groupe entre dans le champ d'application du système d'échange de quotas d'émission de CO₂ mis en place par la Directive européenne n° 2003/87/CE modifiée pour d'une part les activités de combustion (chauffage et *process*) de ses plus grandes unités et d'autre part une de ses fonderies. Pour la troisième phase du dispositif allant de 2013 à 2020, 14 sites sont concernés par cette réglementation (Sochaux, Mulhouse, Rennes, Poissy, Vesoul, Sevel Nord, Sept-Fons en France, Madrid et Vigo en Espagne, pour PCD ; Luton et Ellesmere Port au Royaume-Uni, Rüsselsheim et Eisenach en Allemagne et Saragosse en Espagne pour OV).

Sur les premières années de la phase 3, le bilan global des allocations et des émissions pour les 14 sites susvisés (9 pour PCD, moins Vélizy en 2018 passé en dessous du seuil, et 5 pour OV) est le suivant :

Année	Allocations gratuites (quotas)	Émissions* (tonnes de CO ₂)
2015	359 802	257 558
2016	353 181	265 816
2017	361 375	273 664
2018	553 543	668 653
dont OV	186 784	409 950
dont PCD	366 759	258 703

* Somme des émissions du Groupe PSA vérifiées et des émissions théoriques liées à la vapeur achetée pour laquelle le Groupe reçoit des quotas gratuits.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, par décision communautaire, l'activité automobile intègre la liste des secteurs exposés au risque de fuite de carbone, avec à la clé une allocation en quotas gratuits revalorisée.

2.2.2.1.3. Optimisation environnementale de la logistique

Les activités logistiques sont identifiées comme ayant un impact significatif sur l'empreinte carbone des activités industrielles du Groupe.

Elles représentent 1,5 % des émissions totales de CO₂ du Groupe.

L'ambition de la chaîne d'approvisionnement relative à l'empreinte carbone a été définie sur un horizon à long terme pour OV et pour PCD. Elle vise à réduire les émissions de carbone liées aux activités logistiques par véhicule d'un tiers entre 2016 et 2035, dans la droite ligne de la feuille de route précédente portant sur l'empreinte carbone. Cela correspond à une réduction moyenne de 2,1 % par an.

En 2016, PCD et GEFCO ont signé un nouvel accord d'exclusivité par lequel le constructeur automobile confie à GEFCO la gestion et l'optimisation de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement industrielle au niveau mondial. Pour OV, un nouveau contrat a été mis en place avec GEFCO en 2018, à effet du mois de janvier 2019, sur la base du même concept d'exclusivité.

En tant que fournisseur stratégique, GEFCO est tenu de s'intégrer pleinement dans la démarche d'évaluation de la performance sociale et environnementale menée par le Groupe. Ses résultats sont régulièrement suivis au niveau de la Direction de la Société, dans le cadre d'une *Corporate Business Review*. 23 filiales de GEFCO sont certifiées ISO 9001 (soit un total de 255 sites), et 15 sont certifiées ISO 14001 (soit un total de 59 sites).

GEFCO s'engage notamment à mettre en œuvre une politique de développement durable rigoureuse, tel que convenu dans l'accord signé avec le Groupe PSA, exigeant de :

- mettre tout en œuvre pour utiliser les moyens de transport disponibles les moins polluants, en répondant aux normes environnementales les plus avancées ;
- privilégier les modes de transport alternatifs à la route et faire des propositions pour réduire l'empreinte CO₂ des transports.

Les actions menées par le Groupe PSA et les résultats y associés sont présentés dans le rapport RSE (chapitre 5.5.2.1).

Émissions de gaz à effet de serre par type de flux

La méthodologie permettant d'estimer les gaz à effet de serre est mise en œuvre par GEFCO, en collaboration avec Eco Transit World. La consommation d'énergie est reconstituée pour chaque flux et par mode de transport, en associant un facteur d'émission correspondant à cette énergie. Ceci est effectué en équivalent CO₂ (incluant ainsi d'autres gaz à effet de serre). Le périmètre sur la distribution aval inclut les flux capillaires jusqu'aux concessionnaires.

		Émissions de CO ₂ éq. en tonnes - 2016 (PCD)		Émissions de CO ₂ éq. en tonnes - 2017 (PCD)		Émissions de CO ₂ éq. en tonnes - 2018 (PCD)		Émissions de CO ₂ éq. en tonnes - 2018 (PCD + OV)	
TOTAL		534 506		541 473		569 185		879 344	
Transport amont	Route	331 185	85 %	356 694	88 %	365 065	85 %	479 086	74 %
	Air	41 722	11 %	32 740	8 %	41 947	10 %	133 952	21 %
	Fer	0	0 %	670	0 %	3 877	1 %	8 668	1 %
	Mer	15 186	4 %	14 986	4 %	16 130	4 %	29 696	5 %
	Total	388 094	100 %	405 090	100 %	427 019	100 %	651 401	100 %
Ratio kg CO ₂ de transport/véhicule produit amont		192		186		186		204	
Transport aval	Route	107 670	74 %	102 530	75 %	112 484	79 %	182 494	80 %
	Fer	5 755	4 %	5 265	4 %	4 955	4 %	7 547	3 %
	Mer	32 987	23 %	28 589	21 %	24 727	17 %	37 900	17 %
	Total	146 413	100 %	136 383	100 %	142 166	100 %	227 941	100 %
Ratio kg CO ₂ de transport/véhicule distribué aval		71		63		63		62	

2.2.2.2. REJETS ET POLLUANTS INDUSTRIELS : MAÎTRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES RIVERAINS

2.2.2.2.1. Maîtriser les émissions dans l'atmosphère **DPEF.18**

Les processus mis en œuvre dans la fabrication automobile utilisent des produits chimiques, et le Groupe s'attache à en maîtriser l'usage et les impacts.

Les composés organiques volatils

Les composés organiques volatils (COV) font l'objet d'une surveillance, et d'un plan d'actions pour la diminution de leurs émissions.

Au sein de la division Automobile, les émissions globales de COV des ateliers de peinture de carrosserie du Groupe sont marginales au regard du total des émissions de COV dans l'atmosphère. À titre d'exemple, les émissions de COV des usines de Groupe PSA en France représentent moins de 1 % du total des émissions relevées en France (source CITEPA : inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (GES) en France 2014, soit 689 kt). Elles constituent néanmoins le principal enjeu environnemental au regard des émissions site par site.

La politique de réduction de ces composés se décline selon les quatre axes suivants, qui font partie des meilleures technologies disponibles (MTD) :

- l'optimisation des ateliers en réduisant la consommation de peintures (et donc de solvants) par l'utilisation de matériel à meilleur rendement d'application, en choisissant des peintures à teneurs en solvants réduites et en recyclant les solvants usés ;
- la conception d'ateliers de peinture peu émetteurs dans les usines nouvelles par l'industrialisation de gammes courtes (réduction du stade d'apprêts) ;
- l'installation d'équipements de traitement de l'air par incinération in situ des COV si nécessaire ;
- le développement du partage d'expérience et de l'échange de bonnes pratiques entre les différentes usines du Groupe.

Ce plan d'actions a permis à PCD de réduire les émissions de COV par véhicule dans les installations industrielles de peintures de carrosserie du Groupe de 66 % depuis 1995 et, d'autre part, de respecter pour chaque site les valeurs limites fixées par le chapitre COV de la Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, repris de la Directive COV entrée en application depuis 1999.

En poursuivant la mise en œuvre systématique des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable, le Groupe est passé sous la barre des 3 kg de COV par véhicule produit dès 2013.

Émissions de COV des installations de peinture de carrosserie

Nota : Les émissions de COV des installations de peinture et des presses (émissions dues principalement aux agents de démoulage) sont déterminées par une méthode de bilan matière conforme aux principes de la Directive 1999/13/CE.

(en tonnes)	Année	COV	Ratio (kg/véh.)
Activités Automobiles (PCD + OV)	2018	9 294	2,97
dont OV	2018	2 928	3,25
dont PCD	2018	6 366	2,86
(PCD)	2017	6 139	2,82
(PCD)	2016	5 506	2,70
Faurecia	2018	2 086	
	2017	1 933	
	2016	1 638	
TOTAL	2018	11 380	
	2017	8 072	
	2016	7 144	



S'agissant des Activités Automobiles en 2018, la comparaison avec les performances des années précédentes est difficile en raison de l'intégration d'OV. Les émissions des usines d'OV sont supérieures à celles des usines PCD, une grande partie des voitures étant peintes dans des ateliers utilisant des procédés à base de solvants. Du côté de PCD, la légère augmentation des émissions de COV en kg/voiture est directement liée à l'augmentation de la taille du véhicule (de 99 m² en 2017 à plus de 101 m² en 2018), à mettre au compte du succès des véhicules utilitaires légers ainsi que des voitures bi ton. En contrepartie la robotisation de l'application de mastic à Mangualde, les évolutions de gammes de peinture à Mulhouse ou Rennes, ou les échanges en interne sur les meilleures pratiques en matière de réduction des solvants utilisés pour le nettoyage à Saragosse et à Rüsselsheim, par exemple, contribuent à réduire les émissions moyennes de COV par m² d'environ 1%, à 28,1 g/m² pour les voitures PCD, tandis qu'OV se situe pour sa part à 32,5 g/m² par véhicule.

Les autres polluants atmosphériques réglementés

En complément de la maîtrise des émissions de CO₂ évoquée précédemment, la substitution progressive des combustibles fortement soufrés par des combustibles à moindre teneur en soufre, puis par le gaz naturel, a permis de réduire très largement les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) des installations de combustion du Groupe à l'échelle mondiale. Depuis 2012 et l'arrêt définitif de l'usage du fioul comme combustible, les émissions de SO₂ sont marginales et d'environ 9 t par an (y compris OV). Dans le même temps, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) ont elles aussi fortement diminué grâce à l'amélioration des centrales thermiques et au choix du gaz naturel en substitution du fioul. Les émissions de NO₂ sont proches de 850 t par an et les émissions sont réparties sur l'ensemble des sites, générant un impact local très limité.

Autres émissions directes

Les émissions de NO₂ et de SO₂ sont calculées à partir des consommations d'énergies fossiles (fioul, charbon, coke, gaz naturel et GPL) en appliquant les facteurs d'émissions reconnus par la réglementation.

(en tonnes)	Année	SO ₂	NO ₂
Activités Automobiles (PCD + OV)	2018	9,03	864,53
<i>dont OV</i>	2018	4,39	467,83
<i>dont PCD</i>	2018	4,64	396,7
(PCD)	2017	4,42	394,18
(PCD)	2016	5,05	392,87
Commerce automobile (PCD + OV)	2018	2,47	21,56
(PCD)	2017	2,46	24,25
(PCD)	2016	3,49	25,25
Faurecia	2018	7,64	124,82
	2017	5,71	117,31
	2016	5,93	114,04
TOTAL	2018	19,14	1 010,91
	2017	12,59	535,74
	2016	14,47	532,16

Les résultats des marques ainsi que Faurecia indiqués ci-dessus se rapportent à la même proportion de sites que celle des consommations d'énergie directe (cf. 2.2.2.1.1).

2.2.2.2.2. Protéger les sols DPEF.18 DPEF.25

Activités Automobiles PCD et Faurecia

Le Groupe poursuit une politique rigoureuse de prévention de la pollution des sols, notamment en dotant les stockages de produits liquides de dispositifs de rétention, en limitant autant que possible la création de réseaux enterrés de transport de fluides et en procédant à des opérations de vérifications et de maintenances des réseaux enterrés existants.

Par ailleurs, il s'attache à connaître les pollutions anciennes qui peuvent être présentes dans les sols de ses sites.

À l'instigation des pouvoirs publics, ou de sa propre initiative, le Groupe a procédé à des études de pollution des sols sur de nombreux sites. Après des investigations poussées, certains sites étudiés font l'objet d'une surveillance. Au cas par cas, ces analyses sont complétées par des actions ponctuelles de dépollution ou des mesures de prévention.

Commerce automobile

Depuis 2016, le Département Commerce Automobile procède à des études de sol sur les sites identifiés comme potentiellement les plus polluants, au moment de la vente ou du transfert le cas échéant. Une attention particulière est portée sur l'ensemble des points de

vente équipés d'ouvrages enterrés. L'objectif est de s'assurer de la parfaite maintenance des installations, au niveau du périmètre Groupe. En cas de pollutions avérées, le Groupe met en place un plan d'actions destiné à traiter les pollutions, dans le respect des contraintes réglementaires. Pour le périmètre France le taux de couverture des sites avec un tel bilan est de 77 %.

2.2.2.3. DÉCHETS ET CYCLE DES MATÉRIAUX : CONCEVOIR LES PROCESSUS DE PRODUCTION DE FAÇON À DIMINUER LES RESSOURCES UTILISÉES ET VALORISER LES DÉCHETS

Désireuse d'appliquer les concepts de développement responsable prônés par la politique du Groupe et pour rester en cohérence avec la stratégie produit qui promeut une meilleure valorisation et recyclabilité des véhicules, les sites industriels du Groupe sont engagés dans le développement de l'économie circulaire dans leurs territoires d'implantation. D'une part, cela se traduit par la volonté d'éviter tout gaspillage de ressources naturelles et de consommer les matières premières au juste nécessaire. D'autre part, cette démarche s'étend aussi à la gestion des déchets, afin d'atteindre le « zéro déchet » enfoui et favoriser les filières recyclage et de valorisation. Localement les sites analysent les éventuelles opportunités d'échanges de flux et de déchets dans le cadre d'expérimentations d'écologie industrielle.

2.2.2.3.1. Diminuer la consommation de matières via des process industriels optimisés **DPEF.23**

Une grande partie des efforts permettant de réduire la consommation de matière est réalisée lors de l'étape de conception produit (cf. 2.2.1.1.1). Les travaux sur l'allègement des véhicules entraînent une réduction générale des masses de matières, et notamment d'acier, dans la fabrication des véhicules du Groupe (cf. 2.2.1.3.1).

En complément des travaux de réduction des masses des produits, le métier emboutissage des usines du Groupe PSA a développé une démarche sur le coefficient d'utilisation matière (CUM), qui permet d'optimiser la consommation de tôles dans le processus de façonnage des pièces de carrosserie. Cette action contribue directement à la maîtrise de la principale source de déchets de l'activité industrielle, puisque les deux tiers des 654 636 tonnes de déchets métalliques sont des chutes d'emboutissage. Si toutes ces chutes sont recyclées en fonderies, leur réduction reste un enjeu majeur. La démarche CUM permet de mesurer les progrès accomplis dans la conception des emboutis. Elle quantifie la proportion de matière emboutie utilisée pour produire les voitures par rapport à la quantité de tôle réceptionnée. Ainsi, ce coefficient est passé de 47 % pour la Peugeot 207 à 55 % pour la Peugeot 208. Ce taux a atteint les 60 % pour la nouvelle 3008 et pour l'Opel Corsa, le CUM est passé de 52,8 % à 55,3 % pour le nouveau modèle. Cette méthodologie est employée pour tous les nouveaux modèles.

Pour l'autre tiers des déchets métalliques, constitué essentiellement de copeaux d'usinage, le développement de pièces en aluminium et la conception en fonderie sous pression ont été des facteurs déterminants pour réduire les quantités de déchets d'usinage. La fonderie sous pression, qui permet de limiter les surépaisseurs de matière, est maintenant largement répandue pour produire les blocs moteurs du Groupe. Les copeaux, essorés et comprimés en briquettes pour récupérer au mieux les liquides de coupe réintroduits dans les processus d'usinage, sont ensuite renvoyés dans les fonderies du Groupe ou vers les sidérurgistes.

Concernant les processus de production, la régénération des solvants de peinture est une démarche en place depuis de nombreuses années. Les solvants de nettoyage technique et de purge des installations sont récupérés et régénérés chez un prestataire avant réintégration dans les mêmes processus de nettoyage. Ainsi les opérations connexes à la peinture des voitures sont réalisées avec des solvants suivant un processus d'économie circulaire.

2.2.2.3.2. Réduire la production de déchets et favoriser leur recyclage par la mise en place de boucles d'économie circulaire **DPEF.20**

Au sein des Activités Automobiles, le Groupe vise la réduction de la masse de déchets par véhicule fabriqué, ainsi que la suppression de la mise en enfouissement des déchets au profit des filières de valorisation et de recyclage pour les usines européennes.

Hors déchets métalliques et de constructions, les résultats obtenus depuis 1995 confirment la bonne mise en œuvre de cette politique :

le poids de déchets par véhicule traité hors des sites du Groupe PSA a diminué de plus de 63 % ;

l'analyse et la caractérisation des déchets produits pendant les différentes phases de la production (forge, fonderie, mécanique, emboutissage, peinture et assemblage final) permettent d'identifier des filières de traitement alternatives à l'enfouissement. La mise en place progressive de nouvelles filières de traitement, en fonction de l'offre locale de traitement contribue à l'augmentation régulière du taux de valorisation et de recyclage interne des déchets qui dépasse 91 %.

En complément, les déchets métalliques (tôles, copeaux, etc.) sont récupérés en quasi-totalité et trouvent des débouchés naturels en sidérurgie ou dans les fonderies du Groupe.

En tenant compte de ces déchets métalliques, le taux global de recyclage et valorisation des déchets industriels du Groupe s'élève à 97 %.

Pour le Commerce Automobile en Europe, le Groupe confirme sa volonté de mettre en place des contrats-cadres avec des prestataires spécialisés dans la gestion des déchets dangereux et non dangereux. Cette approche permet d'optimiser le suivi des déchets et d'assurer leur traçabilité au sein des filières de traitement, et constitue un des objectifs de performance des personnels en charge du pilotage économique au sein de la Direction PSA Retail.

Conformément aux actions déjà engagées, une meilleure caractérisation des déchets permet de réduire la quantité de déchets mis en décharge de près de 30 % en 2018 par rapport à 2017.

Quantité de déchets traités par nature et par filière d'élimination

ACTIVITÉS AUTOMOBILES PCD (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À PRÈS DE 100 %)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total	Recyclage interne
Spécifiques fonderie	2018	0	58 539	2 104	60 644	103 313
	2017	1 511	52 819	794	55 124	103 320
	2016	4 830	43 671	0	48 501	95 946
DIND	2018	3 400	73 986	5 589	82 975	1 478
	2017	4 328	67 386	4 013	75 727	1 744
	2016	4 570	58 962	2 413	65 946	2 240
DID	2018	311	22 289	14 051	36 651	
	2017	278	19 060	11 839	31 177	
	2016	461	16 515	12 652	29 628	
TOTAL	2018	3 711	154 814	21 745	180 270	104 791
	2017	6 117	139 265	16 646	162 028	105 064
	2016	9 861	119 148	15 065	144 075	98 186

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La prise en compte des enjeux environnementaux

ACTIVITÉS AUTOMOBILES OV (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À PRÈS DE 100 %)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total	Recyclage interne
Spécifiques fonderie	2018	0	0	9	9	0
DIND	2018	833	38 353	525	39 711	
DID	2018	168	5 600	2 797	8 565	0
TOTAL	2018	1 001	43 953	3 322	48 285	

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (654 600 tonnes en 2018) qui sont recyclés à près de 100 %, ni des déchets de démolition qui sont pour l'essentiel dus aux initiatives de compactage au sein des usines.

Les déchets recyclés en interne ne sont pas repris au total. Ce sont pour la plus grosse part des sables de fonderies régénérés sur site par un procédé thermique, permettant de les réutiliser dans le *process* et pour une autre part des déchets de bois qui sont réutilisés comme combustible dans nos moyens de chauffage biomasses.

En 2018, la production totale de déchets de la division Automobile est de 107 kg/voiture, dont 128 kg/voiture pour PCD (y compris les déchets de fonderie, et 53,8 sans ces derniers et 53,5 pour les usines d'OV.

Par rapport aux résultats enregistrés en 2018, s'agissant des activités de PCD, une forte réduction des déchets mis en décharge est à noter. L'essentiel des déchets dangereux transférés par ce mode de traitement porte sur des déchets contenant de l'amiante, résultant de la démolition de bâtiments selon le programme de réduction de l'empreinte environnementale des installations. Pour les déchets non dangereux mis en décharge, 40 % proviennent

d'Amérique du Sud et de Russie, où les modes de traitement alternatifs ne sont pas aussi développés. Les quantités restantes sont des déchets d'usines mécaniques. Aujourd'hui, la mise en décharge ne représente plus que 1,6 kg/voiture, contre 2,12 en 2017.

L'augmentation des déchets par voiture est homogène entre les différents types de déchets, mais les causes diffèrent. Les déchets dangereux et les déchets de fonderie augmentent en raison de l'augmentation de la production et en particulier les déchets provenant des ateliers de peinture. Par contre les démantèlements de machines à la suite du compactage des usines génèrent aussi des déchets dangereux, tandis que les déchets non dangereux proviennent pour leur part des déchets d'emballage, dans le sillage du lancement de nombreux nouveaux produits. Le succès de ces nouvelles voitures a imposé de trouver des emballages de substitution de manière à pouvoir suivre la montée en cadence.

Par ailleurs, les sites industriels de Vigo et de Rennes ainsi que la plupart des installations d'OV rejoignent les usines de Trnava, Sochaux, Mulhouse, Poissy, Hérimoncourt, Valenciennes et Saint-Ouen dans la catégorie des usines sans mise en décharge (à l'exception de l'infime fraction que la loi impose d'enterrer).

COMMERCE AUTOMOBILE - RÉSEAU PROPRE DES MARQUES (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total
DIND (PCD + OV)	2018	717	5 039	55	5 812
(PCD)	2017	991	6 448	102	7 541
(PCD)	2016	346	8 892	58	9 296
DID (PCD + OV)	2018	52	2 620	124	2 796
(PCD)	2017	53	3 242	156	3 450
(PCD)	2016	24	3 221	201	3 447
TOTAL (PCD + OV)	2018	769	7 659	179	8 608
(PCD)	2017	1 043	9 690	258	10 991
(PCD)	2016	370	12 113	259	12 742

Depuis 2016, un effort important de caractérisation des filières de traitement a été mené dans le réseau commercial pour affecter ces filières aux déchets produits, permettant ainsi de réduire la quantité de déchets affectés par défaut à la filière enfouissement. Même si les résultats montrent un recul sur ce point, l'effort est maintenu en 2018 et s'étend aux concessionnaires OV. Les résultats des marques indiqués ci-dessus se rapportent en moyenne à 93 % des sites en 2018 (92 % en 2017 et 97 % en 2016).

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (1 609 tonnes en 2018, recyclées à 97 %).



FAURECIA (HORS DÉCHETS MÉTALLIQUES RECYCLÉS À 100 %)

(en tonnes)	Année	Mise en enfouissement	Valorisation	Autres traitements	Total	Recyclage interne
DIND	2018	46 854	99 223	10 065	156 143	2 067
	2017	45 591	91 020	4 215	140 826	2 517
	2016	48 073	81 548	4 649	134 270	13 419
DID	2018	1 420	7 514	8 760	17 694	126
	2017	1 310	7 586	7 281	16 177	63
	2016	1 444	6 721	7 062	15 227	-
TOTAL	2018	48 273	106 737	18 825	173 837	2 193
	2017	46 901	98 607	11 496	157 003	2 580
	2016	49 517	88 269	11 711	149 497	13 419

Ce tableau ne tient pas compte des déchets métalliques (74 827 tonnes en 2018) qui sont recyclés à 100 %.

2.2.2.4. MAÎTRISE DU CYCLE DE L'EAU SUR LES INSTALLATIONS

2.2.2.4.1. La réduction des consommations d'eau DPEF.22

Pour la division Automobile, économiser l'eau est un enjeu pour chaque site industriel. Comme pour l'énergie, chaque site dispose d'un plan de maîtrise de la consommation d'eau, qui repose notamment sur le comptage, l'affichage des modes opératoires les plus économes et la mise en œuvre de systèmes de recyclage.

VOLUME TOTAL D'EAU PRÉLEVÉE

(unités : m ³)	Année	Eau de ville	Eau de surface	Eau souterraine	Total
Activités Automobiles (PCD + OV)	2018	2 511 557	6 096 420	3 313 731	11 921 708
dont OV	2018	648 464	2 708 158	803 310	4 159 932
dont PCD	2018	1 863 093	3 388 262	2 510 421	7 761 776
(PCD)	2017	1 870 739	2 914 497	2 711 309	7 496 545
(PCD)	2016	1 776 519	3 151 690	2 836 853	7 765 061
Commerce automobile (PCD + OV)	2018	329 203			329 203
(PCD)	2017	404 806		0	404 806
(PCD)	2016	457 421			457 421
Faurecia	2018	2 090 818	381 770	894 854	3 367 442
	2017	1 947 167	72 511	1 092 910	3 112 588
	2016	1 905 407	401 170	1 091 899	3 398 476
TOTAL	2018	4 931 578	6 478 190	4 208 585	15 618 353
	2017	4 222 712	2 987 008	3 804 219	11 013 939
	2016	4 139 347	3 552 860	3 928 752	11 620 959

Les données fournies ci-dessus ne tiennent pas compte de 62 824 013 m³, à 99,9 % des eaux de surface utilisées pour le refroidissement des centrales de cogénération. Cette eau prélevée est rejetée directement dans la rivière, et le seul impact sur la qualité est une légère augmentation de la température, largement inférieure à 1 °C. La consommation moyenne d'eau par voiture produite est d'environ 3,81 m³/voiture, ce qui constitue le nouveau point de départ pour Groupe PSA, avec 3,49 pour PCD et 4,63 pour OV. Les performances de PCD signent un recul alors même que toutes les usines réduisent leur consommation par voiture produite. Ceci n'est que le résultat d'un changement dans la répartition de la production, avec une augmentation considérable de la production à Sochaux,

Depuis 1995, cette politique a permis de réduire de 75 % la consommation d'eau par véhicule produit dans les usines PCD, contribuant ainsi à la préservation de cette ressource.

Au-delà de ces actions d'économies de l'eau reposant sur des actions de management, le Groupe a depuis longtemps déployé des *process* de rinçage en cascade inversée pour ses activités de peinture. Ainsi l'eau peut servir pour six cycles de rinçages successifs en fonction de sa propreté. Aujourd'hui, pour maîtriser la consommation de la ressource naturelle en eau, le Groupe travaille sur des solutions de recyclage des eaux de *process* industriels, notamment par la mise en place généralisée de technologies innovantes telles que les évapoconcentrateurs qui permettent de séparer la phase huile de la phase eau des rejets aqueux pour la réutilisation de ces derniers dans le *process*.

due au succès des 308 et 3008. Sochaux est la plus ancienne usine de Groupe PSA, équipée de conduites d'eau souterraines longues et anciennes, présentant des fuites difficiles à trouver et à colmater ce qui en fait l'usine la plus consommatrice d'eau par voiture produite.

Dans le Commerce automobile, la consommation d'eau recule toujours très sensiblement, avec une nouvelle baisse de près de 20 % par rapport à 2017.

Les résultats se rapportent à 99 % des sites en 2018 (90 % en 2017 et 94 % en 2016). Les consommations d'eau du réseau sont essentiellement liées à l'usage sanitaire et à l'entretien des véhicules pour les points de vente dotés de stations de lavage.



2.2.2.4.2. Le traitement de l'eau

Qu'il soit raccordé à une station publique de traitement des eaux usées ou équipé en interne d'une filière complète de traitement des eaux usées, chaque site suit régulièrement, voire quotidiennement, la qualité de ses rejets aqueux à partir de nombreux paramètres définis dans les autorisations d'exploiter. Les résultats de cette surveillance font également l'objet d'une communication fréquente auprès de l'administration. Cette organisation permet de garantir une qualité des rejets aqueux acceptable pour le milieu récepteur.

En particulier, les risques de pollution par eutrophisation et par acidification sont négligeables compte tenu des caractéristiques des effluents des sites automobiles du Groupe. En complément, la poursuite du déploiement de processus de traitement de surface sans Nickel (TTS vert) engagée depuis plusieurs années dans les usines de carrosserie, permet de réduire de manière significative les quantités de ce métal lourd dans les rejets finaux des usines.

REJETS BRUTS DANS L'EAU EN SORTIE D'USINE **DPEF.18**

(en kg/an)	Année	DCO	DBO5	MES
Activités Automobiles (PCD + OV)	2018	1 849 692	579 551	242 527
dont OV	2018	252 599	19 723	18 572
dont PCD	2018	1 597 094	559 828	223 954
(PCD)	2017	1 498 471	564 996	271 341
(PCD)	(PCD) 2016	1 467 091	511 104	260 032
TOTAL	2018	1 849 692	579 551	242 527
	2017	1 498 471	564 996	271 341
	2016	1 467 091	511 104	260 032

DBO5 = demande biochimique en oxygène en cinq jours. DCO = demande chimique en oxygène ; MES = matières en suspension.

Nota : Les données de Faurecia ne sont pas consolidées compte tenu de la disparité des obligations réglementaires sur le périmètre rendant impossible une consolidation homogène des indicateurs.

Pour les Activités Automobiles, environ 10 % des effluents aqueux présentés ci-dessus font l'objet de rejets vers le milieu naturel après traitement épuratoire complet in situ. Le reste correspond à des rejets en station d'épuration collective pour traitement final. La charge polluante des rejets reste globalement constante, comme le montrent les résultats de PCD des trois dernières années, illustrant ainsi la stabilité et la performance des installations de traitement internes.

Pour Faurecia, lorsque l'eau est souillée lors du processus de fabrication et doit être traitée avant rejet, les sites utilisent le plus souvent le réseau collectif (pour 60 % des eaux rejetées). Les autres sites disposent d'installations internes (14 % des rejets). Les autres eaux, non souillées sont rejetées directement au milieu naturel.

2.3. ENGAGEMENT SOCIÉTAL EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.3.1. La gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement

2.3.1.1. LES FOURNISSEURS : MAILLONS ESSENTIELS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR **DPEF.30**

La nature des achats automobiles

Les achats du Groupe regroupent :

- les pièces de série : les achats des pièces de série véhicules et organes mécaniques, les achats directs de matières. Les pièces de série achetées représentent plus de 75 % du prix de revient de fabrication d'un véhicule du Groupe ;
- les pièces de rechange et accessoires ;
- les achats hors-série : frais généraux, services, moyens commerciaux, compétition, informatique et télécoms.

LA RÉPARTITION DES ACHATS PAR RÉGION DANS LE MONDE EN 2018

(en millions d'euros)	Europe	Amérique latine	Eurasie	Moyen-Orient Afrique	Chine	Total
Pièces de série	30 776	549	133	81	68	31 607
Pièces de rechange	1 830	32	-	-	-	1 830
Achats hors-série	7 549	179	27	35	425	8 215
TOTAL	40 155	728	160	116	493	41 651

Le montant des achats de la division Automobile du Groupe PSA en 2018 est de 41 milliards d'euros, ce qui correspond à 55% du chiffre d'affaires du Groupe.

Le statut spécifique de Faurecia, à la fois filiale, mais aussi fournisseur d'autres constructeurs automobiles, directement concurrents du Groupe PSA, oblige à une stricte séparation de chacune de ces entités, achats y compris. Néanmoins, les principes de responsabilité qui prévalent au sein de la Direction des achats du Groupe PSA sont également applicables dans la relation de Faurecia vis-à-vis de sa propre chaîne d'approvisionnement, au double titre de son appartenance au Groupe et de son statut de fournisseur stratégique.

Les fournisseurs du Groupe PSA

Pour le Groupe, il est indispensable de nouer une relation pérenne avec ses fournisseurs. La Direction des achats s'appuie sur une logique « gagnant-gagnant ». Cette approche a pour objectif de mutualiser les savoir-faire de chacun des partenaires, d'établir une relation long terme, dans une démarche de progrès continu.

Le Groupe vise à s'entourer de fournisseurs capables, par leur structure financière solide et leurs capacités d'innovation, d'accompagner le développement mondial du Groupe.

Les achats dans la stratégie du Groupe

Les achats représentent une fonction centrale pour le Groupe, aussi bien pour son développement international que pour son intégration dans le paysage industriel des pays où il est implanté. Le chapitre 4 du rapport RSE du Groupe contient une présentation détaillée des éléments ci-dessous.

L'intégration locale est un axe majeur de la politique d'achat du Groupe PSA

Compte tenu des enjeux économiques liés à sa présence sur différents territoires d'implantation, le Groupe place la qualité de la relation avec ses fournisseurs au cœur de sa stratégie. Il considère que déployer de manière responsable une démarche d'achats signifie s'approvisionner au plus près de ses sites de production. Cela permet :

- de réduire l'empreinte carbone du Groupe, à travers l'optimisation environnementale de la logistique amont ;
- d'inscrire les fournisseurs dans une démarche de progrès sur les aspects technologique, logistique et RSE ;
- de renforcer la vigilance du Groupe grâce à une proximité opérationnelle avec ses partenaires.

Le taux d'intégration locale correspond au montant des achats d'une région auprès des fournisseurs de rang 1 de cette région sur le montant des achats totaux réalisés pour cette région. Par exemple, le taux d'intégration locale est de 86,9 % en Europe et de 57,5 % en Amérique latine.

Le Groupe PSA est un acteur de la vie de ses territoires d'implantation. Il s'engage ainsi à poursuivre sa politique de renforcement d'achats réalisés à proximité de ses sites de production, ce qui contribue également au maintien des activités de sous-traitance sur place.

La labellisation « Origine France Garantie » garantit aux consommateurs l'origine française des produits qu'ils achètent. Au

total, 14 véhicules du Groupe bénéficient aujourd'hui de cette labellisation.

Grâce à son solide ancrage industriel en France (1,2 millions de véhicules produits en France en 2018, représentant une augmentation de 6,4% par rapport à l'an passé), le Groupe a une nouvelle fois contribué positivement à la balance commerciale de la France, avec un excédent commercial de près de 5 milliards d'euros et un solde import/export excédentaire de 362 000 véhicules en 2018.

Un engagement fort : les clusters fournisseurs

Un focus sur le cluster marocain : le Groupe PSA s'implante au Maroc, à Kenitra, près de Rabat, avec la construction d'une usine d'assemblage de moteurs et véhicules. Le site de production sera construit sur une surface de 100 hectares, dont 40 seront dédiés à un cluster de fournisseurs. Les travaux devraient prendre fin en 2019 et, en 2020, l'usine pourra déjà porter sa capacité de production de 90 000 à 200 000 véhicules par an. Les prévisions tablent sur un taux d'approvisionnement local de 60 % au départ, proportion qui pourrait atteindre 80 % à terme. L'objectif est donc de créer, d'ici fin 2019, environ 2 200 emplois directs pour Groupe PSA, 3 700 emplois directs avec nos fournisseurs et 20 000 emplois indirects.

2.3.1.2. LES FOURNISSEURS : PIVOTS DE LA CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DPEF.30

DPEF.34 DPEF.35

Le Groupe PSA considère qu'il ne peut y avoir performance sans responsabilité. Adhérent du *Global Impact* des Nations Unies, il a établi sa politique d'achats dans le respect des règles définies par l'Organisation internationale du travail (droits de l'Homme, travail des enfants et travail forcé), des normes d'hygiène et de sécurité, des normes en termes de pratiques environnementales (ISO 14001) et des normes les plus strictes en matière d'usage et de rejets de substances (réglementation REACH par exemple). L'approvisionnement en matières spécifiques comme les *conflict minerals* fait également l'objet d'une attention particulière. Cette politique est accessible au grand public sur le site internet du Groupe.

Conscient des limites de sa sphère d'influence, le Groupe PSA implique ses fournisseurs dans un exercice conjoint de vigilance face aux risques RSE présents dans la chaîne d'approvisionnement.

2.3.1.2.1. La politique d'achat du Groupe PSA : performance et responsabilité

La Direction des achats détermine et conduit, au plan mondial, les politiques et stratégies d'achat, et assure l'interface entre le Groupe PSA et ses fournisseurs. Elle a pour mission de constituer et de maintenir une base de données fournisseurs aux meilleurs niveaux technique, industriel et économique. Elle garantit également la qualité et la sécurité des approvisionnements du Groupe en s'assurant du respect de ses standards par ses fournisseurs notamment en matière de qualité, de logistique et de développement responsable. La Direction des achats est responsable des achats de toutes les directions du Groupe PSA (hors Faurecia).

Standards sociaux, éthiques et environnementaux de la politique d'achat DPEF.42

La mise en œuvre de la RSE est une démarche globale. Ainsi, toutes les parties prenantes sont impliquées afin de s'assurer que les progrès déjà réalisés s'inscriront dans la durée, et qu'ils seront adoptés et respectés sur toute la chaîne d'approvisionnement. En adhérant au *Global Compact* en 2013, le Groupe PSA s'est engagé à faire respecter et à promouvoir, auprès de ses fournisseurs, les 10 principes inspirés de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, de la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux dans le Travail, de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

L'intégration des critères sociaux et sociétaux dans le processus achats : focus sur les droits de l'Homme

La politique du Groupe PSA en matière de respect des droits de l'Homme est mise en œuvre suivant les recommandations de l'OCDE. Pour plus de détail, se reporter au chapitre 4 du rapport RSE.

Exemple : Politique du Groupe PSA sur *les conflicts minerals*.

Une clause spécifique a été ajoutée aux conditions générales d'achat (article 14), stipulant que le fournisseur doit communiquer la composition détaillée des matériaux entrant dans la fabrication des pièces fournies, ainsi que toute évolution dans la composition. Le fournisseur doit, de plus, communiquer par écrit toute information nécessaire afin d'être conforme aux législations en vigueur, notamment sur le respect de la protection des consommateurs et sur les *conflict minerals*. La Direction des achats, avec l'aide de la Direction recherche et développement qui est en charge de la gestion des produits sensibles, a donc entrepris d'interroger systématiquement tout le panel de fournisseurs approuvés afin d'identifier les fournisseurs concernés, leur demander de compléter le formulaire CRMT (anciennement EICC-GeSI) et, dans le cas où ils s'approvisionneraient auprès de filières illégales, de chercher une source alternative ou un autre fournisseur. Le Groupe PSA entend ainsi exercer son devoir de vigilance et participer à la mise en place d'un approvisionnement responsable.

Une contribution forte des fournisseurs aux objectifs environnementaux du Groupe

La plupart des fournisseurs du Groupe font partie d'industries qui sont confrontées aux mêmes enjeux environnementaux que le Groupe lui-même : réduire leur empreinte carbone et leur consommation d'eau, maîtriser leurs rejets industriels, mieux recycler leurs déchets ou préserver la biodiversité. Le Groupe PSA les associe aux actions permettant de suivre sa feuille de route environnementale.

Les objectifs environnementaux du Groupe portant sur les produits sont ainsi retranscrits en engagements contractuels à travers les cahiers des charges et les politiques achats suivant deux axes : la nature des matériaux utilisés et les émissions de CO₂ générées.

De plus, les prestataires de services de restauration collective du Groupe PSA sont engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un engagement fort du Groupe PSA au bénéfice du secteur adapté

Depuis plus de 20 ans, le Groupe travaille avec le secteur adapté et protégé pour les pièces de série (par ex. : faisceaux, garnitures de pavillon, pédaliers, etc.). La sous-traitance avec ce secteur constitue l'un des volets de l'accord Groupe sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, le 6^e accord ayant été signé le 21 février 2017.

Il est attendu des fournisseurs du secteur adapté et protégé qu'ils répondent aujourd'hui au même niveau d'exigence que l'ensemble des fournisseurs du Groupe sur des critères qualité, réactivité, performance économique, etc. La Direction des achats, accompagnée de l'ensemble des autres directions du Groupe PSA, les a encouragés à évoluer pour atteindre ce niveau de performance. Grâce à ce soutien, la montée en compétence a

permis à certains ateliers/organisations protégés de faire-valoir leur savoir-faire auprès d'autres clients et d'autres secteurs d'activités (ferroviaire, aéronautique, etc.).

Les démarches Monozukuri engagées avec certains ateliers/organisations protégés ont permis de faire encore progresser ce type de partenariat (par ex. : intégration d'une équipe des Adapei du Doubs sur le site PSA Sochaux, décision d'intégrer en 2018 des travailleurs handicapés du fournisseur Bretagne Ateliers au sein de l'usine de Rennes La Janais pour effectuer toutes les prestations d'assemblage).

Chiffres clés :

- les prestations achetées auprès du secteur adapté et protégé représentent 49,8 millions d'euros de valeur ajoutée ;
- 100 % des voitures produites en Europe par le Groupe comportent au moins une pièce fabriquée par le secteur adapté et protégé.

2.3.1.2.2. Exercice de la vigilance raisonnable DPEF.35

Le Groupe PSA suit les directives de l'OCDE en matière d'exercice sur le devoir de vigilance dans sa chaîne d'approvisionnement.

Il s'appuie sur une analyse des risques (cartographie) pour identifier et hiérarchiser les incidences négatives réelles ou potentielles des activités de ses fournisseurs (4.2.2.1 du rapport RSE). En cas de risque identifié, le Groupe PSA dispose d'un système de prévention qui inclut la mise en place et le suivi de plans d'actions spécifiques avec les fournisseurs concernés afin d'éviter ou atténuer les éventuelles incidences. En cas d'incidents réels, le Groupe PSA est organisé pour contribuer à la remédiation. En toute transparence, il publie dans son rapport RSE annuel les mesures de diligence prises et les résultats obtenus.

Identification des risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement

Les nombreuses crises que le secteur automobile a traversées ces dernières années ont permis au Groupe de faire évoluer son processus d'analyse des risques afin de mieux prévenir l'apparition du risque et d'être plus réactif une fois le risque avéré.

En cohérence avec la politique risque du Groupe (cf. chapitre 1), les achats sont ventilés en 710 groupes de marchandises pour lesquels la Direction des achats effectue une analyse des risques multicritères (qualité, logistique, financière, RSE, etc.) afin d'élaborer pour chacun de ces groupes une « Politique Technique Industrielle Achats ». Cette politique est définie par les acheteurs en collaboration avec les spécialistes des autres entités du Groupe : analystes financiers, logisticiens, qualitatifs, ingénieurs, etc.

Les moyens déployés pour prévenir les risques : la formation et les évaluations systématiques des performances RSE des fournisseurs

Formation des acheteurs

Pour les nouveaux acheteurs, l'école achats du Groupe organise chaque année des sessions de formation en Europe et en Amérique latine. Un module spécifique sur la RSE, actualisé chaque année, est déployé à cette occasion. Depuis 2008, 534 personnes PCD ont été formées en Europe et en Amérique latine. 78 % de la population de la Direction des Achats a bénéficié d'une formation, en hausse par rapport à 65 % en 2017. De plus, en 2018, plus de 307 collaborateurs d'OV à travers toute l'Europe ont été formés à la démarche RSE du Groupe et à sa mise en œuvre.

De plus, chaque acheteur opérationnel est formé en continu aux évolutions des contraintes réglementaires, des bonnes pratiques, des outils, etc., en matière d'achats responsables (dont éthique, droits de l'Homme, environnement, etc.).

Suite à la décision du Groupe de faire évaluer tout son panel de fournisseurs par un prestataire extérieur, EcoVadis, l'ensemble des acheteurs a été formé aux évolutions du contexte réglementaire RSE et aux attentes du Groupe.



Formation des fournisseurs

Le Groupe PSA a pour ambition d'avoir formé 90 % de ces fournisseurs aux risques RSE et aux exigences du Groupe d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, il accompagne ses fournisseurs en mettant à leur disposition de nombreux outils pour s'informer, se former et s'améliorer.

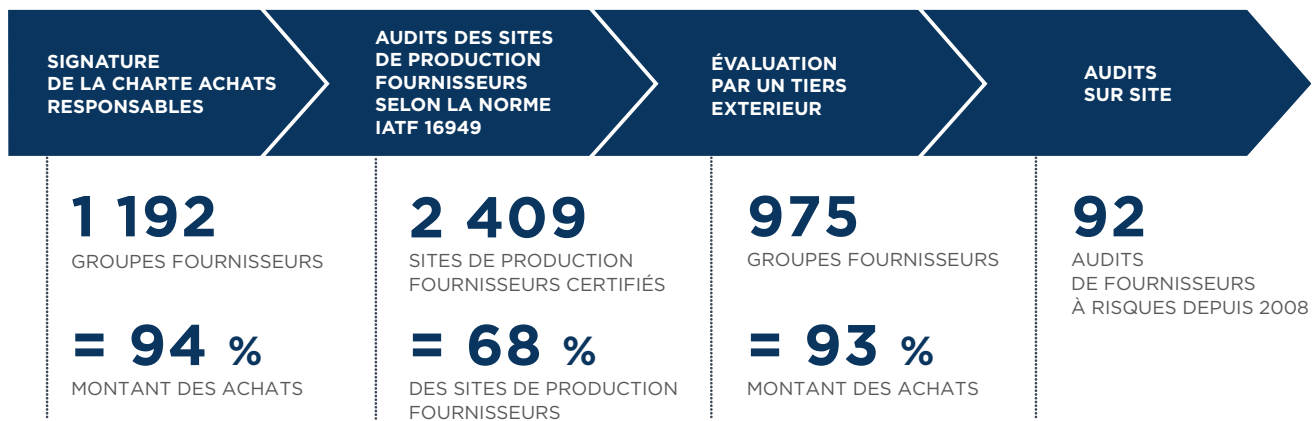
- Des réunions d'information fournisseurs sont organisées tous les mois afin d'informer les fournisseurs sur l'actualité RSE, de leur communiquer les attentes du Groupe en matière de RSE, et de les informer des évolutions légales et réglementaires en matière de RSE.

- Une formation est mise à leur disposition en *e-learning* sur les principes de la RSE sur la plateforme d'évaluation de leur performance RSE.

Engagement formel des fournisseurs et évaluation de leur performance RSE

L'évaluation de la performance RSE des fournisseurs est pour le Groupe un élément indispensable dans le processus de choix d'un fournisseur, lors des appels d'offres. C'est sur cette base que plus de 90 % des choix fournisseurs ont été effectués en 2018 en prenant en compte l'avis RSE. Cet avis est constitué de l'engagement des fournisseurs à respecter les exigences RSE du Groupe PSA, des résultats des questionnaires d'évaluation et des résultats des audits.

Dispositif d'évaluation des fournisseurs



La signature de la Charte : « achats responsables »

En 2017, la **Charte « exigences RSE du Groupe PSA vis-à-vis de ses fournisseurs »** a été révisée et rebaptisée. Elle précise les grandes lignes de la politique RSE du Groupe et les engagements que doivent respecter les fournisseurs travaillant avec le Groupe PSA, y compris le respect du bien-être animal (cf. 4.2.2.2 du rapport RSE). Cette Charte est disponible sur le portail B2B du Groupe en plusieurs langues.

Les exigences du Groupe en matière sociale et environnementale :

- s'appuient sur un engagement personnel de l'encadrement : depuis 2010 la Charte éthique du Groupe fait explicitement référence à l'intégration de critères éthiques et environnementaux dans la relation fournisseur ;
- sont rassemblées dans un référentiel ad hoc à l'intention des fournisseurs : ces exigences font explicitement référence au *Global Compact*, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux dans le Travail, à la Déclaration de Rio sur l'Environnement et à la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- sont diffusées aux fournisseurs les plus importants du Groupe, ou issus de pays ou de familles d'achats à risques, qui doivent s'engager formellement à les respecter ou démontrer qu'ils disposent d'un référentiel équivalent. À fin 2018, 1 192 fournisseurs se sont engagés, représentant 94 % du CA achats suivi par la Direction des achats ;
- sont intégrées dans les principes fondamentaux de la relation fournisseur, dans les documents contractuels (contrats d'achat, conditions générales d'achats) et les processus achats du Groupe.

74 % du chiffre d'affaires réalisé par Mister Auto (équivalent à 0,32 % du montant annuel d'achats du Groupe PSA) représente des pièces achetées à des grands équipementiers signataires du référentiel « Charte achats responsables » en tant que fournisseurs de rang 1.

Audits des sites de production des fournisseurs selon la norme IATF 16949

Le Groupe PSA exige de ses fournisseurs que leurs sites de production soient certifiés IATF 16949. La certification IATF 16949 est donnée pour trois ans et un audit annuel de surveillance est réalisé par le certificateur. Les non conformités majeures donnent lieu à des suspensions de certificat et à des audits complémentaires pour lever les non conformités. 68 % des sites de production fournisseurs du Groupe PSA sont certifiés ISO/TS 16949 ou IATF 16949, les autres sites ayant au moins une certification ISO 9001.

Évaluation par un tiers extérieur

Afin de compléter le dispositif d'évaluation des fournisseurs, et de le rendre plus robuste, le Groupe a engagé une évaluation de tout son panel fournisseurs sur les critères environnementaux, sociaux, éthiques et de maîtrise de la chaîne de sous-traitance. Le Groupe PSA a choisi de confier cette évaluation à un tiers extérieur, EcoVadis. Une première étape a permis d'identifier plus finement les risques fournisseurs.

Le Groupe a informé ses fournisseurs que cette démarche était obligatoire pour être maintenu dans la base de données dédiée et qu'un plan d'actions correctif serait systématiquement attendu de la part des fournisseurs qui ne seraient pas au niveau requis.

En 2018, 975 groupes fournisseurs ont été évalués ; soit 93 % du montant des achats.

Audits des fournisseurs à risques

De plus, des audits sociaux et environnementaux sont conduits chez des fournisseurs sélectionnés en fonction de critères de risques liés aux pays, produits ou *process*. Depuis 2008, 92 audits sociaux et environnementaux ont été réalisés chez des fournisseurs de rang 1, 2 ou 3. Le chapitre 4 du rapport RSE présente de façon plus détaillée les résultats de ces audits.

2.3.2. La sécurité et la protection des consommateurs DPEF.36

2.3.2.1. L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité de chaque usager de la route a toujours figuré en tête des priorités du Groupe PSA.

À toutes les étapes du cycle de vie du véhicule, le Groupe PSA met en place et maintient une démarche sécurité globale à la pointe de la technologie.

Le Groupe améliore de façon continue trois aspects de la sécurité du véhicule : primaire, secondaire et tertiaire. Il intègre également les travaux indispensables sur l'invulnérabilité des véhicules et les nouvelles menaces liées à la cybersécurité du véhicule connecté.

La réponse à l'insécurité routière ne repose pas uniquement sur l'introduction de systèmes de sécurité de plus en plus sophistiqués à bord des véhicules. Elle dépend aussi de l'amélioration des infrastructures et des actions de sensibilisation et de formation efficaces pour les automobilistes et autres usagers de la route. Les dispositifs décrits ci-après ainsi que les résultats sont présentés de façon plus détaillée dans le rapport RSE.

Sécurité primaire : éviter l'accident

Le Groupe PSA développe des dispositifs destinés à améliorer les éléments suivants :

Liaisons au sol

- ABS (système de freinage à antiblocage de roue ou *Anti Blocking System*).
- AFU (Assistance au Freinage d'Urgence ou *Emergency Brake Assist*).
- ESC (correcteur électronique de stabilité ou *Electronic Stability Control*).
- DSG (Détection de Sous-Gonflage ou TPMS - *Tyre Pressure Monitoring System*).

Maîtriser la trajectoire et les distances de sécurité

- AFIL (Alerte de Franchissement Involontaire de Ligne ou *Lane Departure Warning*).
- PFIL (Prévention de Franchissement Involontaire de Ligne ou *Lane Keeping Assist*).
- LPA (maintien de position dans la voie ou *Lane Positioning Assist*).
- Fonction d'alerte risque de collision ou *Front Collision Warning*.
- Régulateur de vitesse adaptatif ou *Adaptive Cruise Control*.
- SLLI (reconnaissance automatique des panneaux ou *Speed Limit Information*).
- ISA (système de régulation/limitation ou *Intelligent Speed Adaptation*).
- AEBS (freinage automatique ou *Autonomous Emergency Braking System*).
- DAA (système de détection d'inattention ou *Driver Attention Alert*).

Capacité à mieux voir et être vu

- Des projecteurs en appui des fonctions de sécurité (dont l'allumage automatique des feux de détresse en cas de forte décélération et commutation automatique code/route).
- La Surveillance dans l'Angle Mort (SAM) (ou *Blind Spot Monitoring*) informe de la présence d'un véhicule (en particulier les deux-roues motorisés) au moyen d'un pictogramme s'éclairant dans les rétroviseurs extérieurs. Les dispositifs SAM et PFIL peuvent être couplés pour avertir le conducteur de la présence d'un véhicule en angle mort, en cas de changement de voie.

Ergonomie et interface homme-machine (IHM)

- Les IHM permettent de diagnostiquer l'état de vigilance du conducteur et de proposer les interactions qui permettront de le reconcentrer sur sa conduite.
- Au travers des projets collaboratifs de type *car to x* SCOOP@F (qui a succédé à SCOREF) s'appuyant sur les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), les travaux de recherche visent à transmettre aux conducteurs des informations ciblées susceptibles soit de prévenir un risque d'accident (vitesse conseillée, alerte météo, circulation, obstacle identifié, etc.), soit d'offrir un service (station-service, recommandation d'itinéraire, etc.).

Le projet est dans sa phase expérimentale et les résultats des tests utilisateur permettront au Groupe PSA de proposer, dans un futur proche, une nouvelle expérience V2X ergonomique (véhicule vers infrastructure) dans un environnement 5G afin de suivre l'évolution de la réglementation.

Sécurité secondaire : protéger pendant l'accident

Le LAB, Laboratoire d'Accidentologie de Biomécanique et d'étude du comportement humain, est un laboratoire commun au Groupe PSA et à Renault travaillant sur la sécurité routière réelle et de terrain. Unique en son genre, il réalise depuis 1969 (27 582 accidents dans les bases de données) des recherches qui servent à mieux comprendre les mécanismes lésionnels et à les relier aux mécanismes accidentels.

Le Groupe PSA travaille particulièrement sur deux domaines :

- **châssis et structure de caisse** : faire de l'habitacle une véritable cellule de survie en réduisant les déformations et les intrusions ;
- **airbags et moyens de retenue** : diminuer les conséquences pour les occupants en cas de choc, grâce notamment à des moyens de retenue sophistiqués.

Sécurité tertiaire : alerter, protéger, secourir

Le Groupe PSA a été précurseur et reste leader européen dans le domaine de la sécurité tertiaire, consistant à atténuer les effets des accidents en facilitant l'intervention des secours via deux moyens :

- **l'appel d'urgence** : en anticipation de la réglementation européenne PE/112, applicable à compter du 30 mars 2018, le Groupe est le premier constructeur généraliste à avoir déployé à grande échelle, dès 2003, un appel d'urgence géo-localisé, sans abonnement ni limitation de durée, opérationnel 24 h/24, 7 j/7. En cas d'accident à bord d'un véhicule équipé, les occupants sont automatiquement mis en relation avec un plateau d'assistance spécialisé qui localise avec précision le véhicule. En cas de malaise ou agression, les occupants peuvent activer manuellement l'alerte. Les délais d'intervention sont ainsi réduits et l'efficacité des secours améliorée. Selon la Commission européenne, plus de 2 500 vies pourraient être sauvées chaque année en Europe si tous les véhicules en étaient équipés. L'efficacité de ce dispositif est particulièrement forte dans les cas d'accidents sans témoin et en zone peu fréquentée. Les informations confidentielles liées aux déplacements des clients ne sont pas conservées.

Les centres de contrôle autoroutiers en France sont automatiquement avertis des incidents sur leurs routes grâce aux véhicules Peugeot, Citroën, DS Automobiles et Opel équipés du service d'appel d'urgence. Il s'agit d'une contrainte légale en France. Le conducteur peut également utiliser l'appel d'urgence de son véhicule pour alerter les secours lorsqu'il est témoin d'un accident. Les autres conducteurs peuvent ainsi être avertis des dangers potentiels à venir, grâce aux messages sur les panneaux autoroutiers.



À l'avenir, les autres véhicules fourniront l'information qui permettra de mieux connaître son environnement. Par exemple, un véhicule sera informé par le véhicule qui le précède de la présence d'un piéton sur la chaussée, permettant d'anticiper le freinage automatique en toute sécurité ;

- **instructions de désincarcération et fiches de secours** : pour faciliter l'intervention des secouristes après un accident, le Groupe élabore conjointement avec les équipes de secours françaises des fiches d'aide à la désincarcération pour chacun de ses modèles. Parallèlement, le Groupe PSA a piloté, au sein de l'ISO, les travaux sur la définition d'une norme internationale de fiche de désincarcération unique. Cette norme est applicable depuis janvier 2015 et va devenir un standard dans le monde entier. Les travaux de normalisation ISO se sont poursuivis en 2017 avec l'élaboration d'une norme pour les manuels de secours (tout type de véhicules), actuellement en phase de validation : le Groupe participe activement à ces travaux pilotés par le CTIF (association internationale des pompiers et équipes de secours).

Le Groupe contribue également aux futures évolutions Euro NCAP en matière de sécurité tertiaire.

Résultats des tests des programmes NCAP

Les véhicules du Groupe testés par les organismes NCAP dans les différentes régions, sont récompensés par de très bonnes évaluations, ce qui traduit le haut niveau de prestations offert aux clients des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall.

Le périmètre de mesure de ces programmes évolue dans le temps pour intégrer des exigences nouvelles. Ainsi, en Europe :

- depuis 2009, un nouveau système de cotation Euro NCAP a été mis en place : les véhicules testés reçoivent désormais une note globale (*overall rating*) tenant compte des résultats en termes de protection des adultes, des piétons et des enfants (qui constituaient jusqu'alors trois notes séparées), ainsi que de la présence d'équipements de sécurité ;
- à partir de 2014, l'Euro NCAP prend non seulement en compte la performance en sécurité secondaire des véhicules mais aussi la

performance de systèmes de sécurité primaire tels que l'alerte de franchissement involontaire de ligne (ou *Lane Departure Warning*) et le freinage automatique d'urgence sur véhicules. Cette sévèrisation a remis en cause l'évaluation d'Euro NCAP : la 5^e étoile est dorénavant réservée aux véhicules également munis de ce type d'équipement, la 4^e étoile récompensant des véhicules avec un très bon niveau de sécurité secondaire ;

- à partir de 2016, l'Euro NCAP a intégré l'évaluation de la performance des systèmes de freinage automatique d'urgence sur piéton, ainsi que la prévention de franchissement involontaire de ligne (ou *Lane Keeping Assist*) ;
- depuis 2018, Euro NCAP a largement renforcé les exigences et le périmètre de couverture des évaluations ADAS.

Les performances Euro/China/Australian/Latin/Korean/Asean NCAP des véhicules du Groupe sont détaillées dans le chapitre 2.3.2.6 du rapport RSE 2018. Il n'y a pas de résultat US NCAP et IIHS, car aucun modèle n'est vendu aux US, ni de Japan NCAP, aucun modèle n'ayant été testé.

Cybersécurité des véhicules connectés

L'émergence de nouvelles menaces, liées à des intrusions informatiques malveillantes sur les véhicules (piratage), a conduit le Groupe PSA à mettre en place un référentiel et une méthodologie calqués sur la sûreté de fonctionnement, ainsi qu'une organisation dédiée appuyée sur un ensemble d'experts eux aussi impliqués dans la rédaction des normes internationales sur le domaine de la sécurité et des données personnelles telles que le *General Data Protection Regulation* (cf. chapitre 2.3.2.2). Cette organisation est chargée de bâtir des réponses immédiates en cas de détection de risques en conception et en clientèle sur les véhicules existants, et de bâtir une architecture électronique embarquée sécurisée pour les futurs véhicules du Groupe, à commencer par le véhicule autonome et connecté. Le Groupe est notamment impliqué dans des travaux de recherche sur la sécurité des transports (IRT SystemX) afin de définir les solutions de sécurisation.

2.3.2.2. LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La protection des données à caractère personnel

Pour le Groupe PSA, la collecte et le traitement des données à caractère personnel sont nécessaires pour établir, entretenir et personnaliser le lien qui relie le client à l'entreprise, afin de lui proposer les services et produits attendus. Ces processus doivent respecter les principes de licéité, loyauté et transparence, afin que le consommateur ait confiance dans l'utilisation qui sera faite de ses données, dans le contexte de la nouvelle réglementation européenne sur la protection de la vie privée (règlement général sur la protection des données ou RGPD) entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Au-delà du respect de la réglementation, le traitement des données à caractère personnel constitue par conséquent un enjeu de confiance et de compétitivité.

Depuis de nombreuses années, Groupe PSA s'est engagé dans une démarche active avec la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) qui a conduit à la publication du « Pack de conformité du véhicule connecté » en octobre 2017, un dossier qui explicite l'application de la nouvelle réglementation sur le véhicule et les services connectés.

Groupe est également présent au sein d'organismes européens tels que le CCFA (Comité des constructeurs automobiles français), le VDA (*Verband der Automobilindustrie*), l'ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles), dans l'objectif de préciser avec les autorités européennes les modalités d'application du GDPR aux activités des constructeurs automobiles.

Groupe PSA a nommé deux *Group Data Protection Officers* (DPO Groupe) : un pour PCD et un pour OV.

Au niveau de leur périmètre respectif au sein du Groupe PSA : ils veillent au bon respect des règles relatives à la protection des

données à caractère personnel ; ils informent, conseillent et formulent des recommandations ; ils mettent en place la culture de protection des données pertinente et coopèrent avec les autorités de contrôle compétentes (par exemple, la CNIL en France) dans le cadre des questions liées au traitement des données à caractère personnel.

Les DPO Groupe s'appuient sur deux réseaux de représentants internes :

- le réseau des Réseau des Responsables Contrôle Interne et Risques, dédié aux Directions métiers ;
- le réseau des *Privacy Champions*, dédié aux sociétés de vente nationales européennes du Groupe. (Dans l'attente de la convergence des organisations OV et PCD en 2019, les sociétés de vente nationales OV conservent leur DPO local.)

Les responsables de services du Groupe PSA appliquent le principe de l'intégration *by design* dans le cadre de la protection des données à caractère personnel et de la conformité lors du traitement des activités affectées, même lorsqu'ils travaillent avec des sous-traitants ou prestataires de services externes. Chaque salarié est impliqué dans le respect de la politique de protection des données du Groupe.

En effet, Groupe PSA a publié une politique de protection des données à l'échelle du Groupe en mars 2018. Le principal objectif de cette politique est de s'assurer que le Groupe définit une gouvernance adaptée ainsi que des structures, méthodes et procédures de contrôle adéquates en matière de protection des données à caractère personnel :

- en fournissant des informations transparentes aux clients :
 - mise à jour périodique de tous les avis de confidentialité ;
- en mettant en place une gestion des consentements plus efficace :

- contrôle permanent des avis de confidentialité afin de détecter les consentements non conformes, conception et mise en place d'un outil centralisé de gestion des consentements ;
- en facilitant l'exercice des droits des consommateurs au regard de leurs données personnelles :
 - procédures des centres d'appels mises en place en mai 2018 afin de répondre aux droits d'accès, à l'oubli, etc. ;
- en intégrant les principes de *Privacy by Design/by Default* au cours des projets :
 - directives publiées en 2018, adaptation des méthodes de projet du Groupe PSA en 2018-2019, politique de sécurité des systèmes d'information rigoureuse en place depuis sept ans ;
- en exigeant le même niveau de protection des données de la part de ses sous-traitants :
 - modèles d'accord de traitement des données convergés OV-PCD définis en 2018, adaptation des processus d'achat ;
- en informant de façon permanente ou en formant les cadres et les salariés :
 - plus de 18 000 salariés PCD formés via le module de sensibilisation de 30 mn en 2018 ;
- en suivant et en procédant à un audit périodique de l'organisation :
 - audit interne annuel (premier en avril 2018), auto-évaluation RGPD lancée en novembre 2018 ;
- en améliorant de façon constante la sécurité du stockage de ses données et de ses réseaux :
 - utilisation des dernières techniques de cybersécurité afin de protéger les systèmes contre les intrusions malveillantes ;
- en suivant les éventuelles failles de sécurité et en appliquant les procédures inhérentes à la violation des données :
 - SOC (*Security Operational Center*), surveillance des systèmes et réseaux d'information, procédures inhérentes à la violation des données testées et validées ;
- en maintenant des relations étroites et de confiance avec les autorités en charge de la protection des données :
 - point de contact dédié pour l'autorité de contrôle concernée, en particulier auprès de la CNIL en France et auprès de l'autorité de contrôle allemande.



Les crédits à la consommation

La distribution de crédits de détail, qui représente près de 70 % du total des crédits distribués par les filiales et succursales de Banque PSA Finance (environ 70 % des crédits de détail dirigés vers les clients et les sociétés et 30 % vers les concessionnaires), fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs, notamment au sein de l'Union Européenne depuis l'adoption de la Directive 2008/48/CE relative au crédit aux consommateurs, directive désormais transposée par les différents pays membres de l'Union Européenne dans leur droit national.

Cette directive a créé des obligations renforcées en matière de publicité, information précontractuelle, étude de la solvabilité des emprunteurs, information contractuelle, qui ont été mises en œuvre par Banque PSA Finance et ses filiales et/ou succursales concernées.

2.3.3. Loyauté des pratiques – lutte contre la corruption DPEF.37

L'histoire du Groupe a donné naissance à une culture d'entreprise basée sur le respect et la responsabilité. Cette exigence éthique est formalisée par des politiques, des signatures d'accords (« accord-cadre mondial ») ou l'adhésion à des référentiels internationaux (Pacte Mondial). Groupe PSA réaffirme son ambition d'être la référence du secteur en matière de développement responsable. Cette ambition implique le respect par les dirigeants et tous les salariés de règles de conduite éthiques partagées.

LA POLITIQUE ÉTHIQUE DU GROUPE ET SES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La politique éthique et conformité du Groupe est synthétisée dans sa Charte, organisée autour des exigences suivantes : respect de la loi, respect de la personne et de l'environnement, respect du client et respect de l'entreprise.

La Charte éthique comporte notamment des précisions sur l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles et de corruption, la prévention des conflits d'intérêt, les cadeaux, la non-interférence avec les activités politiques. Cette Charte est complétée et préfacée par un engagement officiel des dirigeants du Groupe, signé par l'ensemble des membres du Comité Exécutif. En 2017, elle a été très légèrement mise à jour. La Charte est accompagnée par un document illustratif « l'Éthique au quotidien », guide opérationnel comportant des exemples et mises en situation de chaque règle. Ces documents sont disponibles sur les sites internet et intranet du Groupe. Ils font partie des documents d'intégration systématiquement transmis à tout nouvel embauché.

En 2017, Groupe PSA a adopté un code de conduite anticorruption annexé au Règlement Intérieur et applicable à tous les employés. Ce code précise la politique de **tolérance zéro** du Groupe **à l'égard de la corruption sous toutes ses formes** : corruption active, corruption passive, directe ou indirecte, trafic d'influence, corruption d'agents publics ou privés, paiement de facilitation, favoritisme, extorsion de fonds, collusion avec un fournisseur, un client ou un partenaire,

blanchiment d'argent, détournement de fonds, cadeaux ou avantages excessifs, donnés ou reçus, nuisant à l'impartialité envers un fournisseur, un client ou un partenaire, etc.

En 2018, un programme exhaustif de lutte contre la corruption (incluant l'élaboration d'une cartographie des risques du Groupe validée par le Comité Exécutif, le déploiement de ce code dans tous les pays, la mise en place du système d'alerte, la formation d'environ 17700 personnes, l'amélioration du processus d'audit des partenaires avec notamment un nouvel outil de contrôle, etc.) a été déployé (cf. 6 du rapport RSE).

Des règles de contrôle interne, pédagogiques et précises, traitant les thèmes majeurs de l'éthique des affaires et de la conformité (anticorruption, respect des Lois concurrence, *Data Privacy*, *export control*, etc.) sont mises à disposition des directions. Dans le cadre du contrôle interne, les processus structurants du Groupe, sont analysés au regard de ces règles, pour vérifier qu'ils intègrent, notamment, les principes destinés à prévenir la corruption : séparation des tâches, double ou triple validation, traitement adéquat des conflits d'intérêt, vérification de l'intégrité des partenaires, déclaration des cadeaux, etc.

GOUVERNANCE, SYSTÈME D'ALERTE ET DE SUIVI

Dès 2010, le Groupe s'est doté d'un **Comité Éthique et Conformité, rapportant au Comité Exécutif**. Présidé par le Secrétaire général du Groupe, il réunit le Directeur des ressources humaines, le Directeur de la protection, de l'audit et des risques du Groupe et le Directeur juridique. En cas d'affaire présentant un risque majeur pour l'entreprise, ce comité alerte le Directoire, lequel apprécie l'opportunité d'informer le Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance.

Le Comité Éthique et Conformité s'appuie depuis 2017 sur cinq *compliance officers*, respectivement chargés du respect des Lois concurrence, de l'anti-corruption, de la *data privacy*, de la conformité des

homologations véhicules et de l'*export control*. Supervisés par le Président du Comité Éthique et Conformité, auquel ils sont rattachés fonctionnellement, ils disposent du réseau des RCIR (Responsables Contrôle Interne et Risques) pour assurer le déploiement du programme de conformité dont ils ont la charge et en vérifier la réalisation.

En 2017, dans un souci de convergence avec l'organisation et les méthodes d'Opel, les *compliance officers* sont constitués en binômes sur chaque thème, un Opel et un PCD, assurant le rôle de *leader* ou celui de *deputy*. L'équipe dite METRIC (*Management of Ethics, Risks, Internal Control and Compliance*) du Secrétariat Général assiste les *compliance officers* et encadre les RCIR.

Ces **23 Responsables Contrôle Interne et Risques (RCIR) - un représentant par direction rattachée au Président du Directoire - sont sous l'égide de leur Directeur qui garde la responsabilité de l'éthique et de la conformité dans sa direction.** Ils sont chargés d'animer la démarche, de constituer et suivre la cartographie des risques de corruption et les plans d'actions afférents, de vérifier la conformité des opérations. Ils sont appuyés par les Responsables de Détection des fraudes, animés mensuellement qui, pour leur part, assurent la cartographie des risques de fraude (incluant la fraude externe), analysent les défaillances, adaptent les mesures correctrices et de prévention, pilotent les plans d'actions de lutte contre la fraude. Le dispositif de lutte contre la fraude est structuré, toujours sous le contrôle du Comité Éthique et Conformité, autour des processus de prévention, détection, investigation et traitement ainsi que d'amélioration continue.

Les directions du Groupe sont appelées à évaluer dans leur domaine d'activité, notamment lors des revues annuelles dites METRIC (*Management of Ethics, Risks, Internal Control and Compliance*) les risques de fraude et leurs propres pratiques au regard de l'éthique et la conformité de l'entreprise. Sous l'autorité directe de leur Directeur et animées par le réseau des Coordinateurs Contrôle Interne et Risques, elles sont responsables de leurs risques, de l'application de la Charte éthique, du code de conduite anticorruption dans leur périmètre et de la mise en place de dispositifs de prévention adaptés.

Enfin la **Direction protection audit et risques contrôle la réalité de mise en place des processus.** Elle effectue chaque année plusieurs audits consacrés à la *Compliance* (par exemple respect des Lois concurrence en 2016, 2017 et 2018, *export control* en 2017, audit du programme de conformité anticorruption en 2018, etc.). Chaque audit de site ou de filiale comporte une partie consacrée à l'analyse de ce risque.

En 2018, **Groupe PSA a sensiblement renforcé son dispositif d'alertes, avec la mise en place, à l'aide d'un fournisseur extérieur, d'un système d'alerte mondial.** Ce dernier permet de proposer à tous les salariés du Groupe, via un site internet, un canal parfaitement sécurisé pour remonter leurs signalements. Ces signalements concernent les agissements contraires à la loi et pouvant impacter la réputation du Groupe, ses activités et ses résultats.

L'architecture générale du système est conçue pour assurer un circuit et un traitement efficace de ces alertes de conformité, tout en leur assurant une parfaite confidentialité.

SITUATION 2018

(périmètre Groupe, hors Faurecia)

- Aucun cas de conflit d'intérêt majeur, ni cas de non-respect des règles de la concurrence n'a été recensé en 2018 ;
- en juillet 2015, la Commission nationale des marchés et de la concurrence espagnole a décidé de sanctionner 21 entreprises automobiles pour avoir échangé des informations sensibles du point de vue commercial et stratégique. Les filiales espagnoles du Groupe Peugeot Espana et Citroën Espana ont été sanctionnées par une amende d'un montant de 15,7 millions pour l'une et de

14,7 millions d'euros pour l'autre. Le droit de recours du Groupe devant les tribunaux espagnols a été exercé,

- en décembre 2015, l'Autorité de la Concurrence française a infligé une amende d'un montant global de 672,3 millions d'euros aux entreprises du secteur de la messagerie, dont 30,6 millions d'euros à GEFCO, pour violation des règles de concurrence. Groupe PSA est concerné car GEFCO en était une filiale à 100 %, à l'époque des faits. Les deux entreprises ont fait appel de cette décision.
- En décembre 2016, le *Openbaar Ministerie* (Bureau du Procureur public national des Pays-Bas) a annoncé avoir mis fin, dans le cadre d'une transaction, au cas de corruption dans lequel Peugeot Pays-Bas était suspect. En acceptant de payer la somme de 2 millions d'euros, Peugeot Pays-Bas évite toute poursuite pour corruption d'un agent de la Défense dans la période de 2001-2012. La Société a pleinement collaboré avec les enquêteurs et pris les mesures de renforcement de son système de conformité et de respect des lois. La transaction avec Peugeot Pays-Bas s'inscrit dans le cadre d'une enquête de plus grande ampleur concernant les appels d'offres de véhicules officiels pour la Police et la Défense. Cette enquête implique un certain nombre de constructeurs automobiles.

Politique fiscale de la division Automobile

Conforme à la Charte éthique, inscrite dans le long terme et en ligne avec sa stratégie mondiale et ses objectifs, la politique fiscale du Groupe obéit à des règles de transparence et de responsabilité. Elle repose sur les principes suivants :

1. la politique fiscale est en permanence conforme aux lois et règlements applicables. Elle est guidée par les normes internationales de référence (dont entre autres les principes directeurs de l'OCDE), dans leur esprit comme dans leur lettre. Les déclarations fiscales, les paiements des impôts et taxes ainsi que la tenue de la comptabilité ou du reporting fiscal sont effectués en conformité avec toutes les réglementations locales dans les pays où le Groupe exerce son activité ;
2. le Groupe traite avec intégrité et transparence toutes les questions fiscales. Il s'efforce de maintenir des partenariats constructifs avec les autorités fiscales afin d'optimiser les délais de traitement des dossiers. La législation et les procédures fiscales sont cependant des domaines complexes et, en cas d'interprétations différentes des textes ne pouvant pas être résolues rapidement et de façon satisfaisante avec les autorités fiscales, le Groupe utilise toutes les voies de recours disponibles afin de faire prévaloir sa position ;
3. dans l'ensemble des pays où il exerce ses activités, le Groupe gère les affaires fiscales de manière pro-active :
 - il n'utilise pas de structures artificielles qui n'auraient aucune justification commerciale (« paradis fiscal »), ne répondraient pas à l'esprit du droit local ou international et seraient destinées à l'évasion fiscale,
 - il cherche à répondre à deux objectifs : optimiser la création de valeur pour ses actionnaires et se conformer pleinement à toutes les obligations légales et réglementaires pertinentes, en ligne avec les attentes des différentes parties prenantes ;
4. la politique fiscale menée par le Groupe témoigne également de sa responsabilité. Il s'acquitte des montants des taxes et impôts légalement dus dans les pays où la valeur ajoutée est créée dans le cadre de la réalisation normale de son activité industrielle ou commerciale. Par conséquent, tous les transferts de biens et services entre les sociétés du Groupe sont réalisés dans des conditions de pleine concurrence. Le prix de ces opérations est basé sur les conditions du marché et reflète la nature commerciale des transactions.

Pour plus de détails sur la structure fiscale organisationnelle du Groupe, cf. 6.2.2 du rapport RSE.

2.3.4. Les actions de partenariat et de mécénat en faveur du développement régional et des communautés **DPEF.31 DPEF.33**

Groupe PSA est convaincu que la mobilité est un enjeu global de société et un droit pour tous, car elle est facteur d'autonomie, de progrès et d'innovation. L'engagement du Groupe PSA se concrétise à travers les actions de la Fondation d'entreprise, éclairée par les réflexions menées au sein du Laboratoire de la Mobilité Inclusive. Les expérimentations menées en matière d'accès à la mobilité permettent en outre au Groupe d'explorer de nouveaux *business models* plus inclusifs.

À travers sa Fondation, le Groupe soutient des actions destinées à supprimer les obstacles à la mobilité pour les personnes fragiles ou en situation précaire, à promouvoir l'intégration sociale, à rétablir le lien social et à favoriser l'accès à la culture et à l'éducation. Certains des projets soutenus contribuent à lutter contre la précarité, qui conduit au manque de nourriture.

Les informations détaillées sont disponibles au chapitre 7.2 du rapport RSE du Groupe ou sur le site de la Fondation PSA : www.fondation-psa.com



2.4. LES RESSOURCES HUMAINES : MENER LES TRANSFORMATIONS DU GROUPE PSA

Les transformations du Groupe reposent sur ses ressources humaines. Le Groupe doit pouvoir s'appuyer sur des équipes compétitives partout dans le monde pour challenger les meilleurs concurrents. L'intégration des équipes Opel Vauxhall et le développement de nouveaux talents dans les nouvelles frontières technologiques et géographiques ont marqué l'année 2018 et constituent un pilier de la performance à long terme du Groupe PSA.

Pour le Groupe PSA, la performance de l'entreprise est indissociable de sa performance sociale. La reconnaissance des talents et l'égalité des chances sont fondées sur la méritocratie qui récompense les résultats individuels et collectifs. En offrant l'opportunité à tous les talents de se développer et de s'accomplir, l'entreprise active ainsi un levier majeur de sa performance.

Le Groupe PSA s'appuie également, pour réussir son plan stratégique, sur une volonté commune avec les partenaires sociaux de construire ensemble l'avenir et ainsi d'accompagner les mutations de l'entreprise. Cet échange constructif avec les partenaires sociaux représente un avantage compétitif pour l'entreprise.

La politique des ressources humaines du Groupe PSA a comme ambition de proposer au salarié une expérience basée sur le bien-être au travail, en préparant l'avenir avec de nouvelles façons de travailler et donner ainsi l'espace d'expression et de créativité pour les talents individuels et collectifs. L'objectif est de favoriser le partage, l'agilité et la transversalité. La digitalisation représente notamment l'opportunité de renforcer les modes de travail collaboratif, la flexibilité et d'apporter des solutions pour simplifier la vie au quotidien des salariés.

Le Groupe PSA vise à déployer sa politique de ressources humaines partout dans le monde, avec comme socle de référence son accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de Groupe PSA,

Cette politique s'applique à l'ensemble des sociétés à l'exception de Faurecia qui dispose d'une complète autonomie de gestion et de politiques spécifiques décrites dans le propre document de référence de Faurecia.

Pour obtenir plus de détails sur les réalisations sociales du Groupe PSA (division Automobile et autres activités hors Faurecia), vous pouvez consulter le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

2.4.1. Dialogue social

Le Groupe PSA a démontré que la démarche de co-construction par le dialogue social au sein de l'entreprise contribue à la performance de l'entreprise et à la protection des salariés. Fondé sur une relation responsable, de confiance et de transparence, ce dialogue social de qualité permet de concilier performance économique et performance sociale par la mise en place des solutions les plus adaptées et les plus pragmatiques. Cette capacité est considérée comme un avantage compétitif pour le Groupe, dans un environnement de plus en plus exigeant.

Le Groupe affirme le rôle essentiel des organisations syndicales dans le dialogue et la cohésion sociale de l'entreprise. Il veille au respect de la liberté d'association et de représentation des salariés, à l'indépendance et au pluralisme des organisations syndicales dans tous ses établissements et exerce une politique contractuelle active. 98 % des salariés sont représentés par des organisations syndicales ou des représentants du personnel. Une représentation des salariés est assurée dans la gouvernance du Groupe (cf. 3.1.2).

2.4.1.1. CO-CONSTRUCTION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

Accords d'entreprise **DPEF.8 DPEF.9**

Le Groupe PSA est impliqué pour faire vivre une politique contractuelle de qualité qui repose sur une bonne connaissance de l'entreprise, qui recherche des solutions innovantes et qui démontre la capacité à concilier les enjeux économiques et sociaux de l'entreprise. En 2018, 183 accords d'entreprise ont été conclus, dont 99 chez PCD et 84 chez OV.

Dans le monde, 94 % des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective au niveau de la branche et/ou au niveau de l'entreprise.

Chaque site industriel, tant au sein de PCD que d'OV, dispose d'un projet de site pour sa performance durable, soutenu par un accord collectif de performance co-construit avec les représentants syndicaux.

Comité Mondial

Le Comité Mondial est l'instance regroupant les représentants du personnel du Groupe PSA à l'échelon mondial. Il porte la démarche de co-construction à l'échelle internationale et compte des représentants du personnel de tous les pays employant au moins 500 salariés. Il comprend une délégation européenne (le Comité Européen) et une délégation extra-européenne. Tous les salariés de du Groupe PSA bénéficient ainsi d'une représentation au niveau mondial.

En 2018, le Comité Mondial s'est réuni une fois, et le Comité Européen ou son comité de liaison se sont réunis à 9 reprises.

Comité Paritaire Stratégique

Cette instance internationale, née de la volonté d'un accord d'entreprise, permet d'impliquer davantage et plus en amont les représentants du personnel dans la stratégie du Groupe. Le Groupe a renforcé les informations communiquées au Comité avec la volonté de plus de partage, d'échanges et de transparence en amont sur des sujets stratégiques tels que le plan produit, les orientations du Plan Moyen Terme à trois ans et la stratégie industrielle.

Les organisations représentatives françaises ainsi que les principales organisations syndicales des sociétés européennes non françaises y sont représentées. Le Comité Paritaire Stratégique s'est réuni à deux reprises en 2018.

2.4.1.2. DROITS DE L'HOMME DPEF.8

DPEF.14 DPEF.32 DPEF.37 DPEF.38 DPEF.39

DPEF.40 DPEF.41

L'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe PSA

Le Groupe PSA a choisi d'associer, à une échelle internationale, les parties prenantes à sa démarche de responsabilité sociale en signant en 2006 un accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise.

Le Groupe PSA et les fédérations syndicales IndustriALL Global Union et IndustriAll European Union ont signé le 7 mars 2017, à Genève, un nouvel accord. Ce nouvel accord traduit la volonté de Groupe PSA de co-construire son avenir avec les représentants des salariés à l'échelle mondiale et d'associer tous ses salariés à sa politique mondiale de ressources humaines. Il s'applique à l'ensemble des sociétés contrôlées par le Groupe, hors Faurecia, et ses engagements ont été étendus contractuellement à ses partenaires, fournisseurs et réseaux de distribution.

Cet accord est composé de deux parties. La première partie donne un cadre formel à la politique de responsabilité sociale du Groupe PSA, y associe les parties prenantes et exprime ses exigences sociales vis-à-vis de sa chaîne d'approvisionnement. La deuxième partie ajoute une ambition pour déployer internationalement une politique RH qui développe les talents et les compétences, la qualité de vie et le bien-être au travail, dans le respect de la diversité et de l'égalité de traitement. En outre, l'accord renforce la dimension mondiale du Comité de Groupe et sa vocation à partager les enjeux économiques et sociaux à l'échelle mondiale.

2.4.2 Une politique responsable de l'emploi

Pour conduire ses projets de transformation, le Groupe PSA entretient un dialogue permanent avec les représentants du personnel et privilégie la démarche contractuelle. Le Groupe s'inscrit dans une politique de l'emploi responsable, avec une volonté

de façon efficiente et transparente les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (*Ruggie Principles*), et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le Groupe PSA réalise en permanence un suivi et une évaluation de l'application de cet accord grâce à un dispositif structuré. De leur côté, IndustriALL et l'ensemble des organisations syndicales exercent une vigilance continue et ont la possibilité de signaler les cas de non-conformité.

L'accord est traduit en 14 langues. Une communication est faite régulièrement auprès de l'ensemble des salariés. Le texte de l'accord est public et accessible sur internet.

Traitement des faits saillants liés aux droits de l'Homme

Avec l'accord-cadre mondial, le Groupe PSA s'engage au-delà du simple respect des normes locales et nationales et se donne un cadre de référence dans le domaine des droits humains fondamentaux. L'accord fait référence aux conventions de l'Organisation internationale du travail n° 87, 135 et 98 sur la liberté syndicale, la protection du droit syndical, les représentants des travailleurs, le droit d'organisation et de négociation collective, n° 29 et 105 sur l'abolition du travail forcé, n° 138 et 182 sur l'abolition effective du travail des enfants et l'âge minimum, n° 111 sur la prévention de la discrimination, n° 100 sur l'égalité de rémunération et n° 155 sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Depuis son adhésion au Pacte mondial des Nations unies (*Global Compact*) en 2003, le Groupe s'est engagé à respecter et à promouvoir ses 10 principes, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux dans le travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et la Convention des Nations unies contre la corruption, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (*Ruggie Principles*) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le processus de suivi annuel d'application de l'accord-cadre mondial permet aux organisations syndicales de signaler les cas de non-conformité au regard des droits de l'Homme.

Le Groupe PSA s'engage à ce que le respect des droits humains soit un critère déterminant dans la sélection des fournisseurs. Il met en place un plan de vigilance raisonnable en matière de respect des droits de l'Homme suivant les recommandations de l'OCDE. En signant la Charte « politique achats responsables » du Groupe PSA, les fournisseurs du Groupe s'engagent notamment à ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire ni au travail des enfants. Cette pratique est appliquée depuis 2006, bien avant l'entrée en vigueur des réglementations telles que le *UK Modern Slavery Act*.

Le Groupe PSA s'engage à respecter la vie privée et à protéger les données à caractère personnel de ses salariés, respect considéré comme un droit humain fondamental. Sa politique mondiale en la matière se conforme à la réglementation de l'Union Européenne tout en respectant les lois et réglementations locales. En 2018, le Groupe PSA a déployé un vaste programme d'information et de formation à destination des salariés, et a mis à jour les moyens permettant à ces derniers d'exercer leurs droits.

d'anticipation des transformations et de renforcement de l'employabilité des salariés, par une sécurisation des parcours professionnels.

Effectif

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD SUR TROIS ANS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE [DPEF.1.a](#) [DPEF.1.d](#)

		Europe	Reste du monde	Total
Automobile (PCD + OV)	2018	110 081	7 252	117 333
<i>dont OV</i>	2018	34 179	72	34 251
<i>dont PCD</i>	2018	75 902	7 180	83 082
(PCD)	2017	78 480	7 317	85 797
(PCD)	2016	82 545	7 382	89 927
Faurecia	2018	46 052	46 832	92 884
	2017	44 445	41 874	86 319
	2016	42 981	36 837	79 818
Autres activités	2018	785	11	796
	2017	800	11	811
	2016	400	11	411
TOTAL	2018	156 918	54 095	211 013
	2017	123 725	49 202	172 927
	2016	125 926	44 230	170 156

Au 31 décembre 2018, le Groupe comptait 211 013 salariés dont 194 939 en CDI (92 % de l'effectif). 74 % des effectifs travaillent en Europe.

Les CDD comprennent les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation et les contrats de doctorants.

L'effectif se répartit en 21 % de cadres, 18 % de techniciens et agents de maîtrise et 61 % d'ouvriers et employés.

L'effectif est mesuré le 31 décembre de chaque année sans ajustement de périmètre.

L'augmentation des effectifs au sein de Faurecia, à raison de 6 565 personnes en 2018 a été particulièrement significative en Asie, principalement due à l'intégration de la société Coagent en Chine, et en Europe avec l'intégration des sociétés Hug Engineering et Parott Automotive et les embauches en Europe centrale.

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI ET CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR SEXE [DPEF.1.b](#) [DPEF.1.d](#)

(Situation au 31 décembre)

	Europe		Reste du monde		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	18 746	91 335	1 336	5 916	20 082	97 251
<i>dont PCD</i>	14 594	61 308	1 321	5 859	15 915	67 167
<i>dont OV</i>	4 152	30 027	15	57	4 167	30 084
Faurecia	14 568	31 484	14 453	32 379	29 021	63 863
Autres activités	380	405	0	11	380	416
TOTAL	33 694	123 224	15 789	38 306	49 483	161 530

EFFECTIFS INSCRITS EN CDI OU CDD PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE [DPEF.1.b](#) [DPEF.1.c](#)

(Situation au 31 décembre)

	< 30 ans		30-39 ans		40-49 ans		50 ans et +		Total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Automobile	2 901	10 003	5 289	18 638	6 354	30 356	5 538	38 254	20 082	97 251
<i>dont PCD</i>	2 303	6 796	4 016	13 775	5 318	23 244	4 278	23 352	15 915	67 167
<i>dont OV</i>	598	3 207	1 273	4 863	1 036	7 112	1 260	14 902	4 167	30 084
Faurecia	9 012	19 947	8 965	18 839	7 138	14 446	3 906	10 631	29 021	63 863
Autres activités	47	41	82	80	137	165	114	130	380	416
TOTAL	11 960	29 991	14 336	37 557	13 629	44 967	9 558	49 015	49 483	161 530

Un pilotage transversal des filières et métiers du Groupe

Pour gérer les talents et piloter les compétences d'aujourd'hui et de demain, la démarche filières et métiers développée par le Groupe PSA est un des axes forts de la politique de développement des ressources humaines du Groupe. Cette gouvernance des compétences au niveau mondial repose sur 20 filières et 102 métiers transversaux à l'ensemble des organisations du Groupe.

Chacune des 20 filières du Groupe construit la vision prospective des métiers en anticipant les évolutions stratégiques et en identifiant les compétences dont elle aura besoin dans le futur. Cette démarche permet de préparer les transitions et d'élaborer les programmes de développement des compétences et les plans de formation. Elle donne des repères aux collaborateurs pour les aider à bâtir leur parcours et projet professionnel. Elle apporte également une reconnaissance des experts afin de les retenir et de préparer l'avenir en fonction des besoins de l'entreprise.

RECRUTEMENTS EN CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Inclut les passages de CDD en CDI

		Europe	Reste du monde	Total
Automobile (PCD + OV)	2018	4 726	681	5 407
<i>dont OV</i>	2018	925	17	942
<i>dont PCD</i>	2018	3 801	664	4 465
(PCD)	2017	3 038	490	3 528
(PCD)	2016	1 562	208	1 770
Faurecia	2018	6 906	12 103	19 009
	2017	6 168	12 137	18 305
	2016	3 501	7 639	11 140
Autres activités	2018	36	1	37
	2017	31	2	33
	2016	20	1	21
TOTAL	2018	11 668	12 785	24 453
	2017	9 237	12 629	21 866
	2016	5 083	7 848	12 931

RECRUTEMENTS EN CDD PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(Situation au 31 décembre)

	Europe	Reste du monde	Total
Automobile	6 512	412	6 924
<i>dont OV</i>	229	0	229
<i>dont PCD</i>	6 283	412	6 695
Faurecia	4 192	10 419	14 611
Autres activités	44	0	44
TOTAL	10 748	10 831	21 579

Une politique d'emploi jeunes pour favoriser l'intégration professionnelle

Le Groupe PSA mène une politique Emploi Jeunes volontariste basée sur un engagement responsable. L'objectif est de favoriser l'employabilité des jeunes par le développement de la formation et

2.4.2.1. LES RECRUTEMENTS DPEF.2.a

Le Groupe connaît une dynamique mondiale de recrutements, avec plus de 24 000 embauches en CDI et plus de 4 000 apprentis.

Presque 80 % de ces recrutements concernent Faurecia. Plus de la moitié de ces recrutements sont en relation avec le développement international du Groupe. Ces recrutements sont réalisés dans l'ensemble des filières (R&D, Industrielles, Commerce/Marketing, Achat, Informatique, Digital, etc.) pour des sites connaissant une activité croissante. Ils concernent aussi bien des profils juniors que des profils expérimentés et sont réalisés dans toutes les catégories socio-professionnelles : ingénieurs, techniciens, ouvriers.

Des parcours d'intégration au sein du Groupe sont déployés dans les différents pays pour accompagner l'arrivée et l'intégration de ces nouveaux talents.

STAGES ET CONTRATS DE FORMATION EN ALTERNANCE

	Stagiaires (Cumul 2018)		Contrats en alternance (au 31 décembre 2018)		Dont Contrats de professionnalisation		Dont Contrats d'apprentissage	
	Effectif	Taux de féminisation	Effectif	Taux de féminisation	Effectif	Taux de féminisation	Effectif	Taux de féminisation
Automobile	3 048	34 %	2 854	26 %	578	31 %	2 276	25 %
<i>dont PCD</i>	2 402	36 %	2 288	30 %	578	31 %	1 710	30 %
<i>dont OV</i>	646	24 %	566	10 %			566	10 %
Faurecia	2 808	41 %	1 293	30 %	166	47 %	240	31 %
Autres activités	66	39 %	50	52 %	1	100	49	51 %
TOTAL	5,202	36 %	4 197	28 %	745	34 %	2 565	26 %

La politique emploi jeune du Groupe inclut également des contrats de doctorants (CIFRE) et des contrats de Volontariat International en Entreprise (VIE).

Pour attirer une grande diversité de talents, PSA University est aujourd'hui partenaire de trente écoles et universités scientifiques ou de management en Europe, en Chine, au Brésil, aux États-Unis et au Maroc.

2.4.2.2. ANTICIPER LES BESOINS DE L'ENTREPRISE

Le Groupe PSA a la volonté d'assurer sa pérennité et celle de l'emploi de ses salariés en s'appuyant sur l'excellence opérationnelle, la performance et l'agilité. Le Groupe mène une politique de l'emploi responsable, avec une volonté d'anticiper les transformations, les besoins en compétences et de renforcer l'employabilité des salariés. Des parcours sécurisés tant en interne, comme des reconversions, qu'en externe sont ainsi proposés aux salariés.

Instance paritaire mise en place par le Groupe, l'Observatoire des Métiers et des Compétences permet de développer une vision prospective sur l'évolution des métiers du Groupe et permet d'établir des diagnostics partagés sur les métiers en tension (besoins à pourvoir) et sur les métiers sensibles (diminution de l'effectif et besoins de reconversion). L'Observatoire se concrétise par des plans d'actions permanents pour le retour à l'équilibre des métiers.

La sécurisation des parcours internes est réalisée avec le programme mondial de reconversion interne « Top Compétences ». Plus de 4 000 salariés ont ainsi bénéficié, depuis 2012, de l'opportunité d'apprendre un nouveau métier au sein même du Groupe, grâce à des cursus de 80 heures en moyenne sur des périodes de 18 à 24 mois.

La sécurisation des parcours professionnels se traduit également par des mobilités professionnelles externes accompagnées par des dispositifs pour retrouver un emploi, se reconvertir dans une nouvelle activité ou créer une entreprise. Une politique d'emploi responsable similaire est déployée chez OV et différents accords ont été signés avec les organisations syndicales dans plusieurs pays pour trouver les conditions d'un avenir pérenne pour l'entreprise.

DÉPARTS CDI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE **DPEF.2.b**

(Situation au 31 décembre)

	Europe	Reste du monde	Total
Automobile	13 674	827	14 501
<i>dont PCD</i>	7 800	822	8 622
<i>dont OV</i>	5 874	5	5 879
Faurecia	6 082	10 605	16 687
Autres activités	29	1	30
TOTAL	19 785	11 433	31 218

2.4.2.3. L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Dans tous les pays, le Groupe pratique des durées de travail inférieures ou égales aux durées légales et professionnelles.

L'activité partielle **DPEF.4**

Le recours à l'activité partielle représente pour le Groupe un levier de maintien dans l'emploi dans un contexte de fluctuations importantes des marchés nécessitant des adaptations significatives et rapides de l'activité.

Le Groupe a mis en place des dispositifs de modulation des horaires de travail, également appelés banques d'heures, dans la plupart des pays où il a des installations industrielles ou logistiques. Ainsi, dans

ces pays, le temps de travail s'apprécie dans un cadre de modulation annuelle ou pluriannuelle.

En 2018, le nombre d'heures de chômage partiel était de 2 869 852 dont 86 905 à PCD, 2 121 907 à OV et 661 040 à Faurecia. Ce dispositif a permis à Opel et Vauxhall de retrouver sa rentabilité grâce au plan *PACE!*.

L'absentéisme **DPEF.5**

En 2018, sur 319 millions d'heures travaillées, l'absentéisme pour motif de maladie est de 2,9 %. Par ailleurs, 922 319 heures d'absences maternité et 404 078 heures d'absences liées aux accidents ont été enregistrées.



HEURES D'ABSENCE RÉMUNÉRÉES MALADIE

		Europe	Reste du monde	Total
Automobile (PCD + OV)	2018	6 039 235	174 511	6 041 095
<i>dont OV</i>	2018	2 938 231	2 678	2 940 909
<i>dont PCD</i>	2018	3 101 004	171 833	3 272 837
(PCD)	2017	3 146 400	184 847	3 331 247
(PCD)	2016	3 403 046	205 484	3 608 530
Faurecia	2018	2 445 096	584 701	3 029 797
	2017	2 269 270	784 477	3 053 747
	2016	2 219 994	816,251	3 036 245
Autres activités	2018	1 860	152	2 012
	2017	3 942	-	3 942
	2016	4 794	128	4 922
TOTAL	2018	8 486 191	759 364	9 245 555
	2017	5 419 612	969 324	6 388,936
	2016	5 635 433	1 021 863	6 649 697

2.4.3 Le développement des ressources humaines

Être un constructeur de talents traduit l'ambition du Groupe PSA d'offrir les meilleures opportunités de développement et d'employabilité à tous ses salariés. La réussite du plan *Push to Pass* passe par le management des talents à chaque niveau de l'organisation.

L'objectif est de permettre à chaque individu d'exprimer son talent sur le plan tant individuel que collectif. L'ambition des ressources humaines est résumée par le slogan : « Libérer les talents pour gagner ». Les programmes de développement des talents visent en permanence à encourager l'initiative et la créativité, et à rétribuer la performance sur la base de résultats concrets.

2.4.3.1. LE MANAGEMENT DES TALENTS

DPEF.10

Contributeur direct à la stratégie de l'entreprise, le management des talents mis en œuvre par le Groupe PSA vise à diversifier les profils et les expériences, identifier les talents plus en profondeur dans l'organisation, affecter les jeunes talents sur les postes clés, soutenir de nouvelles activités, protéger les savoirs et savoir-faire, promouvoir et développer les compétences locales et objectiver et rétribuer la performance.

En termes de management des talents, les priorités du Groupe PSA consistent à identifier et développer les talents clés, en particulier au regard de l'intégration d'Opel et Vauxhall, à augmenter le nombre

de femmes et de profils internationaux parmi les cadres supérieurs et dirigeants en tant que levier de performance, à promouvoir l'expatriation pour les personnes à fort potentiel tout en développant les talents locaux et, enfin, à mettre en œuvre des actions de développement spécifiques pour les talents clés.

Volet essentiel du cycle de management des talents, la *Talent Review* permet à toutes les équipes de direction (y compris le Comité Exécutif) d'identifier et d'évaluer les talents au sein de l'organisation, afin de mettre en place des plans de remplacement pour l'ensemble des postes clés et/ou stratégiques.

Des plans de développement existent pour les salariés du Groupe PSA de tous échelons. Ils sont mis à jour dans le cadre d'un entretien de développement professionnel à mi-année, ce qui permet au Groupe de mettre l'accent sur des actions de développement spécifiques afin d'atteindre les objectifs opérationnels, par exemple des plans de carrière au profit des talents locaux ou des femmes, des actions destinées à retenir les talents, des promotions annuelles, etc.

L'entretien individuel annuel est un jalon fondamental dans l'évaluation de la performance et du développement des collaborateurs. Le Groupe PSA applique un même processus à l'échelle mondiale, pour l'ensemble des techniciens et des cadres, en s'appuyant sur un système informatique commun autour de trois grandes étapes : la fixation des objectifs, l'entretien de développement professionnel et l'évaluation des résultats.

2.4.3.2. FORMATION PROFESSIONNELLE DPEF.10

PSA University, née de la volonté d'accompagner les collaborateurs dans la dynamique de changement du Groupe, est un levier majeur de la performance et du développement du capital humain du Groupe. PSA University a pour mission de transmettre connaissances et savoir-faire à l'ensemble des femmes et des hommes du Groupe PSA dans le monde. Elle s'attache à développer l'employabilité des collaborateurs et contribue au changement culturel, conditions indissociables de la réussite.

PSA University est structurée en quatre académies : Research & Development Academy, Industrial Academy, Sales & Marketing Academy et Corporate Academy. Elles agissent pour mettre en œuvre les objectifs des filières et métiers en proposant une offre de formation adaptée et en organisant le déploiement de cette offre en fonction des priorités de chaque métier dans les différents pays.

En 2018, des activités communes ont été développées afin de créer de nouvelles synergies entre PCD et OV et de soutenir la croissance du Groupe PSA. Ainsi, le déploiement d'une même offre *e-learning* ou la réalisation d'un événement mondial *Learning Booster* organisé également chez Opel Vauxhall.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Les ressources humaines : mener les transformations du Groupe PSA

Pour accompagner les changements, PSA University a la volonté de transformer le Groupe en « entreprise apprenante » et faire des collaborateurs des acteurs de leur propre développement. Impliqués dans une actualisation continue des connaissances et des compétences, les collaborateurs peuvent utiliser des ressources pédagogiques nouvelles, notamment liées au *digital learning*.

Pour promouvoir la culture digitale dans le Groupe, PSA University anime un programme « Parlez-vous digital ». Il se décline en « passeports » et « voyages » digitaux, en conférences *Happy Digital*, en ateliers sur les réseaux sociaux. L'offre de formation évolue régulièrement grâce à des parcours thématiques ou la

gamification pour développer de nouvelles modalités de montée en compétences et intégrer toujours plus de pays.

La Leadership Academy, qui fait partie intégrante de PSA University, déploie des programmes spécifiquement conçus pour les managers. Le programme *Leadership In Action* qui travaille sur les notions de *leadership* et s'appuie sur l'intelligence collective, a été conçu pour aider les managers à devenir des *leaders* motivants pour leurs équipes et capables d'accompagner les changements culturels par l'adoption des nouvelles valeurs du Groupe et des nouveaux comportements. Ce programme est déployé internationalement notamment en Amérique latine et en Asie.



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DPEF.11

(Situation au 31 décembre)

	Nombre total d'heures de formation (en milliers d'heures)			Nombre d'heures moyen de formation par salarié*	
	Europe	Reste du monde	Total	Europe	Reste du monde
Automobile	1 894	202	2 096	18,9	28,0
<i>dont PCD</i>	1 650	202	1 852	24,0	28,2
<i>dont OV</i>	244	0	244	7,8	1,4
Faurecia	634	1 204	1 838	14,3	33,4
Autres activités	13	0	13	16,6	2,1
TOTAL	2 541	1 406	3 947	17,5	32,6

* Salariés présents (soit hors congés de reclassement et congés senior de maintien dans l'emploi)

NOMBRE D'HEURES MOYEN DE FORMATION PAR SALARIÉ, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE ET PAR SEXE DPEF.11

(pour l'année) - Nombre d'heures de formation rapporté à l'effectif présent* CDI et CDD

	Ouvriers et Employés			Techniciens et Agents de Maîtrise			Cadres			TOTAL (toutes CSP confondues)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	TOTAL
Automobile	25,2	19,1	19,9	18,3	18,7	18,6	22,5	18,9	19,6	22,2	19,0	19,5
<i>dont PCD</i>	26,9	24,4	24,7	22,8	23,5	23,4	26,6	24,0	24,5	25,6	24,1	24,4
<i>dont OV</i>	17,0	9,0	9,6	5,9	5,9	5,9	3,7	3,6	3,6	9,5	7,6	7,8
Faurecia	18,9	19,8	19,5	26,0	28,1	27,5	35,4	33,0	33,6	22,6	24,0	23,6
Autres activités	2,6	1,0	1,9	14,7	4,2	11,4	22,8	15,0	18,2	19,8	13,6	16,4
MOYENNE	20,7	19,4	19,7	20,8	21,3	21,2	29,2	25,1	26,0	22,4	21,0	21,3

* Salariés présents (soit hors congés de reclassement et congés senior de maintien dans l'emploi)

La moyenne des heures de formation par salarié a été de 21,3 heures en 2018. Plus de 3,9 millions d'heures de formation ont été dispensées dans le Groupe, représentant un montant de 119 millions d'euros.

2.4.3.3. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Groupe PSA vise à être cohérente, compétitive et équitable sur les marchés de référence des différents pays où il est présent.

L'objectif est de concevoir une politique de rémunération globale comprenant une variété de composantes et conjuguant la maîtrise des coûts salariaux et la valorisation des performances individuelles et collectives.

Cette politique de rémunération a vocation à s'appliquer à Opel et Vauxhall. L'harmonisation a commencé et sa mise en oeuvre s'appuie sur trois principes : le respect des intérêts des salariés et du dialogue social ; le respect d'un traitement équitable allouant une rémunération équivalente pour des responsabilités comparables ; et le respect d'une performance collective durable conforme aux bonnes pratiques du marché.

Rémunération variable DPEF.3

La rémunération variable collective est une composante de la rémunération globale proposée par le Groupe PSA à ses salariés. Les dispositifs de rémunération variable s'adressent à toutes les catégories de personnel et visent à rémunérer la performance collective et à associer les salariés à la création de valeur de l'entreprise.

Ces dispositifs de rémunération collective peuvent être spécifiques à certains pays, comme c'est le cas pour la France avec la participation et l'intéressement ou pour le Brésil avec le *Programa de Participação nos Resultados*. Dans les autres pays, le Groupe a institué un dispositif appelé *Collective Local Performance Incentive* (CLPI). Le CLPI, déclenché sur la base des résultats économiques du Groupe, est réparti entre les pays concernés sur une base commune et il est versé selon des modalités définies par chaque pays selon des critères d'atteintes des résultats économiques collectifs. En

2017, ce dispositif de parts variables collectives a été étendu et son calcul a été amélioré. Dernière étape de cette extension : en 2018, le CLPI a été étendu au Maroc et à la Slovaquie. Le CLPI n'est pas en place dans les filiales d'Opel et Vauxhall.

À cette rémunération fixe et variable s'ajoute un dispositif de parts variables individuelles. La volonté du Groupe de valoriser la méritocratie s'est traduite par l'extension des dispositifs de parts variables. Depuis 2017, tous les salariés cadres managers dans le monde sont éligibles au dispositif de parts variables individuelles. Cela permet de motiver les salariés autour d'objectifs individuels et collectifs, contribuant ainsi à renforcer la performance de l'entreprise. En 2018, 19 441 salariés du Groupe étaient éligibles au versement d'une part variable.

Le Groupe PSA propose une rémunération variable pluriannuelle (LTI) à un nombre restreint de cadres dirigeants et de talents clés. Basé sur des critères de performance à long terme particulièrement ambitieux, le dispositif LTI est essentiel pour attirer et retenir les talents clés. Deux dispositifs ont été mis en place en 2018, dont l'un spécialement conçu pour des bénéficiaires d'Opel et Vauxhall, afin de les motiver au regard des objectifs de performance d'OV.

Épargne salariale

Des dispositifs d'épargne salariale PCD permettent aux salariés de plusieurs pays d'investir dans les actions du Groupe ou dans des supports diversifiés (actions, obligations, monétaire) avec un rapport rendement/risque varié selon les supports. Au 31 décembre 2018, la valorisation des dispositifs d'épargne salariale s'élève à 553,5 millions d'euros.

Plan d'actionnariat salarié : *Accelerate*

Afin d'associer les salariés à la stratégie de croissance rentable du Groupe et à la création de valeur qui en découle, le Groupe PSA a mis en œuvre, en 2015 et en 2017, deux opérations d'actionnariat réservées aux salariés : *Accelerate*. Grâce à ces programmes déployés sur un périmètre de 15 pays, les salariés PCD ont eu l'opportunité d'acquérir des actions Peugeot S.A. à des conditions préférentielles, en bénéficiant d'une décote sur le prix de référence, d'un abondement et d'une offre à investissement garanti, dans le cadre d'un règlement déposé auprès des Autorités des marchés financiers.

Les coûts salariaux DPEF.3

(en millions d'euros)

		Europe	Reste du monde	Total
Automobile (PCD + OV)	2018	6 515	280	6 795
<i>dont OV</i>	2018	2 305	4	2 309
<i>dont PCD</i>	2018	4 210	276	4 486
(PCD)	2017	4 208	329	4 537
(PCD)	2016	4 325	317	4 642
Autres activités	2018	139	4	143
	2017	100	5	105
	2016	73	4	77
Faurecia	2018	1 932	1 372	3 304
	2017	1 849	1 328	3 177
	2016	1 991	1 293	3 284
TOTAL	2018	8 586	1 656	10 242
	2017	6 158	1 662	7 820
	2016	6 389	1 614	8 003

En 2018, les rémunérations versées par les sociétés du Groupe ont représenté 8 240 millions d'euros et les charges sociales afférentes ont représenté 2 002 millions d'euros. Le salaire annuel médian France est de 38 667 euros.

Couverture santé et prévoyance

Le partenariat mis en place par le Groupe depuis plusieurs années avec un courtier international permet à l'entreprise de piloter tout au long de l'année ses dispositifs santé et prévoyance dans le monde et d'en optimiser le rapport coût/prestations, dans l'intérêt de l'entreprise et des salariés qui contribuent pour partie aux cotisations. Plusieurs appels d'offres ont été réalisés en 2018 afin de limiter la hausse des cotisations et d'améliorer la qualité de service des assureurs, c'est le cas aux Pays-Bas, en Russie et en Turquie. L'assurance maladie et invalidité d'Opel et Vauxhall est mise en place via un autre programme contracté auprès d'une société d'assurance unique. La continuité de la couverture maladie et invalidité a été assurée durant la phase d'acquisition.

Couverture des retraites

À fin 2018, les engagements comptabilisés dans les comptes du Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies s'élevaient à 6 314 millions d'euros et étaient couverts par des fonds externes à hauteur de 6 143 millions d'euros. Ces évaluations sont effectuées annuellement, conformément à la norme IAS 19, par un cabinet d'actuaire international, sur la base d'hypothèses contrôlées par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Le Groupe a hérité d'un grand nombre de régimes à prestations définies suite à l'intégration d'Opel et Vauxhall, principalement basés en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni, en Belgique et en Suisse.

Le Groupe a mis en place des régimes de retraite à cotisations définies dans les pays où cela s'est avéré nécessaire compte tenu notamment des pratiques de marché et où les ressources disponibles le permettent. De tels dispositifs existent en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, au Japon, aux Pays-Bas, en République tchèque, en Slovaquie, au Royaume-Uni et en Turquie. Gérés par des commissions paritaires sous des formes locales, ces plans ont vocation à procurer aux bénéficiaires un supplément de retraite par rapport aux dispositifs réglementaires. Par ailleurs, des dispositifs de fin de carrière spécifiques, complémentaires aux obligations légales, existent au Brésil et en Argentine.

COMPARAISON ENTRE LE SALAIRE MINIMUM PRATIQUÉ PAR LE GROUPE ET LE SALAIRE MINIMUM LÉGAL DU PAYS
DPEF.30 DPEF.31

(Hors Faurecia, situation de l'année, base indice 100)

Pays	Ratio	Nature du salaire minimum légal du pays
Allemagne	119 %	Salaire minimum légal pays
Argentine	228 %	Salaire minimum légal pays (Ratio = 110 par rapport au salaire minimum de la Convention UOM)
Autriche	100 %	Convention collective
Belgique	121 %	RMMMG (revenu minimum mensuel moyen garanti)
Brésil	152 %	Salaire minimum légal pays
Chine	Wuhan : 436 % Shanghai : 336 %	Salaire minimum régional
Espagne	126 %	Salaire minimum légal pays
France	119 %	SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance)
Hongrie	142 %	Salaire minimum légal pays
Italie	103 %	Salaire minimum légal pays
Maroc	100 %	Salaire minimum légal pays
Pologne	114 %	Salaire minimum légal pays
Portugal	103 %	Salaire minimum légal pays
Royaume-Uni	100 %	Salaire minimum légal pays > 21 ans (horaire)
Russie	260 %	Salaire minimum régional (Kaluga)
Slovaquie	156 %	Salaire minimum légal pays
Suisse		Pas de salaire minimum légal ni d'accord de branche

L'information est donnée pour les pays représentatifs de l'organisation du Groupe (hors Faurecia) où il compte plus de 300 salariés.

Le ratio est calculé par rapport au salaire minimum légal en vigueur dans le pays (quand celui-ci existe) et ne tient pas compte des spécificités pratiquées pour certaines régions.

2.4.4. Bien être, santé et sécurité au travail **DPEF.6**

Les résultats du Groupe PSA en matière de sécurité et de préservation de la santé atteignent les tout meilleurs niveaux du secteur industriel, résultat de sa politique qui fait de la santé et la sécurité une exigence primordiale.

L'engagement du Groupe PSA est de tout mettre en œuvre pour garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des personnes qui contribuent à l'activité du Groupe, partout dans le monde. Cet engagement se concrétise par une démarche structurée et pilotée, destinée à réduire les risques et à maîtriser la sécurité de chaque situation de travail. Le Groupe renforce ses actions pour développer le capital santé et le bien-être de chacun des salariés tout au long de sa vie professionnelle.

Une politique mondiale de santé et de sécurité, révisée au début de 2018, a été signée par tous les membres du Comité Exécutif.

Cette politique, qui s'applique tant au sein de PCD que d'OV, est affichée sur chaque site.

Elle pose les principes suivants : le Groupe PSA considère que chacun, sur chaque site, chaque jour, doit regagner son domicile en bonne santé. La vision qui anime le Groupe consiste à éliminer les décès, handicaps, blessures et maladies professionnelles pour toutes les personnes travaillant pour le Groupe : salariés, intérimaires et intervenants d'entreprises extérieures. Notre stratégie vise :

- la protection des personnes ;
- l'engagement des personnes ;

- la promotion de la santé et le bien-être.

Trois comportements structurent nos actions :

- l'exemplarité ;
- la vigilance ;
- la réactivité.

We All Care est le nouveau slogan destiné à fédérer autour de cette politique. Lancé en octobre 2018 durant la première édition à l'échelle du Groupe d'une semaine Sécurité et Santé, il porte les initiatives issues de chaque zone géographique où le Groupe est implanté et diffuse les bonnes pratiques de vigilance et de prévention.

2.4.4.1. LE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU GROUPE PSA **DPEF.6**

Le système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMST) du Groupe est fondé sur le principe que la sécurité se conçoit, se prévoit, et se met en œuvre au quotidien. Le management, à tous niveaux de l'entreprise, assure en permanence le respect des fondamentaux et le déploiement, dans une logique d'amélioration continue, des principes énoncés dans la politique Santé Sécurité.



Avec le SMST, Groupe PSA est en conformité avec la recommandation de l'Organisation internationale du travail (OIT) (ILO-OSH 2001) concernant la sécurité et la santé au travail et s'acquitte, dans tous les pays, des obligations qui lui incombent. Ce système de management a été conçu et déployé dès 2009, avec l'application méthodique de la feuille de route pour franchir étape par étape une plus grande appropriation et maîtrise de ses exigences.

Les cinq étapes de maturité qui composent cette feuille de route (prise de conscience, évolution des modes de pensée, évolution des comportements, évolution des habitudes et culture d'entreprise) constituent la voie indispensable à emprunter pour un changement durable des comportements.

Au cours de l'année 2018, le département Santé Sécurité et Conditions de Travail du Groupe a réalisé 14 audits croisés en complément des vérifications du respect des standards sécurité (VRS) pilotées par chaque site.

Reprenant l'ensemble des domaines OHSAS 18001, le SMST permet de réaliser l'évaluation, le suivi et la maîtrise systématique des risques. Le SMST va plus loin et intègre en outre des prescriptions précises en termes de politique, d'engagement, de rôle du Comité de Santé et de Sécurité, déployées dans tous les sites et à tous niveaux. Le SMTS intègre aussi un descriptif des équipements de protection individuelle, et le mode opératoire prenant en compte les visiteurs extérieurs et les salariés des entreprises extérieures. Il définit également les différents risques à prévenir : risques psychosociaux, risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, risques liés au trajet professionnel, etc. Ainsi, en reprenant les principes décrits dans l'OHSAS 18001, le SMTS les évalue selon six étapes de maturité, permettant d'accompagner et de contrôler leur progression. Les meilleures pratiques connues dans le Groupe sont

également intégrées dans le référentiel avant d'être partagés avec les autres entités et devenir un standard.

Le SMTS est opérationnel dans toutes les structures PCD.

Dans les sociétés OV, il existe un système de management de la santé et de la sécurité spécifique qui repose sur 18 normes organisées selon le modèle *Plan Do Check Act*. Après avoir aligné la politique de santé et de sécurité du Groupe en 2018, le projet en cours consiste à fusionner les systèmes de santé et de sécurité PCD et OV en 2019, en adaptant les normes de sécurité aux meilleures pratiques, les deux systèmes de management offrant actuellement d'excellents résultats en matière de sécurité.

Performance en matière de sécurité et de prévention des accidents au travail **DPEF.7**

Le Groupe a enregistré un taux de fréquence des accidents avec arrêt inférieur à un pour la seconde fois, un résultat qui inclut désormais OV. Cet objectif de 1 point avait été fixé en 2010 avec le lancement du système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Les performances du Groupe figurent parmi les meilleures du secteur. Ces résultats sont la conjugaison d'un bon comportement, tant pour les salariés du Groupe que pour les intérimaires.

Depuis 2009, soucieux de protéger tous les salariés, le Groupe a choisi de piloter cet indicateur avec le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt incluant les salariés du Groupe et les intérimaires : le TF1 Management. Grâce à une forte action de formation effectuée dès l'accueil et une attention portée à toutes les catégories de personnel, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des intérimaires est désormais aussi bas que celui des salariés du Groupe.

TAUX DE FRÉQUENCE MANAGEMENT DES ACCIDENTS AVEC ARRÊT (TF1 MANAGEMENT)

(Périmètre hors Faurecia, situation de l'année)

	2016	2017	2018
Automobile	1,2	1	0,8
<i>dont PCD</i>	<i>1,2</i>	<i>1</i>	<i>0,9</i>
<i>dont OV</i>	<i>NA</i>	<i>NA</i>	<i>0,5</i>
Autres activités	0,3	0	1
TOTAL	1,2	1	0,8

Le Taux de Fréquence Management des accidents du travail avec arrêt inclut les salariés du Groupe et les intérimaires. Il correspond au ratio « nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 million/nombre d'heures travaillées ».

En ce qui concerne Faurecia, celui-ci a atteint en 2018 un taux FROt de 0,95 point (nombre d'accidents du travail impliquant un employé Faurecia ou un employé intérimaire et ayant entraîné un arrêt de travail pour un million d'heures travaillées). En 2018, le taux de fréquence FROt s'est maintenu stable et Faurecia se maintient au niveau des meilleures pratiques mondiales.

TAUX DE GRAVITÉ

(Périmètre hors Faurecia, situation de l'année)

	Europe	Reste du monde	Total
Automobile	0,08	0,00	0,08
<i>dont PCD</i>	<i>0,11</i>	<i>0,00</i>	<i>0,10</i>
<i>dont OV</i>	<i>0,03</i>	<i>0,00</i>	<i>0,03</i>
Autres activités	0,01	0,00	0,01
TOTAL	0,09	0,00	0,08

Le taux de gravité correspond au ratio « nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident de travail x 1 000/nombre d'heures travaillées ».

Nombre de maladies professionnelles

La santé des salariés est une composante essentielle de la performance humaine et économique de l'entreprise.

Par un travail des ergonomes, des médecins, des ingénieurs sécurité et préventeurs en associant la ligne managériale, des actions concrètes et opérationnelles permettent de prévenir la survenance de maladies professionnelles et de maîtriser le taux de fréquence des maladies professionnelles (incluant les Troubles Musculo-Squelettiques).

La prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS), majorité des maladies professionnelles du Groupe, est une priorité de la politique de santé et de sécurité au travail, avec notamment la mise en place d'outils de notation des postes de travail, et une démarche d'analyse des processus d'apparition et de lutte contre les TMS. Chaque année, des plans d'actions sont définis et mis en œuvre sur tous les sites du Groupe. Ils sont entre autre basés sur le processus Alertes Liées au Travail (« ALT ») qui permet à chaque collaborateur de signaler les difficultés qu'il rencontre sur son poste de travail. De 1999 à fin 2018, la proportion des postes « lourds » est passée de 35 % à 9 %, tandis que la part des postes « légers » est passée de 26 % à 58 %. Le Groupe a pour ambition de poursuivre cette évolution et d'atteindre un niveau de 60 % de postes « légers » en 2019.

La prévention des risques chimiques est un sujet majeur de la politique de management de la santé et de la sécurité du Groupe. Tous les produits chimiques doivent être validés par le service toxicologie du Groupe, dirigé par un médecin toxicologue. Tous les sites de production, de R&D et commerciaux disposent d'un plan de surveillance de la qualité de l'air intérieur.

La prévention des risques psychosociaux (RPS) et plus globalement le développement du bien-être au travail sont non seulement des vecteurs importants de préservation de la santé et la sécurité au travail mais contribuent directement à la performance de l'entreprise. Avec l'appui des professionnels de santé au travail, le Groupe PSA a développé depuis 2007 une expertise dans la détection des facteurs de stress et l'identification des facteurs de motivation. De ce fait, il affiche une véritable ambition en matière de réduction du stress et de renforcement de la motivation. À l'aide de ces outils d'évaluation, l'entreprise rend publics ses résultats sur les taux d'excès de stress et les objectifs d'amélioration liés.

Le dispositif d'Évaluation et de Suivi du Stress Professionnel est basé sur des questionnaires individuels. Il est opérationnel dans le périmètre PCD en Europe, en Amérique latine et, depuis 2018, en Russie. En 2018, 16 159 questionnaires ont été remplis en toute confidentialité. Cette évaluation a révélé que le taux d'excès de stress était resté inférieur à 6,6 %. De plus, le Groupe place parmi ses priorités le déploiement d'une formation destinée aux managers dédiée à la prévention des risques psychosociaux. Intitulée « Créer les conditions pour une performance durable », elle est obligatoire pour chaque cadre à travers le monde.

Les risques routiers

De par son métier de constructeur automobile, le Groupe attache une importance particulière à la prévention du risque routier. **En collaboration avec les partenaires sociaux, le Groupe a renouvelé en 2010 une Charte de prévention du risque routier professionnel définissant les principes à respecter.**

Grâce à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de formation et de suivi, le nombre d'accidents de trajet ayant généré des jours d'arrêt a été réduit de 20 % en deux ans.

Accords et commissions mixtes santé et sécurité

DPEF.9

Dans la plupart des pays où le Groupe est implanté, des structures paritaires ont en charge le suivi de la mise en œuvre des règles relatives à la santé et à la sécurité des salariés.

Plus de 97 % de l'effectif du Groupe est représenté par des commissions mixtes sur la santé et la sécurité au travail (indicateur hors Faurecia).

Par ailleurs, l'entreprise s'engage à appliquer les meilleurs standards et pratiques en matière de conditions de travail, ce qui a donné lieu à la signature de 16 accords sur la santé et la sécurité en 2018.

2.4.4.2. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

DPEF.4

En matière de qualité de vie et de bien-être au travail, Groupe PSA s'est forgé une solide expertise en matière d'ergonomie des postes de travail ainsi que d'évaluation du stress professionnel. En 2016, le Groupe PSA a affirmé une ambition nouvelle pour proposer une expérience aux salariés basée sur le bien-être au travail en préparant l'avenir avec de nouvelles méthodes de travail et donner ainsi l'espace d'expression des talents individuels et collectifs.

Capital santé

Le Groupe considère la santé comme un état de bien-être physique, mental et social, et comme étant un socle de sa performance.

Sa politique vise à préserver et développer le capital santé de chaque salarié. Elle repose sur les principes suivants :

- un suivi médical par les services de santé au travail permettant d'établir des déterminants de santé ;
- une communication et une sensibilisation ciblées sur ces déterminants. Par exemple, quatre thèmes de santé publique ont été mis en avant en 2018 : la tension artérielle, le diabète, le tabac et le sommeil, avec l'appui de partenariats publics ;
- l'étude ergonomique des postes de travail, de leur conception à leur vie courante ;
- une démarche structurée de remontée des gênes ressenties au travail, les Alertes Liées au Travail (ALT) ; Chaque année, quelques milliers de cas sont répertoriés. De plus, certains sites expérimentent un processus original de résolution des problèmes (BEST, comme Bien-Être en Situation de Travail), basé sur le traitement par elles-mêmes des difficultés exprimées par les équipes de travail. Permettant à chaque participant d'exprimer ses difficultés et de contribuer à les résoudre par lui-même, il se révèle intéressant en termes de relations sociales et de motivation.

Équilibre entre vie professionnelle et personnelle

Le Groupe s'attache à appliquer partout dans le monde le télétravail sur la base du volontariat et en tant qu'organisation flexible améliorant les conditions de travail.

Télétravail : le Groupe développe la pratique du télétravail depuis 2014. On compte désormais près de 4 800 employés en télétravail.

Travail à distance : un compte annuel par salarié de 25 jours de travail à distance a été créé en France en 2017. Ce dispositif innovant offre aux salariés la possibilité d'exercer leur activité professionnelle, de façon occasionnelle, depuis leur domicile principal ou une autre résidence personnelle en France, voire un tiers lieu. 10 000 salariés ont expérimenté le travail à distance en 2018.

Salariés à temps partiel

DPEF.4

Chaque fois que cela est possible, l'entreprise répond favorablement aux demandes des salariés souhaitant travailler à temps partiel. Ces aménagements individualisés s'effectuent en conciliant les souhaits des salariés et le bon fonctionnement des services. Le contrat à temps partiel est choisi et non imposé par le Groupe.



EFFECTIFS INSCRITS (CDI ET CDD) À TEMPS PARTIEL

(Situation au 31 décembre)

	Europe	Reste du monde	Total
Automobile	10 393	1	10 394
dont PCD	7 739	1	7 740
dont OV	2 654	0	2 654
Faurecia	613	10	623
Autres activités	34	0	34
TOTAL	11 040	11	11 051

Au 31 décembre 2018, plus de 11 000 salariés du Groupe travaillaient à temps partiel dans le monde (3 154 à mi-temps) : 36 % de femmes et 64 % d'hommes.

Congés de maternité, de paternité et de parentalité DPEF.4 DPEF.12

Le Groupe PSA prend en compte la parentalité des salariés dans une démarche de respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Sa politique consiste à favoriser un environnement de travail favorable à la reprise du travail à l'issue des congés maternité et dans lequel les salariés-parents peuvent

mieux concilier leurs vies professionnelle et familiale. En outre, elle s'attache à informer les salariés sur les différentes formules de congés parentaux favorisant la prise de ces congés par les pères aussi bien que par les mères.

2.4.5. Diversité et égalité des chances

En encourageant l'égalité des chances et en fondant ses pratiques sur des critères objectifs de compétences et de résultats, le Groupe favorise l'engagement et la motivation de chaque collaborateur et développe une culture de performance et d'efficacité économique.

Cet enjeu de société concerne l'ensemble des pays d'implantation du Groupe. Les parties prenantes ont été associées à cet engagement par la conclusion de l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale de l'entreprise qui précise les règles de non-discrimination et d'égalité de traitement. Toutes les parties prenantes sont ainsi impliquées pour pratiquer un management inclusif, considérer les compétences dans l'accès à l'emploi et l'évolution professionnelle, reconnaître les mérites et prévenir toutes les formes de discrimination et d'intolérance à l'égard des différences.

2.4.5.1. L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES DPEF.12

Le Groupe PSA a adopté depuis 15 ans une politique volontariste en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Au vu de son secteur d'activité traditionnellement masculin, Groupe PSA fait de la féminisation de ses métiers et de ses postes clés un objectif fondamental de sa stratégie de développement durable et responsable, tout comme la qualité de vie de ses salariés sur le lieu de travail.

À fin 2018, le Groupe a défini un nouvel objectif à long terme dans le cadre de cette politique. Il est basé sur un *business case* de la mixité, tenue comme enjeu majeur de la transformation du Groupe à travers la créativité, la performance et le développement de nouvelles activités dans le digital. Cet objectif se décompose en deux indicateurs (n'incluant pas Faurecia) et comporte deux horizons à moyen et à long terme :

- la mixité top management : 20 % d'ici 2021, pour atteindre l'équilibre et mettre un terme à la sous-représentation des femmes aux postes de direction. 30 % d'ici 2035 pour faire mieux encore et accompagner la transformation du Groupe ;
- la féminisation de nos recrutements et le renforcement de notre attractivité : 30 % d'ici 2021 en développant une marque employeur favorable aux femmes. 50 % d'ici 2035 pour ressembler à nos client.e.s.

Considérant que la présence de femmes aux postes de direction est un facteur particulièrement important pour conduire un changement culturel durable, le taux de féminisation des cadres dirigeants et supérieurs constitue un indicateur clé pour le Groupe. En 2018, la part des femmes cadres supérieurs et cadres dirigeants est de 15,3 %. Le Groupe PSA a mis en place une politique exhaustive qui intègre tous les niveaux professionnels et mesure les progrès réalisés : le taux de féminisation est de 16,7 % pour le Comité Exécutif, 14 % pour le Top 100, 19,8 % pour les cadres, des chiffres qui doivent être comparés à un taux de féminisation global de 17,3 % pour l'ensemble des salariés du Groupe (hors Faurecia).

La Loi française du 5 septembre 2018 introduit de nouvelles mesures pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Elle impose notamment une obligation de résultats aux entreprises en introduisant un indice qui mesure l'égalité salariale. Pour PSA Automobiles, l'indice se situe à 89 points en 2018, sur une échelle allant jusqu'à 100. Au sein du Groupe, cet indice montre l'absence d'écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à postes et âges comparables, et les mêmes chances d'augmentation de salaire ou de promotion pour les femmes que pour les hommes. Ce résultat est le fruit de la politique appliquée depuis 15 ans au sein de l'entreprise.

Le Groupe PSA est la première entreprise à détenir le label « Égalité professionnelle » depuis 2005 en France. Le renouvellement de ce label en 2017 marque l'engagement du Groupe dans la durée et sa démarche d'amélioration continue. En Espagne, Groupe PSA a reçu le label « Égalité » du ministère des Affaires sociales et de l'égalité en 2013 et, pour ses filiales commerciales, pour la première fois en 2015.

POURCENTAGE DE PERSONNEL FÉMININ INSCRIT EN CDI ET CDD PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

		Ouvriers et Employés	Techniciens et Agents de Maîtrise	Cadres	Total
Automobile (PCD + OV)	2018	9 210	6 662	4 210	17,1 %
<i>dont OV</i>	2018	1 523	1 858	786	12,2 %
<i>dont PCD</i>	2018	7 687	4 804	3 424	19,2 %
(PCD)	2017	7 729	4 871	3 438	18,7 %
(PCD)	2016	8 113	5 013	3 492	18,5 %
Faurecia	2018	20 842	3 197	4 982	31,2 %
	2017	18 616	2 974	4 464	30,2 %
	2016	16 850	2 828	3 983	29,6 %
Autres activités	2018	25	59	296	47,7 %
	2017	27	68	278	46,0 %
	2016	13	48	135	47,7 %
TOTAL	2018	30 077	9 918	9 488	23,5 %
	2017	26 372	7 913	8 180	24,6 %
	2016	24 976	7 889	7 610	23,8 %

Le taux de féminisation atteint 21,7 % parmi les ingénieurs et cadres, 26,4 % parmi les Techniciens et agents de maîtrise et 23,2 % parmi les ouvriers et les employés.

2.4.5.2. LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ **DPEF.14**

À l'échelle mondiale, l'accord-cadre mondial sur la responsabilité sociale du Groupe PSA entend appliquer et promouvoir, au-delà des règles légales, les meilleures pratiques et lutter contre le racisme, le sexisme, la xénophobie et l'homophobie et plus généralement contre l'intolérance à l'égard des différences et à garantir le respect de la vie privée.

Les canaux de recrutement sont diversifiés, notamment par la création de partenariats avec les systèmes éducatifs et les services publics de l'emploi, le développement des offres en ligne et l'utilisation des réseaux sociaux pour toucher le plus large public. Le Groupe veille à ce qu'aucune étape du processus de recrutement ne soit discriminatoire. Un guide de bonnes pratiques est destiné aux recruteurs et un contrat de service est conclu avec les responsables hiérarchiques associés au recrutement, spécifiant les modalités d'évaluation. La sélection des candidats s'appuie sur des outils objectifs tels que des méthodes de recrutement par simulation ou basées sur les compétences.

Le Groupe concourt aux politiques publiques mises en place dans différents États pour promouvoir la diversité et prévenir les discriminations au travail. En France, dès 2009, le Groupe figurait parmi les premières entreprises françaises à obtenir le label Diversité récompensant la politique et les bonnes pratiques ressources humaines en matière de promotion de la diversité, d'égalité des chances et de prévention des discriminations. Depuis l'obtention de ce label en 2009, le Groupe PSA maintient son engagement et a de nouveau obtenu cette distinction en 2012 et en février 2018. De même, en Espagne, le Groupe est détenteur du label *Diversidad* depuis 2009, label renouvelé en 2012 et 2015.

La prévention contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement moral et de violence au travail

Le Groupe condamne tous les manquements aux droits et à la dignité des personnes, les mauvais traitements verbaux ou physiques, les harcèlements de toute nature, les violences au travail et la discrimination. Ces agissements sont passibles de sanctions et font l'objet de mesures de prévention dans tous les pays. Une

communication régulière est effectuée auprès des salariés, et des actions de sensibilisation sont réalisées auprès de nombreux managers.

Une procédure commune de traitement et de suivi a été instaurée dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, avec une adaptation des cadres légaux dans tous les pays. Pour chaque situation identifiée, une remontée d'informations à la Direction des ressources humaines doit être opérée et une enquête est effectuée. En 2018, 81 situations de harcèlement, de discrimination ou de violences au travail ont été ainsi traitées.

De plus, *Speak4Compliance*, déployé en 2018, est un système d'alerte qui permet de recevoir, traiter et gérer de façon sécurisée et en toute confidentialité le signalement de violations des règles de conformité de Groupe PSA. L'une des catégories de signalement concerne le non-respect et la violation des droits et de la dignité des personnes, ainsi que les violences verbales ou physiques et le harcèlement.

2.4.5.3. FAVORISER L'EMPLOI ET L'INTÉGRATION DES PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP **DPEF.13 DPEF.33**

Dans le monde, le Groupe emploie 7 493 salariés en situation de handicap. La reconnaissance du handicap est définie par les réglementations locales. 77 % des salariés handicapés sont des ouvriers et employés, 16 % des TAM et 7 % des cadres.

Cette politique est déployée dans le monde au travers de l'accord-cadre mondial avec pour objectifs de maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap, de mener des actions de prévention et de favoriser leur insertion professionnelle. Agir ainsi, c'est aussi agir pour le collectif et pour la performance de l'entreprise.

Grâce aux différentes actions menées, le Groupe PSA atteint aujourd'hui, à titre d'exemple en France dans la division Automobile, un taux d'emploi des personnes handicapées de 7,2 %, supérieur à l'obligation légale de 6 %, un taux d'emploi qui s'élève à 10,2 % si l'on tient compte des ateliers protégés.

En France, le 6^e accord sur l'insertion des personnes handicapées dans le Groupe a été signé le 21 février 2017, confirmant la volonté forte de Groupe PSA d'accroître la dynamique engagée.





DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Performance RSE du Groupe PSA

Cet accord se déploie autour de quatre axes :

- changer notre regard sur le handicap ;
- favoriser la reconnaissance du statut de travailleur handicapé ;
- agir pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap ;
- mobiliser tous les acteurs pour un pilotage coordonné.

La « Semaine du Handicap » ainsi que toutes les animations ponctuelles en lien avec le handicap permettent de mieux communiquer sur la reconnaissance en tant que travailleur handicapé quelle que soit l'entité de travail (tertiaire, R&D et industriel).

2.5. PERFORMANCE RSE DU GROUPE PSA

Le Groupe illustre sa responsabilité par sa présence dans différents indices spécialisés d'investissement socialement responsable, tels que FTSE4Good, les **quatre indices Vigeo Eiris (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20), Euronext Low Carbon 100, Ethibel, Dow Jones Sustainability Index World, Stoxx, CDP, Climate A List, Oekom Prime**. Les performances du Groupe obtenues auprès des agences de notation extra-financière sont présentées en détail dans le rapport RSE.

2.6. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

La Société a décidé de solliciter l'avis d'un expert indépendant sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées données dans le rapport de gestion, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Le cabinet Grant Thornton a été désigné en qualité d'organisme tiers indépendant par Carlos TAVARES, Président du Directoire, le 26 septembre 2018. Le rapport d'expertise a été remis par le cabinet Grant Thornton au Directoire de la Société le 28 février 2019. Les conclusions de ce rapport sont reprises ci-dessous.

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Peugeot S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Peugeot S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la société (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il nous appartient également d'exprimer, à la demande de la société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées⁽¹⁾ par la société ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

1. Conformité de la Déclaration et avis motivé sur la sincérité des Informations

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽²⁾ :

(1) Se reporter à la note (4) de la page 80

(2) **Informations quantitatives sociales :** effectifs inscrits en CDI et CDD et répartition par sexe, âge et zone géographique ; recrutements en CDI ; départs CDI et licenciements ; taux de fréquence management des accidents avec arrêt (TFIM) ; taux de gravité ; nombre de maladies professionnelles ; nombre d'heures de formation.

Informations quantitatives environnementales : volume total d'eau prélevée ; consommations énergétiques totales ; émissions directes et indirectes de GES ; émissions de composés organiques volatils (COV) ; rejets bruts dans l'eau de DCO, MES et DBO5 ; quantité de déchets dangereux et non dangereux.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽¹⁾ et couvrent entre 28% et 52% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽²⁾ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre septembre 2018 et février 2019 pour une durée totale d'intervention d'environ quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. Assurance raisonnable sur une sélection d'informations RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Concernant les informations sélectionnées⁽³⁾ par la société, nous avons mené des travaux de même nature que ceux relatifs à l'avis motivé sur la sincérité des Informations et décrits dans la partie 1, mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné⁽⁴⁾ représente entre 31 % et 52 % des informations quantitatives présentées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la société.

CONCLUSION

A notre avis, les informations sélectionnées par la société ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 26 février 2019

L'Organisme Tiers Indépendant

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt

Associé

(1) **Pour les informations sociales et environnementales** : Belchamp ; Charleville ; Hordain ; Kaluga ; Madrid ; Metz ; Mulhouse ; Aspern ; Eisenach ; Gliwice ; Zaragoza.

Pour les informations environnementales relatives au réseau des marques : PSA Retail Madrid Doctor Esquerdo ; PSA Retail Zaragoza Cogullada ; DLPA Autriche Spillern ; PEUGEOT CSA SIA de Mulhouse Illzach ; SCC - Saint-Louis.

(2) **Informations qualitatives relatives aux parties suivantes** : « la gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement » ; « la sécurité et la protection des consommateurs » ; « lutter contre l'effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique » ; « préserver la qualité de l'air » ; « l'impact environnemental des matériaux : économie circulaire et gestion durable des matières » ; « le développement des services de mobilité et de l'intelligence embarquée » ; « loyauté des pratiques – lutte contre la corruption »

(3) **Informations sociales** : effectifs inscrits en CDI et CDD ; taux de fréquence management des accidents avec arrêt (TFIM) ; taux de gravité. **Informations environnementales** : volume total d'eau prélevée ; consommations énergétiques totales ; émissions directes et indirectes de GES ; émissions de composés organiques volatils (COV) ; quantité de déchets dangereux et non dangereux.

Informations sociétales : résultats de l'auto-évaluation des sites de production des fournisseurs ; nombre de groupes fournisseurs évalués par un tiers extérieur (ECOVADIS) ; performance RSE des fournisseurs de PSA évalués par un tiers extérieur (ECOVADIS).

(4) **Pour les informations sociales et environnementales** : Belchamp ; Charleville ; Hordain ; Kaluga ; Madrid ; Metz ; Mulhouse ; Aspern ; Eisenach ; Gliwice ; Zaragoza.

Pour les informations environnementales relatives au réseau des marques : PSA Retail Madrid Doctor Esquerdo ; PSA Retail Zaragoza Cogullada ; DLPA Autriche Spillern ; PEUGEOT CSA SIA de Mulhouse Illzach ; SCC - Saint-Louis.

2.7. PÉRIMÈTRE DE REPORTING, MÉTHODOLOGIE ET TABLES DE CORRESPONDANCE

2.7.1. Périmètre de reporting

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET STANDARDS INTERNATIONAUX

Les informations environnementales, sociales et sociétales contenues dans le présent chapitre répondent aux exigences de :

- l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, modifié, et des articles R. 225-105 et suivants du Code de commerce, modifiés par décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, en application de l'ordonnance N° 2017-11180 du 19 juillet 2017, ayant transposé la Directive 2014/95/EU du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 : la « **DPEF** » (**D**éclaration de **P**erformance **E**xtra-**F**inancière) ;
- la *Global Reporting Initiative* (GRI) et du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB). Une table de concordance avec les indicateurs du référentiel GRI et SASB est disponible à la fin du rapport RSE 2018 publié par le Groupe, pour sa division Automobile.

Ces informations sont consolidées et portent sur la Société mère Peugeot S.A., ainsi que sur l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des filiales Faurecia, PSA Finance France (cf. 2.1 pour plus de détails).

Toutefois, par exception à ce qui précède :

Les informations quantitatives relatives à Banque PSA Finance (BPF) et Faurecia sont publiées de manière séparée dans ce chapitre et accompagnées d'explications spécifiques si nécessaire. Pour plus d'informations notamment concernant les réalisations de l'année en matière de RSE propres à ces deux sociétés, il convient de se reporter aux communications extra-financières de PSA Banque France (la joint-venture entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en France) et de Faurecia : site internet, document de référence, etc.

ACTIVITÉS INCLUSES DANS LE REPORTING ET ÉVOLUTIONS

Le périmètre sur lequel sont rapportées de façon détaillée les informations sociales, environnementales et sociétales sur les actions en faveur du développement durable inclut :

■ Les activités automobiles :

Ce périmètre regroupe les filiales PSA Automobiles SA et Opel Automobile GmbH (manufacturing facilities, R&D facilities and office sites) as well as commercial subsidiaries of the brands.

Sauf mention contraire, la politique du Groupe s'applique à PSA Automobiles SA. C'est le cas en particulier pour les thèmes suivants : conditions de santé et de sécurité au travail, organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation, ainsi que les accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la politique de lutte contre les discriminations, les actions menées en lien avec l'impact territorial du Groupe, les actions de partenariat ou de mécénat, la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux.

La structure PCMA Automotiv RUS, située à Kaluga en Russie, en joint-venture avec Mitsubishi Motors Corp. est aussi incluse dans le périmètre de reporting, sur les volets sociétaux et environnementaux, car le Groupe en détient 70 % des parts ;

■ Les activités du commerce automobile :

Elles regroupent les sites du réseau commercial détenu en propre, les centres de formations pour les personnels du réseau, les magasins de pièces de rechange, les directions régionales et les sièges des filiales d'importation.

Le périmètre « activités du commerce automobile » est inclus dans l'appellation « division Automobile » pour les thématiques RH, mais il est traité à part pour les thématiques Environnement ;

■ Division Automobile :

La division Automobile rassemble les activités automobiles et les activités du commerce automobile.

Pour obtenir des informations RSE plus détaillées au sujet de la division Automobile, reportez-vous au rapport RSE ;

*NOTA : pour les périmètres mentionnés ci-dessus, le présent reporting isole les données relatives à Peugeot, Citroën et DS (désignées « **PCD** », correspondant au périmètre historique, avant l'acquisition des sociétés Opel et Vauxhall par le Groupe PSA) et les données relatives à Opel et Vauxhall (désignées « **OV** »).*

■ La filiale d'équipement :

Faurecia, société cotée dont le capital est détenu désormais à 46,3 % par le Groupe PSA reste consolidée par intégration globale car Peugeot S.A. conserve le contrôle (63,1 % des droits de vote théorique). Conformément aux dispositions légales, Faurecia dispose d'une complète autonomie de gestion qui établit et publie dans son propre document de référence les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux relevant de son activité ;

■ Les autres activités :

Elles sont désormais composées de la société holding Peugeot S.A., et de Banque PSA Finance (BPF).

Concernant BPF, les informations sociales et sociétales publiées dans le document de référence consolident les entités détenues à 100 % par BPF au 31 décembre 2018. Cette méthodologie, alignée sur les règles de consolidation de BPF, exclut du périmètre de reporting RSE les joint-ventures créées avec Santander, dont la liste est présentée dans le rapport de gestion de BPF.

Conformément aux exigences réglementaires, les informations quantitatives ont été publiées sur la base d'indicateurs transversaux et consolidables, dès lors que ces informations étaient pertinentes.

EXCLUSIONS DU REPORTING RSE PAR RAPPORT AU REPORTING FINANCIER

Le périmètre de reporting ne comporte pas les joint-ventures avec d'autres constructeurs, qui sont mises en équivalence en raison de l'absence de contrôle exclusif :

- TPCA (Toyota Peugeot Citroën Automobiles), située à Kolín en République Tchèque, en joint-venture avec Toyota ;
- DPCA (Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles), à Wuhan en Chine, en joint-venture avec Dongfeng Motor Corp. ;
- CAPSA (Changan PSA Automobiles), à Shenzhen en Chine, en joint-venture avec China Changan Automobiles ;
- Sevelsud, à Val Di Sangro en Italie, en joint-venture avec Fiat ;
- Uzbekistan Peugeot Citroën Automotive, à Jizzakh, en joint-venture avec SC Uzavtosanoat.

Au sein de ces joint-ventures, le Groupe exerce son rôle d'actionnaire et de partenaire industriel dans une perspective de développement à long terme.



En fonction du mode de pilotage retenu avec le partenaire industriel, les joint-ventures rendent compte à différents niveaux de leur performance sociale et environnementale.

Depuis 2007, à l'initiative du Groupe et en accord avec le co-actionnaire Dongfeng Motor Corp., DPCA publie un rapport de développement durable, qui fut le premier rapport de développement durable d'un constructeur automobile en Chine.

D'autres éléments, en particulier, des exemples d'actions menées, sont plus largement décrits dans les publications RSE de chacune des entités. Le rapport RSE du Groupe ainsi que le document de référence de Faurecia décrivent notamment la politique, les engagements et les résultats des filiales automobile, bancaire et équipementière.

2.7.2. Méthodologie de reporting

La méthodologie de reporting est présentée au chapitre 8.4 du rapport RSE 2018 du Groupe.

2.7.3. Table de correspondance avec les exigences réglementaires

La table de correspondance ci-dessous présente les éléments exigés par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce ayant transposé la Directive 2014/95/EU, applicable à compter de l'exercice financier 2018, mais que Groupe PSA a choisi d'appliquer dès l'année financière 2017.

Les éléments exigés par les articles L. 225-102-1 et R. 225-105 et suivants du Code de commerce sont signalés dans le présent rapport par :

- une icône **DPEF.A**⁽¹⁾ pour la présentation du modèle d'affaires du Groupe PSA ;

- une icône **DPEF.B**⁽¹⁾ pour la description des principaux risques liés à l'activité du Groupe PSA en matière de responsabilité sociétale et environnementale ;

- des icônes **DPEF.X**⁽¹⁾ pour les autres indicateurs (dont trois indicateurs ajoutés par anticipation au décret attendu en application de la Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 - art. 55 pour l'équilibre des relations commerciales dans les secteurs agricole et alimentaire et pour une alimentation saine, durable et accessible pour tous et de la Loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 sur la lutte contre la fraude qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et sont présentés à la fin de cette table de correspondance.)

Attendus	Codification des indicateurs DPEF	Document de référence 2018 (chapitres concernés)	Degré de réponse*
Modèle d'affaires de la Société	DPEF.A	1.3	
Principaux risques RSE liés à l'activité de la Société	DPEF.B	1.5 / 2.1.1	
1° INFORMATIONS SOCIALES			
a) Emploi			
L'effectif total	DPEF.1.a	2.4.2	
Répartition des salariés par sexe	DPEF.1.b	2.4.2	
Répartition des salariés par âge	DPEF.1.c	2.4.2	
Répartition des salariés par zone géographique	DPEF.1.d	2.4.2	
Les embauches	DPEF.2.a	2.4.2.1	
Les licenciements	DPEF.2.b	2.4.2.2	
Les rémunérations et leur évolution	DPEF.3	2.4.3.3	
b) Organisation du travail			
L'organisation du temps de travail	DPEF.4	2.4.2.3 / 2.4.4.2	
L'absentéisme	DPEF.5	2.4.2.3	
c) Santé et sécurité			
Les conditions de santé et de sécurité au travail	DPEF.6	2.4.4 / 2.4.4.1	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	DPEF.7	2.4.4.1	
d) Relations sociales			
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	DPEF.8	2.4.1.1 / 2.4.1.2	
Le bilan des accords collectifs notamment en matière de santé et sécurité du travail	DPEF.9	2.4.1.1 / 2.4.4.1 / 2.4.4.2	
e) Formation			
Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	DPEF.10	2.2.2 / 2.4.3.1 / 2.4.3.2	
Le nombre total d'heures de formation	DPEF.11	2.4.3.2	

(1) Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
Périmètre de reporting, méthodologie et tables de correspondance

Attendus	Codification des indicateurs DPEF	Document de référence 2018 (chapitres concernés)	Degré de réponse*
f) Égalité de traitement			
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	DPEF.12	2.4.4.2 / 2.4.5.1	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	DPEF.13	2.4.5.3	
La politique de lutte contre les discriminations	DPEF.14	2.4.1.2 / 2.4.5.2	
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES			
a) Politique générale en matière environnementale			
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	DPEF.15	2.1.1 / 2.1.2 / 2.2.1 / 2.2.2	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	DPEF.16	2.2.1 / 2.2.1.1 / 2.2.1.2 / 2.2.1.3.3 / 2.2.2. / 4.5.1.2	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours.	DPEF.17	2.2.2.	
b) Pollution			
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	DPEF.18	2.2.1.2 / 2.2.1.3.1 / 2.2.1.3.4 / 2.2.2 / 2.2.2.1 / 2.2.2.2 / 2.2.2.4.2	
La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	DPEF.19	2.2.1.3.4	
c) Économie circulaire			
I) Prévention et gestion des déchets			
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	DPEF.20	2.2.1.3.2 / 2.2.1.3.4 / 2.2.2.3.2	
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	DPEF.21	Cf. § 4.2.1 du rapport RSE	
II) Utilisation durable des ressources			
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	DPEF.22	2.2.2.4.1.	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	DPEF.23	2.2.1.3.1 / 2.2.1.3.2 / 2.2.2.3.1	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	DPEF.24	2.2.1.1.1 / 2.2.2.1.1 / 4.5.1.2	
L'utilisation des sols	DPEF.25	2.2.2.2.2.	
d) Changement climatique			
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	DPEF.26	2.2.1.1.2 / 2.2.2.1.2	
Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	DPEF.27	2.2.1.1 / 2.2.1.3.4 / 2.2.1.4 / 2.2.2.1.2 / 4.5.1.2	
Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	DPEF.28	2.2.2.1.2	
e) Protection de la biodiversité			
Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	DPEF.29	Cf. § 5.6 du rapport RSE	
3° INFORMATIONS SOCIÉTALES			
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable			
L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	DEPF.30	2.3.1.1 / 2.3.1.2 / 2.4.3.3	
L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	DEPF.31	2.3.4 / 2.4.3.3.	



Attendus	Codification des indicateurs DPEF	Document de référence 2018 (chapitres concernés)	Degré de réponse*
Les relations entretenues avec les parties prenantes et les modalités de dialogue avec celles-ci.	DPEF.32	2.1.3 / 2.4.1.2	
Les actions de partenariat ou de mécénat	DPEF.33	2.3.4 / 2.4.5.3	
b) Sous-traitance et fournisseurs			
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	DPEF.34	2.3.1.2 / 2.3.1.2.1	
La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	DPEF.35	2.3.1.2 / 2.3.1.2.1 / 2.3.1.2.2	
c) Loyauté des pratiques			
Les mesures prises en faveur de la santé, de la sécurité et des consommateurs	DPEF.36	2.2.1.2 / 2.2.1.3.1 / 2.2.1.4 / 2.3.2	
Les actions relatives à la lutte contre la corruption	DPEF.37	2.3.4 / 2.4.1.2 / 2.4.6	
4° INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME			
a) Promotions et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives			
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	DPEF.38	2.4.1.2 / 2.4.6	
À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	DPEF.39	2.4.1.2 / 2.4.6	
À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	DPEF.40	2.4.1.2 / 2.4.6	
À l'abolition effective du travail des enfants	DPEF.41	2.4.1.2 / 2.4.6	
b) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'homme	DPEF.42	2.4.1 / 2.3.1.2.1	
EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES PLUS RÉCENTES INTÉGRÉES DANS L'ARTICLE L. 225-102-1 MODIFIÉ À L'AUTOMNE 2018			
La lutte contre la précarité alimentaire	DPEF.43	Cf. § 7.2.2 du rapport RSE	
Le respect du bien-être animal	DPEF.44	Cf. § 4.2.2.2 du rapport RSE	
La lutte contre l'évasion fiscale	DPEF.45	Cf. § 6.2.2 du rapport RSE	

* Le degré de réponse indique la présence d'une réponse du Groupe à chacun des 45 thèmes de la DPEF et le taux de couverture de cette réponse pour les filiales concernées.

= le Groupe répond au thème de la DPEF et la réponse couvre 100 % des filiales soumises à obligation de publier des informations détaillées.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE



3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	86	3.2. LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	114
3.1.1. La Direction générale du Groupe PSA et le Directoire	86	3.2.1. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Directoire et de son Président	115
3.1.2. Le Conseil de Surveillance	90	3.2.2. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de son Président	118
3.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	107	3.2.3. Éléments des rémunérations et avantages dus et attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018	119
3.1.4. Déclarations sur la situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	113	3.2.4. Détails des rémunérations des membres du Directoire (Tableaux Code AFEP-MEDEF)	119
3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société	114	3.2.5. Détails des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance	126
3.1.6. L'application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	114		
3.1.7. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A. et publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	114		



Les principes de gouvernance

Peugeot S.A. se réfère et se conforme, depuis de nombreuses années, aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après adaptation pour une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, ainsi qu'à son guide d'application. Ce code, dans sa version révisée en juin 2018, est consultable sur internet : <http://www.medef.com/>.

Un tableau de synthèse présente les écarts au Code AFEP-MEDEF avec les explications y afférentes [§ 3.1.6].

Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

Le présent chapitre sur le gouvernement d'entreprise rend compte de :

- la composition du Directoire et du Conseil de Surveillance et la présentation des mandataires sociaux, avec la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions ;
- la politique de diversité appliquée en Conseil de Surveillance et notamment la représentation équilibrée des femmes et des hommes ;

- les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que son fonctionnement ;
- les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer la politique de rémunération des mandataires sociaux, ainsi que la rémunération totale, les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé, ainsi que les engagements de toute nature pris au bénéfice des mandataires sociaux par la Société.

Ces informations constituent une partie du rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Pour information, le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise a été approuvé par le Conseil de Surveillance, le 25 février 2019.

Pour toute information détaillée concernant le capital et les éléments d'ordre financier, qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, il convient de se référer au chapitre 7 du présent document de référence.

Pour toute information concernant les conventions dites réglementées, il convient de se référer au chapitre 6.7 ; pour prendre connaissance des observations du Conseil de Surveillance sur l'activité au titre de l'exercice écoulé, les comptes et le rapport de gestion du Directoire, il convient de se référer au chapitre 5.6 du présent document de référence.

3.1. LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La société Peugeot S.A. a adopté depuis 1972 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, qui permet de distinguer les fonctions de direction et de gestion, assumées par le Directoire, et les fonctions de contrôle, dévolues au Conseil de Surveillance. Cette

séparation répond particulièrement bien aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

3.1.1. La Direction générale du Groupe PSA et le Directoire

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU GROUPE

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Comité Exécutif (COMEX).

Sa composition est détaillée dans l'organigramme fonctionnel du Groupe, au chapitre 1.2 du présent document de référence.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour quatre ans. Les membres du Directoire peuvent être révoqués, conformément aux statuts de la Société, par le Conseil de Surveillance et, conformément à la Loi, par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le mandat des membres du Directoire actuellement en fonction a été renouvelé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 février 2017 pour une durée de quatre ans, jusqu'en 2021.

ÉVOLUTIONS SURVENUES EN 2018

M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON a démissionné de son mandat de membre du Directoire et a quitté l'entreprise le 31 août 2018.

Jusqu'à la fin de l'exercice 2018, la direction Groupe a été exercée par un Directoire composé de trois membres.

Le Conseil de Surveillance du 25 février 2019 a décidé de nommer M. Olivier BOURGES, Directeur des Programmes et de la Stratégie, en qualité de membre du Directoire à compter du 1^{er} mars 2019. Aussi, à partir du 1^{er} mars 2019, le Directoire sera à nouveau composé de quatre membres, pour la durée restant à courir de son mandat.

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE EN FONCTION

CARLOS TAVARES



Nationalité portugaise

Né le 14 août 1958

Adresse professionnelle :
Groupe PSA, 7, rue Henri
Sainte Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Directoire :**

1er janvier 2014

**Date du dernier
renouvellement :**

22 février 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**

2021 (4 ans)

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de Banque PSA Finance S.A.		√
Président du Conseil d'Administration de PSA AUTOMOBILES S.A.		√
Administrateur d'AIRBUS S.E.	√	
Administrateur de TOTAL S.A.	√	
Président du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH		√
Président de ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles)		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur de Faurecia S.A.
- › Directeur général délégué de RENAULT et membre du Directoire de l'Alliance RENAULT-NISSAN
- › Administrateur de RENAULT NISSAN B.V.
- › Administrateur de PCMA Holding B.V.
- › Administrateur d'AVTOVAZ
- › Administrateur d'ALPINE-CATERHAM
- › *Chairman* du *Management Committee* de NISSAN AMERICAS

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, M. Carlos TAVARES a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe Renault entre 1981 et 2004 avant de rejoindre le groupe Nissan. Après avoir été responsable des opérations pour Nissan dans la région Amériques, il est nommé Directeur général délégué aux Opérations au sein du groupe Renault de 2011 à 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, il a rejoint le Directoire de Peugeot S.A., dont il assure la Présidence depuis le 31 mars 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 131 000 actions.

MAXIME PICAT



Nationalité française

Né le 26 mars 1974

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
7, rue Henri Sainte
Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Directoire :**

1er septembre 2016

**Date du dernier
renouvellement :**

22 février 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**

2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.

Directeur opérationnel Europe

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de PSA AUTOMOBILES S.A.		√
Administrateur délégué de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVILES ESPAÑA S.A.		√
Président du Conseil d'Administration et Administrateur de PEUGEOT CITROËN AUTOMOVEIS PORTUGAL S.A.		√
Membre du Conseil de Surveillance d'Opel Automobiles GmbH		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Président Directeur Général d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A.
- › Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Company LTD
- › Président du Conseil d'Administration de Peugeot Motor Company PLC
- › Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company LTD
- › Administrateur de BERI ITALIA SRL
- › Administrateur délégué de Peugeot Citroën Automobile Company LTD
- › Administrateur de la Fondation d'entreprise PSA
- › Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.
- › Administrateur de PEUGEOT ESPAÑA S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'Ecole des Mines de Paris, M. Maxime PICAT est entré dans le Groupe en 1998. Il possède une expérience industrielle approfondie : après plusieurs postes en fabrication à Mulhouse, il est devenu responsable de fabrication à l'usine de Sochaux avant d'être nommé Directeur du site de production de Wuhan en novembre 2007. En janvier 2011, il est nommé Directeur général de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA) après avoir été Directeur général adjoint d'août 2008 à janvier 2011. Le 1^{er} octobre 2012, M. Maxime PICAT est nommé Directeur de la marque Peugeot. Il est Directeur opérationnel Europe et membre du Directoire depuis le 1^{er} septembre 2016.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Maxime PICAT au 31 décembre 2018 : 41 000 actions.

Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2018 : 2 428 parts.

**JEAN-CHRISTOPHE QUEMARD**

Nationalité française

Né le 30 septembre 1960

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
7, rue Henri Sainte
Claire Deville
92500 Reuil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Directoire :**
13 mars 2012

**Date du dernier
renouvellement :**
22 février 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A.**Directeur Afrique-Moyen-Orient****Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :**

	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil d'Administration de PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILES MAROC S.A.		√
Gérant de PEUGEOT CITROËN DS MAROC S.à.r.l.		√
Administrateur de SOPRIAM S.A.		√
Représentant permanent d'AUTOMOBILES PEUGEOT S.A. au Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE AUTOMOBILE FINANCIERE IMMOBILIERE ET MARITIME (STAFIM)		√
Représentant permanent d'Automobiles Peugeot S.A. au Conseil d'Administration de Peugeot Citroën Production Algérie		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Directeur des programmes de PSA
- › Administrateur de PCMA HOLDING B.V.
- › Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles COMPANY LTD.
- › Président du Conseil d'Administration de GM PSA PURCHASING SERVICES S.A.
- › Administrateur d'IKAP Co Ltd

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne et de l'Ecole du Pétrole et des Moteurs, M. Jean-Christophe QUEMARD est entré au sein du Groupe PSA en 1986. Il a occupé divers postes, notamment à la Direction des plateformes et techniques automobiles dont il fut Directeur. Nommé membre du Comité de Direction élargi et Directeur des achats en 2008, il devient membre du Comité de Direction générale en 2009. En septembre 2010, il est nommé Directeur des programmes. Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est Directeur zone Afrique-Moyen-Orient.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 66 781 actions.**Nombre de parts du FCPE « des salariés du Groupe PSA » détenues au 31 décembre 2018 : 1 338 parts.**

OLIVIER BOURGES



Nationalité française

Né le 24 décembre 1966

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
7, rue Henri Sainte
Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Directoire :**
25 février 2019

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Membre du Directoire de Peugeot S.A. - A partir du 1er mars 2019

Directeur des Programmes et de la Stratégie

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance S.A.		√
Membre du Conseil de Surveillance de Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company Ltd		√
Administrateur de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd		√
Administrateur de PCMA Holding B.V.		√
Membre du Conseil de Surveillance de PSA (Wuhan) Management Company Co. Ltd		√

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Administrateur de Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A.
- ▶ Administrateur de IKAP Co Ltd
- ▶ Président du Conseil d'administration de SAIPA CITROEN COMPANY Co. Ltd
- ▶ Administrateur de CREDIPAR S.A.
- ▶ Membre du Conseil de Surveillance de GEFECO S.A.
- ▶ Représentant permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'Automobiles Citroën S.A.
- ▶ Représentant permanent de Peugeot S.A. au Conseil d'administration de Banque PSA Finance S.A.
- ▶ Gérant de DJ 56 S.N.C.
- ▶ Administrateur de Alstom S.A.
- ▶ Représentant permanent de Automobiles Peugeot S.A. au Conseil d'administration de Football Club Sochaux Montbéliard S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de Sciences Po Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, M. Olivier BOURGES rejoint le Groupe PSA en 2014. Il est nommé Secrétaire Général du Groupe PSA et responsable, au sein du Comité Exécutif du Groupe PSA, de BPF (Banque PSA Finance). Le 1er février 2018, Il prend la direction des Programmes et de la Stratégie. Il conserve le pilotage des deux JV de financement des ventes du Groupe.

Il débute sa carrière au Ministère de l'Economie et des Finances, à la Direction du Trésor où il occupe respectivement les fonctions d'Adjoint au Chef du bureau des banques, d'Administrateur suppléant représentant la France auprès de la Banque Mondiale puis de chef du Bureau Financement du Logement.

Ensuite, en 2000 il rejoint le groupe Renault en tant que Directeur des Relations Investisseurs, où il exerce ensuite plusieurs fonctions opérationnelles, y compris au sein de Nissan. Il retrouvera le Ministère de l'Economie et des Finances en 2009 en tant que Directeur général adjoint au sein de l'Agence des Participations de l'Etat puis en tant que Directeur Général Adjoint à la Direction des Finances publiques.

Il est nommé en qualité de membre du Directoire de Peugeot S.A. par le Conseil de Surveillance du 25 février 2019 qui a établi ce Rapport sur le Gouvernement d'entreprise. Son mandat prendra effet au 1^{er} mars 2019.

* Le nombre de titres de M. Olivier BOURGES sera rendu public sur le document de référence 2019, conformément au Code AFEP-MEDEF et au Règlement CE 809/2004 Annexe I.

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 18), les membres du Directoire recueillent l'avis préalable du Conseil de Surveillance avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée en dehors du Groupe.





3.1.2. Le Conseil de Surveillance

3.1.2.1. LA COMPOSITION ACTUELLE

La taille et la composition du Conseil de Surveillance reflètent la structure capitalistique de Peugeot S.A., présentée plus en détail dans le chapitre 7.3 du présent document de référence.

Conformément au pacte d'actionnaires signé le 28 avril 2014 entre les trois actionnaires de référence et la Société, chacun des trois actionnaires de référence (à savoir, le Groupe familial Peugeot (Établissements Peugeot Frères - ci-après « EPF » - et FFP), Dongfeng (via Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, - ci-après « DMHK ») et Bplfrance (Lion Participations et Bplfrance Participations) - qui, au mois de juin 2017, a racheté l'intégralité de la participation de SOGEPa dans le capital de la Société -) propose la nomination de deux membres du Conseil. Un des deux membres proposés par les actionnaires de référence se voit conférer le titre de Vice-Président.

Au 25 février 2019, le Conseil de Surveillance est composé de quatorze membres dont :

- six membres proposés par les trois actionnaires de référence ;
- six membres indépendants ;
- un membre représentant les salariés et un membre représentant les salariés actionnaires.

Par ailleurs, conformément à la loi, un membre du Comité d'entreprise de Peugeot S.A. est invité à assister aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative.

Les mandats et les fonctions de Président et de Vice-Président sont conférés à deux membres indépendants.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de quatre ans et, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 13.2) un échelonnement des mandats est en place, ce qui permet d'organiser un renouvellement harmonieux de la composition du Conseil et une analyse approfondie des candidatures en fonction des compétences requises.

3.1.2.2. LES ÉVOLUTIONS SURVENUES EN 2018

Date d'effet	Changement intervenu
24 avril 2018	Renouvellement du mandat de M. Frédéric BANZET en qualité de censeur
4 juin 2018	Démission de M. LIU Weidong de son mandat de représentant permanent de la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd
4 juin 2018	Désignation par Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, de son nouveau représentant permanent : M. LI Shaozhu
22 juin 2018	Désignation par le comité du Groupe Européen de M. Christian LAFAYE en qualité de nouveau membre représentant les salariés au Conseil de Surveillance
23 juillet 2018	Constatation de la désignation par Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd, de son nouveau représentant permanent : M. LI Shaozhu.
23 juillet 2018	Désignation de M. LI Shaozhu au Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
23 juillet 2018	Désignation de M. AN Tiecheng au Comité Stratégique
23 juillet 2018	Désignation de M. Christian LAFAYE au Comité Stratégique et au Comité Asia Business Development
23 octobre 2018	Désignation de M. Louis GALLOIS au Comité Financier et d'Audit
23 octobre 2018	Démission de M. Louis GALLOIS du Comité Stratégique

3.1.2.3. TABLEAU DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans ce tableau est synthétisée la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités à la date du présent rapport.

Figurent également la durée globale du mandat de chacun des membres, calculée en fonction de la date du présent rapport, le taux

de membres indépendants composant le Conseil, le taux d'égalité hommes/femmes et les taux d'assiduité des membres aux séances du Conseil de Surveillance et des comités.

Membres du Conseil de Surveillance	Début du mandat	Durée globale du mandat ⁽¹⁾	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de Mandats dans des sociétés cotées	Échéance du mandat	Âge	Indépendance selon le Code AFEP-MEDEF	Égalité Hommes/ Femmes	Appartenance à un comité	Principale fonction
Louis GALLOIS Président	12/02/2013	6	Française	1 065	1	AG 2022	75	√	H	CFA/CNRG	Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Geoffroy ROUX de BEZIEUX Vice-Président Membre référent	23/05/2007	11	Française	2 417	2	AG 2021	56	√	H	(Prés.), CFA, CNRG	Président de Notus Technologies
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI (Représentant permanent d'EPF) Vice-Présidente au sens du Pacte d'actionnaires	25/04/2014	4	Française	1 150	4	AG 2022	58		F	CNRG, Comité Asia BD	Directeur général délégué d'EPF
LI Shaozhu (Représentant permanent de DMHK et Vice-Président au Sens du Pacte d'actionnaires)	25/04/2014	4	Chinoise	0	2	AG 2022	58		H	CNRG	Administrateur, Directeur général et Secrétaire Adjoint du Comité du Parti de Dongfeng Motor Corporation
Anne GUERIN (Représentant permanent de Bpifrance Participations) Vice-Présidente au sens du Pacte d'actionnaire	25/07/2017	1	Française	0	1	AG 2022	50		F	CNRG, CFA	Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance
Catherine BRADLEY	23/02/2016	3	Française et Britannique	1 000	1	AG 2020	59	√	F	CFA (Prés.), CNRG	Administratrice indépendante
Pamela KNAPP	31/05/2011	7	Allemande	1 938	5	AG 2021	60	√	F	CNRG, CFA	Administratrice indépendante
Christian LAFAYE Membre représentant les salariés (désigné en application de l'art. L. 225-79-2 CCOM)	22/06/2018	-	Française	0	1	CGE 2022	63		H	C. strat, Comité Asia BD	Salarié du Groupe PSA
Helle KRISTOFFERSEN	27/04/2016	2	Française et Danoise	1 000	3	AG 2021	54	√	F	C. strat., Comité Asia BD	Responsable stratégie et secrétariat des métiers « bas carbone » de Total
AN Tiecheng	25/07/2017	1	Chinoise	0	2	AG 2022	55		H	Comité Asia BD (Prés.), CFA, C. strat	Président du Board de Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd. (DPCA)
Robert PEUGEOT (Représentant permanent de FFP)	25/04/2014	4	Française	1 000	7	AG 2022	68		H	C. strat. (Prés.), CFA	Président Directeur Général de FFP
Henri Philippe REICHSTUL	23/05/2007	11	Brésilienne	1 000	3	AG 2021	69	√	H	C. strat., Comité Asia BD	Administrateur de sociétés
Bénédicte JUJAUX Membre représentant les salariés actionnaires (désignée en application de l'art. L. 225-71 CCOM)	10/05/2017	1	Française	0	1	AG 2021	58		F	CNRG CFA	Salarié du Groupe PSA
Daniel BERNARD (Représentant permanent de Lion Participations)	25/07/2017	1	Française	0	2	AG 2021	73		H	C. strat., Comité Asia BD	Vice-Président du Conseil d'Administration de CAPGEMINI
Indicateurs de gouvernance		5,5 ⁽²⁾						50 % ⁽³⁾	46 % ⁽⁴⁾		

AG : Assemblée Générale ; Comité Asia BD : Comité Asia Business Development ; CGE : Comité de Groupe Européen ; CNRG : Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ; CFA : Comité Financier et d'Audit ; Comité strat. : Comité Stratégique.

(1) On tient compte de la date d'établissement du présent rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise pour déterminer la durée globale du mandat.

(2) Moyenne de la durée globale des mandats calculée sur l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

(3) Les membres représentant les salariés et les salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour établir ce pourcentage (Code AFEP-MEDEF art. 8.3).

(4) Le membre représentant les salariés n'est pas comptabilisé pour établir ce pourcentage. (Art. L. 225-27 du Code de commerce).



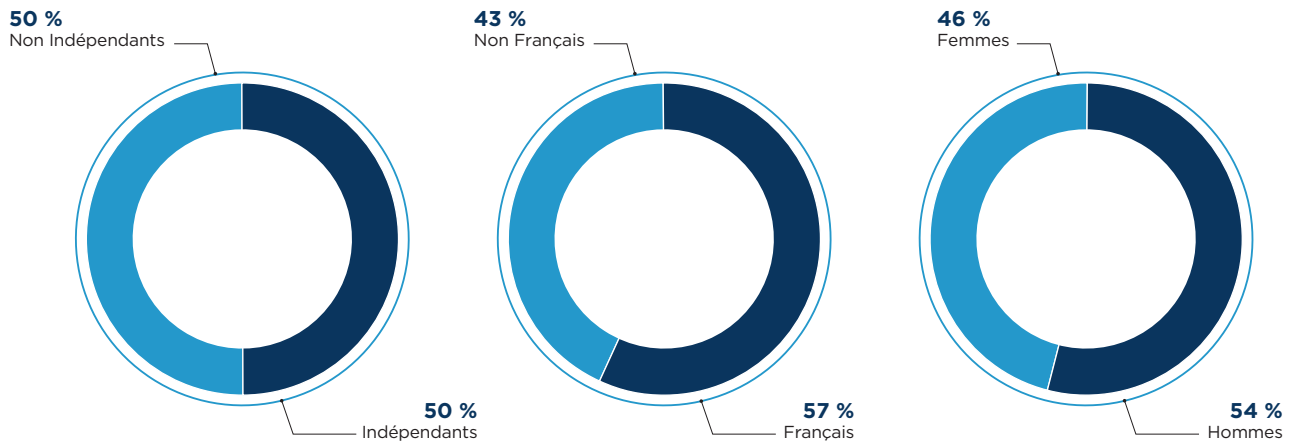
3.1.2.4. LA POLITIQUE DE DIVERSITÉ ET LA REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES

Conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§ 6.2), le Conseil de Surveillance s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités, au vu de l'évolution de l'actionariat de la Société et de la nécessité de diversité au sein du Conseil. Conformément à l'article L. 225-69 du Code de commerce, le Conseil comprend, à ce jour, six femmes et huit hommes. Le taux de féminisation, de 46 %, est inchangé par

rapport à 2014 et calculé, conformément à la loi, sans prendre en compte le membre représentant les salariés.

Le Conseil se compose actuellement de six membres indépendants, soit un taux de 50 %.

Le Conseil comprend six membres de nationalité étrangère (Mme Pamela KNAPP, allemande, Mme Helle KRISTOFFERSEN qui a la double nationalité française et danoise, Mme Catherine BRADLEY, qui a la double nationalité française et britannique, MM. AN Tiecheng et LI Shaozhu, de nationalité chinoise, et M. Henri Philippe REICHSTUL, brésilien) et la totalité des membres non-salariés disposent d'expériences au sein d'une ou plusieurs structures internationales.



Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le Conseil de Surveillance évalue, lors de l'examen du plan de succession du Conseil, les candidatures de personnalités ayant une expérience internationale et pouvant apporter des compétences utiles aux missions qui lui sont confiées par la loi et les Statuts. En effet, le Conseil considère que cette démarche est cohérente avec la dimension de plus en plus internationale du Groupe PSA.

Aussi, le Conseil examine notamment les candidatures aux postes des membres indépendants, avec l'objectif de répondre à l'exigence de diversité et d'internationalisation.

Pour répondre au même objectif, le Conseil de Surveillance demande que la Direction générale fasse rapport, une fois par an, de la mise en œuvre de la politique de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe et en particulier des autres instances dirigeantes du Groupe, notamment le Comité Exécutif.

En particulier, s'agissant de 2018, le Conseil de Surveillance a salué les résultats obtenus au sein du Groupe en matière de diversité, montrant une progression en matière d'égalité hommes/femmes et une augmentation des profils internationaux et la reconnaissance de cette progression par le renouvellement du label « Égalité hommes/femmes et diversité ». Le Groupe met à disposition des actionnaires plus d'informations sur la politique de Diversité au sein du Groupe PSA et des instances dirigeantes et sur les objectifs à venir, au paragraphe 2.4.5.1 du rapport RSE auquel il est fait renvoi.

3.1.2.5. LES MEMBRES INDÉPENDANTS

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance veille au maintien du taux des membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance, et ce conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 16.1 et 17.1) qui prévoient que la part des membres indépendants doit être d'au moins la moitié des membres du Conseil.

Comme rappelé dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, « les membres du Conseil de Surveillance représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise. Chaque membre du Conseil de Surveillance veille à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, au service de l'intérêt social. Il

s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre cette indépendance ».

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 25 février 2019, a examiné, au cas par cas, la qualification de chacun de ses membres, au regard des critères d'indépendance retenus par la Société et ce, en conformité avec les critères du Code AFEP-MEDEF § 8 rappelés ci-dessous :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, ni salarié, ou Administrateur de sa Société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif, conseil de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Sur la base de ces critères, le Conseil de Surveillance a qualifié six membres d'indépendants :

- M. Louis GALLOIS (Président du Conseil de Surveillance) ;
- M. Geoffroy ROUX DE BEZIEUX (Vice-Président et membre référent) ;
- Mme Catherine BRADLEY ;
- Mme Pamela KNAPP ;
- Mme Helle KRISTOFFERSEN ; et
- M. Henri Philippe REICHSTUL.

Il en résulte un pourcentage d'indépendants de 50 %.

Pour rappel, conformément au Code AFEP-MEDEF (§8.3) les membres du Conseil représentant les salariés et salariés actionnaires ne sont pas comptabilisés pour déterminer ce pourcentage.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, dans sa version mise à jour en juin 2018, l'analyse conduisant à considérer l'indépendance des membres du Conseil ci-dessus listés, est résumée dans le tableau ci-après :

Critères ⁽¹⁾	Louis GALLOIS	Geoffroy ROUX DE BEZIEUX	Catherine BRADLEY	Pamela KNAPP	Helle KRISTOFFERSEN	Henri Philippe REICHSTUL
Critère 1 : Ne pas avoir été salarié ou DMS de la Société ou d'une filiale au cours des 5 années précédentes	√	√	√	√	√	√
Critère 2 : Absence de mandats croisés	√	√	√	√	√	√
Critère 3 : Absence de relations d'affaires significatives	√	√	√	√	√	√
Critère 4 : Absence de lien familial proche avec un mandataire social	√	√	√	√	√	√
Critère 5 : Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des 5 années précédentes	√	√	√	√	√	√
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	√	√	√	√	√	√
Critère 7 : Statut de mandataire social non exécutif (Absence de rémunération variable)	√	√	√	√	√	√
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important (Participation au capital > 10 % de la Société)	√	√	√	√	√	√

(1) Dans ce tableau, √ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait.

Il est précisé que le Conseil de Surveillance, sur la base des travaux menés par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a également procédé à un examen qualitatif et quantitatif des relations d'affaires entre le Groupe PSA et les sociétés dans lesquelles les membres du Conseil de Surveillance exercent d'autres mandats et/ou fonctions et, ce, sur la base des critères suivants :

- la durée globale du mandat (critère quantitatif) ,
- le chiffre d'affaires de Peugeot S.A. généré par les relations d'affaires (critère quantitatif) , et
- l'analyse du type de relation entretenue ainsi que le type de mandat et/ou de responsabilité exercé, pouvant ou non avoir un impact sur la prise des décisions opérationnelles dans les sociétés concernées (critères qualitatifs).

Les situations de Mme Pamela KNAPP, Administrateur au sein de la Compagnie de Saint Gobain S.A. et de Mme Helle KRISTOFFERSEN Administrateur au sein d'Orange S.A. et Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » de TOTAL S.A., ont été examinées avec une attention particulière.

S'agissant de Mme Pamela KNAPP, le Conseil de Surveillance a constaté que la durée globale de son mandat est inférieure à 12 ans.

Concernant les relations d'affaires entre le Groupe PSA et la Compagnie Saint Gobain S.A., le Conseil a constaté que le volume des relations d'affaires entre les deux groupes ne dépasse pas 5 % du Chiffre d'Affaires du Groupe PSA, et que, par conséquent, compte tenu du caractère non significatif de ces relations, toute relation de dépendance entre les deux groupes peut être exclue.

En outre, la fonction que Mme Pamela KNAPP exerce au sein des deux sociétés ne lui permet pas de disposer d'un pouvoir décisionnel direct ou indirect dans le cadre de l'établissement ou du maintien de ces relations d'affaires.

S'agissant de Mme Helle KRISTOFFERSEN, le Conseil de Surveillance a constaté que la durée globale de son mandat est inférieure à 12 ans.

Concernant les relations d'affaires entre le Groupe PSA et TOTAL S.A. et le Groupe PSA et Orange S.A., le Conseil de Surveillance a constaté que le volume des relations d'affaires entretenues par le Groupe PSA avec chacun des deux groupes ne dépasse pas 5 % du Chiffre d'affaires du Groupe PSA, et que, par conséquent, compte tenu du caractère non significatif de ces relations, toute relation de dépendance avec TOTAL S.A. et avec Orange S.A. peut être exclue.

En outre, les fonctions exercées par Mme Helle KRISTOFFERSEN au sein du Groupe PSA et au sein des deux sociétés mentionnées ne lui permettent pas de disposer d'un pouvoir décisionnel direct ou indirect dans le cadre de l'établissement ou du maintien de ces relations d'affaires.

En conclusion, il ressort de cet examen que les relations d'affaires entretenues entre le Groupe PSA et les sociétés mentionnées ne sont pas de nature à compromettre l'indépendance de Mme Pamela KNAPP et Mme Helle KRISTOFFERSEN.

3.1.2.6. LE MEMBRE RÉFÉRENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE PEUGEOT S.A.

Le membre référent du Conseil de Surveillance est désigné parmi les membres indépendants, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 6.3) et dispose, selon le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, des attributions et prérogatives suivantes :





- convoquer et présider les réunions des membres indépendants du Conseil de Surveillance consacrées aux questions de fonctionnement du Conseil et en restituer les conclusions au Président du Conseil de Surveillance ;
- porter à la connaissance du Président du Conseil de Surveillance tout conflit d'intérêts de nature à affecter les délibérations du Conseil qu'il aurait identifié ;
- prendre connaissance des préoccupations significatives des actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance en matière de gouvernance et veiller à ce qu'il leur soit répondu ;
- rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX remplit les fonctions de membre référent du Conseil de Surveillance. Il est également Vice-Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. depuis le 25 juillet 2017. En effet, pour se conformer aux bonnes pratiques de gouvernance, le Conseil de Surveillance a décidé de réunir les fonctions de membre référent avec celles de Vice-Président.

M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX exerce également la fonction de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

3.1.2.7. LE MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ET LE MEMBRE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Le membre représentant les salariés est désigné, en application de la procédure décrite par l'article 10.I.B des Statuts, par le Comité Européen du Groupe, et ce conformément aux dispositions de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce.

Le membre représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition des Conseils de Surveillance des FCPE, conformément aux dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce et des statuts (article 10.I.C). Pour mémoire, l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 a modifié les statuts afin de maintenir une

représentation des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans, bien que le pourcentage d'actionnariat salarié était devenu inférieur à 3 %.

Le Conseil de Surveillance permet aux membres représentant les salariés et les salariés actionnaires de se former de façon adéquate pour les fonctions qu'ils sont menés à exercer au titre de leur mandat. À ce propos, une formation auprès de l'Institut Français des Administrateurs est proposée par le Conseil aux membres représentant les salariés.

3.1.2.8. LES CENSEURS

Aux termes du Pacte d'actionnaires, chacun des trois actionnaires de référence peut demander à disposer d'un censeur qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative. Conformément au Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance,

les censeurs sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans.

Censeurs	Date de 1^{re} nomination	Échéance du mandat	Assiduité aux séances du Conseil
Frédéric BANZET (désigné sur proposition du Groupe Familial Peugeot)	29/07/2014	2022	100 %
Alexandre OSSOLA (désigné sur proposition de BPI)	25/07/2017	2021	87,5 %
LV Haitao (désigné sur proposition de DMHK)	25/07/2017	2021	87,5 %

3.1.2.9. INFORMATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN FONCTION

Les membres

LOUIS GALLOIS



Nationalité française

Né le 26 janvier 1944

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
7, rue Henri Sainte
Claire Deville,
92500 Rueil-Malmaison,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
12 février 2013

**Date du dernier
renouvellement :**

24 avril 2018

**Échéance et durée
du mandat en cours :**

2022 (4 ans)

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité		
Co-Président de la Fabrique de l'Industrie		
Administrateur de l'Association Nationale de la Recherche Technique		
Président du Fond d'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Commissaire Général à l'Investissement
- › Administrateur de MICHELIN S.C.A.
- › Administrateur de l'Ecole Centrale de Paris
- › Administrateur du Cercle de l'Industrie

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé d'HEC et de l'ENA, M. Louis GALLOIS a exercé à la Direction du Trésor avant de devenir Directeur de cabinet de M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT au ministère de la Recherche et de la Technologie, puis Directeur général de l'Industrie au ministère de l'Industrie, chargé de mission au ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation et de retrouver le cabinet de M. CHEVÈNEMENT au ministère de la Défense. Il a ensuite occupé les fonctions de Président Directeur Général de Snecma de 1989 à 1992, puis d'Aérospatiale de 1992 à 1996. Président de la SNCF de 1996 à 2006, il prend par la suite la co-présidence exécutive du groupe EADS, puis en 2007 la Présidence exécutive jusqu'en juin 2012. Il est également Président Exécutif d'EADS (Airbus) de septembre 2006 à fin août 2007. Il a occupé les fonctions de Commissaire Général à l'Investissement de juin 2012 à avril 2014. Il est Président du Conseil de Surveillance du Groupe PSA depuis le 29 avril 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 1 065 actions.

GEOFFROY ROUX DE BEZIEUX



Nationalité française

Né le 31 mai 1962

Adresse professionnelle :
Notus Technologies,
2 bis, rue de Villiers,
92300 Levallois-Perret,
France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
23 mai 2007

**Date du dernier
renouvellement :**

10 mai 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant et membre référent
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Président de NOTUS TECHNOLOGIES		
Administrateur de PARROT S.A.	√	
Président du MEDEF		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Président d'OMEA TELECOM (VIRGIN MOBILE)
- › Vice-Président du Conseil de Surveillance de SELOGER.COM
- › Président d'Oliviers & Compagnie
- › Président du Conseil de Surveillance de CREDIT.FR

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé de l'ESSEC, M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX a exercé diverses fonctions au sein du groupe l'Oréal de 1986 à 1996. Il est le Président Fondateur de The Phone House, premier réseau indépendant de vente de téléphones mobiles, revendu à Carphone Warehouse dont il a été Directeur général Europe (2000-2003), puis *Chief Operating Officer* (2003-2006). Il a été de 2006 à 2014 Président fondateur d'Omea Telecom (Virgin Mobile). Il dirige la société d'investissements NOTUS Technologies.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 2 417 actions.

MARIE-HELENE PEUGEOT RONCORONI


Nationalité française

Née le 17 novembre 1960

 Adresse professionnelle :
 FFP, 66, avenue Charles
 de Gaulle,
 92200 Neuilly-sur-Seine,
 France

Date du premier mandat de EPF au Conseil de Surveillance:

25 avril 2014

Date du dernier renouvellement de EPF au Conseil de Surveillance:

24 avril 2018

Échéance et durée du mandat en cours :

2022 (4 ans)

Représentant permanent d'Établissement Peugeot Frères (EPF) au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Membre du Comité Asia Business Development

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur et Vice-Présidente de la Fondation d'entreprise PSA		√
Administrateur et Directeur général délégué d'ÉTABLISSEMENT PEUGEOT FRÈRES S.A.		
Administrateur et Vice-Présidente de FFP S.A.	√	
Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration de SAPAR S.A.		
Administrateur d'ESSO SAF	√	
Administrateur de LISI	√	
Administrateur de SICAV ARMENE		
Présidente de SAINT-CO SAS		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur d'ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE
- › Représentant d'Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration de l'INSTITUT DIDEROT
- › Directeur général délégué de SAPAR S.A.
- › Représentant permanent de SAPAR S.A. au Conseil d'Administration d'IMMEUBLES DE FRANCHE-COMTE
- › Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction financière du Groupe et à la Direction des relations industrielles et humaines. Elle est notamment Administrateur et Directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères, administrateur et Vice-Présidente de FFP, d'ESSO SAF et de LISI. Elle est également administrateur et Vice-Présidente du Conseil d'Administration de la Fondation d'entreprise PSA.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Mme Marie Hélène PEUGEOT RONCORONI au 31 décembre 2018 : 1 150 actions.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par EPF au 31 décembre 2018 : 26 298 895 actions.

Nombre des parts du FCPE des salariés du Groupe PSA détenues par Mme Marie Hélène PEUGEOT RONCORONI au 31 décembre 2018 : 652 parts.

LI SHAOZHU



Nationalité chinoise
Né le 3 décembre 1960

Adresse professionnelle :
Special No.1 Dongfeng Road
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone, Wuhan, Hubei
Province, Chine.

**Date du premier mandat de
DMHK au Conseil de
Surveillance :**
25 avril 2014

**Date du dernier
renouvellement de DMHK au
Conseil de Surveillance :**
24 avril 2018

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2022 (4 ans)

Représentant permanent de Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co. Ltd (DMHK) au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

**Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance de Peugeot S.A.
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.**

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur, Directeur général et Secrétaire Adjoint du Comité du Parti de Dongfeng Motor Corporation		
Administrateur exécutif, Président Directeur Général et Membre permanent du Comité du Parti de Dongfeng Motor Group Co., Ltd.	√	
Président de Dongfeng Renault Automobile Co., Ltd.		
Président de Dongfeng Honda Automobile Co., Ltd.		
Président de Dongfeng Commercial Vehicles Co., Ltd.		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Directeur général adjoint et membre permanent du Comité du Parti de Dongfeng Motor Corporation
- ▶ Membre permanent du Comité du Parti de Dongfeng Motor Co., Ltd.
- ▶ Secrétaire du Comité du Parti de Dongfeng Design Institute Co., Ltd.
- ▶ Président de Dongfeng Design Institute Co., Ltd.
- ▶ Président Dongfeng Checheng Logistics Co., Ltd.
- ▶ Président de Wuhan Dawnpro Information Technology Co., Ltd.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Li Shaozhu, âgé de 57 ans, a été nommé Directeur général de Dongfeng Motor Corporation en juin 2016. Il est actuellement Administrateur du *Board*, Directeur général et Secrétaire adjoint du Comité du Parti de cette société. M. Li a été diplômé en 1983 d'une licence en ingénierie mécanique avec une spécialisation en installation et équipement de fonderie à l'Université de Tsinghua. Il a également obtenu par la suite un MBA à l'Université de Zhongnan en 1996. Il a rejoint la société Dongfeng Motor Corporation en 1983 pour remplir les fonctions de Directeur général adjoint de la société de juillet 1997 à juillet 2001, également de Directeur général et Membre permanent du Comité du Parti de la société du juillet 2001 à juin 2016. À partir de cette date, il a exercé les fonctions de Directeur général, Administrateur et Secrétaire Adjoint de Dongfeng Motor Corporation. En août 2016, Il a également été nommé Président Directeur Général de Dongfeng Motor Group Company Limited. M. Li a une expérience professionnelle de plus de 30 ans dans le secteur de l'industrie automobile.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par DMHK au 31 décembre 2018 : 110 622 120 actions.



ANNE GUERIN


Nationalité française

Née le 16 août 1968

 Adresse professionnelle :
 Bpifrance Participations,
 6/8, boulevard Haussmann,
 75009 Paris France

**Date du premier mandat de
 Bpifrance Participations
 au Conseil de Surveillance :**
 25 juillet 2017

**Date du dernier
 renouvellement de
 Bpifrance Participations au
 Conseil de Surveillance :**
 24 avril 2018

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2022 (4 ans)

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
**Membre du Comité Financier et d'Audit
 Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
 Vice-Présidente du Conseil de Surveillance**

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de Bpifrance Régions		
Administrateur de l'association VoisinMalin		
Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau de Bpifrance		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Directrice exécutive en charge des risques (Bpifrance)
- › Directrice des Financements internationaux (Bpifrance)
- › Directrice régionale Île de France Ouest (Bpifrance)
- › Administrateur et Représentant permanent de Bpifrance Participations au sein du Conseil de CGG

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Anne GUERIN est diplômée de l'ESCP Europe. Elle a débuté sa carrière en tant que Chargée d'Affaires à la Banque de Développement des PME, puis comme Directrice de Participations chez Avenir Entreprises. Elle est entrée à Bpifrance en 2008, comme Directrice région Île de France Ouest, puis a été Directrice des financements internationaux (2014-2016), et enfin Directrice des risques (2016-2017). Elle est actuellement Directrice exécutive en charge du Financement et du Réseau. Mme Anne GUERIN est également Membre du Conseil d'Administration de Bpifrance Régions et Administratrice de l'association VoisinMalin.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Mme Anne GUÉRIN au 31 décembre 2018 : 0 action.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Bpifrance Participations au 31 décembre 2018 : 1 000 actions.
DANIEL BERNARD


Nationalité française

Né le 18 février 1946

 Adresse professionnelle :
 Provestis, 14, Rue de
 Marignan, 75008 Paris,
 France

**Date du premier mandat de
 Lion Participations
 au Conseil de Surveillance :**
 25 juillet 2017

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2021 (4 ans)

Représentant permanent de Lion Participations au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
**Membre du Comité Stratégique
 Membre du Comité Asia Business Development**

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.E.	√	
Président de Provestis S.A.S.		
Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners LP (UK)		
Administrateur d'EESC d'HEC		
Président d'Honneur de la Fondation HEC		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur d'Alcatel-Lucent S.A.
- › Président de la Fondation HEC
- › Président de MAF Retail Group (Dubai)
- › Président de Kingfisher Plc (UK)

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé d'HEC, M. Daniel BERNARD a été successivement Directeur général du groupe Metro France (1981-1989), *Chief Operating Officer* de Metro International AG (1989-1992), puis Président Directeur Général de Carrefour (1992-2005), Président du Conseil d'Administration de MAF Retail Group (Dubai) (2010-2014), et Président du Conseil d'Administration de Kingfisher PLC (U.K.) (2006-2017). Il est actuellement Président de la société holding Provestis. Il est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.E., *Senior Advisor* de Towerbrook Capital Partners LP (Royaume-Uni), Membre du Conseil d'Administration d'HEC et Président d'Honneur de la Fondation HEC. Daniel BERNARD est Chevalier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Daniel BERNARD au 31 décembre 2018 : 0 action.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par Lion Participations au 31 décembre 2018 : 110 621 220 actions.

CATHERINE BRADLEY



Nationalité française et britannique

Née le 20 avril 1959

Adresse professionnelle :
11 Woodstock Road,
London W4 1DS, United Kingdom

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
23 février 2016

Échéance et durée du mandat en cours :
2020 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Présidente du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Administratrice indépendante de Financial Conduct Authority (FCA)		
Administratrice indépendante de FICC Markets Standards Board (FMSB)		
Membre du Comité d'Investissement de The Athenaeum Club		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Administratrice indépendante de WS Atkins PLC

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Catherine BRADLEY est diplômée d'HEC Paris (majeure finance et affaires internationales). De 1981 à 1991, elle occupe des fonctions en banque d'investissement et fusions-acquisitions chez Merrill Lynch. Elle est ensuite nommée *Executive Director* en charge d'activités de banque d'investissements chez SBC (UBS) en 1991 puis *Head of European Strategy Equity Advisory team* chez Paribas (BNP) en 1994. En 2000, elle devient *Managing Director* de Dresdner Kleinwort Benson. Elle rejoint Crédit Suisse comme *Managing Director* en 2003, d'abord à Londres en tant que *Head of Coverage* puis à Hong Kong de 2008 à 2012 comme *Head of the Equity-Linked Solutions Group for Asia-Pacific*. Enfin, en 2013, elle est nommée *Head of Equity Advisory, Global Markets*, pour la région Asie Pacifique à la Société Générale. Elle est actuellement administratrice indépendante. Elle a notamment été nommée par le Trésor britannique pour siéger au Conseil de la Financial Conduct Authority, l'autorité de régulation des activités financières du Royaume-Uni.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 1 000 actions.

PAMELA KNAPP



Nationalité allemande

Née le 8 mars 1958

Adresse professionnelle :
Groupe PSA,
7, rue Henri Sainte Claire
Deville,
92500 Rueil-Malmaison,
France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
31 mai 2011

Date du dernier renouvellement :
10 mai 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de la COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN S.A.	√	
Administrateur de HKP AG		
Administrateur de PANALPINA AG	√	
Administrateur de BEKAERT NV	√	
Membre du Conseil de Surveillance de Lanxess AG	√	

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

› Membre du Directoire de GfK SE

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Pamela KNAPP est diplômée de l'Université de Harvard (*Advanced Management Program*) et de l'Université de Berlin (Master en économie). Elle a débuté sa carrière à la Deutsche Bank AG, puis a exercé en tant que consultant en M&A avant de prendre plusieurs fonctions de direction au sein du groupe Siemens AG, dont, en qualité de Senior Vice President, le *Management Development* du Groupe, le *Senior Management Remuneration System* du Groupe de 2000 à 2004 et la Direction financière de la division *Power Transmission & Distribution* de 2004 à 2009. Elle a occupé les fonctions de Directeur financier et des ressources humaines du groupe GfK SE de 2009 à octobre 2014.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 1 938 actions.

CHRISTIAN LAFAYE


Nationalité française

Né le 21 janvier 1956

 Adresse professionnelle :
 Groupe PSA,
 site de Sept-Fons,
 Route de Sept-Fons,
 03290 Dompierre-sur-Besbre,
 France.

**Date du premier mandat
 au Conseil de Surveillance :**
 22 juin 2018*

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 CGE 2022 (4 ans)

Membre représentant les salariés au sein du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Membre du Comité Asia Business Development
Membre du Comité Stratégique
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

Aucun

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Délégué du Personnel au site Sept-Fons du Groupe PSA
- › Membre du Comité d'Établissement au site de Sept-Fons du Groupe PSA
- › Délégué Syndical Central Force Ouvrière pour le Groupe PSA

Expertise et expérience professionnelle :

Christian LAFAYE est le délégué historique du syndicat Force Ouvrière à Sept-Fons. Fondateur de profession et salarié de ce site depuis 1976, il a alors exercé plusieurs mandats au sein du Comité d'Établissement de Sept-Fons, recouvrant les fonctions de Représentant du Personnel au site de Sept-Fons pendant 41 ans, et de Secrétaire Adjoint du Comité d'Établissement de Sept-Fons pendant 18 ans.

Il a également été Secrétaire du Comité d'Établissement de Sept-Fons pendant vingt ans ainsi que Délégué Syndical Central pendant les dix dernières années.

Il apporte au Conseil de Surveillance sa connaissance approfondie de l'entreprise, de l'industrie automobile mais aussi des instances sociales.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.

* désigné en vertu de l'article L. 225-79-2 du Code de commerce

Société cotée	Société du Groupe

HELLE KRISTOFFERSEN


Nationalités française et danoise

Née le 13 avril 1964

 Adresse professionnelle :
 Total S.A.,
 2, place Jean Millier,
 La Défense,
 92078 Paris La Défense
 Cedex France

**Date du premier mandat
 au Conseil de Surveillance :**
 27 avril 2016

**Date du dernier
 renouvellement:**

10 mai 2017

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**

2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » de TOTAL S.A.	√	
Administrateur d'ORANGE S.A.	√	
Administrateur de Sunpower Corporation	√	
Administrateur de Direct Énergie S.A.		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur de VALEO S.A.
- › Administrateur de la Communauté d'Universités et d'Établissements Paris Sciences et Lettres (COMUE PSL)
- › Directeur de la Stratégie et Intelligence Économique de TOTAL S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

 Mme Helle KRISTOFFERSEN est diplômée de l'École Normale Supérieure, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE). Elle est depuis le 1^{er} septembre 2016, Responsable stratégie et Secrétariat Général de la branche « bas carbone » du Groupe Total (gaz naturel, énergie solaire, trading & marketing électricité, services d'efficacité énergétique). Au titre ses fonctions de branche, elle couvre les Directions financière, juridique, RH, systèmes d'information, communication, sûreté et stratégie-marchés. Elle était auparavant Directrice de la stratégie et intelligence économique du groupe Total de 2012 à 2016. Mme Helle KRISTOFFERSEN avait fait l'essentiel de sa carrière au sein du groupe Alcatel devenu Alcatel-Lucent qu'elle a rejoint en 1994. Après y avoir occupé divers postes elle a été, entre 2005 et 2008, Vice-Présidente stratégie Groupe puis Senior Vice-Président marchés verticaux du groupe Alcatel-Lucent de 2009 à 2010. Elle est Chevalier de la Légion d'Honneur.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 1 000 actions.

Société cotée	Société du Groupe

AN TIECHENG



Nationalité chinoise

Né le 30 juin 1963

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongfeng Road,
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone, Wuhan, Hubei
Province, Chine

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
25 juillet 2017

**Date du dernier
renouvellement :**
24 avril 2018

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2022 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Président du Comité Asia Business Development
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Directeur général adjoint et membre du Comité Permanent du Parti de Dongfeng Motor Corporation		
Président de DONGFENG PEUGEOT-CITROËN AUTOMOBILES COMPANY LTD. (DPCA)		√
Président de DONGFENG PEUGEOT-CITROËN AUTOMOBILES SALES COMPANY LTD. (DPCS)		√
Administrateur exécutif de DONGFENG MOTOR GROUP CO. LTD.	√	
Administrateur de DONGFENG MOTOR (HONG KONG) INTERNATIONAL CO. LTD (DMHK)		
Administrateur de DONGFENG MOTOR CO. LTD		
Directeur général de DONGFENG MOTOR INVEST (SHANGAI) CO. LTD		
Président de DONGFENG HONGTAI HOLDINGS GROUP CO. LTD		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Directeur général de FAW-VW
- › Directeur général de FAW CAR CO.
- › Secrétaire du Parti de DIVISION HONGQI DE FAW CORPORATION

Expertise et expérience professionnelle :

M. AN Tiecheng est diplômé en Sciences et Ingénierie de Management – Université de Jilin (Chine) Il a fait la grande majorité de sa carrière chez FAW où il a débuté en 1984 pour exercer différentes responsabilités en usine jusqu'au poste de Directeur adjoint. En 1999, il devient Directeur adjoint du Département Planning de FAW-VW, puis Directeur du département Planning du groupe FAW avant de devenir Directeur général de FAW-VW puis de FAW CAR Co. Depuis avril 2017, il est Vice-Directeur et Membre du Comité Permanent du Parti du groupe Dongfeng Motor Corporation. Depuis juin 2017, il est Président du *Board* de DPCA.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.



ROBERT PEUGEOT


Nationalité française

Né le 25 avril 1950

 Adresse professionnelle :
 FFP,
 66, avenue Charles de Gaulle,
 92200 Neuilly-sur-Seine,
 France

Date du premier mandat de FFP au Conseil de Surveillance :

25 avril 2014

Date du dernier renouvellement de FFP au Conseil de Surveillance :

24 avril 2018

Échéance et durée du mandat en cours :

2022 (4 ans)

Représentant permanent de FFP S.A. au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.
Président du Comité Stratégique
Membre du Comité Financier et d'Audit
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de Faurecia S.A.	√	√
Président Directeur Général de FFP S.A.	√	
Membre du Conseil de Surveillance d'HERMES INTERNATIONAL SCA	√	
Administrateur d'ETABLISSEMENTS PEUGEOT FRERES S.A.*		
Administrateur de SOFINA S.A.	√	
Administrateur de TIKEHAU CAPITAL ADVISORS SAS		
Administrateur de DKSH AG	√	
Gérant de CHP GESTION S.A.R.L.		
Gérant de SC RODOM		
Représentant permanent de FFP, Président de FFP INVEST*		
Représentant permanent de FFP INVEST, Président et membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE GUIRAUD SAS*		
Représentant permanent de MAILLOT I au Conseil d'Administration de la SICAV ARMENE*		
Représentant permanent de F&P au Conseil de Surveillance de SAFRAN S.A.*	√	
Membre du Conseil de Surveillance de SOPAREXO S.C.A.		

* Mandat exercé au sein du groupe FFP.

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.
- › Administrateur de SANEF S.A.
- › Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE
- › Administrateur de HOLDING REINIER S.A.S.
- › Administrateur d'IMERYS S.A.
- › Représentant permanent de FFP INVEST au Conseil d'Administration de SANEF S.A.
- › Membre du Conseil de Surveillance d'IDI EMERGING MARKETS S.A.
- › Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

Après ses études à l'Ecole Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert PEUGEOT a occupé différents postes de responsabilité au sein du Groupe PSA et a été membre du Comité Exécutif du Groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il est depuis 2003 Président Directeur Général de FFP. M. Robert PEUGEOT est Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par M. Robert PEUGEOT au 31 décembre 2018 : 1 000 actions.
Nombre de titres Peugeot S.A. détenus par FFP au 31 décembre 2018 : 84 323 161 actions.

HENRI PHILIPPE REICHSTUL



Nationalité brésilienne

Né le 12 avril 1949

Adresse professionnelle : Av. Brig. Faria Lima, 201 - 8^e Andar - cjs. 82 - 05426-100 Sao Paulo SP, Brasil

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
23 mai 2007

Date du dernier renouvellement :

10 mai 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre indépendant
Membre du Comité Stratégique
Membre du Comité Asia Business Development

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur de LATAM AIRLINES GROUP S.A.	√	
Président du Conseil de Surveillance de FIVES GROUP		
Administrateur de TAM - Linhas Aéreas		
Administrateur de Repsol S.A.	√	

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur de FOSTER WHEELER
- › Administrateur de GAFISA S.A.
- › Administrateur de SEMCO PARTNERS
- › Administrateur de REPSOL YPF S.A.
- › Administrateur de BRF - Brazilian Food

Expertise et expérience professionnelle :

Diplômé en économie de l'université de São Paulo, *post graduate work* à Oxford, puis professeur d'économie dans l'enseignement supérieur, M. Henri Philippe REICHSTUL a exercé au Brésil plusieurs fonctions au sein de la haute fonction publique avant d'occuper divers postes de Président et Administrateur de sociétés, dont la présidence de Petrobras (1999-2001).

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 1 000 actions.

BENEDICTE JUJAU



Nationalité française

Née le 19 janvier 1961

Adresse professionnelle : Groupe PSA, Centre Technique de Vélizy, Route de Gisy, Parc Inovel Sud, 78943 Vélizy-Villacoublay Cedex, France

Date du premier mandat au Conseil de Surveillance :
10 mai 2017

Échéance et durée du mandat en cours :
2021 (4 ans)

Membre Représentant des salariés actionnaires au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :	Société cotée	Société du Groupe
Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE « des salariés du Groupe PSA »		√
Présidente des commissions Égalité et Diversité du Centre Technique de Vélizy		√
Vice-Président Performance Qualité au sein de la Direction Qualité et Ingénierie du Groupe PSA		√
Administratrice de l'Association Avenir Dysphasie France (AAD)		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Responsable Système Qualité Groupe au sein de la Direction Qualité

Expertise et expérience professionnelle :

Mme Bénédicte JUJAU est ingénieure en Génie Mécanique, diplômée de l'Université de Technologie de Compiègne. Elle a commencé sa carrière chez Saint Gobain Vitrage en tant qu'ingénieure puis responsable Qualité sur trois différents sites de production (*float glass* et vitrages automobiles), où elle a développé les premières méthodes d'assurance qualité. Après trois ans d'expatriation aux États-Unis (Charlottesville, Virginia), elle est entrée dans le Groupe PSA en janvier 2000 pour poursuivre sa carrière dans la Qualité en Recherche et développement. Elle a notamment exercé les fonctions de manager de départements Qualité transversaux (méthodes, audit, Lean Management, système de management qualité, ...) et de directrice qualité programme (projets Citroën C3 II et DS3). Elle est actuellement Vice Président en charge de la performance qualité du Groupe PSA.

En parallèle, elle est impliquée dans l'action syndicale depuis les années 1990, notamment via les actions en faveur de l'égalité Hommes-Femmes, de la diversité et de l'actionnariat salarié du Groupe PSA. Elle a également contribué aux activités de la Fondation PSA via du mécénat de compétence, et en faveur du handicap (grand prix de la marraine en 2013). Elle est administrateur et membre actif de l'Association Avenir Dysphasie (AAD), en charge des activités jeunes adultes.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.

Nombre de parts des FCPE « des salariés du Groupe PSA » et « Secure » détenues au 31 décembre 2018 : 900,8 parts.

LES CENSEURS
FREDERIC BANZET


Nationalité française

Né le 16 septembre 1958

 Adresse professionnelle :
 FFP Investment UK Ltd,
 2 Duke Street, London W1U
 3EH, United Kingdom

**Date du premier mandat
 de censeur au Conseil
 de Surveillance :**
 29 juillet 2014

**Date du dernier
 renouvellement :**
 24 avril 2018

**Échéance et durée
 du mandat en cours :**
 2022 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de FFP/EPF)
Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Administrateur d'Établissement Peugeot Frères S.A.		
Administrateur et <i>Chairman</i> de FFP INVESTMENT UK LTD.		
Administrateur de FFP Investments US 1, Inc		
Administrateur de FFP US CC, Inc		
Administrateur de FFP US SRL, Inc		
Administrateur de FFP Investments US 2, Inc		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- › Administrateur de CITROËN BELUX S.A
- › Administrateur de Changan PSA Automobiles Co, Ltd
- › Administrateur d'AUTOMOVILES CITROËN ESPANA S.A.
- › Administrateur de CITROËN UK LTD
- › Membre du Conseil de Surveillance de PEUGEOT CITROËN UKRAINE S.R.L.
- › Administrateur de CITROËN SVERIGE AB
- › Administrateur de Changan PSA Automobiles Co, Ltd (CAPSA)
- › Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN POLSKA SP ZOO
- › Représentant permanent d'AUTOMOBILES CITROËN (Président) au sein d'AUTOMOVEIS CITROËN S.A.
- › Président Directeur Général d'AUTOMOBILES CITROËN S.A.
- › Membre du Conseil de Surveillance de CITROËN NEDERLAND B.V.
- › Représentant permanent d'AUTOMOBILES CITROËN au Conseil d'Administration de BANQUE PSA Finance
- › Administrateur de FFP S.A.
- › Représentant permanent de FFP Invest au sein d'IDI Emerging Market S.A.
- › Représentant permanent de FFP Investment au Conseil de Surveillance de ZODIAC AEROSPACE S.A.

Expertise et expérience professionnelle :

M. Frédéric BANZET est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du Groupe PSA, notamment à la Direction financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des affaires internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il a été Directeur de la marque Citroën de 2009 à juin 2014. Il a rejoint l'équipe dirigeante de FFP en septembre 2014. Depuis juin 2015 il est Président et Directeur général de FFP Investment UK Limited.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.

ALEXANDRE OSSOLA



Nationalité française

Né le 26 septembre 1974

Adresse professionnelle :
Bpifrance Participations,
6/8, boulevard Haussman,
75009 Paris, France

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
25 juillet 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (désigné sur proposition de Bpifrance)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Membre du Comité de Direction Capital Développement chez Bpifrance Investissement S.A.S.		
Directeur des activités Mid Cap et Directeur du Fonds Avenir Automobile au sein de Bpifrance Investissement S.A.S.		
Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec S.A.	√	
Membre du Conseil de Surveillance de Novares Group S.A.S. (anciennement Financière Mecaplast S.A.S)		
Membre du Conseil d'Administration de Trèves SAS		
Membre du Conseil de Surveillance de Novarc S.A.		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Directeur des Fonds nucléaire et ferroviaire chez Bpifrance Investissement S.A.S.
- ▶ Membre du Comité d'actionnaires de Cameron France Holding S.A.S.
- ▶ Membre du Conseil de Surveillance de Financière SNOF Dunois S.A.S
- ▶ Administrateur de Climpact
- ▶ Administrateur de Mecaplast SAM (société monégasque)
- ▶ Administrateur de HPC

Expertise et expérience professionnelle :

M. Alexandre OSSOLA est diplômé de l'ESCP Europe. Il a débuté sa carrière chez Wasserstein Perella (1998-1999), puis a rejoint Crédit Suisse First Boston (1999-2000). Il a été ensuite Directeur au sein du bureau de Paris de CVC Capital Partners (2000-2011), puis chargé des opérations de capital risque de CDC Climat (2011-2013). Il intègre Bpifrance Investissement en 2013 comme Directeur des Fonds nucléaire et ferroviaire. En 2015, il entre au Comité de Direction de Mid & Large Cap de Bpifrance en prenant la direction du FAA et FAA Rang 2. En 2017, il prend également la direction des activités Mid Cap au sein de la Direction de Capital Développement dont il est membre du Comité de Direction.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.

LV HAITAO



Nationalité Chinoise

Né le 3 septembre 1970

Adresse professionnelle :
Special No. 1 Dongfeng Road,
Wuhan Economic and
Technology Development
Zone, Wuhan, Hubei
Province, Chine

**Date du premier mandat
au Conseil de Surveillance :**
25 juillet 2017

**Échéance et durée
du mandat en cours :**
2021 (4 ans)

Censeur au Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. (Désigné sur proposition de DMHK)

Autres fonctions et mandats au 31 décembre 2018 :

	Société cotée	Société du Groupe
Directeur adjoint du Département Stratégie et Programme de Dongfeng Motor Corporation		

Fonctions et mandats expirés au cours des cinq derniers exercices :

- ▶ Directeur général adjoint Commerce de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobiles Company Ltd. (DPCA)
- ▶ Membre du Comex de DPCA
- ▶ Directeur général adjoint Commerce de Dongfeng Peugeot-Citroën Automobiles Sales Company Ltd (DPCS)
- ▶ Directeur adjoint du Bureau de Dongfeng Motor Corporation
- ▶ Chef de la division des Affaires Étrangères de Dongfeng Motor Corporation

Expertise et expérience professionnelle :

M. LV Haitao est diplômé d'un Master Sciences et Management de l'Université de Huazhong (Chine), il a débuté sa carrière chez DPCA (JV Groupe PSA et Dongfeng Motors) en 1992 à la Direction qualité. Après différents postes exercés à la Direction des achats, il est devenu Assistant Exécutif du DG de DPCA en 2003. Il a exercé différents postes à responsabilité au sein de DPCA. En 2012, il est nommé Directeur général de Dongfeng Peugeot, puis Directeur général adjoint Commerce de DPCA, Membre du Comex. En 2016, il rejoint Dongfeng Motor Corporation comme Directeur adjoint du Bureau et Chef de la division des Affaires Étrangères. Il est actuellement Directeur adjoint du Département Stratégie et Programme de DFM.

Nombre de titres Peugeot S.A. détenus au 31 décembre 2018 : 0 action.



Compétences des membres du Conseil de Surveillance

Parmi les compétences requises pour siéger au sein du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., le tableau ci-après synthétise la diversité et la complémentarité des compétences mobilisées :

	Finance & management des risques	Expérience internationale	Industrie	Nouveaux modèles économiques	Ressources humaines	RSE	Gouvernance
Louis GALLOIS			√		√		√
Geoffroy ROUX DE BEZIEUX		√		√			√
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI	√					√	√
LI Shaozhu			√		√	√	
Anne GUERIN	√				√		√
Catherine BRADLEY	√	√					√
Pamela KNAPP	√			√	√		
Christian LAFAYE			√		√	√	
Helle KRISTOFFERSEN		√	√	√			
AN Tiecheng			√	√			√
Robert PEUGEOT	√		√				√
Henri Philippe REICHSTUL	√	√					√
Bénédicte JUYAUX		√	√			√	
Daniel BERNARD		√		√			√

Cette composition équilibrée permet d'assurer une grande qualité aux débats et prises de décisions du Conseil de Surveillance.

3.1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

3.1.3.1. LES MISSIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à la loi, le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société dont le Directoire assure la gestion et la direction.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est :

- d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation, pour avis et observations, par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destiné à l'Assemblée des actionnaires. À ce titre, il examine également le rapport financier semestriel, l'information financière trimestrielle et les communiqués financiers à publier par la Société.

Le Conseil de Surveillance est ainsi tenu régulièrement informé par le Directoire de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société ;

- de donner, au titre des pouvoirs qu'il tient de l'article 9 des statuts, outre les obligations légales d'autorisations préalables, son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :
- a) proposer toute modification des statuts de la Société (ou toute autre décision dont l'objet ou l'effet emporterait modification des statuts),
- b) réaliser toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves ainsi que toute réduction de capital, autorisée par l'Assemblée Générale,
- c) réaliser toute émission d'obligations, convertibles ou non, autorisée par l'Assemblée Générale,
- d) établir tout projet de traité de fusion ou d'apport partiel d'actif,
- e) passer ou dénoncer tout accord industriel ou commercial engageant l'avenir de la Société avec d'autres entreprises ayant un objet analogue ou connexe à celui de la Société, et plus généralement réaliser toute opération majeure de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière de la Société et du Groupe qu'elle contrôle ou se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe,
- f) procéder à l'achat, la vente, l'échange ou l'apport de tout immeuble d'exploitation et/ou fonds de commerce, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour),
- g) procéder à l'achat, la prise ou la cession de toute participation dans d'autres entreprises créées ou à créer et représentant directement ou indirectement un investissement, une dépense (en valeur d'entreprise) ou une garantie de crédit ou de passif, immédiats ou différés, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour),
- h) contracter tout emprunt, autre qu'obligataire, pour une durée ou pour un montant supérieur à ceux déterminés par le Conseil de Surveillance (100 millions d'euros à ce jour),
- i) octroyer ou renouveler des cautions, avals ou garanties au nom de la Société (hors engagement à l'égard des administrations fiscales et douanières), quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis, pour un montant par engagement supérieur au montant déterminé par le Conseil de Surveillance (25 millions d'euros à ce jour), ou pour un montant total annuel supérieur au montant déterminé par le Conseil de Surveillance (125 millions d'euros à ce jour),
- j) émettre tout plan d'attribution d'options sur actions ou d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance,
- k) procéder à des rachats d'actions dans le cadre d'un programme autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires, et
- l) conclure tout accord transactionnel ou prendre tout engagement, dans le cadre d'un litige ou d'une procédure d'arbitrage, excédant les montants déterminés par le Conseil de Surveillance (50 millions d'euros à ce jour).

Toutes ces autorisations portent sur les opérations réalisées par la Société, et suivant la nature de l'opération, peuvent concerner également les opérations réalisées par les filiales du Groupe, à l'exception de Faurecia.

Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme qu'il a définies. Chaque année, il examine et donne son agrément sur le plan stratégique moyen terme (PMT), sur le plan d'investissement, ainsi que sur le budget. Il est alerté dans les meilleurs délais par le Directoire en cas d'événement externe ou d'évolution interne mettant en cause de façon significative les perspectives de la Société ou les prévisions présentées au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est également tenu informé, sur une base annuelle, des grands enjeux de la politique de ressources humaines du Groupe.





3.1.3.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance et ses travaux s'appuient sur les règles fixées dans le Règlement Intérieur du Conseil, qui est disponible dans son intégralité sur le site internet du Groupe.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance précise en particulier :

- le nombre minimal de réunions annuelles (cinq), les modalités de tenue de ces réunions et d'établissement de leur ordre du jour ;
- les modalités d'information des membres (notamment, transmission sur une base mensuelle d'une présentation de l'activité et des résultats du Groupe) ;
- le rôle et les obligations des comités spécialisés du Conseil de Surveillance ;
- les obligations incombant aux membres du Conseil de Surveillance ;
- la détention minimale d'actions (1 000), sauf pour le représentant de l'État, le membre représentant des salariés et le membre représentant des salariés actionnaires, conformément aux dispositions législatives particulières qui leur sont applicables ;
- les règles de gestion des conflits d'intérêts : *« Tout membre du Conseil de Surveillance se trouvant, même potentiellement, de façon directe ou par personne interposée, en situation de conflit d'intérêts au regard de l'intérêt social, doit en informer le Président du Conseil de Surveillance, ou toute personne désignée par celui-ci. Il s'abstient de participer à la prise de décision sur les sujets concernés, et peut donc être amené, le cas échéant, à ne pas prendre part au vote. »*

3.1.3.3. LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

La Charte de déontologie boursière a été mise à jour en 2016 pour tenir compte de la nouvelle réglementation sur les abus de marché. Elle a pour objet de définir les mesures préventives autorisant les membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, du Comité Exécutif et des censeurs à intervenir sur les titres Peugeot S.A. et/ou Faurecia, tout en respectant les règles d'intégrité du marché (rappel des obligations de confidentialité et d'abstention en cas de détention d'une information privilégiée et des sanctions applicables, des obligations déclaratives, définition de fenêtres négatives, inscription sur la liste des initiés permanents, etc.). Elle est disponible dans son intégralité sur le site internet du Groupe. Chaque mandataire social a adhéré à la Charte. Ces obligations leur sont périodiquement rappelées par la Société.

3.1.3.4. L'ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que le Conseil procède régulièrement à une évaluation de sa composition, de son organisation, de son fonctionnement et des modalités d'exercice de son contrôle. Le Conseil procède également avec le Directoire à l'évaluation des modes de fonctionnement entre les deux instances.

Cette évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque membre aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

À cet effet, le Conseil de Surveillance consacre, une fois par an, un débat sur son fonctionnement et tous les trois ans une évaluation formelle mise en œuvre par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, éventuellement avec l'aide d'un consultant extérieur, et ce conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les actionnaires sont informés chaque année dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise de la réalisation de l'évaluation et, le cas échéant, des suites données.

Le Comité des Nominations, de la Rémunération et de la Gouvernance du 15 décembre 2017 a initié une évaluation formelle du Conseil de Surveillance avec l'aide du consultant extérieur. Cette évaluation formelle a été réalisée au cours du premier trimestre 2018. L'ensemble des membres du Conseil ainsi que les membres du Directoire ont été audités de manière anonyme.

Les conclusions de cette évaluation formelle ainsi que le plan d'actions qui en découle ont été portés à la connaissance du Conseil de Surveillance du 23 avril 2018.

Il ressort de cette évaluation que les travaux du Conseil se déroulent sous une présidence assurée avec autorité et savoir-faire, maintenant le Conseil dans son rôle, permettant une prise de décision efficace et favorisant un travail harmonieux avec le Directoire, qui, quant à lui, fournit au Conseil des rapports transparents et complets sur son activité de gestion.

Les membres ont également exprimé leur satisfaction sur le fonctionnement harmonieux du Comité Financier et d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Gouvernance et exprimé la nécessité d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du Comité Stratégique et du Comité Asia Business Development.

Aussi, à compter du Conseil du 23 avril 2018, ces deux Comités ont mené une analyse sur leur propre fonctionnement, afin d'identifier les améliorations possibles. Aussi, le rôle du Comité Stratégique sur l'analyse des opérations stratégiques, de fusions-acquisitions et l'étude des grandes transformations du métier automobile, a été renforcé. Dans la même démarche, le Comité Asia Business Development sera informé de manière plus détaillée et débattera sur la stratégie automobile et des équipementiers en Chine.

3.1.3.5. ACTIVITÉ DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2018

Le Conseil de Surveillance s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2018, contre huit fois en 2017.

Le taux de présence de ses membres aux réunions a été de 92 %.

L'année 2018 clôt la fin de la première phase du plan *Push to Pass* et la première année de la mise en œuvre du plan *PACE!*, concernant Opel Vauxhall. Le Conseil de Surveillance a porté une attention particulière à ces deux événements, lors de ses réunions ainsi que celles spécialisées des comités et Séminaires.

Les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis en octobre à Rüsselsheim am Main en Allemagne sur le site d'Opel pour partager la situation et le plan *PACE!*, et tenir le Conseil de Surveillance.

Le séminaire stratégique de septembre a permis de partager le contexte automobile notamment en Chine, l'avancement du plan *Push to Pass* et *PACE!*, les sujets stratégiques liés à l'électrification, le développement des métiers du Digital et de l'intelligence artificielle dans le Groupe, le plan de développement des véhicules connectés et autonomes et les véhicules utilitaires légers.

Les travaux du Conseil de Surveillance ont également porté sur les points suivants :

Activité et finance :

- la vérification et le contrôle des comptes consolidés et comptes sociaux de Peugeot S.A. de l'exercice 2017 et de la situation financière à fin 2017 et l'examen de la communication financière afférente ;
- la préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 et l'examen des rapports présentés à l'Assemblée Générale ;
- l'examen des grandes orientations stratégiques telles que proposées par le Directoire (ces orientations ont recueilli un avis favorable du comité d'entreprise, qui a été porté à la connaissance du Conseil) ainsi que l'autorisation préalable de divers projets stratégiques et des opérations financières relatives ;
- le passage en revue de la politique des ressources humaines, avec un focus particulier sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;
- le contrôle de la politique de RSE (responsabilité sociétale des entreprises) du Groupe PSA, qui est désormais présentée chaque année au Conseil (étant précisé que la cartographie des enjeux RSE fait désormais l'objet d'un plan de vigilance adopté par la Société et examiné par le Conseil) ;
- la vérification et le contrôle des résultats et des comptes du premier semestre 2018, du rapport financier semestriel et de la communication afférente ;
- l'agrément du budget 2019 et du plan à moyen terme ainsi que l'accord sur les investissements dépassant 50 millions d'euros ;
- l'autorisation préalable aux accords de partenariats du Groupe PSA ;
- le renouvellement de l'autorisation annuelle des cautions, avals ou garanties, et la revue des conventions réglementées poursuivies au titre de l'exercice 2018 ;
- l'examen annuel de la politique RSE du Groupe PSA, de sa mise en œuvre et des principaux résultats obtenus.

Stratégie du Groupe :

- l'autorisation préalable, conformément aux Statuts de la Société, des projets stratégiques majeurs intéressant le Groupe, comme, par exemple, du projet portant sur l'activité de production de boîtes de vitesse automatiques.

Gouvernance et rémunération :

- l'établissement du plan de succession du Directoire et le renouvellement du mandat du Directoire, en cohérence avec la politique de diversité ;
- l'établissement de la politique de rémunération des membres du Directoire pour l'exercice 2018 ;
- l'autorisation d'un plan d'actions de performance 2018 ;
- le renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance dont le mandat arrivait à échéance, la recombinaison des Comités du Conseil, au vu des compétences des membres et conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Avec l'aide d'une société de recrutement et en cohérence avec la politique de la diversité, le Comité des Nominations, de la Rémunération et de la Gouvernance a travaillé et mis en œuvre le plan de succession des membres du Conseil, notamment celui du Président du Conseil de Surveillance, M. Louis Gallois qui a fait part à l'Assemblée Générale 2018 de sa décision d'exercer son mandat de Président pour une durée de deux ans. Par ailleurs, l'année 2019 étant la douzième année de mandat de deux membres indépendants (M. ROUX de BEZIEUX et M. REICHSTUL), ayant fait part de leur souhait de démissionner, à compter du jour précédant l'Assemblée Générale annuelle 2019, le Conseil a entrepris les démarches pour recruter deux nouveaux membres en vue de les proposer à l'Assemblée Générale. L'évaluation des candidatures est faite en prenant en compte les compétences, les expériences et la

diversité des profils proposés et celles des membres du Conseil en place, ainsi que les règles applicables en matière d'égalité homme/femme. En particulier, les profils recherchés par le Conseil sont ceux de dirigeants de grands groupes internationaux et de sociétés de nouvelles technologies.

De plus, le Conseil, lors de sa séance du 23 avril 2018, a décidé de proposer aux nouveaux membres du Conseil de Surveillance un parcours d'induction au secteur automobile par une formation composée de différents modules : les éléments financiers, le fonctionnement d'une usine automobile, les différents marchés automobiles, les défis du secteur automobile, la présentation de la Recherche et développement, les enjeux RH et RSE. Cette formation permet aux nouveaux membres d'exercer leur mandat avec un meilleur niveau d'information, d'étudier plus efficacement les dossiers du Conseil et des Comités, et de rencontrer les managers des différentes directions du Groupe. Cette formation a été élaborée en cohérence avec la recommandation du Code AFEP-MEDEF (§12) dans sa version révisée en juin 2018.

3.1.3.6. L'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2018

Conformément à la Loi, le Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. assure la mission d'organiser les travaux du Conseil pour que le pouvoir de contrôle de l'activité de gestion de la Société puisse être exercé correctement.

En 2018 le Président du Conseil de Surveillance a présidé et dirigé les débats des neuf réunions du Conseil qui se sont tenues. Il a assuré et veillé à ce que les sujets stratégiques pour le Groupe PSA soient bien abordés et traités de façon exhaustive, tout en prenant en compte les demandes des membres du Conseil. Il s'est assuré, en lien avec les Présidents des quatre comités du Conseil, de la coordination des différents travaux, et ce dans le respect des attributions de chacun.

Il a assuré le maintien de l'équilibre des fonctions entre les organes de gouvernance, en veillant à un dialogue fréquent et régulier avec le Président du Directoire.

Comme tous les ans, le Président du Conseil de Surveillance a rencontré individuellement l'ensemble des membres et censeurs en début d'année, afin d'évoquer avec eux le fonctionnement du Conseil, de donner un retour sur la contribution de chacun aux différents travaux, et de s'assurer du bon fonctionnement collégial du Conseil.

M. Louis GALLOIS attache une importance majeure à la surveillance, par le Conseil, des projets stratégiques du Groupe. Il s'assure que le Conseil est tenu suffisamment informé et peut ainsi exercer ses pouvoirs de contrôle.

Le Président a également mené une mission en Chine, en novembre 2018, afin de rencontrer les représentants de l'un des trois actionnaires de référence, DMHK.

3.1.3.7. L'ACTIVITÉ DU MEMBRE RÉFÉRENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2018

Comme tous les ans, M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX, en sa qualité de membre référent, a convoqué et animé une réunion des membres indépendants du Conseil de Surveillance. Cette réunion a été l'occasion pour les membres indépendants de débattre du fonctionnement du Conseil. M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX a ensuite restitué les conclusions au Président du Conseil de Surveillance.

En qualité de Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, il a pu notamment jouer un rôle majeur dans l'animation des travaux d'évaluation formelle du Conseil de Surveillance, à l'aide d'un consultant externe et dans les travaux d'évaluation des candidatures des personnes étant susceptibles d'intégrer le Conseil, en cas de démission de ses membres.





Conformément aux missions qui lui sont confiées par le Règlement Intérieur du Conseil, il a veillé à tout conflit d'intérêts des membres de nature à affecter les délibérations du Conseil. Il a pris connaissance de questions relatives à la gouvernance évoquées par

les actionnaires non représentés au Conseil de Surveillance et s'est assuré de ce qu'il leur soit répondu.

Il a tenu, par ailleurs, à rendre compte de l'exécution de sa mission au Conseil de Surveillance du mois de février 2019.

3.1.3.8. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de quatre comités :

- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité Stratégique ;
- le Comité Asia Business Development.

Ces quatre comités ont un rôle de préparation des délibérations du Conseil de Surveillance. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, des recommandations et des avis qui sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance lors de ses réunions. Les membres assistent à titre personnel aux séances des comités et ne peuvent pas se faire représenter. Les comités ont la possibilité de recourir à des experts extérieurs en veillant à leur objectivité et à leur indépendance.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Composition au 25 février 2019	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2018
M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX (Président)	√	<p>► S'agissant des nominations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de choix des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, formuler une proposition sur le choix du membre référent et conduire la procédure de sélection ; - établir et suivre un plan de succession des membres du Directoire pour être en mesure de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévisible. <p>Le comité est par ailleurs informé du plan de succession et des nominations au Comité Exécutif (pour ce qui concerne les membres n'appartenant pas au Directoire) ainsi qu'aux postes dirigeants clés du Groupe. À cette occasion, le comité invite le Président du Directoire à assister à la réunion.</p> <p>► S'agissant des rémunérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer la rémunération des mandataires sociaux dans toutes ses composantes, ainsi que les éventuels avantages en nature et dispositifs de retraite qui pourraient leur être attribués ; - examiner la politique générale de rémunération des membres du Directoire. <p>► S'agissant de la gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées, des recommandations de place et celles des représentants des émetteurs pour formuler des avis ; - s'assurer de la réalisation régulière d'une évaluation par le Conseil de Surveillance et proposer des éventuelles améliorations ; - examiner et donner son avis au Conseil de Surveillance sur toute proposition de modification des statuts de la Société nécessitant l'autorisation préalable du Conseil. 	<p>Neuf réunions en 2018 avec un taux d'assiduité de 93 %.</p> <p>Les travaux du comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► le rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'entreprise ; la politique de rémunération des membres du Directoire, incluant un principe de rémunération exceptionnelle ; ► l'évaluation formelle du Conseil de Surveillance, réalisée à l'aide d'un consultant externe ; ► un plan d'actions de performance ; ► le plan de succession du Conseil de Surveillance, destiné en particulier à sélectionner des profils pouvant répondre aux attentes du Conseil de Surveillance vis-à-vis des membres indépendants, réalisé avec l'aide d'un consultant externe ; ► le plan de succession du Directoire.
M. LI Shaozhu			
Mme Catherine BRADLEY	√		
M. Louis GALLOIS	√		
Mme Pamela KNAPP	√		
Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI			
Mme Anne GUERIN			
Mme Bénédicte JUYAUX (membre représentant les salariés actionnaires)			

Taux d'indépendance : 57 %

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'évaluation des performances du Président du Directoire et des autres membres du Directoire, ainsi que les réflexions sur l'avenir du management, s'effectuent lors de réunions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et du Conseil de Surveillance, hors la présence des membres du Directoire.

Le Comité Financier et d'Audit

Composition au 25 février 2019	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2018
Mme Catherine BRADLEY (Présidente)	√	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurer le suivi : - du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, y compris les risques RSE ; - du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ; - de l'indépendance des Commissaires aux comptes. ▶ Piloter notamment la procédure de sélection pour le renouvellement des Commissaires aux Comptes. ▶ Examiner et donner son avis au Conseil de Surveillance sur les engagements hors bilan, sur tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil dont il est saisi comme défini dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance et les propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende présentées par le Directoire. ▶ Examiner périodiquement la situation financière et le financement du Groupe. 	<p>Cinq réunions en 2018 avec un taux d'assiduité de 88 %.</p> <p>Les travaux du comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ les comptes consolidés et sociaux 2017, les comptes du premier semestre 2018 ; ▶ le suivi régulier de l'évolution de la situation financière du Groupe PSA ; ▶ le suivi de la notation financière des sociétés du Groupe PSA ; ▶ le déroulement du plan à moyen terme (PMT), l'exécution du budget annuel et l'analyse d'éventuels écarts ; ▶ les supports de communication financière du Groupe PSA ; ▶ le contrôle interne et la conformité, la cartographie des « Top-Risques Groupe », comprenant les risques RSE, et le plan d'audit 2019 ; ▶ le rapport 2018 du Comité Éthique et Conformité et le programme de conformité Concurrence ; ▶ l'activité de la Direction de l'audit et du management des risques du Groupe PSA ; ▶ la Charte du Comité Financier et d'Audit du Groupe PSA sur l'autorisation des services non-audit ; ▶ la répartition du capital de Peugeot S.A. ; ▶ l'autorisation de l'enveloppe annuelle des cautions, avals et garanties à émettre par Peugeot S.A.
Mme Pamela KNAPP	√		
Mme Anne GUERIN			
M. Robert PEUGEOT			
M. Geoffroy ROUX de BEZIEUX	√		
M. Louis GALLOIS	√		
M. AN Tiecheng			
Mme Bénédicte JUJYAUX (membre représentant les salariés actionnaires)			

Taux d'indépendance : 57 %

Conformément au Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, les membres du Comité Financier et d'Audit doivent présenter des compétences en matière financière et comptable. À cet égard, le Conseil de Surveillance considère que l'ensemble des membres du comité présente de telles compétences au regard de leur expérience, de leur parcours professionnel et de leur formation, qui sont présentés au chapitre 3.1 du document de référence. La présidence du comité est confiée à Mme Catherine BRADLEY, qui possède les qualités requises, notamment eu égard à ses fonctions au *Board* de la *Financial Conduct Authority*. Le délai dont le comité dispose pour examiner les comptes ne saurait, sauf exception, être inférieur à quatre jours calendaires avant la présentation des comptes au Conseil de Surveillance. La présentation des comptes consolidés annuels et semestriels et des comptes sociaux par le Directeur financier au Comité Financier et d'Audit puis au Conseil de Surveillance, s'accompagne d'une présentation des Commissaires aux Comptes faisant état des faiblesses significatives éventuelles du contrôle interne et des options comptables retenues. Lorsqu'il prend connaissance du dispositif de contrôle interne et de cartographie des risques, en particulier des risques significatifs susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable, il s'assure du degré de maturité et de maîtrise de ces dispositifs et

examine les modalités de leur déploiement et la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives. Il est, à cette fin, informé des principaux constats des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'audit et du management des risques. Dans le cadre de la formalisation de son avis sur la qualité du contrôle interne, il examine le plan d'audit interne pour l'année à venir et est informé des résultats des missions réalisées par la Direction de l'audit et du management des risques en exécution de ce plan. Le Comité Financier et d'Audit, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, rencontre le Directeur de l'audit et du management des risques, le Directeur de la comptabilité, le Directeur de la trésorerie et les Commissaires aux Comptes, avec ou sans la présence de membres du Directoire. Dans ce dernier cas, il en informe le Président du Directoire et/ou le membre du Directoire chargé des finances. Pour mener ces missions, le comité s'appuie sur le Règlement Intérieur du comité qui les détaille, ainsi que sur le rapport du groupe de travail de l'AMF du 22 juillet 2010 relatif au Comité d'Audit. Le Règlement Intérieur du Comité Financier et d'Audit a été mis à jour en 2016 au vu des nouveautés introduites par l'ordonnance 2016-315 du 17 mars 2016 transposant en France la réforme européenne de l'audit.





Le Comité Stratégique

Composition au 25 février 2019	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2018
M. Robert PEUGEOT (Président)		<ul style="list-style-type: none"> › Examiner l'avenir à long terme, envisager les voies d'évolution potentielle et proposer au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe. › Formuler ses recommandations sur le plan stratégique à long terme, le plan à moyen terme (PMT) et le plan d'investissements présentés par le Directoire. › S'assurer que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies. › Sur saisine du Président du Conseil de Surveillance, examiner tout projet majeur dès son initialisation. › Examiner tout projet stratégique (ou hors de la stratégie) devant être autorisé par le Conseil de Surveillance (paragraphe du Règlement Intérieur). 	<p>Trois réunions en 2018 avec un taux d'assiduité de 78 %.</p> <p>Les travaux du comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> › le plan stratégique <i>Middle East Africa</i> et la stratégie du Groupe PSA en Iran ; › le projet portant sur l'activité de production de boîtes de vitesse automatiques ; › le plan « Electrification » du Groupe PSA.
M. AN Tiecheng			
M. Christian LAFAYE (membre représentant les salariés) à compter du 23 juillet 2018			
Mme Helle KRISTOFFERSEN	√		
M. Henri Philippe REICHSTUL	√		
M. Daniel BERNARD			

Taux d'indépendance : 50 %

Le Comité Asia Business Development

Composition au 25 février 2019	Indépendance	Principales missions	Principales activités en 2018
M. AN Tiecheng (Président)		<ul style="list-style-type: none"> › Examiner l'avenir à long terme du Groupe en Asie et envisager les voies d'évolution potentielle concernant le marché asiatique et proposer au Conseil de Surveillance les grandes orientations du Groupe dans le cadre de son développement en Asie ; dans ce cadre, formuler ses recommandations sur le plan stratégique à long terme du Groupe en Asie et sur le PMT présentés par le Directoire pour ce qui concerne la région asiatique. › S'assurer que la stratégie proposée et appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations à long terme que le Conseil de Surveillance a définies concernant le marché asiatique. › Assurer un suivi particulier de la mise en œuvre de l'accord de partenariat stratégique et industriel entre le Groupe PSA et le groupe Dongfeng. <p>Le Comité est saisi par le Président du Conseil de Surveillance de l'examen de tout projet majeur concernant le marché asiatique, et ce, dès son initialisation. Il est tenu informé du contenu de ces projets, notamment de leur approche économique, et de leurs évolutions. Le Comité se réunit en particulier lorsqu'un projet concernant le marché asiatique doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.</p>	<p>Deux réunions en 2018 avec un taux d'assiduité de 100 %.</p> <p>Les travaux du comité ont notamment porté sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> › le marché chinois ; › la stratégie Asie et le PMT ; › les plans d'actions associés ; › les résultats des JV chinoises.
Mme Helle KRISTOFFERSEN	√		
Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI			
M. Henri Philippe REICHSTUL	√		
M. Daniel BERNARD			
M. Christian LAFAYE (membre représentant les salariés) à compter du 23 juillet 2018			

Taux d'indépendance : 40 %

3.1.3.9. LES TAUX D'ASSIDUITÉ

Membre du Conseil de Surveillance	Réunions du Conseil de Surveillance	Réunions du Comité Financier et d'Audit	Réunions du Comité Stratégique	Réunions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance	Assiduité au Comité Asia Business Development
Louis GALLOIS	100 %	100 %	100 %	100 %	
Geoffroy ROUX DE BEZIEUX	88 %	40 %		100 %	
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI	100 %			100 %	100 %
DONGFENG (DMHK)	50 %				
- représenté par M. LIU Weidong jusqu'au 4 juin 2018			0 %	100 %	
- représenté par M. LI Shaozhu à compter du 4 juin 2018				33 %	
Anne GUERIN	100 %	100 %		100 %	
Daniel BERNARD	100 %		100 %		100 %
Catherine BRADLEY	100 %	100 %		100 %	
Pamela KNAPP	100 %	100 %		100 %	
Jean-François KONDRATIUK	100 %		100 %		100 %
Christian LAFAYE	100 %		100 %		100 %
Helle KRISTOFFERSEN	100 %		100 %		100 %
AN Tiecheng	63 %	60 %	0 %		100 %
Robert PEUGEOT	88 %	100 %	100 %		
Henri Philippe REICHSTUL	88 %		100 %		100 %
Bénédicte JUJYAU	100 %	100 %		100 %	
MOYENNE	92 %	88 %	78 %	93 %	100 %

3.1.4. Déclarations sur la situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

3.1.4.1. LES LIENS FAMILIAUX

Mme Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI, M. Robert PEUGEOT et M. Frédéric BANZET sont cousins. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de Peugeot S.A.

3.1.4.2. LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les mandataires sociaux ont déclaré qu'aucun conflit d'intérêt n'est survenu au cours de l'exercice 2018 entre leurs obligations envers Peugeot S.A. et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations et qu'il n'en existait aucun à la date du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance du 25 février 2019 a procédé à l'examen d'éventuelles relations d'affaires entre les mandataires sociaux et le Groupe et a conclu, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, au caractère non significatif de celles-ci (pour des informations complémentaires, se reporter au paragraphe 3.1.2.5).

Aucun prêt, ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de mandataires sociaux par la Société ou une société de son Groupe.

Aucun actif nécessaire à l'exploitation n'appartient à un mandataire social, ni à sa famille.

Vous trouverez dans le présent chapitre plus de détails sur les règles de prévention des conflits d'intérêts, telles que fixées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

3.1.4.3. LES CONTRATS DE SERVICES PRÉVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES

Il n'existe pas de contrat de services liant l'un quelconque des mandataires sociaux à Peugeot S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

3.1.4.4. DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chaque mandataire social a déclaré, comme chaque année, qu'il n'avait pas :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq derniers exercices ;
- participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq derniers exercices ;
- fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq derniers exercices.



3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les Dirigeants et les personnes, physiques et morales, qui leur sont étroitement liées sont tenus de déclarer les opérations effectuées sur les titres de la Société au cours de l'exercice.

Aucune opération n'a été déclarée au titre de l'exercice 2018.

3.1.6. L'application du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après récapitule les recommandations du Code AFEP-MEDEF que la Société écarte :

Recommandation concernée	Explications
Part représentative des membres indépendants du Comité Financier et d'Audit (§ 15.1).	57 % des membres du Comité Financier et d'Audit sont indépendants (au lieu de deux tiers recommandés par le Code AFEP-MEDEF). La part relativement importante des membres non indépendants s'explique par la présence d'un représentant de chacun des trois actionnaires de référence, compte tenu de la composition du capital et de la gouvernance du Groupe issue des augmentations de capital réalisées en 2014. L'atteinte du seuil des deux tiers conduirait à une augmentation du nombre de membres du comité, ce qui risquerait de se faire au détriment de son efficacité. Elle n'est donc pas envisagée à ce jour.

3.1.7. Participation des actionnaires aux Assemblées Générales de Peugeot S.A. et publication des informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments relatifs à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales et les informations visées à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce relatives au capital de la Société sont présentés au chapitre 7 du présent document de référence.

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, il est spécifié qu'il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance si leur mandat prend fin en raison d'une offre publique.

3.2. LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Ce chapitre a été établi sur la base des travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, qui est attentif au respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF dans sa version de juin 2018. Il a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 25 février 2019.

Ce chapitre inclut, d'une part, les informations sur les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire, aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance.

Ces critères et principes, définis par le Conseil de Surveillance, constituent la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux de la Société, telle que soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2019 (**sixième à**

huitième résolutions), conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 ».

Ce chapitre fait également état des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 en application de la politique de rémunération qui avait été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018.

Ces éléments sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2019 (**neuvième à treizième résolutions**), conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 ».

3.2.1. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Directoire et de son Président

Le Conseil de Surveillance détermine l'ensemble des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, en prenant en compte les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de comparabilité, de cohérence, d'intelligibilité et de mesure, qui sont recommandés par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil de Surveillance tient à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire soit définie eu égard à la stratégie de croissance et de développement du Groupe et qu'elle incite à la réalisation des objectifs de croissance à court et long terme qui doivent être et sont partagés entre les membres du Directoire et les collaborateurs du Groupe PSA.

La politique de rémunération est conçue par le Conseil de Surveillance pour être compétitive par rapport aux politiques de rémunération adoptées par d'autres entreprises du même secteur, en Europe et à l'international, et ce afin de motiver et de retenir dans le Groupe nos meilleurs talents.

En outre, pour information, en cas de nomination d'un membre du Directoire postérieurement à l'Assemblée Générale des actionnaires, sa rémunération sera déterminée par le Conseil de Surveillance, soit conformément aux principes et critères approuvés par l'Assemblée Générale, soit conformément aux pratiques existantes pour l'exercice de fonctions de même type, adaptées le cas échéant lorsque cette personne exerce des fonctions nouvelles ou un nouveau mandat sans équivalent.

Les éléments composant la rémunération totale attribuable à chacun des membres du Directoire sont présentés et détaillés ci-après :

LA RÉMUNÉRATION FIXE

La rémunération fixe annuelle du Président du Directoire et des membres du Directoire est déterminée en fonction de leur expérience et compétences ainsi que des responsabilités assumées par chacun d'entre eux.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil de Surveillance ne procède à une révision de la rémunération fixe des membres du Directoire qu'à intervalle de temps relativement long, et seulement en cas d'évolution significative de son périmètre de responsabilités ou de fort décalage par rapport au positionnement sur le marché.

Pour information, la rémunération des membres du Directoire et de son Président a été revue en 2018. Au titre de 2019, la rémunération fixe annuelle de M. Carlos TAVARES, Président du Directoire s'élève à 1 500 000 euros, celle de M. Maxime PICAT à 710 000 euros, celle de M. Jean-Christophe QUEMARD à 650 000 euros et celle de M. Olivier BOURGES à 520 000 euros.

Pour information, si un membre du Directoire était amené à exercer des fonctions depuis l'étranger, il pourrait bénéficier des conditions d'expatriation, conformément à la politique du Groupe en la matière.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

La rémunération variable est conçue afin d'aligner la rétribution des membres du Directoire avec la performance annuelle du Groupe et de contribuer année après année à la mise en œuvre de sa stratégie.

Les règles de fixation de la rémunération variable annuelle font l'objet d'une modification au titre de 2019.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 24.3.2), la rémunération variable est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe annuelle ; aussi, pour le Président du Directoire, la rémunération variable maximum peut représenter en cible 170 % de la rémunération fixe, pour les autres membres du Directoire, elle peut représenter en cible 125 % de leur rémunération fixe.

En outre, afin de disposer d'une structure de rémunération variable conforme aux pratiques très majoritaires du marché et de valoriser la surperformance, une rémunération du dépassement d'objectifs est prévue. À compter de 2019, le taux de surperformance applicable pour le Président du Directoire sera différencié par rapport aux autres membres du Directoire. La rémunération du Président du Directoire pouvant aller jusqu'à 125 % pour les objectifs collectifs Groupe et 122 % pour les autres membres du Directoire. Ainsi, dans l'hypothèse où la totalité des objectifs collectifs du Groupe seraient dépassés, une rémunération supplémentaire pourra être attribuée, portant ainsi la rémunération variable maximale de 170 % à 200 % pour le Président du Directoire et de 125 % à 147 % pour les autres membres du Directoire (pourcentages identiques à ceux de 2018).

Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance détermine, en début d'exercice, des objectifs qualitatifs et quantitatifs précis et ambitieux pour l'exercice en cours, après avoir pris connaissance de l'activité et de la stratégie de la Société à moyen terme.

Des objectifs précis, préétablis et ambitieux

Comme pour tous les salariés de la division Automobile du Groupe PSA (hors Opel Vauxhall) bénéficiaires d'une part variable, un triple seuil de déclenchement, en fonction du *free cash flow* opérationnel, du résultat opérationnel courant de la division Automobile de l'année à venir et du niveau de CO₂ des véhicules en stock, conditionne le paiement des objectifs individuels et collectifs.

Les objectifs collectifs Groupe (OCG), qui sont au moins au nombre de deux, représentent 70 % de la part variable maximale pour le Président du Directoire et 80 % pour les autres membres du Directoire. Ils sont constitués d'au moins un résultat économique et d'au moins un critère lié à la qualité. Un seuil de déclenchement conditionne leur paiement.

Les objectifs propres à chaque dirigeant mandataire social représentent 30 % de la part variable maximale pour le Président du Directoire et 20 % pour les autres membres du Directoire. Ils sont établis en relation avec les fonctions exécutives respectives des membres du Directoire et sont au moins au nombre de deux. Ils sont basés sur des objectifs principalement économiques, étant précisé qu'au moins un critère de responsabilité sociétale des entreprises est assigné au Président du Directoire.

Les objectifs quantifiables sont prépondérants par rapport aux objectifs qualitatifs. Les critères sont définis de manière précise.

Le seuil de déclenchement et le niveau de réalisation requis pour chacun de ces critères sont établis en relation avec les éléments correspondants du budget.





Les objectifs fixés pour les membres du Directoire, au titre de l'année 2019, afin de pouvoir déterminer leur part variable, sont détaillés ci-dessous :

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère
Triple seuil de déclenchement	Résultat opérationnel courant de la division Automobile (PCDOV)	Résultat économique
	Free cash flow opérationnel 2019 des SIC (hors restructurations et éléments exceptionnels)	Résultat économique
	Niveau de CO ₂ des véhicules (constructeur et réseau en Europe) en stock au 31 décembre 2019	Responsabilité sociétale des entreprises

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale du Président du Directoire	Pourcentage de la part variable maximale des autres membres du Directoire
Objectifs collectifs Groupe (OCG)	Marge Opérationnelle division Automobile (30 % des OCG)	Résultat économique	21 %	24 %
	Free cash flow opérationnel Groupe (30 % des OCG)	Résultat économique	21 %	24 %
	Niveau de CO ₂ des véhicules (constructeur et réseau en Europe) en stock au 31 décembre 2019 (20 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	14 %	16 %
	Taux de recommandation des points de vente Groupe (10 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	7 %	8 %
	Taux de défaillance qualité Monde Automobile Groupe (10 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	7 %	8 %
% Objectifs collectifs Groupe			70 %	80 %

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale
Objectifs propres à chaque dirigeant mandataire social représentant de 20 % à 30 % de la part variable maximale			
Carlos TAVARES, Président du Directoire :	› Résultat opérationnel courant Chine (ROC JV Chine, en IFRS)	Résultat économique	10 %
	› Free Cash Flow opérationnel DPCA	Résultat économique	10 %
	› Sécurité au travail	Responsabilité sociétale des entreprises	5 %
	› Taux des femmes dans le Top Management du Groupe	Responsabilité sociétale des entreprises	5 %
Maxime PICAT :	› Résultat opérationnel courant Europe	Résultat économique	10 %
	› Part de marché immatriculations Europe	Résultat économique	10 %
Jean-Christophe QUEMARD :	› Résultat opérationnel courant Région Afrique Moyen Orient (DMOA)	Résultat économique	10 %
	› Volume ventes mondiales DMOA	Résultat économique	10 %
Olivier BOURGES :	› R&D + CAPEX	Résultat économique	10 %
	› Prix de Revient de Fabrication (PRF) Monde	Résultat économique	10 %

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

LA RÉMUNÉRATION VARIABLE PLURIANNUELLE

Aucun mécanisme de rémunération pluriannuelle donnant lieu à un versement en espèces n'a été retenu pour l'exercice 2018.

LA RÉMUNÉRATION LONG TERME (POLITIQUE D'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE)

Un plan d'attribution d'actions de performance est mis en place chaque année afin d'inciter les membres du Directoire à inscrire leur action dans le long terme, de les fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social de l'entreprise et ses actionnaires. Il s'inscrit dans un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, et ce en application de l'autorisation d'attribution d'actions de performance aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux, qui est donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Sur la base de l'autorisation actuellement en vigueur, telle qu'accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 (22^e résolution), le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux membres du Directoire ne peut représenter, sur 26 mois, plus de 0,15 % du capital social. Pour rappel, cette sous-enveloppe s'inscrit dans une enveloppe globale d'attributions d'actions de performance, égale à 0,85 % du capital social.

Au titre de cette autorisation, l'attribution des actions de performance à leurs bénéficiaires ne peut devenir définitive qu'au terme d'une période d'acquisition dont la durée, qui est fixée par le Directoire, ne peut être inférieure à trois ans, la détermination du nombre définitif d'actions attribuées étant appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs. Le Directoire est libre de fixer ou non une période de conservation.

L'acquisition définitive des actions est décidée eu égard à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance qui sont fixées par référence à des objectifs internes et/ou externes au Groupe en lien avec le plan stratégique du Groupe. Ainsi, l'acquisition définitive des actions à chaque bénéficiaire peut être nulle, partielle ou totale, en fonction du niveau d'atteinte des objectifs qui seront définis dans le plan d'attribution.

Le document de référence comprend, pour chaque plan, une information sur les actions définitivement acquises et une indication sur l'atteinte nulle, partielle ou totale de chaque condition de performance.

Les objectifs des plans d'actions de performance sont en phase avec leur contribution aux objectifs stratégiques du Groupe, sur la période de mesure de la performance.

Chaque attribution est assortie pour chaque membre du Directoire :

- d'une obligation de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 25 % du nombre d'actions définitivement acquises (en fonction de l'atteinte des conditions de performance) à l'issue de la période d'acquisition ;
- d'un engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions attribuées.

L'obligation de conservation susmentionnée, applicable à chaque membre du Directoire, cessera dès lors qu'il détiendra au nominatif un nombre d'actions correspondant à plus de deux années de sa rémunération fixe brute. Elle redeviendra toutefois applicable au cas où le niveau cible ne serait plus respecté par la suite. Le calcul sera effectué en prenant en compte le cours de l'action lors de l'acquisition des actions de performance.

Le Conseil de Surveillance peut prévoir, lors de leur attribution, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien ou non des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire.

Plan d'attribution d'actions de performance 2019 (Plan LTI 2019)

Suivant sa décision du 25 février 2019, le Conseil de Surveillance a décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire, et ce en application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2018 (22^e résolution).

Ce plan d'attribution d'actions gratuites concerne plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du Groupe, et comporte l'attribution d'un total de 3 100 000 actions (représentant 0,34 % du capital au 31 décembre 2018). S'agissant des attributions aux membres du Directoire, le plan prévoit l'attribution de 130 000 actions de performance au Président du Directoire et 60 000 à chacun des autres membres du Directoire.

Le Conseil de Surveillance a introduit une limite du nombre d'actions de performance à attribuer aux membres du Directoire. La valorisation des actions, au jour de leur attribution, ne pourra pas excéder 60 % de la somme des rémunérations fixe et variable.

L'acquisition définitive sera soumise à trois conditions de performance : marge opérationnelle courante automobile Groupe (Moyenne 2019-2021), taux de défaillance qualité monde automobile Groupe (Moyenne 2019-2021) et niveau d'émissions CO₂ sur les années 2020 et 2021.

La période d'acquisition est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2019-2021).

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan.

L'attribution des actions de performance est également assortie, pour chaque membre du Directoire d'une obligation de conservation et de couverture conformément à la Politique du Groupe.

LA RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil de Surveillance du 25 février 2019 a confirmé le maintien du principe d'attribution d'un élément de rémunération exceptionnelle sous condition de performance dans la politique de rémunération du Président du Directoire, M. Carlos TAVARES. L'attribution effective de cet élément de rémunération serait proposée par décision du Conseil de Surveillance convoqué pour vérifier les comptes annuels de la Société, et seulement en cas de performance exceptionnelle.

Pour rappel, le Conseil de Surveillance du 24 octobre 2017 avait proposé d'introduire un élément de rémunération exceptionnelle dans la politique de rémunération de M. Carlos TAVARES, Président du Directoire, et à M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, membre du Directoire et Directeur financier du Groupe. Cette proposition avait été justifiée, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, en raison de l'importance du plan de redressement «PACE!» d'Opel Vauxhall, de l'implication qu'il exige de M. Carlos TAVARES et des difficultés qu'il présente.

Lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018, les actionnaires, par l'adoption des onzième et douzième résolutions avaient approuvé un ajustement de la politique de rémunération du Président du Directoire et d'un de ses membres, consistant en l'introduction d'un élément de rémunération exceptionnelle et avaient donné leur accord sur un principe de rémunération exceptionnelle composée de quatre parties, chaque partie étant liée respectivement aux exercices 2017, 2018, 2019 et 2020.

Compte tenu du départ du Groupe de M. Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON au 31 août 2018, le Conseil de Surveillance propose que le principe d'attribution d'une rémunération exceptionnelle ne concerne désormais que la politique de rémunération du seul Président du Directoire à compter de l'exercice 2019. Aussi, Le Conseil de Surveillance associera uniquement M. Carlos TAVARES à l'atteinte des objectifs relatifs à la refondation économique d'Opel Vauxhall sur 2019 et 2020.





LE DISPOSITIF DE RETRAITE

Un nouveau système d'abondement annuel dédié à la retraite existe depuis le 1^{er} janvier 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif du Groupe, en remplacement du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin avec effet au 31 décembre 2015. Il est présenté en détail ci-après. L'ensemble du dispositif a été autorisé par le Conseil de Surveillance conformément à la procédure des conventions et engagements réglementés et a été soumis, sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2016 (4^e résolution) et, compte tenu du renouvellement des mandats du Directoire au cours de l'exercice 2017, il a fait l'objet d'une nouvelle approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 mai 2017 (4^e résolution).

L'entreprise ne garantit plus un certain niveau de retraite mais verse un montant annuel directement lié aux résultats du Groupe et à sa performance. L'abondement annuel est égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Il dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe.

LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS OU AVANTAGES

Les membres du Directoire ne bénéficient d'aucun avantage en nature autre que la mise à disposition d'un véhicule de fonction et une couverture médicale.

Il n'existe aucune autre rémunération ou aucun autre avantage de toute nature que ceux présentés au paragraphe 3.2.1. Il n'existe aucun engagement donné en faveur des membres du Directoire, passés ou actuels, concernant des avantages dus à l'occasion de la cessation de leur mandat (notamment, indemnité de fin de mandat ou de non-concurrence).

LA SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Aucun membre du Directoire n'exerce de fonction salariée dans le Groupe. M. Carlos TAVARES n'est pas titulaire d'un contrat de travail.

Les contrats de travail de M. Maxime PICAT, M. Jean-Christophe QUEMARD et M. Olivier BOURGES sont suspendus.

Cette suspension est justifiée par l'ancienneté acquise dans leurs fonctions de salariés au sein du Groupe.

3.2.2. Principes et critères de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance et de son Président

LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par le Conseil de Surveillance, compte tenu du rôle exercé par M. Louis GALLOIS au sein de ce Conseil, de son expérience et de ses compétences.

Les montants de cette rémunération sont restés inchangés depuis 2014 et ce également pour l'exercice 2018.

Au titre de 2019, la rémunération fixe annuelle de M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, s'élève à 300 000 euros.

L'ENVELOPPE ANNUELLE DES JETONS DE PRÉSENCE ET RÈGLES DE RÉPARTITION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du Conseil de Surveillance ainsi que les censeurs perçoivent des jetons de présence dont le montant annuel global est arrêté par le Conseil de Surveillance et autorisé, tous les ans, par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le mode de répartition, tel

qu'il a été arrêté par le Conseil, tient compte de la participation effective des membres aux séances du Conseil et des comités.

En effet, depuis 2016, le Conseil de Surveillance a institué une part variable prépondérante aux jetons de présence, et, ce conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (§ 20).

Le montant annuel global des jetons de présence est égal à 1,1 million d'euros.

Ce montant annuel global permet l'allocation, à chaque membre du Conseil de Surveillance, d'une partie fixe, en rémunération de la participation et de la contribution de chacun aux séances du Conseil et des comités, et d'une partie variable, en fonction de la participation effective aux réunions.

À ces éléments s'ajoutent des dotations complémentaires allouées aux Présidents de chacun des comités, qui leur sont attribuées pour rémunérer la préparation et la direction des travaux de ces comités.

Des jetons de présence additionnels, à hauteur de 40 000 euros sont attribués aux Vice-Présidents.

Les jetons de présence, sur décision du Conseil, sont répartis comme suit :

Pour la participation aux séances du Conseil :	Pour la participation aux séances des comités :	Présidence d'un comité :	Pour les Censeurs :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ part fixe : 16 000 euros ; ▶ part variable : 24 000 euros, si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ part fixe : 6 000 euros ; ▶ part variable : 9 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. 	Présidence du Comité Financier et d'Audit : <ul style="list-style-type: none"> ▶ part fixe : 12 000 euros ; ▶ part variable : 18 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. Présidence des autres comités : <ul style="list-style-type: none"> ▶ part fixe : 8 000 euros ; ▶ part variable : 12 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ part fixe de 8 000 euros ; ▶ part variable de 12 000 euros si 100 % de présence aux séances*, au prorata en cas d'absence.

* Y compris par audio-conférence ou visio-conférence.

En cas de dépassement de l'enveloppe globale de 1,1 million d'euros au cours d'une année, il est prévu d'appliquer un coefficient de réduction sur le montant des jetons de présence attribuables aux membres et aux censeurs.

Pour les mandats qui prennent fin ou effet en cours d'année, la partie fixe des jetons de présence attribuable est calculée au prorata temporis, la partie variable est calculée sur la base du nombre total des réunions sur l'année.

En dehors des rémunérations susmentionnées et des jetons de présence, aucune autre rémunération n'est attribuée aux membres du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun avantage en nature, à l'exception du Président du Conseil de Surveillance qui dispose d'un véhicule de fonction. La Société rembourse aux membres du Conseil de Surveillance les frais exposés pour l'exercice de leur mission.

3.2.3. Éléments des rémunérations et avantages dus et attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, issu de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », sont soumis à l'approbation des actionnaires les éléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou attribués, au titre de l'exercice écoulé, au Président du Directoire (**neuvième résolution**), aux membres du Directoire (**dixième à douzième résolutions**), et au Président du Conseil de Surveillance de la Société (**treizième résolution**).

Ces éléments, qui font l'objet, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, du présent Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise font l'objet d'une présentation dans le rapport du Directoire sur les projets de résolutions, intégré dans la Brochure Avis de Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2019.

Dans le présent chapitre, sont précisés les détails des rémunérations des membres du Directoire (§ 3.2.4), et des membres du Conseil de Surveillance (§ 3.2.5).

Pour information, les membres du Directoire n'ont pas perçu en 2018 de rémunération ni de jetons de présence de sociétés du Groupe autres que Peugeot S.A.

MM. Carlos TAVARES et Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON n'ont pas perçu en 2018 de jetons de présence au titre de leurs mandats de membres des Conseils des sociétés Faurecia et Opel Automobiles GmbH. Au même titre, M. Maxime PICAT ne perçoit pas de jetons de présence au titre de son mandat de membre du Conseil d'Opel Automobiles GmbH.

La rémunération de M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON, fixée sur une base annuelle, conformément à la politique de rémunération en vigueur, à 680 000 euros, n'a été versée qu'au prorata de sa présence, compte tenu de son départ du Groupe en cours d'année.

3.2.4. Détails des rémunérations des membres du Directoire (Tableaux Code AFEP-MEDEF)

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 1 CODE AFEP-MEDEF)

Carlos TAVARES - Président du Directoire	Exercice 2017	Exercice 2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	4 707 934 €	5 237 492 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	4 707 934 €	5 237 492 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	130 000 actions valorisées 1 999 400 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	130 000 actions valorisées 2 402 140 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	1 999 400 €*	2 402 140 €*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	6 707 334 €	7 639 632 €

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.



GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La rémunération des mandataires sociaux

Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON - Membre du Directoire Directeur financier Directeur des systèmes d'information Jusqu'au 31/08/2018	Exercice 2017	Exercice 2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	1 885 720 €	1 285 093 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	1 885 720 €	1 285 093 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	60 000 <i>Droits caducs, conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 18/12/2018</i>	60 000 <i>Droits caducs, conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 18/12/2018</i>
Sous-total (actions de performance)	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	1 885 720 €	1 285 093 €

Maxime PICAT - Membre du Directoire Directeur opérationnel Europe	Exercice 2017	Exercice 2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	1 403 810 €	1 656 691 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	1 403 810 €	1 656 691 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	60 000 actions valorisées 1 108 680 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	922 800 €*	1 108 680 €*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	2 326 610 €	2 765 371 €

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.

Jean-Christophe QUEMARD - Membre du Directoire Directeur zone Afrique-Moyen-Orient	Exercice 2017	Exercice 2018
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2 ci-dessous)	1 485 184 €	1 536 806 €
Sous-total (rémunérations annuelles)	1 485 184 €	1 536 806 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6 ci-après)	60 000 actions valorisées 922 800 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)	60 000 actions valorisées 1 108 680 euros* (juste valeur estimée selon les normes IFRS appliquées pour l'établissement des comptes consolidés)
Sous-total (actions de performance)	922 800 €*	1 108 680 €*
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A
TOTAL	2 407 985 €	2 645 486 €

* Il s'agit d'une valeur historique à la date d'attribution, calculée à des fins comptables. Cette valeur ne représente ni une valeur de marché actuelle, ni une valorisation actualisée de ces actions lors de leur acquisition (si elles deviennent acquises). Elle ne correspond pas à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE
(TABLEAU 2 CODE AFEP-MEDEF)

	Montants au titre de l'exercice 2017 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2018 (en euros)	
	Dus	Versés en 2017	Dus	Versés en 2018
Carlos TAVARES - Président du Directoire				
Rémunération fixe	1 300 000	1 300 000	1 500 000	1 500 000
Rémunération variable annuelle	2 403 954	2 016 618	2 483 496	2 403 954
Rémunération exceptionnelle	1 000 000	-	1 250 000	1 000 000
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	1 184	1 184	1 200	1 200
TOTAL	4 707 934	3 320 598	5 237 492	4 907 950

	Montants au titre de l'exercice 2017 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2018 (en euros)	
	Dus	Versés en 2017	Dus	Versés en 2018
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON - Membre du Directoire jusqu'au 31/08/2018 Directeur financier Directeur des systèmes d'information				
Rémunération fixe	618 000	618 000	453 333	453 333
Rémunération variable annuelle	763 740	698 236	495 763	763 740
Rémunération exceptionnelle	500 000	-	333 333	500 000
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	1 864	1 864
Avantage en couverture médicale	1 184	1 184	800	800
TOTAL	1 885 720	1 320 216	1 285 093	1 719 737

	Montants au titre de l'exercice 2017 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2018 (en euros)	
	Dus	Versés en 2017	Dus	Versés en 2018
Maxime PICAT - Membre du Directoire Directeur opérationnel Europe				
Rémunération fixe	618 000	618 000	710 000	710 000
Rémunération variable annuelle	782 388	225 489	943 261	782 388
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	626	626	634	634
TOTAL	1 403 810	846 911	1 656 691	1 495 818

	Montants au titre de l'exercice 2017 (en euros)		Montants au titre de l'exercice 2018 (en euros)	
	Dus	Versés en 2017	Dus	Versés en 2018
Jean-Christophe QUEMARD - Membre du Directoire Directeur zone Afrique-Moyen-Orient				
Rémunération fixe	618 000	618 000	650 000	650 000
Prime d'expatriation	23 175	23 175	92 700	92 700
Rémunération variable annuelle	840 325	718 630	791 310	840 325
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Avantage en nature (voiture)	2 796	2 796	2 796	2 796
Avantage en couverture médicale	888	888	-	-
TOTAL	1 485 184	1 363 489	1 536 806	1 585 821





Part variable et niveau d'atteinte des objectifs en 2018

Le Conseil de Surveillance du 25 février 2019 a débattu, sur la base des recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, des performances des membres du Directoire, hors la présence de ces derniers.

Réalisation des seuils de déclenchement et des objectifs :

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Seuil de déclenchement
Double seuil* de déclenchement	Résultat opérationnel courant de la division Automobile	Résultat économique	Atteint
	Free cash flow opérationnel 2018 des SIC (hors restructurations et éléments exceptionnels)	Résultat économique	Atteint

* Ce seuil de déclenchement est commun à tous les salariés du Groupe bénéficiaires d'une part variable.

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale	Seuil de déclenchement	Pourcentage de l'objectif atteint
Objectifs collectifs Groupe (OCG) représentant 80 % de la part variable maximale	Marge Opérationnelle division Automobile (40 % des OCG)	Résultat économique	32 %	Atteint	122 %
	Free Cash Flow opérationnel du Groupe en 2018 (40 % des OCG)	Résultat économique	32 %	Atteint	122 %
	Taux de défaillance qualité Monde Automobile Groupe (10 % des OCG)	Responsabilité sociétale des entreprises	8 %	Atteint	70 %
	Taux de recommandation des points de vente (10 % des OCG)	Performance	8 %	Atteint	109 %

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Répartition seuils/objectifs	Seuils/objectifs	Nature du critère	Pourcentage de la part variable maximale	Seuil de déclenchement	Pourcentage de l'objectif atteint
Objectifs propres à chaque membre du Directoire représentant 20 % de la part variable maximale					
Carlos TAVARES, Président du Directoire :	› Volumes Chine 2018 (facturations issues des productions des JV Chine)	Résultat économique	10 %	Non atteint	0 %
	› ROC Chine 2018 (ROC JV Chine, en IFRS)	Résultat économique	5 %	Non atteint	0 %
	› Taux de fréquence des accidents de travail	Responsabilité sociétale des entreprises	2,5 %	Atteint	100 %
	› Taux de femmes dans le top management	Responsabilité sociétale des entreprises	2,5 %	Atteint	100 %
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON :	› Résultats Pièces et Services	Résultat économique	10 %	Non atteint	0 %
	› Résultat courant opérationnel véhicules d'occasion	Résultat économique	10 %	Atteint	100 %
Maxime PICAT :	› Résultat opérationnel courant Région Europe (DEUR)	Résultat économique	10 %	Atteint	93 %
	› Part de marché immatriculations Europe	Résultat économique	10 %	Atteint	45 %
Jean-Christophe QUEMARD :	› Résultat opérationnel courant Région Afrique Moyen Orient (DMOA)	Résultat économique	10 %	Atteint	50 %
	› Volume ventes mondiales DMOA	Résultat économique	10 %	Non atteint	0 %

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Les montants de la part variable à attribuer à chaque membre du Directoire ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 25 février 2019 sur la base des objectifs qui avaient été prédéfinis lors de l'établissement de la politique de rémunération applicable au titre de

l'exercice 2018, pour chacun des membres du Directoire, ainsi que du pourcentage de réalisation de ces objectifs, comme ci-dessous illustré :

	Pourcentage de réalisation des objectifs	Montant de la part variable attribuée	Rémunération variable atteinte (en pourcentage de la rémunération fixe)	Rémunération variable maximale (en pourcentage de la rémunération fixe)
Carlos TAVARES, Président du Directoire	97,39 %	2 483 496 €	165 %	200 %
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON ⁽¹⁾	87,61 %	495 763 €	109 %	125 % ⁽²⁾
Maxime PICAT	106,28 %	943 261 €	133 %	147 %
Jean-Christophe QUEMARD	97,39 %	791 310 €	122 %	147 %

(1) La part variable a été calculée au prorata temporis du temps de présence sur 2018.

(2) Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2018 ayant décidé de ne pas appliquer la surperformance à Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 4 CODE AFEP-MEDEF)

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 5 CODE AFEP-MEDEF)

Néant.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU 6 CODE AFEP-MEDEF)

(Liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Carlos TAVARES	N° 2018 du 28/02/2018	130 000	2 402 140 €	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	⁽¹⁾
Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON <i>Droits caducs sur les plans 2016, 2017 et 2018*</i>	N° 2018 du 28/02/2018	60 000	1 108 680 €	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	⁽¹⁾
Maxime PICAT	N° 2018 du 28/02/2018	60 000	1 108 680 €	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	⁽¹⁾
Jean Christophe QUEMARD	N° 2018 du 28/02/2018	60 000	1 108 680 €	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)	⁽¹⁾

(1) Conditions du plan d'attribution d'actions de performance 2018 (Plan LTI 2018).

* Droits caducs conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 18/12/2018.

Le Conseil de Surveillance du 28 février 2018 avait décidé de procéder à une attribution d'actions de performance pour les membres du Directoire (Plan LTI 2018), et ce conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 avril 2016 (i.e. AG tenue post-Loi Macron du 6 août 2015).

Au titre de ce Plan LTI 2018, le Conseil de Surveillance avait décidé de procéder à l'attribution de 130 000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire et 60 000 aux autres membres du Directoire. Ces attributions s'inscrivent dans un plan d'ensemble portant sur plusieurs centaines de cadres dirigeants et supérieurs du

Groupe, représentant un total de 2 700 000 actions (représentant 0,30 % du capital).

La période d'acquisition d'actions de performance est divisée en deux parties : 50 % des actions initialement attribuées ne seront définitivement acquises qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans ; et les autres 50 % qu'au terme d'une période d'acquisition de quatre ans.

La détermination du nombre définitif d'actions acquises à l'issue de chaque période d'acquisition sera appréciée sur une période de performance de trois exercices consécutifs (2018-2020).



L'acquisition définitive est soumise à la condition de performance suivante :

Nature d'objectif de performance	Seuil de déclenchement	Cible
Marge Opérationnelle Courante division Automobile 2018-2020	Principe : seuil de déclenchement proche de l'objectif <i>Push to Pass</i> . Si ce seuil de déclenchement n'est pas atteint aucune action ne sera acquise.	Principe : cible supérieure à l'objectif <i>Push to Pass</i> au-delà du seuil de déclenchement, l'acquisition des actions variera de façon linéaire jusqu'à 100 % des actions en cas d'atteinte de la cible.

Les objectifs chiffrés ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan.

Cette attribution a été assortie pour chaque membre du Directoire :

- d'une obligation de conserver, au nominatif et jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 25 % du nombre d'actions définitivement acquises (en fonction de l'atteinte des conditions de performance) à l'issue de la période d'acquisition ; et

- d'un engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions attribuées.

Les obligations de conservation et d'acquisition susmentionnées, applicables à chaque membre du Directoire, cesseront dès lors qu'il détiendra au nominatif un nombre d'actions correspondant à plus de deux années de sa rémunération fixe brute. Elles redeviendront toutefois applicables au cas où le niveau cible ne serait plus respecté par la suite. Le calcul sera effectué en prenant en compte le cours de l'action lors de l'acquisition des actions de performance.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU 7 CODE AFEP-MEDEF)

Aucune action de performance issue des plans mis en œuvre n'est devenue disponible durant l'exercice 2018.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (TABLEAU 8 CODE AFEP-MEDEF)

Aucun plan d'options n'a été attribué depuis 2008.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (TABLEAU 9 CODE AFEP-MEDEF)

	Plan n° 2015	Plan n° 2016	Plan n° 2017	Plan n° 2018
Date de l'Assemblée	24/04/2013	27/04/2016	27/04/2016	27/04/2016
Date du Directoire	27/02/2015	02/06/2016	10/04/2017	09/04/2018
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	2 465 000	2 200 000	2 693 000	2 700 000
Les mandataires sociaux				
Carlos TAVARES	130 000	130 000	130 000	130 000
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON	65 000	60 000 ⁽¹⁾	60 000 ⁽¹⁾	60 000 ⁽¹⁾
Maxime PICAT	40 000 ⁽²⁾	40 000 ⁽²⁾	60 000	60 000
Jean-Christophe QUEMARD	65 000	60 000	60 000	60 000
Date d'acquisition des actions	31/03/2017 si résident fiscal français 31/03/2019 si non résident fiscal français	03/06/2019 (Fraction 1) 03/06/2020 (Fraction 2)	14/04/2020 (Fraction 1) 14/04/2021 (Fraction 2)	10/04/2021 (Fraction 1) 10/04/2022 (Fraction 2)
Date de fin de période de conservation	31/03/2019	N/A	N/A	N/A
Conditions de performance	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾	⁽³⁾
Nombre d'actions acquises au 31/12/2018 (date la plus récente)	2 019 000	N/A	N/A	N/A
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	80 000	139 500	140 500	82 500
Actions de performance restantes en fin d'exercice	366 000	2 060 500	2 552 500	2 617 500

⁽¹⁾ Droits caducs, conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 18/12/2018.

⁽²⁾ Actions Gratuites attribuées au titre du plan, en qualité de bénéficiaire désigné, avant la nomination au Directoire.

⁽³⁾ Les conditions de performance sont définies au § 3.2.1.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS PLURIANNUELLES CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 10 CODE AFEP-MEDEF)

Néant.

TABLEAU DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE (TABLEAU 11 CODE AFEP-MEDEF)

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence		Engagements au titre du régime de retraite des dirigeants au 31/12/2016 ⁽²⁾	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Carlos TAVARES Président du Directoire depuis le 31/03/2014		√	√			√		√		√
Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON Membre du Directoire depuis le 13/03/2012	√ ⁽¹⁾		√			√		√		√
Maxime PICAT Membre du Directoire depuis le 01/09/2016	√ ⁽¹⁾		√			√		√		√
Jean-Christophe QUEMARD Membre du Directoire depuis le 13/03/2012	√ ⁽¹⁾		√			√		√		√

(1) Contrat de travail suspendu au moment de leur nomination.

(2) **Dispositif de retraite :**

Un nouveau système de retraite a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2016 au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif du Groupe, en remplacement du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin avec effet au 31 décembre 2015. La charge constatée en 2015 au titre des services rendus pour l'ancien régime de retraite à prestations définies pour les membres du Directoire et les membres du Comité Exécutif s'élevait à 5,6 millions d'euros, avant reprise de provision liée à la fermeture de ce régime.

Pour rappel, cette suppression a généré une reprise de provision de 34 millions d'euros dans les comptes consolidés 2015, nette du coût de passage d'un dispositif à l'autre. Le Directoire a redistribué à l'ensemble des salariés les économies ainsi réalisées portant sur le régime de retraite des dirigeants. Cette redistribution est venue en complément des dispositifs précédents de rémunération et d'association aux résultats du Groupe, et a été comptabilisée en charge en 2015.

L'entreprise ne garantit plus un certain niveau de retraite mais verse un montant annuel directement lié aux résultats du Groupe et à sa performance. Ce dispositif prévoit le versement d'un abondement annuel dédié à la retraite, composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

L'abondement annuel est égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Il dépend ainsi des performances de l'entreprise par l'assiette de calcul qui intègre la part variable liée aux résultats du Groupe. Le cumul des abondements annuels et du solde des droits ci-après ne peut pas dépasser un montant égal à huit plafonds annuels de la Sécurité Sociale multipliés par 23 (coefficient actuariel correspondant au nombre moyen d'années de rentes). Au titre de 2018, l'abondement annuel attribué aux membres du Directoire au titre de leur mandat est égal à 995 874 euros pour M. TAVARES, 413 315 euros pour M. PICAT et 360 327 euros pour M. QUEMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % des montants ci-dessus).

La charge constatée en 2018 au titre de l'abondement relatif au nouveau régime de retraite à cotisations définies s'élève pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif à 4,6 millions d'euros et se compose de 2,3 millions d'euros versés sous forme de cotisations à un organisme tiers et 2,3 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Compte tenu des droits liés aux caractéristiques du régime de retraite à prestations définies auquel il a été mis fin, et accumulés par les bénéficiaires à fin 2015, un solde de droits a été attribué aux bénéficiaires ; celui-ci applique aux droits ainsi constitués une décote fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le régime et de l'ancienneté dans le Groupe. En fonction de ces critères, le solde des droits représente pour les membres du Directoire entre 5 % et 30 % des montants projetés de droits individuels attachés à l'ancien régime de retraite. Il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années, ce qui représente par an pour les membres du Directoire : 470 000 euros pour M. TAVARES, 332 000 euros pour M. CHASSELOUP de CHATILLON, 38 743 euros pour M. PICAT et 510 000 euros pour M. QUEMARD (montants soumis à charges et impôt sur le revenu, soit en net environ 50 % du montant ci-dessus). Il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits s'étale sur trois années (2016, 2017 et 2018). Le troisième versement a eu lieu au titre de l'exercice 2018. Chaque versement est conditionné à la présence dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées.

Suite à la décision du Conseil de Surveillance du 18 décembre 2018 M. Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON n'a pas reçu le troisième versement.

Sollicité préalablement à sa mise en place, le Haut Comité de Gouvernement d'entreprise a considéré ce dispositif conforme sur le fond aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le Comité d'entreprise de Peugeot S.A. a, par ailleurs, émis un avis unanime favorable sur ce dispositif.

Le dispositif de retraite a été approuvé au titre des engagements réglementés lors de l'Assemblée du 27 avril 2016 (4^e résolution) et une nouvelle fois lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 (4^e résolution) en conséquence du renouvellement du mandat du Directoire.

3.2.5. Détails des rémunérations du Président et des membres du Conseil de Surveillance

Pour information, au titre de 2018, le Président du Conseil de Surveillance a une nouvelle fois renoncé à percevoir la rémunération qui lui a été octroyée (300 000 euros), ainsi que les jetons de présence qui auraient dû lui être versés (70 000 euros) sur la base de la participation au Conseil et aux comités.

Les montants qui ont été attribués à M. Louis GALLOIS, Président du Conseil de Surveillance, en rémunération des travaux qu'il a effectué au titre de son mandat, sont indiqués dans le tableau ci-après, présenté dans le format du tableau récapitulatif n° 2 préconisé par le Code AFEP-MEDEF. Ces montants ne lui seront pas versés, au titre de l'exercice 2018, le Président y ayant renoncé.

Louis GALLOIS - Président du Conseil de Surveillance	Montants au titre de l'exercice 2018		Montants au titre de l'exercice 2017	
	Dus	Versés en 2018	Dus	Versés ou attribués pour 2017
Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 000 €	0 €	300 000 €	0 €
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature voiture	2 796 €	2 796 €	2 796 €	2 796 €
Avantage en couverture médicale	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	372 796 €	2 796 €	372 796 €	2 796 €

⁽¹⁾ M. Louis GALLOIS a renoncé en 2018, comme en 2017, à sa rémunération de Président du Conseil de Surveillance et à l'attribution des jetons de présence qui lui étaient dus.

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (TABLEAU 3 CODE AFEP-MEDEF)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2017 (en euros)
Louis GALLOIS ⁽¹⁾ Président et membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence, autres rémunérations	0	0 ⁽¹⁾
Geoffroy ROUX de BEZIEUX Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	37 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	29 600	35 000
Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	20 000
Marie-Hélène PEUGEOT RONCORONI Représentant permanent d'EPF au Conseil de Surveillance Vice-Présidente du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	30 000
Autres rémunérations (Vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	40 000
Li Shaozhu Représentant permanent de DMHK depuis le 4 juin 2018 Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 23 juillet 2018		
Jetons de présence	18 333	
Jetons de présence (participation aux comités)	4 500	
Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	23 333	

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2017 (en euros)
Anne GUERIN Représentant permanent de Bpifrance Participations depuis le 25 juillet 2017 Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence	40 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	13 500
Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	40 000	20 000
Catherine BRADLEY Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	45 000	45 000
Pamela KNAPP Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	37 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	30 000
Christian LAFAYE Membre représentant les salariés au Conseil de Surveillance à compter du 22 juin 2018		
Jetons de présence	23 000	
Jetons de présence (participation aux comités)	13 500	
Helle KRISTOFFERSEN Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	40 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	25 500
AN Tiecheng Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	31 000	17 000
Jetons de présence (participation aux comités)	34 900	16 000
Robert PEUGEOT ⁽²⁾ Représentant permanent de FFP au Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	37 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	35 000	35 000
Henri Philippe REICHSTUL Membre du Conseil de Surveillance		
Jetons de présence	37 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	30 000
Bénédicte JUYAUX Membre du Conseil de Surveillance depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence	40 000	0
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	0





GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

La rémunération des mandataires sociaux

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2018 (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice 2017 (en euros)
Daniel BERNARD Représentant permanent de Lion Participations depuis le 25 juillet 2017		
Jetons de présence	40 000	20 000
Jetons de présence (participation aux comités)	30 000	15 000
Jean-François KONDRATIUK Membre représentant les salariés au Conseil de Surveillance jusqu'au 22 juin 2018		
Jetons de présence	17 000	40 000
Jetons de présence (participation aux comités)	13 500	30 000
LIU Weidong Représentant permanent de DMHK jusqu'au 4 juin 2018 Vice-Président du Conseil de Surveillance jusqu'au 4 juin 2018		
Jetons de présence	9 666	37 000
Jetons de présence (participation aux comités)	9 000	31 000
Autres rémunérations (vice-Présidence du Conseil de Surveillance)	16 666	20 000
Frédéric BANZET Censeur		
Jetons de présence	20 000	20 000
Alexandre OSSOLA Censeur		
Jetons de présence	18 500	8 500
LV Haitao Censeur		
Jetons de présence	18 500	10 000
TOTAL	1 102 000	1 040 750

(1) M. Louis GALLOIS a renoncé en 2018, comme en 2017, à sa rémunération de Président du Conseil de Surveillance et à l'attribution des jetons de présence qui lui étaient dus.

(2) M. Robert PEUGEOT a perçu par ailleurs 50 000 euros bruts de la société Faurecia pour l'année 2018 et 46 500 euros pour l'année 2017 au titre de son mandat d'Administrateur et de membre du Comité de Management de cette société. Il perçoit en tant qu'ancien dirigeant du Groupe une rente de retraite supplémentaire de 160 030 euros par an (ancien régime de l'article 39), versée par Axa.

Au cours de l'année 2018, le montant des jetons de présence a été calculé au prorata temporis pour M. Jean-François KONDRATIUK dont le mandat a pris fin en cours d'année (juin 2018), ainsi que pour M. Christian LAFAYE dont le mandat a pris effet au cours de l'exercice 2018 (juin 2018).

En outre, pour information, les jetons de présence dus à MM. LI Shaozhu, AN Tiecheng, LIU Weidong, et LV Haitao ont été versés à DMHK.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE EN 2018 ET PERSPECTIVES

4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	130	4.3. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	134
4.1.1. Résultat net du Groupe	130	Résultats	134
4.1.2. Chiffre d'affaires du Groupe	130	Bilan	134
4.1.3. Résultat opérationnel courant du Groupe	131	4.4. CONTRATS IMPORTANTS	136
4.1.4. Autres éléments constitutifs du résultat net du Groupe	131	4.5. INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	136
4.1.5. Banque PSA Finance	132	4.5.1. La stratégie R&D dans le plan <i>Push To Pass</i>	136
4.1.6. Faurecia	132	4.5.2. Les réponses technologiques du Groupe PSA	137
4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE	132	4.5.3. L'innovation du Groupe PSA	139
4.2.1. Position financière nette et sécurité financière des activités industrielles et commerciales	132	4.5.4. L'efficacité de la R&D	140
4.2.2. Free Cash Flow des activités industrielles et commerciales	133	4.6. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES	141
4.2.3. Financements et ressources de liquidités des activités de financement	133	4.6.1. Informations sur les tendances	141
4.2.4. Provisions pour garantie	133	4.6.2. Prévisions ou estimations du bénéfice	141
4.2.5. Engagements de retraites et assimilés	133		
4.2.6. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	134		
4.2.7. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	134		

4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le Groupe est géré en cinq secteurs d'activité principaux décrits en Note 3 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018. Les événements postérieurs à la clôture sont présentés en Note 19 des États financiers.

4.1.1. Résultat net du Groupe ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Variation
Chiffre d'affaires	62 256	74 027	11 771
Résultat Opérationnel Courant	3 978	5 689	1 711
% du Chiffre d'affaires	6,4 %	7,7 %	
Produits et charges opérationnels non courants	(904)	(1 289)	(385)
Résultat opérationnel	3 074	4 400	1 326
Résultat financier	(238)	(446)	(208)
Impôts sur les résultats	(699)	(615)	84
Résultat net des sociétés mises en équivalence	217	(44)	(261)
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	(7)	-	7
Résultat net consolidé	2 347	3 295	948
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	1 924	2 827	903

(1) Application de IFRS 15 avec données 2017 retraitées (excluant principalement les monolithes).

4.1.2. Chiffre d'affaires du Groupe ⁽¹⁾

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires consolidé par activité :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Variation
Automobile Peugeot Citroën DS	40 735	43 027	2 292
Automobile Opel Vauxhall	7 238	18 306	11 068
Faurecia	16 962	17 525	563
Autres activités et éliminations ⁽²⁾	(2 679)	(4 831)	(2 152)
CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE	62 256	74 027	11 771

(1) Application de IFRS 15 avec données 2017 retraitées (excluant principalement les monolithes).

(2) Y compris les activités de Banque PSA Finance non concernées par le partenariat signé avec Santander Consumer Finance.

Le **chiffre d'affaires de la division Automobile Peugeot Citroën DS (PCD)** augmente de 5,6 % par rapport à 2017, sous l'effet favorable du mix produit (+ 4,0 %), du prix (+ 1,3 %), des volumes et du mix pays (+ 1,2 %) et des ventes à partenaire (+ 1,7 %) qui font plus que compenser l'impact négatif des taux de change (- 2,7 %).

Le **chiffre d'affaires d'Opel Vauxhall (OV)** s'élève à 18 306 millions d'euros comparé à 7 238 millions d'euros sur les cinq derniers mois de 2017.

À taux de change et à périmètre constants (hors OV), le **chiffre d'affaires Groupe** est en hausse de 23,3 % par rapport à 2015, année de référence pour le plan de croissance rentable *Push to Pass*.

4.1.3. Résultat opérationnel courant du Groupe ⁽¹⁾

Le tableau ci-après indique le Résultat Opérationnel Courant par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Variation
Automobile Peugeot Citroën DS	2 966	3 617	651
Automobile Opel Vauxhall	(179)	859	1 038
Faurecia	1 156	1 263	107
Autres activités et éliminations ⁽²⁾	35	(50)	(85)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DU GROUPE	3 978	5 689	1 711

(1) Application de IFRS 15 avec données 2017 retraitées (excluant principalement les monolithes).

(2) Y compris les activités de Banque PSA Finance non concernées par le partenariat signé avec Santander Consumer Finance.

En 2018, la **marge opérationnelle courante de la division Automobile PCD**, correspondant au Résultat opérationnel courant de la division Automobile PCD rapporté au chiffre d'affaires de la division Automobile PCD, est de 8,4 %, contre 7,3 % en 2017. La **marge opérationnelle courante de Opel Vauxhall** est de 4,7 % en 2018 comparé à - 2,5 % sur les cinq derniers mois de 2017.

La **marge opérationnelle courante du Groupe** est de 7,7 % contre 6,4 % en 2017.

La hausse du **Résultat Opérationnel Courant de la division Automobile PCD**, de +21,9 %, provient de l'amélioration de la performance de l'entreprise (+1 381 millions d'euros), dans un environnement opérationnel défavorable (- 728 millions d'euros).

■ L'effet négatif de **l'environnement opérationnel de la division Automobile PCD** provient de l'effet « change et autres » négatif pour - 466 millions d'euros, compte tenu de la dépréciation du

peso argentin essentiellement ainsi que de la hausse du coût des matières et autres coûts externes pour - 279 millions d'euros.

■ L'amélioration de la **performance de l'activité Automobile PCD** provient essentiellement d'un effet mix produit positif pour + 536 millions d'euros, d'un effet prix positif pour 328 millions d'euros ainsi que de la réduction des coûts de production et des coûts fixes pour + 588 millions d'euros. Ces effets sont partiellement compensés par la R&D pour - 63 millions d'euros et d'autres effets (- 11 millions d'euros).

Le **Résultat opérationnel courant de Opel Vauxhall** s'élève à 859 millions d'euros en 2018 comparé à - 179 millions d'euros pour les cinq derniers mois de 2017.

Le **Résultat opérationnel courant de Faurecia** s'élève à 1 263 millions d'euros, en hausse de 107 millions d'euros.

4.1.4. Autres éléments constitutifs du résultat net du Groupe

Les **produits et charges opérationnels non courants** représentent une charge nette de - 1,289 millions d'euros contre - 904 millions d'euros en 2017. Ils intègrent principalement les frais de rationalisation de la division Automobile PCD pour -432 millions d'euros, de la division Automobile OV pour -512 millions d'euros et du groupe Faurecia pour - 103 millions d'euros.

Le **résultat financier** du Groupe s'élève à -446 millions d'euros comparé à - 238 millions d'euros en 2017. Cf. Note 11 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

La **charge d'impôt sur les résultats** ressort à -615 millions d'euros en 2018 contre - 699 millions d'euros en 2017. Cf. Note 13 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Le **résultat net des sociétés mises en équivalence** s'élève à -44 millions d'euros en 2018 contre 217 millions d'euros en 2017. Cf. Note 10.3 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018. La contribution des sociétés en partenariat avec Dongfeng (DPCA/DPCS) représente -234 millions d'euros, en baisse de

204 millions d'euros. Celle de Changan PSA Automobiles Co., Ltd (CAPSA) est négative de -68 millions d'euros en 2018 vs -24 millions d'euros en 2017. La contribution des sociétés communes du partenariat entre Banque PSA Finance et SCF est de 241 millions d'euros en progression de 40 millions d'euros. La contribution des sociétés communes du partenariat entre Banque PSA Finance et BNP Paribas pour l'activité de financement de OV est de 106 millions d'euros contre 8 millions d'euros en 2017 ⁽¹⁾.

Le **résultat net part du Groupe** s'élève à 2 827 millions d'euros et progresse de 903 millions d'euros. Le **résultat net par action** est à 3,16 euros par action contre 2,18 euros par action en 2017. Et le **résultat net dilué par action** s'élève à 3,01 euros par action contre 2,05 euros par action en 2017.

Le versement d'un **dividende** de 0,78 euro par action sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale. La date de détachement du dividende interviendrait le 2 mai 2019 et la date de mise en paiement le 6 mai 2019.

(1) Cette contribution porte sur deux mois d'activité d'Opel Vauxhall Finance depuis la date du closing le 1er novembre 2017.

4.1.5. Banque PSA Finance

Les résultats à 100 % des activités de financement sont présentés ci-dessous ⁽¹⁾.

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Variation
Chiffre d'affaires	1 476	1 989	513
Produit Net bancaire	1 145	1 611	466
Coût du risque ⁽²⁾	0,27 %	0,13 %	- 0,14 pt
Résultat Opérationnel Courant	632	939	307
Taux de pénétration	30,0 %	28,7 %	- 1,3 pt
Nombre de nouveaux contrats (location et financement)	845 768	1 074 838	+ 27,1 %

(1) Les résultats de BPF pour l'année 2017 incluent le résultat de deux mois d'activité d'Opel Vauxhall Finance depuis le 1^{er} novembre 2017.

(2) En pourcentage des encours nets moyens.

4.1.6. Faurecia ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Variation
Chiffre d'affaires	16 962	17 525	563
Résultat Opérationnel Courant	1 156	1 263	107
% de Chiffre d'affaires	6,8 %	7,2 %	
Résultat opérationnel	1 060	1 115	55
Produits et (frais) financiers nets	(131)	(163)	(32)
Résultat net consolidé	696	793	97
Free Cash Flow	129	403	274
Position financière nette	(646)	(545)	101

(1) Application de IFRS 15 avec données 2017 retraitées (excluant principalement les monolithes).

Pour une information plus détaillée sur Faurecia, veuillez-vous reporter à son rapport annuel disponible sur www.faurecia.com.

4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

4.2.1. Position financière nette et sécurité financière des activités industrielles et commerciales

La position financière nette des activités industrielles et commerciales est définie et détaillée en Note 11 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe.

La **position financière nette des activités industrielles et commerciales** représente au 31 décembre 2018 une situation de trésorerie nette de 9 098 millions d'euros en hausse de 2 904 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Au sein de cette position financière nette positive, Faurecia a une dette nette de 545 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre une dette nette de 646 millions d'euros à fin décembre 2017.

Le Groupe a poursuivi la gestion active de sa dette en 2018. Pour allonger la maturité moyenne de sa dette, Peugeot S.A. a procédé à une émission d'un emprunt obligataire de 650 millions d'euros à échéance mars 2025.

La **sécurité financière** des activités industrielles et commerciales s'élève au 31 décembre 2018 à 21 371 millions d'euros contre 17 522 millions d'euros au 31 décembre 2017, avec 16 421 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie, placements financiers, actifs financiers courants et non courants et 4 950 millions d'euros de lignes de crédit non tirées (cf. Note 11.4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018).

4.2.2. Free Cash Flow des activités industrielles et commerciales

Le *Free Cash Flow* des activités industrielles et commerciales est défini en Note 15 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Le **Free Cash Flow** généré sur la période est de 3 501 millions d'euros, dont 403 millions d'euros provenant de la contribution de Faurecia. Le *Free Cash Flow* de la période provient notamment de :

- 7 657 millions d'euros de flux générés par les opérations courantes dont une contribution de 1 131 millions d'euros d'OV ;
- - 1 042 millions d'euros de flux liés aux restructurations dont - 499 millions d'euros pour OV ;
- 1 607 millions d'euros d'amélioration du besoin en fonds de roulement, dont 294 millions d'euros sur les dettes fournisseurs,

1 342 millions d'euros sur les créances clients, et 368 millions d'euros sur les stocks ; la contribution d'OV est de 1 603 millions d'euros ;

- - 4 721 millions d'euros de flux d'investissements et de Recherche et développement capitalisés, y compris la part de Faurecia qui représente - 1 313 millions d'euros et celle d'OV qui représente - 878 millions d'euros à fin 2018 et - 164 millions d'euros d'investissements exceptionnels/cessions d'actifs. Les dépenses totales engagées de Recherche et développement sont en augmentation en 2018 par rapport à 2017 et sont présentées en Note 4 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

Stock de véhicules neufs de PCD et du réseau indépendant PCD :

(en milliers d'unités)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Groupe	110	97	99
Réseau indépendant*	374	347	307
TOTAL	485	445	406

* incluant les importateurs

Stock de véhicules neufs d'OV et du réseau indépendant OV :

(en milliers d'unités)	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Groupe	53	98	NA
Réseau indépendant	142	129	NA
TOTAL	195	227	NA

En dehors du *Free Cash Flow*, les mouvements de la position financière nette représentent - 596 millions d'euros. Ils correspondent essentiellement aux dividendes versés aux

actionnaires de PSA pour - 474 millions d'euros ainsi qu'aux dividendes versés par Faurecia aux minoritaires des filiales intégrées pour - 143 millions d'euros.

4.2.3. Financements et ressources de liquidités des activités de financement

Les financements et ressources de liquidités des activités de financement sont détaillés en Notes 12.4 et 12.5 des États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

4.2.4. Provisions pour garantie

Il convient de se reporter à la Note 9 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

4.2.5. Engagements de retraites et assimilés

Il convient de se reporter à la Note 6.1 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2018.



4.2.6. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société

Il convient de se reporter à la Note 14.1 aux États financiers consolidés au 31 décembre 2018.

4.2.7. Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements

Il convient de se reporter au paragraphe 4.2.4 ci-avant.

4.3. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Peugeot S.A. assure des fonctions d'état-major et de contrôle et elle fournit des services pour l'ensemble desquels elle est rémunérée par une redevance forfaitaire.

Ses actifs sont principalement constitués :

- des titres représentant ses participations dans des filiales directes ;
- des titres en auto-détention classés en valeurs mobilières de placement.

Peugeot S.A. est également la société pivot pour l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe contrôlées à plus de 95 %.

Résultats

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation, qui comprennent essentiellement les redevances perçues des principales filiales, les refacturations de frais de personnel, se sont élevées à 212 millions d'euros en 2018, contre 147 millions d'euros en 2017.

Les redevances, calculées comme un pourcentage du chiffre d'affaires des divisions opérationnelles du Groupe, sont destinées à couvrir les charges d'exploitation supportées par la Société dans ses fonctions d'état-major et s'élèvent à 145 millions d'euros en 2018 contre 89 millions d'euros en 2017. Cette redevance est facturée aux filiales directes de Peugeot S.A. sur la base du chiffre d'affaires consolidé de la division concernée.

Les charges d'exploitation correspondant principalement aux coûts salariaux et aux autres achats et charges externes, ont représenté 232 millions d'euros en 2018, contre 171 millions en 2017.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en solde négatif de 20 millions d'euros à comparer à un solde négatif de 24 millions d'euros en 2017.

RÉSULTAT FINANCIER

Les produits financiers sont essentiellement constitués des revenus des titres de participation.

Les produits des participations ont représenté 476 millions d'euros, contre 360 millions d'euros en 2017.

Le montant des « autres intérêts et produits assimilés » s'établit à 3 millions d'euros contre 5 millions en 2017. Les reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et des actions propres s'élèvent à 20 millions d'euros et reste stable par rapport à 2017.

Les dotations financières aux amortissements et provisions représentent 38 millions d'euros, contre 22 millions d'euros en 2017.

Les intérêts financiers et charges assimilées, s'élèvent à 82 millions d'euros, contre 119 millions d'euros en 2017.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier est positif de 378 millions d'euros, contre un résultat positif de 245 millions d'euros en 2017.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel (cf. Note 18) d'un montant négatif de 37 millions d'euros en 2018 est constitué pour l'essentiel de charges sur opérations de gestion.

Résultat net

Compte tenu d'un produit net d'impôt sur les résultats de 157 millions d'euros, déterminé conformément aux règles de l'intégration fiscale de Peugeot S.A. et de ses filiales contrôlées à plus de 95 %, le résultat net de la Société se traduit par un bénéfice de 478 millions d'euros, à comparer à un bénéfice de 416 millions d'euros en 2017.

Bilan

ACTIF

Les titres de participation constituent la majeure partie des actifs immobilisés.

Le montant brut des titres de participation au 31 décembre 2018 est égal à 19 285 millions d'euros en augmentation de 329 millions d'euros par rapport à celui de 2017. Les dépréciations relatives aux titres de participation s'élèvent à 666 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 644 millions 2017. Ces mouvements sont décrits dans la Note 4 de l'annexe des comptes annuels.

Le montant net des titres de participation au 31 décembre 2018 s'élevé ainsi à 18 619 millions d'euros, contre 18 311 millions d'euros en 2017.

L'actif circulant est principalement composé des Placements de trésorerie, 3 118 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 3 599 millions d'euros en 2017 (cf. Note 9) et des valeurs mobilières de placement, 200 millions d'euros de valeur nette au 31 décembre 2018 contre 217 millions d'euros au 31 décembre 2017. (cf. Note 8).

Les 11 315 735 actions propres détenues au 31 décembre 2018 sont classées en valeurs mobilières de placement dont 7 982 000 affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et 3 333 735 aux plans futurs LTI. (cf. Note 8A).

PASSIF

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2018 s'établissent à 19 774 millions d'euros, contre 19 759 millions d'euros au 31 décembre 2017. La société Peugeot S.A. a procédé le 4 mai 2018 à une distribution de dividendes pour un montant de 474 millions d'euros. Au vu des résultats atteints par le Groupe PSA cette année, le Conseil de Surveillance a approuvé la proposition du Directoire de verser des dividendes au titre de l'exercice 2018.

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été ouvert au cours de l'exercice 2018.

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 117 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 145 millions d'euros en 2017. Elles sont détaillées en Note 10 de l'annexe des comptes annuels.

Les emprunts et dettes assimilées s'établissent à 2 358 millions d'euros, contre 2 270 millions d'euros en 2017. En 2018, Peugeot S.A.

a procédé aux remboursements des emprunts obligataires arrivés à échéance pour un montant total de 559 millions d'euros (cf. Note 13). Le 20 mars 2018, Peugeot S.A. a émis un emprunt obligataire de 650 millions d'euros à échéance avril 2025 assorti d'un coupon de 2,00 %.

Parmi les 60 millions d'euros de dettes sur immobilisations et comptes rattachés, 55 millions d'euros correspondent à la partie non appelée de l'engagement pris dans le Fonds d'Avenir Automobile (cf. Note 14).

Compte tenu du fait que Peugeot S.A. est une holding, le compte fournisseurs est non significatif. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 25 millions d'euros.

Peugeot S.A. règle ses fournisseurs à 30 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de modernisation de l'économie.

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Au 31 décembre 2018, les dettes envers les fournisseurs s'élèvent à 25,1 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les états financiers :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif : 25,1 millions d'euros ;
 - moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique : 24,3 millions d'euros.
- Soit : 0,8 million d'euros.

La décomposition de ce montant par retard de paiement est précisée ci-après :

Article D. 441 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(En milliers d'euros)	0 jour (*)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	28		4	3	5	12
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES TTC	629		66	18	33	117
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,96%		0,21%	0,06%	0,10%	0,36%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nombre de factures exclues						
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES TTC						
(C) Délais de paiement de référence : article L. 441-6						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux : 30 jours

(*) factures reçues non réglées échues le 31/12/2018 et non échues

FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

Au 31 décembre 2018, les créances clients s'élèvent à 143,7 millions d'euros, rapprochées comme suit des montants figurant dans les états financiers :

- créances clients et comptes rattachés figurant à l'actif : 143,7 millions d'euros ;
- moins : Factures à établir incluses sous cette rubrique : 139,2 millions d'euros.

Soit : 4,5 millions d'euros.



La décomposition de ce montant par retard de paiement est précisée ci-après :

Article D. 441 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(En milliers d'euros)	0 jour (*)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	44	1		1	7	9
MONTANT TOTAL DES FACTURES CONCERNÉES TTC	1200	1299		11	21	1331
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	0,57%	0,62%		0,01%	0,01%	0,64%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nombre de factures exclues		1			20	21
MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES TTC		14			1986	2000
(C) Délais de paiement de référence : article L. 441-6						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux : 30 jours

(*) factures émises non réglées échues le 31/12/2018 et non échues

4.4. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

4.5. INVESTISSEMENTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'expertise automobile au service de la technologie utile

L'innovation, la recherche et le développement sont des leviers majeurs pour développer des avantages concurrentiels en répondant aux grands enjeux de l'industrie automobile (environnement, sécurité, nouveaux besoins de mobilité et de connectivité, etc.).

Le Groupe PSA investit chaque année dans ses activités de Recherche et développement pour garder un coup d'avance technologique au regard des évolutions environnementales et consoméristes.

4.5.1. La stratégie R&D dans le plan *Push To Pass*

4.5.1.1. LA R&D AU CŒUR DE LA CORE MODEL STRATEGY

Avec le plan stratégique *Push To Pass*, le Groupe a décidé de mener une offensive produit centrée sur le client et sur ses principaux centres de profit mondiaux en lançant une nouvelle voiture par région, par marque et par année.

Pour déployer ce plan ambitieux en optimisant son efficacité, la R&D du Groupe PSA développe ses véhicules au travers de programmes multimarques et multi-régions, sur la base de plateformes modulaires multi-énergies permettant de maximiser la reconduction de pièces.

Ainsi, le Groupe développe l'ensemble de ses silhouettes Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall au travers de programmes globaux, chacun de ces programmes répondant aux intérêts des six régions et des marques sur le segment qu'il adresse.

Ces silhouettes sont développées sur deux plateformes multi-énergies, plus légères et offrant une plus grande modularité en terme de longueur, hauteur et diamètre de roues pour répondre aux enjeux masse, environnementaux et prestations.

- Les silhouettes milieu et haut de gamme de toutes les marques du Groupe (berlines, coupés, MPV, SUV et LCV), multi-usage sont développées sur la plateforme EMP2, *Efficient Modular Platform*, lancée en 2013. En complément des motorisations essence et diesel, cette plateforme est déclinée avec une chaîne de traction hybride essence rechargeable (PHEV) qui permettra d'offrir une alternative électrifiée pour tous les véhicules développés sur EMP2 dès 2019.

- Les silhouettes citadines du segment B jusqu'aux SUV compacts ainsi que les berlines d'entrée de gamme du segment C, dédiées à un usage essentiellement urbain, sont développées sur la plateforme CMP, *Common Modular Platform* réalisée en coopération avec Dongfeng Motor Corporation. CMP, lancée en 2018 avec DS3 Crossback, est déclinée avec une variante 100 % électrique (eCMP) et offrira une alternative électrique pour tous les nouveaux modèles dès 2019.

Cette approche modulaire, couplée à une organisation en mode programme, permet de reconduire les pièces de la base et les modules mais aussi des pièces de carrosserie, permettant un gain de 20 % sur les coûts de R&D et 30 % en investissement (CAPEX) par rapport à une silhouette entièrement nouvelle.

4.5.1.2. LA CORE TECHNOLOGY STRATEGY

À l'instar de la *Core Model Strategy*, le Groupe PSA déploie une offre technologique ciblée visant à proposer à chacun de ses clients une gamme diversifiée de technologies pour répondre à tous les besoins de mobilité durable et responsable, accompagnant ainsi les évolutions sociétales qui impactent directement le monde automobile : la transition énergétique, l'urbanisation croissante, le vieillissement de la population, le digital et l'hyper-connectivité, la mondialisation, la mobilité et l'évolution des usages.

Le Groupe PSA a défini ses axes stratégiques de R&D pour offrir à ses clients de nouvelles expériences automobiles adaptées aux usages de chacun partout dans le monde. L'objectif, concevoir et développer :

- des voitures toujours plus respectueuses de l'environnement et accompagnant la transition énergétique ;
- des voitures intelligentes, connectées et autonomes, pour soulager les contraintes de la conduite.

4.5.2. Les réponses technologiques du Groupe PSA

4.5.2.1. DES CLEAN TECHNOLOGIES DPEF.16 DPEF.24 DPEF.27

Environ 40 % du budget R&D du Groupe PSA est consacré au développement des technologies destinées à améliorer l'efficacité et la performance environnementale de ses véhicules.

En effet, soucieux de s'inscrire dans une démarche de mobilité durable (cf. paragraphe 2.1.2) et pour relever le défi de la transition énergétique, le Groupe a fait de la « voiture propre » un axe stratégique de sa R&D.

4.5.2.1.1. L'optimisation des motorisations thermiques

Le Groupe PSA dispose d'une gamme de groupes motopropulseurs très performants.

- En matière de moteurs essence, la famille PureTech, 3 et 4 cylindres (anciennement THP) est particulièrement efficace en consommation, masse et émissions.
 - La version 3 cylindres 1.2 L turbo a reçu le prix du moteur de l'année dans sa catégorie quatre années consécutives, de 2015 à 2018.
 - La nouvelle génération de moteurs essence a été lancée en 2017. À vocation mondiale, elle répond à la norme Européenne Euro 6d temp, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2018 pour tous les véhicules, mais également à la norme chinoise la plus sévère China6b.
 - La famille de moteurs EC (4 cylindres atmosphérique), déployée sur l'ensemble des régions, vient compléter cette gamme de moteurs essence.
- En matière de moteurs diesel, le Groupe PSA a fait les choix technologiques les plus efficaces et non les moins coûteux.
 - La SCR (*Selective Catalytic Reduction*), technologie la plus efficace pour la réduction des oxydes d'azote (No_x), est généralisée sur tous les moteurs diesel BlueHDi du Groupe PSA.
 - La nouvelle génération de moteurs 1.5 BlueHDi, lancée en 2017 respecte un facteur de conformité RDE de 1,5 sur les émissions de No_x, alors que cette valeur ne sera exigée par la réglementation qu'en 2020 (aujourd'hui le facteur exigé est de 2,1).
- Le Groupe PSA propose également une gamme de boîtes de vitesse performante enrichie en 2018 par la nouvelle boîte

automatique 8 rapports (EAT8) permettant de réduire encore plus drastiquement la consommation des véhicules tout en offrant un agrément de conduite au meilleur niveau.

- Enfin, le Groupe PSA développe des moteurs compatibles avec les carburants alternatifs (voir rapport RSE - 2.1.2.4).

En Amérique latine, nos modèles sont équipés de moteurs flexfuel (100 % bioéthanol), une version GPL du moteur 3 cylindres Puretech (version atmosphérique) été développée en 2017.

Les activités dans le domaine des carburants alternatifs ont été renforcées grâce au savoir-faire des équipes Opel Vauxhall. Ainsi, dès novembre 2017, le Centre de Compétence « Carburants alternatifs (GPL, GNC) » a été confié aux équipes R&D de Rüsselsheim.

Ces choix technologiques, faits en anticipation de la sévérisation des normes, a permis au Groupe PSA d'homologuer 100 % de sa gamme avec le nouveau protocole WLTP, plus représentatif de la consommation en usage réel, au 1^{er} septembre 2018, date d'entrée en vigueur de la réglementation pour l'ensemble des véhicules particulières.

De plus, le Groupe PSA est engagé depuis 2015 dans une démarche de transparence vis-à-vis de ses clients sur la consommation et les émissions réelles de ses véhicules. Il s'est associé avec les ONG *Transport & Environment* (T&E) et *France Nature Environnement* (FNE), et le bureau de certification Bureau Veritas pour définir un protocole fiable de mesures de la consommation et d'émissions polluants (No_x et particules) en condition réelle de conduite. Cette initiative, une première dans le monde automobile, a remporté le prix « ECOBEST » 2018. Les premiers résultats d'émission de polluants ont été publiés lors du Salon de Genève 2018.

4.5.2.1.2. De nouvelles chaînes de traction électrifiées

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Groupe PSA s'est engagé dans une offensive d'électrification de ses véhicules avec des objectifs clairs :

- à partir de 2019, tout nouveau véhicule produit sera décliné sous une version électrique ou hybride ;
- d'ici 2025, 100 % des modèles proposés par les cinq marques du Groupe PSA (Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall) disposeront d'une version électrifiée.

Cette ambition est rendue possible grâce au développement de l'ensemble des véhicules particuliers du Groupe sur deux plateformes multi-énergies : EMP2 et CMP (cf. § 4.5.1.1).



- CMP, qui couvre les véhicules des segments B et C dispose, en plus de sa version thermique, d'une version 100 % électrique.
- EMP2, qui couvre les véhicules des segments C et D dispose, en plus de sa version thermique, d'une version hybride rechargeable.

Grâce à cette conception multi-énergies, les versions thermiques et électrifiées d'un même modèle sont produites sur une même ligne de production, permettant au Groupe PSA de s'adapter avec agilité et flexibilité à l'évolution des marchés.

L'hybride essence rechargeable

L'offre hybride essence rechargeable sera lancée en Europe à partir de 2019 sur la DS7 Crossback. Sept autres véhicules vont ensuite progressivement être lancés d'ici 2021 dont PEUGEOT 508 et 508 SW, PEUGEOT 3008, OPEL et VAUXHALL Grandland X et CITROËN C5 Aircross.

Ces véhicules, déclinés en 2 et 4 roues motrices et offrant une puissance cumulée jusqu'à 300 ch, permettent :

- une autonomie moyenne de 50 km en mode 100 % électrique (WLTP) ;
- une consommation réduite de 40 % par rapport à un véhicule thermique et des émissions de CO₂ inférieures à 49 g/km (WLTP) ;
- l'accès aux « zones à faible émission » ;
- une habitabilité identique à celle d'un véhicule thermique.

L'électrique

La version 100 % électrique de la plateforme CMP (eCMP) est équipée des technologies au meilleur niveau du marché, adaptées aux usages des clients :

- moteur électrique de 100 kW (136 cv) ;
- pack batterie Lithium-ion de 50 kWh ;
- pompe à chaleur haute performance.

Elle permet :

- une autonomie entre 300 et 350 km sur cycle WLTP, suivant la masse et l'aérodynamique du véhicule ;
- une recharge à 100 % en moins de 8 heures pour un client équipé de WallBox (7,4 kW - 32A monophasé) ;
- une recharge ultra rapide de 80 % de la batterie en moins de 30 minutes avec un chargeur rapide de 100 kW disponible sur les bornes publiques ;
- une habitabilité préservée par rapport aux versions thermiques (passagers et volume de coffre) ;
- le confort acoustique du fonctionnement en tout électrique.

Elle est industrialisée en Europe et en Chine.

L'offre 100 % électrique de nouvelle génération du Groupe PSA est lancée en 2019 avec DS3 Crossback E-Tense. Au total, sept modèles seront commercialisés d'ici 2021.

Le Mild-hybride

En septembre 2018, le Groupe PSA et Punch Powertrain ont annoncé leur intention de créer la co-entreprise « Punch Powertrain PSA e-transmissions » qui produira la future génération de transmissions électrifiées e-DCT à partir de 2022. En configuration 48V, cette boîte double embrayage électrifiée équipera les futurs modèles Mild Hybrid (MHEV) du Groupe PSA, permettant une baisse de consommation jusqu'à 15 %.

4.5.2.1.3. L'optimisation du véhicule et de son usage

Au-delà des travaux menés sur les chaînes de traction, le Groupe PSA travaille sur l'ensemble des leviers qui permettent de réduire la consommation de ses véhicules et ainsi son empreinte CO₂ :

- **la masse** : leader sur le marché en termes de poids moyen des véhicules, le Groupe PSA place l'optimisation de masse au cœur de la conception de ses véhicules. Grâce à l'utilisation de matériaux performants tels que l'acier à Très Haute et Ultra Haute Limite Élastique (THLE & UHLE), l'acier embouti à chaud, l'aluminium, les composites, et de *process* innovants, la conception des plateformes et des silhouettes permet des gains sensibles en masse. Ainsi, la nouvelle 3008, élue « Voiture de l'année 2017 », développée sur la plateforme EMP2, pèse 100 kg de moins que la 3008 précédente ;
- **l'efficacité énergétique globale** par l'optimisation de l'aérodynamique, de la résistance au roulement des pneus, des pertes par friction mécanique (freins, roulements, bagues, etc.) et de la consommation électrique (moteurs, équipements tels que la climatisation...) ;
- le Groupe propose aussi une **assistance à la conduite** qui permet au conducteur d'avoir une utilisation plus écologique de sa voiture.

4.5.2.2. DES VOITURES INTELLIGENTES : AUTONOMES ET CONNECTÉES

Les clients souhaitent que leur voiture participe à leur liberté individuelle, mais aussi qu'elle contribue au bien-être collectif. Les voitures autonomes et connectées de demain accentueront cette mutation sociale, en permettant l'émergence de nouveaux modèles de transport et de mobilité tout en faisant économiser du temps et de l'énergie aux clients.

4.5.2.2.1. La voiture connectée communicante

La voiture connectée communicante marque le passage d'un véhicule cloisonné à un véhicule étendu avec des équipements nomades reliés au *cloud*. L'automobile entre ainsi dans le monde de l'Internet des Objets (IoT) pour proposer de nouvelles expériences. Cette révolution numérique nécessite d'organiser et de maîtriser la sécurité des données du véhicule. Pour cela, le Groupe PSA développe une plateforme logicielle IoT automobile mondiale, la *Connected Vehicle Modular Platform* (CVMP) en partenariat avec Huawei.

- CVMP assurera la gestion sécurisée de l'ensemble des interactions numériques entre la voiture et le *cloud*, tout en garantissant l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des données.
- CVMP permettra de déployer de nouveaux services tels que le diagnostic de la voiture à distance et à la demande, les commandes à distance comme le contrôle de la charge batterie, le préchauffage ; la mise à jour *over the air* des logiciels véhicule, de l'info-traffic, de la navigation ; l'auto-partage, la gestion de flotte en entreprise ; les services personnalisés dans la voiture tel que l'assistant personnel.

DS7 Crossback lancée en Chine en 2018 est le premier véhicule du Groupe PSA à être équipé de cette nouvelle plateforme logicielle.

De plus, Le Groupe PSA est précurseur du développement de la technologie C-V2X permettant la communication entre la voiture et son environnement (voitures, infrastructures...). Des essais sur route et démonstrations publiques ont été réalisées depuis début 2018 permettant d'évaluer les performances avancées de cette technologie pour améliorer la sécurité routière et la gestion du trafic :

- en mars : le Groupe PSA et Qualcomm Technologies, partenaires pour le développement des futurs équipements télématiques et multimédia ont réalisé une démonstration confirmant les capacités de communication directe C-V2X ;
- en juillet, les deux entreprises se sont associées à plusieurs constructeurs et équipementiers automobiles pour tester l'interopérabilité entre véhicules de différentes marques, deux-roues et infrastructures : une première en France ;

■ en septembre, le Groupe PSA a présenté les dernières avancées de la technologie en Chine. Localement, cette technologie appelée LTE-V2X, est développée avec Huawei et Qualcomm Technologies (séparément). Des démonstrations ont été menées

à Wuxi, première ville connectée mondiale, à l'occasion du World IoT Expo 2018.

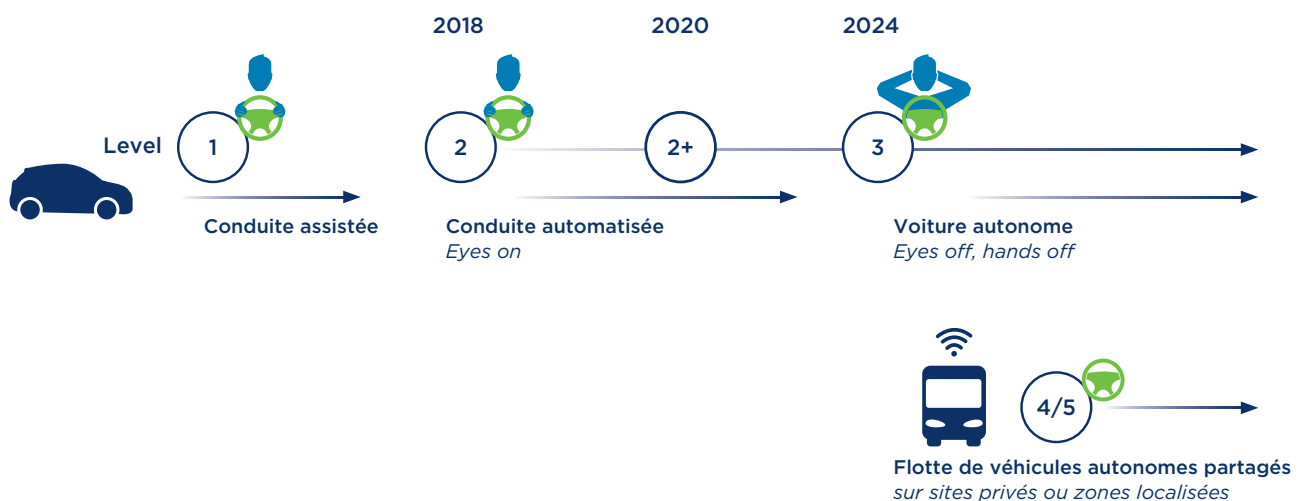
Le déploiement de la technologie de communication directe C-V2X est prévu à partir de 2020.

4.5.2.2.2. La délégation de conduite : vers la voiture autonome

Afin de proposer à ses clients des voitures toujours plus sûres, qui permettront de retrouver du temps dans des situations de conduites monotones et rébarbatives et qui simplifieront le quotidien, le Groupe PSA déploie, au travers de son programme AVA (*Autonomous Vehicle for All*), une large gamme de fonctions d'assistance qui mèneront progressivement à déléguer partiellement puis totalement la conduite, en toute confiance, si le conducteur le souhaite.

Ainsi, la voiture autonome arrivera progressivement, avec des niveaux d'automatisation et d'autonomie réglementés, décrits dans le graphique ci-dessous.

Les voitures du Groupe PSA sont équipées de premières « briques technologiques » qui préfigurent la voiture autonome de demain :



En 2018, le Groupe PSA a déployé sa deuxième vague d'ADAS, intégrant les premières fonctions de niveau 2. Lancées sur DS7 Crossback, les fonctions telles que le HIA (*Highway Integrated Assist*), la *Night Vision*, le *City Park* de dernière génération, le *Driver Attention Alert*, équipent également les nouvelles Peugeot 508 et 508 SW et la Citroën C5 Aircross.

De plus, le Groupe a introduit le *Surround Rear Vision* qui renforce la vision arrière périphérique sur la nouvelle génération d'utilitaires - Peugeot Partner, Citroën Berlingo Van, Opel Combo et Vauxhall Combo - une innovation majeure sur le segment.

4.5.2.2.3. L'intelligence artificielle

Le Groupe PSA est convaincu que l'Intelligence Artificielle est au cœur d'une mutation profonde du monde automobile et de la mobilité de demain.

C'est pourquoi le Groupe est membre fondateur de l'institut PRAIRIE ⁽¹⁾ lancé en mars 2018. Le Groupe PSA est le premier constructeur automobile à intégrer l'institut dont l'objectif est de

Le prototypes du Groupe PSA équipés de fonctions autonomes de niveau 3 et 4 continuent d'être testés sur route ouverte en Europe : plus de 170 000 km y ont été parcourus. De plus, des essais en Chine ont été menés en 2018 où plus de 9 000 km ont été parcourus.

En juin 2018, le Groupe PSA et NuTonomy ont également fait rouler une Peugeot 3008 autonome à Singapour, dans un environnement urbain, sur route ouverte au milieu du trafic quotidien.

féderer des leaders scientifiques et industriels de l'Intelligence Artificielle pour devenir un leader mondial du domaine.

En complément, en 2018 le Groupe PSA s'est associé à l'INRIA ⁽²⁾ pour créer un *OpenLab* « Intelligence Artificielle » dont les travaux portent sur la recherche applicative pour le secteur automobile.

4.5.3. L'innovation du Groupe PSA

L'innovation garantit un véritable potentiel de différenciation sur un marché exigeant et en constante évolution. Elle permet au Groupe PSA de se démarquer par rapport à la concurrence et de donner naissance à l'automobile de demain.

Le Groupe PSA consolide un portefeuille d'innovations de haute valeur, protégées par des droits de propriété industriels.

En 2018, le Groupe a déposé 1 074 demandes de brevet en France. Ce nombre de brevets élevé témoigne de l'engagement continu du Groupe à protéger et valoriser ses innovations.

(1) PARIS Artificial Intelligence Research Institute.

(2) Institut national de recherche en informatique et en automatique.

4.5.3.1. L'OPEN INNOVATION

Pour détecter des nouvelles tendances, accélérer la mise sur le marché de technologies innovantes et réduire ses coûts de développement, le Groupe PSA s'appuie sur une démarche d'*Open Innovation* qui associe un large éventail de partenaires qui lui permettent de détecter de nouvelles tendances, de repérer des pépites technologiques ou scientifiques, partout dans le monde :

L'écosystème « individus » qui regroupe les salariés du Groupe, ses clients et les usagers de la mobilité au sens large, vise à faire adhérer les clients à l'innovation, dès le processus de développement. La mise en place d'incubateurs en France et en Amérique latine a permis de recueillir à fin 2018, plus de 470 candidatures et de lancer 24 projets.

L'écosystème « académique » regroupe les partenariats scientifiques avec les universités et les laboratoires les plus en pointe de leur domaine. L'animation de ce réseau scientifique est portée par le StellLab, en étroite collaboration avec l'Université PSA. Il est composé à fin 2018 de 19 *OpenLabs* et quatre chaires académiques dont l'*OpenLab* « IA : Intelligence artificielle », avec L'INRIA créé en 2018 (cf. § 4.5.2.2.3).

L'écosystème « institutions » rapproche des ministères, collectivités territoriales, ANR, ADEME, Pôles de compétitivité, Commission européenne. Dans ce cadre, le Groupe PSA est membre actif des pôles de compétitivité de la filière automobile (MOV'EO, Véhicule du Futur, ID4car) qui favorisent l'émergence de projets collaboratifs, le rapprochement avec les PME et startups et la rencontre de nouveaux partenaires potentiels.

En 2018, le Groupe PSA a participé à :

- vingt et un projets financés par la Commission européenne dont :
 - le véhicule autonome connecté via les projets SCOOP et L3PILOT,
 - les nouveaux objets de mobilité urbaine via EU-LIVE,
 - l'usine de production du futur via les projets Thomas, Versatile et Scalable ;
- une quinzaine de projets soutenus par le gouvernement français, principalement par l'Agence nationale de la recherche, la Banque publique d'investissement et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dont les projets :
 - AutoConduct (adaptation de la stratégie d'automatisation autonome du véhicule),
 - QAIcars (qualité de l'air dans l'habitacle),
 - *Innovative Equipment for Electric Vehicles* (développement de packs batterie innovants).

L'écosystème « entreprises » associe des PME, TPE, startups et entreprises de différents domaines au processus d'innovation pour gagner en agilité et capter au plus tôt de nouvelles opportunités scientifiques, technologiques ou business. Cette activité s'est organisée autour d'une cellule appelée *Business Lab* qui œuvre, au-delà de la R&D, pour l'ensemble du Groupe PSA.

4.5.4. L'efficacité de la R&D

4.5.4.1. LE BUDGET R&D

En 2018, les investissements et dépenses de R&D capitalisées se sont élevés à 4 721 millions d'euros (incluant 164 millions d'euros d'investissements exceptionnels) dont 1 313 millions d'euros pour Faurecia, contre 4 713 millions d'euros en 2017, comprenant 1 432 millions d'euros pour Faurecia, et 2 673 millions d'euros en 2016, comprenant 389 millions d'euros pour Faurecia. Le Groupe PSA poursuivra son plan d'optimisation et d'efficacité de ses dépenses de R&D et d'investissements, qui lui permettront de les maintenir dans une enveloppe maîtrisée. Pour toute information complémentaire, il convient de se reporter à la Note 4.3 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6 ci-après.

La R&D du Groupe PSA nourrit l'ADN de ses cinq marques automobiles pour mettre sur le marché des voitures toujours plus attractives. Les nouvelles silhouettes lancées en 2018, illustrent leur positionnement bien différencié.

Nouvelles silhouettes lancée en 2018 :

- Peugeot : Nouvelles 508 et 508 SW ; Partner/Rifter (élu *Van of the Year 2018*) ;
- Citroën : C5 Aircross ; C3 Aircross en Chine (appelée C4 Aircross localement) ; Berlingo (élu *Van of the Year 2018*) ;
- DS : Commercialisation de DS7 Crossback en Europe et en Chine et *reveal* de DS3 Crossback au Mondial de Paris ;
- Opel et Vauxhall : Combo (élu *Van of the Year 2018*).

Mi-vies 2018 :

- Citroën C4 Cactus en Europe et en Amérique latine ;
- Peugeot 408 Chine.

4.5.4.2. L'EMPREINTE MONDIALE DE LA R&D

La R&D du Groupe PSA est mondiale et s'articule autour de quatre pôles :

- **un pôle R&D en Europe :**
 - la base de référence en France, en charge de l'avance de phase, de la conception et de l'ingénierie des véhicules et des organes. Les effectifs en France à fin 2018 sont de 9 630 salariés (soit 8 956 équivalents temps plein), localisés pour la plupart sur les trois centres R&D et leur site de validations et d'essais : Vélizy/La Ferté-Vidame, Sochaux/Belchamp et Poissy Centre d'Expertise Métiers/Carrières sous Poissy,
 - un centre de R&D en Allemagne (Rüsselsheim), en charge du développement de toutes les voitures neuves Opel/Vauxhall, des véhicules utilitaires légers pour toutes les marques du Groupe PSA construits sur une plateforme VUL⁽¹⁾ dédiée, de la nouvelle génération de moteurs essence quatre cylindres ainsi que de l'animation de 15 Centres de Compétences (domaines d'Expertise). Le Centre Technique de Rüsselsheim emploie 6 358 personnes à la fin de l'année 2018 ;
- **un centre R&D au Maroc** depuis juillet 2017, localisé à Casablanca, en charge du développement de projet véhicules et organes (*Reskin*, mi-vies et vie série) et d'accompagner le développement du Groupe PSA dans la région DMOA. À fin 2018, les effectifs du MTC (*Morocco Technical Center*) sont de 329 collaborateurs ;
- **un pôle R&D en Chine** dont les effectifs représentent 1 950 personnes dont 1 300 dans les deux joint-ventures à fin 2018 :
 - deux sites avec son partenaire Dongfeng Motors : Shanghai (*China Tech Center* du Groupe) et Wuhan, en charge de réaliser le développement de nouveaux projets véhicules, les adaptations moteurs et de développer l'intégration locale,
 - un site avec son partenaire Changan à Shenzhen, chargé de l'intégration locale et de l'industrialisation ;

(1) VUL : Véhicules Utilitaires Légers.

- un pôle R&D en Amérique latine, localisé à São Paulo, dédié à l'intégration locale et à l'industrialisation et dont les effectifs représentent 450 personnes.

4.5.4.3. LA PRÉSERVATION DES COMPÉTENCES CŒUR

La stratégie emploi et compétences de la R&D vise à concentrer les ressources disponibles sur les domaines les plus stratégiques pour l'entreprise :

- par sa filière expertise mise en place en 2010 qui regroupe à fin 2018 dans le domaine de l'ingénierie (PCD et OV) : 23 maîtres experts, 159 experts et 462 spécialistes, compétences clés pour le Groupe PSA ;
- par des reconversions internes : 1 885 parcours ont été effectués à la Direction de la qualité et de l'ingénierie (DQI) dans le cadre du programme de reconversion interne appelé « Top Compétences » depuis son lancement, permettant aux salariés de se repositionner sur les compétences à forte valeur ajoutée pour la R&D du Groupe ;
- par des recrutements ciblés : le nombre de recrutements ciblés en 2018 pour la DQI est de 94 ;
- en sous-traitant une partie des activités fortement standardisées chez les fournisseurs majeurs d'ingénierie (FMI).

4.5.4.4. LA PERFORMANCE

L'amélioration de l'efficacité de la R&D du Groupe PSA repose sur trois leviers majeurs :

- la stratégie ciblée produit et technologies ainsi que l'organisation en mode programme permettant de maximiser la reconstitution de pièces (cf. paragraphe 4.5.1) ;
- la transformation de la R&D et un plan de performance interne en rupture ;
- des partenariats stratégiques.

4.5.4.4.1. La transformation de la R&D et le plan de performance

La R&D s'est engagée à réaliser un gain de productivité 5 % par an, gains réinvestis dans l'ingénierie du Groupe PSA. Pour cela, la

Direction de la qualité et de l'ingénierie pilote un plan de performance appelé *DRIVE*.

En 2018, le plan *DRIVE* a généré 60 millions d'euros d'économie. Les leviers majeurs qui ont contribué à ce résultat sont :

- le projet *Digital Validation Boost* dont l'objectif est de faire évoluer la balance validations numériques/physiques au profit du numérique, permettant de réduire le nombre de moyens physiques. En 2018, ce projet a généré une économie de 16 millions d'euros ;
- la réduction de la diversité technique qui a permis de réduire de 40 % le nombre de références sur des actuellement en développement par rapport à la situation actuelle ;
- la réduction des coûts de R&D en optimisant les coûts de moyen de la sous-traitance et en réduisant le nombre d'inscrits conformément au point mort de l'entreprise défini dans *Push to Pass* ;
- l'optimisation des surfaces occupées par la R&D du Groupe PSA (- 40 % depuis 2013 à fin 2018).

4.5.4.4.2. Les partenariats

Pour déployer efficacement sa feuille de route vers les technologies de pointe, le Groupe PSA s'appuie son savoir-faire interne associé à des partenariats stratégiques :

- la plateforme CMP et sa version électrique eCMP sont développées avec Dongfeng Motor Corp dans le cadre de la joint-venture DCPA ;
- dans le domaine des *Cleantechnologies*, le Groupe PSA a annoncé deux joint-ventures :
 - Nidec-PSA e-motors sur la conception et la production de machines électriques,
 - Punch Powertrain PSA e-transmissions sur le système de transmission électrique (e-DCT) ;
- dans le domaine de la connectivité, le Groupe PSA s'est associé à :
 - Huawei pour le développement de sa plateforme IoT CVMP (*Connected Vehicle Modular Platform*) - qui correspond au *Cloud PSA*,
 - Qualcomm pour les « cockpits connectés en 5G »,
 - Harman pour l'*Infotainment over the air post 2020*.



4.6. ÉVÉNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

4.6.1. Informations sur les tendances

Perspectives de marché

En 2019, le Groupe prévoit un marché automobile stable en Europe et en baisse de 1 % en Amérique latine ainsi que de 3 % en Chine, et en hausse de 5 % en Russie.

Nouveaux objectifs opérationnels

Les objectifs initiaux du plan *Push to Pass* ayant été dépassés pour la période 2015-2018, le Groupe PSA fixe le nouvel objectif suivant pour la période 2019-2021 (incluant Opel Vauxhall) :

- une marge opérationnelle courante ⁽¹⁾ moyenne supérieure à 4,5 % pour la division Automobile sur la période 2019-2021.

4.6.2. Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'a pas établi de prévision ou d'estimation de bénéfice.

(1) Résultat Opérationnel Courant rapporté au Chiffre d'affaires de la division Automobile (PCDOV).



COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018



5.1. COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	144	5.6. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	153
5.2. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	146	5.7. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE	221
5.3. SITUATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	148	5.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	222
5.4. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	150		
5.5. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	152		

Les comptes consolidés du Groupe PSA sont présentés au titre des deux exercices 2018 et 2017. L'exercice 2016 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2017 sous le numéro D.17-0289.

5.1. COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	Notes	2018			Total
		Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Activités poursuivies					
Chiffre d'affaires	4.1	73 972	71	(16)	74 027
Coûts des biens et services vendus		(59 180)	(69)	16	(59 233)
Frais généraux et commerciaux		(6 598)	(25)	-	(6 623)
Frais de recherche et de développement	4.3	(2 482)	-	-	(2 482)
Résultat opérationnel courant		5 712	(23)	-	5 689
Produits opérationnels non courants	4.4 - 7.3	332	-	-	332
Charges opérationnelles non courantes	4.4 - 7.3	(1 620)	(1)	-	(1 621)
Résultat opérationnel		4 424	(24)	-	4 400
Produits financiers		178	10	-	188
Charges financières		(634)	-	-	(634)
Résultat financier	11.2	(456)	10	-	(446)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		3 968	(14)	-	3 954
Impôts courants		(1 008)	-	-	(1 008)
Impôts différés		395	(2)	-	393
Impôts sur les résultats	13	(613)	(2)	-	(615)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	10.3	(404)	360	-	(44)
Résultat net des activités poursuivies		2 951	344	-	3 295
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>2 481</i>	<i>346</i>	<i>-</i>	<i>2 827</i>
Activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat					
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		-	-	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		2 951	344	-	3 295
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>2 481</i>	<i>346</i>	<i>-</i>	<i>2 827</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>		<i>470</i>	<i>(2)</i>	<i>-</i>	<i>468</i>

(en euros)

Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 14.2)	3,16
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 14.2)	3,16
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 14.2)	3,01
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 14.2)	3,01

2017 retraité ⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Notes	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Activités poursuivies					
Chiffre d'affaires	4.1	62 140	139	(23)	62 256
Coûts des biens et services vendus		(49 797)	(98)	23	(49 872)
Frais généraux et commerciaux		(6 226)	(27)	-	(6 253)
Frais de recherche et de développement	4.3	(2 153)	-	-	(2 153)
Résultat opérationnel courant		3 964	14	-	3 978
Produits opérationnels non courants	4.4 - 7.3	202	3	-	205
Charges opérationnelles non courantes	4.4 - 7.3	(1 106)	(3)	-	(1 109)
Résultat opérationnel		3 060	14	-	3 074
Produits financiers		163	4	-	167
Charges financières		(404)	(1)	-	(405)
Résultat financier	11.2	(241)	3	-	(238)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		2 819	17	-	2 836
Impôts courants		(552)	(13)	-	(565)
Impôts différés		(137)	3	-	(134)
Impôts sur les résultats	13	(689)	(10)	-	(699)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	10.3	(9)	226	-	217
Résultat net des activités poursuivies		2 121	233	-	2 354
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>1 704</i>	<i>227</i>	<i>-</i>	<i>1 931</i>
Activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat					
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		(7)	-	-	(7)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		2 114	233	-	2 347
<i>Dont part du Groupe</i>		<i>1 697</i>	<i>227</i>	<i>-</i>	<i>1 924</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>		<i>417</i>	<i>6</i>	<i>-</i>	<i>423</i>

(en euros)

Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 14.2)	2,18
Résultat net - part du Groupe - par action de 1 euro (Note 14.2)	2,17
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 14.2)	2,05
Résultat net - part du Groupe - dilué par action de 1 euro (Note 14.2)	2,04

(1) Les comptes 2017 ont été retraités en application de la norme IFRS 15. Les impacts sur les États financiers consolidés 2017 sont présentés en Note 1.2.

Les données 2017 présentées pour les activités industrielles et commerciales incluent cinq mois d'activité du secteur Automobile Opel Vauxhall.

5.2. RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2018		
	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt	Après impôt
<i>(en millions d'euros)</i>			
Résultat net consolidé	3 910	(615)	3 295
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	16	-	16
› dont réévaluation reprise en résultat net	(10)	7	(3)
› dont réévaluation directe par capitaux propres	26	(7)	19
Réévaluation à la juste valeur des actifs financiers	-	-	-
› dont réévaluation reprise en résultat net	-	-	-
› dont réévaluation directe par capitaux propres	-	-	-
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(187)	-	(187)
Éléments recyclables en compte de résultat	(171)	-	(171)
Pertes et gains actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	334	(68)	266
Éléments non recyclables en compte de résultat	334	(68)	266
Total des autres éléments du résultat global	163	(68)	95
› dont part des sociétés mises en équivalence	(27)	-	(27)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	4 073	(683)	3 390
› dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			2 933
› dont part des minoritaires			457

Les produits et charges comptabilisés en résultat global correspondent à toutes les variations de capitaux propres résultant de transactions avec les tiers non actionnaires.

(en millions d'euros)	2017 retraité ⁽¹⁾		
	Avant impôt	Produit (charge) d'impôt	Après impôt
Résultat net consolidé	3 046	(699)	2 347
Réévaluation à la juste valeur des couvertures de flux futurs	35	(8)	27
› dont réévaluation reprise en résultat net	(4)	4	-
› dont réévaluation directe par capitaux propres	39	(12)	27
Réévaluation à la juste valeur des actifs financiers	6	(1)	5
› dont réévaluation reprise en résultat net	-	-	-
› dont réévaluation directe par capitaux propres	6	(1)	5
Écarts de change sur conversion des activités à l'étranger	(421)	-	(421)
Éléments recyclables en compte de résultat	(380)	(9)	(389)
Pertes et gains actuariels sur régimes de retraite à prestations définies	(104)	26	(78)
Éléments non recyclables en compte de résultat	(104)	26	(78)
Total des autres éléments du résultat global	(484)	17	(467)
› dont part des sociétés mises en équivalence	(113)	-	(113)
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	2 562	(682)	1 880
› dont part des actionnaires de Peugeot S.A.			1 571
› dont part des minoritaires			309

(1) Les comptes 2017 (résultat net consolidé) ont été retraités en application de la norme IFRS 15. Les impacts sur les États financiers consolidés 2017 sont présentés en Note 1.2.

Les données 2017 présentées pour les activités industrielles et commerciales incluent cinq mois d'activité du secteur Automobile Opel Vauxhall.



5.3. SITUATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018			Total
		Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	
Écarts d'acquisition	7.1	3 608	-	-	3 608
Immobilisations incorporelles	7.1	9 145	56	-	9 201
Immobilisations corporelles	7.2	14 134	2	-	14 136
Titres mis en équivalence	10	1 072	2 372	-	3 444
Titres de participation		397	12	-	409
Autres actifs financiers non courants	11.5.A	684	28	-	712
Autres actifs non courants	8.1	1 143	117	-	1 260
Actifs d'impôts différés	13	1 027	9	-	1 036
Total des actifs non courants		31 210	2 596	-	33 806
Actifs d'exploitation					
Prêts et créances des activités de financement	12.2.A	-	179	-	179
Titres de placement des activités de financement		-	79	-	79
Stocks	5.1	6 710	-	-	6 710
Clients des activités industrielles et commerciales	5.2	1 929	-	(25)	1 904
Impôts courants	13	363	13	-	376
Autres débiteurs	5.3.A	2 500	82	(2)	2 580
		11 502	353	(27)	11 828
Actifs financiers courants	11.5.A	842	-	-	842
Placements financiers	11.5.B	50	-	-	50
	11.5.C & 12.2.C				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		14 961	466	(1)	15 426
Total des actifs courants		27 355	819	(28)	28 146
TOTAL ACTIF		58 565	3 415	(28)	61 952

Passif et capitaux propres <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018			Total
		Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	
Capitaux propres					
Capital social	14				905
Actions propres					(270)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe					16 450
Intérêts minoritaires					2 509
Total des capitaux propres					19 594
Passifs financiers non courants	11.6	5 257	-	-	5 257
Autres passifs non courants	8.2	4 926	-	-	4 926
Provisions non courantes	9	1 392	-	-	1 392
Passifs d'impôts différés	13	774	7	-	781
Total des passifs non courants		12 349	7	-	12 356
Passifs d'exploitation					
Dettes des activités de financement	12.3	-	328	(1)	327
Provisions courantes	9	4 921	144	-	5 065
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés		13 551	-	-	13 551
Impôts courants	13	522	3	-	525
Autres créanciers	5.3.B	8 324	55	(27)	8 352
		27 318	530	(28)	27 820
Passifs financiers courants	11.6	2 182	-	-	2 182
Total des passifs courants		29 500	530	(28)	30 002
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					61 952

31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Écarts d'acquisition	7.1	3 320	1	-	3 321
Immobilisations incorporelles	7.1	8 215	54	-	8 269
Immobilisations corporelles	7.2	13 215	3	-	13 218
Titres mis en équivalence	10	1 356	2 116	-	3 472
Titres de participation		391	2	-	393
Autres actifs financiers non courants	11.5.A	487	23	-	510
Autres actifs non courants	8.1	1 211	101	-	1 312
Actifs d'impôts différés	13	796	13	-	809
Total des actifs non courants		28 991	2 313	-	31 304
Actifs d'exploitation					
Prêts et créances des activités de financement	12.2.A	-	331	-	331
Titres de placement des activités de financement		-	114	-	114
Stocks	5.1	7 289	-	-	7 289
Clients des activités industrielles et commerciales	5.2	2 460	-	(34)	2 426
Impôts courants	13	338	15	-	353
Autres débiteurs	5.3.A	2 687	85	(2)	2 770
		12 774	545	(36)	13 283
Actifs financiers courants	11.5.A	1 269	-	-	1 269
Placements financiers	11.5.B	165	-	-	165
	11.5.C & 12.2.C	11 582	320	(8)	11 894
Trésorerie et équivalents de trésorerie		11 582	320	(8)	11 894
Total des actifs courants		25 790	865	(44)	26 611
TOTAL ACTIF		54 781	3 178	(44)	57 915

31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾
Passif et capitaux propres
(en millions d'euros)

	Notes	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Capitaux propres					
Capital social	14				905
Actions propres					(270)
Réserves et résultats nets - Part du Groupe					13 929
Intérêts minoritaires					2 142
Total des capitaux propres					16 706
Passifs financiers non courants	11.6	4 778	-	-	4 778
Autres passifs non courants	8.2	4 280	-	-	4 280
Provisions non courantes	9	1 596	-	-	1 596
Passifs d'impôts différés	13	890	7	-	897
Total des passifs non courants		11 544	7	-	11 551
Passifs d'exploitation					
Dettes des activités de financement	12.3	-	415	(8)	407
Provisions courantes	9	4 663	119	-	4 782
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés		13 362	-	-	13 362
Impôts courants	13	225	9	-	234
Autres créanciers	5.3.B	8 297	81	(36)	8 342
		26 547	624	(44)	27 127
Passifs financiers courants	11.6	2 531	-	-	2 531
Total des passifs courants		29 078	624	(44)	29 658
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					57 915

(1) Les comptes 2017 ont été retraités en application de la norme IFRS 15. Les impacts sur les États financiers consolidés 2017 sont présentés en Note 1.2.

5.4. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	Notes	2018			Total
		Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Résultat net des activités poursuivies		2 951	344	-	3 295
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :					
‣ dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur	15.2	2 983	12	-	2 995
‣ dotations nettes aux provisions		271	33	-	304
‣ variation des impôts différés et courants		(143)	1	-	(142)
‣ résultats sur cessions et autres		(196)	(9)	-	(205)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus		445	(256)	-	189
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement		78	(6)	-	72
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location		226	-	-	226
Marge brute d'autofinancement		6 615	119	-	6 734
Variations du besoin en fonds de roulement	5.4.A	1 607	47	7	1 661
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies		8 222	166	7	8 395
Cessions de sociétés consolidées et de titres de participation		31	7	-	38
Augmentations de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation		(704)	(9)	-	(713)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		509	-	-	509
Investissements en immobilisations corporelles ⁽¹⁾	7.2.B	(2 510)	-	-	(2 510)
Investissements en immobilisations incorporelles ⁽²⁾	7.1.B	(2 045)	(16)	-	(2 061)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(198)	-	-	(198)
Autres		196	-	-	196
Flux liés aux investissements des activités poursuivies		(4 721)	(18)	-	(4 739)
Dividendes versés :					
‣ aux actionnaires de Peugeot S.A.		(474)	-	-	(474)
‣ aux minoritaires des filiales intégrées		(143)	-	-	(143)
Augmentation de capital et des primes		27	-	-	27
(Acquisitions) Cessions d'actions propres		(48)	-	-	(48)
Variations des autres actifs et passifs financiers	11.3.B	631	-	-	631
Autres		-	-	-	-
Flux des opérations financières des activités poursuivies		(7)	-	-	(7)
Flux liés aux actifs et passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		-	-	-	-
Impact de l'hyperinflation en Argentine		22	-	-	22
Mouvements de conversion		(66)	-	-	(66)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies et destinées à être cédées ou reprises en partenariat		3 450	148	7	3 605
Trésorerie nette au début de l'exercice		11 491	314	(8)	11 797
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	15.1	14 941	462	(1)	15 402

(1) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 673 millions d'euros pour le secteur Équipement automobile, 1 464 millions d'euros pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS et 373 millions d'euros pour le secteur Automobile Opel Vauxhall.

(2) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 117 millions d'euros hors Recherche et développement pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS.

2017 retraité ⁽¹⁾

(en millions d'euros)

	Notes	Activités industrielles et commerciales	Activités de financement	Éliminations	Total
Résultat net des activités poursuivies		2 121	233	-	2 354
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie :					
▸ dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur	15.2	2 741	13	-	2 754
▸ dotations nettes aux provisions		225	(5)	-	220
▸ variation des impôts différés et courants		137	(3)	-	134
▸ résultats sur cessions et autres		(134)	(5)	-	(139)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence, nets des dividendes reçus		240	(88)	-	152
Réévaluation par capitaux propres et couverture sur endettement		28	-	-	28
Variation des actifs et passifs liés aux véhicules donnés en location		(90)	-	-	(90)
Marge brute d'autofinancement		5 268	145	-	5 413
Variations du besoin en fonds de roulement	5.4.A	123	(78)	1	46
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies ⁽²⁾		5 391	67	1	5 459
Cessions de sociétés consolidées et de titres de participation		81	4	-	85
Augmentation de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation		(840)	(525)	270	(1 095)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		323	-	-	323
Investissements en immobilisations corporelles ⁽³⁾	7.2.B	(2 351)	-	-	(2 351)
Investissements en immobilisations incorporelles ⁽⁴⁾	7.1.B	(1 931)	(16)	-	(1 947)
Variation des fournisseurs d'immobilisations		(239)	-	-	(239)
Autres		66	2	-	68
Flux liés aux investissements des activités poursuivies		(4 891)	(535)	270	(5 156)
Dividendes versés :					
▸ aux actionnaires de Peugeot S.A.		(431)	-	-	(431)
▸ aux minoritaires des filiales intégrées		(129)	(6)	-	(135)
Augmentation de capital et des primes		305	270	(270)	305
(Acquisitions) Cessions d'actions propres		(137)	-	-	(137)
Variations des autres actifs et passifs financiers	11.3.B	43	-	(1)	42
Autres		2	-	-	2
Flux des opérations financières des activités poursuivies		(347)	264	(271)	(354)
Flux liés aux actifs et passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat		(7)	-	-	(7)
Mouvements de conversion		(119)	(2)	-	(121)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies et destinées à être cédées ou reprises en partenariat		27	(206)	-	(179)
Trésorerie nette au début de l'exercice		11 464	520	(8)	11 976
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	15.1	11 491	314	(8)	11 797

(1) Les comptes 2017 ont été retraités en application de la norme IFRS 15. L'impact se traduit par une amélioration de la marge brute d'autofinancement (augmentation de la dotation nette aux amortissements) et de la variation du besoin en fonds de roulement pour un montant total de 178 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. Note 1.2).

(2) Hors flux liés aux dettes non transférées des activités de financement destinées à être reprises en partenariat.

(3) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 743 millions d'euros pour le secteur Équipement automobile et 1 462 millions d'euros pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS.

(4) Dont pour les activités industrielles et commerciales, 134 millions d'euros hors Recherche et développement pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS.

Les données 2017 présentées pour les activités industrielles et commerciales incluent cinq mois d'activité du secteur Automobile Opel Vauxhall.

5.5. VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Écarts d'évaluation - Part du Groupe									Total des capitaux propres
	Capital social	Actions propres	Réserves hors écarts d'évaluation	Couverture des flux futurs	Variation de la juste valeur des actifs financiers	Écarts actuariels sur retraites	Écarts de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - intérêts minoritaires	
Au 31 décembre 2016	860	(238)	12 108	6	18	(31)	(66)	12 657	1 961	14 618
1 ^{re} application IFRS 15	-	-	18	-	-	-	-	18	(24)	(6)
Au 31 décembre 2016 retraité ⁽¹⁾	860	(238)	12 126	6	18	(31)	(66)	12 675	1 937	14 612
Impact IFRS 15 sur 2017	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	(5)	(8)
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	1 929	22	5	(80)	(302)	1 574	314	1 888
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	29	-	-	-	-	29	11	40
Acquisition d'actions propres	-	(116)	(18)	-	-	-	-	(134)	(22)	(156)
Variations de périmètre et autres	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	27	21
Augmentation de capital	45	-	243	-	-	-	-	288	17	305
Bons de Souscription d'Actions Peugeot S.A. remis à General Motors	-	-	541	-	-	-	-	541	-	541
Actions propres remises aux salariés	-	84	(53)	-	-	-	-	31	-	31
Dividendes versés par Peugeot S.A.	-	-	(431)	-	-	-	-	(431)	-	(431)
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	(137)	(137)
Au 31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	905	(270)	14 357	28	23	(111)	(368)	14 564	2 142	16 706
1 ^{re} application IFRS 9	-	-	31	-	(23)	-	-	8	-	8
Impact de l'hyperinflation en Argentine	-	-	29	-	-	-	-	29	2	31
Au 1^{er} janvier 2018 retraité ⁽²⁾	905	(270)	14 417	28	-	(111)	(368)	14 601	2 144	16 745
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-	2 827	9	-	257	(160)	2 933	457	3 390
Valorisation des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions	-	-	38	-	-	-	-	38	11	49
Dividendes associés aux Bons de Souscription d'Actions attribués à General Motors	-	-	(12)	-	-	-	-	(12)	-	(12)
Variations de périmètre et autres	-	-	21	-	-	-	-	21	46	67
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	25	25
Actions propres	-	-	(22)	-	-	-	-	(22)	(25)	(47)
Dividendes versés par Peugeot S.A.	-	-	(474)	-	-	-	-	(474)	-	(474)
Dividendes versés par les autres sociétés	-	-	-	-	-	-	-	-	(149)	(149)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	905	(270)	16 795	37	-	146	(528)	17 085	2 509	19 594

(1) Comptes retraités après première application d'IFRS 15.

(2) Comptes retraités après première application d'IFRS 9 et d'IFRS 15.

5.6. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Principes comptables et indicateurs de performance	154	NOTE 11	Financement et instruments financiers – activités industrielles et commerciales	185
NOTE 2	Périmètre de consolidation	157	NOTE 12	Financement et instruments financiers – activités de financement	202
NOTE 3	Information sectorielle	159	NOTE 13	Impôts sur les résultats	206
NOTE 4	Résultat opérationnel	161	NOTE 14	Capitaux propres et résultat par action	209
NOTE 5	Besoin en fonds de roulement des activités industrielles et commerciales	165	NOTE 15	Notes annexes aux tableaux de flux de trésorerie consolidés	212
NOTE 6	Charges et avantages au personnel	168	NOTE 16	Engagements donnés hors bilan et passifs éventuels	213
NOTE 7	Immobilisations incorporelles et corporelles	173	NOTE 17	Transactions avec les parties liées	214
NOTE 8	Autres actifs et passifs non courants	178	NOTE 18	Événements postérieurs à la clôture	214
NOTE 9	Provisions courantes et non courantes	179	NOTE 19	Honoraires des Commissaires aux Comptes	215
NOTE 10	Titres mis en équivalence	180	NOTE 20	Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2018	215



PRÉAMBULE

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 y compris les Notes aux états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 18 février 2019, la Note 18 tenant compte des événements survenus jusqu'au Conseil de Surveillance du 25 février 2019.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE APPLIQUÉ

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2018. Les normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne étant sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe, ils sont donc également conformes au référentiel IFRS.

Le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principaux textes nouvellement applicables en 2018 concernant le Groupe sont les suivants (cf. Note 1.2) :

- la norme **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »** ;
- la norme **IFRS 9 « Instruments financiers »**.

Par ailleurs, la norme **IAS 29 « Hyperinflation »** a été appliquée à l'Argentine (cf. Note 1.3).

Hormis la norme IFRS 16 (cf. Note 1.6), les nouveaux textes du référentiel IFRS qui seront applicables pour les exercices à venir n'ont potentiellement pas d'impact significatif sur les États financiers consolidés.

1.2. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS 15 ET IFRS 9 – PRINCIPES COMPTABLES ET IMPACTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2017

A. Principes comptables

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 15 de manière rétrospective. Les bilans consolidés d'ouverture et de clôture 2017, le compte de résultat consolidé 2017 ainsi que le tableau des flux de trésorerie consolidé 2017 ont été retraités.

Concernant la norme IFRS 9, le Groupe a décidé d'appliquer les trois phases :

- de manière prospective pour les volets 1 et 2, avec effet cumulatif de l'impact de transition constaté par ajustement du solde d'ouverture des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2018 et sans retraitement de la période comparative, comme autorisé par la norme ;
- de manière prospective à compter du 1^{er} janvier 2018 pour le volet 3.

Les principes comptables en vigueur sur l'exercice 2018 en application des normes IFRS 15 et IFRS 9 sont décrits dans les Notes suivantes :

- 4.1.A « Chiffre d'affaires » ;
- 5.2 « Clients et comptes rattachés » ;
- 9 « Provisions courantes et non courantes » ;
- 11.7.B « Instruments de couverture (sociétés industrielles et commerciales) » ;
- 11.8 « Instruments financiers (sociétés industrielles et commerciales) » ;
- 12.1 « Financement et instruments financiers - activités de financement ».

B. Impacts sur les États financiers consolidés 2017

(1) Comptes de résultat consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	2017 publié en février 2018	Impact IFRS 15 2017	2017 retraité
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	65 210	(2 954)	62 256
Résultat opérationnel courant	3 991	(13)	3 978
Résultat opérationnel	3 087	(13)	3 074
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	2 849	(13)	2 836
Résultat net des activités poursuivies	2 365	(11)	2 354
Activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat			
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	(7)	-	(7)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	2 358	(11)	2 347
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 929</i>	<i>(5)</i>	<i>1 924</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>	<i>429</i>	<i>(6)</i>	<i>423</i>

L'impact de la première application de la norme IFRS 15 sur le chiffre d'affaires consolidé publié 2017 de PSA Groupe est de 2 954 millions d'euros aux bornes du Groupe après élimination des opérations internes, et de 3 220 millions d'euros aux bornes du secteur Équipement automobile. L'impact provient exclusivement du secteur Équipement automobile et concerne essentiellement les ventes de monolithes ⁽¹⁾ réalisées par Faurecia, produits mandatés

par les clients sur lesquels Faurecia est considéré comme un agent. En effet, ces composants sont utilisés dans les catalyseurs d'échappement et leurs spécifications sont dirigées par les constructeurs directement auprès des fournisseurs de monolithes. Ils sont ainsi acquis par Faurecia pour être intégrés aux systèmes d'échappement vendus ensuite aux constructeurs et ces ventes ne génèrent pas de valeur ajoutée directe.

(2) Situations financières consolidées

ACTIF (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017 publié en février 2018	Impact IFRS 15 2017	Au 31 décembre 2017 retraité	Impact IFRS 9	Au 1^{er} janvier 2018 retraité IFRS 9 & 15
Total des actifs non courants	31 006	298	31 304	11	31 315
Actifs d'exploitation	13 171	112	13 283	(3)	13 280
Actifs financiers courants	1 269	-	1 269	-	1 269
Placements financiers	165	-	165	-	165
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 894	-	11 894	-	11 894
Total des actifs courants	26 499	112	26 611	(3)	26 608
TOTAL ACTIF	57 505	410	57 915	8	57 923

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2017 publié en février 2018	Impact IFRS 15 2017	Au 31 décembre 2017 retraité	Impact IFRS 9	Au 1^{er} janvier 2018 retraité IFRS 9 & 15
Capitaux propres					
Total des capitaux propres	16 720	(14)	16 706	8	16 714
Total des passifs non courants	11 551	-	11 551	-	11 551
Passifs d'exploitation	26 703	424	27 127	-	27 127
Passifs financiers courants	2 531	-	2 531	-	2 531
Total des passifs courants	29 234	424	29 658	-	29 658
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	57 505	410	57 915	8	57 923

Les impacts de l'application d'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2017 sont les suivants :

- 410 millions d'euros sur les actifs (298 millions d'euros sur les actifs non courants et 112 millions d'euros sur les actifs d'exploitation) ;
- 424 millions d'euros sur les passifs d'exploitation ;
- - 14 millions d'euros sur les capitaux propres.

(3) Tableaux de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2017 publié en février 2018	Impact IFRS 15 2017	Correction Activités de financement ⁽¹⁾	2017 retraité
Marge brute d'autofinancement	5 350	63		5 413
Variations des actifs et passifs d'exploitation	(73)	115	4	46
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	5 277	178	4	5 459
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(4 978)	(178)	-	(5 156)
Flux des opérations financières des activités poursuivies	(354)	-	-	(354)
Flux liés aux actifs et passifs transférés des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	(7)	-	-	(7)
Mouvements de conversion	(121)	-		(121)
Augmentation (diminution) de la trésorerie des activités poursuivies et destinées à être reprises en partenariat	(183)	-	4	(179)
Trésorerie nette au début de l'exercice	11 986	-	(10)	11 976
TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	11 803	-	(6)	11 797

(1) Conformément à la recommandation ANC 2017-02 sur le format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire, Banque PSA Finance a fait évoluer la présentation du tableau de flux de trésorerie.

(1) Les monolithes sont des métaux précieux et céramiques compris dans les systèmes de contrôle des émissions.



Les données 2017 présentées dans les Notes annexes aux États financiers consolidés 2018 ont été retraitées de l'impact de l'application IFRS 15 sur l'exercice 2017.

1.3. IMPACT DU PASSAGE DE L'ARGENTINE EN HYPERINFLATION - APPLICATION D'IAS 21 ET IAS 29

L'inflation cumulée sur trois ans en Argentine a dépassé le seuil de 100 % au 1^{er} juillet 2018, entraînant l'application rétroactive de la norme IAS 29 au 1^{er} janvier 2018. Elle consiste à réévaluer les actifs et passifs non monétaires (immobilisations corporelles, incorporelles, stocks et capitaux propres) en tenant compte de l'inflation depuis leur inscription en situation financière consolidée. La contrepartie de cette réévaluation au 1^{er} janvier 2018 est comptabilisée en capitaux propres. Les revalorisations de l'exercice 2018 sont présentées en « Produits/Charges à caractère financier ». Les différentes lignes du compte de résultat de l'exercice sont réévaluées pour tenir compte de l'inflation depuis la réalisation de chaque transaction. La contrepartie est présentée en « Produits/Charges à caractère financier ». Les flux de trésorerie sont également réévalués selon les mêmes principes. La contrepartie est présentée sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie « Impact de l'hyperinflation en Argentine ».

En application d'**IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »**, le compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis au taux de clôture.

Les principaux effets de l'application de la comptabilité d'hyperinflation sont :

- - 114 millions d'euros en chiffre d'affaires ;
- - 96 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant ;
- + 79 millions d'euros en résultat financier ;
- - 19 millions d'euros en résultat net.

1.4. UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation des États financiers consolidés en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et tiennent compte des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés annuels 2018, le Groupe a porté une attention particulière aux postes comptables :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels (cf. Note 7.3), et la valeur recouvrable des titres mis en équivalence (cf. Note 10.3) ;
- juste valeur des actifs et des passifs dans le cadre d'un regroupement d'entreprise (cf. Note 2.3.A) ;
- reconnaissance à l'actif des frais de développement (cf. Note 4.3) ;
- durée d'utilité des actifs. Le Groupe a réexaminé la durée d'utilité de ses actifs corporels afin de se conformer aux durées observées (cf. Note 7.2). Cette analyse a conduit globalement à un allongement des durées d'amortissement, se traduisant par une diminution de la charge d'amortissement des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall de 133 millions d'euros sur l'exercice ;

- provisions (notamment pour restructuration, engagements de retraite, garantie des véhicules neufs et litiges) (cf. Note 4.4.B, Note 6.1 et Note 9) ;
- programmes d'incitation aux ventes (cf. Note 4.1.A.(1).(a)) ;
- valeurs résiduelles des véhicules vendus avec clause de rachat (cf. Note 7.2.C et Note 8.2) ;
- actifs d'impôts différés (cf. Note 13).

1.5. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le Groupe présente dans sa communication financière des indicateurs de performance qui ne sont pas en lecture directe dans les états de synthèse des comptes consolidés. Les principaux indicateurs définis dans les Notes annexes sont les suivants :

- résultat opérationnel courant par secteurs (cf. Note 3.1 et Note 4) ;
- *free cash flow* et *free cash flow* opérationnel (cf. Note 15.4) ;
- position financière nette (cf. Note 11.3) ;
- sécurité financière (cf. Note 11.4).

1.6. APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 AU SEIN DU GROUPE PSA

Le Groupe PSA a décidé d'appliquer la norme **IFRS 16 « Contrats de location au 1^{er} janvier 2019 »** (date d'application obligatoire). Cette norme remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27.

Pour les preneurs, la comptabilisation est désormais basée sur un modèle unique, résultant de la suppression de la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement.

IFRS 16 prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

Pour les bailleurs, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement actuels subsiste, avec une comptabilisation substantiellement inchangée.

Les hypothèses retenues par le Groupe PSA parmi les options de transition et exemptions prévues par la norme IFRS 16 sont les suivantes :

- mesures de transition :
 - utilisation de la méthode rétrospective simplifiée. Pas de retraitement des périodes comparatives. L'impact cumulé de la première application d'IFRS 16 est comptabilisé comme un ajustement de capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019,
 - au 1^{er} janvier 2019, dispense de réappréciation de la qualification des anciens contrats,
 - le passif au titre de la location est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restants dus. Le Groupe utilise des connaissances acquises a posteriori, par exemple pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de renouvellement ou de résiliation,
 - le droit d'utilisation à la date de transition est égal au passif du contrat de location, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer. Les coûts directs initiaux sont intégrés à la valorisation du droit d'utilisation en date de transition.
- exemptions permanentes :
 - exemption des anciens contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois au 1^{er} janvier 2019, et par la suite, exemption des nouveaux contrats de locations de courte durée (durée inférieure à 12 mois y compris périodes de renouvellement économiquement incitative),
 - la **durée de location** correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement,

- le **taux d'actualisation** appliqué en date de transition est le taux marginal d'emprunt correspondant à la durée du contrat. Par la suite, il en sera de même en l'absence de connaissance du taux implicite du contrat.

Les impacts chiffrés sont en cours de détermination et d'audit. Au 1^{er} janvier 2019, la position financière nette serait réduite d'un montant compris entre 1,4 milliards d'euros et 1,6 milliards d'euros. La reconnaissance des locations au bilan conduira aussi à une

hausse des actifs immobilisés. La nature des biens loués porte essentiellement sur des actifs immobiliers, et dans une moindre mesure sur du matériel de maintenance et des infrastructures informatiques.

La nouvelle norme aura également un impact sur les indicateurs suivants : résultat opérationnel courant (ROC - amélioration), résultat financier (détérioration), *Free Cash Flow* (amélioration).

NOTE 2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. PRINCIPES COMPTABLES

A. Principes de consolidation

(1) Méthodes de consolidation

Le nom générique PSA Groupe est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué par la Société mère Peugeot S.A. et toutes ses filiales.

Peugeot S.A. et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Peugeot S.A. exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

En application d'IFRS 11, les partenariats qualifiés d'opérations conjointes sont comptabilisés à hauteur des quotes-parts d'actifs, de passifs, de produits et de charges contrôlées par le Groupe. Une opération conjointe peut être réalisée à travers un simple contrat ou à travers une entité juridique contrôlée conjointement. Les partenariats qui donnent uniquement un contrôle sur l'actif net, qualifiés de coentreprises, sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres des sociétés remplissant les critères de consolidation et qui ne sont pas consolidés pour des raisons de matérialité ou de faisabilité n'auraient pas dans leur ensemble une incidence significative sur les États financiers consolidés. Ces titres sont inscrits en titres de participation conformément aux principes généraux décrits en Note 11.8.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Les résultats d'une filiale, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont entièrement alloués entre la part Groupe et la part hors-Groupe selon les pourcentages d'intérêt respectifs. De ce fait, en cas de résultats négatifs et d'absence d'accord de prise en charge des pertes d'une filiale par le Groupe, les intérêts minoritaires peuvent devenir négatifs.

(2) Variations de périmètre aboutissant au contrôle exclusif

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à **IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »**.

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus.

En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du *goodwill*. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme **IAS 36 « Dépréciation d'actifs »**. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. Note 7.3).

(3) Écarts d'acquisition sur sociétés mises en équivalence

Les écarts d'acquisition se rapportant à des sociétés mises en équivalence représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition, et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs et passifs identifiables à la date de prise de participation. Ces écarts d'acquisition sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

(4) Autres variations de périmètre

Toute variation de pourcentage d'intérêt impliquant la perte du contrôle d'une entité est comptabilisée en produits et charges opérationnels non courant (si le montant est significatif) comme une cession de l'intégralité de l'entité immédiatement suivie d'un investissement dans la participation conservée.

Les opérations ne remettant pas en cause la détention du contrôle sont en revanche considérées comme des transactions entre actionnaires et se traduisent par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et la part hors-Groupe, y compris les frais de transaction.

B. Méthodes de conversion

(1) Conversion des états financiers des filiales étrangères

(a) Cas général

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés. Les filiales ont très généralement pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture. Leur compte de résultat est converti mois par mois au taux moyen de chaque mois. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés. Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

(b) Cas particuliers

Certaines filiales, hors zone Euro, réalisent l'essentiel de leurs transactions en Euro ou en US Dollars, qui est alors reconnu comme leur devise de fonctionnement. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique et les éléments monétaires au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées immédiatement en résultat.



Le Groupe n'opère pas dans des pays à forte inflation au sens de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », à l'exception de l'Argentine.

(2) Opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produits sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

2.2. COMPOSITION DU GROUPE

Le Groupe est constitué de la société holding Peugeot S.A. cotée sur Euronext et de ses filiales consolidées conformément à la Note 2.1.

Le Groupe est géré en cinq secteurs principaux (cf. Note 3) :

- le secteur Automobile Peugeot Citroën DS qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires des marques Peugeot, Citroën et DS. Elle comprend majoritairement des filiales détenues à 100 %, mais également des filiales sous contrôle conjoint pour la production de véhicules ou d'organes en Europe et pour les activités industrielles et commerciales en Chine. Ces filiales sous contrôle conjoint sont consolidées conformément à IFRS 11 (cf. Note 2.1) ;
- le secteur Automobile Opel Vauxhall qui regroupe principalement les activités de conception, de fabrication et de commercialisation des voitures particulières et véhicules utilitaires des marques Opel et Vauxhall. Elle comprend majoritairement des filiales détenues à 100 % ;
- le secteur Équipement automobile, constituée du groupe Faurecia spécialisé dans les métiers des systèmes d'intérieur

(Interior Systems), des sièges d'automobile (Seating), et des technologies de contrôle des émissions (Clean Mobility). Faurecia est coté sur Euronext. Peugeot S.A. détient au 31 décembre 2018 46,34 % du capital de Faurecia et 63,11 % des droits de vote qui lui assure le contrôle exclusif. L'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs de Faurecia n'aurait pas d'incidence sur le contrôle exclusif exercé par le Groupe ;

- le secteur activités de Financement qui fait partie du groupe Banque PSA Finance, assure le financement des ventes aux clients des marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall ainsi que celui de leurs réseaux de distribution. Banque PSA Finance a le statut d'établissement financier. Cette activité comprend pour l'essentiel le partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance, pour les marques Peugeot, Citroën et DS d'une part, et le partenariat avec BNP Paribas pour les marques Opel et Vauxhall d'autre part.

Les autres activités du Groupe sont regroupées dans le secteur « Autres activités » qui inclut notamment la société holding Peugeot S.A. et des participations minoritaires dans le groupe GEFCO ainsi que dans Peugeot Scooters (société Peugeot Motocycles) consolidées par mise en équivalence.

	31/12/2018	31/12/2017
Intégration globale		
Sociétés industrielles et commerciales ⁽¹⁾	325	317
Sociétés de financement	18	18
	343	335
Opérations conjointes		
Sociétés industrielles et commerciales	3	3
Mise en équivalence		
Sociétés industrielles et commerciales	38	55
Sociétés de financement ⁽²⁾	43	43
	81	98
NOMBRE DE SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE	427	436

(1) Dont au 31 décembre 2017, 39 nouvelles sociétés intégrées globalement, dont 34 pour le secteur automobile Opel Vauxhall.

(2) Dont au 31 décembre 2017, 14 nouvelles sociétés mises en équivalence, dont 12 pour les activités de financement Opel Vauxhall.

2.3. FINALISATION DE L'ACQUISITION DES ACTIVITÉS D'OPEL VAUXHALL

Le 6 mars 2017, le Groupe PSA a conclu avec General Motors Co. (GM) un accord de rachat de la majorité des filiales Opel Vauxhall de GM et des opérations européennes de GM Financial en partenariat avec BNP Paribas.

A. Activités automobiles

Le 31 juillet 2017, le Groupe PSA a finalisé le rachat des filiales automobiles d'Opel et de Vauxhall de GM. L'allocation du prix d'acquisition est définitive depuis le 31 juillet 2018. Elle n'a pas conduit à réviser de manière significative l'écart d'acquisition de

1 823 millions d'euros ainsi que les justes valeurs des actifs et passifs identifiés.

B. Activités de financement

Le 1^{er} novembre 2017, Banque PSA Finance, filiale à 100 % de Groupe PSA, et BNP Paribas Personal Finance, filiale à 100 % de BNP Paribas ont finalisé l'acquisition conjointe de l'intégralité des activités européennes de GM Financial, regroupant les marques existantes Opel Bank, Opel Financial Services et Vauxhall Finance. Les travaux de recensement et d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs sont finalisés depuis le 30 juin 2018. PSA Groupe a procédé à l'allocation définitive de cet écart de première consolidation sans effet significatif sur ses comptes consolidés.

NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

La définition des secteurs d'activité est développée dans la Note 2.2.

3.1. SECTEURS D'ACTIVITÉ

Chacune des colonnes du tableau ci-dessous, reprend les chiffres propres de chaque secteur, compris comme une entité indépendante. La colonne « Éliminations et non affecté » regroupe les éliminations internes au Groupe, ainsi que les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe. Faurecia et Banque

PSA Finance établissant des comptes consolidés publiés, la présentation du résultat de leur secteur va jusqu'au résultat net. Pour les autres secteurs, du fait d'une gestion commune de la trésorerie et de l'impôt dans certains pays, seuls le résultat opérationnel et le résultat net des sociétés mises en équivalence sont présentés pour chaque secteur.

Toutes les relations commerciales interactivités sont établies sur une base de prix de marché.

La colonne 100 % du secteur activités de Financement correspond aux données avec intégration globale des sociétés en partenariat avec Santander et BNP Paribas. Cette colonne additionnée à la colonne « réconciliation » permet de reconstituer la contribution consolidée des activités de financement, avec la quote-part de résultat net mis en équivalence des sociétés en partenariat avec Santander, et BNP Paribas.

(en millions d'euros)	2018							Total
	Automobile				Activités de Financement			
	Peugeot Citroën DS	Opel Vauxhall	Équipement automobile	Autres activités	100%	Réconciliation	Élimination et non affecté (1)	
Chiffre d'affaires net								
▸ de l'activité (hors groupe)	41 638	16 913	15 418	3	1 807	(1 752)	-	74 027
▸ ventes inter-activités (groupe)	1 389	1 393	2 107	145	182	-	(5 216)	-
Total (2)	43 027	18 306	17 525	148	1 989	(1 752)	(5 216)	74 027
Résultat opérationnel courant	3 617	859	1 263	(19)	939	(962)	(8)	5 689
Produits opérationnels non courants	321	7	4	-	-	-	-	332
Frais de rationalisation des structures	(432)	(512)	(104)	(4)	(4)	4	-	(1 052)
Pertes de valeur des UGT, provisions pour contrat onéreux et autres	(277)	-	(21)	-	(1)	-	-	(299)
Autres charges opérationnelles non courantes	(172)	(71)	(27)	-	(7)	7	-	(270)
Résultat opérationnel	3 057	283	1 115	(23)	927	(951)	(8)	4 400
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie			10		-	-	9	19
Charges de financement			(120)		-	-	(168)	(288)
Produits à caractère financier			7		23	(13)	152	169
Charges à caractère financier			(60)		1	(1)	(286)	(346)
Résultat financier	-	-	(163)	-	24	(14)	(293)	(446)
Impôts sur les résultats			(190)		(290)	288	(423)	(615)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(448)	-	31	13	13	347	-	(44)
Résultat net des activités poursuivies			793		674	(330)		3 295
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	-	-	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ			793		674	(330)		3 295
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	2 746	541	1 269	-	40	(23)		4 573
Dotations aux amortissements	(1 832)	(90)	(879)	-	(33)	19		(2 815)

(1) La colonne "Éliminations et non affecté" comprend notamment les éliminations des ventes inter-activités entre le secteur "Activités de Financement" et les autres secteurs (166 millions d'euros).

(2) Dont pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS, chiffre d'affaires de l'activité constructeur : 41 337 millions d'euros et pour le secteur Automobile Opel Vauxhall, chiffre d'affaires de l'activité constructeur : 18 227 millions d'euros

En 2018 en présentation à 100 % de son activité, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 611 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élève à 38 millions d'euros.

En 2018 après application d'IFRS 5, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 2 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2017 retraité ⁽¹⁾							Total
	Automobile		Équipement automobile	Autres activités	Activités de Financement		Éliminations et non affecté ⁽²⁾	
	Peugeot Citroën DS	Opel Vauxhall			100%	Réconciliation		
Chiffre d'affaires net								
▸ de l'activité (hors groupe)	40 281	6 864	14 993	2	1 347	(1 231)	-	62 256
▸ ventes inter-activités (groupe)	454	374	1 969	88	129	-	(3 014)	-
Total ⁽³⁾	40 735	7 238	16 962	90	1 476	(1 231)	(3 014)	62 256
Résultat opérationnel courant	2 966	(179)	1 156	23	632	(618)	(2)	3 978
Produits opérationnels non courants	176	2	4	20	3	-	-	205
Frais de rationalisation des structures	(426)	(440)	(86)	1	(1)	1	-	(951)
Pertes de valeur des UGT, provisions pour contrat onéreux et autres	(96)	-	-	-	-	-	-	(96)
Autres charges opérationnelles non courantes	(11)	(38)	(14)	4	(14)	11	-	(62)
Résultat opérationnel	2 609	(655)	1 060	48	620	(606)	(2)	3 074
Produits sur prêts, titres de placements et trésorerie			12		-	-	30	42
Charges de financement			(114)		-	-	(94)	(208)
Produits à caractère financier			-		5	(1)	121	125
Charges à caractère financier			(29)		(1)	-	(167)	(197)
Résultat financier	-	-	(131)	-	4	(1)	(110)	(238)
Impôts sur les résultats			(261)		(204)	194	(428)	(699)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	(55)	-	35	11	17	209	-	217
Résultat net des activités poursuivies			703		437	(204)		2 354
Résultat net des activités destinées à être cédées ou reprises en partenariat	-	-	(7)	-	-	-	-	(7)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ			696		437	(204)		2 347
Investissements (hors ventes avec clause de rachat)	2 717	169	1 217	-	30	(13)		4 120
Dotations aux amortissements	(1 877)	(25)	(796)	-	(19)	7		(2 710)

(1) Comptes retraités après première application d'IFRS 15.

(2) La colonne "Éliminations et non affecté" comprend notamment les éliminations des ventes inter-activités entre le secteur "Activités de Financement" et les autres secteurs (106 millions d'euros).

(3) Dont pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS, chiffre d'affaires de l'activité constructeur : 39 076 millions d'euros et pour le secteur Automobile Opel Vauxhall, chiffre d'affaires de l'activité constructeur : 7 186 millions d'euros (sur cinq mois).

Les données 2017 du secteur Automobile Opel Vauxhall incluent cinq mois d'activité.

En 2017 en présentation à 100 % de son activité, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 1 145 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élève à 64 millions d'euros. L'activité de financement d'Opel Vauxhall couvrait novembre et décembre 2017.

En 2017 après application d'IFRS 5, Banque PSA Finance (secteur activités de Financement) a dégagé un produit net bancaire de 46 millions d'euros. Le coût du risque de ce même exercice s'élève à 5 millions d'euros.

3.2. ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les indicateurs donnés par zones géographiques sont le chiffre d'affaires ventilé par zone de commercialisation à la clientèle et les immobilisations corporelles ventilées par zone d'implantation des sociétés consolidées

(en millions d'euros)	Europe ⁽¹⁾	Eurasie	Chine et Asie du Sud-Est	Inde Pacifique	Amérique latine	Moyen Orient & Afrique	Amérique du Nord	Total
2018								
Chiffre d'affaires	58 007	557	3 147	1 478	3 842	2 802	4 194	74 027
Immobilisations corporelles	12 151	122	541	141	651	166	364	14 136
2017 retraités ⁽²⁾								
Chiffre d'affaires	46 269	477	2 920	1 226	4 490	2 975	3 899	62 256
Immobilisations corporelles	11 511	143	453	123	578	73	337	13 218

(2) Comptes retraités après première application d'IFRS 15

(1) Dont France :

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	16 306	14 751
Immobilisations corporelles	5 991	5 779

NOTE 4 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel correspond au résultat avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du Groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend le chiffre d'affaires, les coûts des biens et services vendus, les frais généraux et commerciaux (frais de structure, moyens commerciaux indirects et garantie), ainsi que les frais de recherche et développement.

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Ce résultat opérationnel courant s'entend avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels non courants définis de manière limitative comme correspondant aux éléments d'importance significative, inhabituels, anormaux et peu fréquents, qui n'entrent pas dans la performance récurrente de l'entreprise.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en Note annexe (cf. Note 4.4) :

- les frais de rationalisation et les coûts liés aux départs anticipés de personnel ;
- les variations de perte de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie et celles relatives aux contrats onéreux correspondants ;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

A. Principes comptables

La norme **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »** base la reconnaissance du chiffre d'affaires sur le transfert du contrôle des biens et services au client, alors que la norme **IAS 18 « Produits des activités ordinaires »** la basait sur le transfert des risques et des avantages.

(1) Activités industrielles et commerciales

(a) Secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall

L'essentiel du chiffre d'affaires de l'activité automobile provient de ventes de véhicules neufs et d'occasion, et de vente de pièces de rechange. Le transfert du contrôle intervient au même moment que le transfert des risques et avantages.

Pour les véhicules neufs, ce transfert correspond généralement à la date de mise à disposition aux concessionnaires indépendants ou à celle de la livraison pour les ventes directes à la clientèle finale.

Les coûts des programmes d'incitation aux ventes, décidés ou à venir, sont déduits des résultats sur la période de l'enregistrement des ventes. Ils sont provisionnés sur la base de l'historique des trois derniers mois, pays par pays. Ceux d'entre eux dont le montant variable est lié au chiffre d'affaires sont enregistrés en diminution de celui-ci.

Le Groupe réalise certaines opérations promotionnelles sous forme de bonifications d'intérêts sur des crédits accordés à des conditions inférieures aux conditions habituelles du marché. La charge correspondante est constatée lors de la vente en diminution du chiffre d'affaires.

Les refacturations de charges effectuées dans le cadre d'opérations pour lesquelles le Groupe est considéré comme un agent ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires mais en diminution des coûts encourus. Il en est de même des ventes de matières premières, pièces et organes mécaniques aux sous-traitants et destinés à être rachetés sans marge.

Le Groupe offre à ses clients des prestations de services (essentiellement des contrats d'entretien et de maintenance et des contrats d'extension de garantie), à titre onéreux ou à titre gratuit. Celles-ci sont des obligations de performance distinctes en IFRS 15 pour lesquelles le chiffre d'affaires afférent est reconnu au fur et à mesure de l'exécution du service.

Les garanties qui sont octroyées aux clients correspondent à la prise en charge de défaut des véhicules vendus. S'agissant de garantie de type assurance, elles font l'objet de provisions conformément à la norme IAS 37 (cf. Note 9).

Lorsque les ventes de véhicules neufs sont assorties d'une option de reprise à un prix convenu (contrats de ventes avec clause de rachat), elles ne sont pas enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des véhicules, mais comptabilisées comme des locations, dès lors qu'il est probable que cette option sera exercée.

La différence entre le prix de vente du véhicule neuf et le prix de rachat convenu est reconnue linéairement comme un loyer sur la durée du contrat. Le véhicule objet du contrat est immobilisé pour son coût de revient. Il est amorti linéairement sur la durée du contrat, sous déduction de sa valeur résiduelle, correspondant à sa valeur de revente estimée comme véhicule d'occasion. L'éventuel bénéfice complémentaire de cession finale est constaté sur la période sur laquelle intervient la vente du véhicule d'occasion. Si la marge nette globale est une perte, elle est provisionnée dès la conclusion du contrat avec clause de rachat.

Les contrats de prestation de transport ont été analysés et le Groupe confirme qu'il agit bien en tant que principal.

Le chiffre d'affaires des prestations d'ingénierie est reconnu linéairement sur la durée du contrat de licence dans la mesure où le Groupe a l'obligation de mettre à jour la technologie sous-jacente dont il est propriétaire, ou au rythme des ventes de véhicules et d'organes lorsque le revenu de licence est conditionné à des volumes.

À ce jour, le Groupe n'a pas de composante financière significative qui l'obligerait à faire un retraitement entre le chiffre d'affaires et le résultat financier en IFRS 15.

(b) Secteur Équipement automobile

Dans le secteur Équipement automobile, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client.

Les ventes de monolithes ⁽¹⁾, produits mandatés par les clients sur lesquels le Groupe agit en tant qu'agent selon la norme IFRS 15, ne sont plus reconnues en chiffre d'affaires.

Concernant les outillages, le transfert du contrôle est habituellement réalisé peu avant le démarrage de la production et le chiffre d'affaires est désormais reconnu à cette date.

Les études sont généralement considérées comme des coûts de pré-production capitalisables et ne donnent plus lieu dans ce cas à la constatation d'un chiffre d'affaires distinct du chiffre d'affaires des pièces. Les études sont comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. Note 4.3.A).

(1) Les monolithes sont des métaux précieux et céramiques compris dans les systèmes de contrôle des émissions.



(2) Activités de Financement

La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance est exclue du périmètre de la norme IFRS 15. Il n'y a pas de modification significative du fait de l'application de la norme IFRS 15.

Les sociétés de financement du Groupe et les sociétés de financement en partenariat avec Santander ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et des ventes à la clientèle finale de l'activité automobile Peugeot - Citroën - DS. À compter du 1^{er} novembre 2017, les sociétés de financement en partenariat

avec BNP Paribas ont pour activité le financement des réseaux commerciaux et des ventes à la clientèle finale de l'activité automobile Opel - Vauxhall. Les financements sont réalisés sous la forme de crédits classiques ou d'opérations de crédit-bail, de locations avec option d'achat ou de locations longue durée. Les revenus financiers dégagés sur ces financements des ventes sont comptabilisés dans leurs comptes sur la durée des crédits selon une méthode actuarielle qui permet de constater un taux d'intérêt constant sur la période.

L'essentiel des activités de Financement est géré dans les partenariats avec Santander et BNP Paribas. Le chiffre d'affaires de ces activités ne fait pas partie du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ces sociétés étant mise en équivalence (cf. Notes 10.4.C et 10.4.D). Le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités de Financement à 100 % est présenté en Note 3.1.

B. Chiffres clefs

(en millions d'euros)

	2018	2017
Ventes de biens	72 417	60 490
Prestations de services	1 555	1 650
Activités de Financement	55	116
TOTAL	74 027	62 256

Les ventes de biens sont composées essentiellement de ventes de véhicules, de pièces, d'organes et de composants automobiles.

Les prestations de services incluent principalement les activités d'atelier du réseau de distribution détenu par le Groupe ainsi que les activités de location de véhicules, telles que définies en Note 7.2.C.

Le chiffre d'affaires des activités de Financement est composé principalement des produits d'intérêts bruts, primes d'assurance et autres produits bruts.

4.2. COÛTS OPÉRATIONNELS COURANTS PAR NATURE

Ventilés par nature, les coûts opérationnels courants comprennent notamment les frais de personnel et les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles explicités ci-dessous. Les autres coûts opérationnels courants sont suivis par secteur de façon appropriée à chacun d'eux, ce qui ne permet pas une présentation homogène par nature au niveau Groupe.

Frais de personnel

Les frais de personnel de l'effectif inscrit des sociétés du Groupe comptabilisés dans le résultat opérationnel courant se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)

	2018	2017
Automobile Peugeot Citroën DS ⁽¹⁾	(4 486)	(4 537)
Automobile Opel Vauxhall ⁽²⁾	(2 309)	(1 101)
Équipement automobile	(3 304)	(3 177)
Financement	(6)	(7)
Autres activités	(137)	(98)
TOTAL	(10 242)	(8 920)

(1) Dont 3 990 millions d'euros de frais de personnel pour l'activité constructeur Peugeot Citroën DS (4 030 millions d'euros en 2017).

(2) Dont 2 301 millions d'euros de frais de personnel pour l'activité constructeur Opel Vauxhall (1 088 millions d'euros d'août à décembre 2017).

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), d'un montant de 83 millions d'euros au 31 décembre 2018 (103 millions d'euros au 31 décembre 2017), a été porté en déduction des frais de personnel.

Le détail des charges et avantages au personnel est présenté en Note 6.

Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements inclus dans le résultat opérationnel courant concernent les actifs suivants :

(en millions d'euros)	2018	2017
Frais de développement	(1 065)	(939)
Autres immobilisations incorporelles	(123)	(98)
Outillages spécifiques	(669)	(616)
Autres immobilisations corporelles	(958)	(1 057)
TOTAL	(2 815)	(2 710)

4.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

A. Principes comptables

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts des activités scientifiques, techniques, de propriété industrielle, d'enseignement et de transmission des connaissances nécessaires pour assurer le développement, la production ou la mise en œuvre, et la commercialisation de matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou substantiellement améliorés.

En application de la norme **IAS 38 « Immobilisations incorporelles »**, les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

La valeur brute des frais de développement activés inclut les coûts d'emprunt (cf. Note 11.2.A).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'études et de développement non activés en application des critères ci-avant, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

(1) Secteurs Automobile Peugeot - Citroën - DS et Automobile Opel - Vauxhall

Les frais de développement des véhicules et organes mécaniques (moteurs et boîtes de vitesses), supportés entre le jalon

d'engagement du projet (correspondant au choix du style pour les véhicules), et le passage en production de présérie en ligne, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces frais sont amortis en linéaire à partir de l'accord de fabrication en série sur leur durée d'utilité plafonnée à sept ans pour les véhicules et dix ans pour les organes et modules. Les dépenses immobilisées incluent notamment le coût des personnels affectés aux projets, le coût des prototypes et les prestations externes facturées au titre du projet considéré. Ces dépenses excluent tous les coûts indirects imputables aux activités de recherche et développement notamment les loyers, les amortissements des bâtiments et les coûts d'utilisation des systèmes informatiques.

Par ailleurs, les dépenses immobilisées incluent la part des dépenses de développement supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations (l'autre part étant refacturée aux partenaires).

En général, les dépenses de développement facturées au Groupe par ses partenaires de coopérations sont aussi immobilisées si elles répondent aux critères d'activation. L'ensemble des coûts de développement organes destinés à répondre aux nouvelles normes antipollution est suivi par projet et immobilisé.

(2) Secteur Équipement automobile

Des études sont engagées pour chaque programme dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client. Les études sont parfois payées au fur et à mesure des livraisons de pièces, sans garantie du client sur le financement intégral des dépenses réalisées. Dans ce cas, les coûts encourus entre l'acceptation par le client de la proposition commerciale et la mise en production série des pièces ou modules en question, sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Ces coûts sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client, avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus sont enregistrés en stocks de travaux en cours.

B. Frais de recherche et développement nets

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Total des dépenses engagées ⁽¹⁾		(3 914)	(3 586)
Frais de développement activés ^{(2) (3)}		2 099	2 021
Frais non activés		(1 815)	(1 565)
Amortissement des frais de développement activés	7.1	(667)	(588)
TOTAL		(2 482)	(2 153)

(1) Dont 2 041 millions d'euros pour le secteur Automobile Peugeot Citroën DS (2 055 millions d'euros en 2017) et 831 millions d'euros pour le secteur Automobile Opel Vauxhall (408 millions d'euros en 2017 sur cinq mois d'activité).

(2) En complément à ces frais, sont activés des frais financiers au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 11.2.A).

(3) Ces frais sont activés en immobilisations incorporelles pour un montant de 1 897 millions d'euros en 2018 (1 798 millions d'euros en 2017) et le solde en stocks.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus sont nets des subventions reçues.

Par ailleurs dans le secteur Équipement automobile, les amortissements de frais de développement activés sont classés en « Coûts des biens et services vendus » pour 399 millions d'euros en 2018 (348 millions d'euros en 2017).

4.4. PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Résultat de cession de biens immobiliers		312	164
Reprise sur perte de valeur des UGT, sur contrats onéreux et autres produits du secteur Automobile Peugeot Citroën DS	7.3.B	10	12
Reprise sur perte de valeur des UGT, sur contrats onéreux et autres produits du secteur Automobile Opel Vauxhall		8	1
Autres produits opérationnels non courants hors division Automobile		2	28
Produits opérationnels non courants		332	205
Perte de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres charges du secteur Automobile Peugeot Citroën DS	7.3.B	(449)	(107)
Perte de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres charges du secteur Automobile Opel Vauxhall		(71)	(38)
Perte de valeur des UGT des autres secteurs	7.3.C	(22)	-
Frais de rationalisation des structures	4.4.B	(1 052)	(951)
Autres charges opérationnelles non courantes hors division Automobile		(27)	(13)
Charges opérationnelles non courantes		(1 621)	(1 109)

A. Test de valeur des UGT, provisions pour contrats onéreux et autres dépréciations

Les principaux éléments des tests de valeur, des provisions pour contrats onéreux et autres dépréciations sont présentés en Note 7.3.B.

B. Frais de rationalisation des structures

Les frais de rationalisation concernent pour l'essentiel des coûts de réduction des effectifs.

(en millions d'euros)	2018	2017
Automobile Peugeot Citroën DS	(432)	(426)
Automobile Opel Vauxhall	(512)	(440)
Équipement automobile	(104)	(86)
Autres activités	(4)	1
TOTAL	(1 052)	(951)

Secteur Automobile Peugeot Citroën DS

Les frais de rationalisation du secteur Automobile Peugeot Citroën DS s'élèvent à 432 millions d'euros sur l'exercice 2018.

Ils correspondent essentiellement à la reconnaissance des frais de rationalisation des sites industriels du Groupe en Europe à hauteur de 306 millions d'euros, incluant 217 millions d'euros des frais de restructuration (DAEC, PREC, PSE et plans seniors), et à la réorganisation commerciale du Groupe en Europe pour 58 millions d'euros. Les autres charges de restructuration concernent notamment les filiales du Groupe en Amérique latine à hauteur de 18 millions d'euros.

Secteur Automobile Opel Vauxhall

Les frais de rationalisation du secteur Automobile Opel Vauxhall s'élèvent à 512 millions d'euros sur l'exercice 2018, et correspondent essentiellement à la reconnaissance des plans de restructuration des sites industriels en Europe à hauteur de 448 millions d'euros, et à la réorganisation commerciale en Europe pour 64 millions d'euros.

Secteur Équipement automobile (groupe Faurecia)

En 2018, les frais de rationalisation du groupe Faurecia s'élèvent à 104 millions d'euros, comprenant des coûts de restructuration pour 101 millions d'euros, principalement en Allemagne, aux États-Unis, en France et en Espagne.

NOTE 5 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

5.1. STOCKS

Conformément à la norme **IAS 2 « Stocks »**, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Leur coût est déterminé selon la méthode du « premier entré - premier sorti ». Il incorpore l'ensemble des frais variables directs et indirects de production, et les frais fixes dans la limite de la capacité normative de production de chaque site de fabrication.

La valeur nette de réalisation des stocks destinés à être vendus est le prix de vente estimé en tenant compte des conditions de marché et le cas échéant de sources d'information externes, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente

(moyens commerciaux variables directs, frais de remise en l'état non facturés aux clients pour les véhicules et autres biens d'occasion, etc.).

Au sein du secteur Équipement automobile, dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client, des études sont engagées et des outillages spécifiques sont fabriqués ou achetés en vue de produire des pièces ou des modules pour un programme. En cas de paiement garanti contractuellement par le client, les coûts encourus pour les études et les outillages sont enregistrés en stocks de travaux en cours et le chiffre d'affaires est constaté au rythme des étapes techniques validées par le client.

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	1 280	(154)	1 126	1 272	(153)	1 119
Produits semi-ouvrés et encours	1 028	(33)	995	1 017	(30)	987
Marchandises et véhicules d'occasion	1 016	(62)	954	1 204	(83)	1 121
Produits finis et pièces de rechange	3 873	(238)	3 635	4 289	(227)	4 062
TOTAL	7 197	(487)	6 710	7 782	(493)	7 289

5.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

À la suite à l'application d'IFRS 9, les créances des sociétés industrielles et commerciales font désormais l'objet d'une provision pour dépréciation dès leur comptabilisation initiale, basée sur une appréciation des pertes de crédits attendues à maturité. La dépréciation est ensuite revue en fonction de l'aggravation du risque de non recouvrement, le cas échéant. Les indices de perte de valeur qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

Conformément à IFRS 9 et sans changement par rapport à IAS 39, le Groupe décomptabilise les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que

substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances. Dans le cadre de l'analyse de transfert des risques, le risque de dilution est ignoré dès lors qu'il est défini et circonscrit (et en particulier correctement distingué du risque de retard de paiement). Les cessions de créances avec recours possible contre le cédant en cas de défaillance de paiement du débiteur ne sont pas décomptabilisées. Les coûts de cession de créances sont enregistrés en résultat financier.

Cette règle s'applique également dans la présentation sectorielle aux créances des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall cédées aux sociétés de l'activité de financement du Groupe et aux sociétés de financement en partenariat.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Clients et effets en portefeuille	2 272	2 767
Provisions pour créances douteuses	(343)	(307)
Position aux bornes des activités industrielles et commerciales	1 929	2 460
Élimination des opérations avec les activités de Financement	(25)	(34)
TOTAL	1 904	2 426

Les opérations de cessions de créances à des institutions financières sont décrites en Note 11.6.E.

5.3. AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

A. Autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés ⁽¹⁾	1 171	1 198
Personnel	39	41
Fournisseurs débiteurs	204	195
Instruments dérivés	110	274
Charges constatées d'avance	567	444
Débiteurs divers	409	535
TOTAL	2 500	2 687

(1) Le Groupe a cédé en 2018 ses créances sur l'État au titre du Crédit d'Impôt Recherche France pour 96 millions d'euros, ainsi que celles relatives au Crédit d'Impôt pour l'Emploi et la Compétitivité pour 78 millions d'euros (cf. Note 11.6.E).

B. Autres créditeurs

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
États et collectivités publiques hors impôts sur les sociétés	1 162	1 108
Personnel	1 273	1 207
Organismes sociaux	334	358
Fournisseurs d'immobilisations	1 310	1 625
Clients créditeurs	3 105	2 004
Instruments dérivés ⁽¹⁾	59	203
Produits constatés d'avance	678	943
Créditeurs divers	403	849
TOTAL	8 324	8 297

(1) Ce poste correspond à la juste valeur des instruments acquis par le Groupe pour se prémunir contre le risque de variation des matières premières ainsi que les risques de change sur ses créances et dettes d'exploitation réalisées ou planifiées. L'échéancier de ces instruments est indiqué dans la Note 11.7.B « Gestion des risques financiers ».

5.4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

A. Détail des flux de trésorerie d'exploitation

(en millions d'euros)	2018	2017
(Augmentation) Diminution des stocks	368	(50)
(Augmentation) Diminution des clients	1 342	(476)
Augmentation (Diminution) des fournisseurs	294	1 177
Variation des impôts	(67)	(124)
Autres variations	(330)	(404)
	1 607	123
Flux vers les activités de Financement	(1)	17
TOTAL	1 606	140

B. Détail de la variation des postes du besoin en fonds de roulement

(1) Détail par nature

2018 (en millions d'euros)	Ouverture	Clôture
Stocks	(7 289)	(6 710)
Clients	(2 460)	(1 929)
Fournisseurs	13 362	13 551
Impôts	(113)	159
Autres débiteurs	(2 687)	(2 500)
Autres créanciers	8 297	8 324
	9 110	10 895
Flux vers les activités de financement	(15)	(22)
TOTAL	9 095	10 873

(2) Évolution

(en millions d'euros)	2018	2017
À l'ouverture de l'exercice	9 110	7 283
Flux d'exploitation	2 022	74
Flux d'investissement	(269)	(144)
Changement de périmètre et autre ⁽¹⁾	(120)	1 898
Écart de conversion	164	28
Réévaluation par capitaux propres	(12)	(29)
TOTAL À LA CLÔTURE	10 895	9 110

(1) Dont 1 785 millions d'euros au titre de l'intégration d'Opel Vauxhall en 2017.

La variation du besoin en fonds de roulement au tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2018, 1 607 millions d'euros, correspond aux flux d'exploitation, 2 022 millions d'euros, minorés

des différences de change de 37 millions d'euros, de la variation de la part inefficace des options de change de 97 millions d'euros et minorés des autres variations de 281 millions d'euros.

(en millions d'euros)	2018	2017
Flux d'exploitation des activités industrielles et commerciales	2 022	74
Différences de change	(37)	15
Variation de la part inefficace des options de change	(97)	28
Autres variations	(281)	6
Variation du besoin en fonds de roulement au Tableau de flux de trésorerie consolidé	1 607	123



NOTE 6 CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1. ENGAGEMENT DE RETRAITES

Les salariés du Groupe sont susceptibles de percevoir, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, les cotisations de l'exercice sont enregistrées en charges.

Conformément à la norme **IAS 19 « Avantages au personnel »**, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées. L'évaluation de l'engagement intègre principalement des hypothèses de date de départ à la retraite, d'augmentation de salaire et de taux de rotation du personnel, ainsi qu'un taux d'actualisation financière et un taux d'inflation.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffres à une fréquence plus rapprochée.

Des gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Résultat global consolidé » qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite sont intégralement comptabilisés en résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Coût des services passés ».

Pour chaque plan à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Lorsque les plans font l'objet d'une couverture de financement minimale pouvant générer des surplus de fonds, ces actifs sont reconnus au bilan en application d'IFRIC 14.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en résultat opérationnel) ;
- et de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Produits ou Charges à caractère financier). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis d'Amérique, la couverture des frais médicaux.

A. Description des régimes

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de compléments de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies. Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autres obligations que le paiement de ses cotisations. La charge correspondant aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice. Pour les régimes à prestations définies, les principaux pays concernés sont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

En France, les régimes à prestations définies, encore en vigueur et couvrant quasi exclusivement le secteur automobile Peugeot Citroën DS, concernent :

- les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives ;
- le régime de retraites complémentaires des ingénieurs et cadres pour la partie non externalisée en 2002 qui garantit un niveau de retraites, tous régimes confondus égal au maximum à 60 % des derniers salaires (2 400 allocataires) ;
- le régime de l'ancienne filiale du groupe Chrysler en France (Talbot), régime fermé en 1981 qui couvre 11 100 allocataires à fin 2018 ; et
- le régime d'allocation de complément Citroën (ACC), régime fermé, qui couvre 4 100 allocataires à fin 2018.

Au Royaume-Uni, il existe quatre régimes à prestations définies gérés dans le cadre de *trusts* pour les secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall. Ces régimes sont fermés aux salariés Peugeot Citroën DS embauchés postérieurement à mai 2002. Ces régimes à prestations définies couvrent au 31 décembre 2018, 17 200 bénéficiaires dont 2 900 salariés, 5 600 anciens salariés non encore à la retraite et 8 700 allocataires. Ces plans garantissent un niveau de retraites qui équivaut au maximum à 66 % des derniers salaires aux collaborateurs du secteur Automobile Peugeot Citroën DS.

En Allemagne, le principal régime à prestations définies concerne Opel Automobile GmbH couvrant les bénéficiaires présents dans ces sociétés au 31 décembre 2018 à travers :

- les indemnités de départ en retraite prévues par les conventions collectives ;
- le régime de retraites complémentaires couvrant 18 200 salariés, 1 200 anciens salariés non encore à la retraite et 200 allocataires.

Le dispositif de retraite supplémentaire dont bénéficient les cadres du groupe Faurecia en France est constitué d'un régime additif à prestations définies qui garantit une rente en fonction de la tranche C du salaire. Un régime additif spécifique pour les membres du Comité Exécutif titulaires d'un contrat de travail avec Faurecia S.A. ou l'une de ses filiales, à prestations définies pour les membres français et à cotisations définies pour les membres étrangers, a été mis en place en 2015. Il garantit un niveau de rente annuelle déterminé sur la base du salaire de référence en fonction du résultat opérationnel du groupe et du budget approuvés par le Conseil d'Administration.

B. Hypothèses retenues

	Zone euro	Royaume-Uni
Taux d'actualisation		
2018	1,95 %	2,95 %
2017	1,60 %	2,60 %
Taux d'inflation		
2018	1,80 %	3,30 %
2017	1,80 %	3,20 %
Duration moyenne (en années)		
2018	17	18
2017	17	15

À chaque clôture, le Groupe détermine son taux d'actualisation sur la base des taux les plus représentatifs du rendement des obligations d'entreprises de première catégorie avec une durée équivalente à celle de ses engagements.

Les obligations d'entreprises de première catégorie sont des obligations qui ont atteint l'un des deux plus hauts degrés de classification d'une agence de notation reconnue (par exemple, AA ou AAA selon Moody's, ou Standard & Poor's).

Les hypothèses de taux d'augmentation des salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et de prévisions d'augmentations individuelles. En France, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée d'une

augmentation individuelle selon l'âge du salarié. Au Royaume-Uni, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 1%. En Allemagne, l'hypothèse retenue est une augmentation de l'inflation majorée de 2,30% pour les *hourly employees* et de 2,55% pour les *salaried employees*.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'âge de départ à la retraite tiennent compte des conditions propres à chaque pays.

Sensibilité aux hypothèses : une variation de 0,25 point du taux d'actualisation et du taux d'inflation sur la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne entraînerait les variations des engagements suivantes :

	Taux d'actualisation + 0,25 %	Taux d'inflation + 0,25 %
France	- 2,74 %	1,91 %
Royaume-Uni	- 3,96 %	3,57 %
Allemagne	- 4,76 %	1,37 %

Une augmentation (diminution) de 1% du rendement attendu sur les actifs de couverture des retraites aurait conduit à une augmentation (diminution) du produit financier annuel constaté sur l'exercice 2018 de 9 millions d'euros sur la France, 28 millions d'euros sur le Royaume-Uni et 27 millions d'euros sur l'Allemagne.

En 2012, le Groupe a mis en place pour le Royaume-Uni un *swap* de taux logé dans le fonds de retraite, permettant de faire varier l'actif de couverture en fonction des variations de l'engagement au taux d'actualisation.

C. Informations sur les actifs financiers en couverture des engagements

Les engagements de retraite font l'objet d'une couverture partielle par des fonds dédiés.

L'allocation des fonds est la suivante :

	31/12/2018		31/12/2017	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations
France	22 %	78 %	19 %	81 %
Royaume-Uni	10 %	90 %	12 %	88 %
Allemagne	0 %	100 %	0 %	100 %

La juste valeur des actions et obligations est de niveau 1 en 2017 et 2018.

Les rendements réels des fonds, gérés par le Groupe en France et en Allemagne, et par les *Trusts* de retraite au Royaume-Uni sur 2018, ont été de - 3,8 % sur les fonds français, de - 1,4 % sur les fonds du Royaume-Uni et nuls en Allemagne. En France, il s'agit, pour les actions, de portefeuilles de gestion indicielle représentatifs de l'indice MSCI EMU Euro et d'indices internationaux tandis que la gestion obligataire est composée d'obligations gouvernementales de premier plan dans l'Union Européenne (minimum *investment grade*), d'une poche d'obligations d'entreprises européennes de *rating* minimum A et d'une poche d'obligations gouvernementales européennes indexées sur l'inflation.

Au Royaume-Uni, toutes les actions sont investies dans des fonds d'actions mondiales. 64 % de la gestion obligataire sont composés d'une poche d'obligations gouvernementales en livres sterling indexées sur l'inflation. Les 36 % restants couvrent essentiellement des obligations d'entreprises de *rating* minimum A.

En Allemagne, les investissements obligataires sont réalisés à 78 % dans des obligations d'entreprises de *rating* moyen A-, à 8 % dans des obligations gouvernementales d'États de l'Union Européenne (minimum *investment grade*) et à 14 % dans des instruments monétaires à court terme.

En France, le Groupe est libre de décider des contributions qu'il verse dans les fonds. Aucune décision n'a été prise pour les versements qui seraient réalisés en 2019.



Au Royaume Uni, le montant de la contribution patronale annuelle hors Faurecia s'élève à 30 millions de livres sterling (34 millions d'euros) en 2018. Elle est estimée à 23 millions de livres sterling (26 millions d'euros) au titre de 2019, ce montant étant susceptible de modifications compte tenu des négociations prévues sur 2019.

En Allemagne, le montant de la contribution patronale annuelle hors Faurecia s'élève à 1 millions d'euros. Elle est estimée à 2 millions d'euros au titre de 2019.

D. Évolution sur l'exercice

Hors obligation de financement minimum (IFRIC 14)

(en millions d'euros)	2018					2017				
	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total
Engagements pour services rendus										
À l'ouverture de l'exercice : Valeur actuelle	(1 498)	(2 274)	(3 024)	(554)	(7 350)	(1 620)	(2 098)	(425)	(270)	(4 413)
Coût des services rendus	(42)	(41)	(109)	(14)	(206)	(49)	(62)	(48)	(14)	(173)
Actualisation de l'année	(22)	(59)	(50)	(9)	(140)	(24)	(56)	(26)	(7)	(113)
Prestations servies sur l'exercice	104	178	18	32	332	111	114	11	35	271
Écarts actuariels :										
▶ en valeur	98	55	313	42	508	86	(187)	(151)	3	(249)
▶ en % des engagements à l'ouverture ⁽¹⁾	6,5 %	2,4 %	10,4 %	7,6 %	6,9 %	5,3 %	8,9 %	5,4 %	1,1 %	5,6 %
Coût des services passés	-	(6)	-	6	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	16	-	3	19	-	75	-	15	90
Variations de périmètre et autres	(1)	(1)	1	(14)	(15)	(3)	(60)	(2 385)	(316)	(2 764)
Effets des fermetures et modifications de régimes	4	(4)	4	3	7	1	-	-	-	1
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : VALEUR ACTUELLE	(1 357)	(2 136)	(2 847)	(505)	(6 845)	(1 498)	(2 274)	(3 024)	(554)	(7 350)
Actifs financiers de couverture										
À l'ouverture de l'exercice : Juste valeur	859	2 764	2 704	297	6 624	899	2 777	130	140	3 946
Rendement normatif des fonds	12	72	45	5	134	13	75	22	4	114
Écarts actuariels :										
▶ en valeur	(4)	(109)	(51)	(12)	(176)	20	81	46	(3)	144
▶ en % des engagements à l'ouverture ⁽¹⁾	0,5 %	3,9 %	1,9 %	4,0 %	2,7 %	2,2 %	2,9 %	1,7 %	2,1 %	3,6 %
Écart de conversion	-	(22)	-	1	(21)	-	(97)	-	(8)	(105)
Dotations employeur	33	37	4	24	98	45	42	15	7	109
Prestations servies sur l'exercice	(114)	(176)	(19)	(31)	(340)	(118)	(114)	(11)	(25)	(268)
Variations de périmètre et autres	3	1	(81)	97	20	-	-	2 502	182	2 684
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : JUSTE VALEUR	789	2 567	2 602	381	6 339	859	2 764	2 704	297	6 624

(1) Au 31 décembre 2017, le pourcentage d'écarts actuariels est calculé sur les engagements et les actifs financiers de couverture à l'ouverture, qui incluent pour l'Allemagne l'effet de la variation de périmètre dû à l'acquisition d'Opel Vauxhall en 2017.

E. Réconciliation des postes de bilan

(en millions d'euros)	2018					2017				
	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total
Valeur actuelle des engagements pour services rendus	(1 357)	(2 136)	(2 847)	(505)	(6 845)	(1 498)	(2 274)	(3 024)	(554)	(7 350)
Juste valeur des actifs financiers de couverture	789	2 567	2 602	381	6 339	859	2 764	2 704	297	6 624
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN AVANT OBLIGATION DE FINANCEMENT MINIMUM (IFRIC 14)	(568)	431	(245)	(124)	(506)	(639)	490	(320)	(257)	(726)
Provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14)	-	(37)	-	-	(37)	-	(37)	-	-	(37)
(PROVISIONS) ACTIFS NETS RECONNUS AU BILAN	(568)	394	(245)	(124)	(543)	(639)	453	(320)	(257)	(763)
Dont provisions (Note 9)	(592)	(159)	(273)	(159)	(1 183)	(663)	(134)	(320)	(276)	(1 393)
Dont actifs	24	553	28	35	640	24	587	-	19	630
Part des régimes non fondés	0,0 %	0,0 %	0,0 %	10,0 %	0,7 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	15,4 %	1,2 %

F. Charges comptabilisées

Ces charges sont comptabilisées :

- en « Frais généraux et commerciaux » pour le coût des services rendus ;
- en « Produits ou en charges opérationnels non courants » pour les effets liés principalement aux restructurations ;

- en « Produits ou en charges à caractère financier » pour respectivement le rendement normatif des fonds et l'actualisation des droits acquis.

Les charges de retraite sont ventilées pour chaque exercice comme suit :

(en millions d'euros)	2018					2017				
	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total	France	Royaume-Uni	Allemagne	Autres pays	Total
Coût des services rendus	(42)	(41)	(109)	(14)	(206)	(49)	(62)	(48)	(14)	(173)
Actualisation des droits acquis	(22)	(59)	(50)	(9)	(140)	(24)	(56)	(26)	(7)	(113)
Rendement normatif des fonds	12	72	45	5	134	13	75	22	4	114
Coûts des services passés	-	(6)	-	6	-	-	-	-	-	-
Effet des fermetures et modifications de régimes	4	(4)	4	3	7	1	-	-	-	1
Total (avant provision pour obligation de financement minimum)	(48)	(38)	(110)	(9)	(205)	(59)	(43)	(52)	(17)	(171)
Variation de provision pour obligation de financement minimum (IFRIC 14)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	(48)	(38)	(110)	(9)	(205)	(59)	(43)	(52)	(17)	(171)

6.2. PAIEMENT FONDÉ SUR LES ACTIONS

Des options d'achat et de souscription d'actions, ainsi que des actions gratuites, sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe dans le cadre de plans dénoués en instruments de capitaux propres. La comptabilisation de ces plans est effectuée conformément à la norme **IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions »**.

A. Options d'achat d'actions par certains salariés

Aucun plan n'a été octroyé de 2009 à 2018. Le dernier plan existant est venu à expiration le 19 août 2016.

B. Actions gratuites

(1) Plan d'attribution d'actions gratuites chez Peugeot S.A.

(a) Plan d'attribution d'actions gratuites 2015

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en 2015. Au 31 décembre 2018, 387 063 actions sont potentiellement attribuables aux résidents étrangers pour lesquels la période d'acquisition se termine le 31 mars 2019. La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 1,4 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(b) Plan d'attribution d'actions gratuites 2016

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en 2016. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe à l'issue de la période d'acquisition. En fonction du niveau d'atteinte des objectifs, les actions seront acquises en deux parts égales sous condition de présence au 3 juin 2019 et au 3 juin 2020. Au 31 décembre 2018, 1 977 762 actions sont potentiellement attribuables aux bénéficiaires du plan. La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 7,0 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(c) Plan d'attribution d'actions gratuites 2017

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre en 2017 (cf. Note 7.2.B.(1).(c) des comptes consolidés 2017). Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe à l'issue de la période d'acquisition. En fonction du niveau d'atteinte des objectifs, les actions seront acquises en deux parts égales sous condition de présence au 14 avril 2020 et au 14 avril 2021. Au 31 décembre 2018, 2 420 961 actions sont potentiellement attribuables aux bénéficiaires du plan. La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 11,0 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(d) Plan d'attribution d'actions gratuites 2018

Faisant suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale extraordinaire le 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 28 février 2018, le Directoire de Peugeot S.A. a adopté un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance en date du 9 avril 2018. Ce plan porte sur un nombre maximal de 2 700 000 actions. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe à l'issue de la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à une condition de performance en terme de pourcentage du résultat opérationnel courant (ROC) moyen de la division Automobile intégrant Opel Vauxhall sur la période 2018-2020.

Compte tenu de l'objectif, les actions seront acquises en deux parts égales sous condition de présence au 10 avril 2021 et au 10 avril 2022. Au 31 décembre 2018, 2 427 254 actions sont potentiellement attribuables aux bénéficiaires du plan.

La charge de personnel associée à ce plan évaluée selon IFRS 2 s'élève à 9,5 millions d'euros pour l'exercice, hors charges sociales.

(2) Plan d'attribution d'actions gratuites chez Faurecia

Faurecia a initié en 2010 une politique d'attribution d'actions gratuites au profit des cadres exerçant des fonctions de direction dans les sociétés du groupe. Ces attributions sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance.

Le montant net enregistré sur l'exercice est une charge de 20 millions d'euros contre une charge de 21,1 millions d'euros en 2017.



Le détail des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2018 est présenté dans le tableau suivant :

(en nombre d'actions)	Nombre maximum d'actions gratuites attribuables ⁽¹⁾ en cas :	
	d'atteinte de l'objectif	de dépassement de l'objectif
Conseil d'Administration du :		
25/07/2016	632 231	822 485
20/07/2017	569 422	740 210
19/07/2018	420 956	547 250

(1) Net des actions gratuites attribuables radiées.

À la suite de l'atteinte de la condition de performance du plan attribué par le Conseil le 28 juillet 2014, 738 660 titres ont été remis en juillet 2018. Les conditions de performance du plan attribué par le

Conseil du 23 juillet 2015 ayant été atteintes, 610 752 titres seront remis en juillet 2019.

6.3. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Directoire. Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction générale, constituent le Comité Exécutif. Les membres de ce comité constituent les organes de Direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessous s'entendent hors charges sociales. Les montants des rémunérations allouées aux membres des organes de Direction, incluant les parts variables provisionnées, sont provisoires.

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Nombre de membres du Comité Exécutif à la clôture		18	18
Rémunérations fixes, variables et autres avantages à court terme (hors retraites)		21,7	22,2
Charge résultant de l'évaluation des attributions gratuites d'actions ⁽¹⁾	6.2	9,0	4,8

(1) Il s'agit de la quote-part de charge IFRS 2 de l'exercice pour les membres du Directoire et les autres membres du Comité Exécutif.

Par ailleurs, la charge constatée en 2018 au titre de l'abondement relatif au régime de retraites à cotisations définies se monte pour les membres du Directoire et les autres membres du Comité Exécutif à 4,6 millions d'euros et se compose de 2,3 millions d'euros versés à un fonds de retraite et 2,3 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Les actions de performances attribuées en 2015, 2016, 2017 et en 2018 aux membres des organes de Direction sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en nombre d'actions)	2018	2017
Actions de performance attribuées à la clôture	2 229 000	1 670 000

Par ailleurs, les membres des organes de Direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur en application d'IAS 36 (cf. Note 7.3).

7.1. ÉCARTS D'ACQUISITION ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. Principes comptables

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition sont décrits en Note 2.1.A.(2) et ceux relatifs aux frais de recherche et développement en Note 4.3.(A).

Autres immobilisations incorporelles produites ou acquises, hors frais d'études et de développement

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes

affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. L'ensemble de ces coûts est amorti linéairement sur la durée d'utilité estimée des logiciels, qui varie de quatre à douze ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets essentiellement) sont amorties sur le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilité prévue, sans excéder vingt ans.

B. Évolution de la valeur nette comptable

	31/12/2018			
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Marques, logiciels et autres actifs incorporels	Immobilisations incorporelles
(en millions d'euros)				
À l'ouverture de l'exercice	3 321	5 844	2 425	8 269
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	-	1 897	134	2 031
Dotations	-	(1 065)	(123)	(1 188)
Pertes de valeur	-	(102)	-	(102)
Sorties	-	(10)	(8)	(18)
Changement de périmètre et autres	282	18	193	211
Écart de conversion	5	2	(4)	(2)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 608	6 584	2 617	9 201

(1) Dont 63 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 11.2.A).

	31/12/2017			
	Écarts d'acquisition	Frais de développement	Marques, logiciels et autres actifs incorporels	Immobilisations incorporelles
(en millions d'euros)				
À l'ouverture de l'exercice	1 514	5 133	594	5 727
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	-	1 798	150	1 948
Dotations	-	(939)	(98)	(1 037)
Pertes de valeur	-	(80)	-	(80)
Sorties	-	(1)	(46)	(47)
Changement de périmètre et autres ⁽²⁾	1 829	8	1 824	1 832
Écart de conversion	(22)	(75)	1	(74)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 321	5 844	2 425	8 269

(1) Dont 88 millions d'euros de frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » (cf. Note 11.2.A).

(2) Dont 1 810 millions d'écarts d'acquisition et 1 792 millions d'euros d'immobilisations incorporelles au titre de l'acquisition d'Opel.

C. Détail des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Valeur nette		
UGT Automobile Opel Vauxhall	1 823	1 810
UGT au sein de Faurecia	1 492	1 216
UGT Faurecia	172	172
UGT Automobile Peugeot Citroën DS	121	122
UGT Activité de financement Peugeot Citroën DS	-	1
TOTAL	3 608	3 321

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition affectés aux UGT du secteur Équipement automobile sont commentés en Note 7.3.

7.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A. Principes comptables

(1) Valeur brute

Conformément à la norme **IAS 16 « Immobilisations corporelles »**, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses immobilisées incluent la part d'outillages spécifiques supportée par le Groupe dans le cadre des coopérations nette des refacturations aux partenaires.

Le coût des emprunts est inclus dans le coût des immobilisations nécessitant un minimum de 12 mois de préparation avant leur mise en service (cf. Note 11.2.A).

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les frais d'entretien sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les immobilisations données en location comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat, retraités selon les principes énoncés en Note 4.1.A.(1)(a).

(en années)

Constructions	40
Matériels et outillages	4 - 16
Matériels informatiques	3 - 4
Matériels de transport et de manutention	4 - 7
Agencements et installations	10 - 30

(b) Outillages spécifiques

Dans les secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall, les outillages spécifiques sont amortis sur la durée de vie estimée des modèles correspondants, qui est généralement plus courte que la durée de vie technique des matériels concernés, en raison de la cadence de remplacement des modèles.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme **IAS 17 « Contrats de location »**, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements fermes ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

(2) Amortissement

(a) Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, notamment celui des véhicules donnés en location par le Groupe, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Dans le secteur Équipement automobile, ils sont amortis au rythme des livraisons de pièces au client avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions d'arrêt de fabrication d'un véhicule ou d'un organe mécanique.

B. Détail des immobilisations corporelles

L'évolution de la valeur nette comptable est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018						
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location ⁽²⁾	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	2 309	5 654	3 299	26	314	1 616	13 218
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	100	1 040	-	13	86	1 278	2 517
Dotations aux amortissements	(188)	(1 329)	(14)	(4)	(92)	-	(1 627)
Pertes de valeur	(14)	(27)	-	-	-	3	(38)
Sorties	(118)	(78)	-	(6)	(13)	-	(215)
Transferts et reclassements	22	546	-	-	39	(607)	-
Changement de périmètre et autres ⁽²⁾	104	559	266	-	47	(639)	337
Écart de conversion	(12)	(20)	(4)	(1)	(1)	(18)	(56)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 203	6 345	3 547	28	380	1 633	14 136
<i>Dont valeur brute</i>	<i>6 570</i>	<i>33 014</i>	<i>3 841</i>	<i>83</i>	<i>1 082</i>	<i>1 657</i>	<i>46 247</i>
<i>Dont amortissements et pertes de valeur</i>	<i>(4 367)</i>	<i>(26 669)</i>	<i>(294)</i>	<i>(55)</i>	<i>(702)</i>	<i>(24)</i>	<i>(32 111)</i>

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 14 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » s'élèvent à 17 millions d'euros (cf. Note 11.2.A).

(2) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).

(en millions d'euros)	31/12/2017						
	Terrains et constructions	Matériel et outillages	Véhicules donnés en location ⁽²⁾	Matériel de transport et de manutention	Agencements, installations et autres	Encours	Total
Valeur nette							
À l'ouverture de l'exercice	2 116	5 058	2 475	22	305	1 253	11 229
Acquisitions et augmentations ⁽¹⁾	121	1 052	-	8	23	1 202	2 406
Dotations aux amortissements	(253)	(1 323)	(12)	(4)	(81)	-	(1 673)
Pertes de valeur	28	8	-	-	-	7	43
Sorties	(107)	(38)	-	(2)	(5)	-	(152)
Transferts et reclassements	24	205	-	1	31	(261)	-
Changement de périmètre et autres ⁽²⁾	408	786	850	-	44	(551)	1 537
Écart de conversion	(28)	(94)	(14)	1	(3)	(34)	(172)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 309	5 654	3 299	26	314	1 616	13 218
<i>Dont valeur brute</i>	<i>6 766</i>	<i>31 853</i>	<i>3 537</i>	<i>82</i>	<i>958</i>	<i>1 647</i>	<i>44 843</i>
<i>Dont amortissements et pertes de valeur</i>	<i>(4 457)</i>	<i>(26 199)</i>	<i>(238)</i>	<i>(56)</i>	<i>(644)</i>	<i>(31)</i>	<i>(31 625)</i>

(1) Y compris immobilisations corporelles acquises en location financement pour un montant de 14 millions d'euros. Les frais financiers activés au titre de la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » s'élèvent à 31 millions d'euros (cf. Note 11.2.A).

(2) Le mouvement « Changement de périmètre et autres » du poste « Véhicules donnés en location » comprend les variations nettes de l'exercice (acquisitions diminuées des sorties).



C. Véhicules donnés en location

Les véhicules donnés en location pour un montant de 3 547 millions d'euros au 31 décembre 2018, comprennent les véhicules loués à des particuliers par les sociétés du Groupe et les véhicules vendus avec clause de rachat retraités selon les principes énoncés en Note 4.1.A.(1)(a).

7.3. PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

A. Principes comptables

Selon la norme **IAS 36 « Dépréciation d'actifs »**, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, qui sont essentiellement les écarts d'acquisition et les marques. Les indices de perte de valeur sont notamment une baisse significative de volumes, une dégradation de la rentabilité, une évolution des technologies ou de la réglementation qui impacte défavorablement l'activité. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Le test de dépréciation consiste le plus souvent à estimer la valeur d'utilité, cette valeur étant déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés.

Dans le cadre du test de perte de valeur, la valeur recouvrable est déterminée pour une unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle appartiennent les actifs, sauf si la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement peut être déterminée. Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif pris individuellement est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat de l'exercice. Lorsqu'il s'agit d'une UGT, la perte de valeur est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Les deux secteurs d'activité Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall sont respectivement composés d'UGT Véhicules qui correspondent chacune à un modèle de véhicule. Chacune de ces UGT Véhicules regroupe les outillages et autres moyens industriels spécifiques servant exclusivement à la fabrication d'un modèle et les frais de développement immobilisés liés à ce modèle (cf. Note 4.3.A.(1)). Les actifs des UGT Véhicules ainsi que tous les autres actifs immobilisés sont ensuite regroupés et testés au niveau de deux UGT plus grandes que sont respectivement l'UGT Automobile Peugeot Citroën DS et l'UGT Automobile Opel Vauxhall. L'écart d'acquisition déterminé pour Opel Vauxhall ainsi que les deux marques sont affectés à l'UGT Automobile Opel Vauxhall.

Concernant les actifs pris individuellement, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, le Groupe procède à des tests de perte de valeur sur les usines (incluant actifs corporels et actifs incorporels) des zones Amérique latine et Russie. Par ailleurs, le Groupe peut être amené à réaliser des tests de perte de valeur sur des actifs dédiés à des contrats spécifiques (notamment contrats de coopération ou contrats avec des joint-ventures) ou des actifs dédiés à une technologie.

Dans le secteur Équipement automobile, une UGT correspond à un programme. Chaque UGT Programme inclut les immobilisations incorporelles et corporelles affectables à un contrat client. Les UGT ainsi définies sont regroupées en activités (*Seating*, *Interior Systems*, et *Clean Mobility*) auxquelles sont attribués les actifs de support et les écarts d'acquisition qui les concernent. L'UGT secteur Équipement automobile inclut les actifs des UGT des trois activités ci-dessus, ainsi que l'écart d'acquisition Faurecia reconnu dans les comptes consolidés du Groupe.

B. Test de valeur des UGT et des actifs pris individuellement des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Automobile Opel Vauxhall

Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéfinie

L'écart d'acquisition Opel Vauxhall ainsi que les marques Opel et Vauxhall ont fait l'objet d'un test de perte de valeur annuel. Ils sont rattachés à l'UGT Automobile Opel Vauxhall. La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs corporels et incorporels rattachés à cette UGT s'élève à 5 669 millions d'euros. Les flux issus du Plan Moyen Terme 2019-2023 ont été actualisés avec un taux après impôt de 9 % et de 10 % pour la valeur terminale qui tient compte d'une croissance à l'infini de 1 %.

Le test ne fait pas apparaître de perte de valeur. La valeur recouvrable des actifs reste supérieure à leur valeur comptable même en combinant les variations des trois hypothèses : + 0,5 % du taux d'actualisation des flux de trésorerie, - 0,5 % du taux de croissance à l'infini et - 0,5 % du taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale.

Autres actifs

Compte tenu de l'existence d'indices de perte de valeur, les tests spécifiques relatifs aux usines d'Amérique latine et à l'usine de Russie ont été actualisés sur la base des prévisions du Plan Moyen Terme 2019-2023. Les taux d'actualisation appliqués sont de 16,5 % pour les usines d'Amérique latine et de 13 % pour l'usine de Russie. Ces tests ont conduit à constater sur l'exercice une perte de valeur complémentaire de 30 millions d'euros au titre de l'investissement de l'exercice réalisé en Russie. Elle est enregistrée en résultat opérationnel non courant. Au 31 décembre 2018 le total des dépréciations des usines d'Amérique latine et de Russie s'élève à un montant de 299 millions d'euros.

Par ailleurs, les actifs individuels de R&D, détenus par les sociétés intégrées du secteur Automobile Peugeot Citroën DS, et dédiés à la Chine ont été dépréciés pour un montant de 78 millions d'euros sur l'exercice 2018 en complément des 80 millions d'euros dépréciés sur l'exercice 2017.

Au 31 décembre 2018, les analyses des projections de volumes et de rentabilité ne font pas apparaître d'indices de perte de valeur des actifs spécifiques dédiés aux UGT Véhicules.

Suite au retrait américain du JCPOA ⁽¹⁾ annoncé le 8 mai 2018, le Groupe s'est conformé à la nouvelle réglementation applicable en suspendant ses opérations en Iran concernées par les sanctions. Dans ce contexte, le Groupe a déprécié divers actifs dédiés à l'activité en Iran pour un montant de 168 millions d'euros. Par ailleurs, les titres mis en équivalence de la co-entreprise iranienne Saipa Citroën Automobiles Company ont été dépréciés à hauteur de 148 millions d'euros.

(1) Accord de Vienne sur le nucléaire iranien ou plan d'action conjoint (Joint Comprehensive Plan of Action signed in Vienna).

C. Test de valeur des UGT et autres dépréciations du groupe Faurecia

UGT au sein de Faurecia

La valeur comptable des UGT a fait l'objet d'une comparaison avec le montant le plus élevé de la valeur de marché et la valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux futurs de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions, pour chacune des UGT (Plan à Moyen Terme établi pour la période 2019-2021, établi en milieu d'année 2018).

Le test réalisé fin 2018 a permis de confirmer la valeur au bilan des écarts d'acquisition affectés aux UGT ci-dessous dont la valeur au bilan consolidé est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
› Seating	843	794
› Clean Mobility	377	355
› Interior Systems	272	67
TOTAL	1 492	1 216

Les résultats des tests sont largement positifs et la sensibilité combinée à des variations d'hypothèses (+ 0,5 % du taux d'actualisation des flux de trésorerie, - 0,5 % du taux de croissance à l'infini et - 0,5 % du taux de résultat opérationnel courant de la valeur terminale) ne remettrait pas en cause la valorisation au bilan des écarts d'acquisition.

Suite au retrait américain du JCPOA ⁽¹⁾ annoncé le 8 mai 2018, le Groupe s'est conformé à la nouvelle réglementation applicable en suspendant ses opérations en Iran concernées par les sanctions. Dans ce contexte, Faurecia a déprécié divers actifs dédiés à l'activité en Iran pour un montant de 17 millions d'euros.

UGT Faurecia au sein du Groupe PSA

La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2018 à 2 115 millions d'euros sur la base d'un cours de 33,07 euros, représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle. L'actif net de Faurecia dans les comptes du Groupe est valorisé à 1 845 millions d'euros (y compris l'écart d'acquisition de 172 millions d'euros enregistré par Peugeot S.A.). Aucune dépréciation n'est à constater.

D. Perte de valeur des titres mis en équivalence des activités Automobiles

Les sociétés mises en équivalence des activités Automobiles comprennent les sociétés en partenariat avec Dongfeng Motor Company Group et la société en partenariat avec le groupe Changan, situées en Chine.

Les tests de dépréciation sur les actifs immobilisés de ces sociétés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux applicables aux activités Automobiles du Groupe PSA (cf. Note 7.3). Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, les actifs spécifiques aux

La principale hypothèse affectant la valeur d'utilité est le niveau de résultat opérationnel courant, notamment dans la valeur terminale. L'extrapolation des prévisions de la dernière année du Plan à Moyen Terme (2021), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 1,4 % (1,4 % en 2017). Les flux futurs ont été actualisés au taux après impôt de 9,0 % (9,0 % en 2017), déterminé par un expert indépendant.

modèles de véhicules sont testés par UGT Véhicules et l'ensemble des actifs (y compris ceux qui ne sont pas spécifiques aux modèles) sont testés au niveau global de chaque partenariat.

Au 31 décembre 2018, la réalisation de tests de perte de valeur a conduit les sociétés en coopération avec Dongfeng Motor Company Group à constater une dépréciation de 2 100 millions de RMB (1 050 millions de RMB en quote-part PSA soit 133 millions d'euros).

Au 31 décembre 2018, la réalisation de tests de perte de valeur relatifs aux actifs immobilisés de la société Changan PSA Automobile Co, Ltd a conduit à constater une dépréciation de 750 millions de RMB (375 millions de RMB en quote-part PSA soit 49 millions d'euros). Ainsi, le Groupe PSA a maintenu la dépréciation totale des titres mis en équivalence et a constaté des provisions de 28 millions d'euros après prise en compte d'une perte de 40 millions d'euros sur l'exercice 2018.

Par ailleurs, le Groupe PSA réalise à son niveau un test de perte de valeur complémentaire sur les titres mis en équivalence lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur, comme par exemple une baisse significative des volumes ou une dégradation de la rentabilité. La valeur recouvrable est déterminée en retenant la valeur d'utilité basée sur des prévisions de flux de trésorerie. Ces prévisions sont issues du dernier plan moyen terme sur la période 2019-2023 approuvé par les partenaires. La valeur terminale est déterminée par référence aux données issues des dernières années du plan et en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 3,0 %. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés au taux après impôt de 12,5 % pour les années 2019-2023 et de 13,5 % pour la valeur terminale.

Au 31 décembre 2018, le test de dépréciation des titres mis en équivalence des activités Automobiles ne fait pas ressortir de dépréciation complémentaire par rapport à celles constatées sur les actifs de ces sociétés.

7.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés	1 350	1 284
Commandes d'études et assimilés	10	22
Engagements de réservation de capacités et assimilés	-	173
Engagements de location non résiliables	1 809	1 867
TOTAL	3 169	3 346

(1) Accord de Vienne sur le nucléaire iranien ou plan d'action conjoint (Joint Comprehensive Plan of Action signed in Vienna).

A. Engagements de réservation de capacités et assimilés

Pour accélérer son développement et réduire ses coûts, le Groupe a mis en œuvre des coopérations avec d'autres constructeurs portant sur le développement et/ou la production en commun d'organes mécaniques ou de véhicules. Ces accords permettent le partage des dépenses projet, apportant des économies d'échelles bénéfiques en termes de compétitivité.

Au titre de ces accords, le Groupe a pris des engagements de financement d'investissements en recherche et développement et outillages spécifiques ainsi que des engagements d'achats de volumes minimum issus des productions concernées. En cas de non enlèvement de ces volumes minimum contractuels, une quote-part

des frais communs engagés par le partenaire au titre de la coopération restera à la charge du Groupe.

Le cas échéant, les conséquences défavorables de ces engagements sont traduites dans les comptes consolidés dès que la mise en jeu de telles clauses apparaît probable, sous forme de dépréciation d'actifs et, si nécessaire, de provisions pour charges.

Pour les contrats dont les productions sont réalisées par le partenaire du Groupe, les engagements de réservation de capacités et assimilés représentent les engagements pris sous déduction des provisions éventuellement constatées.

B. Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs immobilisés

Ce poste inclut principalement les commandes d'achat d'immobilisations. Il inclut également l'engagement du Groupe vis à vis des deux Fonds d'Avenir Automobile (FAA - rang 1 et rang 2) destinés à soutenir les acteurs du secteur de l'équipement

automobile. Le Groupe s'est engagé à porter sa contribution au FAA à hauteur d'une enveloppe globale de 204 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, le Groupe a déjà versé 148 millions d'euros dans ces deux fonds.

C. Engagements de location non résiliables

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
2018	-	446
2019	316	272
2020	253	242
2021	225	175
2022	175	129
2023	157	112
2024	128	-
Années ultérieures	555	491
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOCATION NON RÉSILIABLES	1 809	1 867

Les contrats de locations simples sont contractés dans le cadre de l'activité courante du Groupe et consistent essentiellement en des locations de locaux commerciaux et de matériels de transports.

Les termes de ces contrats reflètent les pratiques locales de chaque pays.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS

8.1. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Excédents versés sur engagements de retraite	6.1.E	640	630
Parts du Fonds d'Avenir Automobile (FAA)		48	69
Instruments dérivés		8	6
Dépôts de garantie et autres		564	607
TOTAL		1 260	1 312

Le Groupe détient une participation dans les fonds communs de placement à risques dénommés « Fonds d'Avenir Automobile » (FAA - rang 1 et rang 2). Le Groupe est engagé à hauteur de 204 millions d'euros dans ces deux fonds, dont 148 millions d'euros

versés à ce jour. Ces parts sont classées en « actifs financiers en juste valeur par résultat » en application d'IFRS 9 (cf. Note 11.8.C.(2)). Elles sont comptabilisées en « Autres actifs non courants » compte tenu de l'indisponibilité long terme de ces fonds.

8.2. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Dettes sur véhicules sous clause de rachat	4.1.A.(1).(a)	4 667	4 180
Autres dettes à long terme		259	100
TOTAL		4 926	4 280

NOTE 9 PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Principes comptables

Conformément à la norme **IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »**, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En application de l'interprétation **IFRIC 21 « Prélèvements opérés par les autorités publiques »**, les taxes prélevées par les autorités publiques sont comptabilisées en date de leur fait générateur fiscal.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs, sur la base d'un taux sans risque.

Garantie

Avec IFRS 15 comme précédemment, lorsque les garanties octroyées aux clients correspondent à la prise en charge de défauts des véhicules vendus, une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des véhicules et des pièces de rechange au moment de leur vente aux réseaux indépendants ou à la clientèle finale.

(en millions d'euros)	31/12/2017	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Évaluation directe par capitaux propres	Variation de périmètres et autres	31/12/2018
Retraites (Note 6.1.E)	1 393	212	(90)	(7)	(135)	(190)	1 183
Personnel hors retraites et autres	203	37	(45)	(12)	(4)	30	209
TOTAL DES PROVISIONS NON COURANTES	1 596	249	(135)	(19)	(139)	(160)	1 392
Garantie	1 446	913	(674)	(110)	-	(12)	1 563
Litiges commerciaux et fiscaux	718	185	(94)	(79)	-	43	773
Restructuration ⁽¹⁾	1 321	586	(540)	(14)	-	20	1 373
Pertes futures sur contrats opérationnels	466	408	(298)	(25)	-	(47)	504
Autres	831	256	(166)	(45)	-	(24)	852
TOTAL DES PROVISIONS COURANTES	4 782	2 348	(1 772)	(273)	-	(20)	5 065

(1) Les principales dotations aux provisions pour restructuration de l'exercice 2018 sont détaillées en Note 4.4.B.

La provision pour garantie concerne notamment les ventes de véhicules neufs, dont la durée contractuelle est généralement de deux ans.

Elle correspond à l'ensemble des coûts de garantie estimés pour les véhicules et pièces de rechange vendus. Le remboursement facturé

au titre des recours fournisseurs est comptabilisé à l'actif en « débiteurs divers » (cf. Note 5.3.A).

Les provisions pour litiges fiscaux concernent un ensemble de litiges sur des impôts opérationnels et intérêts de retard, hors de France notamment au Brésil.

NOTE 10 TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend la quote-part du Groupe dans les résultats des sociétés concernées, et le cas échéant, la dépréciation des titres des sociétés mises en équivalence.

Les plus-values de cessions de titres de sociétés mises en équivalence sont enregistrées en résultat opérationnel.

Les sociétés mises en équivalence comprennent :

- les sociétés en partenariat dans les activités Automobiles avec Dongfeng Motor Group (cf. Note 10.4.A) et Changan (cf. Note 10.4.B), situées en Chine ;
- les sociétés financières en partenariat avec :
 - Santander Consumer Finance, couvrant les activités de Financement des marques Peugeot, Citroën et DS dans les pays suivants : France, Royaume-Uni, Malte, Espagne, Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Autriche, Brésil et Pologne (cf. Note 10.4.C),
 - BNP Paribas couvrant les activités de Financement des marques Opel et Vauxhall dans les pays suivants : Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse (cf. Note 10.4.D),
 - ainsi que la société commune avec Dongfeng Motor Group en Chine ;
- les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, essentiellement GEFCO et Peugeot Scooters.

Le 20 décembre 2018, GEFCO S.A. a déposé un Document de Base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vue d'une introduction en Bourse. PSA Groupe, qui détient aujourd'hui 24,96 % du capital de GEFCO, a l'intention de réduire sa participation à moins de 10 % du capital, tout en s'engageant à conserver le solde de sa participation pendant une période de deux ans. PSA Groupe garderait un siège au Conseil de Surveillance de GEFCO S.A., conservant ainsi son influence notable.

10.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
À l'ouverture de l'exercice	3 472	3 014
Dividendes et transferts de résultat	(145)	(369)
Quote-part du résultat net	(44)	217
Entrées en mise en équivalence ⁽¹⁾	13	555
Augmentation/(Diminution) de capital ⁽²⁾	210	57
Variations de périmètre et autres	(37)	108
Écart de conversion	(25)	(110)
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 444	3 472
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles	76	75
Dont écart d'acquisition Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company Ltd	3	2
Dont écart d'acquisition Saipa Citroën Company	-	90
Dont écart d'acquisition GEFCO	57	57

(1) En 2017, concerne essentiellement les entreprises en partenariat avec BNP Paribas.

(2) En 2018, concerne pour l'essentiel CAPSA. En 2017, concerne essentiellement les entreprises en partenariat avec Santander.

10.2. QUOTE-PART DES CAPITAUX PROPRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2018	31/12/2017
Coopération avec Dongfeng Motor Company :		645	897
↳ Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (1) et Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Co	50 %	645	885
↳ Dongfeng Peugeot Citroën International Co	50 %	-	12
Coopération avec Changan : Changan PSA Automobiles Co., Ltd	50 %	(65)	(190)
↳ Saïpa Citroën Company ⁽¹⁾	50 %	-	140
↳ Autres entités		10	11
Autres		10	151
Automobile		590	858
Équipement automobile		144	136
↳ GEFCO ⁽¹⁾	25 %	166	156
↳ Peugeot Scooters	49 %	(11)	-
Autres activités		155	156
Activités industrielles et commerciales		889	1 150
Sociétés financières en partenariat avec Santander Consumer Finance	50 %	1 685	1 535
Sociétés financières en partenariat avec BNP Paribas	50 %	588	493
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company Ltd ⁽¹⁾	25 %	99	88
Activités de financement		2 372	2 116
TOTAL		3 261	3 266

(1) Y compris écart d'acquisition (cf. Note 10.1).

La quote-part des capitaux des sociétés mises en équivalence se décompose en 3 444 millions d'euros de quotes-parts de capitaux propres positives (3 472 millions au 31 décembre 2017) classées en « Titres mis en équivalence » et 183 millions d'euros de quotes-parts négatives (206 millions au 31 décembre 2017).

10.3. QUOTE-PART DES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	Dernier % de détention	31/12/2018	31/12/2017
Coopération avec Dongfeng Motor Company :		(234)	(30)
↳ Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles ⁽¹⁾	50 %	(110)	(14)
↳ Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Co	50 %	(124)	(16)
Coopération avec Changan : Changan PSA Automobiles Co., Ltd	50 %	(68)	(24)
↳ Iran Khodro Automobiles Peugeot	50 %	-	(2)
↳ Saïpa Citroën Company ⁽¹⁾	50 %	(148)	-
↳ Autres entités		2	1
Autres		(146)	(1)
Automobile		(448)	(55)
Équipement automobile		31	35
↳ GEFCO ⁽¹⁾	25 %	24	17
↳ Peugeot Scooters	49 %	(11)	(6)
Autres activités		13	11
Activités industrielles et commerciales		(404)	(9)
Sociétés financières en partenariat avec Santander Consumer Finance	50 %	241	201
Sociétés financières en partenariat avec BNP Paribas	50 %	106	8
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company Ltd ⁽¹⁾	25 %	13	17
Activités de financement		360	226
TOTAL		(44)	217

(1) Y compris écart d'acquisition (cf. Note 10.1).



10.4. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations détaillées pour les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes.

A. Partenariat avec Dongfeng Motor Group dans les activités Automobiles

Le Groupe PSA et Dongfeng Motor Group détiennent deux sociétés communes :

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles (DPCA) basée à Wuhan faisant l'objet d'un contrôle conjoint et qualifiée comptablement de coentreprise. Elle a pour objet la production de véhicules des marques Dongfeng Peugeot, Dongfeng Citroën en Chine et Fengshen ;

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Co (DPCS) basée à Wuhan sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle a pour objet la commercialisation en Chine des véhicules produits par DPCA.

Les montants présentés ci-dessous constituent les comptes combinés de DPCA et de DPCS.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires	3 652	5 404	28 339	41 355
Résultat opérationnel courant	(244)	59	(1 918)	498
Résultat opérationnel	(490)	(138)	(3 858)	(1 060)
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(191)</i>	<i>(548)</i>	<i>(1 484)</i>	<i>(4 172)</i>
Résultat financier	10	51	75	384
Impôt	12	26	96	211
RÉSULTAT NET	(468)	(61)	(3 687)	(465)
Quote part PSA dans le résultat net (résultat des mises en équivalence)	(234)	(30)		
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-		
Autres informations				
Dividende net reçu par le Groupe	-	200		

ÉLÉMENTS DE SITUATION FINANCIÈRE À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Actif				
Actifs non courants	2 347	2 728	18 490	21 295
Actifs courants	1 040	2 666	8 185	20 806
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>213</i>	<i>1 691</i>	<i>1 675</i>	<i>13 196</i>
Passif				
Passifs non courants (hors capitaux propres)	35	43	277	338
<i>Dont passifs financiers non courants</i>	<i>35</i>	<i>43</i>	<i>277</i>	<i>338</i>
Passifs courants	2 213	3 731	17 429	29 106
<i>Dont passifs financiers courants</i>	<i>476</i>	<i>511</i>	<i>3 749</i>	<i>3 985</i>
Capitaux propres	1 139	1 620	8 969	12 657
Tableau de passage				
Capitaux propres	1 139	1 620		
% de participation	50 %	50 %		
Quote part de capitaux propres	569	810		
Écart d'acquisition	76	75		
Titres mis en équivalence	645	885		

B. Partenariat avec Changan

Le Groupe PSA et Changan détiennent depuis 2011 une société commune Changan PSA Automobile (CAPSA) basée à Shenzhen faisant l'objet d'un contrôle conjoint et qualifiée comptablement de

coentreprise. Elle a pour objet la production et la commercialisation de véhicules de la marque DS en Chine.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires	125	133	972	1 014
Résultat opérationnel courant	(8)	(11)	(65)	(83)
Résultat opérationnel	(105)	(14)	(815)	(104)
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6)	(8)	(47)	(63)
Résultat financier	(31)	(28)	(242)	(213)
Impôt	-	(6)	-	(44)
RÉSULTAT NET	(136)	(48)	(1 057)	(361)
Quote part PSA dans le résultat net (résultat des mises en équivalence)	(68)	(24)		
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-	-		
Autres informations				
Dividende net reçu par le Groupe	-	-		

ÉLÉMENTS DE SITUATION FINANCIÈRE À 100 %

	en millions d'euros		en millions RMB	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Actif				
Actifs non courants	324	442	2 539	3 442
Actifs courants	148	141	1 169	1 100
<i>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	36	62	280	480
Passif				
Passifs non courants (hors capitaux propres)	204	272	1 603	2 120
<i>Dont passifs financiers non courants</i>	204	272	1 603	2 120
Passifs courants	398	691	3 132	5 390
<i>Dont passifs financiers courants</i>	169	379	1 332	2 954
Capitaux propres	(130)	(380)	(1 027)	(2 968)
Tableau de passage				
Capitaux propres	(130)	(380)		
% de participation	50 %	50 %		
Quote part de capitaux propres	(65)	(190)		
Écart d'acquisition	-	-		
Dépréciation sur divers postes d'actifs et de passifs	(65)	(190)		



C. Partenariat dans les activités de financement avec Santander

Les comptes combinés de toutes les sociétés en partenariat avec Santander sont présentés de manière résumée dans les tableaux ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, le périmètre couvert par le partenariat avec Santander couvre onze pays européens ainsi que le Brésil.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Produit Net Bancaire	1 121	1 041
Charges générales d'exploitation et assimilées	(384)	(380)
Résultat brut d'exploitation	737	661
Coût du risque	(23)	(58)
Résultat d'exploitation	714	603
Éléments hors exploitation	(11)	(12)
Impôt	(219)	(190)
RÉSULTAT NET	484	401
Quote part PSA dans le résultat net (résultat des mises en équivalence)	242	201
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(15)	(3)
Autres informations		
Dividende net reçu par le Groupe	105	136

ÉLÉMENTS DE SITUATION FINANCIÈRE À 100 %

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Prêts et créances sur la clientèle	27 940	24 605
Autre postes de l'actif	2 916	2 639
TOTAL DE L'ACTIF	30 856	27 244
Dettes de financement	22 038	18 978
Autres postes du passif	5 455	5 199
Capitaux propres	3 363	3 067
TOTAL DU PASSIF	30 856	27 244

D. Partenariat dans les activités de financement avec BNP Paribas

Les comptes combinés de toutes les sociétés en partenariat avec BNP Paribas sont présentés de manière résumée dans les tableaux ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, le périmètre couvert par le partenariat avec BNP Paribas couvre six pays européens.

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT À 100 %

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
Produit Net Bancaire	515	66
Charges générales d'exploitation et assimilées	(249)	(43)
Résultat brut d'exploitation	266	23
Coût du risque	(15)	(1)
Résultat d'exploitation	251	22
Éléments hors exploitation	28	-
Impôt	(68)	(6)
RÉSULTAT NET	211	16
Quote part PSA dans le résultat net (résultat des mises en équivalence)	106	8
Total des produits et charges comptabilisés en capitaux propres	(2)	-
Autres informations		
Dividende net reçu par le Groupe	-	-

ÉLÉMENTS DE SITUATION FINANCIÈRE À 100 %

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prêts et créances sur la clientèle	9 817	9 157
Autre postes de l'actif	551	1 020
TOTAL DE L'ACTIF	10 368	10 177
Dettes de financement	7 549	7 133
Autres postes du passif	1 641	2 057
Capitaux propres	1 178	987
TOTAL DU PASSIF	10 368	10 177

10.5. TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les transactions avec ces entreprises se font sur une base de prix de marché.

Les transactions de ventes et d'achats réalisées par le Groupe avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes pour les activités industrielles et commerciales :

(en millions d'euros)	2018	2017
Ventes aux sociétés industrielles et commerciales ⁽¹⁾	364	675
Ventes et cessions aux sociétés en partenariat avec Santander	5 404	5 171
Achats ⁽²⁾	(2 630)	(2 257)

(1) Dont ventes aux sociétés en coopération avec DPCA pour 294 millions d'euros (546 millions d'euros en 2017).

(2) Dont achats à GEFECO pour 1 942 millions d'euros (1 856 millions d'euros en 2017).

Les dettes et créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prêts à long terme	-	48
Prêts - part à moins d'un an	16	116
Créances d'exploitation	147	318
Dettes d'exploitation	(176)	(364)

La nature des relations entre le Groupe PSA et les sociétés de financement demeure pour l'essentiel inchangée à la suite de l'entrée de Santander au capital des sociétés mises en partenariat.

NOTE 11 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

11.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes d'évaluation des actifs et passifs financiers au sens des normes IAS 32 et IFRS 9 sont décrits en Note 11.8.

11.2. RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2018	2017
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie ⁽¹⁾	19	42
Charges de financement	(288)	(208)
Autres produits à caractère financier	159	121
Autres charges à caractère financier	(346)	(196)
RÉSULTAT FINANCIER	(456)	(241)

(1) Dont 9 millions d'euros pour la division Automobile et les autres activités (30 millions d'euros en 2017).

A. Charges de financement

Les charges de financement correspondent aux charges engagées sous déduction de la part activée au titre des immobilisations en cours de développement.

(en millions d'euros)	2018	2017
Frais financiers	(301)	(337)
Résultat de change sur opérations financières et autres	(72)	2
Charges de financement engagées	(373)	(335)
<i>dont division Automobile et Autres activités</i>	<i>(249)</i>	<i>(216)</i>
Part activée des frais financiers sur emprunts	85	127
TOTAL	(288)	(208)

Part activée des frais financiers sur emprunts

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles nécessitant au moins 12 mois de préparation avant leur mise en service sont intégrés à la valeur brute de ces actifs dits « qualifiés ». Les stocks du Groupe ne répondant pas à la définition d'un actif qualifié au sens de la norme **IAS 23 « Coûts d'emprunt »**, leur valeur brute n'est pas ajustée à ce titre.

Lorsqu'un actif qualifié est financé par un emprunt spécifique, le coût supplémentaire pris en compte dans sa valeur brute correspond aux intérêts effectivement comptabilisés sur la période, net des produits perçus sur les fonds non encore utilisés.

Lorsqu'un actif qualifié ne bénéficie pas d'un emprunt spécifique, le coût d'emprunt capitalisé correspond au taux d'endettement général moyen sur la période du secteur d'activité auquel est rattaché l'actif.

CHARGES DE FINANCEMENT ENGAGÉES, NETTES DES PRODUITS SUR PRÊTS, TITRES DE PLACEMENT ET TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2018	2017
Charges de financement engagées	(373)	(335)
<i>dont division Automobile et Autres activités</i>	<i>(249)</i>	<i>(216)</i>
Produits sur prêts, titres de placement et trésorerie	19	42
<i>dont division Automobile et Autres activités</i>	<i>9</i>	<i>31</i>
TOTAL	(354)	(293)
<i>dont division Automobile et Autres activités</i>	<i>(240)</i>	<i>(185)</i>

B. Autres produits et charges à caractère financier

(en millions d'euros)	2018	2017
Produits nets des actifs financiers sur engagements de retraite	18	21
Autres produits financiers	141	100
PRODUITS À CARACTÈRE FINANCIER	159	121
Charges nettes sur engagements de retraite	(23)	(20)
Variation de la part inefficace des instruments financiers	(97)	(28)
Autres frais financiers	(226)	(148)
CHARGES À CARACTÈRE FINANCIER	(346)	(196)

11.3. POSITION FINANCIÈRE NETTE (ENDETTEMENT NET) DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

L'endettement net des activités industrielles et commerciales est un indicateur financier non défini par les normes IFRS. Selon la définition du Groupe, il correspond aux passifs financiers, nets des actifs financiers qui sont donnés en garantie ou qui pourront être mobilisés pour le remboursement de ces passifs ainsi que ceux qui sont affectés à des dépenses spécifiques des sociétés industrielles et commerciales. Cette définition est inchangée depuis la première

application des normes IFRS dans le Groupe. La part de ces actifs financiers non mobilisables rapidement n'est pas prise en compte dans la sécurité financière (cf. Note 11.4).

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

A. Composition de la position financière nette (endettement net)

(en millions d'euros)	31/12/2017	Variation de la trésorerie	Variation de périmètre	Réévaluation sur situation nette	Variations de change	Autres variations	31/12/2018
Passifs financiers non courants	(4 778)	(1 155)	(17)	-	16	677	(5 257)
Passifs financiers courants	(2 531)	987	(20)	-	76	(694)	(2 182)
Autres actifs financiers non courants	487	230	(15)	(5)	4	(17)	684
Actifs financiers courants	1 269	(443)	3	-	8	5	842
Placements financiers	165	(115)	-	-	-	-	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 582	3 379	-	-	-	-	14 961
(ENDETTEMENT NET) POSITION FINANCIÈRE NETTE ⁽¹⁾	6 194	2 883	(49)	(5)	104	(29)	9 098
Dont position hors Groupe	6 186						9 097
Dont position vis-à-vis des sociétés de financement	8						1
(1) Dont secteurs Automobile Peugeot Citroën DS, Opel Vauxhall et autres activités	6 840						9 643

B. Variation de la position financière nette (endettement net)

Le Groupe a poursuivi sa gestion du risque de liquidité telle que décrite dans la Note 11.7.A visant à une politique de refinancement proactive et de gestion prudente de la trésorerie.

Les sociétés industrielles et commerciales ont fortement augmenté leur position financière nette sur l'exercice.

Les flux d'exploitation de l'année ont représenté une ressource de trésorerie de 8 222 millions d'euros, résultant d'une marge brute d'autofinancement positive de 6 615 millions d'euros et d'une amélioration du besoin en fonds de roulement de 1 607 millions d'euros. Cette augmentation est analysée en Note 5.4.A.

L'ensemble de ces flux ont conduit à une forte augmentation de la position financière nette de 2 904 millions d'euros qui se décompose de la manière suivante :

- une augmentation de la trésorerie de 3 494 millions d'euros ;
- une hausse de l'endettement net hors trésorerie de 631 millions d'euros détaillée ci-dessous :

Les investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 4 244 millions d'euros. Les autres besoins nets d'investissement et de financement de l'année s'élèvent à 1 094 millions d'euros. Ce montant comprend notamment le versement de 474 millions de dividendes aux actionnaires de Peugeot S.A., et 704 millions d'euros d'augmentation de capital et acquisitions de sociétés consolidées et de titres de participation.

(en millions d'euros)	2018	2017
Augmentation des emprunts	1 647	1 046
Remboursement des emprunts et conversions d'obligations	(1 258)	(731)
(Augmentation) Diminution des actifs financiers non courants	(232)	169
(Augmentation) Diminution des actifs financiers courants	557	(548)
Augmentation (Diminution) des passifs financiers courants	(83)	107
	631	43
Flux vers les activités de financement	-	(7)
TOTAL	631	42

L'augmentation des emprunts pour 1 647 millions d'euros comprend notamment l'émission le 20 mars 2018 d'un emprunt obligataire de 650 millions d'euros par Peugeot S.A., et de différents emprunts long terme pour un montant d'environ 388 millions d'euros souscrit par Peugeot Citroën do Brasil Ltda (cf. Note 11.6.A), ainsi qu'une augmentation des emprunts de Faurecia auprès d'établissements de crédit à l'occasion de l'acquisition de Clarion Co. Ltd.

Les remboursements d'emprunts pour 1 258 millions d'euros comprennent notamment le remboursement à l'échéance de mars 2018 par Peugeot S.A. de l'emprunt obligataire émis en mars 2013 pour 558 millions d'euros.

Par ailleurs, les variations non cash ont représenté une baisse de l'endettement net du Groupe de 41 millions d'euros.

11.4. SÉCURITÉ FINANCIÈRE

La sécurité financière correspond à la trésorerie disponible, aux actifs financiers mobilisables rapidement et aux lignes de crédit non tirées.

Les actifs financiers courants et non courants pris en compte dans la sécurité financière s'élèvent respectivement à 842 millions d'euros (1 241 millions d'euros au 31 décembre 2017) et à 568 millions d'euros (334 millions d'euros au 31 décembre 2017), soit un total de 1 410 millions d'euros (1 575 millions d'euros au 31 décembre 2017).



(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	11.5.C	14 961	11 582
Placements financiers	11.5.B	50	165
Actifs financiers courants et non courants		1 410	1 575
Total		16 421	13 322
Lignes de crédit (non tirées) - hors Faurecia		3 000	3 000
Lignes de crédit (non tirées) - Faurecia ⁽²⁾		1 950	1 200
TOTAL SÉCURITÉ FINANCIÈRE		21 371	17 522
dont Faurecia		4 211	2 849

(1) Dont 42 millions d'euros sur l'Argentine (43 millions d'euros au 31 décembre 2017).

(2) Y compris un crédit relais (bridge loan) de 750 millions d'euros mis en place en 2018 par Faurecia dans le cadre de l'acquisition de Clarion Co. Ltd et non tiré au 31 décembre 2018.

Lignes de crédit syndiquées non tirées

Les sociétés industrielles et commerciales bénéficient, dans le cadre des lignes de crédits renouvelables dont les échéances s'échelonnent jusqu'en 2023, de possibilités d'emprunts complémentaires dans les limites suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Peugeot S.A. et GIE PSA Trésorerie	3 000	3 000
Faurecia	1 950	1 200
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES NON TIRÉES	4 950	4 200

PSA Groupe a signé le 24 mai 2018, avec ses partenaires bancaires, un avenant à son crédit syndiqué de 3 milliards d'euros.

Cet avenant améliore les conditions économiques du crédit signé le 8 avril 2014 et amendé le 10 novembre 2015, et en allonge la maturité. PSA Groupe renforce ainsi sa sécurité financière en disposant d'une tranche unique de 3 milliards d'euros à échéance mai 2023, avec deux options d'extension d'un an chacune. Aucun tirage n'est effectué sur cette ligne au 31 décembre 2018.

Le tirage de cette ligne est conditionné au respect :

- d'un niveau d'endettement net des sociétés industrielles et commerciales n'excédant pas 6 milliards d'euros ;
- d'un ratio dettes nettes des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1.

La dette nette (position financière nette) des sociétés industrielles et commerciales est présentée en Note 11.3. Les capitaux propres du

Groupe sont ceux figurant sur la ligne « Total des capitaux propres » du passif.

Ces deux covenants étaient respectés au 31 décembre 2018.

Les possibilités d'emprunts complémentaires de Faurecia, indépendantes de celles de Peugeot S.A., représentent un montant total de 1 950 millions d'euros provenant d'une ligne de crédit syndiqué de 1 200 millions d'euros d'une part, et d'un crédit relais (bridge loan) de 750 millions d'euros d'une maturité d'un an mis en place dans le cadre de l'acquisition de Clarion Co. Ltd d'autre part.

L'échéance de décembre 2019 de la ligne de crédit syndiqué signée le 15 décembre 2014, d'une seule tranche de 1 200 millions d'euros a été portée à juin 2023 avec deux options d'extension d'une année à la suite de la signature d'un avenant le 15 juin 2018.

Au 31 décembre 2018, cette facilité de crédit ainsi que le crédit relais (bridge loan) n'étaient pas tirés.

11.5. DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS

A. Autres actifs financiers non courants et courants

(en millions d'euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Actifs financiers classés en « coût amorti »	259	841	255	1 261
Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »	425	1	232	8
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS (VALEURS NETTES)	684	842	487	1 269

B. Placements financiers

Les placements financiers sont les excédents de trésorerie dont la maturité résiduelle et l'intention de gestion sont inférieures à douze mois, pour un montant de 50 millions d'euros (165 millions d'euros au 31 décembre 2017).

C. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond principalement aux liquidités sur compte courant bancaire et exclut les découverts bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les placements de trésorerie et les titres de créances négociables qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme de moins de trois mois conformément à IAS 7.

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Parts d'OPCVM et titres de créances négociables	11 537	8 719
Comptes courants bancaires et caisses	3 424	2 863
Total activités industrielles et commerciales	14 961	11 582
Part déposée auprès des activités de Financement	(1)	(8)
TOTAL	14 960	11 574

La trésorerie intègre les fonds en provenance notamment des passifs financiers contractés pour assurer les besoins de financement futurs.

Au 31 décembre 2018, les équivalents de trésorerie sont composés principalement d'OPCVM monétaires pour 8 676 millions d'euros (4 610 millions d'euros au 31 décembre 2017), de dépôts bancaires et bons monétaires au jour le jour pour 1 899 millions d'euros

(1 489 millions d'euros au 31 décembre 2017) et de billets de trésorerie pour 80 millions d'euros (104 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Ils constituent des « Fonds monétaires Court Terme » conformément à la définition du *Committee of European Securities Regulators* (CESR).

11.6. DÉTAIL DES PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2018		Valeur au bilan au 31/12/2017	
	Coût amorti ou juste valeur		Coût amorti ou juste valeur	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts obligataires	4 021	499	3 835	651
Emprunts sur locations financement	90	25	147	27
Autres emprunts d'origine long terme	1 144	408	795	452
Autres financements à court terme et découverts bancaires	-	1 239	-	1 399
Instruments dérivés et autres	2	11	1	2
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	5 257	2 182	4 778	2 531

A. Principales opérations de financement de l'exercice

La politique de gestion des risques financiers est décrite en Note 11.7.A.

Les principales opérations de l'exercice sont les suivantes :

Émissions obligataires et autres emprunts émis par les sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)

Le 20 mars 2018, Peugeot S.A. a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 650 millions d'euros à échéance mars 2025, assorti d'un coupon annuel de 2 %.

Au cours de l'exercice 2018, Peugeot Citroën do Brasil Ltda a souscrit divers emprunts long terme auprès d'institutions financières pour un montant total d'environ 388 millions d'euros.

B. Caractéristiques des emprunts obligataires et autres emprunts

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2018		Monnaie d'émission	Échéance
	Non courants	Courants		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia)				
Emprunt obligataire 2003 - 600 millions d'euros	811	10	EUR	T3/2033
Emprunt obligataire 2013 - 430 millions d'euros	-	457	EUR	T1/2019
Emprunt obligataire 2016 - 500 millions d'euros	498	9	EUR	T2/2023
Emprunt obligataire 2017 - 600 millions d'euros	597	9	EUR	T1/2024
Emprunt obligataire 2017 - 100 millions d'euros	101	2	EUR	T1/2024
Emprunt obligataire 2018 - 650 millions d'euros	644	10	EUR	T1/2025



(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2018		Monnaie d'émission	Échéance
	Non courants	Courants		
Faurecia				
Emprunt obligataire 2016 - 700 millions d'euros	675	1	EUR	T2/2023
Emprunt obligataire 2018 - 700 millions d'euros	695	1	EUR	T2/2025
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES	4 021	499		
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en euros				
Emprunts BEI ⁽¹⁾ - 250 millions d'euros	243	3	EUR	T1/2024
Emprunts FDES ⁽¹⁾ - Zéro coupon	24	-	EUR	T1/2020
Emprunts divers - Maroc	58	-	EUR	2021 à T4/2025
Emprunts divers - Chine	-	5	EUR	2019
Emprunts divers - Espagne	99	20	EUR	2018 à 2026
Emprunts divers - Russie	4	3	EUR	T2/2019
Emprunts divers - France	62	-	EUR	2021
Emprunts divers ⁽²⁾	36	34	EUR	nc
Sociétés industrielles et commerciales (hors Faurecia) - emprunts en devises				
Emprunts divers - Brésil	126	269	BRL	2019 à 2024
Emprunts divers - Russie	-	2	RUB	T2/2019
Autres emprunts	5	30	nc	nc
Faurecia				
Autres emprunts	487	42	EUR/USD	2018 à 2024
TOTAL AUTRES EMPRUNTS D'ORIGINE LONG TERME	1 144	408		

(1) BEI : Banque Européenne d'Investissement ; FDES : Fonds de Développement Économique et Social.

(2) Concerne principalement le secteur Automobile Opel Vauxhall.

C. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

(en millions d'euros)	Monnaie d'émission	Solde au bilan 31/12/2018	Solde au bilan 31/12/2017
Billets de trésorerie	EUR	411	80
Crédits à court terme	N/A	509	464
Banques créditrices	N/A	212	332
Paiements émis ⁽¹⁾	N/A	23	93
Dette d'affacturage sur cessions non déconsolidantes	N/A	84	430
TOTAL		1 239	1 399

(1) Il s'agit de paiements en attente de débit des comptes de banque, leur échéance correspondant aux jours bancaires non ouvrés.

D. Emprunts sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Inférieur à 1 an	-	31
1 à 5 ans	91	76
Années ultérieures	30	77
	121	184
Moins frais financiers inclus	(6)	(10)
VALEUR ACTUALISÉE DES LOYERS FUTURS	115	174
Dont courant	25	27
Dont non courant	90	147

E. Financement par cessions de créances

La division Automobile et le groupe Faurecia assurent une partie de leur financement externe par des contrats de cessions de créances commerciales à des établissements financiers. Le financement des créances sur les réseaux de distribution des secteurs Automobile Peugeot Citroën DS et Opel Vauxhall auprès des sociétés financières en partenariat respectivement avec Santander et BNP Paribas s'élevé à 7 331 millions d'euros (6 982 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les créances cédées sont décomptabilisées lorsqu'elles répondent aux critères décrits en Note 5.2.

Les autres financements par cessions de créances sont les suivants :

(en millions d'euros)

	31/12/2018		31/12/2017	
	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Dont part cédée et maintenue à l'actif du Groupe	Total cédé à des institutions financières hors Groupe	Dont part cédée et maintenue à l'actif du Groupe
Part financée par des établissements financiers tiers				
Part financée ⁽¹⁾	3 591	239	3 094	456
› dont groupe Faurecia	825	69	833	68

(1) La part financée des créances correspond à celle qui a donné lieu à réception de trésorerie.

Peugeot S.A. a cédé et décomptabilisé sur l'exercice sa créance détenue sur l'État français au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), pour un total de 65 millions d'euros. La trésorerie reçue au 31 décembre 2018 s'élevé à 64 millions d'euros.

Par ailleurs, Faurecia a cédé et décomptabilisé sur l'exercice ses créances détenues sur l'État français au titre du crédit d'impôt

recherche (CIR) et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour un total de 109 millions d'euros. La trésorerie reçue au 31 décembre 2018 s'élevé à 107 millions d'euros.

Les opérations de cession de créances constituent des financements courants.

En dehors des opérations courantes de cession de créances, aucune opération ponctuelle n'a été réalisée en décembre 2018.

11.7. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A. Politique de gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques de liquidité, ainsi qu'à des risques de taux, de contrepartie, de change et à d'autres risques de marché liés notamment aux variations des prix des matières premières et aux variations des marchés actions. La politique de gestion des risques financiers du Groupe s'applique pleinement en 2018 aux opérations des entités Opel Vauxhall.

(1) Risque de liquidité

Compte tenu de l'environnement économique actuel, afin de répondre aux besoins généraux du Groupe et notamment de financer son activité et ses projets de développement, le Groupe a poursuivi une politique de financement proactive et diversifiée, et de gestion prudente des liquidités. La stratégie de financement est définie par le Directoire, et mise en œuvre sous l'impulsion du Directeur financier du Groupe avec la Direction du *Corporate Finance* et de la Trésorerie, puis présentée au Comité Financier et d'Audit du Conseil de Surveillance. Le Comité mensuel de Trésorerie et de Change présidé par le Directeur financier du Groupe suit les prévisions de trésorerie et les besoins de financement du Groupe, les charges et produits financiers, ainsi que le niveau de sécurité financière. Le plan de financement est mis en œuvre par la Direction du *Corporate Finance* et de la Trésorerie.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe :

- engage une gestion active de sa dette par des émissions ou rachats d'emprunts obligataires ;
- a recours à des emprunts bancaires en France et à l'étranger ;
- réalise des cessions de créances ;
- met en place des lignes de crédit confirmées de sécurité financière ;
- et le cas échéant, procède à l'émission d'emprunts obligataires convertibles.

Par ailleurs, le Groupe pourrait se financer par augmentation de capital.

Cette politique de financement lui permet de saisir des opportunités de marché pour se financer par anticipation et optimiser ainsi sa sécurité financière.

Au 31 décembre 2018, la position financière nette des sociétés industrielles et commerciales est de 9 098 millions d'euros contre une position financière nette de 6 194 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le détail de la position financière nette est présenté en Note 11.3.A, et son évolution en Note 11.3.B. Les échéances de remboursement des passifs financiers sont présentées dans le tableau ci-après. En juin 2010, Peugeot S.A. a mis en place un programme EMTN d'une enveloppe de 5 milliards d'euros dont 2,3 milliards d'euros ont été tirés à fin décembre 2018.

Au 31 décembre 2018, les sociétés industrielles et commerciales disposent d'une sécurité financière de 21 371 millions d'euros (cf. Note 11.4) contre 17 522 millions d'euros à fin décembre 2017.

Elle couvre l'ensemble des besoins de financement des douze prochains mois prévus à ce jour des activités industrielles et commerciales.

Échéancier contractuel des passifs financiers et instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

Le tableau ci-après présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables ou indexés sont fixés sur la base des données de marchés à la clôture.



31/12/2018 (en millions d'euros)	Valeur actif	Valeur passif	Échéancier contractuel non actualisé					> 5 ans
			2019	2020	2021	2022	2023	
Passifs financiers								
Emprunts obligataires - hors intérêts								
Hors Faurecia		(3 081)	(631)	-	-	-	(500)	(1 950)
Faurecia		(1 370)	30	-	-	-	(700)	(700)
Autres emprunts à long terme - hors intérêts								
Hors Faurecia		(1 020)	(348)	(73)	(124)	(50)	(41)	(384)
Faurecia		(529)	278	(85)	(8)	(290)	(205)	(219)
Total des emprunts obligataires et autres emprunts								
Hors Faurecia		(4 101)	(979)	(73)	(124)	(50)	(541)	(2 334)
Faurecia		(1 899)	308	(85)	(8)	(290)	(905)	(919)
Total des intérêts sur emprunts obligataires et autres emprunts								
Hors Faurecia		(70)	(70)	-	-	-	-	-
Faurecia		(2)	(2)	-	-	-	-	-
Emprunts sur locations financement		(91)	(91)	-	-	-	-	-
Instruments dérivés								
Total des instruments dérivés	122	(81)	41	-	-	-	-	-
TOTAL	122	(6 244)	(793)	(158)	(132)	(340)	(1 446)	(3 253)

Covenants

Les emprunts portés par les sociétés industrielles et commerciales hors Faurecia ne comportent pas de clauses spécifiques d'exigibilité anticipée liées à des notations de crédit minimales. Dans certains cas, les emprunts des sociétés industrielles et commerciales comportent des clauses imposant à la société emprunteuse de donner aux organismes prêteurs certaines garanties classiques dans le secteur Automobile. Il s'agit notamment :

- de clauses de *negative pledge* par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins certaines exceptions ;
- de clauses de *material adverse changes* en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques ;
- de clauses de *pari passu* prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de « défauts croisés » qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, les emprunts octroyés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sont conditionnés à la réalisation des projets qu'ils financent et impliquent, pour certains d'entre eux, le nantissement minimum d'actifs financiers.

Toutes les clauses sont respectées en 2018.

Le tirage de ligne de crédit syndiqué signée en avril 2014 pour un montant de 3 milliards d'euros et amendée en mai 2018 (cf. Note 11.4) est conditionné au respect :

- d'un niveau de dette nette des sociétés industrielles et commerciales inférieur à 6 milliards d'euros ;
- d'un ratio dette nette des sociétés industrielles et commerciales sur capitaux propres du Groupe inférieur à 1.

La dette nette des sociétés industrielles et commerciales est définie et présentée en Note 11.3. Les capitaux propres du Groupe sont ceux figurant sur la ligne « total des Capitaux Propres » du Passif.

La ligne de crédit syndiqué signée le 15 décembre 2014 par Faurecia et amendée en juin 2018, d'une seule tranche de 1 200 millions d'euros à échéance juin 2023 (cf. Note 11.4) ne contient qu'une seule clause restrictive en matière de ratios financiers.

Dette Nette ⁽¹⁾/EBITDA ⁽²⁾ maximum

2,50

(1) Endettement net consolidé.

(2) Résultat Opérationnel Courant de Faurecia, majoré des dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, correspondant aux 12 derniers mois.

Le respect de ce ratio conditionne la disponibilité du crédit. Au 31 décembre 2018, cette condition était respectée.

(2) Risque de taux

Les créances et dettes commerciales sont à court terme et leur valeur n'est pas affectée par le niveau des taux d'intérêt.

Les excédents et besoins de trésorerie des activités industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, sont pour l'essentiel centralisés auprès du GIE PSA Trésorerie qui place les excédents

nets sur les marchés financiers. Ces placements sont indexés sur des taux variables, ou sur des taux fixes.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales, hors Équipement automobile, correspond principalement à des ressources longues à taux fixe. La part à taux variable est de moins de 1 %, calculée sur la base du nominal des emprunts.

Faurecia gère de façon autonome et centralisée la couverture du risque de taux. Cette gestion est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de sa Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de Gestion des risques de marché qui se réunit

mensuellement. Une partie significative de dette (crédit syndiqué lorsqu'il est tiré, emprunts à court terme et billets de trésorerie le cas échéant) étant à taux variable ou renouvelable, la politique de couverture mise en œuvre a pour objectif de limiter l'effet de la variation des taux courts sur le résultat du groupe Faurecia. Cette couverture se fait essentiellement au moyen de *swaps* de taux, principalement en euros. Afin de tirer parti de taux historiquement bas, des couvertures de taux à deux et trois ans ont été mises en place pour couvrir contre une hausse des taux une part des intérêts d'emprunts à taux variable payables au cours de 2018 et du premier trimestre de 2019.

Depuis 2008, une partie des instruments dérivés de Faurecia sont qualifiés de couverture selon les règles définies par la norme IFRS 9. Les autres instruments dérivés achetés par Faurecia, bien qu'ils correspondent économiquement à une couverture du risque de taux sur l'endettement financier, ne sont pas qualifiés de couverture au sens de la norme IFRS 9.

La couverture de flux de trésorerie sur le risque de taux concerne exclusivement Faurecia.

La position nette de risque de taux pour les activités industrielles et commerciales est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018			
	Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total actifs	Taux Fixe 939	Taux Variable 14 908	235	1 309
Total passifs	Taux Fixe (786)	Taux Variable (1 346)	(3 243)	(5 530)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TAUX FIXE 153	TAUX VARIABLE 13 562	(3 008)	(4 221)
Instrument financiers dérivés	Taux Fixe (4)	Taux Variable 4	(25)	(186)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TAUX FIXE 149	TAUX VARIABLE 13 566	(3 033)	(4 407)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017			
	Du jour le jour à 1 an	De 2 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Total
Total actifs	Taux Fixe 1 484	Taux Variable 11 565	241	1 815
Total passifs	Taux Fixe (2 405)	Taux Variable -	(3 015)	(6 823)
POSITION NETTE AVANT GESTION	TAUX FIXE (921)	TAUX VARIABLE 11 565	(2 774)	(5 008)
Instrument financiers dérivés	Taux Fixe (415)	Taux Variable 415	-	(32)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	TAUX FIXE (1 336)	TAUX VARIABLE 11 980	(2 774)	(5 040)

(3) Risque de contrepartie et risque de crédit

Pour la division Automobile, la solvabilité des clients fait l'objet d'une attention particulière. Les relations avec les réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS sont gérées dans le cadre des relations avec Banque PSA Finance décrite ci-dessous. Les paiements des autres clients font l'objet de mécanismes de sécurisation avec des contreparties de premier plan validées en Comité de Trésorerie.

Pour Faurecia, le risque de contrepartie porte essentiellement sur des grands constructeurs automobiles dont la solvabilité fait l'objet d'un suivi individualisé.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change, de taux ou de matières. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires de premier plan validés en Comité de Trésorerie. Les risques sont encadrés par un dispositif de limites :

leur montant et leur maturité sont plafonnés selon des critères intégrant notamment le résultat d'une analyse financière propre, la notation des agences et le montant des capitaux propres.

Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties validées, soit dans des OPCVM ou des dépôts. Les placements en titres de créances négociables portent essentiellement sur des titres émis par des établissements financiers de premier plan, et dans une moindre mesure par des entreprises non financières. Le choix des OPCVM est limité par des minima de *rating* et des maxima de maturité des sous-jacents, et le montant des placements dans chaque support est plafonné en fonction de l'encours sous gestion.

Les opérations de produits dérivés sont négociées dans des accords-cadres de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA) ou de la Fédération Bancaire Française (FBF), et font, pour les contreparties les plus actives, l'objet de procédures d'appels de marge ajustés toutes les semaines.

(4) Risque de change

Les sociétés industrielles et commerciales gèrent leurs positions de change sur les transactions en devises, avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités monétaires. La gestion du risque de change de la division Automobile est centralisée pour l'essentiel au sein de PSA International S.A. (PSAI) sous la responsabilité de la Direction générale. Dans le cadre de sa gestion, PSAI ne souscrit que des produits standards régis par les conventions internationales de l'*International Swaps and Derivatives Association* (ISDA).

Cette gestion consiste à minimiser les écarts de change comptables pour la division Automobile, avec une couverture systématique dès l'enregistrement des factures libellées en devises.

La gestion du risque de change est basée sur un principe de facturation des entités de production aux entités de commercialisation dans la monnaie locale de ces dernières (sauf cas exceptionnel ou contrainte réglementaire). Ces facturations inter-sociétés font également l'objet de couvertures de change à terme. Sauf exception, les prêts intragroupe en devise des sociétés de la division Automobile font également l'objet de couverture.

La politique de change intègre la couverture des flux futurs pour la division Automobile. Elle consiste à couvrir les principales expositions nettes en devises du Groupe (y compris Opel Vauxhall). Des règles de gouvernance et un processus décisionnel strict encadre ces couvertures. Elles sont qualifiées de **Cash Flow Hedge** au sens des normes comptables IFRS 9. L'horizon maximum de ces

ouvertures est de deux ans. Les ratios de couverture dépendent de la maturité.

Au 31 décembre 2018, la division Automobile détient des couvertures de flux futurs sur les principales devises suivantes : KRW, GBP, JPY, USD, PLN, CHF et CNY.

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Dans le cadre de son activité propre, PSAI effectue dans des limites strictes et contrôlées, des transactions hors couverture sur des produits de change. Ces opérations, qui sont les seules de cette nature réalisées par les sociétés du Groupe ont des effets peu significatifs sur le résultat consolidé du Groupe.

La méthode utilisée pour détecter et gérer les risques de marché est celle de la *Value at Risk* (VAR) historique. Les données utilisées par la VAR historique sont les volatilités et les cours des différentes devises depuis début 2011. La VAR représente la perte potentielle maximale de notre portefeuille selon un niveau de confiance. Les niveaux de confiance mesurés sont de 95 % et de 99 %. Pour les deux niveaux de confiance, les résultats de la VAR historique sur le portefeuille existant au 31 décembre 2018 ont conclu à un impact non significatif sur le résultat du Groupe. Cette méthode suppose que la VAR future se comporte comme la VAR passée. Elle ne serait pas représentative de pertes dans le cas d'événements extrêmes.

Faurecia couvre de façon autonome et centralisée le risque de change de ses filiales, lié à leurs opérations commerciales, au moyen d'opérations à terme ou optionnelles ainsi que de financement en devises. Cette gestion centralisée est mise en œuvre par la Direction du financement et de la trésorerie de Faurecia, sous la responsabilité de sa Direction générale. Les décisions de gestion sont prises au sein d'un Comité de Gestion des risques de marché qui se réunit mensuellement. Les transactions futures sont couvertes sur la base des flux prévisionnels établis lors de la préparation des budgets et validés par la Direction générale. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de **Cash Flow Hedge**, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IFRS 9. Les filiales hors de la zone euro bénéficient de prêts intragroupe dans leur monnaie de fonctionnement. Ces prêts étant refinancés en euros, le risque de change est couvert au moyen de *swaps*.

Exposition nette au risque de change des activités industrielles et commerciales pour les devises sur lesquelles des positions sont ouvertes au 31 décembre

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018								
	KRW	GBP	JPY	USD	PLN	CHF	CZK	Autres	Total
Total actifs	394	733	82	272	127	308	200	182	2 298
Total passifs	(186)	(718)	(75)	(305)	(174)	(136)	(260)	(184)	(2 038)
Transactions futures	(403)	882	(594)	193	(57)	589	(149)	(56)	405
POSITION NETTE AVANT GESTION	(195)	897	(587)	160	(104)	761	(209)	(58)	665
Instruments financiers dérivés	403	(1 048)	579	(178)	(28)	(869)	83	98	(960)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	208	(151)	(8)	(18)	(132)	(108)	(126)	40	(295)

(en millions d'euros)	31/12/2017								
	RUB	GBP	JPY	USD	PLN	CHF	CZK	Autres	Total
Total actifs	62	225	81	859	29	260	140	469	2 125
Total passifs	(23)	(84)	(39)	(38)	(7)	(3)	(215)	(36)	(445)
Transactions futures	13	1 775	(241)	30	5	388	(53)	(448)	1 469
POSITION NETTE AVANT GESTION	52	1 916	(199)	851	27	645	(128)	(15)	3 149
Instruments financiers dérivés	(35)	(1 882)	197	(773)	(30)	(645)	67	(73)	(3 174)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	17	34	(2)	78	(3)	-	(61)	(88)	(25)

Dans l'hypothèse d'une variation de 5 % du cours de clôture de chacune des principales devises sur lesquelles les activités industrielles et commerciales ont une exposition au risque de change ouverte au 31 décembre 2018 (voir tableau ci-dessus), les incidences sur le résultat avant impôt et les incidences directes sur les capitaux propres seraient, respectivement, les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	JPY/EUR	USD/EUR	PLN/EUR	CZK/EUR	GBP/EUR	CHF/EUR	KRW/EUR	Autres
Hypothèses de variation du couple devises	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Impact sur le résultat avant impôt	-	5	4	3	6	5	(10)	(3)
Impact sur les capitaux propres	(5)	7	(10)	(4)	(43)	(28)	19	(3)

La position nette des activités industrielles et commerciales dans les principales devises étrangères par rapport aux autres devises est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018				
	UAH/USD	USD/BRL	USD/ARS	USD/GBP	CNY/USD
Total actifs	-	78	37	-	3
Total passifs	(9)	(282)	(293)	(7)	-
Position nette avant gestion	(9)	(204)	(256)	(7)	3
Instrument financiers dérivés	-	221	239	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(9)	17	(17)	(7)	3

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2017				
	UAH/USD	USD/BRL	USD/ARS	USD/GBP	CNY/USD
Total actifs	-	72	18	-	5
Total passifs	(11)	(58)	(197)	-	-
Position nette avant gestion	(11)	14	(179)	-	5
Instrument financiers dérivés	-	(19)	180	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(11)	(5)	1	-	5

(5) Risque matières premières

Les risques matières encourus sont suivis pour la division Automobile conjointement par la Direction des achats et PSA International S.A. (PSAI) en charge des couvertures des risques de change, de taux et matières, et de façon autonome pour Faurecia. Pour la division Automobile, ils font l'objet d'une revue trimestrielle dans le cadre d'un Comité Métal présidé par le Directeur financier du Groupe. Le Comité Métal suit les ratios de couverture, les résultats des couvertures en place, fait le point sur chacune des matières premières cotées pouvant avoir un impact significatif sur le résultat opérationnel et arrête des niveaux cibles de couverture en volume et en prix, sur un horizon pouvant aller jusqu'à trois ans. Les ratios de couverture dépendent de la maturité. La réalisation d'une opération de couverture de flux futurs est subordonnée à sa qualification à la comptabilité de couverture au sens d'IFRS 9. En 2018, Opel Vauxhall a été intégré dans le périmètre des opérations de couverture.

Les coûts de production de la division Automobile et de Faurecia sont exposés aux variations de prix de certaines matières premières, soit par leurs achats directs, soit indirectement par l'impact de ces variations sur les coûts de leurs fournisseurs. Ces matières premières sont, soit des produits industriels négociés de gré à gré, tels que l'acier ou les matières plastiques, soit des produits cotés directement sur des marchés organisés, tels que l'aluminium, le cuivre, le plomb ou les métaux précieux, auquel cas les prix de transaction des matières ou des composants achetés sont fixés par référence directe aux cours cotés sur ces marchés.

Le Groupe couvre une partie du risque matières premières cotées de la division Automobile à l'aide d'instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés. Ces couvertures visent à minimiser les impacts de variation des prix des matières des opérations physiques d'achat pour les besoins de la production.

Sur l'exercice 2018, les couvertures ont concerné l'aluminium, le cuivre, le plomb, le platine et le palladium. Des couvertures sur les achats d'électricité et de gaz ont également été mises en place en 2018.

Pour la division Automobile, si les prix des métaux de base (Aluminium, Cuivre et Plomb) augmentaient (baisseraient) de 16 % et les prix des métaux précieux (Platine et Palladium) augmentaient (baisseraient) de 25 %, l'impact des instruments de couverture détenus à la clôture 2018 aurait été une hausse (baisse) de 71 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2018 (contre 59 millions d'euros à fin 2017). Les instruments de couvertures de risque matières étant qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens IFRS 9, le résultat du Groupe n'aurait pas été différent en cas de variation des prix des matières couvertes.

Les hypothèses de variation des prix des matières premières ont été fixées en fonction des volatilités historiques et implicites moyennes constatées sur les marchés des matières couvertes sur l'exercice écoulé.

Dans la mesure où les contrats de ventes de Faurecia avec ses clients ne prévoient pas de clauses d'indexation systématique sur le cours des matières premières, Faurecia réduit le risque d'évolution défavorable du prix des matières premières grâce à une politique commerciale permanente de négociation avec ses clients et une gestion stricte des stocks. Faurecia n'a pas recours à des instruments dérivés pour la couverture de ses achats de matières premières et énergétiques.



B. Instruments de couverture

En IFRS 9, de même qu'en IAS 39, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan. Ils peuvent être désignés comme instruments de couverture si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine. Si la relation de couverture cesse de répondre aux critères d'efficacité au regard du ratio de couverture mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, ce ratio doit désormais être rééquilibré. Le rééquilibrage consiste à ajuster soit les quantités désignées de l'élément couvert ou de l'instrument dans une relation de couverture déjà existante.

Le Groupe utilise deux relations de couverture :

■ couverture de juste valeur :

La variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure de leur efficacité ;

■ couverture de flux futurs de trésorerie :

La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en « autres éléments du résultat global ». La part inefficace est comptabilisée en produits (ou en charges) à caractère financier, à l'exception de la valeur temps des options qui est désormais enregistrée en « autres éléments du résultat global ». Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts, lorsque ces derniers impactent le compte de résultat. Du fait de sa non matérialité, la part efficace des variations de juste valeur des couvertures d'achats de matières premières n'est pas incluse dans le coût d'entrée des stocks de matières premières.

La norme IFRS 9 autorise désormais à qualifier comptablement de couverture la composante matières premières, ce qui permet une meilleure adéquation de la comptabilité avec la réalité économique. Ceci permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, d'étendre les couvertures prises en conformité avec les règles de gestion du Groupe (cf. Note 12.7.A.(5) des comptes consolidés 2017).

Par ailleurs, le Groupe prend des couvertures de change pour se prémunir des variations de valeur des dettes et créances en devises. La variation de juste valeur de ces dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, venant compenser la variation en résultat des dettes et créances libellées en devises, à l'inefficacité près. La part inefficace est enregistrée en résultat financier.

(1) Information sur les notionnels couverts et sur la valeur des instruments de couverture

	31/12/2018					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>						
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
▷ Swaps de devises, options de change et contrats de change à terme	69	(30)	864	759	105	-
Couverture de flux futurs :						
▷ Options de change et contrats de change à terme	30	(18)	2 101	2 019	82	-
▷ Cross-currency swaps	-	-	37	-	37	-
Trading ⁽¹⁾	-	-	5 424	5 215	209	-
Total risque de change	99	(48)	8 426	7 993	433	-
Risque de taux						
Couverture de flux futurs :						
▷ Swaps de taux et options de taux	-	(3)	-	-	-	-
Total risque de taux	-	(3)	-	-	-	-
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
▷ Swaps	23	(30)	343	232	111	-
Total risque matières	23	(30)	343	232	111	-
TOTAL	122	(81)	8 769	8 225	544	-
dont :						
TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	69	(30)	864	759	105	-
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	53	(51)	2 481	2 251	230	-

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IFRS 9. Conformément à IAS 21, les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

Les instruments de couverture ne faisant pas l'objet de clauses de compensation en cas de défaut d'une des parties représentent une valeur non significative sur les secteurs Automobile.

(en millions d'euros)	31/12/2017					
	Valeur au bilan			Échéances		
	Actif	Passif	Notionnel	< 1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
Couverture de juste valeur :						
› Swaps de devises, options de change et contrats de change à terme	53	(26)	278	278	-	-
› Cross-currency swaps	9	-	-	-	-	-
Couverture de flux futurs :						
› Options de change et contrats de change à terme	194	-	601	495	106	-
› Cross-currency swaps	-	-	13	-	13	-
Trading ⁽¹⁾	-	-	6 184	5 530	654	-
Total risque de change	256	(26)	7 076	6 303	773	-
Risque de Taux						
Couverture de flux futurs :						
› Swaps de taux et options de taux	-	(176)	2	-	2	-
Total risque de taux	-	(176)	2	-	2	-
Risque matières						
Couverture de flux futurs :						
› Swaps	41	(8)	254	173	81	-
Total risque matières	41	(8)	254	173	81	-
TOTAL	297	(210)	7 332	6 476	856	-

dont :

TOTAL COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	62	(26)	278	278	-	-
TOTAL COUVERTURES DE FLUX FUTURS	235	(184)	870	668	202	-

(1) Trading : instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens d'IFRS 9. Conformément à IAS 21, les dettes et créances libellées en devises devant être systématiquement réévaluées au taux de clôture avec effet en résultat, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de documentation de couverture qui aboutirait au même résultat.

(2) Information sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture

(a) Impact des couvertures de flux futurs

(en millions d'euros)	2018	2017
Variation de part efficace en capitaux propres	26	39
Variation de part inefficace en résultat	15	(5)
Recyclage de part efficace en coût des biens et services vendus	(5)	(13)
Recyclage de part efficace en charges de financement	(5)	(9)

(b) Impact des couvertures de juste valeur

(en millions d'euros)	2018	2017
Variation de part inefficace en résultat	112	(23)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	112	(23)

Le résultat des couvertures sur emprunts présenté en Note 11.2.A enregistre également le résultat des couvertures non traitées en comptabilité de couverture selon les règles définies par IFRS 9.

11.8. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Actifs et passifs financiers - définitions

Le fait générateur de la comptabilisation au bilan est la date de transaction (i.e. d'engagement) et non la date de règlement.

B. Opérations en devises

En application d'IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les transactions commerciales de toutes les sociétés et pour les opérations de financement du groupe Banque PSA Finance ;
- en produit sur prêts et placements ou en charges de financement pour les transactions financières réalisées par les sociétés industrielles et commerciales.

C. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

Le Groupe utilise deux catégories comptables prévues par la norme IFRS 9. La classification d'un actif financier dépend des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels et des modalités de gestion définies par l'entreprise.

(1) Actifs financiers classés en « coût amorti »

Les actifs financiers sont classés en « coût amorti » si leurs flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêt, et s'ils sont détenus en vue de collecter ces flux de trésorerie contractuels. Ils sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Lorsque leurs échéances de paiement sont très courtes, leur juste valeur est assimilée à leur valeur au bilan, y compris les éventuelles dépréciations. En pratique ce sont les créances constitutives du besoin en fonds de roulement.

Les actifs classés en prêts et créances selon la norme IAS 39 continuent d'être classés en coût amorti, et les titres de créance négociables classés en équivalents de trésorerie ou placements financiers dont l'intention de gestion est de les conserver jusqu'à échéance le sont désormais.

Évaluation des créances commerciales

Suite à l'application de la norme IFRS 9, celles-ci font désormais l'objet d'une provision pour dépréciation dès leur comptabilisation initiale, basée sur une appréciation des pertes de crédits attendues à maturité. La dépréciation est ensuite revue en fonction de l'aggravation du risque de non recouvrement, le cas échéant. Les indices de perte de valeur qui conduisent le Groupe à s'interroger sur ce point sont : l'existence de litiges non résolus, l'ancienneté des créances ou les difficultés financières importantes du débiteur.

La norme IFRS 9 est sans changement par rapport à la norme IAS 39 quant à la décomptabilisation des créances.

(2) Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »

Sont classés en « juste valeur par résultat » les actifs qui ne répondent pas à la définition et à l'objectif de gestion de la première catégorie. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur juste valeur et toute variation de celle-ci est comptabilisée en résultat de la période.

Les « titres de participation » qui étaient classés en « actifs disponibles à la vente » selon la norme IAS 39 sont désormais classés en « juste valeur par résultat », sans impact matériel pour le Groupe. Leur juste valeur initiale correspond à leur coût d'acquisition.

Les « autres actifs non courants » correspondent aux parts que le Groupe détient dans le Fonds d'Avenir Automobile (FAA), un fonds Commun de Placement à Risques créé sous l'impulsion de l'État dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Les parts détenues dans le FAA étaient classés en « actifs disponibles à la vente » selon la norme IAS 39 et sont désormais classés en « juste valeur par résultat », ce qui entraîne le reclassement en réserve des montants stockés en autres éléments du résultat global en date de transition. La juste valeur des parts correspond à leur valeur liquidative en date de clôture.

D. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

La norme IFRS 9 n'a pas introduit de modifications dans l'évaluation et la comptabilisation des passifs financiers.

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Lorsque le Groupe obtient des emprunts à taux bonifiés, le coût amorti de l'emprunt est calculé à l'aide d'un TIE reflétant un taux de marché, tandis que la subvention est comptabilisée selon sa finalité, comme une subvention d'investissement ou d'exploitation (en application d'IAS 20).

E. Instruments financiers inscrits au bilan

	31/12/2018		Ventilation par classe d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti
<i>(en millions d'euros)</i>					
Titres de participation	397	397	397	-	-
Autres actifs financiers non courants	684	684	425	-	259
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	503	503	503	-	-
Clients des activités industrielles et commerciales	1 929	1 929	-	-	1 929
Autres débiteurs	2 500	2 500	110	-	2 390
Actifs financiers courants	842	842	1	-	841
Placements financiers	50	50	-	-	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 961	14 961	12 718	-	2 243
ACTIFS	21 866	21 866	14 154	-	7 712
Passifs financiers non courants	5 257	5 097	1	-	5 256
Autres passifs non courants ⁽²⁾	259	259	10	-	249
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	13 551	13 551	-	-	13 551
Autres créanciers	8 324	8 324	59	-	8 265
Passifs financiers courants	2 182	2 157	11	-	2 171
PASSIFS	29 573	29 388	81	-	29 492

(1) Les autres actifs non courants excluent le montant des excédents d'actifs de retraites (cf. Note 8.1) qui ne sont pas des actifs financiers au sens de la norme IFRS 9.

(2) Hors dette relative aux véhicules vendus avec clauses de rachat.

	01/01/2018		Ventilation par classe d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti
<i>(en millions d'euros)</i>					
Titres de participation	391	391	391	-	-
Autres actifs financiers non courants	487	487	232	-	255
Autres actifs non courants ⁽¹⁾	581	581	75	-	506
Clients des activités industrielles et commerciales	2 454	2 454	-	-	2 454
Autres débiteurs	2 687	2 687	274	-	2 413
Actifs financiers courants	1 269	1 269	8	-	1 261
Placements financiers	165	165	165	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 582	11 582	11 582	-	-
ACTIFS	19 616	19 616	12 727	-	6 889
Passifs financiers non courants	4 778	4 906	-	-	4 778
Autres passifs non courants ⁽²⁾	100	100	5	-	95
Fournisseurs d'exploitation et comptes associés	13 362	13 362	-	-	13 362
Autres créanciers	8 297	8 297	203	-	8 094
Passifs financiers courants	2 531	2 505	2	-	2 529
PASSIFS	29 068	29 170	210	-	28 858

(1) Les autres actifs non courants excluent le montant des excédents d'actifs de retraites (cf. Note 8.1) qui ne sont pas des actifs financiers au sens de la norme IAS 39.

(2) Hors dette relative aux véhicules vendus avec clauses de rachat.

Une évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Groupe est effectuée dans la mesure où les données des marchés financiers permettent une estimation pertinente de leur valeur vénale dans une optique non liquidative. La juste valeur

d'instruments financiers négociés sur un marché actif est donc basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

F. Information sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur

	31/12/2018		31/12/2017	
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif				
Autres actifs financiers non courants	422	-	223	-
Placements financiers	-	-	165	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 718	-	11 582	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché				
Autres actifs financiers non courants	3	-	9	-
Autres actifs non courants	8	-	6	-
Autres débiteurs	110	-	274	-
Actifs financiers courants	1	-	8	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché				
Titres de participation	397	-	391	-
Autres actifs non courants	495	-	69	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	14 154	-	12 727	-

La variation de la juste valeur de niveau 3 ne comporte pas d'éléments significatifs.

	31/12/2018		31/12/2017	
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif				
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché				
Passifs financiers non courants	(1)	-	-	-
Autres passifs non courants	(10)	-	(5)	-
Autres créanciers	(59)	-	(203)	-
Passifs financiers courants	(11)	-	(2)	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché				
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR	(81)	-	(210)	-

G. Information sur les actifs et passifs financiers non comptabilisés en juste valeur

	31/12/2018		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
Passifs					
Passifs financiers non courants	5 256	5 096	3 853	1 243	-
Passifs financiers courants	2 171	2 146	474	1 672	-

	31/12/2017		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
Passifs					
Passifs financiers non courants	4 778	4 906	3 881	1 025	-
Passifs financiers courants	2 529	2 503	625	1 878	-

H. Effet en résultat des instruments financiers

(en millions d'euros)	2018	Ventilation par classe d'instruments		
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti
Activités industrielles et commerciales				
Produits d'intérêts	15	-	-	15
Charges d'intérêts	(215)	-	-	(215)
Réévaluation ⁽¹⁾	(193)	(132)	-	(61)
Résultat de cession et dividendes	13	13	-	-
Dépréciation nette	(68)	(32)	-	(36)
TOTAL ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	(448)	(151)	-	(297)

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

(en millions d'euros)	2017	Ventilation par classe d'instruments		
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti
Activités industrielles et commerciales				
Produits d'intérêts	10	-	-	10
Charges d'intérêts	(210)	-	-	(210)
Réévaluation ⁽¹⁾	(3)	(7)	-	4
Résultat de cession et dividendes	14	15	-	(1)
Dépréciation nette	(123)	(6)	-	(117)
TOTAL ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	(312)	2	-	(314)

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

11.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Avals, cautions et garanties donnés	610	406
Actifs nantis, gagés ou hypothéqués	228	478
	838	884

Actifs nantis, gagés ou hypothéqués

Ce poste inclut notamment les OAT nantis en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Lorsque les échéances des OAT sont décalées par rapport à l'échéancier des prêts, la couverture s'effectue en cash.

L'échéancier des actifs nantis, gagés ou hypothéqués est présenté dans le tableau suivant :

ÉCHÉANCIER

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
2018	-	391
2019	153	6
2020	-	38
2021	32	-
2022	-	-
Années ultérieures	43	43
TOTAL ACTIFS NANTIS, GAGÉS OU HYPOTHÉQUÉS	228	478
Total du bilan	61 952	57 915
Pourcentage	0,4 %	0,8 %

NOTE 12 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

12.1. PRINCIPES COMPTABLES

A. Actifs et passifs financiers - définitions

Les actifs et passifs financiers des activités de financement comprennent essentiellement des prêts et créances, des titres de placement et des dettes.

B. Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

(1) Actifs financiers classés en « coût amorti »

Les instruments financiers qui étaient classés en « Prêts et créances » en IAS 39, comptabilisés au coût amorti (financements et créances de location), continuent à remplir les conditions pour une comptabilisation au coût amorti en IFRS 9.

Ils correspondent aux encours de crédit nets accordés par Banque PSA Finance à sa clientèle.

Les intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel retiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

De manière générale, les encours de crédit font l'objet de couverture du risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture entraîne la réévaluation à la juste valeur de la partie couverte des encours. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat, où elle est compensée par la variation symétrique de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité (cf. Note 11.7.B).

Pour le calcul des pertes attendues sous IFRS 9, Banque PSA Finance s'appuie sur la méthodologie de calcul des différents

paramètres de risques (données utilisées, segmentation des portefeuilles, évaluation individuelle ou collective, choix de modélisation - notamment probabilité de défaut (PD) à maturité, exposition courante des contrats au moment de la tombée en défaut (EAD) à maturité, etc.) ainsi que sur l'intégration des données prospectives : définition des scénarios macroéconomiques et modalités de prise en compte dans les pertes de crédit attendues.

Les opérations documentées en comptabilité de couverture sous IAS 39 restent documentées en comptabilité de couverture de la même façon sous IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2018.

(2) Actifs financiers classés en « juste valeur par résultat »

En IFRS 9, les titres de placement restent comptabilisés en juste valeur par résultat s'ils font l'objet d'une couverture de taux. Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat de la période et corrigées par les variations de juste valeur des *swaps* couvrant économiquement ces titres.

Les titres de participation des sociétés non consolidées comptabilisés au coût sous IAS 39 du fait d'une activité opérationnelle non significative sont reclassés en juste valeur par résultat sous IFRS 9 sans impact sur les comptes de Banque PSA Finance au 31 décembre 2018.

C. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Se reporter à la Note 11.8.D.

12.2. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

A. Prêts et créances des activités de financement

(1) Analyse des créances

(en millions d'euros)

	31/12/2018	31/12/2017
Total encours net « Retail et Corporate & assimilés »	115	270
Total encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »	64	61
TOTAL	179	331

Les créances sur la clientèle finale (*Retail et Corporate & assimilés*) représentent les crédits accordés aux clients des marques Peugeot Citroën et DS, par les sociétés de Financement, pour l'acquisition de véhicules automobiles.

Les crédits aux réseaux de distribution (*Corporate réseaux*) comprennent les créances des sociétés des marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs réseaux de concessionnaires et certains importateurs européens, cédées aux sociétés de Financement du Groupe, et les crédits accordés par ces dernières aux réseaux, pour financer leur besoin en fonds de roulement.

(2) Échéanciers des prêts et créances des activités poursuivies

	31/12/2018		Total
	Encours net « Retail et Corporate & assimilés »	Encours net de financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Non réparti	(10)	1	(9)
Moins d'un an	87	64	151
2 à 5 ans	41	-	41
+ 5 ans	-	-	-
Total créances brutes	118	65	183
Dépôts de garantie	-	-	-
Dépréciations	(3)	(1)	(4)
TOTAL CRÉANCES NETTES	115	64	179

(3) Provisions pour dépréciation des créances

	31/12/2018		31/12/2017	
	Retail et Corporate & assimilés	Financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »	Retail et Corporate & assimilés	Financement de stock à la clientèle « Corporate réseaux »
<i>(en millions d'euros)</i>				
Créances saines sans impayés	126	62	288	64
Créances saines avec impayés et créances douteuses	5	4	17	2
Total encours brut	131	66	305	66
Éléments intégrés au coût amorti et dépôts de garantie	(14)	-	(28)	-
Dépréciations de créances	(2)	(2)	(7)	(5)
TOTAL ENCOURS NET	115	64	270	61

B. Titres de placement des activités de financement

Les placements sont constitués principalement de certificats de dépôts à court terme détenus par les fonds de titrisation.

C. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se montent à 466 millions d'euros au 31 décembre 2018 (320 millions au 31 décembre 2017). Ils comprennent des créances à terme, des dépôts sur les comptes de banques centrales, des Obligations Assimilables du Trésor, et des OPCVM.

12.3. DETTES DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
Dettes constituées par un titre	253	257
Dettes envers les établissements de crédit	72	150
	325	407
Dettes envers la clientèle	3	8
	328	415
<i>Dettes envers les activités industrielles et commerciales</i>	(1)	(8)
TOTAL	327	407

A. Échéancier

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
› Moins d'un an	95	150
› 2 à 5 ans	230	257
› + 5 ans	-	-
TOTAL	325	407

B. Devises de remboursement

Les emprunts obligataires sont en euros. Les autres dettes s'analysent comme suit par devise de remboursement :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
EUR	-	2
USD	218	209
ARS	66	142
Autres devises	41	54
TOTAL	325	407

C. Lignes de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
LIGNES DE CRÉDITS CONFIRMÉES NON TIRÉES	235	301

Au 31 décembre 2018, les lignes de crédit d'un montant total de 235 millions d'euros étaient les suivantes :

- 200 millions d'euros non tirés sur des lignes de crédit bilatérales revolving ;
- 35 millions d'euros non tirés sur les autres lignes de crédit bancaire.

12.4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A. Politique de gestion des risques financiers

L'essentiel des activités de financement des réseaux et de la clientèle des marques du Groupe PSA est désormais assuré par les entités conjointes avec Santander et BNP Paribas qui en assurent le financement et leur applique leurs politiques de gestion des risques.

La gestion des risques décrite ci-dessous se rapporte à l'activité propre de Banque PSA Finance.

(1) Risque de liquidité

La stratégie de financement de Banque PSA Finance est définie sous l'impulsion des organes de gouvernance de Banque PSA Finance.

Banque PSA Finance s'appuie sur une structure de capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires, confortés par la qualité des actifs de la banque.

Son financement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit. La mise en œuvre de cette politique est suivie par le Comité ALM et le Comité Management des Risques de Banque PSA Finance avec notamment le suivi et la prévision des ratios de liquidité réglementaires et le suivi de plans de financement construit par zone géographique cohérente.

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander, les financements de ces entités ne sont plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Stratégie de financement mise en œuvre en 2018

Au 31 décembre 2018, seule la source de financement obligataire subsiste au bilan de Banque PSA Finance.

Par ailleurs la banque dispose également de réserves de liquidité de 466 millions d'euros.

Renouvellement des lignes de financement bancaire

Le détail des lignes de financement bancaire est présenté en Note 12.3.C.

Covenants

Les contrats de lignes de crédit revolving bilatérales (pour un encours total de 200 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et le respect d'un ratio de fonds propre *Common Equity Tier One* de 13,5 % minimum.

(2) Risque de taux

La politique de Banque PSA Finance vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de *stress scenario* et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif.

La mise en œuvre de cette politique est suivie par le Comité ALM et le Comité Management des Risques de Banque PSA Finance.

(3) Risque de contrepartie et risque de crédit

Le risque de crédit de Banque PSA Finance correspond au risque de perte sur une créance liée à un défaut de paiement d'un débiteur ou à un manquement de ce débiteur à ses autres obligations contractuelles. Banque PSA Finance est exposée au risque de crédit sur ses créances vis à vis des réseaux de distribution des marques Peugeot, Citroën et DS, d'entreprises et de clients individuels. En cas de défaut, Banque PSA Finance a en général la possibilité de récupérer le véhicule financé pour le revendre comme véhicule d'occasion. La possibilité que la valeur de revente du véhicule d'occasion ne couvre pas le montant de la créance est prise en compte dans la détermination des pertes de valeurs comptabilisées (cf. Note 12.1.B).

Pour l'activité de financement des flottes et réseaux de distribution, les décisions de financements sont prises après examen approfondi du risque selon des règles de délégation précises soit, par des Comités de Crédit locaux soit par le Comité de Crédit Groupe. Le niveau des lignes de crédit dépend du bien financé, de la cotation du risque client, et enfin de l'appréciation générale du niveau de risque portée par le Comité de Crédit appelé à statuer. Pour ses sociétés opérées en commun avec un partenaire, Banque PSA Finance s'assure par des mécanismes contractuels une bonne intégration dans le processus de décision et de suivi du risque.

Pour l'activité clientèle finale, la sélection de la clientèle s'opère à partir d'un outil décisionnel local paramétré selon les caractéristiques propres à chacun des pays afin d'optimiser l'efficacité. Pour les filiales en partenariat, la sélection de la clientèle revient au partenaire qui utilise les outils décisionnels qu'il a développés. Dans les deux cas, les équipes de la structure centrale de Banque PSA Finance assurent un suivi précis et constant du

niveau de risque de la demande et de l'octroi ainsi que des caractéristiques des dossiers en impayés.

Les arriérés de paiement non dépréciés ne concernent que les encours de créances *Corporate*.

Les encours *Corporate*, lorsqu'ils présentent des impayés supérieurs à 90 jours, voire 270 jours pour les collectivités territoriales, ne sont pas déclassés en créances douteuses lorsque les impayés résultent d'incidents ou de litiges non liés à des problèmes de solvabilité des débiteurs.

En matière de concentration des risques, Banque PSA Finance veille en permanence à maintenir dans des limites appropriées ses expositions les plus importantes au risque de crédit et se situe en deçà des seuils réglementaires.

Les risques des contreparties financières se limitent aux opérations de placement des fonds de la réserve de liquidité, aux autres excédents de trésorerie résiduelle, ainsi qu'à l'ensemble des dérivés (*swaps* et options) conclus dans le cadre des politiques de couverture des risques de change et de taux d'intérêt.

Les placements sont réalisés soit sous forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit dans des dépôts auprès de banques de premier plan, soit dans des OPCVM monétaires.

(4) Risque de change

La politique suivie n'autorise pas de position de change opérationnelle. Entité par entité, les passifs sont adossés sur les actifs dans les mêmes devises en utilisant le cas échéant, des instruments financiers appropriés. Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (*cross currency swap*, *swap* de devises, change à terme).

Le Groupe n'a pas de couverture d'investissement net à l'étranger.

Compte tenu de la politique de couverture de la position de change opérationnelle, le résultat et les capitaux propres du Groupe ne seraient pas impactés de manière significative par une variation de devises sur les activités de financement.

B. Instruments de couverture des activités de financement

Les différents types de couverture et leur comptabilisation sont décrits dans la Note 11.7.B.

Informations sur les impacts résultat et capitaux propres des instruments de couverture

IMPACT DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	2018	2017
Réévaluation en résultat des passifs financiers	4	6
Réévaluation en résultat des couvertures de passifs financiers	7	(12)
IMPACT NET SUR RÉSULTAT	11	(6)

Les couvertures n'ont pas d'effet en capitaux propres (autres éléments du résultat global).

12.5. INSTRUMENTS FINANCIERS

A. Instruments financiers inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2018		Ventilation par classe d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti
Titres de participation	12	12	12	-	-
Autres actifs financiers non courants	28	28	28	-	-
Autres actifs non courants	117	117	117	-	-
Prêts et créances des activités de financement	179	156	-	-	179
Titres de placement des activités de financement	79	79	79	-	-
Autres débiteurs	82	82	4	-	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	466	466	466	-	-
ACTIFS	963	940	706	-	257
Dettes des activités de financement	328	334	-	-	328
Autres créanciers	55	55	1	-	54
PASSIFS	383	389	1	-	382

B. Information sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en juste valeur

Les justes valeurs des titres de placements des activités de financement sont de niveau 2.



C. Information sur les actifs et passifs financiers non comptabilisés en juste valeur

	31/12/2018		Niveau de juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs					
Prêts et créances des activités de financement	179	156	-	-	156
Passifs					
Dettes des activités de financement	325	331	259	-	72

D. Effet en résultat des instruments financiers

	2018	Ventilation par classe d'instruments		
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autre résultat global	Instruments financiers au coût amorti
<i>(en millions d'euros)</i>				
Activités de financement				
Produits d'intérêts	46	-	-	46
Charges d'intérêts	(28)	-	-	(28)
Réévaluation ⁽¹⁾	11	7	-	4
TOTAL ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	29	7	-	22

(1) Pour les instruments classés en juste valeur par résultat, la réévaluation inclut les intérêts et dividendes reçus.

Pour les activités de financement, l'ensemble des résultats dégagés par les actifs et passifs financiers définis par IFRS 9 est comptabilisé en résultat opérationnel courant.

12.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en millions d'euros)</i>		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	12

NOTE 13 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Conformément à la norme **IAS 12 « Impôts sur le résultat »**, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales. Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

Pour ce qui est des participations dans les filiales ou les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toute différence temporelle entre la valeur comptable des titres et leur valeur fiscale sauf :

- si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ;
- et qu'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

En application de ce principe :

- pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt est reconnu seulement à hauteur des impôts de distribution sur les dividendes que le Groupe a prévu de faire verser par ses filiales l'année suivante ;
- pour les sociétés mises en équivalence, un passif d'impôt de distribution est reconnu sur toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres ;
- les gains d'impôts courants générés par des provisions ou cessions internes ne sont pas annulés par des passifs d'impôts différés, sauf si la différence est temporaire, notamment dans le cas où la cession de la filiale concernée est envisagée.

13.1. CHARGE D'IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

(en millions d'euros)	2018	2017
Impôts courants		
Impôts sur les bénéfices	(1 008)	(565)
Impôts différés		
Impôts différés de l'exercice	393	(134)
TOTAL	(615)	(699)

A. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

En France, la société Peugeot S.A. a maintenu son option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A

du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, le Groupe applique les régimes nationaux optionnels d'intégration ou de consolidation fiscale.

Lorsque les retenues à la source sur redevances sont utilisées par les bénéficiaires pour payer l'impôt, un produit est constaté à due concurrence en impôts courants.

B. Taux d'imposition en France

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 34,43 %, compte tenu de la contribution additionnelle.

La Loi de finances rectificative du 29 décembre 2013 portant ce taux d'imposition à 38 % était applicable jusqu'au 31 décembre 2015. La limitation de l'utilisation des déficits reportables sur bénéfices taxables de l'exercice est maintenue à 50 % en 2018.

La Loi de finances 2017 a porté le taux d'impôt en France à 28,92 % à compter de l'exercice 2020, y compris la contribution additionnelle. À compter de l'exercice 2022, ce taux sera ramené à 25,83 %.

Les impôts différés passifs et actifs sont réévalués pour tenir compte des nouveaux taux.

C. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée ci-dessus. Les impôts différés ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base des prévisions fiscales cohérentes avec les principales hypothèses du plan à moyen terme du Groupe, et établies sur la période pour laquelle le Groupe estime que leur recouvrabilité est probable.

Les actifs sur déficits de l'intégration fiscale en France qui pourront être imputés sur les impôts différés passifs nets (dans la limite de 50 %) sont reconnus au bilan.

13.2. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET L'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Cette réconciliation porte sur l'ensemble des résultats des sociétés intégrées quel que soit leur classement au compte de résultat.

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	3 954	2 836
Taux d'impôt légal en France pour l'exercice	34,4 %	34,4 %
Impôt théorique calculé au taux d'impôt légal en France pour l'exercice	(1 361)	(976)
Effet impôt des éléments suivants :		
› Différences permanentes et déficits reportables de la période non activés	(202)	116
› Résultat taxable à taux réduit	77	80
› Crédits d'impôts	21	27
› Différences de taux à l'étranger et autres	202	133
Impôt sur les résultats avant perte de valeur sur l'intégration fiscale France	(1 263)	(620)
Taux effectif d'impôt Groupe	31,9 %	21,9 %
› Intégration fiscale France de Peugeot S.A.		
- Consommation de l'exercice des déficits précédemment non reconnus	171	52
- Activation des impôts différés sur déficits précédemment non reconnus	390	82
› Impôts différés sur déficits hors intégration fiscale France de Peugeot S.A.	87	(213)
IMPÔT SUR L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS	(615)	(699)
Taux effectif d'impôt Groupe après reconnaissance des impôts différés sur déficits	15,6 %	24,6 %

Les crédits d'impôts comprennent des crédits d'impôt recherche n'ayant pas le caractère de subvention.



13.3. ÉVOLUTION DES POSTES D'IMPÔT AU BILAN

A. Détail par nature

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants		
Actif	376	353
Passif	(525)	(234)
	(149)	119
Impôts différés		
Impôts différés actifs sur déficits	1 019	617
Provisions pour risques et charges	1 224	1 189
Autres	912	1 475
Compensation	(2 119)	(2 472)
Actifs nets	1 036	809
Frais de recherche et développement	(1 454)	(1 301)
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	(987)	(904)
Autres	(459)	(1 164)
Compensation	2 119	2 472
Passifs nets	(781)	(897)
	255	(88)

B. Évolutions

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts courants		
À l'ouverture de l'exercice	119	(8)
Charge	(1 008)	(565)
Règlement	816	687
Conversion et autres	(76)	5
TOTAL À LA CLÔTURE	(149)	119
Impôts différés		
À l'ouverture de l'exercice	(88)	(300)
Charge	393	(134)
Capitaux propres	(83)	21
Conversion et autres	33	325
TOTAL À LA CLÔTURE	255	(88)

13.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Crédits d'impôts	12	13
Impôts différés actifs sur déficits		
Valeur brute ⁽¹⁾	4 839	5 007
Actifs sur déficits non reconnus ⁽²⁾	(3 820)	(4 390)
Actifs sur déficits du groupe d'intégration fiscale France compensés ⁽³⁾	(860)	(534)
Autres actifs sur déficits compensés	-	(31)
Total impôts différés actifs sur déficits	159	52
Autres impôts différés actifs	865	744
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	1 036	809
Impôts différés passifs avant compensation du groupe d'intégration fiscale France ⁽⁴⁾	(1 641)	(1 431)
Passifs d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale France compensés ⁽⁵⁾	860	534
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(781)	(897)

(1) La valeur brute des impôts différés actifs sur déficits correspond à l'intégralité des impôts différés sur déficits reportables qu'ils soient reconnus ou non dans le bilan au 31 décembre 2018.

(2) Les actifs sur déficits non reconnus dépréciés concernent notamment Faurecia à hauteur de 564 millions d'euros (671 millions d'euros au 31 décembre 2017), l'intégration fiscale France à hauteur de 2 066 millions d'euros (2 511 millions d'euros au 31 décembre 2017) et Opel Espana à hauteur de 484 millions d'euros.

(3) La compensation consiste à présenter au bilan une position nette d'impôt différé au sein du groupe d'intégration fiscale France, les impôts différés actifs étant couverts par les impôts différés passifs, en tenant compte de la limitation légale d'imputation des déficits fiscaux reportables (cf. Note 13.1).

(4) La capitalisation des frais de recherche et de développement et la divergence de durée ou de mode d'amortissement des immobilisations constituent les principales natures de différences temporelles à l'origine des impôts différés passifs.

Les déficits reportables de l'intégration fiscale France s'établissent à 11 327 millions d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

14.1. CAPITAUX PROPRES

A. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du Groupe et à optimiser le coût du capital. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de Peugeot S.A., diminué des actions propres détenues, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les différents secteurs d'activité du Groupe.

La part des minoritaires est principalement constituée de la part des actionnaires hors-Groupe de Faurecia. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions du capital et des réserves du groupe Faurecia (résultat net et réserves de conversion, notamment) et de manière exceptionnelle en cas d'achats, de cessions ou de toute autre opération volontaire en capital de Peugeot S.A. sur Faurecia.

Les dettes ne sont soumises au respect d'aucun ratio financier sur les capitaux propres. Le tirage des lignes de crédit confirmées de Peugeot S.A. et du GIE PSA Trésorerie est soumis au respect d'un ratio financier basé sur les capitaux propres (cf. Note 11.4).

Par ailleurs, Banque PSA Finance se conforme aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en sa qualité d'établissement de crédit, notamment en matière de ratios prudentiels.

Peugeot S.A. détient un certain nombre de ses propres titres avec la faculté :

- de remettre des actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital, d'attribuer des actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la Société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites ;
- de réduire le capital de la Société.

B. Composition du capital

Augmentations de capital

Attributions gratuites d'actions chez Peugeot S.A.

Les plans d'attributions gratuites d'actions sous conditions de performance mis en place en 2015, 2016, 2017 et 2018 sont décrits en Note 6.2.B.

Composition du capital

(en euros)

	2018	2017
Capital en début d'exercice	904 828 213	859 924 895
Bons de souscription d'actions (BSA) convertis en actions	-	44 903 318
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	904 828 213	904 828 213

Situation au 31 décembre 2018

Le capital au 31 décembre 2018 est fixé à 904 828 213 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Lions Participation, Dongfeng Motor Group et le groupe familial Peugeot (FFP et Établissements Peugeot Frères) détiennent chacun 110 622 220 actions, soit une participation pour

chacun de 12,23 % (12,23 % au 31 décembre 2017) correspondant à un droit de vote effectif de 19,49 % pour Dongfeng Motor Group, de 19,49 % pour le groupe familial Peugeot, de 9,74 % pour Lions Participation, et un droit de vote théorique de 19,30 % pour Dongfeng Motor Group, de 19,30 % pour le groupe familial Peugeot, de 9,65 % pour Lions Participation.

Le cours de Bourse au 31 décembre 2018 est de 18,65 euros.

C. Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales ordinaires, des actions de la société Peugeot S.A. peuvent être rachetées par le Groupe.

La part du capital social détenu a évolué de la façon suivante :

(1) Nombre d'actions détenues

<i>(en nombre d'actions)</i>	Notes	2018 Réalisations	2017 Réalisations
Détentions à l'ouverture		11 315 735	9 113 263
Achats d'actions propres		-	5 729 987
Actions remises au titre du plan d'attribution d'actions gratuites 2015		-	(2 019 000)
Actions remises à l'occasion du plan d'actionnariat réservé aux salariés		-	(1 508 515)
DÉTENTIONS À LA CLÔTURE		11 315 735	11 315 735
Affectation			
› Couverture des plans d'attribution et d'options futurs		3 333 735	6 033 735
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2015	6.2.B	389 000	389 000
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2016	6.2.B	2 200 000	2 200 000
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2017	6.2.B	2 693 000	2 693 000
› Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2018	6.2.B	2 700 000	-
		11 315 735	11 315 735

Aucune annulation d'actions n'a été opérée sur 2017 et 2018, et aucun achat sur 2018.

(2) Évolution en valeur d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	2018	2017
À l'ouverture de l'exercice	(270)	(238)
Acquisitions de l'exercice	-	(116)
Actions remises au titre du plan d'attribution d'actions gratuites 2015	-	53
Actions remises à l'occasion du plan d'actionnariat réservé aux salariés	-	31
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(270)	(270)
Valeur moyenne par action en euros	23,86	

La valeur d'acquisition des actions propres est déduite des capitaux propres.

Le cours de Bourse au 31 décembre 2018 est de 18,65 euros.

D. Réserves et résultats nets consolidés – part du Groupe

Les différents éléments constituant les réserves consolidées, qui comprennent le résultat de l'exercice, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Réserve légale de Peugeot S.A.	90	86
Autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A.	13 631	13 631
Autres réserves et résultats consolidés	2 729	212
TOTAL	16 450	13 929

Les autres réserves et résultats sociaux de Peugeot S.A. comprennent :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Réserves distribuables :		
› libres d'impôt sur les sociétés	12 562	12 562
› après déduction d'un complément d'impôt ⁽¹⁾	1 069	1 069
TOTAL	13 631	13 631
Impôt dû sur distribution	149	149

(1) Il s'agit de la part de la réserve des plus-values à long terme qui reste soumise à l'imposition complémentaire.

E. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent essentiellement aux intérêts des autres actionnaires de Faurecia.

14.2. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action part du Groupe et le résultat net dilué par action part du Groupe figurent en bas de page des comptes de résultats consolidés. Ils se déterminent de la manière suivante :

A. Résultat net par action – part du Groupe

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé compte tenu des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2018	2017
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe (en millions d'euros)	2 827	1 931
Résultat net consolidé - part du Groupe (en millions d'euros)	2 827	1 924
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation	893 512 478	886 113 459
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - par action de 1 euro (en euros)	3,16	2,18
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE - PAR ACTION DE 1 EURO (EN EUROS)	3,16	2,17

B. Résultat net dilué par action – part du Groupe

Le résultat net par action après effet dilutif, est calculé suivant la méthode du « rachat d'actions ». Il est calculé en prenant en compte la levée des options d'achat d'actions et les actions gratuites accordées aux salariés, ainsi que l'exercice des Bons de Souscription d'Actions.

Les effets du calcul sont les suivants :

Les attributions gratuites d'actions (cf. Note 6.2.B) et les Bons de Souscription d'Actions ont un effet de dilution potentielle au 31 décembre 2018.

(1) Effet sur le nombre moyen d'actions

	Notes	2018	2017
Nombre moyen d'actions de 1 euro en circulation		893 512 478	886 113 459
Effet dilutif suivant la méthode du « rachat d'actions » des :			
› Bons de souscription d'actions (augmentations de capital de 2014)		-	10 763 952
› Bons de souscription d'actions remis à General Motor Group		39 727 324	39 727 324
› Plans d'attribution d'actions gratuites	6.2.B	6 252 094	4 350 427
Nombre moyen d'actions après dilution		939 491 896	940 955 162

(2) Effet de la dilution de Faurecia sur le résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net consolidé des activités poursuivies - part du Groupe	2 827	1 931
Effet de la dilution chez Faurecia (plans d'attribution d'actions gratuites)	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	2 827	1 931
Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe - dilué par action (en euros)	3,01	2,05

(3) Effet de la dilution de Faurecia sur le résultat net consolidé - part du Groupe

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net consolidé - part du Groupe	2 827	1 924
Effet de la dilution chez Faurecia (plans d'attribution d'actions gratuites)	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (APRÈS EFFET DE LA DILUTION DE FAURECIA)	2 827	1 924
Résultat net - part du Groupe - dilué par action (en euros)	3,01	2,04

Les plans d'attribution d'actions gratuites émis par Faurecia ont un effet potentiel sur le nombre total d'actions Faurecia en circulation sans impacter le nombre d'actions détenues par le Groupe PSA. Ainsi, la part du Groupe PSA dans le résultat net serait potentiellement diluée.

Compte tenu des caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites de Faurecia, ces derniers n'ont pas d'impact dilutif significatif en 2017 et 2018.

NOTE 15 NOTES ANNEXES AUX TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les opérations réalisées sont présentées en fonction de leur nature entre les flux liés à l'exploitation, les flux liés aux investissements et les flux liés aux opérations financières.

Les principaux classements ayant fait l'objet d'un choix de présentation de la part du Groupe sont les suivants :

- les flux liés aux intérêts financiers sont maintenus en flux liés à l'exploitation ;
- les paiements reçus dans le cadre de subventions sont affectés par destination en flux d'investissements ou d'exploitation en fonction de la nature de la subvention ;

- les composantes options de conversion ou de remboursement des obligations convertibles ou remboursables en actions sont présentées sur la ligne augmentation de capital en flux liés aux opérations de financement ;
- les contributions volontaires versées à des fonds de pensions sont enregistrées en flux liés à l'exploitation ;
- les paiements effectués au titre de la partie différée d'un achat d'immobilisation sont présentés en flux liés aux investissements de la période (« Variation des fournisseurs d'immobilisations ») ;
- les paiements d'impôts sont classés en flux liés à l'exploitation ;
- les rachats d'emprunts sont classés en flux de financement.

15.1. TRÉSORERIE NETTE PRÉSENTÉE AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Trésorerie	11.5.C	14 961	11 582
Paievements émis	11.6.C	(23)	(93)
Autres		3	2
Trésorerie nette des activités industrielles et commerciales		14 941	11 491
Trésorerie	12.2.C	466	320
Autres		(4)	(6)
Trésorerie nette des activités de financement		462	314
<i>Élimination des opérations réciproques</i>		(1)	(8)
TOTAL		15 402	11 797

15.2. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AUX TABLEAUX DE FLUX

(en millions d'euros)

	Notes	2018	2017
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4.2	(2 815)	(2 710)
Pertes de valeur sur :			
› frais de développement activés	7.1.B	(102)	(80)
› immobilisations corporelles	7.2.B	(38)	43
Provision sur titres de participation		(33)	(7)
Autres		(7)	-
TOTAL		(2 995)	(2 754)

15.3. INTÉRÊTS ENCAISSÉS ET DÉCAISSÉS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les intérêts encaissés et décaissés des activités industrielles et commerciales sont inclus dans la Marge Brute d'Autofinancement et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Intérêts reçus	15	32
Intérêts versés	(292)	(287)
ENCAISSEMENTS (DÉCAISSEMENTS) NETS D'INTÉRÊTS	(277)	(255)

15.4. FREE CASH FLOW DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Le *Free Cash Flow* opérationnel comprend les flux de trésorerie générés par l'exploitation nets des investissements hors éléments exceptionnels. Il est déterminé de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Flux liés à l'exploitation des activités poursuivies	8 222	5 391
Flux liés aux investissements des activités poursuivies	(4 721)	(4 891)
Free Cash Flow	3 501	500
À déduire, flux opérationnels exceptionnels	(1 206)	(1 054)
FREE CASH FLOW OPÉRATIONNEL DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	4 707	1 554

Les flux de trésorerie opérationnels exceptionnels concernent principalement les flux liés aux opérations de rationalisation des structures et aux mouvements de titres.

NOTE 16 ENGAGEMENTS DONNÉS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

À la clôture de l'exercice, le Groupe est engagé pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
› Engagements donnés liés au financement	11.9	838	884
› Engagements donnés liés aux activités opérationnelles	7.4	3 169	3 346
Activités industrielles et commerciales		4 007	4 230
Activités de financement	12.6	-	12

16.1. PASSIFS ÉVENTUELS

Équipement automobile

Le 25 mars 2014, la Commission européenne et le *Department of Justice* des États-Unis d'Amérique, le 27 novembre 2014, la Commission de la concurrence en Afrique du Sud et le 19 mai 2017, l'autorité de concurrence brésilienne (CADE) ont initié des enquêtes auprès de certains fournisseurs de systèmes de contrôle des émissions sur le fondement de suspicions de pratiques anticoncurrentielles dans ce segment. Faurecia est une des entreprises visées par ces enquêtes.

S'agissant du statut de ces procédures d'enquête :

- la Commission européenne a décidé de clôturer le 28 avril 2017 l'enquête initiée le 25 mars 2014 ;
- un accord a été conclu avec la CADE pour un montant non matériel et rendu public le 5 septembre 2018 qui met fin à l'enquête visant Faurecia ;

- en décembre 2018, Faurecia a été informé par le *Department of Justice* des États-Unis d'Amérique qu'elle n'était plus visée par une enquête ;

- l'enquête de la Commission de la concurrence en Afrique du Sud est toujours en cours.

Faurecia a conclu des accords, pour des montants non matériels, avec les plaignants des trois actions de groupe qui avaient été introduites devant le tribunal de première instance du District Est de l'État du Michigan (*United States District Court for the Eastern District of Michigan*) contre plusieurs fournisseurs de systèmes de contrôle des émissions, dont certaines sociétés du groupe Faurecia, pour des allégations de pratiques anticoncurrentielles concernant les systèmes d'échappement. Ces accords ont été validés par le Tribunal.

Deux actions de groupe pour des allégations similaires ont par ailleurs été introduites au Canada mais sont à un stade très préliminaire.

Les conséquences des procédures toujours en cours et mentionnées ci-dessus ne peuvent être prédites par Faurecia. En conséquence, Faurecia n'a constitué aucune provision à ce sujet au 31 décembre 2018.

Activités automobiles

L'accord douanier relatif à l'industrie automobile entre le Brésil et l'Argentine prévoit le paiement de pénalités par le secteur automobile argentin au cas où le ratio moyen des importations sur exportations avec le Brésil serait supérieur à un certain seuil sur la période 2015-2020. Des pénalités pourraient être dues par le Groupe si l'ensemble du secteur automobile et le Groupe n'atteignaient pas le ratio exigé. Aucune provision n'est constatée du fait des incertitudes sur l'évolution du marché automobile en Argentine et au Brésil d'ici 2020 et des actions que le Groupe pourrait mettre en œuvre.

16.2. ENGAGEMENTS LIÉS AU GROUPE GEFCO

La cession du groupe GEFCO par le Groupe PSA à JSC Russian Railways (RZD) le 20 décembre 2012 est assortie de clauses de garantie de passifs en faveur de l'acquéreur. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

Dans le cadre des accords de prestations de logistique et de transport conclus entre le Groupe PSA et le groupe GEFCO, le Groupe a donné des garanties de bonne exécution des contrats logistiques et une

clause d'exclusivité pour cinq ans. Un avenant conclu en novembre 2016 est venu compléter ces accords de prestations de logistique et de transport. Cet avenant applicable au 1^{er} janvier 2017 prolonge la durée de la clause d'exclusivité jusqu'à fin 2021 et confirme les garanties de bonne exécution des contrats logistiques données par le Groupe PSA. Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés à ces garanties données.

16.3. ENGAGEMENT LIÉ AU TRANSFERT ÉVENTUEL D'ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT D'OPEL

Le 15 novembre 2018, le Groupe PSA/Opel et le groupe d'ingénierie mondial SEGULA Technologies ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique consécutif à leurs discussions, conformément à l'annonce du 5 septembre 2018. Ce partenariat aboutirait à la création d'un campus d'ingénierie européen basé à Rüsselsheim (Allemagne). Les conditions suspensives n'étant pas encore levées au 31 décembre 2018, aucune conséquence résultant de ce partenariat n'a été intégrée dans les comptes annuels, hormis une charge de 10 millions d'euros.

NOTE 17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont les entreprises sous influence notable consolidées par mise en équivalence, les membres des organes de Direction et les actionnaires détenant plus de 10 % du capital de Peugeot S.A.

Les transactions avec les sociétés mises en équivalence sont détaillées en Note 10.5. En dehors de ces transactions, il n'existe pas d'opération significative avec les autres parties liées.

NOTE 18 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2018 et jusqu'au 25 février 2019, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur

les décisions économiques prises sur la base des présents États financiers consolidés.

NOTE 19 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		EY		PWC	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<i>(en millions d'euros)</i>						
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
› Émetteur	0,6	0,7	0,6	0,7	-	-
› Filiales intégrées globalement	3,7	2,1	9,7	7,6	4,1	4,4
<i>dont France</i>	1,4	1,9	5,3	2,5	4,1	1,1
<i>dont Étranger</i>	2,3	0,2	4,4	5,1	-	3,3
Sous total	4,3	2,8	10,3	8,3	4,1	4,4
Dont Faurecia	-	-	3,9	4,1	4,1	4,4
Hors Faurecia	4,3	2,8	6,4	4,2	-	-
	98 %	97 %	89 %	89 %	80 %	83 %
Services autres que la certification des comptes						
› Émetteur	-	-	-	-	-	-
› Filiales intégrées globalement	0,1	0,1	1,3	1,0	1,0	0,9
<i>dont France</i>	0,1	0,1	0,9	0,8	0,8	0,9
<i>dont Étranger</i>	-	-	0,4	0,2	0,2	-
Sous total	0,1	0,1	1,3	1,0	1,0	0,9
Dont Faurecia	-	-	0,8	0,5	0,8	0,9
Hors Faurecia	0,1	0,1	0,5	0,5	0,2	-
	2 %	3 %	11 %	11 %	20 %	17 %
TOTAL	4,4	2,9	11,6	9,3	5,1	5,3
Dont Faurecia	-	-	4,7	4,6	4,9	5,3
Hors Faurecia	4,4	2,9	6,9	4,7	0,2	-

Le groupe Faurecia dispose de ses propres auditeurs, qui sont EY et PWC.

NOTE 20 LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les sociétés référencées ci-dessous sont consolidées par intégration globale, à l'exception de celles identifiées par un astérisque* consolidées par mise en équivalence et deux astérisques** consolidées en tant qu'opération conjointe pour la quote-part revenant au Groupe.

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Sociétés	Pays	% d'intérêt
Holding et autres activités					
Peugeot S.A.	France	100	Peugeot Algérie S.p.A.	Algérie	100
Financière Pergolèse	France	100	Citroën Deutschland AG	Allemagne	100
GIE PSA Trésorerie	France	100	Peugeot Citroën Retail Deutschland GmbH	Allemagne	100
Grande Armée Participations	France	100	Peugeot Deutschland GmbH	Allemagne	100
PSA Ventures	France	100	PSA Services Deutschland GmbH - DFCA	Allemagne	100
Sté Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise - SARAL	Luxembourg	100	Circulo de Inversiones S.A. - CISA	Argentine	100
PSA International S.A.	Suisse	100	PCA Asesores de seguros S.A.	Argentine	98
Groupe GEFCO	France	25*	Peugeot-Citroën Argentina S.A.	Argentine	100
Groupe PMTC - Peugeot Motocycles	France	49*	Citroën Österreich GmbH	Autriche	100
Automobile Peugeot Citroën DS					
PSA Automobiles SA	France	100	Peugeot Austria GmbH	Autriche	100
			Peugeot Autohaus GmbH	Autriche	100
			Citroën Belux	Belgique	100

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Sociétés	Pays	% d'intérêt
Peugeot Belgique Luxembourg	Belgique	100	Société Lyonnaise de Pièces et Services Automobile	France	100
S.A. Peugeot Distribution Service	Belgique	100	SPSAO (Société de Pièces et Services Automobile de l'Ouest)	France	100
PCI do Brasil Limitada	Brésil	100	Technoboost	France	100
Peugeot Citroën do Brasil Automoveis	Brésil	100	Véhicules d'Occasion Citroën et DS	France	100
PSA Ventures Serviços de Mobilidade Urbana Ltda	Brésil	100	Citroën Italia Spa	Italie	100
Automotores Franco Chilena S.A.	Chili	100	Peugeot Automobili Italia	Italie	100
Peugeot Chile	Chili	100	Peugeot Citroën Retail Italia S.p.A.	Italie	100
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles International PTE LTD (DPCI)	Singapour	100	PSA Services SRL - DFCL	Italie	100
Peugeot Citroën (CHINA) Automotive Trade Co	Chine	100	Peugeot Citroën Japan K.K.	Japon	100
PSA (Wuhan) Management Co., Ltd.	Chine	100	Peugeot Tokyo	Japon	100
PSA Management Co Ltd (Shanghai)	Chine	100	Peugeot Citroën Automobiles Maroc	Maroc	95
Peugeot Citroën Automóviles España	Espagne	100	Peugeot Citroën DS Maroc	Maroc	100
Placas de Piezas y Componentes de Recambios (PPCR)	Espagne	100	Peugeot Mexico	Mexique	100
Plataforma Comercial de Retail, S.A.U.	Espagne	97	Servicios Automotores Franco-Mexicana	Mexique	100
PSAG Automóviles Comercial España, S.A.	Espagne	100	Citroën Nederland B.V.	Pays-Bas	100
ARAMIS SAS	France	70	PCMA Holding	Pays-Bas	70
Automobiles Citroën	France	100	Peugeot Nederland N.V.	Pays-Bas	100
Automobiles Peugeot	France	100	PSA Retail Nederland BV	Pays-Bas	100
CELOR	France	70	Citroën Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100
Citroën Argenteuil	France	100	Peugeot Polska Sp.Zo.O.	Pologne	100
Citroën Dunkerque	France	100	Automoveis Citroën S.A.	Portugal	100
Conception d'Équipement Peugeot Citroën - CEPC	France	100	Peugeot Portugal Automoveis S.A.	Portugal	100
D.J. - 56	France	100	Peugeot-Citroën Automoveis Portugal	Portugal	99
Est PR	France	100	PSAR Portugal S.A.	Portugal	100
Française de Mécanique	France	100	Citroën UK Ltd	Royaume-Uni	100
GEIE Sevelind	France	100	Go Motor Retailing Ltd	Royaume-Uni	100
Mécanique et Environnement	France	100	Melvin Motors (Bishopbriggs) Ltd	Royaume-Uni	100
Mécaniques et Bruts du Grand est	France	100	Peugeot Citroën Retail UK Ltd	Royaume-Uni	100
Mécaniques et Bruts du Nord-Ouest	France	100	Peugeot Motor Company PLC	Royaume-Uni	100
Mister AUTO	France	100	Peugeot-Citroën Automobiles UK	Royaume-Uni	100
Peugeot Citroën Mulhouse	France	100	Robins and Day Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Citroën Rennes	France	100	Rootes Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Citroën Sochaux	France	100	WarWick Wright Motors Chiswick Ltd	Royaume-Uni	100
Peugeot Media Production	France	100	Peugeot Citroën Rus	Russie	100
Pièces et Entretien Automobile Bordelais	France	100	PCA Slovakia Sro	Slovaquie	100
PSA ID	France	100	PSA Services Centre Europe S r o	Slovaquie	100
PSA Retail France SAS	France	100	Citroën (Suisse) S.A.	Suisse	100
S.I.A. de Provence	France	100	Logep AG	Suisse	50
Sabrié	France	100	PCR Retail (Suisse) SA	Suisse	100
SCDPRS (Sté Cle de Distribution de Pièces de Rechange)	France	100	Peugeot (Suisse) S.A.	Suisse	100
SEVELNORD	France	100	Peugeot Citroën Gestion Internationale	Suisse	100
SNC - Société Mécanique Automobile de l'Est - SMAE	France	100	PCA Logistika Cz S.r.o.	Tchèque (Rep.)	100
SNC PC PR	France	100	Peugeot Otomotiv Pazarlama AS - POPAS	Turquie	100
SNC Peugeot Poissy	France	100	Peugeot Citroën Ukraine	Ukraine	100
Société Lilloise de Services et de Distribution Automobile de Pièces de Rechange	France	100	Societa Europea Veicoli Leggeri S.p.A. - SEVEL	Italie	50**
			PCMA Automotiv RUS	Russie	70**
			Toyota Peugeot-Citroën Automobile Czech	Tchèque (Rep.)	50**

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Peugeot Citroën South-Africa	Afr. du Sud	49*
Changan PSA Automobiles Co Ltd	Chine	50*
Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Sales Company Ltd	Chine	50*
Dongfeng Peugeot-Citroën Automobile Ltd - DPCA	Chine	50*
Wuhan Shenlong Hongtai Automotiv	Chine	10*
Iran Khodro Automobiles Peugeot	Iran	50*
Saipa Citroën Automobiles Company	Iran	50*
STAFIM	Tunisie	34*
STAFIM-GROS	Tunisie	34*

Automobile Opel Vauxhall

Opel Automobile GmbH	Allemagne	100
Opel South Africa PTY Ltd	Afr. du Sud	100
Opel Group Warehousing GmbH	Allemagne	100
Opel Austria GmbH	Autriche	100
Opel Wien GmbH	Autriche	100
Opel Automotive Services Belgium NV	Belgique	100
Opel Belgium NV	Belgique	100
Opel España, SLU	Espagne	100
Opel Europe Holdings, SLU	Espagne	100
Opel France S.A.S.	France	100
Opel Hellas S.A.	Grèce	100
Opel Southeast Europe Ltd	Hongrie	100
Opel Szentgotthard Automotive Manufacturing Ltd	Hongrie	100
Opel Automobile Ireland Limited	Irlande	100
Opel Italia S.r.l.	Italie	100
Opel Nederland B.V.	Pays-Bas	100
Opel Manufacturing Poland Sp.z o.o.	Pologne	100
Opel Poland Sp.z o.o.	Pologne	100
Opel Portugal, Lda	Portugal	100
Opel Sibiu SRL	Roumanie	100
Automotive UK No. 1	Royaume-Uni	100
Holdings UK No.3 Limited	Royaume-Uni	100
IBC Vehicles LTD	Royaume-Uni	100
Vauxhall Motors Limited	Royaume-Uni	100
VHC Sub-Holdings (UK)	Royaume-Uni	100
Opel Suisse SA	Suisse	100
Opel Türkiye Otomotiv Ltd. Sirketi	Turquie	100

Équipement automobile

Faurecia (société)	France	46,3
Faurecia Emission Control Technologies South Africa (Cape Town) (Pty) Ltd	Afr. du Sud	46,3
Faurecia Exhaust Systems South-Africa (Pty) Ltd	Afr. du Sud	46,3
Faurecia Interior Systems Pretoria (Pty) Ltd	Afr. du Sud	46,3
Faurecia Interior Systems South Africa (Pty) Ltd	Afr. du Sud	46,3
Faurecia Abgastechnik GmbH	Allemagne	46,3
Faurecia Angell - Demmel GmbH	Allemagne	46,3
Faurecia Automotive GmbH	Allemagne	46,3
Faurecia Autositze GmbH	Allemagne	46,3

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Faurecia Emissions Control Technologies, Germany GmbH	Allemagne	46,3
Faurecia Innenraum Systeme GmbH	Allemagne	46,3
Hug Engineering GmbH	Allemagne	46,3
Faurecia Argentina SA	Argentine	46,3
Faurecia Sistemas de Escape Argentina	Argentine	46,3
Faurecia Automotive Belgium	Belgique	46,3
Faurecia Industrie NV	Belgique	46,3
Faurecia Automotive do Brasil	Brésil	46,3
FMM Pernambuco Componentes Automotivos, Ltda	Brésil	23,6
Faurecia Emissions Control Technologies Canada Ltd	Canada	46,3
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Seatings (CFXAS)	Chine	46,3
Changchung Faurecia Xuyang Interiors Systems Co Ltd	Chine	46,3
Changsha Faurecia Emissions Control Technologies Co Ltd	Chine	46,3
Chengdu Faurecia Limin Automotive Systems Co Ltd	Chine	46,3
Chongqing Faurecia Changpeng Automotive Parts Company Limited	Chine	46,3
CSM Faurecia Automotive Parts Co Ltd	Chine	23,2
DONGFENG Faurecia Automotive Interior Systems Co. Ltd	Chine	46,3
Dongfeng Faurecia Emissions Control Technologies Co., Ltd	Chine	23,2
Faurecia (Changchun) Automotive Systems Co	Chine	46,3
Faurecia (Changshu) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	46,3
Faurecia (China) Holding Co	Chine	46,3
Faurecia (Guangzhou) Automotive Systems Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Hangzhou) Automotive Systems Co., Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Jimo) Emissions Control Technologies Co., Ltd.	Chine	46,3
Faurecia (Liuzhou) Automotive Interior Systems Co., Ltd	Chine	23,2
Faurecia (Nanjing) Automotive Systems Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Quigdao) Exhaust Systems Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Shanghai) Automotive Systems Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Shenyang) Automotive Systems Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Tianjin) Automotive Systems Co., Ltd.	Chine	23,6
Faurecia (Tianjin) Emission Control Technology Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Wuhan) Automotive Components Systems Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Wuxi) Seatings Components Co Ltd	Chine	46,3
Faurecia (Yancheng) Automotive Systems Co Ltd	Chine	46,3





COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Notes aux États financiers consolidés au 31 décembre 2018

Sociétés	Pays	% d'intérêt	Sociétés	Pays	% d'intérêt
Faurecia Chongqing Zhuotong Automotive Interior System Co., Ltd	Chine	23,2	Faurecia Acoustic Spain, S.A.	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Beijing) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Asientos para Automovil España SA	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Chengdu) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Automotive España SL	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Chongqing) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Emissions Control Technologies Pamplona SL	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Foshan) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Holding España S.L.	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Nanchang) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Interior Systems España SA	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Ningbo Hangzhou Bay New District) Co. Ltd	Chine	46,3	Faurecia Interior Systems SALC España SL	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Ningbo) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Sistemas de Escape España SA	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies (Yantai) Co Ltd	Chine	46,3	Incalplas S. L.	Espagne	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies Development (Shanghai) Co Ltd	Chine	46,3	Tecnoconfort	Espagne	46,3
Faurecia Exhaust Systems Changchun Co Ltd	Chine	46,3	Valencia Modulos de Puertas SL	Espagne	46,3
Faurecia Exhaust Systems Qingpu Co., Ltd.	Chine	46,3	Faurecia Automotive Seating LLC	États-Unis	46,3
Faurecia GSK (Wuhan) Automotive Seating Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia DMS	États-Unis	46,3
Faurecia Honghu Exhaust Systems Shanghai Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Emissions Control Systems Inc	États-Unis	46,3
Faurecia Liuzhou Automotive Seating Co., Ltd	Chine	23,2	Faurecia Emissions Control Technologies, USA, LLC	États-Unis	46,3
Faurecia NHK (Xinyang) Automotive Seating Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Interior Systems Inc	États-Unis	46,3
Faurecia PowerGreen Emissions Control Technologies Co. Ltd	Chine	46,3	Faurecia Interior Systems Saline LLC	États-Unis	46,3
Faurecia Tongda Exhaust System (Wuhan) Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Interiors Louisville LLC	États-Unis	46,3
Faurecia Yinlun Emissions Control Technology (Weifang) Co. Ltd.	Chine	24,1	Faurecia Madison Automotive Seating INC	États-Unis	46,3
Foshan Faurecia Xuyang Interior Systems Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Mexico Holdings LLC	États-Unis	46,3
Guangdong Coagent Global S&T Co., Ltd	Chine	23,2	Faurecia North America Holdings LLC	États-Unis	46,3
Jiangxi Faurecia Coagent Electronics Co., Ltd	Chine	23,2	Faurecia USA Holdings Inc	États-Unis	46,3
Parrot Automotive Shenzhen	Chine	46,3	FKN North America Inc	États-Unis	46,3
Shanghai Faurecia Automotive Seating Co Ltd	Chine	46,3	Hug Engineering Inc.	États-Unis	46,3
Shanghai Faurecia Automotive Seating component Co., Ltd	Chine	25,5	ECSA - Études et Construction de Sièges pour l'Automobile	France	46,3
Shenzhen Faurecia Automotive Parts Co., Ltd	Chine	32,4	Faurecia Automotive Holdings	France	46,3
Tianjin Faurecia Xuyang Automotive Seat Co Ltd	Chine	46,3	Faurecia Automotive Industrie SNC	France	46,3
FAS Yeongcheon	Corée	46	Faurecia Automotives Composites	France	46,3
Faurecia Emissions Control Systems Korea Ltd	Corée	46,3	Faurecia Exhaust International	France	46,3
FCM Yeongcheon	Corée	46,3	Faurecia Exhaust International	France	46,3
Asientos de Castilla Leon SA	Espagne	46,3	Faurecia Industries	France	46,3
Asientos de Galicia SL	Espagne	46,3	Faurecia Intérieur Industrie SNC	France	46,3
Asientos del Norte SA	Espagne	46,3	Faurecia Intérieurs Mornac - France	France	46,3
			Faurecia Intérieurs Saint Quentin	France	46,3
			Faurecia Investments	France	46,3
			Faurecia Seating Flers	France	46,3
			Faurecia Services Groupe	France	46,3
			Faurecia Sièges d'automobile	France	46,3
			Faurecia Smart Surfaces	France	46,3
			Faurecia Systèmes d'Échappements	France	46,3
			Faurecia Ventures	France	46,3
			Hanbach Automotive Exteriors	France	46,3
			Hennape six	France	46,3
			Parrot Faurecia Automotive	France	46,3
			SIEBRET	France	46,3
			SIEDOUBS	France	46,3
			SIELEST	France	46,3

Sociétés	Pays	% d'intérêt
SIEMAR	France	46,3
TRECIA	France	46,3
Coagent Global Limited	Hong Kong	23,2
Parrot Automotive Asia Pacific LTD	Hong Kong	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies Hungary KFT	Hongrie	46,3
Faurecia Automotive Seating India Private	Inde	46,3
Faurecia Emission Control Technologies India Private Ltd	Inde	46,3
Faurecia Interior Systems India Private Ltd	Inde	46,3
Faurecia Security Technologies	Israël	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies, Italy Srl	Italie	46,3
Hug Engineering Italia S.r.l.	Italie	46,3
Faurecia Howa Interiors Co Ltd	Japon	46,3
Faurecia Japan K.K.	Japon	46,3
Faurecia Acoustic Luxembourg SARL	Luxembourg	46,3
Faurecia AST Luxembourg SA	Luxembourg	46,3
Faurecia Hicom Emissions Control Technologies (M)	Malaisie	46,3
Faurecia Automotive Industries Morocco	Maroc	46,3
Faurecia Automotive Systems Technologies	Maroc	46,3
Faurecia Équipements Automobiles Maroc	Maroc	46,3
ET Mexico Holdings II, S de RL de CV	Mexique	46,3
Exhaust Services Mexicana SA de CV	Mexique	46,3
Faurecia Howa Interiors de Mexico SA de CV	Mexique	46,3
Faurecia Sistemas Automotrices de Mexico SA de CV	Mexique	46,3
Servicios Corporativos de Personal Especializado SA de CV	Mexique	46,3
ET Dutch Holdings BV	Pays-Bas	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies Netherlands BV	Pays-Bas	46,3
Hug Engineering B.V.	Pays-Bas	46,3
Faurecia Automotive Polska SA	Pologne	46,3
Faurecia Gorzow SA	Pologne	46,3
Faurecia Grojec R&D Center SA	Pologne	46,3
Faurecia Legnica SA	Pologne	46,3
Faurecia Walbrzych SA	Pologne	46,3
EDA - Estofagem de Assentos Ltda	Portugal	46,3
Faurecia Assentos de Automoveis Ltda	Portugal	46,3
Faurecia Sistemas de Escape Portugal Ltda	Portugal	46,3
Faurecia Sistemas de Interior de Portugal, Componentes Para Automoveis SA	Portugal	46,3
SASAL	Portugal	46,3
Euro Auto Plastic Systems SRL	Roumanie	46,3
Faurecia Romania Srl	Roumanie	46,3
EMCON Technologies UK Ltd	Royaume-Uni	46,3
Faurecia Automotiv Seating UK Ltd	Royaume-Uni	46,3

Sociétés	Pays	% d'intérêt
Faurecia Midlands Ltd	Royaume-Uni	46,3
SAI Automotive Fradley	Royaume-Uni	46,3
SAI Automotive Washington Ltd	Royaume-Uni	46,3
OOO Faurecia Automotive Development	Russie	46,3
OOO Faurecia Automotive Exterior Bumpers	Russie	46,3
OOO Faurecia Interior Luga	Russie	46,3
OOO Faurecia Metalloprodukcja Exhaust Systems	Russie	46,3
Faurecia Automotive Slovakia Sro	Slovaquie	46,3
Faurecia Interior Systems Sweden AB	Suède	46,3
Faurecia Switzerland Sàrl	Suisse	46,3
Hug Engineering AG	Suisse	46,3
Faurecia Automotive Czech Republic S.R.O	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia Components Pisek Sro	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia Emissions Control Technologies Mlada Boleslav S.R.O	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia Exhaust Systems S.r.o.	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia Interior Systems Bohemia S.R.O	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia Interiors Pardubice S.R.O	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia Plzen	Tchèque (Rep.)	46,3
Faurecia & Summit Interior Systems (Thailand) Co Ltd	Thaïlande	46,3
Faurecia Emission Control Technologies, Thailand Co Ltd	Thaïlande	46,3
Faurecia Interior Systems (Thailand) Co Ltd	Thaïlande	46,3
Faurecia Informatique Tunisie	Tunisie	46,3
Société Tunisienne d'Équipements d'Automobile	Tunisie	46,3
Faurecia Polifleks Otomotiv Sanayi V ^e Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	46,3
Faurecia Automotive de Uruguay	Uruguay	46,3
SAS Autosystemtechnik GmbH & Co KG	Allemagne	23
Beijing WKW-FAD Automotive Parts Co., Ltd	Chine	23*
Changchun Faurecia Xuyang Automotive Components Technologies R&D Co Ltd	Chine	21*
Changchun Xuyang Acoustics & Soft Trim Co Ltd	Chine	19*
Chongqing Guangneng Faurecia Interior Systems Co Ltd	Chine	23*
Dongfeng Faurecia (Xiangyang) Emissions Systems Co., Ltd	Chine	23
DONGFENG Faurecia Automotive Exterior Systems Co. Ltd	Chine	23*
DONGFENG Faurecia Automotive Parts Sales Company Limited	Chine	23*
Faurecia Liuzhou Automotive Seating Sales Co., Ltd	Chine	23*
Hongtai Faurecia Composite (Wuhan) Co., Ltd.	Chine	23*





Sociétés	Pays	% d'intérêt	Sociétés	Pays	% d'intérêt
Jinan Jidao Automotive Parts Co Ltd	Chine	23*	Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Finance Company	Chine	25*(1)
Lanzhou Limin Automotive Parts Co Ltd	Chine	23*	FCT Auto ABS Compartiment 2016-5	Espagne	50*
Xiangtan Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Co Ltd	Chine	23*	FCT Auto ABS Spanish Loans 2018	Espagne	50*
Zhesiang Faurecia Limin Interior & Exterior Systems Co Ltd	Chine	23*	PSA Finance, Succursale en España EFC, SA	Espagne	50*
Componentes de Vehiculos de Galicia SA	Espagne	23*	Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	France	50*
Copo Iberica SA	Espagne	23*	Compagnie pour la Location de Véhicules - CLV	France	50*
INDUSTRIAS COUSIN FRERES, S.L.	Espagne	23*	CREDIPAR	France	50*
Detroit Manufacturing Systems, LLC	États-Unis	23*	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	France	50*
DMS LEVERAGE LENDER (LLC)	États-Unis	23*	FCT Auto ABS French Leases Master	France	50*
DMS Toledo, LLC	États-Unis	21*	FCT Auto ABS French Loans Master	France	50*
Automotive Performance Materials (APM)	France	23*	FCT PFFR LLD Master 2017-E	France	50*
Basis Mold India Private Limited	Inde	18*	Société Financière de Banque - SOFIB	France	50*
NHK F. Krishna India Automotive Seating Private Limited	Inde	9*	ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	50*
LIGNEOS Srl	Italie	23*	Banca Italia S.P.A.	Italie	50*
Faurecia NHK Co Ltd	Japon	23*	FCT Auto ABS Italian Loans 2018	Italie	50*
Vanpro Assentos Ltda	Portugal	23*	PSA Renting Italia	Italie	50*
Teknik Malzeme Ticaret ve Sanayi A.S.	Turquie	23*	PSA Insurance Europe Ltd	Malte	50*
Financement Peugeot Citroën DS			PSA Life Insurance Europe Ltd	Malte	50*
Banque PSA Finance	France	100	PSA Finance Nederland BV	Pays-Bas	50*
BPF Algérie	Algérie	100	PSA Consumer Finance Polska Sp. Z o.o. Pologne	Pologne	50*
PCA Compañía de Seguros S.A	Argentine	70	PSA Finance Polska	Pologne	50*
PSA Finance Argentina	Argentine	50	Auto ABS UK Loans PLC - Compartiment 2012-5	Royaume-Uni	50*
PSA factor Italia S.p.A.	Italie	100	FCT Auto ABS UK Loans 2017	Royaume-Uni	50*
PSA Insurance Ltd	Malte	100	PSA Wholesale Ltd	Royaume-Uni	50*
PSA Insurance Manager Ltd	Malte	100	Auto ABS Swiss Lease 2013 GmbH	Suisse	50*
PSA Insurance Solutions Ltd.	Malte	100	PSA Finance Suisse S.A.	Suisse	50*
PSA Life Insurance Ltd	Malte	100	Financement Opel Vauxhall		
PSA Services ltd	Malte	100	Opel Bank GmbH	Allemagne	50*
BPF Mexico	Mexique	100	Opel Finance Germany Holdings GmbH	Allemagne	50*
PSA Finance Nederland B.V.	Pays-Bas	100	Opel Leasing GmbH	Allemagne	50*
PSA Financial Holding B.V.	Pays-Bas	100	Opel Bank S.A.	France	50*
Economy Drive Cars Ltd	Royaume-Uni	100	Opel Finance SpA	Italie	50*
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	Royaume-Uni	100	Opel Finance International B.V.	Pays-Bas	50*
Bank PSA Finance Rus	Russie	100	Opel Finance N.V.	Pays-Bas	50*
Peugeot Citroën Leasing	Russie	100	OPVF Europe Holdco Limited	Royaume-Uni	50*
BPF Pazarlama A.H.A.S.	Turquie	100	Vauxhall Finance plc	Royaume-Uni	50*
FCT Auto ABS German Loans 2018	Allemagne	50*	Opel Finance AB	Suède	50*
FCT Auto ABS German Loans Master	Allemagne	50*	Opel Finance SA	Suisse	50*
PSA Bank Deutschland GmbH	Allemagne	50*			
PSA Finance Belux	Belgique	50*			
Banco PSA Finance Brasil SA	Brésil	50*			
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda. (PFBR)	Brésil	50*			

(1) Dont 12,5% via Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles

5.7. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE : OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

L'année 2018 clôt le premier chapitre du Plan Push to Pass et la première année de la mise en œuvre du plan *PACE!*.

Grâce notamment à l'acquisition d'Opel Vauxhall et aux bons résultats de Peugeot et Citroën, les ventes mondiales enregistrent une hausse, pour la cinquième année consécutive, de 6,8%, portées notamment par la zone Europe (+30%); elles atteignent un niveau record de même que les ventes de Véhicules Utilitaires Légers. Le Groupe renforce sa position de leader en Europe sur chacun des trois principaux sous-segments de fourgons (Compact, Medium et Large Van).

Le Groupe PSA a été récompensé par les prix « Van of the Year 2019 » d'IVOTY (Peugeot Partner, Citroën Berlingo Van et Opel/Vauxhall Combo) et « Best Buy Car of Europe 2019 » d'AUTOBEST (Citroën Berlingo Van, Opel/Vauxhall Combo Life et Peugeot Rifter) et le prix du Moteur international de l'Année pour la 4ème année pour le moteur essence 3 cylindres Turbo PureTech.

Le Groupe PSA a réalisé de très bons résultats avec une marge opérationnelle courante 7,7% pour le Groupe et de 7,6% pour la Division automobile, le situant dans le TOP 5 des constructeurs automobiles mondiaux. La croissance du chiffre d'affaires est de 19% sur le périmètre du Groupe PSA et de 24% sur le périmètre de la Division automobile par rapport à 2017.

En Europe, le Groupe PSA change d'échelle avec 17,1% de part de marché à fin 2018, en hausse de 3,8 points, notamment grâce à l'acquisition d'Opel Vauxhall et aux bons résultats de Peugeot et Citroën, qui affichent des ventes en progression de 5% pour chacune. La nouvelle norme WLTP a été déployée avec excellence.

Au Moyen-Orient - Afrique, suite au retrait américain du JCPOA annoncé le 8 mai 2018, le Groupe s'est conformé à la nouvelle réglementation américaine, en suspendant ses opérations en Iran concernées par les sanctions. La zone est également impactée par le fléchissement du marché turc, mais la part de marché du Groupe PSA a progressé au Maroc (+1,7 pts), en Tunisie (+1 pt) et en Égypte (+3,1 pts). L'empreinte industrielle régionale est en cours de déploiement. Le démarrage de la production sur le site de Kenitra (Maroc) est prévu en 2019.

En Chine, dans un marché des voitures particulières en recul de 2 %, le Groupe PSA accuse une baisse des ventes de 34,2%. Le Groupe travaille sur plusieurs plans d'actions avec ses partenaires pour redresser la situation. En Asie du Sud-Est, les ventes ont doublé par rapport à 2017 et la joint-venture avec Naza (Malaisie) livrera ses premières productions de 3008 et 5008 en 2019.

En Amérique latine, les ventes baissent de 15%, en raison du repli sévère du marché argentin, du contexte économique et de l'impact défavorable du taux de change, mais la zone panaméricaine porte une hausse de 13,3 % des ventes.

Dans le domaine de l'après-vente, le plan Push to Pass s'est traduit par le passage d'une offre centrée sur les pièces d'origine de ses marques automobiles à une offre élargie à l'ensemble du marché de la réparation indépendante, avec Eurorepair, et à une offre de pièces équipementiers, portée par DISTRIGO. Une offre similaire est en cours de déploiement en Chine, avec les prises de participation dans les distributeurs Jian Xin et UAP.

Pour servir au mieux ses clients, le Groupe continue à développer des solutions de mobilité et connectivité avec Free2Move Business Solutions qui propose des systèmes connectés et partagés pour les flottes en entreprise et l'acquisition récente de TravelCar, spécialisé dans les services de parking et de location de voiture. Le Groupe poursuit le développement des technologies innovantes. DS 7 Crossback lancé en 2018 est le premier véhicule du Groupe permettant d'offrir de nouveaux services tels que le diagnostic de la voiture à distance et à la demande, les commandes à distance, la mise à jour *over the air* des logiciels véhicule, de l'info-traffic, de la navigation et l'assistant personnel. Il porte également des fonctions de niveau 2 de la voiture autonome.

Le Groupe PSA a mis en place des actions importantes sur les enjeux d'émissions de CO2 des véhicules, d'empreinte carbone industrielle et de performance environnementale de la supply chain.

A partir de 2019, tout nouveau modèle sera décliné sous une version électrique ou hybride. D'ici 2025, 100% des modèles proposés aux clients de Peugeot Citroën DS Opel Vauxhall disposeront d'une version électrifiée, grâce aux deux plateformes multi-énergies : EMP2 et CMP.

La gouvernance CO2 de l'entreprise a été renforcée par la création d'un Comité CO2 mensuel présidé par le Président du Directoire pour anticiper les impacts sur les technologies, les produits, l'emploi et les partenariats. Pour le développement des véhicules électriques, des accords avec NIDEC et Punch Powertrain ont été signés. Carlos TAVARES a initié une série de dialogues filmés et publics avec des experts de haut niveau sur les sept grandes tendances qui vont façonner l'avenir de la mobilité en prenant en compte la décision de la Commission Européenne de réduire de 37,5% les émissions de CO2 des véhicules particuliers en 2030 par rapport à 2021.

La performance RSE du Groupe PSA est reconnue. Le Groupe est classé leader sectoriel dans le Dow Jones Sustainability Index ainsi que par l'agence Vigeo, est présent dans les indices ISR, tels que STOXX ou FTSE4Good, et fait partie, depuis début 2019, de la liste A du Carbon Disclosure Project.

Concernant la notation du Groupe, Fitch l'a relevée à BBB-/Stable, Moody's Investors Service à Ba1/positif et S&P a attribué la notation BBB-/Stable fin 2018.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du Rapport du Directoire et des comptes de l'exercice, tels qu'arrêtés par le Directoire du 18 février dernier. Il n'a pas formulé d'observation sur ce rapport, ni sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance adresse ses félicitations à Carlos TAVARES et à l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour les très bons résultats obtenus en 2018.



5.8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée Générale de la société Peugeot S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Peugeot S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier et d'Audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des premières applications des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

EVALUATION DE LA VALEUR RECOUVRABLE DES ÉCARTS D'ACQUISITION ET DES MARQUES

Risque identifié

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des marques s'élève respectivement à 3.608 millions d'euros et 1.994 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces actifs sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Comme indiqué dans la note 7.3 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition et les marques ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Compte tenu du caractère significatif de ces actifs dans les comptes consolidés du groupe et du niveau de jugement de la direction inhérent aux estimations et hypothèses utilisées, nous considérons l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des marques du groupe comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons effectué un examen critique des modalités mises en œuvre par la direction, pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des marques. Pour chacune des UGT auxquelles sont rattachés ces actifs, nous avons obtenu les derniers plans à moyen terme de la direction ainsi que les tests de perte de valeur.

Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à :

- ▶ rapprocher les valeurs nettes comptables des actifs testés dans le cadre des tests de perte de valeur avec la comptabilité ;
- ▶ examiner les projections de flux futurs de trésorerie, notamment la cohérence des données sur les marges et les volumes utilisés dans les tests, avec des sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ;
- ▶ apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ;
- ▶ analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en comparant avec les données de marché disponibles ;
- ▶ vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ;
- ▶ procéder à l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable des UGT testées, à une variation des principales hypothèses retenues (taux de croissance à l'infini, taux de marge opérationnelle retenu en année terminale, taux d'actualisation) ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

CAPITALISATION ET ÉVALUATION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Risque identifié

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles selon les conditions définies dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés et conformément à la norme IAS 38. Le montant activé en 2018 s'élève à 1.897 millions d'euros. Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement pour les actifs des secteurs « automobile Peugeot - Citroën - DS et Automobile Opel - Vauxhall » à partir de l'accord de fabrication en série et sur leur durée d'utilité plafonnée à sept ans pour les véhicules et dix ans pour les organes et modules. Pour le secteur « Equipement automobile », ces coûts de développement, engagés dans le cadre d'une commande spécifique reçue du client, sont amortis linéairement au rythme de livraison des pièces, avec un minimum cumulé chaque année correspondant à un amortissement linéaire sur cinq ans. Les frais de recherche ainsi que les frais d'études et de développement ne remplissant pas les conditions définies dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement immobilisés sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») et font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Le groupe comptabilise une dépréciation lorsque la valeur recouvrable de l'UGT auquel l'actif est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. La valeur d'utilité est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.

Nous avons identifié la capitalisation et l'évaluation des frais de développement comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs incorporels dans le bilan consolidé du groupe et du jugement exercé par la direction lors de leur capitalisation initiale et de la réalisation des tests de dépréciation, le cas échéant.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ examiner les règles du groupe relatives à la comptabilisation initiale des frais de développement au regard des normes comptables en vigueur et apprécier le respect de ces règles ;
- ▶ tester, par sondages, la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- ▶ s'entretenir avec la direction afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur ;
- ▶ rapprocher avec les comptes les valeurs nettes comptables des UGT, faisant l'objet d'un test de perte de valeur ;
- ▶ examiner les projections de flux futurs de trésorerie, notamment la cohérence des données sur les marges et les volumes utilisés dans les tests, avec des sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ;
- ▶ apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ;
- ▶ procéder à l'analyse de sensibilité de la valeur recouvrable des UGT testées, à une variation des principales hypothèses retenues (taux de marge retenu et taux d'actualisation).



CARACTÈRE RECOUVRABLE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS DE L'INTÉGRATION FISCALE FRANÇAISE

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés 2018, les actifs d'impôts différés sur déficits reportables du groupe s'établissent à 1.019 millions d'euros au 31 décembre 2018 dont 860 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits au sein de l'intégration fiscale en France de Peugeot S.A.

Les actifs sur déficits de l'intégration fiscale en France qui pourront être imputés sur les impôts différés passifs nets (dans la limite de 50 %) sont reconnus au bilan. Au-delà, les actifs d'impôts différés sont reconnus s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser compte tenu des prévisions de bénéfices fiscaux. Les impôts différés font l'objet d'un test de perte de valeur sur la base des prévisions fiscales cohérentes avec les principales hypothèses du Plan Moyen Terme du groupe et établies sur la période pour laquelle le groupe estime que leur recouvrabilité est probable.

Compte tenu du montant significatif de ces actifs et du niveau de jugement de la direction inhérent aux estimations et hypothèses utilisées, nous avons considéré la reconnaissance et la recouvrabilité des impôts différés actifs reconnus au titre des déficits fiscaux reportables de l'intégration fiscale en France comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- ▶ pour les impôts différés actifs sur déficits reportables dont la recouvrabilité est justifiée par l'existence d'impôts différés passifs, apprécier la correcte application du principe de reconnaissance des impôts différés actifs à hauteur de 50 % des impôts différés passifs nets ;
- ▶ pour les impôts différés actifs sur déficits reportables dont la recouvrabilité est justifiée par les prévisions de bénéfices fiscaux, apprécier la cohérence des prévisions fiscales avec les principales hypothèses du Plan Moyen Terme du groupe approuvé par les organes de gouvernance ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

EVALUATION DES TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE DES ACTIVITÉS AUTOMOBILES

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 10.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2018, au 31 décembre 2018, les titres mis en équivalence des activités automobiles du groupe PSA sont comptabilisés au bilan pour un montant de 590 millions d'euros. Ces titres comprennent essentiellement les participations du groupe dans les sociétés en partenariat avec Dong Feng Motor Company Group et avec le groupe Changan pour les activités situées en Chine.

Le résultat des sociétés mises en équivalence inclut des dépréciations d'actifs résultant de tests de dépréciation réalisés selon les mêmes principes que ceux applicables à l'actif immobilisé des activités automobiles du groupe PSA. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, les actifs spécifiques aux modèles de véhicules sont testés par UGT Véhicules et l'ensemble des actifs (y compris ceux qui ne sont pas spécifiques aux modèles) sont testés au niveau global de chaque partenariat comme indiqué dans la note 7.3.D. de l'annexe aux comptes consolidés. Par ailleurs, le groupe PSA réalise à son niveau un test de perte de valeur complémentaire lorsqu'il existe un indicateur de perte de valeur.

Compte tenu du caractère significatif de ces actifs dans les comptes du groupe, de la volatilité du marché chinois et du niveau de jugement de la direction sur les hypothèses sous-tendant l'évaluation des actifs de ces sociétés, nous considérons l'évaluation des titres mis en équivalence des activités automobiles comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à :

- ▶ analyser l'existence d'indicateurs de perte de valeur, comme par exemple une baisse significative des volumes ou une dégradation de la rentabilité ;
- ▶ évaluer la cohérence et la pertinence des principales hypothèses utilisées dans la réalisation du test de perte de valeur des actifs des sociétés en partenariat avec les groupes Dong Feng Motor Company Group et Changan, notamment par référence au plan moyen terme approuvé par les organes de gouvernance de ces sociétés en partenariat ;
- ▶ apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Peugeot S.A. par votre Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour le cabinet MAZARS et du 31 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Financier et d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Nous remettons au Comité Financier et d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier et d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier et d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité Financier et d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Thierry Blanchetier
Jérôme de Pastors

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Miannay
Ioulia Vermelle

COMPTES DE PEUGEOT S.A. 2018



6.1. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018	228	6.5. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES	246
6.2. BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2018	229	6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	247
6.3. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE	231	6.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	251
6.4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE PEUGEOT S.A.	232		

6.1. COMPTES DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation		212,5	147,1
Charges d'exploitation		(232,2)	(170,7)
Résultat d'exploitation	16	(19,7)	(23,6)
Produits financiers de participations		475,8	359,9
Autres intérêts et produits assimilés		2,5	4,8
Reprises sur provisions et transferts de charges		19,8	20,3
Produits financiers		498,1	385,0
Dotations financières aux amortissements et provisions		(38,5)	(21,5)
Intérêts et charges assimilés		(81,8)	(118,7)
Charges financières		(120,3)	(140,2)
Résultat financier		377,8	244,8
Résultat courant avant impôts		358,1	221,2
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provision et dépréciations et transfert de charges		9,7	57,4
Produits exceptionnels		9,7	57,4
Sur opérations de gestion		(31,4)	-
Sur opérations en capital		-	(34,0)
Dotations aux provisions et dépréciations et transfert de charges		(15,1)	(5,3)
Charges exceptionnelles		(46,5)	(39,3)
Résultat exceptionnel	18	(36,8)	18,1
Participation des salariés aux résultats		-	-
Impôts sur les sociétés	19	157,0	177,0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		478,3	416,3

6.2. BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF

	Notes	31/12/2018			31/12/2017
		Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Montants nets	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles		0,1	-	0,1	0,1
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières	3	-	-	-	-
Participations	4	19 284,6	(665,8)	18 618,8	18 311,2
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5	134,3	(30,6)	103,7	126,4
Prêts et autres immobilisations financières	6	3,5	(1,3)	2,2	5,4
		19 422,4	(697,7)	18 724,7	18 443,0
Total actif immobilisé		19 422,5	(697,7)	18 724,8	18 443,1
Actif circulant					
Créances clients		143,7	(2,0)	141,7	55,1
Autres créances, avances et acomptes versés	7	735,5	-	735,5	379,1
Valeurs mobilières de placement	8	214,6	(14,2)	200,4	217,5
Placements de trésorerie	9	3 117,8	-	3 117,8	3 599,2
Banques, caisses et comptes rattachés		0,1	-	0,1	-
Total actif circulant		4 211,7	(16,2)	4 195,5	4 250,9
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts		1,9	-	1,9	0,8
TOTAL DE L'ACTIF		23 636,1	(713,9)	22 922,2	22 694,8





PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux			
Capital social	11	904,8	904,8
Primes d'émission		4 676,2	4 676,2
Écarts de réévaluation		454,5	454,5
Réserves			
Réserves et report à nouveau		13 243,1	13 300,4
Résultat de l'exercice		478,3	416,3
Provisions réglementées		16,8	6,5
Total capitaux propres	12	19 773,7	19 758,7
Provisions	10	117,1	145,1
Emprunts et dettes assimilées			
Autres emprunts obligataires	13	2 336,7	2 269,0
Emprunts et dettes financières diverses	13	21,5	0,9
		2 358,2	2 269,9
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25,1	17,0
Dettes fiscales et sociales		330,7	181,7
		355,8	198,7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14	59,7	61,9
Dettes diverses		257,4	260,2
Total dettes		3 031,1	2 790,7
Produits constatés d'avance		0,3	0,3
TOTAL DU PASSIF		22 922,2	22 694,8

6.3. TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net de l'exercice		478,3	416,3
Variations nettes des provisions		(0,2)	(19,2)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés		-	-
Autres résultats exceptionnels et financiers		-	-
Marge brute d'autofinancement		478,1	397,1
Variation du besoin en fonds de roulement		(291,0)	56,1
Flux financiers liés à l'exploitation		187,1	453,2
(Acquisitions)/cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Cessions de titres de participation		-	-
Acquisitions de titres de participation		(329,2)	(2 372,7)
Flux financiers liés aux investissements		(329,2)	(2 372,7)
Dividendes versés		(473,6)	(430,9)
Augmentation de capital		-	937,1
(Acquisitions)/cessions d'actions propres		28,5	(41,1)
Augmentation/(diminution) des autres dettes long terme		110,2	396,4
(Augmentation)/diminution des prêts et créances long terme		-	1 292,5
Variation autres actifs et passifs financiers		(4,3)	94,1
Flux des opérations financières		(339,2)	2 248,1
Variation de la trésorerie		(481,3)	328,6
Trésorerie au début de l'exercice		3 599,2	3 270,6
Trésorerie en fin d'exercice		3 117,9	3 599,2
Détail de la trésorerie en fin d'exercice			
Placements de trésorerie	9	3 117,8	3 599,2
Banques débitrices		0,1	-
Banques créditrices		-	-
TOTAL		3 117,9	3 599,2





6.4. NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE PEUGEOT S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE DE NOTES

NOTE 1	Règles et méthodes comptables	233	NOTE 14	Échéances des créances et des dettes	240
NOTE 2	Événements majeurs de l'exercice	234	NOTE 15	Produits à recevoir et charges à payer	240
NOTE 3	Immobilisations financières	234	NOTE 16	Détail des produits et charges d'exploitation	241
NOTE 4	Participations	235	NOTE 17	Chiffre d'affaires	241
NOTE 5	Autres titres immobilisés	236	NOTE 18	Détail des produits et des charges exceptionnels	242
NOTE 6	Prêts et autres immobilisations financières	236	NOTE 19	Impôts sur les sociétés	242
NOTE 7	Autres créances, avances et acomptes versés	236	NOTE 20	Engagements financiers	243
NOTE 8	Valeurs mobilières de placement	236	NOTE 21	Engagements de retraite	243
NOTE 9	Placements de trésorerie	237	NOTE 22	Situation fiscale latente	243
NOTE 10	Provisions inscrites au bilan	238	NOTE 23	Rémunérations des dirigeants	244
NOTE 11	Composition du capital social	238	NOTE 24	Effectif moyen	244
NOTE 12	Variations des capitaux propres	239	NOTE 25	Événements postérieurs à la clôture	244
NOTE 13	Emprunts et dettes assimilées	239	NOTE 26	Filiales et participations	245

Annexe

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 22 922,2 millions d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 478,3 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Les notes présentées ci-après en millions d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice 2018 y compris les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Directoire de Peugeot S.A. le 18 février 2019.

Les comptes de la société Peugeot S.A. sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe PSA.

NOTE 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes (règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, homologué par un arrêté du 8 septembre 2014).

Le mode d'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celui des coûts historiques.

En référence au règlement de l'ANC 2018-01 du 20 avril 2018, aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

A. PARTICIPATIONS

Depuis l'exercice 2007, Peugeot S.A. comptabilise les frais d'acquisitions dans le coût d'achat des titres.

Avant cette date, la valeur brute des participations était constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires à l'exception des titres de participation acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les participations sont estimées sur la valeur d'utilité, fondée sur l'une des méthodes suivantes :

- la valeur boursière des titres ;
- la quote-part de situation nette retraitée conformément aux principes comptables du Groupe ;
- la valeur économique des capitaux propres consolidés de l'activité qu'elles représentent. Celle-ci est déterminée par des flux de trésorerie futurs issus du dernier plan moyen terme mis à jour chaque année. Les prévisions des marchés automobiles retenues pour ce plan correspondent aux dernières estimations du Groupe qui s'appuient sur des données externes.

En cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risques est constituée.

En cas de cession, les titres sont valorisés suivant la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

B. AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Parts de Fonds Commun de Placement

Les parts de Fonds Commun de Placement à Risques sont comptabilisées en Autres titres immobilisés pour l'intégralité du montant souscrit en contrepartie des dettes sur immobilisations et comptes rattachés. Cette dette s'éteint au fur et à mesure des versements effectués. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur liquidative des parts est inférieure à leur valeur brute comptable.

C. PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de perte probable.

D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Actions propres

Les titres affectés à la couverture des plans d'attributions gratuites d'actions et dont la remise est probable à l'issue de la période d'acquisition sont comptabilisés pour une nouvelle valeur brute égale à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les titres affectés aux plans d'attributions gratuites d'actions dont la remise est non probable et les titres destinés à couvrir des plans futurs sont comptabilisés à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur nette comptable.

Autres valeurs mobilières de placement

Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables pris en pension. Les intérêts perçus en rémunération sont comptabilisés en produits financiers. Ces titres ne font pas l'objet de dépréciation lorsqu'il n'y a pas de probabilité tangible de défaillance du cédant, ni de perte attendue au moment du rachat par les tiers (engagement ferme de rachat à une date convenue).

E. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les plus-values réinvesties sur titres de participation (ancien article 40 du Code général des impôts) et l'étalement fiscal des frais d'acquisition sur titres de participation.



F. EMPRUNTS

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts ne font pas l'objet d'une inscription à l'actif du bilan de Peugeot S.A. et sont constatés en charges en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts obligataires non convertibles dont la valeur nominale est supérieure au montant encaissé par la société Peugeot S.A., font l'objet pour la plupart d'entre eux d'une prime d'émission amortie sur la durée de l'emprunt.

G. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société Peugeot S.A. accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite et des compléments de retraite à travers des régimes à cotisations ou à prestations définies.

La société Peugeot S.A. n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite qui font l'objet d'une information complémentaire en Note 21.

H. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Peugeot S.A. a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

Pour la société Peugeot S.A., l'effet d'impôt au titre de l'exercice, inscrit au compte de résultat est composé :

- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires ;
- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédits d'impôts, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit d'impôt correspondant aux éventuels remboursements des filiales bénéficiaires, ayant antérieurement obtenu des reversements d'économie d'impôt ;
- des régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- des provisions pour risques constituées pour faire face aux charges nettes d'impôt estimées, consécutives aux contrôles fiscaux périodiques des filiales.

I. CHANGEMENTS DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le 4 mai 2018, Peugeot S.A. a distribué des dividendes à ses actionnaires pour un montant de 473,6 millions d'euros, soit 0,53 euro par action.

ÉMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

Émission d'un nouvel emprunt obligataire de 650,0 millions d'euros en mars 2018 (Note 13).

CRÉDIT SYNDIQUÉ

Le 24 mai 2018, Peugeot S.A. a signé un nouvel avenant au crédit syndiqué. Ce dernier regroupe désormais les tranches A et B en une tranche unique avec une maturité de cinq ans (mai 2023) et deux extensions d'un an.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations (Note 4)	Créances rattachées à des participations	Autres titres immobilisés (Note 5)	Prêts et autres immobilisations financières (Note 6)
Valeur brute au début d'exercice	18 955,5	-	150,9	6,5
› augmentations	329,1	-	-	0,2
› diminutions	-	-	(16,6)	(3,2)
Valeur brute en fin d'exercice	19 284,6	-	134,3	3,5
Dépréciations au début d'exercice	(644,3)	-	(24,5)	(1,1)
› dotations	(21,5)	-	(6,1)	(0,2)
› reprises	-	-	-	-
› autres mouvements	-	-	-	-
Dépréciations en fin d'exercice	(665,8)	-	(30,6)	(1,3)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	18 618,8	-	103,7	2,2

NOTE 4 PARTICIPATIONS

NATURE DES PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	Valeur Brute			Dépréciation			Valeur Nette
	Ouverture	Variation	Clôture	Ouverture	Variation	Clôture	Clôture
PSA Automobiles SA	12 559,3	-	12 559,3	-	-	-	12 559,3
Automobiles Citroën	625,7	-	625,7	-	-	-	625,7
Automobiles Peugeot	480,5	-	480,5	-	-	-	480,5
Conception d'Équipement Peugeot Citroën	170,3	-	170,3	-	-	-	170,3
Total filiales de la division Automobile Peugeot Citroën DS	13 835,8	-	13 835,8	-	-	-	13 835,8
Opel Automobile Gmbh	2 087,0	279,1	2 366,1	-	-	-	2 366,1
Opel Wien	3,4	-	3,4	-	-	-	3,4
Total filiales de la division Automobile Opel	2 090,4	279,1	2 369,5	-	-	-	2 369,5
Faurecia	1 609,4	-	1 609,4	-	-	-	1 609,4
Grande Armée Participations	408,9	-	408,9	(342,2)	(0,3)	(342,5)	66,4
Peugeot Motocycles (Peugeot Scooters)	301,6	-	301,6	(301,6)	-	(301,6)	-
PSA Ventures	100,0	50,0	150,0	(0,4)	(21,1)	(21,5)	128,5
Banque PSA Finance	582,4	-	582,4	-	-	-	582,4
Autres Filiales	27,0	-	27,0	(0,1)	(0,1)	(0,2)	26,8
TOTAL	18 955,5	329,1	19 284,6	(644,3)	(21,5)	(665,8)	18 618,8

A. VALEURS BRUTES

Dans le cadre des dispositions du *Master Agreement*, Peugeot S.A. a procédé au cours de l'exercice, à des versements complémentaires à General Motors à hauteur de 279,1 millions d'euros.

Le 18 mai 2018, Peugeot S.A. a souscrit à une nouvelle augmentation de capital de la société PSA-Ventures pour un montant de 50,0 millions d'euros.

B. VALEURS D'INVENTAIRE

1) Division Automobile Peugeot Citroën DS

Peugeot S.A. détient les filiales automobiles de cette division au travers de quatre sociétés pivots - PSA Automobiles SA, Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën, Conception d'Équipements Peugeot Citroën - qui sont indissociables. Les titres pris ensemble ont une valeur brute de 13 835,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

À fin 2018, la valeur nette comptable des titres de ces sociétés pivots qui s'élève à un montant de 13 835,8 millions d'euros a été comparée à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie nets. Ces tests comprennent les activités de la division Automobile Peugeot Citroën DS hors Chine et les activités Chine. La valeur nette comptable restant inférieure à cette valeur actualisée, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

2) Division Automobile Opel

Peugeot S.A. détient les filiales automobiles de cette division au travers de deux sociétés pivots - Opel Automobile Gmbh et Opel Wien.

À fin 2018, la valeur nette comptable des titres de ces sociétés qui s'élève à un montant de 2 369,5 millions d'euros a été comparée à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie nets. La valeur nette comptable restant inférieure à cette valeur actualisée, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

3) Faurecia

Au 31 décembre 2018, la valeur des titres Faurecia est de 1 609,4 millions d'euros. La participation de Peugeot S.A. (63 960 006 actions et 127 920 012 droits de vote) représente au 31 décembre 2018, 46,33 % du capital et 63,10 % des droits de vote.

La valorisation boursière des titres Faurecia détenus par Peugeot S.A. s'élève au 31 décembre 2018 à 2 115,2 millions d'euros. Elle est représentative des transactions entre minoritaires sans prise de contrôle.

Cette valeur étant largement supérieure à leur valeur comptable, aucune dépréciation n'a été constatée.

4) Autres filiales

Au 31 décembre 2018, les autres filiales ont été évaluées individuellement sur la base de leurs capitaux propres retraités. Les provisions pour dépréciations ont été ajustées en conséquence.

La provision pour situation nette négative de Peugeot Motocycles a été complétée de 1,2 millions d'euros pour atteindre 5,0 millions d'euros.

NOTE 5 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

PARTS DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUES

Peugeot S.A. détient des parts dans le Fonds d'Avenir Automobile, un Fonds Commun de Placement à Risques, créé sous l'impulsion de l'État, dans le cadre du Pacte Automobile signé le 9 février 2009. Ces parts sont évaluées à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à leur valeur liquidative en date de clôture. Celle-ci reflète la valeur d'utilité des investissements réalisés par le fonds. Dans l'hypothèse où ils ne sont pas cotés, leur valeur est estimée à leur coût sur les douze premiers mois suivant leur acquisition (ajustée le cas échéant en cas de survenance d'un événement postérieur défavorable). Au-delà, elle est estimée par la méthode des multiples de résultats.

Au 31 décembre 2018, la valorisation du fonds pour la partie appelée est de 48,5 millions d'euros. La provision pour dépréciation des titres FAA s'élève à 30,6 millions d'euros. Une dotation de 6,1 millions d'euros a été comptabilisée sur l'exercice.

Les parts non appelées s'élèvent à 55,2 millions d'euros au 31 décembre 2018 et leur contrepartie est comptabilisée en dettes sur immobilisations et comptes rattachés (Note 1.B).

Fiscalement, les titres relèvent des dispositions fiscales prévues pour les FCPR (Fonds Commun de Placement à Risque) et bénéficient à ce titre du régime des plus ou moins-values à long terme.

NOTE 6 PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le dépôt en garantie de prêts accordés par la Banque Européenne d'Investissements à des filiales du Groupe a été soldé dans son intégralité par un remboursement de 3,2 millions d'euros le 22 février 2018.

NOTE 7 AUTRES CRÉANCES, AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
État et comptes rattachés ⁽¹⁾	335,9	266,7
Groupe et associés ⁽²⁾	399,6	111,9
Divers	-	0,5
TOTAL	735,5	379,1

(1) Dont créances sur l'état au titre du Crédit d'impôts Recherche pour 304,8 millions d'euros en 2018 contre 218,6 millions d'euros en 2017 et du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi pour 14,4 millions d'euros en 2018 (dont 64,5 millions d'euros ont été mobilisés par anticipation sur 2018) contre 19,3 millions d'euros en 2017 (dont 80,2 millions d'euros ont été mobilisés par anticipation sur 2017).

(2) Dont créances liées à la consolidation de TVA de décembre 2018 pour 132,5 millions d'euros, contre 93,0 millions d'euros en 2017.

NOTE 8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Actions propres (Note 8.A)	Autres valeurs mobilières de placement (Note 8.B)	Solde au 31/12/2018
Valeur brute au début d'exercice	221,6	28,5	250,1
› augmentations	-	-	-
› diminutions	(7,0)	(28,5)	(35,5)
Valeur brute en fin d'exercice	214,6	-	214,6
Dépréciations au début d'exercice	(32,6)	-	(32,6)
› dotations	(8,2)	-	(8,2)
› reprises	26,6	-	26,6
Dépréciations en fin d'exercice	(14,2)	-	(14,2)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	200,4	-	200,4

A. ACTIONS PROPRES, PLAN D'ATTRIBUTIONS GRATUITES

Mouvements 2018 des actions propres affectées dans la catégorie « valeurs mobilières de placement » :

(en millions d'euros)	Affectations à des plans AGA		Affectations destinées à des futurs plans LTI		Total	
	nombre	valeur	nombre	valeur	nombre	valeur
Total à l'ouverture de l'exercice	5 282 000	96,7	6 033 735	124,9	11 315 735	221,6
> acquisition d'actions	-	-	-	-	-	-
> attribution d'actions	-	-	-	-	-	-
> actions réaffectées: transfert de catégorie ⁽¹⁾⁽²⁾	2 700 000	50,6 (2 700 000)		(57,6)	-	(7,0)
TOTAL VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 982 000	147,3	3 333 735	67,3	11 315 735	214,6
Dépréciation	-	(8,0)	-	(6,2)	-	(14,2)
TOTAL VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 982 000	139,3	3 333 735	61,1	11 315 735	200,4

(1) Transferts entre catégories décidés par le Directoire.

(2) Le transfert des actions propres aux plans AGA est réalisé à la valeur nette comptable pour la part d'actions dont la remise est jugée probable.

PLAN D'ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Au cours de l'année 2018, un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place. Les plans mis en place intègrent depuis 2015 des critères de conditions de performance qui déterminent le nombre d'actions gratuites accordées aux bénéficiaires.

Pour rappel :

1) Plan d'attribution 2015

Depuis le 31 mars 2017 minuit, conformément aux modalités du plan, les résidents français détiennent 2 019 000 actions gratuites. Celles-ci doivent être conservées pendant une période de deux ans qui expirera le 31 mars 2019.

Pour les non-résidents fiscaux français, les actions de performance seront attribuées à l'issue de la période d'acquisition expirant le 31 mars 2019. Aucune période de conservation ne sera imposée par la suite aux bénéficiaires.

2) Plan d'attribution 2016

Un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en œuvre le 27 avril 2016 sous conditions de performance et portant sur 2 200 000 actions existantes auto-détenues par la Société.

3) Plan d'attribution 2017

Le 10 avril 2017, un troisième plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place sous conditions de performance et portant sur 2 700 000 actions existantes auto-détenues par la Société.

4) Plan d'attribution 2018

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 2016 et expirant le 27 juin 2018, le

Directoire de Peugeot S.A. a adopté un nouveau plan d'intéressement à long terme sous forme d'une attribution d'actions gratuites, sous conditions de performance en date du 28 février 2018.

Le 9 avril 2018, ce même Directoire a décidé de porter ce plan sur un nombre maximal de 2 700 000 actions existantes auto-détenues par la Société. L'acquisition définitive sera soumise à la condition de performance liée à la Marge Opérationnelle de la division Automobile intégrant Opel Vauxhall sur les années 2018, 2019 et 2020.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, les actions de performance seront acquises en deux tranches, à l'issue des deux périodes d'acquisition :

- l'une d'une durée de trois ans, qui expirera le 10 avril 2021, pour 50 % des actions ; et
- l'autre d'une durée de quatre ans, qui expirera le 10 avril 2022 pour 50 % des actions.

Pour chacune des deux tranches ci-dessus, l'acquisition définitive des actions sera soumise à une condition de présence au sein du Groupe PSA à l'issue de la période d'acquisition concernée.

Aucune période de conservation ne sera imposée aux bénéficiaires.

Ces plans ont conduit à reconnaître une provision pour charge correspondant à l'attribution probable d'actions. La probabilité d'attribution s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan.

B. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ASSIMILÉES

Les titres de créances négociables prises en pension dans le cadre de nantissements au profit de la Banque Européenne d'Investissement en garantie de prêts accordés par cet établissement à des filiales du Groupe détenus par Peugeot S.A. ont été soldés le 21 décembre 2018 pour un montant de 28,5 millions d'euros.

NOTE 9 PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements de trésorerie correspondent aux excédents de liquidités confiés à la gestion du GIE PSA Trésorerie, organisme de centralisation de la trésorerie des filiales industrielles et commerciales du Groupe. Ces fonds sont disponibles immédiatement pour les besoins de trésorerie quotidiens de la société Peugeot S.A. et rémunérés sur la base de l'EONIA moyen mensuel.

Ces liquidités sont utilisées par le GIE PSA Trésorerie pour couvrir les besoins de trésorerie des filiales du Groupe. Les placements externes sont constitués de parts d'OPCVM monétaires bénéficiant d'une garantie de capital et de rendement, de certificats de dépôt à court terme et de bons monétaires au jour le jour.

Au 31 décembre 2018, les fonds placés auprès du GIE PSA Trésorerie s'élevaient à 3 117,8 millions d'euros.

NOTE 10 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions (en millions d'euros)	Notes	Ouverture	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements	Clôture
Provisions réglementées							
Provisions réglementées		6,5	10,3	-	-	-	16,8
		6,5	10,3	-	-	-	16,8
Provisions pour risques et charges							
Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾		75,2	-	(64,3)	(0,3)	-	10,6
Autres provisions		69,9	46,5	(8,7)	(1,2)	-	106,5
		145,1	46,5	(73,0)	(1,5)	-	117,1
Dépréciations des immobilisations financières							
Titres de participations	4.B	644,3	21,5	-	-	-	665,8
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	5	24,5	6,1	-	-	-	30,6
Prêts		1,1	0,2	-	-	-	1,3
		669,9	27,8	-	-	-	697,7
Dépréciations de l'actif circulant							
Valeurs mobilières de placement	8.A	32,6	8,2	-	(19,6)	(7,0)	14,2
Créances douteuses		1,9	0,1	-	-	-	2,0
		34,5	8,3	-	(19,6)	(7,0)	16,2
TOTAL		856,0	92,9	(73,0)	(21,1)	(7,0)	847,8
Dont dotations et reprises :							
› D'exploitation			40,3	(8,7)	(1,0)	-	
› Financières			37,5	-	(19,8)	(7,0)	
› Exceptionnelles			15,1	(9,7)	-	-	
› D'impôts sur résultat	19		-	(54,6)	(0,3)	-	

(1) La reprise de provisions pour risques fiscaux concerne principalement le litige SCC/Félix Faure.

NOTE 11 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(en nombre d'actions)

	31/12/2018	31/12/2017
Capital social au début de l'exercice	904 828 213	859 924 895
Augmentations de capital	-	44 903 318
CAPITAL SOCIAL À LA FIN DE L'EXERCICE	904 828 213	904 828 213

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Le capital au 31 décembre 2018 est fixé à 904 828 213 euros, divisé en actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La participation des trois actionnaires de référence Bpifrance (à travers sa Holding Lion Participations), Dongfeng Motor Group et le groupe familial Peugeot (FFP, Établissements Peugeot Frères et Maillot 1) s'élève pour chacun d'entre eux à 12,23 % à la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société actuellement en vigueur, toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Au 31 décembre 2018, le nombre de titres bénéficiant du droit de vote double est de 241 281 679.

La société Dongfeng Motor Group et les sociétés du groupe familial Peugeot (FFP, Établissements Peugeot Frères et Maillot 1) détiennent chacune 221 244 440 droits de vote.

Le cours de Bourse au 31 décembre 2018 est de 18,65 euros.

NOTE 12 VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/17	Augmentation de capital	Décision d'affectation	Distribution de dividendes	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/18
Capital social	904,8	-	-	-	-	904,8
Primes d'émission	4 676,2	-	-	-	-	4 676,2
Écarts de réévaluation ⁽¹⁾						
Titres de participation	454,5	-	-	-	-	454,5
RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU						
Réserve légale	86,0	-	4,5	-	-	90,5
Réserves de plus values à long terme	1 068,5	-	-	-	-	1 068,5
Autres réserves	4 751,4	-	-	-	-	4 751,4
Report à nouveau	7 394,5	-	(61,8)	-	-	7 332,7
	13 300,4		(57,3)	-	-	13 243,1
Résultat de l'exercice	416,3	-	57,3	(473,6)	478,3	478,3
Provisions réglementées	6,5	-	-	-	10,3	16,8
TOTAL	19 758,7	-	-	(473,6)	488,6	19 773,7

(1) Réévaluation légale de 1976.

NOTE 13 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Autres emprunts obligataires	2 336,7	2 269,0
Emprunts et dettes financières	21,5	0,9
TOTAL	2 358,2	2 269,9

ÉMISSIONS OBLIGATAIRES PAR PEUGEOT S.A.

Les emprunts obligataires s'élèvent à 2 280,4 millions d'euros de nominal au 31 décembre 2018 (2 188,9 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Sur l'année 2018, les principales évolutions sont :

- l'émission le 20 mars 2018 d'un emprunt obligataire d'une durée de sept ans pour un montant nominal de 650,0 millions d'euros au taux fixe de 2,00 % ;

- le remboursement de l'emprunt obligataire émis le 6 mars 2013, d'une durée de cinq ans pour 1 000,0 millions au taux fixe de 7,375 % est arrivé à échéance et remboursé dans son intégralité pour 558,5 millions d'euros.

À la clôture, 56,3 millions d'euros d'intérêts courus ont été comptabilisés au titre de ces emprunts, contre 80,1 millions au 31 décembre 2017.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total au 31/12/18
Emprunts obligataires	430,4	-	-	-	500,0	700,0	650,0	2 280,4
OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	430,4	-	-	-	500,0	700,0	650,0	2 280,4

NOTE 14 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

État des créances (en millions d'euros)	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	3,5	0,1	3,4
Actif immobilisé	3,5	0,1	3,4
Créances clients	143,7	141,7	2,0
Autres créances, avances et acomptes versés			
<i>Acomptes d'impôt et crédits d'impôts</i>	323,7	323,7	-
<i>Filiales</i>	399,6	399,6	-
<i>Autres</i>	12,2	12,2	-
<i>Total</i>	735,5	735,5	-
Valeurs mobilières de placement	214,6	19,8	194,8
Placements de trésorerie	3 117,9	3 117,9	-
Actif circulant	4 211,7	4 014,9	196,8
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	4 215,2	4 015,0	200,2

État des dettes (en millions d'euros)	Montants bruts	À moins d'un an	À plus d'un an
Emprunts et dettes assimilées	2 358,2	487,4	1 870,8
Dettes d'exploitation	355,8	355,8	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59,7	-	59,7
Groupe et associés	255,9	255,9	-
Autres	1,5	1,5	-
Dettes diverses	257,4	257,4	-
TOTAL DETTES	3 031,1	1 100,6	1 930,5
Produits constatés d'avance	0,3	-	0,3

Au 31 décembre 2018, les dettes dont l'échéance est de plus de cinq ans s'élèvent à 1 350,0 millions d'euros et concernent les emprunts obligataires émis en mars 2017 et 2018.

Parmi les 59,7 millions d'euros de dettes sur immobilisations, 55,2 millions d'euros sont affectés aux montants non appelés des versements FAA au 31 décembre 2018.

NOTE 15 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Montants des produits à recevoir et charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations	-	-
Créances clients	139,2	54,3
Autres créances, avances et acomptes versés	8,5	0,2
Valeurs mobilières de placement	-	12,6
Placements de trésorerie	-	-
TOTAL	147,7	67,1

(en millions d'euros)	31/12/18	31/12/17
Charges à payer		
Emprunts et dettes assimilées	77,9	81,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24,3	16,7
Dettes fiscales et sociales	61,8	72,5
Dettes diverses	1,5	36,6
Placements de trésorerie	-	-
TOTAL	165,5	206,8

NOTE 16 DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	17	180,7	128,8
Autres produits		9,1	2,5
Transferts de charges		13,0	(20,5)
Reprises de provisions pour risques et charges		9,7	36,3
Produits d'exploitation		212,5	147,1
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾		(41,8)	(22,4)
Impôts, taxes et versements assimilés		(8,1)	(7,4)
Salaires et traitements		(83,4)	(56,1)
Charges sociales		(56,4)	(39,2)
Autres charges		(2,2)	(6,8)
Dotation provisions pour risques et charges		(40,3)	(38,8)
Charges d'exploitation		(232,2)	(170,7)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(19,7)	(23,6)

(1) Ce poste inclut notamment les éléments suivants :
- Les commissions sur emprunts pour 11,5 millions d'euros.

NOTE 17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se répartit comme suit :

A. PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Prestations de services ⁽¹⁾	180,7	119,0
Loyers immobiliers	-	9,8
TOTAL	180,7	128,8

(1) Les prestations de services sont composées essentiellement d'une participation aux frais d'études, de gestion et de fonctionnement du Groupe facturées par la Société mère à ses filiales pour 144,8 millions d'euros et du coût d'attribution d'actions gratuites refacturé à PSA Automobiles SA pour 32,4 millions d'euros.

B. PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée en France.

NOTE 18 DÉTAIL DES PRODUITS ET DES CHARGES EXCEPTIONNELS

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits de cession d'actifs corporels		-	-
Produits de cession des actions propres		-	-
Produits de cession de titres de participation		-	-
Reprises de provisions litiges et contrôles fiscaux		9,7	-
Reprises réserves de réévaluation	12	-	-
Autres reprises de provisions et transferts de charges		-	57,4
Produits exceptionnels		9,7	57,4
Pénalités sur litiges et contrôles fiscaux		(9,7)	-
Valeur comptable des actifs cédés		-	-
Valeur comptable des titres de participation cédés		-	-
Valeur comptable des actions propres cédées		-	-
Résultat de cession des droits préférentiels de souscription		-	(34,0)
Autres charges exceptionnelles		(21,7)	-
Dotations aux provisions		(15,1)	(5,3)
Charges exceptionnelles		(46,5)	(39,3)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(36,8)	18,1

NOTE 19 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Compte tenu du régime fiscal de Groupe (Note 1.H), les charges et produits d'impôts constatés en résultat s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Impôts dus à Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires ⁽¹⁾	116,8	25,9
Retour d'économie d'impôt, antérieurement versée par Peugeot S.A. par les filiales intégrées bénéficiaires	25,3	14,4
Produit de l'intégration fiscale	182,0	192,0
Régularisations sur charge d'impôt	(222,0)	(55,0)
Variation de la provision pour économie d'impôt à reverser	-	-
Variation de la provision pour risques fiscaux	54,9	(0,3)
EFFET NET D'IMPÔT	157,0	177,0

(1) En 2018, l'impôt dû à Peugeot S.A. par ses filiales intégrées est de 116,8 millions d'euros du fait, selon les règles de l'intégration fiscale, de l'imputation des Crédits d'impôts.

Au titre de l'exercice 2018, le résultat d'ensemble du Groupe fiscalement intégré se traduit par un bénéfice de 457,9 millions d'euros au taux normal et un bénéfice de 202,7 millions d'euros au taux réduit. En 2018, le montant des déficits fiscaux reportables au niveau du groupe intégré s'élève à 11 326,9 millions d'euros.

NOTE 20 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements reçus		
› Crédit syndiqué ⁽¹⁾	3 000,0	3 000,0
› Cautions bancaires ⁽²⁾	1 857,7	1,2
› Réallocations d'IS ⁽³⁾	408,3	433,6
TOTAL	5 266,0	3 434,8
Engagements donnés		
Avals et cautions accordés en garantie d'emprunts contractés par :		
› Filiales de Peugeot S.A. ⁽⁴⁾	893,5	994,9
› Autres entreprises	-	-
Autres engagements donnés en faveur de :		
› Filiales de Peugeot S.A. ⁽⁵⁾	392,6	410,0
› Filiales de Opel ⁽⁶⁾	128,2	233,5
› Autres entreprises ⁽⁷⁾	50,5	62,3
TOTAL	1 464,7	1 700,7

Les engagements reçus comprennent :

- (1) Peugeot S.A. et le GIE PSA Trésorerie disposent depuis avril 2014, d'une ligne de crédit confirmée, d'un montant de 3 milliards d'euros dont la maturité a été allongée pour cinq ans (mai 2023) par l'avenant du 24 mai 2018. Elle est composée d'une seule tranche avec deux extensions d'un an. Cette facilité était non tirée au 31 décembre 2018.
- (2) 1 850 millions d'euros correspondant aux garanties reçues du GIE PSA Trésorerie en couverture d'emprunts obligataires contractés par Peugeot S.A.
- (3) Allocations d'IS antérieurement versées par Peugeot S.A. à certaines filiales, que celles-ci se sont engagées à rembourser à Peugeot S.A. lorsque leurs résultats fiscaux redeviendront bénéficiaires.

Suite à l'acquisition de Opel Vauxhall par Peugeot S.A. le 31 juillet 2017, la Société bénéficie de garanties accordées par General Motors. Ces garanties couvrent des pertes et dommages relatifs à divers risques antérieurs à la date d'acquisition, notamment des redressements fiscaux, des coûts de certaines campagnes de rappel et des pénalités résultant d'un éventuel non-respect de la réglementation environnementale.

Les engagements donnés comprennent principalement :

- (4) 600 millions d'euros en 2011 correspondent aux garanties données par Peugeot S.A. dans le cadre de l'émission par le GIE PSA Trésorerie d'un emprunt obligataire de 600 millions d'euros à échéance septembre 2033.
- 274,5 millions d'euros correspondent aux autres cautions portées sur des emprunts contractés par des filiales auprès de la Banque Européenne d'Investissement et la BERD.
 - 19,0 millions d'euros correspondent aux garanties données en 2012 par Peugeot S.A. dans le cadre des emprunts contractés par PCMA Russie.
- (5) 20,7 millions d'euros correspondent aux encours de financement des filiales du Groupe auprès de Banque PSA Finance au 31 décembre 2018, pour lesquels Peugeot S.A. s'est engagé à se substituer aux dites filiales, en cas de défaillance.
- 78,5 millions d'euros correspondent à l'encours des lettres d'intentions de Peugeot S.A. afin de garantir les loyers qui seraient dus au titre des baux contractés par le Retail France et UK.
 - 17,8 millions d'euros correspondent à des garanties fiscales auprès de l'administration italienne.
 - 135,0 millions d'euros correspondent à des garanties sur des investissements auprès de PCA Maroc.
 - 41,5 millions d'euros correspondent à des garanties corporate auprès de Peugeot et Citroën Italie et Peugeot Motor Company.
- (6) 128,2 millions d'euros correspondent aux garanties bancaires reprises par Peugeot S.A. pour le compte des filiales d'Opel
- (7) 50,5 millions d'euros correspondent aux garanties données par Peugeot S.A. pour la location de Rueil.

NOTE 21 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2018, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 44,2 millions d'euros.

Les prestations pour services rendus sont couvertes à hauteur de 25,8 millions d'euros par des versements à des fonds externes.

NOTE 22 SITUATION FISCALE LATENTE

Au 31 décembre 2018, le décalage dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges représente un actif d'impôt différé de 301,9 millions d'euros qui se décompose en 174,2 millions d'euros sur les reports déficitaires et 127,7 millions d'euros sur les différences temporelles. Il n'existe aucun passif d'impôt différé.

NOTE 23 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

La Direction exécutive du Groupe est assurée par le Directoire. Les membres du Directoire, avec les autres membres de la Direction Générale, constituent le Comité Exécutif. Les membres de ce Comité constituent les organes de Direction du Groupe.

Les rémunérations ci-dessous s'entendent hors charges sociales. Les montants des rémunérations allouées aux membres des organes de Direction, incluant les parts variables provisionnées, sont provisoires.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Nombre de membres du Comité Exécutif à la clôture	18	18
Rémunérations fixes, variables et autres avantages à court terme (hors retraites)	21,7	22,2

Par ailleurs, la charge constatée en 2018 au titre de l'abondement relatif au nouveau régime de retraites à cotisations définies se monte pour les membres du Directoire et les autres membres du Comité Exécutif à 4,6 millions d'euros et se compose de 2,3 millions d'euros versés à un fonds de retraite et 2,3 millions d'euros versés en numéraire aux bénéficiaires (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée).

Les actions de performances attribuées en 2015, 2016, 2017 et en 2018 aux membres des organes de Direction sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en nombre d'options)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Actions de performance détenues à la clôture	2 229 000	1 670 000

Les membres des organes de Direction n'ont bénéficié d'aucun avantage à long terme en dehors du régime de retraite supplémentaire et des attributions gratuites d'actions évoqués ci-dessus, ni d'autres formes de paiements directs en action, ni d'indemnités de fin de contrat en tant que dirigeant.

NOTE 24 EFFECTIF MOYEN

<i>(en nombre)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	591	327
Etams	98	69
TOTAL	689	396

Cette évolution d'effectif est liée à la nouvelle implantation du personnel à Rueil.

NOTE 25 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2018 et jusqu'au 25 février 2019, date d'examen des comptes par le Conseil de Surveillance, aucun événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

NOTE 26 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros ou en milliers d'unités de monnaies nationales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
I - Renseignements détaillés										
A - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)										
PSA Automobiles SA 2-10 Boulevard de l'Europe - 78 Poissy	300 177	3 776 437	100,00	12 559 342	-	-	303 164	61 362 301	1 079 025	38 594
Automobiles Citroën 7, rue Henri Sainte-Claire Déville - 92 Rueil Malmaison	159 000	(4 256)	100,00	625 654	-	-	3 037	8 410 967	(23 507)	35 100
Automobiles Peugeot 7, rue Henri Sainte-Claire Déville - 92 Rueil Malmaison	172 712	370 606	100,00	480 545	-	-	5 058	13 683 940	341 311	285 232
Conception d'Équipements Peugeot Citroën 2-10 Boulevard de l'Europe - 78 Poissy	22 954	14 962	84,54	170 304	-	-	-	79 043	445	1 007
TOTAL FILIALES DE LA DIVISION AUTOMOBILE PEUGEOT CITROËN DS				13 835 845	13 835 845					
Grande Armée Participations 7, rue Henri Sainte-Claire Déville - 92 Rueil Malmaison	60 435	5 963	100,00	408 923	66 411	-	-	-	(81)	150
Banque PSA Finance 7, rue Henri Sainte-Claire Déville - 92 Rueil Malmaison	199 620	2 134 424	74,93	582 389	582 389	-	-	197	84 562	-
PSA International S.A. 62 quai Gustave Ador, 1207 Genève (Suisse)	CHF ⁽¹⁾ EUR	5 979 200 400	- 100,00	- 6 849	- 6 849	-	-	36 338	26 102	- 28 085
Société Anonyme de Réassurance Luxembourgeoise 6 B Route de Trèves L2633 Senningerberg - Luxembourg	10 500	22	100,00	11 267	11 267	-	-	39 564	-	-
PSA Ventures 7, rue Henri Sainte-Claire Déville - 92 Rueil Malmaison	150 000	(25 817)	100,00	150 000	128 531	-	-	3 358	(25 374)	-
Opel Automobile GMBH Bahnhofplatz - Rüsselsheim am Main	25	1 977 768	100,00	2 366 067	2 366 067	-	40 890	18 702 414	(117 195)	-
DS Automobiles 7, rue Henri Sainte-Claire Déville - 92 Rueil Malmaison	500	(54)	100,00	500	349	-	-	-	(43)	-
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
GEFCO 77 à 81, rue des Lilas d'Espagne, 92 Courbevoie	8 000	204 529	24,96	8 094	8 094	-	-	36 847	43 805	12 479
Peugeot Motocycles ⁽²⁾ rue du 17 Novembre - 25 Mandeure	9 809	(45 524)	49,00	301 597	-	-	-	102 447	(19 158)	-
Faurecia 2, rue Hennape, 92 Nanterre	966 251	2 319 590	46,33	1 609 405	1 609 405	-	-	46 563	415 679	70 356
II - Renseignements globaux										
A - Filiales non reprises au paragraphe I :										
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	15	15	-	600 000	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11
B - Participations non reprises au paragraphe I :										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	31	31	-	-	-	-	-
C - Autres participations :										
Capital détenu par la Société inférieur à 10 %	-	-	-	3 622	3 622	-	-	-	-	4 800

(1) 1 EUR = 1,129781 CHF
(2) Données 2017

Données non auditées par les auditeurs locaux ou données non arrêtées à date.

6.5. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	2018	2017	2016	2015	2014
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	904 828 213	904 828 213	859 924 895	808 597 336	783 088 675
b) Nombre d'actions émises	904 828 213	904 828 213	859 924 895	808 597 336	783 088 675
II - Résultat global des opérations de l'exercice					
a) Produits des activités courantes hors taxes	668 113 310	496 155 843	907 696 000	1 307 530 034	730 869 845
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	375 953 937	219 923 095	571 740 325	2 920 816 409	109 199 914
c) Participation des salariés (charge de l'exercice)	-	-	-	-	-
d) Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	157 094 520	176 889 185	149 903 370	160 797 535	159 993 931
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	478 327 566	416 256 396	1 611 204 755	3 315 010 317	300 166 206
f) Dividendes distribués ⁽²⁾		473 561 613	430 912 296	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amort et provisions	0,59	0,44	0,84	3,81	0,34
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	0,53	0,46	1,87	4,10	0,38
c) Dividende attribué à chaque action :					
▷ Dividende net distribué	0,78	0,53	0,48	-	-
▷ Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	-	-	-	-	-
▷ Abattement de 40% visé à l'article 158.3-2' à 4' du CGI	0,31	0,21	0,19	-	-
= Revenu global	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	689	396	305	328	359
b) Montant de la masse salariale	83 369 419	56 124 153	42 377 993	41 760 374	38 646 265
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	56 381 756	39 238 977	36 185 688	25 349 667	16 192 375

(1) Depuis le 1er janvier 1990, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, articles 223 A et suivants du CGI, applicable aux filiales françaises contrôlées à plus de 95%. Tous les mouvements d'impôt sur les bénéfices sont enregistrés sur la ligne impôts sur les bénéfices y compris les variations de provisions pour impôts.

(2) Pour 2019, le versement d'un dividende de 0,78 euro par action sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 25 avril 2019.

6.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de la société Peugeot S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Peugeot S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier et d'Audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



EVALUATION DES PARTICIPATIONS

Risque identifié

Au 31 décembre 2018, les participations sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 18.619 millions d'euros, soit environ 80 % du total de l'actif.

Comme indiqué dans la note 1.B de l'annexe aux comptes annuels, les participations sont comptabilisées à leur date d'entrée au coût d'acquisition. Pour chacune des participations, en cas de baisse durable de la valeur d'utilité et si celle-ci est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des participations est fondée sur l'une des méthodes suivantes : la valeur boursière des titres, la valeur économique des capitaux propres consolidés de l'activité qu'elles représentent, elle-même établie sur la base des flux de trésorerie futurs issus du dernier plan moyen terme mis à jour chaque année, ou sur la quote-part de situation nette retraitée établie conformément aux principes comptables du groupe.

L'estimation de la valeur d'utilité de certaines participations repose sur des modèles d'évaluation complexes notamment pour les filiales détenant elles-mêmes de nombreuses filiales et requiert l'exercice du jugement de la direction pour la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.

Compte tenu du caractère significatif des participations au bilan, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des participations comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté notamment à :

- apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établie par la direction ;
- comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- tester par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Peugeot S.A. par votre Assemblée Générale du 25 mai 2005 pour le cabinet MAZARS et du 31 mai 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la quatorzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité Financier et d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels



OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité Financier et d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité Financier et d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité Financier et d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité Financier et d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Thierry Blanchetier

Jérôme de Pastors

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Miannay

Ioulia Vermelle

6.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

A l'Assemblée Générale de la société Peugeot S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation en application des dispositions de l'article du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec l'Etat français et la société DongFeng Motor Group Company Ltd (actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %)

Personnes concernées : Etablissements Peugeot Frères (EPF) et FFP.

Dirigeants concernés au moment de l'autorisation de la convention : M^{me} Marie-Hélène Peugeot Roncoroni, représentant permanent d'EPF au conseil de surveillance de votre société et MM. Thierry Peugeot, vice-président et directeur général délégué d'EPF et président du conseil de surveillance de votre société, Jean-Philippe Peugeot, président-directeur général d'EPF, vice-président et administrateur de FFP et vice-président du conseil de surveillance de votre société et Robert Peugeot, représentant permanent de FFP au conseil de surveillance de votre société.

Dirigeants concernés à la date du présent rapport : M^{me} Marie-Hélène Peugeot Roncoroni et M. Robert Peugeot.



Opérations de prise de participations minoritaires

Votre conseil de surveillance avait autorisé, lors des séances du 18 février 2014 (autorisation portant sur le « Memorandum of Understanding ») et du 18 mars 2014 (autorisation portant sur le « Master Agreement » ainsi que sur les autres conventions ci-dessous mentionnées) la conclusion des conventions suivantes :

- un « Memorandum of Understanding » conclu en date du 18 février 2014 avec la société DongFeng_Motor Group Company Ltd, l'Etat français et les sociétés EPF et FFP ayant pour objet, d'une part, de formaliser les principes applicables aux opérations sur le capital envisagées dans le cadre des prises de participation de la société DongFeng Motor Group Company Ltd et de l'Etat français, ainsi qu'aux règles de gouvernance à mettre en place à l'issue de la réalisation desdites opérations sur le capital et, d'autre part, d'encadrer les discussions et travaux à mener en vue d'aboutir à la mise en œuvre des opérations envisagées, cette mise en œuvre étant soumise à la signature ultérieure d'une documentation juridique définitive ;
- un « Master Agreement » conclu en date du 26 mars 2014 avec la société DongFeng Motor Group Company Ltd, l'Etat français et les sociétés EPF et FFP en application du « Memorandum of Understanding », et ayant vocation à se substituer à ce dernier, ayant pour objet de détailler les termes, conditions et modalités des opérations sur le capital ainsi que les règles de gouvernance applicables à l'issue de la réalisation de ces opérations.

En application des dispositions du « Master Agreement », l'exécution de l'accord suivant s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- le pacte d'actionnaires (« Shareholders Agreement »), conclu avec la société DongFeng_Motor Group Company Ltd, l'Etat français et les sociétés EPF et FFP, ayant pour objet de fixer les règles et principes applicables entre les parties à l'issue de l'entrée de la société DongFeng Motor Group Company Ltd et de l'Etat français au capital de votre société, en matière de gouvernance et d'acquisition ou cession de titres. Les règles et les principes contenus dans le pacte d'actionnaires sont ceux qui ont fait l'objet de la présentation figurant au chapitre 22 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2014.

Ces conventions n'ont pas produit d'effet au cours de l'exercice 2018.

2. Avec les sociétés PSA Automobiles S.A., Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën, Opel Automobile GmbH et Banque PSA Finance (entités ayant un dirigeant ou un administrateur en commun avec votre société)

Personnes concernées : Pour la société PSA Automobiles S.A. : M. Tavares (président du directoire de votre société et président du conseil d'administration de la société PSA Automobiles S.A.).

Pour la société Automobiles Peugeot (AP) et Automobiles Citroën (AC) : M. Chasseloup de Chatillon (membre du directoire de votre société, représentant permanent de votre société au conseil d'administration de la société AP et administrateur de la société AC) jusqu'au 31 juillet 2018, date de prise d'effet de sa démission des mandats exercés au sein de toutes les sociétés du groupe PSA.

Pour la société Banque PSA Finance (BPF) : MM. Tavares (président du directoire de votre société et administrateur de BPF) et Chasseloup de Chatillon (membre du directoire de votre société et représentant permanent de votre société au conseil d'administration de BPF) jusqu'au 31 juillet 2018, date de prise d'effet de sa démission des mandats exercés au sein de toutes les sociétés du groupe PSA.

Pour la société Opel Automobile GmbH : MM. Tavares (président du directoire de votre société et président du conseil de surveillance de la société Opel Automobile GmbH) et Picat (membre du directoire de votre société et membre du conseil de surveillance de la société Opel Automobile GmbH).

Participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du groupe

Pour rappel, votre société facture ses principales filiales (PSA Automobiles S.A. (anciennement Peugeot Citroën Automobiles S.A. (PCA), Automobiles Peugeot, Automobiles Citroën, Banque PSA Finance et Opel Automobile GmbH), au titre de leur participation aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement. Le montant des participations à verser est calculé sur la base du chiffre d'affaires hors taxes.

Les sommes reçues par votre société au titre de la participation des filiales aux frais d'étude, de gestion et de fonctionnement du groupe se sont élevées pour l'exercice 2018 à € 96.969.703. En 2018, votre société a effectué un remboursement de € 29.139.726 des redevances payées par ses filiales au titre de l'exercice 2017.

3. Avec les membres du directoire de votre société

Personnes concernées : MM. Tavares (président du directoire de votre société), Chasseloup de Chatillon (membre du directoire de votre société jusqu'au 31 juillet 2018), Quemard (membre du directoire de votre société) et Picat (membre du directoire de votre société).

Maintien du régime de retraite

Pour rappel, la mise en place, pour les membres du directoire, d'un nouveau dispositif de retraite à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2016 a été autorisée par le conseil de surveillance de votre société lors de sa séance du 15 décembre 2015 et approuvée lors de l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2016.

Lors de sa séance du 22 février 2017, le conseil de surveillance de votre société, après avoir renouvelé le mandat des membres du directoire, a autorisé le maintien du régime de retraite à cotisations définies à leur profit, aux mêmes conditions financières que celles déjà autorisées. Cet engagement réglementé a été approuvé par l'assemblée générale du 10 mai 2017 (quatrième résolution).

Ce régime prévoit :

- le versement d'un abondement annuel dédié à la retraite, égal à 25 % de la somme de la rémunération fixe et de la rémunération variable de l'année. Cet abondement est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers dans le cadre d'un régime de retraite à cotisations définies à adhésion facultative (article 82) et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé et à 50 % d'une somme en numéraire (compte tenu d'un dispositif reposant sur une fiscalisation à l'entrée). Le montant de cet abondement s'élève à € 995.874 pour M. Tavares, € 360.327 pour M. Quemard et € 413.315 pour M. Picat au titre de l'exercice 2018. M. Chasseloup de Chatillon ayant démissionné en cours d'exercice, l'abondement annuel dédié à sa retraite, et représentant € 237.274, n'a pas été versé ;

- l'attribution d'un solde de droits, versé pour trois exercices consécutifs et à compter de l'exercice 2015, compte tenu des droits accumulés à fin 2015 par les bénéficiaires au titre du régime de retraite à prestations définies auquel le conseil de surveillance de votre société a mis fin. Ce solde s'applique aux droits ainsi constitués avec une décote en fonction de l'âge, de l'ancienneté dans le régime et de l'ancienneté dans le groupe ; il est composé à 50 % de cotisations versées à un organisme tiers et bloquées jusqu'à la liquidation des droits à la retraite de l'intéressé, et à 50 % en numéraire. Le versement du solde de droits est étalé sur trois années (2016, 2017 et 2018) et est conditionné à la présence du salarié dans l'entreprise à la fin de chacune des années concernées. Le montant de ce versement s'élève € 470.000 pour M. Tavares, € 510.000 pour M. Quemard et € 38.743 pour M. Picat au titre de l'exercice 2018. Les € 332.000 dus à M. Chasseloup de Chatillon, au titre de l'engagement avec votre société, ne seront pas versés, et ce conformément à la décision de votre conseil de surveillance du 18 décembre 2018 décidant des conditions de son départ.

Pour rappel, les décisions du conseil de surveillance de votre société « ont été prises en considération des avantages et des inconvénients liés au régime de retraite à prestations définies par rapport au nouveau dispositif envisagé, notamment le fait que ce dernier soit beaucoup moins coûteux pour le groupe ».

Courbevoie et Paris-La Défense, le 8 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Thierry Blanchetier

Jérôme de Pastors

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Miannay

Ioulia Vermelle





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A.	256	7.3. ACTIONNARIAT	261
7.1.1. Dénomination de la Société	256	7.3.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018	261
7.1.2. Siège social - réglementation - forme juridique	256	7.3.2. Droits de vote différents	262
7.1.3. Date de constitution et durée de vie	256	7.3.3. Pacte d'actionnaires	262
7.1.4. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	256	7.3.4. Mesures prises par la Société en vue d'assurer que le contrôle ne soit exercé de manière abusive	262
7.1.5. Statuts	256		
7.2. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	258	7.4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ	263
7.2.1. Capital social et droits de vote	258		
7.2.2. Historique du capital social	258		
7.2.3. Titres non représentatifs du capital social	258		
7.2.4. Modification du capital social	258		
7.2.5. Options d'achat d'actions et actions de performance	258		
7.2.6. Capital potentiel	259		
7.2.7. État des autorisations et des utilisations	259		



7.1. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ PEUGEOT S.A.

7.1.1. Dénomination de la Société

La dénomination de la Société est Peugeot S.A.

Le nom générique de « Groupe PSA » est utilisé pour désigner l'ensemble du Groupe constitué autour de la société holding Peugeot S.A.

7.1.2. Siège social – réglementation – forme juridique

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

7, rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison – France.
Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 55 94 81 00.

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le Code de commerce.

LÉGISLATION

Législation française.

7.1.3. Date de constitution et durée de vie

La Société a été créée en 1896. La durée de la Société expirera le 31 décembre 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

7.1.4. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 100 554. Son code APE est 7010Z.

7.1.5. Statuts

L'intégralité des statuts de la Société est disponible sur le site www.groupe-psa.com, rubrique Gouvernance.

7.1.5.1. OBJET SOCIAL

(Résumé de l'article 3 des statuts)

La Société a pour objet de participer, directement ou indirectement, à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;

- au crédit à la consommation ou à court, moyen et long terme, à l'achat et à la vente de toutes valeurs mobilières et à toutes opérations financières et bancaires ;
- à toutes activités de prestations de services, et notamment de transport ;
- à l'acquisition par tous moyens de tous immeubles et droits immobiliers ;

et plus généralement, de réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'un des objets ci-dessus précités et à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la Société.

7.1.5.2. EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES DEVANT ÊTRE DÉCLARÉS À LA SOCIÉTÉ

(Extrait de l'article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la Société, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre de titres représentant une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital social ou des droits de vote est tenue d'en informer la Société par écrit, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil, en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote en sa possession à la date de la déclaration. Au-delà du seuil susvisé de 2 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent s'applique, dans le même délai et selon les mêmes modalités, chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 1 % du capital social ou des droits de vote est franchi, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires. Pour l'application de ces dispositions, sont assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9-I du Code de commerce.

En cas de non-respect de la présente obligation statutaire d'information, l'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote pour la partie excédant la fraction qui aurait dû être déclarée si, à l'occasion d'une Assemblée Générale, le défaut de déclaration ayant été constaté, un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de cette Assemblée Générale. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Il n'existe aucune autre clause statutaire de limitation du droit de vote.

7.1.5.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

(Article 7 des statuts)

La Société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

7.1.5.4. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

(Article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit dans les bénéfices et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la Société lors de sa liquidation.

7.1.5.5. GOUVERNANCE

(Articles 9 et 10 des statuts)

Pour toute information détaillée concernant les organes de Direction et de Surveillance, il convient de se référer au chapitre 3 ci-avant.

7.1.5.6. ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

(Résumé de l'article 11 des statuts)

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées sont décrites dans l'article 11 des statuts relatif aux Assemblées Générales.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Le vote à distance s'exerce dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Les actionnaires peuvent notamment, adresser le formulaire de procuration et de vote par correspondance soit sous forme papier, soit par télétransmission, y compris internet.

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2019 sont détaillées dans l'avis de réunion publié au moins trente-cinq jours avant l'Assemblée au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires et sur le site internet du Groupe.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées en justifiant d'une inscription en compte de ses titres au nominatif ou au porteur par un intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il est précisé que le vote par internet est possible pour l'Assemblée Générale 2019.

7.1.5.7. EXERCICE SOCIAL

(Résumé de l'article 12 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exceptions résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.



7.2. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

7.2.1. Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2018, le capital social du Groupe s'élève à 904 828 213 euros, divisé en 904 828 213 actions de nominal 1 euro, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur suivant le choix de l'actionnaire.

Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique », sur la

base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autodétention). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation.

7.2.2. Historique du capital social

(en euros)	2018	2017	2016
Capital en début d'exercice	904 828 213	859 924 895	808 597 336
Augmentation de capital réservée aux salariés			
Actions issues de la conversion de BSA		44 903 318	51 327 559
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	904 828 213	904 828 213	859 924 895

BSA : bon de souscription d'actions.

7.2.3. Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social.

7.2.4. Modification du capital social

Les statuts ne prévoient pas de conditions statutaires spécifiques concernant les modifications du capital et des droits sociaux.

7.2.5. Options d'achat d'actions et actions de performance

Aucune option d'achat d'actions n'a été distribuée depuis 2009.

Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été mis en œuvre le 2 juin 2016, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 27 avril 2016. Les modalités sont détaillées à la Note 7.2 aux États financiers consolidés 2017 et au chapitre 3.2.

Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été mis en œuvre par le Directoire le 10 avril 2017, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale

extraordinaire du 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 22 février 2017. Les modalités sont détaillées à la Note 6.2 aux États financiers consolidés 2018 et au chapitre 3.2.

Un plan d'attribution d'actions gratuites sous condition de performance a été mis en œuvre par le Directoire le 9 avril 2018, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 avril 2016 et à celle du Conseil de Surveillance du 28 février 2018. Les modalités sont détaillées à la Note 6.2 aux États financiers consolidés 2018 et au chapitre 3.2.

7.2.6. Capital potentiel

Le capital potentiel est composé de bons de souscription d'actions (BSA) :

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (BSA)

Le 31 juillet 2017, conformément à la 31^e résolution de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, 39 727 324 BSA ont été émis au bénéfice d'Adam Opel GmbH, filiale du groupe General Motors, au prix unitaire de 16,3386515 euros.

Les BSA donnent droit à la souscription d'un maximum de 39 727 324 actions de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune, à raison d'1 action pour 1 BSA.

Le prix d'exercice de chaque BSA sera de 1 euro, et ceux-ci ne seront exerçables qu'entre la 5^e et la 9^e année suivant la date de leur émission, soit à compter du 10 mai 2022 et jusqu'au 9 mai 2026. L'émission de ces BSA est donc sans effet immédiat sur les capitaux propres du Groupe.

Le montant maximal de l'augmentation des capitaux propres susceptible de résulter de cette émission s'élève à 39 727 324 euros pour 39 727 324 actions nouvelles. Par ailleurs, General Motors et ses sociétés affiliées ne disposent d'aucun droit de gouvernance ou de vote au titre de ces bons, et sont obligées de vendre les actions PSA reçues dans un délai de 35 jours à compter de l'exercice des BSA.

En outre, pour rappel, par décision du Directoire du 24 avril 2014, une attribution gratuite de 342 060 365 BSA avait été réalisée au bénéfice des actionnaires de Peugeot S.A., à raison d'un BSA par action détenue. Le montant de l'augmentation des capitaux propres résultant de cette émission s'est élevé à 760 millions d'euros pour 118 239 565 actions nouvelles. Les BSA attribuées dans le cadre de ce programme étant exerçables à partir de la deuxième année et jusqu'au troisième anniversaire de leur date d'émission, soit le 29 avril 2017, ce programme est échu.

7.2.7. État des autorisations et des utilisations

Les autorisations financières ci-dessous ont été consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Conformément aux statuts de la Société, les opérations sur capital et les émissions obligataires sont soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2018 ET UTILISATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

	Autorisation	Durée	Du	Jusqu'au	Utilisation en 2018
1 - Assemblée Générale ordinaire					
Opérations sur ses propres titres (21 ^e résolution de l'AG 2018)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Acquisition de 79 167 086 actions au plus dans la limite de 10 % du capital ▸ Prix maximum d'achat : 30 euros 	18 mois	24 avril 2018	24 octobre 2019	Aucune
2 - Assemblée Générale extraordinaire					
Réduction du capital par voie d'annulation d'actions rachetées par la Société, dans la limite de 10 % du capital (22 ^e résolution de l'AG 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite de 10 % du capital social, par périodes de 24 mois 	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Émission, avec maintien du DPS, d'actions et/ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, par incorporations de réserves, bénéfices, primes ou autres (23 ^e résolution de l'AG 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un montant nominal global d'augmentation de capital de 215 936 439 euros ▸ Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 305 800 000 euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Émission, avec suppression DPS, d'actions et/ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital, par offre au public ou placement privé (24 ^e et 25 ^e résolutions de l'AG 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 86 374 575 euros ▸ Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 305 800 000 euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Augmentation du nombre de titres à émettre, avec ou sans DPS, en cas d'option de surallocation (26 ^e résolution de l'AG 2017)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Augmentation du nombre de titres à émettre lors des émissions des résolutions 23, 24 et 25 de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 dans la limite des plafonds prévus par ces résolutions et de 15 % de l'émission initiale 	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital social

	Autorisation	Durée	Du	Jusqu'au	Utilisation en 2018
Émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital, sans DPS, en rémunération de titres apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société <i>(27^e résolution de l'AG 2017)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un plafond nominal global d'augmentation de capital de 86 374 575 euros ▸ Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 305 800 000 euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Émission d'actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS, en rémunération d'apports en nature, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société <i>(28^e résolution de l'AG 2017)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite de 10 % du capital social ▸ Dans la limite d'un plafond nominal global d'endettement de 2 305 800 000 euros en cas d'émission de titres de créances 	26 mois	10 mai 2017	10 juillet 2019	Aucune
Limitation globale du montant des augmentations du capital social de la Société, susceptibles d'être effectuées en vertu des 23 ^e à 28 ^e , 31 résolutions de l'AG 2017 et 24 ^e résolution de l'AG 2018 <i>(29^e résolution de l'AG 2017)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un montant nominal global d'augmentation de capital social de 350 675 796 euros 				
Délégation de compétence à consentir au Directoire à l'effet de procéder à l'émission réservée de bons de souscription d'actions au bénéfice de sociétés du groupe General Motors <i>(31^e résolution de l'AG 2017)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un nombre maximum de 39 727 324 actions de la Société 	18 mois	10 mai 2017	10 novembre 2018	Aucune
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, sous conditions de performance <i>(22^e résolution de l'AG 2018)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite de 0,85 % du capital par périodes de 24 mois 	26 mois	24 avril 2018	24 juin 2020	Aucune
Émission de bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société <i>(23^e résolution de l'AG 2018)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un plafond nominal d'augmentation de capital de 452 414 106,50 euros 	18 mois	24 avril 2018	24 octobre 2019	Aucune
Augmentation(s) du capital social réservée(s) aux salariés, sans DPS <i>(24^e résolution de l'AG 2018)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Dans la limite d'un plafond nominal d'augmentation de capital de 9 048 282 euros 	26 mois	24 avril 2018	24 juin 2020	Aucune

AG : Assemblée Générale.

DPS : droit préférentiel de souscription.

7.3. ACTIONNARIAT

7.3.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2018

Principaux actionnaires identifiés ⁽¹⁾	31 décembre 2018				31 décembre 2017				31 décembre 2016			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Groupe familial Peugeot (EPF/FFP) ⁽²⁾	110 622 220	12,23	19,50	19,30	110 622 220	12,23	17,63	17,45	110 622 220	12,86	16,67	16,54
Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited (DMHK)	110 622 220	12,23	19,50	19,30	110 622 220	12,23	19,94	19,74	110 622 220	12,86	18,85	18,70
BPIfrance via Lion Participation SAS	110 622 220	12,23	9,75	9,65	110 622 220	12,23	9,97	9,87	110 622 220	12,86	18,85	18,70
Autres Individuels ⁽³⁾	60 828 929	6,71	6,07	6,01	59 945 072	6,63	6,30	6,23	66 247 514	7,70	6,17	6,12
Salariés	16 830 900	1,92	2,56	2,54	18 407 518	2,03	2,56	2,53	18 514 185	2,15	2,56	2,54
Autres institutionnels français	71 946 202	7,93	6,33	6,26	75 880 738	8,39	6,84	6,77	93 925 579	10,92	8,00	7,94
Autres institutionnels étrangers	412 039 787	45,51	36,30	35,95	407 412 490	45,03	36,76	36,39	340 257 694	39,57	28,90	28,69
Autodétention	11 315 735	1,25	-	0,99	11 315 735	1,25	-	1,01	9 113 263	1,06	-	0,77
TOTAL	904 828 213	100	100	100	904 828 213	100	100	100	859 924 895	100	100	100

(1) Source Euroclear TPI 31 décembre 2018 et Nasdaq.

(2) EPF (Établissements Peugeot Frères) est une holding patrimoniale détenue au plus haut niveau par des personnes physiques membres de la famille Peugeot. FFP est contrôlée par la société EPF.

(3) Comptes individuels et autres (par différence). Les dirigeants, mandataires sociaux du Groupe ne détiennent pas plus de 5 % du capital du Groupe.

Au 31 décembre 2018, les actionnaires du Groupe familial Peugeot (FFP/EPF), DMHK et BPIfrance et détiennent chacun une participation de 12,23 % du capital de Peugeot S.A.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Peugeot S.A.

Le Groupe PSA a mis en place une offre diversifiée d'épargne salariale dans différents pays. La participation des salariés au capital ressort à 1,92 % à fin décembre 2018, ce qui représente 50 985 salariés ou anciens salariés du Groupe.

Depuis 2013, le Conseil de Surveillance comprend un représentant des salariés actionnaires (pour plus de détails, se reporter au chapitre 3.1).

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL LÉGAL AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Au cours de l'exercice 2018, aucun franchissement de seuil légal n'a été déclaré, en capital ou en droits de vote.



FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES DÉCLARÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Par deux courriers reçus le 20 décembre et le 28 décembre 2018, le Groupe Familial Peugeot, composé des sociétés FFP, EPF et Maillot 1, a déclaré avoir franchi, à la hausse, respectivement, les seuils statutaires de 18 % et de 19 % des droits de vote.

Ces franchissements de seuil résultent de la mise au nominatif d'actions ayant été achetées en décembre 2016, par le biais de l'exercice de BSA émises par la Société en 2014.

Actionnaire	Date du franchissement de seuil	Sens du seuil	Seuil franchi	Nombre d'actions après franchissement	% du capital après franchissement	% droits de vote après franchissement
Groupe Familial Peugeot	20 décembre 2018	Hausse	18 % des droits de vote	110 622 220	12,23 %	18,18 %
FFP	28 décembre 2018	Hausse	14 % des droits de vote	84 323 161	9,32 %	14,71 %
Groupe Familial Peugeot	28 décembre 2018	Hausse	19 % des droits de vote	110 622 220	12,23 %	19,30 %
Norges Bank Investment Management	1 ^{er} juin 2018	Hausse	2 % du capital	19 830 040	2,19 %	non communiqué
Norges Bank Investment Management	23 juillet 2018	Hausse	3 % du capital	27 502 240	3,04 %	non communiqué

7.3.2. Droits de vote différents

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, le droit de vote double sera conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Il est rappelé que, conformément à la loi, le droit de vote

double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf si ce transfert résulte d'une succession, d'une liquidation de communauté entre époux ou d'une donation au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires (statutaires).

7.3.3. Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires, conclu entre DFG, DMHK, l'État français, SOGEPa, EPF/FFP et la Société, en vigueur depuis le 29 avril 2014 pour une durée de 10 ans, régit les relations entre les actionnaires de référence de la Société.

À compter du 19 juin 2017, SOGEPa n'est plus partie du pacte, ayant cédé la totalité de sa participation dans le capital de la Société à BPIFrance, via sa filiale Lion Participations SAS. Dès lors, BPIFrance a adhéré au pacte et s'est substitué en droit de SOGEPa.

Conformément au pacte :

- DMHK, BPIFrance et EPF/FFP sont libres de transférer tout ou partie de leurs titres. Préalablement à tout transfert de titres sur le marché par ceux-ci, l'(es) actionnaire(s) concerné(s) doit(vent) informer et s'entretenir avec les dirigeants de la Société afin de limiter l'impact d'un tel transfert sur le cours de l'action. Sous cette réserve, DMHK, BPIFrance et EPF/FFP n'ont aucune contrainte sur la cession de leurs titres. Il n'existe aucune clause de préemption, ni de sortie conjointe ;

- DMHK (et DFG), BPIFrance et EPF/FFP n'agissent pas de concert vis-à-vis de la Société. Il est notamment précisé que ce pacte, conclu par chacun des actionnaires pour protéger son investissement et ses intérêts propres en tant qu'actionnaire de la Société, n'a pas pour objet la mise en œuvre d'une politique commune à l'égard de la Société au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. La stratégie du Groupe a en effet vocation à être déterminée par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance. La conclusion du *Framework Agreement* entre la Société et DFG constitue quant à elle un renforcement du partenariat historique existant entre les deux groupes et en aucun cas une réorientation de la stratégie du Groupe.

À la connaissance de la Société, il n'existe à ce jour aucun autre accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société ou pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

7.3.4. Mesures prises par la Société en vue d'assurer que le contrôle ne soit exercé de manière abusive

Aucun actionnaire, ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, le contrôle de la Société. Des mesures ont été mises en place afin de s'assurer que les actionnaires ayant proposé la désignation de membres au sein du Conseil de Surveillance n'abusent pas de leur pouvoir lors de prises de décisions : présence

de membres indépendants au sein du Conseil et de ses comités, présence d'un membre référent indépendant et procédures de gestion des conflits d'intérêts (cf. développements au chapitre 3.2 du présent document de référence).

7.4. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

PLACE DE COTATION DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

L'action Peugeot S.A. est cotée sur l'Euronext-compartiment A de la Bourse Euronext Paris et est éligible au Service de Règlement Différé (SRD).

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION PEUGEOT S.A.

Code valeur ISIN	FR0000121501
Places de cotation	Négociation en continu sur l'Euronext - compartiment A de la Bourse Euronext Paris Ticker UGFP (Bloomberg) Autres places de négociation du titre : ► Europe : coté sur le marché SEAQ International à Londres
Présence dans les principaux indices	CAC 40, CAC ALL-TRADABLE, CAC LARGE 60, DJ Euro Stoxx Auto (sectoriel), ASPI (développement durable), FTSE4Good (développement durable)
Éligibilité de l'action	SRD (service de règlement différé) et PEA (plan d'épargne en actions)
Valeur nominale	1 euro
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2017	904 828 213
Cours au 31 décembre 2018	18,645 euros
Capitalisation boursière au 31 décembre 2018	16,87 milliards d'euros

Le Groupe PSA a décidé de ne pas établir ou sponsoriser de programme d'*American Depositary Receipts* (ADRs). Dès lors, tout programme d'ADR existant est qualifié de non sponsorisé (*unsponsored*) et n'a aucun lien de quelque nature que ce soit avec le Groupe PSA. Par conséquent, Peugeot S.A. ne peut être

considérée comme tenue d'assurer le bon fonctionnement de tels programmes ou de protéger les droits des porteurs d'ADRs. Peugeot S.A. décline toute responsabilité et déclare n'accepter aucune juridiction des tribunaux, notamment américains, au titre de tels programmes.

INFORMATIONS BOURSIÈRES DÉTAILLÉES

(Source : Euronext)

COURS

(en euros)	2018			2017			Variation en % 2018/2017 du dernier cours de l'année
	Plus haut	Plus bas	31/12/2018	Plus haut	Plus bas	31/12/2017	
Action	25,400	16,455	18,645	21,015	15,390	16,955	+ 10,0 %
Indice CAC 40	5 640,10	4 598,61	4 730,69	5 536,40	4 733,82	5 312,56	- 11,0 %

TRANSACTIONS

	2018		2017	
	Total	Moyenne journalière	Total	Moyenne journalière
En nombre d'actions	791 183 768	3 177 444	817 610 698	3 206 316
En capitaux (en millions d'euros)	16 167,88	64,93	15 063,14	59,07





INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Marché des instruments financiers de la Société

MARCHÉ DE L'ACTION PEUGEOT S.A. SUR LA BOURSE DE PARIS (SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ)

	Cours de l'action (en &euros)			Volumes échangés		
	Plus bas	Plus haut	Dernier	En nombre de titres par mois	En capitaux par mois (en millions d'euros)	Moyenne journalière (en millions d'euros)
2017						
Janvier	15,390	18,015	17,200	69 721 625	1 184,05	53,82
Février	16,905	19,165	17,960	77 246 923	1 394,16	69,71
Mars	18,005	20,060	18,875	82 919 751	1 577,81	68,60
Avril	17,110	19,370	19,235	70 720 665	1 301,99	72,33
Mai	17,535	19,655	17,550	68 804 148	1 286,08	58,46
Juin	17,265	18,445	17,465	61 084 116	1 094,00	49,73
Juillet	17,595	19,345	18,185	67 001 696	1 241,35	59,11
Août	17,550	18,550	17,735	46 585 439	841,62	36,59
Septembre	17,510	20,150	20,150	59 972 944	1 130,34	53,83
Octobre	19,905	21,015	20,365	63 072 410	1 284,02	58,36
Novembre	17,280	20,950	17,375	88 960 283	1 672,47	76,02
Décembre	16,805	17,480	16,955	61 520 698	1 055,24	55,54
2018						
Janvier	16,455	19,190	18,090	70 617 912	1 278,58	58,12
Février	17,300	18,815	18,615	68 572 671	1 240,50	62,03
Mars	18,115	20,150	19,550	73 019 793	1 397,53	66,55
Avril	19,130	20,990	20,420	59 211 145	1 196,00	59,80
Mai	19,705	21,020	19,945	53 434 509	1 083,62	49,26
Juin	19,230	21,750	19,560	65 911 142	1 354,78	64,51
Juillet	19,150	24,770	24,610	83 590 484	1 839,07	83,59
Août	23,230	25,290	23,700	59 536 498	1 449,94	63,04
Septembre	22,870	25,400	23,230	52 666 782	1 254,11	62,71
Octobre	18,700	23,230	21,030	88 296 481	1 844,67	80,20
Novembre	18,910	21,980	19,400	55 422 389	1 112,65	50,58
Décembre	17,170	20,060	18,645	60 903 962	1 116,43	78,76
2019						
Janvier	17,870	22,230	21,990	54 409 554	1 118,10	50,82
Février	20,370	22,870	22,360	51 199 432	1 112,78	55,64

Source : Euronext mars 2019.

POLITIQUE DE DIVIDENDES

Le 26 février 2019, le Groupe a annoncé une nouvelle politique de dividendes pour 2019-2021 sur la base d'un *payout ratio* augmenté à 28% à partir de l'exercice 2019.

MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice	Nombre d'actions concernées	Valeur nominale	Date de mise en paiement	Date de prescription	Dividende brut
2015	808 597 336	1 euro	n/a	n/a	n/a
2016	897 733 950	1 euro	17 mai 2017	17 mai 2022	0,48
2017	904 828 213	1 euro	4 mai 2018	4 mai 2023	0,53

Pour l'exercice 2018, le versement d'un dividende de 0,78 euro par action sera soumis au vote de l'Assemblée Générale. La date de détachement du dividende interviendrait le 2 mai 2019 et la date de mise en paiement le 6 mai 2019.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



8.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT	266	8.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	267
Responsable du document de référence 2018	266		
Attestation du responsable du document de référence 2018	266	8.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	268
Responsable de l'information financière	266	8.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires	268
		8.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants	268
8.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	267	8.4.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes	268
Pour l'exercice 2017	267	8.5. TABLES DE CONCORDANCE	269
Pour l'exercice 2016	267	8.5.1. Table de concordance avec les informations requisés dans le rapport de gestion	269
Date des dernières informations financières	267	8.5.2. Table de concordance avec les informations requisés dans le rapport financier annuel	270
		8.5.3. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement Européen 809/2004	271



8.1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT

Responsable du document de référence 2018

Carlos TAVARES

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Attestation du responsable du document de référence 2018

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont mentionnées pages 269 et 270 du présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de

l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Carlos TAVARES

Président du Directoire de Peugeot S.A.

Responsable de l'information financière

Andrea BANDINELLI

Directeur de la communication financière et des relations investisseurs

andrea.bandinelli@mpsa.com

8.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2017

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 311, les comptes consolidés figurent aux pages 157 à 239 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 241 à 244 du document de référence de l'exercice 2017 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 28 mars 2018, sous le numéro de dépôt D. 18-0196.

Pour l'exercice 2016

Les informations requises dans le rapport de gestion figurent à la page 351, les comptes consolidés figurent aux pages 173 à 256 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figure aux pages 257 du document de référence de l'exercice 2016 qui a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 3 avril 2017, sous le numéro de dépôt D. 17-0289.

Date des dernières informations financières

31 décembre 2018

8.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont notamment disponibles sur le site internet de la Société (www.groupe-psa.com) les documents suivants :

- le présent document de référence 2018 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;
- les statuts de la société Peugeot S.A. ;
- les informations financières historiques de Peugeot S.A. et de ses filiales ;
- la présentation des résultats annuels 2018.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société, 7, rue Henri Sainte-Claire Deville, 92500 Rueil-Malmaison.





8.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

8.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires

ERNST & YOUNG ET AUTRES

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Mme. Ioulia VERMELLE et M. Laurent MIANNAY

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

MAZARS

(Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

MM. Jérôme de PASTORS et Thierry BLANCHETIER

61, rue Henri-Regnault

92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 25 mai 2005.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

8.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants

SOCIÉTÉ AUDITEX

1/2, place des Saisons

92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 31 mai 2011.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

JEAN-MARC DESLANDES

61, rue Henri-Regnault

92400 Courbevoie

Début du premier mandat : Assemblée Générale ordinaire du 10 mai 2017.

Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2023.

8.4.3. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et de leur réseau sont présentés dans la Note 19 aux États financiers consolidés 2018, chapitre 5.6.

Au titre de l'exercice 2018, les honoraires des Commissaires aux Comptes Ernst & Young et Autres et Mazars pour des services autres que la certification des comptes rendus à Peugeot S.A. et ses filiales contrôlées se sont élevés respectivement à 36 000 euros et

55 000 euros. Les services sont relatifs à l'émission de lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires et d'attestations de dépenses.

8.5. TABLES DE CONCORDANCE

8.5.1. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Groupe et de la Société mère prévu par les articles L. 225-100 et L. 225-100-1 du Code de commerce.

Vous trouverez ci-après les références aux chapitres du document de référence correspondant aux différentes parties du rapport de gestion du Groupe ou de la Société mère.

Rubriques	Chapitre du DDR	Pages
	Chiffres clés	2 et 3
	1.3. Activités et stratégie	9 à 19
	4.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés	130 à 132
	4.2. Situation financière et trésorerie	132 à 134
	4.3. Résultats de la Société mère	134 à 136
	5. États financiers consolidés 2018	157 à 240
	6. États financiers de Peugeot S.A. 2018	228 à 246
Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance		
Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	5. États financiers consolidés 2018 (Notes 11 et 12)	185 à 206
Description des principaux risques et incertitudes	1.5. Facteurs de risques	23 à 33
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	5. États financiers consolidés 2018 (Note 20 Liste des sociétés consolidées)	215 à 220
	4.6. Événements récents et perspectives	141
	5. États financiers consolidés 2018 (Note 18 Événements postérieurs à la clôture)	214
Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir	6.4. états financiers de Peugeot S.A. 2018 (Note 25)	244
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	7.4. Marchés des instruments financiers de la Société - Dividendes	264
	1.5.2. Facteurs de risques - Risques relatifs aux marchés financiers	31
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de Bourse	5. États financiers consolidés 2018 (Note 12.4)	204
	5. États financiers consolidés 2018 (Note 14.1.C Actions propres)	209
Achats et ventes d'actions propres	7.2.5. Options d'achat d'actions	258
	3.2. Rémunération des mandataires sociaux	114 à 126
Rémunération des mandataires sociaux	5. États financiers consolidés 2018 (Note 6.3 Rémunération des dirigeants)	172
Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	3.1.5. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société	114
Mandats et fonctions des mandataires sociaux	3.1. Organes de Direction et de Surveillance	96 à 114
	7.2. Renseignements concernant le capital	258 à 260
Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7.3. Actionnariat	262
Actionnariat	7.3. Actionnariat	261 à 262
	5. États financiers consolidés 2018 (Note 6.2 Paiement fondé sur les actions)	171
Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	7.2. Renseignements concernant le capital	258 à 260
	7.3. Actionnariat	261 à 262
Informations sociales et environnementales	2. La déclaration de performance extra-financière	38 à 82
	1.6 Plan de vigilance	34 à 35
Activités en matière de recherche et de développement	4.5. Investissements et Recherche et développement	136 à 140
Conventions conclues entre une filiale et un actionnaire détenant plus de 10 % de ses droits de vote	4.3. Résultats de la Société mère	134 à 136





Rubriques	Chapitre du DDR	Pages
Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	4.3. Résultats de la Société mère	135 à 136
Annexes		
Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	7.2.7. État des autorisations et des utilisations	259 à 260
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	6. États financiers de Peugeot S.A. 2018	246
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	3.1. Gouvernement d'entreprise	96 à 114

8.5.2. Table de concordance avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Informations requises dans le rapport financier annuel	Pages
Attestation du responsable du document	266
Rapport de gestion	
Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la Société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	23 à 33 ; 130 à 141
Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	258 à 262
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	209 à 210
États financiers et rapports	
Comptes annuels	228 à 246
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	247 à 249
Comptes consolidés	144 à 220
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	222 à 226

8.5.3. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement Européen 809/2004

	Rubriques	Pages
1.	Personnes responsables	266
2.	Contrôleurs légaux des comptes	268
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations historiques	267
3.2.	Informations intermédiaires	n/a
4.	Facteurs de risques	23 à 33
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	6
5.2.	Investissements	136 à 140
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	9 à 19
6.2.	Principaux marchés	10
6.3.	Événements exceptionnels	n/a
6.4.	Dépendance éventuelle aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers, ou aux nouveaux procédés de fabrication	33
6.5.	Position concurrentielle	9 à 19 ; 141
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire	7
7.2.	Liste des filiales importantes	8 ; 215
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	14 à 16
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	28 ; 47 à 57
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	132 à 134
9.2.	Résultat d'exploitation	130 à 132
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	148 à 149
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	130 à 134 ; 150 à 151
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	133
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer les opérations de l'émetteur	209
10.5.	Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements mentionnés aux points 1.3.2.1.4 et 4.5	133
11.	Recherche et développement, brevets et licences	136 à 141
12.	Information sur les tendances	141
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	141
14.	Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Organes d'administration et de Direction	96 à 114
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	113
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	114 à 126
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	243
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	86 à 106
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	113
16.3.	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	111
16.4.	Gouvernement d'entreprise	90





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Tables de concordance

	Rubriques	Pages
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	67
17.2.	Participations et stock-options	71 à 72 ; 237 ; 258
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	71
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	261
18.2.	Existence de droits de vote différents	262
18.3.	Contrôle de l'émetteur	262
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	262
19.	Opérations avec des apparentés	252 à 253
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	267
20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers	157 à 246
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	222 à 226 ; 247 à 250
20.5.	Date des dernières informations financières	267
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	264
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	32 à 33
20.9.	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	141 ; 214 ; 244
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	258 à 260
21.2.	Acte constitutif et statuts	256 à 257
22.	Contrats importants	136
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	78 à 80
24.	Documents accessibles au public	267
25.	Informations sur les participations	215 à 220

Crédits photos :
GROUPE PSA / Direction de la communication

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN



PEUGEOT S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 904 828 213 €
Siège social : 7, rue Henri Sainte-Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison - France
B 552 100 554 R.C.S. Nanterre – Siret 552 100 554 00021
Tél. : + 33 (0)1 55 94 81 00
groupe-psa.com